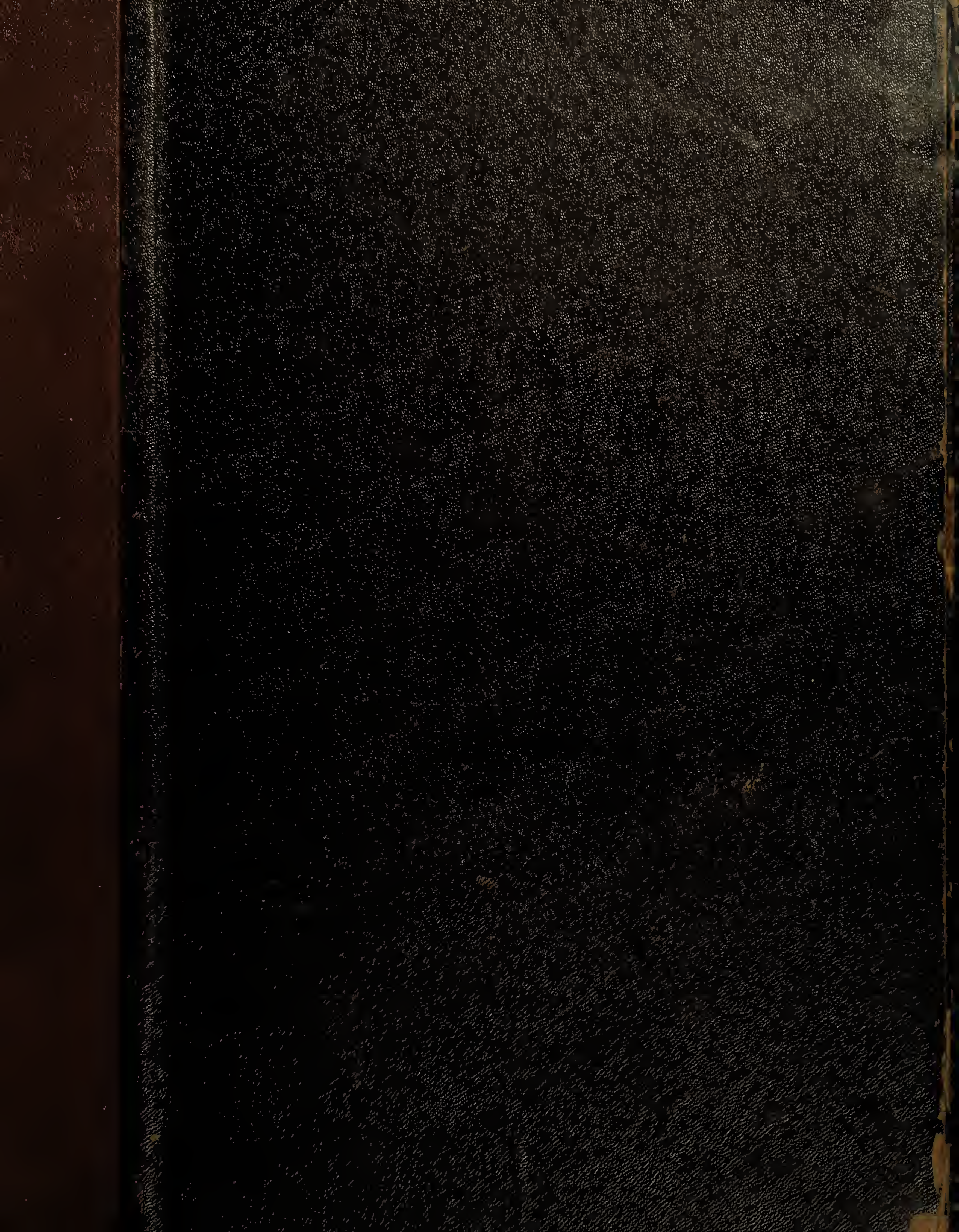
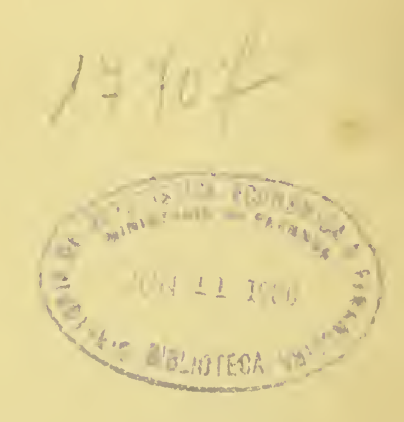


CONFÉRENCE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

1920





TOME III

IMPRIMÉ POUR LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
TH. DEWARICHET :: :: BRUXELLES

Table des Matières du Tome III

Introduction

Ce Tome contient les exposés de la situation financière des pays qui ont été communiqués à la Conférence par les différentes délégations conformément à l'article 6 de l'ordre du jour (*). Certains e ces exposés ont été lus au cours des réunions. Parfois ils ont été expliqués ou résumés sous forme de discours d'introduction, qui sont également reproduits dans cet ouvrage.

Ces exposés n'ont pas été remaniés pour être présentés sous une forme-type, aussi sont-ils de longueurs très inégales et leur objet n'est pas toujours identique. Il a semblé préférable de publier ces documents le plus tôt possible dans la forme primitive, que de s'exposer à des retards qu'occasionnerait leur remaniement.

Les exposés, ainsi que les discours qui les accompagnent, ont été examinés rapidement, pendant le temps restreint dont on disposait au moment de la Conférence, par un petit Comité composé de :

Dr. Giannini	Italie.
Colonel R. H. Hess.	Etats-Unis d'Amérique.
Professeur Lotz	Allemagne.
M. P. Volckmar.	Norvège.
M. P. G. West	France.

Les observations qui suivent sont en partie basées sur le rapport de ce Comité.

La situation financière de l'ensemble des pays est très différente, elle présente tantôt une prospérité relative, tantôt une grande gêne et de nombreuses difficultés. Afin de faciliter l'étude des nombreux documents qui suivent, les pays ont été classés en groupes, réunissant ceux qui ont été soumis aux mêmes influences pendant la guerre. Les groupes sont composés comme suit :

I. — PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE.

a) **Pays n'ayant pas subi de transformation radicale :**

Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Portugal.

b) **Pays ayant subi des transformations radicales et nouveaux pays :**

Arménie, Autriche, Esthonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Roumanie, Etat Serbe-Croate-Slovène, Tchéco-Slovaquie.

II. — PAYS NEUTRES DE L'EUROPE.

Danemark, Espagne, Hollande, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse.

III. — PAYS HORS D'EUROPE.

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Guatémala, Indes Anglaises, Japon, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay.

(*) Article 6. — L'article 6 de l'ordre du jour de la Conférence est le suivant :

« Remise, au nom de chaque pays, d'exposés écrits établissant sa situation financière et comprenant la situation de son budget, de sa dette intérieure et extérieure, l'état de sa circulation fiduciaire, de son change, de son commerce extérieur, du régime des restrictions à l'importation et à l'exportation, de la réglementation des changes, etc., ainsi que la politique actuellement suivie par chaque Gouvernement dans ces questions (les déclarations doivent être présentées par chaque délégation dans un exposé oral d'une durée de quinze minutes au maximum, non compris la traduction). »

I. — PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE.

a) Pays n'ayant pas subi de transformation radicale :

(Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Portugal.)

Budgets. — Des déficits énormes ont été provoqués par les frais de guerre dans chacun de ces pays, et bien que les dépenses de guerre proprement dites aient cessé, les obligations financières résultant de la guerre, et les nouvelles charges imposées aux Gouvernements par les conditions d'après-guerre, ont maintenu les dépenses à un niveau anormal.

Dans certains pays où l'industrie a été temporairement paralysée, les Gouvernements ont été obligés, surtout au lendemain de l'armistice, d'accorder des allocations aux sans-travail.

De plus, certains Gouvernements ont été amenés à prendre en main l'approvisionnement de la population en articles de première nécessité, tels que charbon et blé, articles qui n'étaient pas produits dans le pays ou qui tout au moins n'y étaient pas produits en quantité suffisante, et de les vendre à un prix sensiblement au-dessous de leur prix de revient.

Souvent, enfin, les budgets des grands services publics ont accusé des déficits importants qui ne sont pas couverts, à l'heure actuelle, par les augmentations successives des tarifs de ces régies.

Non seulement, le personnel des administrations publiques n'a pas été réduit, mais parfois, au contraire, il a été augmenté depuis l'armistice. L'augmentation des traitements due à l'élévation du coût de la vie a accru la charge imposée aux budgets par cette armée de fonctionnaires.

Ce sont là, entre autres, les causes qui, ajoutées à la dépréciation monétaire, sont la raison d'une augmentation de 500 à 1,500 % dans les dépenses inscrites aux budgets de ces pays.

Même en tenant compte de l'augmentation des recettes de chaque pays, résultant de la dépréciation monétaire, les dépenses actuelles représentent une part anormale du revenu national total.

Des efforts sérieux ont été réalisés pour subvenir à ces lourdes charges, et tout a été mis en œuvre pour introduire dans les finances de l'Etat un système fiscal bien ordonné par l'application d'impôts nouveaux, notamment sous forme de taxes sur les profits de guerre, sur le revenu, sur le chiffre d'affaires et même sur le capital. Les revenus sont, dans la plupart des cas, maintenant égaux ou tout au moins presque égaux aux dépenses ordinaires. Mais, sauf pour la Grande-Bretagne, il y a encore un grand écart entre les revenus et les dépenses totales.

Dette publique. — Les dépenses énormes occasionnées par la guerre viennent peser sur la balance financière de ces pays sous forme de dettes intérieure et extérieure très lourdes. L'Allemagne même n'a pas encore déterminé le montant de sa dette extérieure.

Le total de la dette intérieure des pays belligérants européens, converti en dollars au pair, se monte à environ 155 milliards de dollars, contre environ 17 milliards de dollars en 1913. Même en tenant largement compte de la dépréciation de la valeur de l'argent, ce chiffre est une charge énorme si on le compare au total du revenu national des pays belligérants. Le règlement de la dette extérieure, où figurent 11 milliards de dollars dus aux Etats-Unis et 1 3/4 milliard de livres sterling dus à la Grande-Bretagne, constitue un problème financier encore plus difficile parce que, dans presque tous les cas, cette dette est payable en une monnaie moins dépréciée que celle du pays débiteur.

La plus grande partie des emprunts, intérieurs et extérieurs, a été, par suite des conditions du marché, contractée sous la forme d'emprunts à court terme. Le Royaume-Uni entend commencer la réduction systématique de son déficit si l'excédent prévu à son budget se réalise.

Il faut noter qu'en plus de ces dettes contractées par les Gouvernements, les nationaux des divers Etats en question ont aussi emprunté des sommes importantes dans d'autres pays et vendu de grandes quantités de valeurs représentant leurs placements à l'étranger.

Il faut cependant noter que certains pays, tout en empruntant à l'étranger, ont, par ailleurs, consenti des prêts à d'autres Gouvernements.

Circulation monétaire. — Ces pays, considérés dans leur ensemble, ont perdu une très grande partie de leur stock d'or d'avant-guerre et ont augmenté d'une façon exagérée leur circulation de papier-monnaie. Cette inflation, qui a été diminuée en Grande-Bretagne et arrêtée en France, continue à se développer dans d'autres pays.

Commerce extérieur. — Mettant à part l'Allemagne, ses alliés et tous les pays occupés pendant la guerre et dont les importations ont été arrêtées par le blocus, les pays ci-dessus

mentionnés ont, pendant toute la guerre, subi un énorme excédent d'importations sur les exportations. Ils étaient, en effet, dans l'obligation d'acheter au dehors les grandes quantités de marchandises dont ils avaient besoin et d'abandonner complètement la production de marchandises commerciales, pour développer leur production de guerre. Dans plusieurs pays, cet excédent d'importations s'est même accru pendant l'année 1919 par suite de l'importation des matières premières nécessaires au rétablissement de l'activité économique normale. Actuellement, cet excédent paraît diminuer et presque partout on observe une augmentation considérable des exportations.

Le commerce extérieur de la plupart de ces pays est encore soumis à un contrôle gouvernemental plus ou moins étendu.

Changes. — Pendant la guerre, les changes de ces pays ne reflétaient pas leur situation économique réelle, car des mesures artificielles avaient été prises dans la plupart des cas en vue de leur stabilisation; mais les changes se déprécièrent rapidement quand ces mesures furent abandonnées au printemps 1919. Cette dépréciation a continué pendant 12 mois. Depuis le printemps de cette année, il y a eu des fluctuations appréciables, mais la tendance générale a présenté une légère amélioration.

Le taux du change de ces divers pays est très défavorable, comparé au dollar; il est très défavorable aussi comparé aux monnaies des pays neutres (excepté pour le Royaume-Uni). Dans plusieurs de ces pays, les opérations de change sont encore soumises à un contrôle gouvernemental plus ou moins strict.

b) **Pays ayant subi des transformations radicales et pays nouveaux:**

(Arménie, Autriche, Esthonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Roumanie, Etat Serbe-Croate-Slovène, Tchéco-Slovaquie.)

Budgets. — La période essentiellement difficile que traversent les nouvelles nations qui sont nées à la suite de la guerre mondiale est un facteur dominant dans leur situation économique et financière. Elles sont toutes en cours de formation, de création ou de reconstruction. Leurs revenus sont encore insignifiants et leurs dépenses, quand elles ne sont pas employées à la défense nationale, sont absorbées en frais de premier établissement.

Tous leurs budgets sont en déficit et certains de ces pays ont même été obligés, afin de couvrir leurs énormes dépenses, de comprendre dans leurs revenus le produit de la valeur de réalisation de domaines de l'Etat. Le plus souvent, le fonctionnement d'un système bien ordonné de perception des recettes est encore inexistant; d'autre part, les dépenses énormes pour secours alimentaires, armements et dans certains cas occasionnées par des guerres en cours, ne laissent entrevoir aucune possibilité d'équilibrer les budgets. En fait, leurs dépenses publiques sont hors de proportion avec leurs populations et leurs ressources. Ils ont un revenu insuffisant pour faire face aux charges nécessitées par une organisation gouvernementale complète entraînant le paiement d'un nombre considérable de fonctionnaires. Ceci s'applique aussi bien aux nations nouvellement créées qu'aux Etats auxquels des territoires, source autrefois de grandes richesses, ont été enlevés.

Circulation monétaire. — Tous ces pays ont reçu comme legs de la guerre une monnaie extrêmement dépréciée. La multiplicité des monnaies en circulation rend très difficile l'évaluation de leur quantité et des changements radicaux sont certainement nécessaires. Dans beaucoup de ces pays, les émissions de papier continuent sans paraître devoir se ralentir.

Commerce extérieur. — Tous ces pays présentent encore un excédent d'importation. D'autre part, il en est qui sont avant tout agricoles. Leur puissance productrice peut donc se rétablir rapidement et il peut suffire d'une bonne récolte — aux prix actuels des vivres — pour consolider leur position, tant financière qu'économique. La situation de l'Autriche, dont la vie économique a été plus complètement désorganisée que tout autre, est particulièrement difficile.

II. — PAYS NEUTRES D'EUROPE.

(Danemark, Espagne, Hollande, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse.)

Dans les pays neutres d'Europe, la position est essentiellement différente, mais les difficultés financières y sont aussi sérieuses.

Budgets. — Dans certains cas, ces pays ont engagé de lourdes dépenses comme conséquence directe de la guerre et ils ont dû augmenter largement leur dette intérieure. Mais dans la plupart des cas, les difficultés budgétaires y sont dues à l'accroissement des dépenses gouvernementales causées par la hausse des prix et par le fait que des prélèvements ont dû

être faits pour parer aux subsides destinés à empêcher que cette hausse pèse trop lourdement sur l'ensemble de la population. Ces dépenses ont été parfois soldées par une augmentation des impôts; mais la Hollande, la Suisse et l'Espagne y ont fait face en grande partie par des emprunts. Dans ces deux derniers pays, il est impossible de prévoir dans un avenir rapproché l'équilibre du budget.

Bien que la dette intérieure de ces pays ait augmenté, ils ont contracté très peu d'emprunts à l'étranger; de plus, au cours de la guerre, ils ont même été amenés à ouvrir des crédits aux belligérants, en même temps qu'une quantité considérable de leurs valeurs nationales possédées à l'étranger ont été rachetées par leurs nationaux et rapatriées.

Circulation. — Tous ces pays ont accumulé de l'or pendant la guerre; les réserves des États mentionnés sous cette rubrique ont augmenté, entre 1913 et 1919, de plus de 700 millions de dollars, soit quatre fois la valeur de leurs réserves en 1913. La circulation de papier a aussi augmenté, bien qu'à un moindre degré que la réserve d'or. Toutefois, ainsi que pour les pays belligérants, il se produisit une hausse des prix et presque aussi importante, mais pour des raisons entièrement différentes.

Commerce extérieur. — Avant la guerre, la balance commerciale de ces pays, exception faite du Grand-Duché de Luxembourg, présentait un excédent d'importations.

Durant la guerre, en partie comme conséquence du blocus et en partie par suite de la vente d'approvisionnements aux belligérants, cet excédent a été considérablement réduit et même, sauf en deux cas, transformé en un excédent d'exportations. Depuis la guerre, la situation commerciale s'est trouvée renversée de nouveau, du fait que ces pays ont importé les marchandises nécessitées pour la reconstitution de leurs stocks et par suite de la prime qu'avait acquis leur change sur les monnaies dépréciées des nations belligérantes, le maintien de leur chiffre d'exportation est devenu difficile. C'est pourquoi, jusqu'à un certain point, les facteurs favorables de la situation de ces pays sont actuellement pour eux une difficulté.

III. — PAYS HORS D'EUROPE.

(Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Guatémala, Indes Anglaises, Japon, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay.)

Les pays extra-européens occupent, dans leur ensemble, la situation la plus favorable. Bien que des conditions spéciales affectent quelques-uns d'entre eux, la Chine et le Guatémala par exemple, on peut cependant dire qu'en général ils ont bénéficié d'une demande plus forte de l'Europe au moment où ils disposaient de quantités considérables de marchandises.

Partout, excepté au Japon, les exportations dépassent les importations et même, en ce qui concerne celui-ci, les profits de la flotte marchande constituent une exportation invisible qui modifie la balance commerciale en apparence défavorable.

Ils ont, dans bien des cas, pu rembourser une partie considérable de leurs dettes extérieures et, d'autre part, ils ont consenti des prêts considérables à leurs anciens créditeurs. Tel est particulièrement le cas des États-Unis, la plupart des pays d'Europe leur doivent actuellement des sommes importantes. Mais, ainsi qu'il en est pour les neutres d'Europe, leur accumulation d'or a entraîné une hausse des prix et a rendu plus difficile le maintien de leurs exportations. Leur position économique dans l'avenir dépend donc essentiellement de la restauration du pouvoir d'achat de leurs clients européens. On ne doit pas perdre de vue aussi que beaucoup de ces pays, particulièrement dans le Nouveau Monde, ont d'immenses besoins, non encore satisfaits, d'emploi de capitaux et le manque mondial de capital en ce moment constitue un obstacle sérieux à leur développement.

Caractéristiques communes. — Ces considérations font ressortir des différences entre les divers groupes de pays en ce qui concerne leur situation financière. Ces différences sont plus particulièrement marquées: *a*) en ce qui concerne les budgets qui varient d'un état d'équilibre dans quelques rares cas à des déficits qui représentent même 80 % des dépenses dans les cas les plus graves et *b*) en ce qui concerne le commerce international, les courants en ont été, tout au moins temporairement, radicalement changés.

En dépit, cependant, de ces différences, les caractéristiques que tous ces pays présentent en commun sont peut-être plus encore dignes d'attention. Deux d'entre elles méritent une mention spéciale.

En premier lieu, chaque pays du monde a subi une hausse des prix plus ou moins marquée. Ceci est dû dans quelques cas à l'émission de papier-monnaie. Dans d'autres, au fait que la suspension de l'étalon-or a causé une diminution considérable de sa valeur et par conséquent une hausse de prix dans les pays employant l'or. Cette hausse des prix a été la cause principale de la longue série de problèmes industriels et sociaux qui exercent les facultés des hommes d'État de chaque pays du monde.

L'autre caractéristique, la plus importante, est le manque de capitaux d'un bout à l'autre du monde. Durant la guerre, les stocks industriels et les capitaux flottants étaient généralement réduits au plus extrême minimum et le capital immobilisé était abandonné à la destruction pendant que les économies du monde étaient détournées de leur but normal pour poursuivre des fins destructives. D'autre part, il y a eu une amélioration positive du coût moyen de la vie et l'effort pour conserver cette amélioration signifie qu'il y a une plus grande demande de marchandises destinées à une consommation immédiate à un moment où, pour diverses raisons, la production n'a pas encore atteint son niveau d'avant-guerre. La marge, par conséquent, entre la production et la consommation immédiate, qui est la seule source vraie de reconstitution du capital, est bien en dessous de la normale. Dans ces conditions, les pays dont la sécurité politique n'est pas encore rétablie, se trouvent à peu près dans l'impossibilité de s'assurer le capital indispensable à leur remise en état. Toutefois, les conditions économiques normales ne peuvent être rétablies que par la restauration simultanée des pays acheteurs et des pays vendeurs, ainsi que des industries qui, respectivement, consomment et produisent les matières premières et les articles fabriqués. Même en temps ordinaire, l'accroissement disproportionné de quelques branches de l'activité est la cause la plus fréquente d'un effondrement économique ou financier. Les dangers qui peuvent résulter d'un tel développement non coordonné sont particulièrement accrus par le fait qu'aujourd'hui le capital engagé à un degré excessif dans une branche particulière quelconque y est immobilisé aux prix les plus exagérés. L'incertitude sur le niveau futur des prix et le caractère spéculatif qui en résulte pour toutes les opérations de crédit constituent une difficulté dont souffre le monde entier.

Préalablement à la Conférence de Bruxelles, des documents ont été publiés qui contiennent des statistiques comparées des finances publiques, du commerce international et des circulations monétaires, basées sur des documents fournis par les principaux Gouvernements participant à la Conférence. Ces chiffres furent pointés et mis à jour à la Conférence et une édition revue de chacun de ces documents sera bientôt publiée. En attendant, les tableaux suivants, fournissant les résultats sommaires de l'enquête, sont donnés ici afin d'aider le lecteur dans la comparaison des exposés relatifs aux divers pays.

TABLEAU I[a]

BUDGETS D'APRÈS-GUERRE

(EN MILLE)

Le tableau donne, toutes les fois que c'est possible, le budget net de chaque pays, c'est-à-dire que l'excédent ou le déficit seul des entreprises de l'État est indiqué, — selon le cas, du côté des Recettes ou du côté des Dépenses.

Les chiffres des recettes comprennent les recettes, quelle qu'en soit l'origine, exception faite pour celles provenant des emprunts. Les chiffres des dépenses comprennent tous les articles des deux budgets, ordinaire et extraordinaire, exception faite pour les sommes servant à un amortissement; celles-ci ont été exclues des articles des dépenses. Il s'ensuit que, dans bien des cas, les chiffres de dépenses comprennent des dépenses qui ont pour objet la constitution d'un capital, et lorsque ces dépenses ont réellement un caractère productif, elles pourraient être régulièrement couvertes par des emprunts. Bien qu'il soit difficile de distinguer entre les articles de dépenses ceux qui devraient être à proprement parler traités de cette façon, il est à remarquer que si de tels investissements de capitaux étaient exclus des budgets, la balance de cinq ou six États mentionnés ci-dessous (notamment la Suède, la Norvège, l'Argentine et l'Afrique du Sud), présenterait un [illegible] d'un mali.

Les budgets donnés ci-après ayant été calculés comme budgets « nets », leurs chiffres, pour la plupart, accuseront une différence avec ceux donnés dans les exposés.

PAYS	ANNÉE FISCALE	UNITÉ MONÉTAIRE	RECETTES	DÉPENSES	BALANCE	Balance en % des dépenses
I. PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE						
a) Pays qui n'ont pas subi de transformation radicale :						
Allemagne ×	1920-21	Mark	27,770,000	51,[illegible]	— 24,1[illegible]	— [illegible]
Belgique ×	1920	Franc	3,020,702	8,578,[illegible]	— 5,557,7[illegible]	— [illegible]
Bulgarie +	1920-21	Leva	1,803,000	2,[illegible]	— 1,191,[illegible]	— [illegible]
France ×	1920	Franc	19,7[illegible]	45,[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Grande-Bretagne ×	1920-21	£	1,365,300	1,1[illegible]	+ 234,[illegible]	+ 21
Grèce ×	1920-21	Drachme	636,32[illegible]	1,874,[illegible]	— 1,[illegible],675	— [illegible]
Italie ×	1919-20	Lire	9,5[illegible]0,000	28,4[illegible],000	— 18,930,000	— [illegible]
Portugal ×	1920-21	Milreis	110,418	[illegible]	— 1[illegible],107	— 5[illegible]
b) Pays qui ont subi des transformations radicales et nouveaux Pays :						
Autriche +	1920-21	Couronne	20,6[illegible]	33,[illegible]	— 12,[illegible]	— [illegible]
Esthonie +	1920	Mark E	1,091,[illegible]	2,4[illegible]	— 1,3[illegible]	— [illegible]
Finlande ×	1919	Mark	778,717	1,1[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Hongrie +	1920-21	Couronne	10,539,947	20,210,7[illegible]	— 9,670,801	— [illegible]
Lettonie × (**)	1920	Rouble L	27[illegible]	610,[illegible]	— 3[illegible]	— [illegible]
Lithuanie +	1920	Mark L	[illegible]	[illegible]	— 84,[illegible]	— 11
Pologne +	1919-20	Mark	3,127,[illegible]	15,1[illegible]	— 12,[illegible]	— [illegible]
Roumanie + (*)	1920-21	Lei	6,115,920	6,[illegible],000	— [illegible]	— [illegible]
État serbe-croate-slovène	1919-20	Dinars	—	—	— 2,[illegible]	—
Tchéco-Slovaquie ×	1920	Couronne tch.	7,7[illegible]0,771	10,[illegible],771	— 2,[illegible]	— [illegible]
II. PAYS NEUTRES DE L'EUROPE						
Danemark ×	1918-19	Couronne	457,900	[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Espagne +	1920-21	Peseta	1,842,721	[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Hollande ×	1920	Florin	615,1[illegible]	7[illegible]	— 100,[illegible]	— [illegible]
Luxembourg ×	1919	Franc	3[illegible],1[illegible]	[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Norvège ×	1919-20	Couronne	[illegible]	581,[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Suède ×	1920	Couronne	8[illegible]	[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Suisse ×	1920	Franc	381,400	[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
III. PAYS EN DEHORS DE L'EUROPE						
Afrique du Sud ×	1920-21	£	[illegible],441	40,0[illegible]	— 11,[illegible]	— [illegible]
Argentine ×	1918-19	Peso-papier	3[illegible]	40[illegible]	— 5,[illegible]	— 1
Australie ×	1918-19	£	3[illegible]	107,[illegible]	— 67,8[illegible]	— [illegible]
Brésil ×	1920	Milreis-or	358,637	[illegible]	— [illegible]	— 7
Canada ×	1920-21	$	323,106	81[illegible]	— 49[illegible]	— [illegible]
Chine ×	1918-19	$ chinois	439,47[illegible]	4[illegible]	— [illegible],201	— 11
États-Unis ×	1920	$	6,694,[illegible]	6,403,34[illegible]	+ 291,2[illegible]	+ 5
Indes ×	1920-21	£ (15 roupies = 1 £)	104,77[illegible]	10[illegible]	+ 2,514	+ 2
Japon ×	1920-21	Yen	938,[illegible]	1,131,[illegible]	— 19[illegible]	— 17
Nouvelle-Zélande ×	1919-20	£	19,782	4[illegible]	— [illegible]	— [illegible]
Pérou +	1919	£ p.	6,606	[illegible]	+ 44	+ 7
Uruguay +	1920	Milreis	38,043	41,1[illegible]	— 3,066	— 7

× Budget net. + Budget brut.

(*) *Note :* Budget ordinaire seulement. En réalité, le déficit est beaucoup plus important.

(**) Premier trimestre 1920.

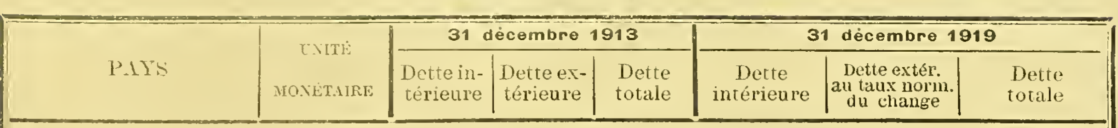


TABLEAU I(b)

DETTES

(EN MILLIONS)

PAYS	UNITÉ MONÉTAIRE	31 décembre 1913 Dette intérieure	31 décembre 1913 Dette extérieure	31 décembre 1913 Dette totale	31 décembre 1919 Dette intérieure	31 décembre 1919 Dette extér. au taux norm. du change	31 décembre 1919 Dette totale
I. PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE							
a) Pays qui n'ont pas subi de transformation radicale :							
Allemagne	Mark	(1) 5,158.0	—	(1) 5,158.0	(2) 194,000.0	(2) (6) 3,000.0	(2) (6) 197,000.0
Belgique	Franc	4,430.2	196.4	4,626.6	17,903.9	1,687.6	19,591.5
Bulgarie	Leva	153.0	747.5	900.5	(8) 4,000.0	(8) 1,045.0	(8) 5,045.0
France	Franc	33,637.0	—	33,637.0	185,728.0	33,660.0	219,388.0
Grande-Bretagne	£	(1) 706.0	—	(1) 706.0	(2) 6,603.0	(2) 1,279.0	(2) 7,882.0
Grèce	Drachme	370.4	846.1	1,216 5	(2) 1,003.8	(2) 2,231.3	(2) 3,235.1
Italie	Lire	15,069.9	—	15,069.9	63,928.0	20,202.0	84,130.0
Portugal	Milreis	466.4	184.4	650.8	1,393.2	316.6	1,709.8
b) Pays qui ont subi des transformations radicales et nouveaux Pays :							
Autriche	Couronne	(5) 12,471.1	—	(5) 12,471.1	(8) (4) 59,862.1	(3) (4) (6) 18,941.4	(3) (4) (6) 78,803.5
Esthonie	Mark E.	—	—	—	30.4	287.4	317.8
Finlande	Mark F.	—	173.0	173.0	1,497.4	352.0	1,849.4
Hongrie	Couronne	2,939.4	5,319.1	8,258.5	(4) 33,805.8	(4) 4,874.4	(4) 38,680.2
Lettonie	Rouble	—	—	—	129.1	107.9	237.0
Lithuanie	Mark L.	—	—	—	(12)	(11) 10.5	(12)
Pologne	Mark P.	—	—	—	8,803.5	Cour. N. 14.0 Fr. 314.0 Lire 9.9 Florin 17.8 £ 0.6 $ 110.7 Mark P. —	Cour. N. 14.0 Fr. 314.0 Lire 9.9 Florin 17.8 £ 0.6 $ 110.7 M. P. 8,803.5
Roumanie	Lei	—	—	1,456.7	—	—	(10) 11,148.4
Etat serbe-croate-slovène	Dinar	—	—	—	2,682.0	Fr. (6) 3,189.8	Fr. (6) 3,189.8 Dinars 2,682.0
Tchéco-Slovaquie	Cour. tch.	—	—	—	C.T. 24,931.1	Fr. or 1,060.0 $ 79.7 £ 0.3 Lires 200.0 (7)	C. T. 24,931.1 Fr. or 1,060.0 $ 79.7 £ 0.3 Lires 200.0 (7)
II. PAYS NEUTRES DE L'EUROPE							
Danemark	Couronne	(1) 87.5	(1) 270.6	(1) 358.1	(2) 671.0	(2) 254.0	(2) 925.0
Espagne	Peseta	8,534.6	1,027.7	9,562.3	11,102.3	910.8	12,013.1
Hollande	Florin	1,161.6	—	1,161.6	2,764.1	—	2,764.1
Luxembourg	Franc	25.1	—	25.1	179.7	—	179.7
Norvège	Couronne	21.5	338.6	360.1	687.0	329.9	1,016.9
Suède	Couronne	60.7	587.6	648.3	1,043.4	523.6	1,567.0
Suisse	Franc	1,710.3	—	1,710.3	3,700.2	—	3,700.2
III. PAYS EN DEHORS DE L'EUROPE							
Afrique du Sud	£	(1) 14.5	(1) 111.8	(1) 126.3	(2) 50.2	(2) 123.7	(2) 173.9
Argentine	Peso-papier	536.1	701.9	1,238.0	644.8	626.1	1,270.9
Australie	£	13.9	3.6	17.5	243.9	106.1	350.0
Brésil	Milreis P.	726.7	£ 103.8	M.p. 726.7 £ 103.8	1,042.3	£ 103.4 Fr. 322.2	£ (9) 177.0
Canada	$	0.8	285.5	286.3	2,030.2	497.2	2,527.4
Chine	$ chinois	—	—	—	241.7	1,644.9	1,886.6
Etats-Unis	$	1,189.3	—	1,189.3	25,827.2	6.6	25,833.8
Indes	Roupie	(1) 1,456.9	2,661.0	4,117.9	(2) 3,258.4	(2)(13) 2,906.0	(2) 6,164.4
Japon	Yen	1,194.8	(1) (13) 1,524.6	(1) 2,719.4	2,215.9	1,311.1	3,527.0
Nouvelle-Zélande	£	(1) 16.0	(1) 74.0	(1) 90.0	(2) 102.1	(2) 99.1	(2) 201.2
Pérou	£ p.	—	—	—	5.8	1.0	6.8
Uruguay	Milreis	11.1	125.2	136.3	43.3	128.7	172.0

(1) 31 mars 1914.
(2) 31 mars 1920.
(3) 30 juin 1920. Au taux courant du change.
(4) Est seul comprise cette partie de la dette de l'Empire austro-hongrois qui, conformément aux stipulations du Traité de Paix, est considérée comme devant être liquidée respectivement par l'Autriche et la Hongrie.
(5) Y compris la dette des Reichländer.
(6) Non compris les réparations, etc.... prévues par le Traité de Paix.
(7) Y compris les réparations, etc.... prévues par le Traité de Paix.
(8) 30 juin 1920.
(9) Prévision totale.
(10) Il y aurait lieu d'ajouter ici environ 10 milliards de Lei en considération des stipulations du Traité de Paix et 5 milliards émis à la suite du retrait des billets autrichiens.
(11) 1er septembre 1920.
(12) Ces renseignements font défaut.
(13) Dette sterling calculée à R 15 = £ 1.

TABLEAU II

Mouvement de l'or entre 1913-1919

En Dollars, au pair

(EN MILLIONS)

PAYS	Or dans les Banques et en circulation 1913	Or dans les Banques 1919	Accroissement	Diminution
EUROPE				
Allemagne	813	260		— 553
Banque Austro-Hongroise	295 (1)	46.7		— 248.3
Belgique	68	51.3		— 16.7
Bulgarie	10.8 (3)	7.1		— 3.7
Danemark	19	60	+ 41	
Espagne	92.4 (1)	471	+ 378.6	
Finlande	10.6	8.2		— 2.4
France	1,192	1,078		— 114
Grande-Bretagne	764	574		— 190
Grèce	8	10.7	+ 2.7	
Hollande	71.7	256	+ 184.3	
Italie	289	204		— 85
Norvège	17.9	39.2	+ 21.3	
Portugal	16.5	10.6		— 5.9
Roumanie	31.8	1.3		— 30.5
Suède	30.8	75.6	+ 44.8	
Suisse	44	100	+ 56	
Total	3,774.5	3,253.7	+ 728.7	— 1,249.5
PAYS HORS DE L'EUROPE				
Afrique du Sud	36 (1)	33.6		— 2.4
Argentine	245 (5)	465 (6)	+ 220	
Australie	206	211	+ 5	
Canada	144 (1) (5)	185 (6)	+ 41	
Chili	.2 (5)	.1 (7)		— .1
Etats-Unis	2,930	4,183 (2)	1,253	
Indes	—	—	+ 130 (4)	
Japon	206	1,029 (2) (8)	+ 823	
Nouvelle-Zélande	33.5	33.1		— .4
Uruguay	10.9 (1)	57.5	+ 46.6	
Total	3,811.6	6,197.3	+ 2,578.6	— 2.9
Total général des pays européens et autres	7,586.1	9,451.0	+ 3,307.3	— 1,252.4
Accroissement net :			+ 2,054.9	

(1) Ces chiffres comprennent seulement l'or dans les Banques.
(2) Ces chiffres comprennent l'or dans les Banques et l'or en circulation inclusivement.
(3) 1912.
(4) Augmentation de la réserve et importations nettes pendant la guerre.
(5) Juin 1914.
(6) Mars 1920.
(7) Avril 1914.
(8) Février 1920.

TABLEAU II[b)]

Billets en circulation à la fin de 1913 et de 1919

PAYS	UNITÉ MONÉTAIRE	BILLETS EN CIRCULATION (en millions) 31 décembre 1913	1919	ACCROISSEMENT %
I. PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE				
a) Pays qui n'ont pas subi de transformation radicale :				
Allemagne.	Mark	2,562	62,036	2,321.4
Belgique	Franc	1,067	4,786	348.5
Bulgarie	Leva	189	2,299	1,116.4
France	Franc	5,713	37,327	555.3
Grande-Bretagne . . .	£	35	449	1,182.7
Grèce	Drachme	311	1,412	354.0
Italie	Lire	2,783	18,814	576 0
Portugal	Milreis	91	382	319.6
b) Pays qui ont subi des transformations radicales et nouveaux Pays :				
Banque Austro-Hongroise .	Couronne	2,494	54,481	2,084.5
Finlande	Mark F.	113	1,124	894.7
Roumanie	Lei	571	1,603 (*a*)	1,054.4
II. PAYS NEUTRES DE L'EUROPE				
Danemark.	Couronne	151	489	223.9
Espagne	Peseta	1,924	3,856	100.4
Hollande	Florin	317	1,099	246.7
Luxembourg	Franc	6.2	224	3,512.9
Norvège	Couronne	108	454	320.3
Suède	Couronne	234	748	219.6
Suisse	Franc	318	1,061	233.6
III. PAYS EN DEHORS DE L'EUROPE				
Afrique du Sud	£	2.4	9 (*b*)	275.0
Argentine	Peso	777	1,278	64.5
Australie	£	9.9	56.8	473.7
Brésil	Milreis	899	1,748	94.4
Canada.	$	211	440 (*b*)	108.5
Etats-Unis.	$	1,069	4,212	294.0
Indes	Roupie	645	1,829	283.5
Japon	Yen	426	1,336 (*c*)	213.6
Nouvelle-Zélande . . .	£	1.7	7.8	358.8
Uruguay	Peso	21.5	69.3	222.3

(*a*) Y compris les billets de la Banque Nationale de Roumanie et les billets émis pendant l'occupation allemande. A l'exclusion des billets-couronnes, billets-roubles, etc.
(*b*) Mars 1920.
(*c*) Février 1920.

TABLEAU III

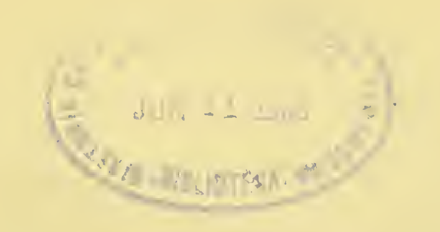
COMMERCE EXTÉRIEUR

(Commerce spécial, c'est-à-dire importations destinées à la consommation intérieure et exportations des produits nationaux.)

(EN MILLIONS)

PAYS	UNITÉ MONÉTAIRE	1913 Importations	1913 Exportations	1913 Excédent des importations sur les exportations + excédent des exportations sur les importations −	1919 Importations	1919 Exportations	1919 Excédent des importations sur les exportations + excédent des exportations sur les importations −
I. — PAYS BELLIGÉRANTS DE L'EUROPE							
a) **Pays qui n'ont pas subi de transformation radicale**							
Allemagne . .	Mark	10.770	10,099	+ 671	34,376	10,057	+ 22,319
Belgique . . .	Franc	4,636	3,634	+ 1,002	5,246	2,296	+ 2,950
Bulgarie . . .	Leva	180	93	+ 86	964	552	+ 412
France . . .	Franc	8,421	6,880	+ 1,541	29,778 (1) 22,188 (2)	8,713 (1) 7,429 (2)	+ 21,065 (1) + 21,759 (2)
Gr. Bretagne	£	659	525	+ 134	1,467	798	+ 669
Grèce.	Drachme	178	119	+ 59	1,619	753	+ 866
Italie	Lire	3,646	2,512	+ 1,134	16,517	5,189	+ 11,325
Portugal . . .	Milreis	89	35	+ 54	233	110	+ 121
b) **Pays ayant subi des transformations radicales**							
Finlande . . .	Mark	495	105	+ 390	2,706	843	+ 1,862
II. — PAYS NEUTRES DE L'EUROPE							
Danemark . .	Couronne	771	637	+ 134	2,457	731	+ 1,623
Espagne . . .	Peseta	1,306	1 057	+ 249	889	1,316	− 427
Hollande. . .	Florin	3,918	3 083	+ 835	2,825	1,411	+ 1,414
Norvège . .	Couronne				(Les renseignements font défaut)		
Suède.	Couronne	847	817	+ 30	2,499	1,589	+ 910
Suisse . . .	Franc	1,920	1,376	+ 544	3,533	3,298	+ 235
III. — PAYS EN DEHORS DE L'EUROPE							
Afrique du S.	£	49	27	+ 13	48	47	− 1
Argentine . .	Peso	496	519	− 23	620 (3)	959 (3)	− 339
Australie. . .	£	78	75	+ 3	82	131	− 49
Brésil.	Milreis	1,007	982	+ 25	1 334	2,179	− 845
Canada	Dollar	659	436	+ 223	911	1,241	− 300
Etats-Unis . .	Dollar	1 756	2,448	− 692	3,733	7,751	− 4 018
Indes	Roupie	2,257 (4)	2,490 (4)	− 233 (4)	2,326 (4)	3,058 (4)	− 732 (4)
Japon.	Yen	726	629	+ 97	2 125	2,051	+ 74
Nouv. Zélande	£	21.4	21	+ 0.4	30	52	− 22

(1) Y compris l'Alsace-Lorraine.
(2) Non compris l'Alsace-Lorraine.
(3) Calculés sur 9 mois de l'année 1919.
(4) Y compris le mouvement de l'argent.



1. Etats belligérants d'Europe :

(a) Etats qui n'ont pas subi de changements radicaux :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Portugal.

(b) Etats qui ont subi des changements radicaux et nouveaux Etats :

Arménie, Autriche, Esthonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Roumanie, Etat serbe-croate-slovène, Tchéco-Slovaquie.

ALLEMAGNE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

Herr BERGMANN (Délégué de l'Allemagne)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer par votre intermédiaire, à la Société des Nations, les remerciements sincères des délégués allemands de la grande faveur de pouvoir prendre part à cette Conférence et de pouvoir soumettre à cette haute Assemblée un exposé de la situation financière et du commerce extérieur de l'Allemagne, ainsi que des problèmes y afférents. Cet exposé, ensemble avec le reste des informations soumises à votre examen, essaye de vous renseigner sur la situation actuelle de l'Allemagne au point de vue financier et économique. Le tableau qui s'en dégage est des plus défavorables. Je me permettrai seulement d'attirer votre attention sur quelques points saillants.

Vous voyez l'Allemagne, qui, en 1913, n'avait pour toutes dettes que 5 milliards de marks, chargée à la date du 31 août 1920, d'un total de dettes de 240 milliards de marks. Vous voyez, en outre, qu'à la fin de l'exercice 1920 le chiffre des dettes aura augmenté encore d'une manière sensible, attendu que le budget provisoire établi pour 1920, y compris les décomptes probables de l'exploitation des chemins de fer du Reich et des postes, montre un déficit de plus de 56 milliards de marks. En examinant les chiffres de l'exposé présenté en ce moment, vous aurez à constater, dans le budget pour 1920, quelques écarts entre lesdits chiffres et ceux du Rapport IV pour la Conférence de Bruxelles. Ces derniers sont encore pris d'un budget provisoire établi au mois d'avril dernier. Depuis lors, cependant, la situation s'est tellement modifiée qu'on a dû reviser le budget provisoire pour 1920. Le rapport de l'exercice actuel porte les chiffres revisés qui, à l'heure qu'il est, sont soumis à la délibération des corps législatifs de l'Allemagne.

Pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du Reich, on a procédé, en Allemagne, à une réforme radicale du système d'impôts. Bon nombre d'impôts nouveaux ont été créés, ceux déjà existants ont été considérablement augmentés. Dans le but d'atteindre par l'unification des impôts le plus grand bénéfice pour toute la nation, on a attribué au Reich la presque totalité des ressources réservées jusqu'alors aux divers Etats fédérés, principalement les contributions directes. Non seulement le revenu, mais surtout la fortune est soumise à une lourde imposition, le Reich ayant déjà saisi, au préalable, la presque totalité des bénéfices de guerre. Parmi les contributions indirectes il convient d'appeler l'attention sur les taux très élevés de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Une fois la situation générale redevenue enfin normale, nous croyons avoir trouvé dans le nouveau système d'imposition une base solide permettant l'établissement d'un budget sain. On espère qu'en 1920 les contributions et les droits de douane vont donner plus de 37 milliards et demi de marks, recette qui en elle-même couvre déjà presque complètement les dépenses du budget ordinaire, qui se montent à environ 39 milliards et demi de marks. Mais le Gouvernement allemand est d'avis d'avoir déjà poussé l'imposition jusqu'à la limite du possible, en considérant qu'il faut bien prendre garde que les efforts d'accroître les recettes du Reich n'aient pour effet de diminuer la production et n'aboutissent ainsi au résultat contraire.

Vous allez demander si dans le budget allemand on fait dûment preuve de l'esprit de la plus stricte économie, c'est-à-dire si les dépenses envisagées sont vraiment inévitables. Nous pouvons vous affirmer que l'administration des finances du Reich ne cesse pas de lutter dans l'intérêt de l'économie la plus rigoureuse. Hélas, ces efforts se sont heurtés, çà et là, à des difficultés insurmontables dont est hérissée la situation économique actuelle. En ce qui concerne les dépenses qui sont nécessitées par la guerre et le Traité de Paix, il est impossible de faire des économies. Pour les seuls deux exercices de 1919 et de 1920 il a fallu mettre en compte la somme de 47 milliards de marks à titre de l'exécution du Traité. L'entretien de l'armée de militaires salariés imposée à l'Allemagne nécessite des dépenses de beaucoup plus grandes que n'en demande une armée recrutée sur la base du service obligatoire. Toutes ces charges doivent et devront être supportées par un organisme économique dont tant les frontières que les ressources sont fort rétrécies. D'autre part, l'état de ravitaillement et d'habillement de la population ainsi que l'épuisement en matières premières exigent impérieusement une importation sur grande échelle. Il en est résulté un renchérissement du coût de la vie qui, en Allemagne, est intensifié par la dépréciation presque totale de la monnaie allemande. Je ne saurais aborder ici la question de savoir à quelles raisons est dû l'effondrement du

change allemand. Ceci fait partie du grand problème général auquel il a été réservé une place si prépondérante dans les recherches de la Conférence ici réunie. Je voudrais seulement faire ressortir que l'évolution des finances du Reich serait incompréhensible sans une juste appréciation de l'écroulement du mark allemand, qui s'est produit notamment l'année dernière. L'inflation de tous les chiffres de notre exposé s'expliquer en premier chef par le fait que la dépréciation rapide du mark qui, jusqu'ici, a atteint son niveau le plus bas en février et mars 1920, a multiplié, en Allemagne, les prix de toutes les marchandises. Une hausse analogue des salaires et des appointements a forcément suivi. Ceci a fait enfler les dépenses du Reich, de sorte à rendre impossible aux recettes de marcher du même pas. On ne saurait comprendre autrement comment a pu se produire un déficit de 18 3/4 milliards de marks dans les chemins de fer du Reich et les postes pour 1920. Le Gouvernement allemand, pleinement conscient du grand principe qu'il faut qu'au moins les dépenses des exploitations gouvernementales soient couvertes par leurs propres recettes, a, à diverses reprises, augmenté considérablement les tarifs. Mais tous ces tarifs revisés n'ont point réussi à couvrir les frais d'exploitation multipliés en peu de temps.

Le phénomène de la dépréciation du mark à l'étranger est étroitement lié à l'accroissement de la circulation en Allemagne de monnaie fiduciaire. La dette actuelle du Reich de 240 milliards de marks se compose, pour la plus grande partie, à savoir pour 149 milliards de marks, de dettes flottantes. Etant donné que les difficultés d'organisation et de perception retardent forcément la rentrée immédiate de la grande masse du produit des impôts nouvellement créés, le Reich n'a eu d'autres moyens de couvrir la majorité de ses dépenses que d'escompter, auprès de la Reichsbank, des Bons du Trésor. Il est vrai que ces Bons du Trésor ont été, aussitôt, absorbés en partie par les capitaux d'épargne ou par d'autres fonds disponibles. Mais une partie considérable en est pourtant restée à la Reichsbank, qui, par conséquent, s'est vue forcée d'augmenter sensiblement la circulation du papier-monnaie. Nous espérons que l'accroissement successif du produit des impôts nous permettra de couper court à l'émission de billets de banque et de remédier ainsi à la dépréciation de notre change.

Malgré tout ce que la situation de l'Allemagne a de désolant, nous ne la considérons, cependant, point comme désespérée. A examiner sans parti pris l'état de choses existant en Allemagne, on verra qu'en dépit de tout elle ne laisse pas de retrouver petit à petit le chemin de l'ordre et que, heureusement, il y a lieu de constater, un peu partout, les symptômes d'un renouveau de l'ancien esprit travailleur. C'est ce qui donne au Gouvernement allemand la conviction qu'en s'y appliquant de son mieux et en pratiquant la plus grande économie, le pays sera à même d'émerger peu à peu de la dépression économique actuelle, en tant qu'elle résulte de la situation interne particulière du pays. Mais afin que l'Allemagne puisse regagner une vitalité normale, qu'elle puisse stabiliser sa monnaie et qu'elle puisse s'acquitter d'une façon juste et raisonnable de ses engagements internationaux, sa vie économique devrait être relevée assez pour lui permettre de prendre à nouveau une part active au commerce du monde. Notre but doit être de nous débarrasser de l'énorme déficit du commerce extérieur de l'Allemagne et de créer un bilan favorable. Voici l'unique moyen de nous acquitter des obligations qui nous incombent.

C'est une tâche énorme dont l'Allemagne seule ne saurait venir à bout. Nous ne pouvons parvenir au but envisagé qu'en coopérant avec tous ceux qui s'efforcent de rétablir l'ordre dans l'Europe désorganisée ou plutôt dans le monde entier. Mais si nous escomptons l'assistance des autres nations, nous sommes tenus de commencer par exposer nettement notre situation financière et économique. Car ce n'est qu'un exposé compréhensif et absolument sincère des faits, lequel puisse faire comprendre aux autres nations notre situation particulière et qui leur puisse inspirer confiance dans le sérieux de nos efforts. Nous sommes résolus à agir de la sorte et, dans cet esprit, nous espérons pouvoir contribuer aux travaux de cette Conférence.

Nous avons été heureux de pouvoir constater dans la discussion générale d'hier sur les finances publiques que, en substance, nos propres vues sur les thèmes en cours de délibération, s'accordent pleinement avec les principes énoncés par les divers délégués des autres nations. J'espère que cette courte allocution aura fait voir qu'en Allemagne aussi on fait des efforts pour suivre des directives indiquées et qui conduisent au rétablissement de l'ordre dans les finances publiques.

EXPOSÉ

(*Les chiffres revisés du Budget sont donnés dans le volume des statistiques sur les Finances Publiques qui sera publié prochainement.*)

Situation financière.

La situation financière actuelle du Reich allemand résulte des suites de la guerre longue de plusieurs années et de son issue si néfaste pour l'Allemagne. En comparant cette situation à celle d'avant la guerre, il y a lieu de noter en premier lieu que l'Allemagne a perdu des territoires importants et que par suite des conditions du Traité de Paix, sa population de 67 millions et demi d'habitants (1914) est descendue à 60.8 millions en 1919. La perte de terres à cultures de pommes de terre et de céréales est très sensible au point de vue agricole. Par rapport à son industrie, il faut attirer l'attention sur le fait qu'en perdant l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne cède près d'un tiers de sa production de potasse et qu'elle perd 1.9 millions de tonnes de minerais de fer sur une production annuelle de 2.3 millions de tonnes. L'Allemagne ayant perdu ses colonies et la plus grande partie de sa flotte marchande, n'est plus en contact immédiat avec l'économie mondiale. La propriété allemande à l'étranger a été séquestrée ou liquidée, tandis que déjà au cours de la guerre, les valeurs étrangères détenues par l'Allemagne ont servi à couvrir des obligations échues et à payer des achats indispensables.

A quel point la situation financière du Reich a empiré depuis le début de la guerre, résulte clairement du fait, que les dettes (celles des Etats confédérés non comprises) qui s'élevaient à 5 milliards avant la guerre, ont monté à 240 milliards de marks. D'après la situation à la date du 30 août 1920, la Dette du Reich

résultant d'emprunts et de Bons du Trésor, se répartit de la façon suivante :

	Dette du Reich : (En millions de marks)
1° Dette consolidée	91,084
2° Dette flottante	148,722
Total	239,806

A la date du 31 mars 1920, les dettes des Etats s'élevaient à 34,723 millions de marks et comprenaient :

1° 18,403 millions de marks .... dette consolidée
2° 16,320 » » .... dette flottante (1)

Les 148,722 millions de marks des dettes flottantes se composent en chiffres ronds de :

129,275 millions de marks de Bons du Trésor escomptés par le Reich, de
11,334 millions de marks d'autres obligations résultant de Bons du Trésor et de traites sur le Trésor, tandis que la somme restante de
8,113 millions de marks se compose de traites sur le Trésor et de Bons du Trésor, qui ont servi de caution, sans que des obligations de paiement proprement dites du Reich en aient résulté.

Des 129,275 millions de marks de Bons du Trésor escomptés par le Reich, 129,106 millions de marks sont des obligations payables en marks, tandis que la somme restante de 169 millions de marks représente des engagements en devises étrangères (florins hollandais, couronnes norvégiennes et dollars) qui sont mis en compte au cours du temps de paix (Friedensparität). Au cours actuel, ces obligations de paiement représenteraient une somme bien plus élevée.

Les 8,113 millions de marks précités en traites sur le Trésor et Bons du Trésor, comprennent en chiffres ronds une somme de 2,800 millions de marks ayant servi de base à l'émission de billets turcs. Comptés au cours actuel du change, les obligations qui en résultent représenteraient également une somme bien plus considérable que celle indiquée ci-avant. Le montant de 8,113 millions de marks comporte environ 600 millions de marks de traites sur le Trésor portant sur des devises étrangères et également mis en compte au cours du temps de paix. Il s'agit en l'occurrence surtout de traites sur le Trésor destinées à compenser des crédits en devises étrangères concédés aux grandes organisations chargées de l'importation de vivres et de combustibles. Le produit réalisé par la vente de ces denrées importées servira à l'amortissement des crédits en question.

Dans la réponse donnée au Questionnaire présenté par la Société des Nations, le montant de la Dette du Reich à la date du 31 mars 1920, est fixée à 199,577 millions de marks. L'augmentation constatée à la date du 31 août 1920 et portant exclusivement sur la dette flottante, s'explique, comme il a déjà été dit, par le fait que 14 milliards de marks de dettes flottantes de la Prusse ont été reportés sur le Reich en compensation de la cession au Reich des chemins de fer prussiens. Un montant de 8 milliards et demi s'explique par le déficit des chemins de fer survenu depuis le 1er avril. Le reste est principalement occasionné par le besoin courant du Reich pour la période du 1er avril à la fin d'octobre de l'année courante.

Comme première tâche pour le relèvement de son économie nationale, l'Allemagne s'est attachée avec énergie à résoudre la question financière. Il s'agissait d'introduire et de mener à bonne fin une réforme des anciennes conditions financières allemandes et de l'imposition d'avant la guerre, réforme répondant aux nouvelles charges de l'Allemagne ainsi qu'aux indemnisations en perspective. Les besoins du budget fixèrent l'étendue de la charge allemande proprement dite, tandis que les obligations envers les adversaires n'ont pas été limitées encore, au grand détriment de tout budget régulier. Il a fallu entreprendre néanmoins des travaux réformateurs, afin de créer une base solide pour les impôts d'un budget de 40 milliards de marks ou davantage. La première tâche de la réforme des finances du Reich fut de rétablir l'ordre dans le budget.

En plus de ce rapport-ci, il sera remis à la Conférence Financière Internationale un Mémoire sur la situation financière du Reich ainsi que les tableaux demandés dasn le Questionnaire de la Société des Nations. Si les chiffres donnés dans les divers rapports diffèrent quelque peu les uns des autres, c'est que — abstraction faite de la circonstance que le Mémoire sur la situation financière du Reich et la réponse au Questionnaire ont déjà été terminés depuis quelque temps — des changements se produisent avec une grande rapidité, attendu que de nouvelles demandes s'adressent encore toujours au Reich, que la situation économique manque de stabilité et qu'il est impossible pour le moment de se rendre un compte exact des sources de recettes. Au fond, toute fluctuation du cours du change influence le budget. Ceci établi, voici les remarques qui s'imposent :

En 1919, l'Administration des Finances du Reich établit un budget ordinaire, dans lequel les recettes et dépenses devaient s'adapter à la situation effective. Toutefois, le but, savoir d'établir un budget clair et sincère, ne fut pas atteint. Une partie du budget, c'est-à-dire les recettes, reposaient encore sur des estimations manquant de données exactes quant à la situation d'alors et au développement ultérieur au cours de l'exercice 1919. Pour cet exercice, le budget brut total balançait comme suit :

	(En millions de marks)
Recettes et dépenses ordinaires	15,809.5
Recettes et dépenses extraordinaires	47,234.2
Total des recettes et dépenses ...	63,043.7

(1) Entre-temps, une somme de 14 milliards de marks — dettes des Etats — a été reportée surle Reich, depuis que celui-ci a repris l'administration des chemins de fer des Etats.

Budget ordinaire de 1919.

(En millions de marks)

I. *Recettes :*	
1° Recettes ordinaires	1,564.1
2° Impôts	14,245.4
Total	15,809.5
II. *Dépenses :*	
1° Dépenses permanentes	13,322.7
2° Dépenses ordinaires à faire une fois	2,486.8
Total .. .	15,809.5

Voici en détail les chiffres du budget extraordinaire :

I. *Recettes :*		
a) Ministère de l'Économie publique du Reich		84.0
(Recettes provenant de la hausse des prix du charbon destiné à rendre meilleur marché les vivres réservés aux mineurs faisant des heures supplémentaires.)		
b) Ministère du Trésor du Reich		717.0
(Produit de la vente de matériel militaire et maritime.)		
c) Emprunts, etc.		46,433.2
Total		47,234.2
II. *Dépenses :*		
a) Les divers ressorts :		
Ministère de l'Économie publique du Reich	6,969.7	
Ministère du Travail du Reich	1,586.1	
Ministère du Trésor du Reich	2,740.0	
Ministère des Finances du Reich et autres	1,820.1	
		13,115.9
b) Administration Générale des Finances		34,118.3
Total		47,234.2

C'est l'Administration Générale des Finances qui sur ces 47,234.2 millions de marks, revendique les sommes les plus importantes. Voici quelques positions de dépenses :

	(En millions de marks.)
A la suite de la guerre et de la démobilisation	13,000
Versements aux termes du Traité de Paix, en particulier pour la Reconstitution	17,000
Liquidation de l'armée et de la marine d'autrefois	3,810

Le tableau donné ci-après démontre que le budget des différents ressorts demande également des sommes importantes pour des dépenses extraordinaires du Reich :

	(En millions de marks.)
Pour la réduction du prix des vivres..	6,250
Subsides pour la reconstitution de la marine marchande allemande	420
Pour raviver l'industrie du bâtiment...	405
Subsides supplémentaires aux personnes ayant droit à une rente d'invalide, de veuve ou de vieillesse	235
Assistance aux sans-travail	455
Indemnités supplémentaires pour la vie chère concernant des travaux publics pour occuper les sans-travail	175
Secours aux veuves et orphelins indigents de combattants et à des militaires bénéficiant de privilèges spéciaux	150
Secours aux familles	202
Pour l'entretien des troupes d'occupation dans la région rhénane	920

Pour l'exercice 1919, le résultat définitif d'après l'arrêté de comptes n'est pas encore établi. Une estimation provisoire a été donnée dans la réponse au Questionnaire de la Société des Nations. Aux termes de cette estimation des recettes et dépenses effectives, estimation qui ne devrait être appréciée que sous toutes réserves, les contributions directes produisent 1,335 millions de marks, les contributions indirectes 6,282 millions de marks, tandis que les dépenses s'élèvent à 75,324 millions de marks, dont 57,837 millions de marks pour les dépenses extraordinaires.

Le second budget établi après la fin de la guerre, montre à l'encontre du budget transitoire précité de l'année 1919, un aspect tout différent. Les recettes du nouveau budget se basent sur l'estimation des produits de la grande réforme fiscale, introduite en 1919-1920. Cette réforme place le budget sur une base plus solide. Le budget provisoire de 1920 se présente comme suit :

Budget provisoire pour l'exercice de 1920 (1).

Budget ordinaire.

	Recettes	Dépenses
	Millions de marks	
a) Courantes	35,300.8	34,930.8
b) A faire une fois	4,500.0	4,870.0
Total	39,800.8	39,800.8

Budget extraordinaire.

	Millions de marks		
Recettes	2,087.6	Dépenses	39,748.8
A couvrir p^r des emprunts	37,661.2		
Total	39,748.8		39,748.8

(1) D'après le projet définitif destiné aux corps législatifs. Ce projet s'écarte notablement du projet provisoire donné dans la réponse au Questionnaire.

L'exposé complet de la circulation monétaire et de la situation des changes sera inséré dans le Rapport sur les statistiques monétaires.

Les chiffres du nouveau budget reflètent les sommes importantes qui devront être dépensées pour le service des intérêts, les versements considérables de rentes et autres grandes demandes. Des positions de dépenses du budget ordinaire, il y a lieu de faire ressortir

12,093.9 millions de marks, pour la dette du Reich,
3,967.5 » » » » le fonds de pensions

Après une défalcation de 40 millions de marks de recettes, le budget pour l'armée et la marine demande pour 1920 un crédit total de 5,089 millions de marks, dont 3,043 millions de marks de dépenses ordinaires pour l'armée et la marine telles qu'elles sont prévues dans le Traité de Paix, c'est-à-dire la première se composant de 100,000, la seconde de 15,000 hommes. De plus, faut-il en chiffres ronds 210 millions de marks, pour couvrir les dépenses à faire une fois seulement et 1,876 millions de marks pour faire face à des dépenses extraordinaires. La somme de 1,876 millions de marks sert principalement à défrayer l'entretien des soldats qui, tout en dépassant le nombre prescrit de 100,000 hommes aux termes de la convention de Spa, pourront encore faire partie de l'armée jusqu'au 31 décembre 1920 ; cette somme sert encore à couvrir les dépenses permettant aux militaires forcés de quitter l'armée, de se créer des conditions de subsistance dans la vie civile, puis à liquider les affaires des formations dissoutes, y compris l'administration judiciaire et l'exécution des peines infligées et enfin à couvrir les frais des unités maritimes, chargées aux termes du Traité de Paix de travaux pour l'enlèvement de mines.

Le montant extraordinairement élevé des dépenses ordinaires pour l'armée et la marine comparées à celles d'avant-guerre est dû principalement au Traité de Paix qui a forcé l'Allemagne à abolir le service obligatoire et à créer une armée de militaires salariés, où les simples soldats sont assujettis à un service de douze ans et où les officiers s'engagent à servir pendant 25 ans. Or, on ne peut trouver de militaires salariés consentant à faire un service d'une si longue durée que si au lieu de la paye quotidienne de 30 Pf. d'avant guerre, on leur offre une solde qui équivaut au revenu des employés du Reich occupant des positions correspondantes et à celui des ouvriers. Le militaire salarié demande, en outre, à être vêtu, nourri et logé à des conditions supérieures à celles du soldat faisant partie de l'armée en vertu du service obligatoire. Il demande encore qu'au cours de son service de 12 ans, on lui donne la possibilité d'étendre ses connaissances, de se préparer à une profession future, et que l'Etat lui garantisse une retraite à sa rentrée dans la vie civile.

Tandis qu'avant la guerre, l'entretien annuel d'un soldat y compris la paye, la nourriture, l'habillement, le logement et les soins en cas de maladie revenait en moyenne à 700 marks, celui du militaire salarié occasionne une dépense de 12,170 marks. Il est vrai que la dépréciation de l'argent y est pour quelque chose. En tenant compte des frais d'administration, les dépenses par soldat revenaient avant la guerre à 1,200 marks. C'est 24,300 marks qu'il faut compter actuellement.

Aux frais causés par l'armée allemande, s'ajoutent les frais pour l'armée d'occupation, dont le montant n'est pas à prévoir, mais atteindra certainement plusieurs milliards de marks.

Les payements à la suite de l'exécution du Traité de Paix et des Conventions qui lui ont précédé, figurent aux dépenses extraordinaires du budget provisoire du Reich pour les exercices 1919 et 1920 (y compris les positions principales de 17 + 25 = 42 millions de marks indiquées aux pages 5 et 20 de ce mémoire) et ont été évalués en chiffres ronds à 47.3 milliards de marks. Les payements versés effectivement jusqu'ici, se montaient pour l'exercice 1919 à environ 10,834 milliards de marks et pour l'exercice 1920 (jusqu'à la fin de juillet 1920) à environ 4,769 milliards de marks. Ce qui fait un total de 15.6 milliards de marks (47.3 — 15.6 =) 31.7 milliards de marks resteront, par conséquent, à la disposition du reste de l'exercice courant. Il est significatif que cette somme, quoique fixée depuis peu de temps seulement, ne suffira pas d'après les estimations qu'il est possible de faire actuellement, et devra être augmentée d'environ 6.7 milliards de marks. Au sujet de l'aperçu donné ci-après, il convient de noter à titre d'information que quant aux dépenses figurant sous les n°s 4 et 5, il ne s'agit nullement de payements définitifs, mais principalement d'avances faites sur des indemnités dont on ne vient que de commencer de fixer le montant.

Numéros	Désignation des dépenses	Dépenses faites effectivement pour l'exercice 1919 ainsi que pour le premier trimestre de l'exercice 1920 et besoin probable pour l'époque du 1er août 1920 au 31 mars 1921 inclus.
—	—	— Marks en papier
1°	Armées d'occupation, Commission des Réparations et autres commissions interalliées	14,900,000,000
2°	Désarmement	5,200,000,000
3°	Restitutions	565,000,000
4°	Prestations et livraisons conformément aux annexes III à VI, art. 1er, VIIIme partie et conformément à l'art. 250, alinéa 2 du Traité de Paix........	25,540,000,000
5°	Dommages à la suite de liquidations et procédure de compensations......	7,480,000,000
	Total	53,685,000,000
	ou en chiffres ronds......	54,000,000,000

Dès 1919, le Reich a procédé à une grande réforme de son imposition pour balancer le budget si élevé de 40 milliards de marks. Tandis que jusqu'à présent, — conformément au caractère fédératif de l'Empire, — les contributions directes sur le revenu et la fortune revenaient aux Etats confédérés et aux communes, la réforme a reporté sur le Reich les contributions directes les plus importantes, surtout les impôts sur la fortune, le revenu et l'accroissement de la fortune. Voici un tableau des divers impôts rangés systématiquement :

a) L'impôt général sur le revenu,
b) L'impôt sur le rendement du capital,
c) L'impôt sur les sociétés,
d) Le Reichsnotopfer,
e) L'impôt sur la propriété,
f) L'impôt sur l'héritage.

L'impôt sur le revenu est celui des deux pivots de l'imposition directe, autour duquel se groupent les impôts accessoires sur

l'héritage, sur le rendement du capital et enfin sur les sociétés qui tous saisissent le revenu. C'est de l'impôt sur le revenu que dépend au fond le développement de toute la politique fiscale. Du point de vue fiscal également, l'impôt sur le revenu restera toujours l'impôt le plus important, puisque c'est lui qui suppléera en grande partie aux besoins budgétaires du Reich, des États et communes, besoins évalués à 36-38 milliards de marks. L'autre pivot est l'imposition de la fortune, savoir le Reichsnotopfer comme impôt sur la fortune ainsi que les impôts sur la propriété et l'héritage. Ils représentent une nouvelle forme de l'imposition de la fortune, dont l'effet sera fort étendu au point de vue économique et social.

La réforme des contributions indirectes marche de pair avec celle des contributions directes. Ici, c'est surtout l'impôt sur le chiffre d'affaires qui est d'une haute importance au point de vue des finances du Reich ainsi que de l'économie politique. Il y a en outre l'extension progressive de l'impôt sur le charbon, l'introduction de taxes d'exportation et le payement des douanes en or. L'imposition des transactions (Verkehrssteuern) et de la consommation a été poussée, en partie, jusqu'aux limites extrêmes.

Un tableau complet de la charge due à l'imposition fait clairement reconnaître le travail accompli sur ce terrain. Tandis qu'anciennement l'ensemble des impôts de l'Allemagne représentait une somme d'environ 5 milliards de marks, on se trouve actuellement en face d'au moins 36 milliards de marks et cela malgré que tout accroissement de la fortune ait déjà été saisi auparavant par une imposition de guerre rigoureuse.

Ci-après sont énumérées les estimations des produits d'impôts. Il y a lieu de faire remarquer que le Reich ne pourra disposer de la totalité de la somme indiquée, attendu qu'aux termes de la loi sur l'imposition des États (Landessteuergesetz), les États et communes ont une part au produit de certains impôts du Reich. Voici la quote-part des États et communes :

1° 2/3 du produit des impôts du Reich sur le revenu et sur les sociétés,

2° 20 % du produit de l'impôt sur l'héritage,

3° 50 % du produit de la taxe sur l'acquisition de propriétés foncières,

4° 15 % du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

D'après les estimations provisoires des produits, la part des États représenterait une somme de 9,382 millions de marks. Cette position est comprise dans la recette et figure à part sur le côté « Dépenses » comme devant être reportée sur les États.

Estimation du produit des impôts et douanes

RECETTES D'IMPOTS :

		(En millions de marks.)
a) *Contributions directes.*		
1° Impôt sur le revenu	12,000	
2° Impôt sur les sociétés	900	
3° Impôt sur le rendement du capital	1,300	
4° Reichsnotopfer	3,500	
5° Impôt sur la propriété	100	
6° Impôt sur l'héritage	620	
		18,420
b) *Contributions indirectes.*		
1° Impôt sur le chiffre d'affaires	3,650	
2° Impôt sur l'acquisition de propriétés foncières	220	
3° Droits de timbre du Reich	400	
4° Transport de personnes et de marchandises	630	
		4,900
c) *Douanes et impôts sur la consommation.*		
1° Douanes	2,500	
2° Impôt sur le charbon	4,500	
3° Tabac	1,000	
4° Bière	130	
5° Vins, vins mousseux, eaux minérales	400	
6° Eau-de-vie, vinaigre	323	
7° Impôt sur le sucre	160	
8° Sel	56	
9° Allumettes, éclairage, cartes à jouer, droits de statistique	78	
		9,147
d) *Taxes d'exportation*		700
e) *Impôts à percevoir une fois (impôts de guerre)*		4,500
Total		37,667

Il est difficile de faire des estimations quant au rendement des impôts, vu que les impôts sur la fortune et le revenu ainsi que les taxes sur la consommation et les transactions s'attaquent à une organisation économique, épuisée par les exigences de la guerre et qui, au lieu d'être revenue au calme, est encore à l'heure actuelle victime d'une grande effervescence. En plus d'actes de violence qui entravent la production, les prix montent et baissent continuellement, et le revenu nominal et la fortune sont encore toujours forcés de suivre ce mouvement. Il s'y ajoute que les frontières définitives, dans lesquelles notre imposition peut s'effectuer, ne sont pas encore arrêtées ; l'estimation du rendement des impôts est nécessairement influencée par cette incertitude. Ce sera le plébiscite qui aura lieu dans les différents territoires contestés qui nous apportera la certitude sur les nouvelles frontières définitives du Reich. Pour le moment, nous devons compter perdre un dixième de la surface allemande. Ce chiffre indique combien cette perte de territoire influencera défavorablement notre capacité fiscale ; cette perte s'augmente à un degré extrême, lorsqu'on tient compte de la valeur économique et matérielle des territoires en question. Abstraction faite de ces points de vue généraux, exerçant une influence sur le produit des impôts, il faut prendre en considération le fait que la peur des nouveaux impôts a, bien entendu, favorisé la fuite des capitaux à l'étranger qui a été essentiellement facilitée par le « trou à l'ouest » ; il a été pendant longtemps fort difficile d'intervenir efficacement contre cet abus. Il reste encore à dire que la perception des nouveaux impôts s'effectue à un moment où l'industrie et le commerce travaillent dans des circonstances difficiles, provoquées surtout par les fluctuations du change et qu'ils ont perdu en partie les bénéfices réalisés antérieurement.

D'après les chiffres indiqués plus haut du budget provisoire pour l'exercice 1920, il faudra couvrir par des emprunts un montant de 37,661.2 millions de marks. Toutefois, ceci ne donne qu'une partie du déficit total, attendu que dans le budget provisoire ne figurent pas les exploitations du Reich. Tout au contraire, il a été établi un budget spécial pour elles aux termes duquel l'exercice 1920 clôt avec un déficit de l'administration des chemins de fer du Reich d'un montant de 16.4 milliards de marks dont environ 14.4 milliards de marks de dépenses ordinaires et environ 2 milliards de marks de dépenses extraordinaires. Ce déficit n'est nullement causé par des demandes élevées de fonds pour de nouveaux établissements destinés à intensifier l'exploitation, mais résulte, comme un peu partout en Europe, d'une augmentation des dépenses au cours de l'exploitation, tant pour le personnel que pour le matériel.

L'accroissement des dépenses pour le personnel s'explique :

1° Par l'augmentation du personnel devenu nécessaire à la suite de l'introduction de la journée de 8 heures ;

2° Par la hausse très considérable des traitements de tous les employés due au renchérissement du coût de la vie.

L'accroissement des dépenses pour le matériel est dû à la situation économique. Il faut encore noter l'usure extrême de tout le matériel, au cours de la guerre. Il y a lieu de tenir compte de cette même circonstance par rapport au budget du Ministère des Postes du Reich, où il faut s'attendre à un déficit de 2,350 millions de marks. L'arrêté de comptes de l'Imprimerie du Reich, par contre, donnera un excédent d'environ 3 millions de marks, montant qui, toutefois, n'est qu'insignifiant en présence des déficits des chemins de fer et postes.

En dressant le budget pour 1921 et une époque ultérieure, c'est l'accroissement des intérêts qui influence les dépenses. On ne peut encore prévoir un poste de la plus haute importance, savoir la dépense nécessitée par l'exécution du Traité de Paix, entre autres par l'indemnisation à la suite des liquidations. Le produit des impôts courants, par le fait que les impôts de guerre perçus une fois n'entrent plus en ligne de compte, régissent les recettes. Pour le moment, il n'est par conséquent pas possible d'en dresser un tableau s'appuyant sur des chiffres.

Circulation de la monnaie fiduciaire. Change.

La situation défavorable des finances allemandes est également reflétée en partie dans la circulation toujours croissante de la monnaie fiduciaire. Cette augmentation résulte en particulier du fait que les recettes ne couvrent pas les besoins d'argent du Reich qui, à cet effet, est obligé d'escompter des Bons du Trésor à la Banque du Reich ; celle-ci émet alors des billets ou augmente ses comptes créditeurs (virements). A la date du 31 décembre 1914, toute la circulation de la monnaie fiduciaire s'élevait

à 5,828 millions de marks,						
à 8,217	»	»	»	le 31	décembre	1915
à 11,280	»	»	»	» 31	»	1916
à 18,082	»	»	»	» 31	»	1917
à 32,786	»	»	»	» 31	»	1918
à 49,807	»	»	»	» 31	»	1919
à 72,223	»	»	»	» 31	août	1920.

La somme marquée à la date du 31 août 1920, se répartit comme suit :

Circulation du papier-monnaie à la date du 31 août 1920 en 1,000 marks.

Billets de la Banque du Reich	58,401,203
Bons de caisse du Reich	315,099
Bons des caisses de prêt	13,266,425
	71,982,727
Billets des banques privées	240,256
	72,222,983

Le cours du change si défavorable est un autre symptôme de la situation déplorable tant financière qu'économique du Reich. Personne n'ignore que déjà au cours de la guerre, la valeur du mark a été inférieure au cours de l'or, mais que cette diminution du mark s'est considérablement accentuée après la fin de la guerre. Le change allemand atteignit le point le plus bas au printemps de cette année-ci. Il y eut une amélioration assez notable dans la suite, qui toutefois a fait place à une nouvelle aggravation ces derniers temps. Le tableau suivant renseigne sur le cours du mark à la date du 31 août 1920 comparé à la parité.

Cours du mark à la date du 31 août 1920.

	Parité	Cours	Disagio
A New-York	95.285	8.16	91.4%
A Amsterdam	59.26	6.30	89.4%
A Londres	20.43	176.50	88.4%
A Stockholm	88.89	10.10	88.6%
A la Suisse	123.46	11.235	90.9%

Commerce extérieur et politique du Reich ayant trait au commerce extérieur.

Avant la guerre, l'économie allemande se présentait dans les grandes lignes de la façon suivante :

La production indigène couvrait pour la plus grande partie les besoins en vivres du peuple allemand. A cet effet, toutefois, il a fallu importer de l'étranger des engrais azoteux et phosphateux, des grains oléacés, du fourrage, des tourteaux. C'est en façonnant des matières premières étrangères qu'il fut donné satisfaction aux besoins en effets d'habillement ; l'importation de ces matières premières fut couverte tout juste par l'exportation de produits manufacturés de l'industrie textile. Les mines indigènes, suffirent au besoin de charbon ; par contre, on a dû avoir recours dans une haute mesure à l'importation pour les besoins en combustibles liquides, huiles minérales, et en particulier en huiles d'éclairage. Quant aux matières premières industrielles les plus importantes, l'économie allemande, approvisionnée de minerais fournis par l'étranger, disposa d'excédents de réserves en fer et zinc, mais manqua dans une large mesure de cuivre et d'autres métaux, de caoutchouc et de diverses autres matières premières industrielles qu'il a fallu importer. Parmi les matières premières produites en Allemagne, ce furent surtout la potasse et le charbon qui entrèrent en ligne de compte pour l'exportation.

En tout et pour tout, ce qui caractérise le commerce extérieur allemand, c'est le fait que les matières premières jouèrent un rôle prépondérant par rapport à l'importation, tandis que les produits achevés ou mi-manufacturés prévalurent par rapport à l'exportation.

Voici quelques chiffres sur l'importation et l'exportation de l'année 1913 :

	Importation en millions de marks	Exportation en millions de marks	Importation en % de la valeur totale	Exportation en % de la valeur totale
Matières premières pour l'industrie y compris les marchandises mi-manufacturées	6,242.3	2,657.4	58.0	26.3
Marchandises terminées	1,478.8	6,395.8	13.7	63.3
Denrées alimentaires y compris le café, le thé, etc.	2,759.5	1,035.9	25.6	10.3
Animaux vivants	289.7	7.4	2.7	0.1

La population allemande s'appuyant sur une richesse relative en charbon et relativement trop peuplée, n'a pu vivre dans un pays que la nature n'avait pas doté d'une richesse remarquable qu'en exportant son travail qu'elle exécuta à l'aide du fer indigène et de diverses matières premières étrangères. La signification du commerce de transit (Reexport) ainsi que du commerce d'expédition maritime (Seefrachtgeschäft) effectués pour le compte de tiers passa au second plan ; tout au contraire, le commerce et la navigation allemands étaient surtout des auxiliaires de l'économie nationale. Dans la dernière année avant la guerre, le commerce extérieur allemand présenta avec 11 milliards de marks en or pour l'importation et 10 milliards pour l'exportation un bilan quelque peu passif. Mais l'excédent de l'importation fut facilement payé avec le produit du capital à l'étranger et les bénéfices provenant de la navigation maritime et d'autres services internationaux.

Les bases naturelles de l'économie allemande ont subi un grand dommage à la suite de l'issue de la guerre, même si on laisse complètement de côté les conséquences générales de la guerre et des troubles politiques. L'économie allemande a été sensiblement lésée, surtout par rapport à ses bases de charbon et de fer. En outre, ses dettes se sont fortement accrues par suite de la guerre et du Traité de Versailles qui lui a imposé des obligations illimitées.

Vu ces circonstances, il ne sera possible de maintenir sur le sol allemand le chiffre de la population à la hauteur actuelle, que si l'on réussit à maintenir les besoins de cette population dans les limites les plus étroites et à les couvrir avec des moyens aussi réduits que possible, et d'autre part, s'il sera possible d'offrir à cette population l'occasion de créer, à l'aide de son travail, suffisamment de valeurs pour lui permettre de défrayer ses besoins réduits à un minimum et de contribuer ensuite et petit à petit à s'acquitter de ses dettes envers l'étranger. L'Allemagne, si elle veut jamais arriver à se relever, est réduite à un degré bien plus fort qu'avant la guerre à importer des matières premières et à exporter des produits manufacturés. En opposition au bilan passif du temps d'avant la guerre, il lui faudrait à cet effet tendre à un bilan fortement actif, parce que ce n'est que grâce à ce moyen que, maintenant qu'elle ne dispose plus du produit des capitaux à l'étranger et de celui de la navigation maritime, elle sera à même de payer ses dettes à l'étranger ; sans un bilan fortement actif, il n'y a aucun espoir de balancer peu à peu son bilan de payement. L'Allemagne ne pourra payer qu'en marchandises les dettes d'argent qui lui ont été imposées. A l'avenir, il ne sera plus possible de couvrir par d'autres positions le passif du bilan produit par un excédent de l'importation. Grâce au Traité de Versailles, les produits de capitaux à l'étranger et de la navigation maritime n'entreront plus, pour de longues années, en ligne de compte. Ce n'est que par un accroissement extrême de l'exportation et une réduction de l'importation qu'on arrivera, — surtout en vue des obligations de réparation, — à balancer le bilan. Ce sont ces rapports économiques dont il faut tenir compte, si l'on veut juger correctement du problème de l'avenir du commerce extérieur allemand.

Il va de soi qu'aux premiers temps après la guerre, le bilan allemand ait été fortement passif. L'Allemagne ne s'appuyant pendant la guerre que sur sa propre force, avait été obligée de mettre toutes ses provisions et toute sa production à la disposition de la direction de la guerre, ce qui l'empêcha d'en retirer le moindre bénéfice. Il lui a fallu créer des industries pour gagner à grand'peine des succédanés de matières que les adversaires importèrent chez eux de pays peu ou non touchés par la guerre. A la fin de la guerre, les approvisionnements et les ressources de l'Allemagne se trouvaient être complètement épuisés. A la levée du blocus, le commerce extérieur de l'Allemagne était caractérisé par un besoin excessif et urgent d'importation de vivres et de matières premières industrielles. D'autre part, vu la sous-alimentation extrême de la population et les difficultés économiques se produisant généralement en passant du régime de guerre au régime de paix et à la suite des troubles politiques, l'exportation ne se remit à fonctionner régulièrement que petit à petit.

L'importation qui s'élevait en janvier 1919 à 397 millions de marks en papier, monta jusqu'en avril en une courbe régulière à 625 millions de marks, pour sauter à partir de mai (1,468 millions de marks) jusqu'à 5,178 millions de marks en décembre. L'importation totale de l'année 1919 s'éleva à 32,366 millions de marks. Au cours des premiers mois de 1920, l'importation descendit du point culminant en janvier (6,560 millions de marks) à 4,768 millions de marks en avril (1) pour atteindre 5,537 millions de marks en mai. Les fluctuations du change jouent un rôle important dans l'appréciation de ces valeurs. Aux mois de novembre à janvier qui donnent des chiffres fort élevés pour la valeur, les importations étaient bien inférieures au point de vue de la quantité, qu'au cours des mois précédents et suivants.

L'exportation (des marchandises sans métaux fins) s'éleva plus lentement et plus régulièrement de 161 millions de marks en janvier 1919 à 1,284 millions de marks en novembre 1919, où, à la suite de la baisse du change en décembre, elle atteignit des chiffres mensuels de 3 à 6 milliards de marks. L'exportation totale

(1) Voir annexe N° I.

de 1919 s'éleva à 10,057 millions de marks en papier (2). Le change a également fortement influencé ces chiffres.

En l'année 1919, l'excédent d'importation atteignit le montant effrayant de 22,319 millions de marks. Avec cela, il n'est pas tenu compte du fait qu'une partie considérable de l'exportation ne sert qu'à la Réparation dont les valeurs correspondantes ne profitent pas à l'économie nationale allemande. Pour les premiers mois de 1920 (janvier à mai) il s'y ajoute un excédent d'importation de plus de 4,800 millions de marks (1). Ici, il faut attirer l'attention sur le fait que dans les statistiques les quantités importées au cours des premiers mois de 1920, ont été notées d'après la moyenne des valeurs de 1919 qui, vu la dépréciation de notre change et la hausse des prix, devra probablement rester en-dessous de la réalité. Le bilan commercial présente, par conséquent, un passif dont le montant élevé finirait à la longue par creuser et épuiser l'économie nationale allemande (2).

Des vivres et d'autres produits indispensables ainsi que des matières premières nécessaires pour raviver la production, se trouvaient au premier plan de l'importation. Au grand détriment de l'économie nationale allemande toutefois, des quantités exagérées de produits inutiles et d'articles de luxe ont passé jusqu'en 1920 en Allemagne à travers les frontières douanières des territoires occupés, laissées ouvertes au commerce libre sur les ordres des Puissances occupantes.

Ce n'est qu'une partie insignifiante de ces marchandises qui put être saisie par l'enquête statistique. Vu les dispositions du Traité de Versailles ayant trait à l'échange de marchandises avec l'Alsace-Lorraine, il faudra aussi compter pour l'avenir, malgré un contrôle rigoureux de l'importation, sur des importations peu désirables et tout à fait inutiles par rapport à la situation économique de l'Allemagne.

En automne 1919, l'exportation prit à la suite de la baisse brusque du mark, un développement néfaste risquant de priver la population indigène des marchandises les plus indispensables à sa subsistance. L'attrait du cours bas du change continua jusqu'au printemps 1920. C'est à ce moment que la stagnation commerciale se faisant sentir dans tous les pays, influença également l'exportation allemande ; à la suite de la hausse considérable du niveau des prix à l'intérieur d'une part et de la baisse rapide du cours des devises d'autre part, cet arrêt sur le marché amena bientôt en Allemagne une crise économique d'une gravité remarquable.

On ne peut avancer que des conjectures vagues au sujet du développement ultérieur du commerce extérieur allemand. Un progrès notable vers un bilan commercial fort actif, — but qu'il faudra atteindre, si l'Allemagne doit s'acquitter de ses obligations de payement — n'est réalisable que si l'on réussit à maintenir le besoin indigène aussi bas que possible et à augmenter en même temps la production allemande de marchandises. Mais pour le moment, il s'agit encore toujours de tirer l'économie allemande de l'état de crise aiguë dont elle souffre à la suite de la guerre et de ses conséquences. Le danger que l'économie se désorganise complètement, n'est pas encore conjuré. Le fait que la crise aiguë capable de faire sombrer l'Allemagne, n'a pas encore été maîtrisée, force le Reich à avoir recours, — après comme avant, — à des interventions gouvernementales extrêmement rigoureuses dans la vie économique, surtout par rapport au commerce extérieur.

Déjà au cours de la guerre on avait introduit des restrictions pour le commerce extérieur. Bien entendu, le but et l'organisation de l'intervention gouvernementale se sont fortement modifiés depuis.

Durant la guerre, l'Etat s'intéressait particulièrement à l'exportation. Il s'agissait, en l'occurrence, d'empêcher la livraison aux adversaires de marchandises ayant de l'importance au point de vue militaire, et de retenir dans le pays tels articles indispensables à notre direction de la guerre, au maintien de notre économie nationale ou servant à couvrir les besoins les plus urgents en produits alimentaires et autres de la population allemande. A la suite de la dépréciation anormale du cours du mark, les prix allemands établis en marks par l'industrie privée devenaient à l'exportation un grave danger économique connu sous la désignation de « la solde en masse des produits allemands ». Il y a lieu de noter le fait que les prix haussés vis-à-vis de l'étranger à cause du cours bas du mark, n'ont rapporté des bénéfices plus élevés (en marks-papier) qu'à l'économie privée ; mais au point de vue de l'économie nationale, ces bénéfices supplémentaires furent plus que compensés par le renchérissement correspondant de l'importation. Voici comment la situation vue dans les grandes lignes se présente : avant la guerre, des marchandises étrangères représentant 100 heures de travail furent généralement échangées contre des marchandises allemandes comportant un nombre égal d'heures de travail ; sans les suppléments de prix destinés à parer au cours bas du mark, il faudrait à présent compenser les marchandises étrangères par des marchandises allemandes comportant jusqu'à 200 ou même 500 heures de travail.

Il est évident qu'une situation pareille ne peut être de longue durée, sans que le pays dont le change est bas ne soit complètement démuni de marchandises. C'est un acte de défense légitime que d'avoir recours à ces suppléments de prix, aussi longtemps que l'écart entre les prix à l'intérieur et ceux à l'étranger est aussi considérable à la suite de la baisse rapide du change.

Par rapport à l'importation, l'intervention gouvernementale avait pour objet de trouver des moyens suffisants et en même temps bon marché pour défrayer le matériel de guerre et les produits alimentaires indispensables qu'il avait fallu importer et écarter les importations dont il était possible de se passer. A cet effet, elle fit usage d'interdictions étendues d'importation et d'exportation tout en donnant des permis spéciaux pour le trafic de marchandises nécessaires. Quant aux marchandises sujettes à l'administration de l'Etat, l'intervention gouvernementale ne se borna pas à contrôler le commerce extérieur, mais prit en main l'organisation de l'achat par les soins de l'Etat. Ce système d'une intervention prépondérante de l'Etat dans le trafic des marchandises était en corrélation étroite avec les administra-

(1) Voir annexe N° I.

(2) Comparer les explications données dans le Mémoire sur le Système monétaire allemand. Voir ci-dessus.

tions de guerre « Kriegszwangswirtschaft » (ayant pour objet le rationnement de la production et la répartition contrôlée des produits) nécessitées par les difficultés qu'il y eut à couvrir les besoins indigènes, difficultés causées par la guerre. A mesure que, grâce à la levée du blocus, le contact se rétablit avec le marché mondial et que l'Allemagne put quelque peu renouveler son approvisionnement, ces organisations furent réduites, et selon l'espèce des marchandises, l'intervention de l'Etat dans le commerce extérieur fut abolie ou notablement diminuée. Ce fut le cas surtout pour l'importation des matières premières indispensables à l'industrie. Tandis qu'à la fin de la guerre, presque toutes les matières premières étrangères étaient gérées par l'Etat et que les services préposés à cette administration, disposaient seuls de leur importation — des matières industrielles de quelque importance, surtout les principales matières fibrines — sont entièrement libres de toute ingérence de l'Etat ; pour toutes les autres matières premières industrielles (la benzine exceptée) l'Etat a renoncé à l'organisation de l'achat, et se borne à contrôler l'importation abandonnée aux intéressés.

Le même développement est à observer dans les rapports de l'Etat avec l'importation des produits alimentaires et fourragères, vu les arrivages plus lents des marchandises de cette catégorie, il s'accomplit, toutefois, moins rapidement.

Quant à la politique du Reich ayant trait à l'importation, si l'on compare la situation à la fin de la guerre avec celle d'aujourd'hui, il devient évident que l'importation des matières premières productives et des marchandises indispensables s'effectue avec une liberté bien plus grande encore. Ceci répond au fait déjà mentionné que l'économie allemande dépend à un degré suprême d'importations de cette espèce. Il en résulte que l'Etat ne contrôle ni n'entrave les importations, sa surveillance est tout au plus encourageante et stimulante, surtout par rapport aux moyens de paiement des importations indispensables.

Pour ce qui est des autres catégories de marchandises, le contrôle du Gouvernement sur le commerce d'importation se propose surtout de diriger l'importation — telle qu'elle est possible par rapport à l'ensemble de la situation économique et financière — sur les marchandises qui sont les plus utiles au point de vue de la productivité de notre économie nationale. L'objet de notre politique d'importation consiste à écarter les articles superflus et à faciliter l'arrivage des marchandises indispensables ou utiles. On doit considérer comme superflu, ce qui peut être fourni par la production allemande en quantités suffisantes et à des prix abordables au point de vue de l'ensemble des intérêts économiques.

L'économie nationale allemande, tout comme les économies privées appauvries, doit renoncer à acheter ce qu'elle peut fournir elle-même, sans négliger pour cela des travaux plus utiles.

Quant à la politique ayant trait à l'exportation, la situation a peu changé depuis la guerre. Tout comme à présent, il n'existait alors pas d'organisation de l'Etat pour la vente à l'étranger des marchandises allemandes. Les affaires de compensation conclues dans des cas spéciaux d'Etat à Etat, s'effectuaient en général dans le domaine de l'économie privée et ont perdu de leur importance au cours de la période après la guerre. A l'heure actuelle, l'Etat se borne à contrôler l'exportation, dans le but d'obtenir pour l'excédent de l'exportation allemande les prix du marché mondial, et d'en faire bénéficier l'économie nationale, il veut, en outre, assurer le besoin à l'intérieur sous le rapport tant de la quantité que de la formation des prix, et enfin empêcher le « dumping » à l'aide du change, et faire en sorte que l'économie allemande puisse s'acquitter des prestations matérielles qui lui incombent aux termes du Traité de Versailles, sans pour cela porter atteinte à sa productivité. Les interdictions d'exportation et d'importation sont les auxiliaires de la politique gouvernementale ayant trait au commerce extérieur ; il convient d'y ajouter également les dérogations à ces interdictions accordées sous forme de permissions dans des cas spéciaux pour des exportations ou importations nécessaires à l'économie nationale. Ce système de contrôle du commerce extérieur demande une organisation étendue se basant essentiellement sur le principe de l'autonomie par rapport à l'administration économique de l'industrie et du commerce, avec la collaboration à droits égaux des ouvriers et des consommateurs. Sous le contrôle et la direction du commissaire du Reich chargé d'accorder les permissions d'exportation et d'importation, le contrôle du commerce extérieur s'effectue en vertu du décret du 20 décembre 1919 et de la procédure d'application qui y a trait ; c'est par les soins des Services du commerce extérieur (Aussenhandelsstellen) rangés professionnellement par groupe, — chaque groupe embrassant les marchandises de catégories analogues, — que cette procédure est appliquée. Le commissaire en question est subordonné au ministre de l'Economie publique du Reich. Les Services du commerce extérieur sont dirigés par un mandataire du Reich désigné par le commissaire. Les principes régissant les fonctions des Services en question sont établis avec l'aide de l'autorité compétente des comités du commerce extérieur se composant de représentants des fabricants, du commerce et de la consommation avec la collaboration à nombre égal des patrons et des ouvriers. On déroge dans une certaine mesure à ce système pour tels groupes de marchandises qui sont encore soumis à une administration organisée par l'Etat, comme par exemple pour les produits alimentaires et fourragères, ou encore dans les cas où il s'agit d'une organisation syndicale — par exemple des exploitations de charbon, de fer ou de potasse, de la métallurgie ou des exploitations textiles. L'organisation professionnelle du contrôle du commerce extérieur perd quelque peu de son importance, en ce sens, que des délégués locaux du commissaire du Reich exercent leurs fonctions dans diverses localités ; puis, par le fait qu'il a été érigé un bureau spécial et non professionnel du commerce d'exportation pour le contrôle des affaires collectives des maisons d'exportations les plus importantes.

Ces organes de contrôle sont chargés d'appliquer à chaque cas individuel les principes fondamentaux déjà exposés dans les grandes lignes, de la politique de l'Etat ayant trait au commerce extérieur. Par sa collaboration et son contrôle, le Gouvernement fait en sorte que ce système s'exécute de façon à ce qu'il soit tenu compte avec équité des intérêts de tous les pays faisant du com-

merce avec l'Allemagne et en excluant tout procédé arbitraire lors de la distribution des permissions.

Par principe, tous les pays sont traités également. C'est la marchandise et ses conditions de livraison, et non son origine ni sa destination qui exercent une influence sur la décision à prendre.

Les points de vue dont il y a lieu de tenir compte à l'occasion du contrôle d'exportation, varient selon la situation économique du moment et en particulier d'après le cours du mark. Quand celui-ci baisse, l'exportation s'accroissant sous l'attrait du change, compromet — en lui enlevant les marchandises indispensables — la productivité de l'économie nationale allemande. Des symptômes de cette sorte se sont manifestés à un degré dangereux en automne et hiver 1919, au moment de la grande solde (Ausverkauf) de l'Allemagne, et ont amené l'institution des organisations, encore en vigueur, du contrôle d'exportation. Plus les forces d'achat intérieure et extérieure du mark se rapprochent l'une de l'autre par la hausse du niveau des prix à l'intérieur, ainsi que par le cours du mark à l'extérieur, plus l'attrait anormal du change disparaît et avec lui le danger de ne pouvoir suffire au besoin productf du pays même.

Le contrôle des prix, mesure destinée à empêcher la vente des marchandises à vil prix, est également d'une grande importance par une période de baisse du cours de notre mark. Ici encore, l'organisation si étendue aujourd'hui, a été déterminée par la solde économique (der wirtschaftliche Ausverkauf). A des époques où les forces d'achat intérieure et extérieure du mark se rapprochent beaucoup, le contrôle des prix — moyen pour éviter une concurrence malsaine se produisant facilement, lorsque les affaires languissent, — retient son importance par rapport à la productivité de toute l'économie nationale.

Etant donné la différence si considérable, résultant de l'évaluation des devises nationales diverses et vu les grandes fluctuations auxquelles le cours du change est exposé d'après les expériences des derniers temps, l'Allemagne n'est pas à même, pour le moment, en fixant ses prix, de renoncer à ignorer complètement le change du pays destinataire. Si les prix se fixaient toujours d'après la capacité de payement des pays dont le change se maintient sur une hauteur raisonnable, il serait impossible de diriger l'exportation sur des pays dont le change reste fortement au-dessous de sa valeur nominale. D'autre part, en adaptant les prix d'exportation minima aux besoins des pays destinataires à change bas, on provoquerait à l'exportation vers les pays à change élevé une concurrence exagérée, donnant lieu à des contre-mesures, comme cela a été le cas, dans le temps, dans certains pays par rapport à l'exportation allemande, effectuée à des prix de beaucoup trop bas.

Sous cette forme, le contrôle d'exportation est pour le moment un moyen indispensable pour atténuer le plus possible les contre-coups que les fluctuations extraordinaires du change du mark exercent sur l'économie intérieure et pour assurer l'exécution des prestations incombant à l'Allemagne au titre de la Réparation. Il est indispensable de protéger dans une large mesure l'économie indigène de ces contre-coups, si l'on veut éviter que les crises provoquées nécessairement à la suite des fluctuations du change ne détruisent toute l'économie allemande.

Les taxes d'exportation sont un moyen efficace pour atténuer les contre-coups résultant pour l'économie intérieure à la suite de l'évaluation basse du mark à l'étranger. Ces taxes sont perçues sur de nombreux groupes de marchandises, en vertu de l'ordonnance du 20 décembre 1919. Elles n'ont pas le caractère de droits de douane d'exportation, mais sont basées sur le principe qui fait participer le Reich aux bénéfices spéciaux obtenus lors de l'exportation des marchandises en question, à la suite de la dépréciation du change de notre mark. Cette participation du Reich aux bénéfices spéciaux de l'exportation est d'autant plus indiquée que ces bénéfices, gagnés par les milieux économiques intéressés à l'exportation, s'obtiennent au détriment de l'ensemble de la population qui, vu la baisse du change, doit payer d'un prix plus élevé tels articles indispensables qu'elle est réduite à faire importer. Les droits d'exportation qui ne sont pas à payer par le destinataire étranger, mais restent à la charge de l'expéditeur indigène, sont perçus sur la valeur d'exportation de la marchandise d'après un tarif basé sur le schéma du tarif appliqué à la perception des douanes. D'ailleurs, la perception de ces droits d'exportation n'est pas sensée devoir durer en permanence ; elle sera abolie, aussitôt qu'il est à prévoir que la valeur de notre mark à l'étranger corresponde durant un temps prolongé à sa valeur à l'intérieur ; entre-temps les taxes devront autant que possible tenir compte de la proportion existant entre les deux évaluations.

Règlement du change et politique ayant trait aux questions du change.

(Voir annexe N° 2.)

L'ordonnance allemande concernant les devises du 8 février 1917, aux termes de laquelle le commerce des devises avait été confié à la Reichsbank et à un nombre limité de maisons compétentes et dignes de confiance, et soumis, dans l'intérêt général, à certains contrôles et restrictions, fut abrogée le 11 septembre 1919, après que le maintien des dispositions rigoureuses de cette ordonnance était devenu illusoire dans la pratique, surtout à cause de l'impossibilité d'exercer un contrôle efficace de frontières, en particulier dans l'ouest (« le trou dans l'ouest »). En général, pour faciliter les relations commerciales, surtout avec l'étranger, le commerce des devises n'est plus soumis à des conditions spéciales. Toutefois, le principe suprême, savoir de maintenir ou de créer les conditions spéciales desquelles dépend de préférence le bilan de payement allemand, conformément à l'intérêt national, sera aussi observé à l'avenir.

L'abrogation de l'ordonnance concernant les devises coïncida avec la mise en vigueur de la loi du 8 septembre 1919 contre la fuite du capital, stipulant, de concert avec les dispositions spéciales promulguées à la suite de la loi susmentionnée, que des moyens de payement de toute espèce portant sur des devises soit du Reich, soit de l'étranger, ne peuvent être expédiés ou em-

portés à l'étranger que par l'intermédiaire des banques et après en avoir avisé le Bureau des contributions. Cette loi poursuit un but multiple ; elle doit pour ainsi dire remplacer l'ordonnance concernant les devises et empêcher surtout que du capital indigène et sa capacité imposable soient soustraits au marché monétaire indigène et à la compétence fiscale et financière allemande.

Une ordonnance édictée dès le 30 novembre 1918, d'après laquelle des titres ne peuvent être expédiés ou emportés à l'étranger que par l'intermédiaire des banques et après avis au Bureau des contributions et aux termes de laquelle des crédits ne peuvent être ouverts à l'étranger qu'à ces mêmes conditions, poursuit le même but.

D'un côté, on s'efforce d'encourager le plus possible la production et l'exportation allemandes : d'autre part, on s'applique à faire rentrer *de facto* en Allemagne la contre-valeur des exportations, afin d'améliorer le bilan de payement ; à cet effet les Services du commerce extérieur ont été chargés de contrôler les maisons d'exportation de leurs arrondissements respectifs.

Le Reich et la Reichsbank ont pris diverses mesures pour établir une réserve de valeurs et de moyens de payements étrangers, afin de pouvoir solder les importations les plus indispensables et les obligations contractées envers l'étranger. C'est ainsi que la Reichsbank a tâché l'année passée et encore cette année-ci de se procurer des devises — soit directement, soit par l'intermédiaire du commissaire du Reich préposé aux permissions d'exportation et d'importation en imposant aux maisons d'exportation — venant demander des permis d'exportation — l'obligation de facturer dans la monnaie du pays destinataire et de mettre à la disposition de la Reichsbank les devises ainsi recouvrées. De cette façon, il a été amassé à l'étranger des réserves considérables de devises et d'actifs et la Reichsbank est à même d'atténuer les fluctuations du change et même de les écarter jusqu'à un certain degré. Dans ces conditions, elle a consenti récemment à abroger en principe les ordonnances, d'après lesquelles les factures devaient être dressées en monnaie étrangère, et de même n'insiste-t-elle plus à ce que les devises d'exportation lui soient remises. Toutefois, après comme avant, elle est le pivot du commerce des devises et est à même d'intervenir pour protéger et encourager le commerce extérieur et pour créer une base saine dans le but d'améliorer le cours du mark. Depuis quelque temps déjà, elle achète des traites à longue échéance tirées sur l'étranger à la suite de ventes de marchandises. Cela permet aux maisons d'exportation de se protéger contre tout risque qui pourrait résulter du change. Bien entendu, avant d'acquérir des traites, etc., la Reichsbank, dans le but d'écarter la spéculation peu sérieuse, s'informe exactement, si la maison de commerce intéressée à l'affaire existe effectivement. Depuis qu'elle en a reçu l'autorisation grâce au dernier amendement sur le statut des banques de décembre 1919, la Reichsbank se charge du commerce des devises à terme, afin d'atténuer les grandes fluctuations du change. Il y a lieu de noter aussi que, ces derniers temps, les banquiers, de concert et avec le consentement de la Reichsbank, discutent l'admission du commerce des devises à terme, aux Bourses les plus importantes de l'Allemagne. Pour terminer, il faut encore attirer l'attention sur le fait qu'en vertu de l'ordonnance du 13 février 1920, et dans le but de protéger le cours de notre mark et de faciliter l'importation de vivres et de matières premières industrielles, l'enregistrement d'hypothèques en monnaie étrangère a été autorisé, en vue de se procurer des crédits étrangers à longue échéance, enregistrement que, le cas échéant, la « Landeszentralbehörde » peut autoriser, avec le consentement de la Reichsbank.

ANNEXE I.

COMMERCE EXTERIEUR (COMMERCE SPECIAL) DU REICH ALLEMAND EN 1919 ET 1920.

Valeur de l'importation et de l'exportation (mouvement des marchandises pur et simple) en millions de marks.

1919

Mois	Importation (1)	Exportation (1) y compris celle de la Réparation	— Excédent de l'importation par rapport à l'exportation + Excédent de l'exportation par rapport à l'importation.
—	Millions de marks	Millions de marks	Millions de marks
Janvier	397	161	— 236
Février	408	195	— 213
Mars	440	292	— 148
Avril	626	270	— 356
Mai	1,468	251	— 1,217
Juin	2,688	406	— 2,282
Juillet	3,538	570	— 2,968
Août	3,817	735	— 3,082
Septembre	4,191	790	— 3,401
Octobre	5,179	1,089	— 4,090
Novembre	4,446	1,284	— 3,162
Décembre	5,178	4,014	— 1,164
Total	32,376	10,057	—22,319
1920			
Janvier	6,560	3,219	— 3,341
Février	5,932	4,262	— 1,670
Mars	5,683	4,216	— 1,467
Avril	4,768	5,344	+ 576
Mai	5,537	6,647	+ 1,110

(1) Les indications pour 1919 s'écartent maintes fois de celles du « Questionnaire pour la Conférence Financière Internationale », en particulier par rapport à l'importation, vu que les valeurs d'importation établies à présent pour 1919, formeront le point de départ des discussions. En outre, l'aperçu donné ci-dessus indique le mouvement des marchandises pur et simple (sans métaux). La plupart des chiffres de 1920 sont encore basés sur les valeurs de 1919, excepté pour une série de marchandises importantes qui ont déjà été cotées conformément aux prix plus élevés de 1920. C'est principalement à la suite de la dépréciation du papier fiduciaire, que les chiffres du commerce extérieur ont augmenté.

ANNEXE II.

Voici les mesures légales pour le règlement du mouvement de payement avec l'étranger :

a) La Loi du 15 mars 1919 y compris l'avis d'application du 24 mars 1919 concernant le mouvement des moyens de payement russes.

b) L'Avis du 23 mai 1919 concernant le trafic avec des moyens de payement étrangers.

c) Le Décret du 11 décembre 1919 avec les dispositions d'application du 11 décembre 1919 concernant l'exportation d'œuvres d'art.

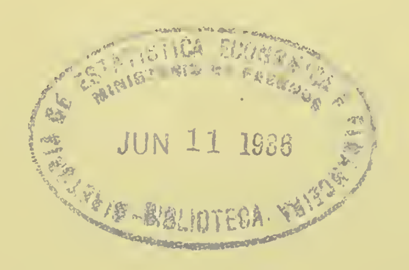
d) Le Décret sur le contrôle du commerce extérieur du 20 décembre 1919 ainsi que les dispositions d'application de cette ordonnance du 8 avril 1920 et l'avis concernant la mise en vigueur des §§ 7—14 des dispositions d'application du 19 et du 27 avril 1920.

e) L'Arrêté sur le traitement des titres étrangers (loi du 1er mars 1919. Règlements des 3 et 26 mars, du 21 mai, 24 juillet, 22 septembre, 25 novembre 1919. Avis du 26 mars, 7, 23 avril, 3, 17, 30 mai, 21 et 26 novembre 1919). L'Ordonnance concernant l'interdiction de l'exportation, de la vente ou de la mise en gage de titres étrangers du 26 janvier, 24 mars, 25 mai, 23 juillet 1920. L'Avis du 20 avril 1920 concernant le transfert de titres étrangers au Reich.

Les mesures prises contre la fuite du capital à l'étranger profitaient indirectement au règlement du mouvement de payement avec l'étranger. Font partie de cette catégorie les lois, décrets et avis du 28 décembre 1918(des 15 et 25 janvier 1919, du 1er et du 3 mars, du 24 juin, du 8 septembre, du 20 octobre, du 22 et 29 novembre et du 13 décembre 1919 ; puis le second décret concernant les mesures contre la fuite du capital du 14 janvier 1920 concernant les mesures contre le transfert du capital dans le Bassin de la Sarre.

Il y a lieu de mentionner également la loi concernant l'interdiction de l'agiotage avec des billets de banque et des bons de caisses de prêt allemands du 1er mars 1919 et la loi concernant le payement des douanes en or du 21 juillet 1919 y compris l'avis et les instructions de la même date, puis la loi pour compléter la loi précitée concernant le payement des douanes en or du 8 décembre 1919 avec avis des 9 et 27 décembre 1919, ensuite l'avis sur la modification de l'avis pour la loi concernant le payement des douanes en or du 14 janvier 1920, et enfin l'avis additionnel à la loi concernant le payement des douanes en or du 22 mai 1920.

Il faut encore ajouter à cette énumération l'ordonnance du 13 février 1920 sur l'enregistrement d'hypothèques en devises étrangères.



BELGIQUE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. O. LEPREUX (Délégué de la Belgique)

Monsieur le Président, Messieurs,

C'est redire une vérité connue que de rappeler, dans cette assemblée, que la Belgique se trouvait, au lendemain de l'armistice, dans une lamentable situation.

Son territoire avait été entièrement parcouru et, en maints endroits, dévasté par l'invasion. L'une de ses provinces avait vu ses riches pâturages, parsemés de nombreuses et riantes bourgades, transformés en un désert de 812 kilomètres carrés, soixante-quinze mille maisons et édifices avaient été ou détruits ou gravement endommagés.

Sa race chevaline, si réputée à l'étranger, avait été largement décimée par d'incessantes réquisitions, son bétail était réduit de 40 %.

Ses grands approvisionnements en marchandises et en produits fabriqués, saignés par d'incessantes réquisitions s'étaient progressivement épuisés; les entrepôts, les magasins publics et privés étaient vides; le commerce n'existait plus et notre beau port d'Anvers offrait le désolant aspect d'une rade absolument déserte.

L'industrie tout entière avait cruellement souffert, de nombreux et importants établissements métallurgiques notamment, ou bien avaient été rasés de fond en comble, ou bien s'étaient vu détruire ou enlever leurs machines, leur matériel, leurs outils. Nos houillères furent elles-mêmes menacées de destruction de puissantes interventions les sauvèrent à la dernière minute

L'admirable réseau de 4,368 kilomètres de chemins de fer, si heureusement complété par les 4,095 kilomètres de chemins de fer vicinaux, et qui avait supporté, durant toute la guerre, avec un minimum d'entretien, le lourd trafic de l'approvisionnement de presque toutes les armées allemandes, ce beau réseau avait été grandement éprouvé au cours de leur retraite.

De nombreux canaux avaient été mis hors d'usage.

Voilà, Messieurs, en quelques lignes, ce qu'il y avait à refaire.

La Belgique libérée fit rapidement le bilan de ses dévastations, de ses ruines. Après un court moment de stupeur, elle constata que la réparation n'était pas au-dessus de ses forces matérielles. Sans tarder, elle se mit à l'ouvrage. En même temps que nos administrations des chemins de fer, téléphones et télégraphes reconstituaient, avec une rapidité digne d'éloges les réseaux nationaux, nos industries, relevant leurs ruines ou érigeant momentanément des installations de fortune, remontaient les machines récupérées de l'Allemagne ou faisaient à l'étranger d'importants achats de matériel et de matières premières. L'industrie renaissait

L'agriculture, cette autre richesse nationale, put obtenir une certaine quantité d'engrais chimiques dont la privation durant la guerre avait appauvri le sol. Des achats de bétail, de chevaux, à l'étranger, permettent d'espérer la reconstitution prochaine du riche cheptel belge

La Belgique, Messieurs, affirme ainsi sa volonté de vivre dans la paix et par le travail Ai-je besoin de vous dire de quel prix, par quels sacrifices elle doit payer ce dur, ce long travail de reconstitution ?

Vous n'ignorez pas qu'avant la guerre, la balance des comptes était presque toujours, dans notre pays, quelque peu déficitaire. Le bilan commercial se clôturait, tous les ans, en notre défaveur, comme c'était le cas pour la plupart des nations parvenues à un haut degré de prospérité matérielle, les importations l'emportaient régulièrement sur les exportations

Mais le déficit était, sinon entièrement compensé, tout au moins contre balancé, dans une large mesure par ce que l'on a appelé « les exportations invisibles » et notamment par les intérêts des placements à l'étranger, par les produits des nombreuses entreprises de chemins de fer, de tramways, d'électricité que l'activité belge a créées dans la plupart des pays du monde. Si bien qu'en fin de compte, la balance économique, légèrement déficitaire, maintenait notre change très voisin de la parité

Pendant les dix années qui ont précédé la guerre, la devise belge a plus d'une fois atteint le pair; elle ne s'en est généralement écartée que de quelques millièmes

Bien différente est aujourd'hui la situation. La devise belge a subi une dépréciation progressive sur maints marchés internationaux :

Le 23 septembre 1920, sur le marché de Bruxelles :

La livre fut cotée	fr. 49.02
Le dollar des Etats-Unis	13.97
Le dollar canadien	12.60
Le florin	4.35 3/4
Le franc suisse	2.27
La peseta	2.06
La couronne suédoise	2.82
La couronne norvégienne	1.83
La couronne danoise	1.80

Combien de tels cours ont pesé sur un pays dépouillé, sur une industrie décimée, sur une agriculture appauvrie, vous vous en rendez compte aussi bien que moi. Sans doute, la Belgique a pu obtenir, depuis l'armistice, quelques crédits aux Etats-Unis, en Angleterre, en Norvège, mais ils sont presque négligeables en regard des immenses besoins de la reconstruction, du ravitaillement en vivres et en matières premières.

Vous m'excuserez, Messieurs, de m'être un peu attardé à vous faire ce rapide exposé. J'ai cru qu'il était nécessaire de vous tracer rapidement le tableau de ce qu'était la Belgique après quatre années d'une dure occupation, d'autant plus que certaines publications ont sous-évalué, dans une mesure vraiment trop large, les maux subis par le pays.

Quelle est, aujourd'hui, la situation financière et économique de la Belgique ?

Le memorandum qui a été distribué aux membres de la Conférence en fait connaître les éléments fondamentaux. Vous voudrez bien me permettre d'y ajouter quelques brefs éclaircissements. Le Gouvernement belge, à peine rentré en Belgique, eut la préoccupation de débarrasser le pays le plus promptement possible des monnaies allemandes qui avaient été imposées, au cours de fr. 1.25 le mark, à la population belge.

Sa première émission de Bons, dits de la Restauration monétaire, présenta ce caractère qu'on pût y souscrire pour 3/4 en marks et pour 1/4 en francs belges. Cette émission fit sortir de la circulation 1,544,647,890 marks.

Puis le Gouvernement décida de poursuivre le retrait des monnaies allemandes, à l'intervention de la Banque Nationale de Belgique. L'opération fut menée avec toute la célérité compatible avec les conditions très défectueuses des moyens de communication et de transport.

L'emprunt de la Restauration monétaire et le retrait des marks mirent le Gouvernement en possession de 6,141,500,000 marks, lesquels, vous ne l'ignorez pas, ont fait l'objet d'une convention de reprise par le Gouvernement allemand, signée à Berlin, le 25 novembre 1919.

Le retrait des marks m'amène à vous parler de la circulation fiduciaire belge, sur laquelle j'insisterai quelque peu.

Le Gouvernement belge, pour cette opération monétaire, demanda et obtint l'intervention de la Banque Nationale de Belgique. Il n'en pouvait être autrement. Mais, j'ai hâte de le dire — car des idées erronées règnent à ce sujet, non seulement à l'étranger, mais même dans le pays — l'avance faite par la Banque Nationale de Belgique au Gouvernement belge pour le retrait des marks, fut la seule depuis l'armistice; il n'y en eut point d'autre. Aux prises avec de graves difficultés budgétaires, le Gouvernement belge, en complet accord avec la Banque Nationale, n'eut pas la pensée de se tirer momentanément d'affaire en demandant une nouvelle avance à l'Institut d'émission. Au contraire, il préleva sur le produit du dernier emprunt intérieur une somme de 300,000,000 pour effectuer un premier remboursement à la Banque Nationale.

Quelle fut l'influence du retrait des marks sur la circulation fiduciaire ?

A la date du 16 juillet 1914, les engagements à vue de la Banque Nationale de Belgique s'élevaient à 1,085,592,000 francs, comprenant 986,308,000 francs de billets en circulation et 99,284,000 francs de dépôts en compte courant.

Ces engagements étaient couverts, à concurrence de 43.8 %, par l'encaisse métallique: 332,079,000 francs (dont 261,544,000 francs d'or), et les disponibilités-or et le portefeuille étranger-or, à concurrence de 143,882,000 francs.

Au lendemain de l'armistice (21 novembre 1918), les engagements à vue s'élevaient à 3,158,099,000 francs se décomposant en 2,802,614,000 francs de circulation fiduciaire et 356,385,000 francs de dépôts en compte courant. La circulation fiduciaire comprenait alors 1,272,986,000 francs en billets de la Banque Nationale et 1,529,628,000 francs en billets de la Société Générale de Belgique, Département d'émission. Ces derniers billets durent en grande partie être employés à payer à l'occupant des contributions de guerre et ils ont été remplacés, dans l'actif de la Banque Nationale, par une créance sur l'Allemagne de 1,481,875,000 francs, montant des marks enlevés par le Gouvernement d'occupation.

Vint le retrait des marks.

Cette opération exerça son influence, tout à la fois sur la circulation effective qui monte à 4,696,201,000 francs et sur les comptes courants, qui se gonflèrent de plus de deux milliards constituant une circulation potentielle.

A la date du 3 juillet 1919, les engagements à vue de la Banque Nationale de Belgique atteignaient ainsi 7,172,687,000 francs. Depuis lors, ces engagements n'ont pas augmenté; ils ont, au contraire, un peu diminué: ils s'élèvent, à la date du 16 septembre 1920, à 7,120,452,000 francs comprenant 5,645,721,000 francs de billets en circulation et 1,474,731,000 francs de dépôts en compte courant.

A la même date, l'encaisse métallique s'élevait à 293,240,000 francs et le portefeuille étranger à 64,918,000 francs.

Je rappelle que le montant des monnaies allemandes détenues par la Banque Nationale de Belgique pour compte du Gouvernement belge, s'élève à 6,141,500,000 marks.

Le memorandum distribué aux membres de la Conférence expose la situation budgétaire de la Belgique pour l'année 1920.

On peut la résumer en ces termes: dépenses ordinaires en forte progression sur l'année 1919 — budget extraordinaire de 6 1/2 milliards comprenant des charges consécutives à la guerre à concurrence de plus de 6 milliards — une Dette publique importante et croissante — des voies et moyens insuffisants.

L'augmentation des dépenses ordinaires, si importante qu'elle soit, ne compromet pas actuellement l'équilibre budgétaire ordinaire. Elle est due à des causes inévitables, dont l'action s'est produite avec une intensité que l'on peut, je pense, considérer comme maxima. Ce sont: le relèvement des barèmes de rétribution des fonctionnaires, employés et ouvriers des services publics, dont la situation a été mise en concordance avec le coût actuel de l'existence, et l'élargissement indispensable de certains cadres administratifs; puis, l'accroissement des frais d'entretien de l'armée et de la gendarmerie.

Quoi qu'il en soit, le budget ordinaire — si l'on fait abstraction des régies qui auront à se suffire à elles-mêmes — réalise approximativement l'équilibre: les évaluations les plus récentes permettent d'évaluer, d'une part, les recettes ordinaires et exceptionnelles à 1,635,000,000 de francs environ et, d'autre part, les dépenses de même nature à plus de 1,606,000,000 de francs.

Au budget extraordinaire sont inscrites des dépenses dont la somme s'élève à environ 6 1/2 milliards de francs, et dont la presque totalité — plus de 6 milliards — est représentée par des charges consécutives à la guerre.

Déduction faite des recettes correspondantes, il restera 5 1/2 milliards que le Gouvernement demandera à l'Emprunt et à des opérations de Trésorerie, à l'exclusion de toute avance de la Banque Nationale de Belgique.

L'importance des dépenses extraordinaires, le délai des versements dus par l'Allemagne, mènent à l'emprunt.

La dette publique belge s'accroît avec une rapidité inquiétante. Elle s'élevait, au 1er août 1914, à environ 5 milliards; au mois de mars 1920, elle atteignait environ 22 1/4 milliards auxquels il faut ajouter le capital des titres délivrés pour la répartition des dommages de guerre et la seconde tranche de l'emprunt de 1920.

On peut décomposer, quant à l'origine, ce passif de 22 1/4 milliards de la manière suivante:

a) Cinq milliards dus le 1er août 1914; dette relativement légère et compensée, pour plus de 3 milliards, par l'actif des chemins de fer et des autres régies;

b) Dix milliards à peu près, résultant de l'exploitation financière du pays par le Gouvernement d'occupation.

Ce total comprend:

Les contributions imposées aux provinces .. fr.	2,347,800,000
La part versée en marks des Bons de la Restauration monétaire, environ	2,000,000,000

Les avances de la Banque Nationale de Belgique pour l'échange des marks	5,500,000,000
La part de l'emprunt de 1920 affectée à réduire ces avances	300,000,000
Fr.	10,147,800,000

c) Sept milliards ont été dépensés, depuis l'armistice, pour le règlement des arriérés de l'Etat, les dépenses de l'armée, le ravitaillement et les secours, et surtout pour les réparations dont la charge incombe à l'Allemagne.

Ils ont été fournis par trois emprunts intérieurs :

Bons de Restauration monétaire versés en francs	1,000,000,000
Emprunt de la Restauration Nationale	1,575,677,300
Emprunt de 1920 (en cours)	2,200,000,000
Fr.	4,775,677,300
Par des avances de Puissances alliées a concurrence de .... fr.	1,247,438,633
Par des Bons du Trésor émis à l'étranger pour. .	496,937,130
Fr.	6,520,053,063

Le complément, jusqu'à 7 milliards, a été fourni par des Bons du Trésor émis dans le pays.

Une dette publique de plus de 22 milliards, auxquels il faut ajouter le capital des titres de réparation des dommages de guerre et les charges administratives : intérêts, secours, pensions, déficits des budgets extraordinaires futurs, écraserait les finances de la Belgique, si celle-ci ne possédait pas trois créances qui équilibrent une partie du passif. Ce sont :

1° Six milliards cent millions de marks retirés de la circulation et conservés par la Banque Nationale pour compte de l'Etat. On sait qu'en vertu d'une convention signée à Berlin, le 25 novembre 1919, ces marks doivent être échangés contre des Bons du Tresor allemand portant intérêt à 5 % l'an, à partir du 1er mai 1921 et remboursables à partir du 1er mai 1920 jusqu'au 1er novembre 1939.

Cette convention, dont les effets auraient dû se faire sentir dès la ratification du Traité de Versailles, n'a pas encore reçu de commencement d'exécution.

2° Le droit consenti à la Belgique par les Etats Unis, l'Angleterre, la France et l'Italie, de recevoir, en acompte sur les indemnités auxquelles elle a droit, l'équivalent de 2 1/2 milliards de francs-or à prélever sur les premiers paiements effectivement reçus en espèces de l'Allemagne.

Ce droit a été confirmé à la Conférence de Spa et les modes de paiement ont été fixes d'une manière plus précise.

Il est à présumer que les premiers versements ne tarderont pas à être effectués.

3° Le solde de la part proportionnelle de 8 % attribuée à la Belgique dans les versements de l'Allemagne.

Je serai bref concernant le commerce extérieur ; vous trouverez, Messieurs, dans le memorandum, des indications qui vous éclaireront sur la progression du commerce extérieur de la Belgique. Ainsi que vous pourrez le constater, les importations et les exportations suivent, tant en volume qu'en valeur, une marche ascendante ; mais si la balance commerciale de la Belgique reste déficitaire, les exportations tendent à se rapprocher de plus en plus des importations.

L'accroissement du commerce extérieur se manifeste d'une façon consolante pour les cœurs belges, par la renaissance de l'activité du port d'Anvers.

Fermé, déserté pendant près de cinq années, il voit le commerce mondial revenir vers lui et les navires du monde entier aborder à ses quais, déjà bien outillés avant la guerre et bientôt pourvus de l'outillage le plus moderne.

L'effort fiscal de la Belgique depuis l'armistice mérite de retenir l'attention de la Conférence.

La Belgique a complètement modifié les bases de son système d'impôts directs.

A la contribution foncière, à la contribution personnelle sur la valeur locative, les portes et fenêtres et le mobilier, au droit de patente et à la taxe sur les revenus et profits réels, elle a substitué des impôts cédulaires nouveaux sur les revenus de toutes catégories et un impôt global sur l'ensemble des revenus de chaque contribuable.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Certains esprits auraient préféré conserver les anciennes bases, en les accordant d'une façon plus logique et plus équitable avec les réalités. Contentons-nous de dire que le législateur belge, soucieux de satisfaire à la loi d'égale distribution des charges fiscales, et cédant à d'impérieuses nécessités, est résolument entré dans la voie où l'avaient précédé bien d'autres nations.

En outre, des mesures législatives nouvelles, concernant notamment les douanes et accises, l'enregistrement, le timbre, les droits de succession, ont procuré au Trésor de notables augmentations de revenus.

Enfin, une taxe sur les bénéfices de guerre et un impôt sur les bénéfices exceptionnels assureront à l'Etat des ressources extraordinaires qui dépasseront vraisemblablement un demi milliard.

Tous les pays, Messieurs, ressentent plus ou moins douloureusement les conséquences de la dépréciation de la monnaie nationale et de la hausse des prix.

La Belgique semble en souffrir à un plus haut point que les autres, puisque la comparaison des nombres index semble indiquer que le prix des objets les plus indispensables à la vie y est plus élevé que partout ailleurs.

Sans doute, il faut faire la part des différences dues inévitablement à des méthodes statistiques non absolument comparables, et tenir compte de ce que le coût de la vie en Belgique était, avant la guerre, moins élevé peut-être que dans tous les autres pays. Il n'en est pas moins vrai que la « vie chère » pèse lourdement sur la population belge.

Messieurs, veuillez m'accorder encore quelques instants, pour conclure.

La nation belge s'efforce actuellement de donner au monde la preuve que quatre années de guerre et d'occupation n'ont pas détrempé son énergie, n'ont pas altéré ses qualités de race active et laborieuse.

Malgré d'inévitables difficultés d'accommodation sociale, le pays reprend ses habitudes de travail. Conscient de la nécessité de s'aider lui-même pour mériter l'aide d'autrui, il n'hésitera pas à faire les efforts nécessaires au relèvement de sa situation économique.

Pour reconquérir sa place sur les marchés du monde, pour accomplir dans la Société des Nations la mission qui lui sera dévolue, la Belgique, en attendant le règlement de ses créances sur l'Allemagne n'a besoin momentanément que d'un fonds de roulement en valeurs étrangères.

Elle sera heureuse si les travaux de la Conférence de Bruxelles parviennent à dégager des conclusions pratiques permettant une action internationale capable de vivifier son propre effort.

EXPOSE

Considérations budgétaires.

Le montant des dépenses ordinaires voté pour l'exercice 1920 s'élève à 2,800 millions de francs.

Les dépenses extraordinaires s'élèveront à 6,500 millions de francs. Ce chiffre représente des charges consécutives à la guerre à concurrence de plus de 6 milliards.

Le service de la dette belge entraînera une dépense de plus de 1 milliard dont les 3/4 sont afférents à la dette de guerre (exécution des jugements des tribunaux des dommages et paiement des pensions).

Ainsi, le chiffre total des dépenses inscrites au budget pour prévues pour les régies d'Etat qui s'élèvent à l'ordinaire à plus prévues pour les Régies d'Etat qui s'élèvent à l'ordinaire à plus d'un milliard, à l'extraordinaire à 1,150 millions y compris un crédit de 120 millions destiné à faire face au service de la dette des régies. Il est intéressant de noter que l'ensemble des crédits affectés au service ordinaire des grandes administrations de l'Etat, à l'exception de ceux destinés à couvrir les dépenses de la dette publique, à l'armée, de la gendarmerie, des chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones et marine, atteignant 190 % du montant inscrit au budget de 1919 et 340 % du chiffre de 1914.

Si cet écart de 340 % est dû, pour une large part, au relèvement général des barèmes de rétribution des fonctionnaires et employés dont la situation a été mise en rapport avec le coût actuel de l'existence et, dans une certaine mesure, à l'élargissement des cadres administratifs devenu indispensable pour permettre aux pouvoirs publics de faire face à l'accroissement considérable du travail qui leur a incombé depuis l'armistice, il y a lieu de signaler, en outre, parmi les charges qui grèvent encore spécialement le budget, les frais d'entretien de l'armée et de la gendarmerie, s'élevant respectivement à 608 et à 49 millions et dépassant ainsi le montant total des dépenses ordinaires de tous les départements ministériels.

Deux éléments concourent à ce résultat : l'augmentation de l'effectif qui, de 60,000 hommes, est porté à 100,000; le prix élevé des choses nécessaires au soldat. Cette dernière cause est mise en évidence par le fait que la nourriture des troupes et des chevaux, le service de couchage et l'habillement des troupes entraînent une dépense totale de près de 300 millions

L'amélioration des conditions économiques seule pourrait apporter une réduction de ces chiffres.

Toutefois, le poids du budget de la Défense nationale ne retombe pas entièrement sur les ressources ordinaires. Le remboursement par l'Allemagne des frais des troupes belges d'occupation, l'allègera d'une somme de 95 millions.

Pour faire face aux énormes besoins sommairement indiqués ci-dessus, le pays dispose d'un ensemble de ressources parmi lesquelles les impôts directs figurent pour plus de 420 millions, les impôts indirects pour plus de 600 millions et une série d'autres revenus pour près de 2,900 millions. Ces derniers comprennent notamment le produit des régies (chemins de fer, postes, télégraphes, téléphones, marine) pour 707 1/2 millions, l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre évalué à 300 millions et près de 1,500 millions de recettes extraordinaires dont le poste le plus important (près de 1,400 millions) représente le produit de la vente d'articles de ravitaillement.

D'une façon générale, l'examen du budget pour l'exercice 1920 permet de souligner les trois constatations suivantes :

1° A 5 1/2 milliards près, l'ensemble des recettes escomptées balance l'ensemble des dépenses. Ces 5 1/2 milliards devront être couverts par l'emprunt et des opérations de Trésorerie à l'exclusion de toute avance de la Banque Nationale de Belgique (banque d'émission) ;

2° Le budget ordinaire, abstraction faite des régies, réalise approximativement l'équilibre. Les évaluations les plus récentes permettent de chiffrer, d'une part, les recettes *ordinaires* et *exceptionnelles* à 1,635 millions environ et les dépenses de même nature à plus de 1,606 millions;

3° Le sérieux effort fiscal du pays améliorera encore dans les budgets futurs une situation financière qui, abstraction faite des charges extraordinaires de guerre, apparaît déjà, moins de deux ans après l'armistice, comme marquant un progrès évident.

L'effort fiscal.

La substitution à la contribution foncière, à la contribution personnelle sur la valeur locative, les portes et fenêtres et le mobilier, ainsi qu'au droit de patente et à la taxe sur les revenus et profits réels, d'impôts cédulaires nouveaux sur les revenus de toutes catégories et d'un impôt complémentaire sur l'ensemble des revenus de chaque contribuable, rapportera au Trésor par rapport à 1914 un supplément de ressources évalué à près de 320 millions.

Les autres augmentations des revenus de l'Etat, dues en majeure partie à des mesures législatives nouvelles, peuvent être chiffrées approximativement comme suit :

Taxes sur les spectacles	15	millions
Douanes	127	»
Accises	15	»
Enregistrement	146	»
Successions	18	»
Timbres	25	»
Régies	300	»

Bref, près de 1 milliard de ressources ordinaires nouvelles ont été créées, sans compter plus d'un demi-milliard de ressources extraordinaires (impôts sur les bénéfices de guerre et les bénéfices exceptionnels, etc.).

La dette publique.

La dette de la Belgique, qui s'élevait au 31 décembre 1913 à 4,625 millions de francs, a passé au chiffre de 19,600 millions au 31 décembre 1919.

En mars 1920, le montant de la dette était de plus de 22.000 millions, auxquels il y a lieu d'ajouter encore le capital des titres délivrés pour la réparation des dommages de guerre et la seconde tranche de l'emprunt restant à émettre.

La Belgique a cependant trois créances qui équilibreront une partie de ce passif :

1° Six milliards cent millions de marks-papier retirés de la circulation et devenus la propriété de l'Etat;

2° Le droit consenti à la Belgique par les Etats-Unis, l'Empire britannique, la France et l'Italie de recevoir en acompte, sur les indemnités de réparations auxquelles elle a droit, l'équivalent de 2 1/2 milliards de francs-or, à prélever sur les premiers paiements effectivement reçus en espèces de l'Allemagne

3° Enfin le solde de la part proportionnelle de 8 p. c. attribuée à la Belgique dans les versements à effectuer par l'Allemagne.

La circulation fiduciaire et l'encaisse métallique.

La circulation fiduciaire ne s'est guère modifiée depuis le début de 1920; les publications hebdomadaires de la Banque Nationale accusent, au poste des billets en circulation :

Au 17 mars	4,950,750,000 francs;
Au 7 avril	5,055,660,000 »
Au 2 juin	5,068,978,000 »
Au 5 juin	5,123,174,000 »
Au 24 juin	5,168,369,629 »
Au 1er juillet	5,284,464,003 »

L'encaisse-or est également restée à peu près la même pendant la même période

Au 10 mars	266,425,000 francs;
Au 1er juillet.	266,483,506.35 »

D'imperceptibles oscillations se sont produites dans l'intervalle.

En juin 1914, l'encaisse-or était de fr. 260,358,469.10, l'encaisse en billon de fr. 74,623,302.97 et la circulation fiduciaire de 1,007,468,330 francs; leur rapport était approximativement de 3 à 1, tandis qu'actuellement le rapport est *in globo* de 20 à 1.

Enfin, il ne peut être perdu de vue que le montant des monnaies allemandes déposées à la Banque Nationale pour le compte du Trésor s'élevait, au 30 avril 1920, à 6,141,500,000 marks

Le change.

(Le Schéma n'est pas annexé.)

Réglementation des changes.

La note ci-jointe (Annexe) met en lumière l'activité de la Commission des Changes.

Le commerce extérieur.

Le tableau ci-dessous caractérise l'ampleur du commerce extérieur pour chacun des cinq premiers mois de l'année 1920 :

Mois.	*Importations*		*Exportations*	
—	Quantités en millions de kilos.	Valeurs en millions de francs.	Quantités en millions de kilos.	Valeurs en millions de francs.
Janvier	807	819	583	448
Février	903	905	767	591
Mars	921	1,062	825	686
Avril	859	919	784	770
Mai	918	1,011	786	809
Juin	997	1,150	950	843
Moyenne mensuelle de 1919	373	423	573	191

Ces chiffres permettent de constater que si notre balance commerciale reste défavorable, les exportations tendent à se rapprocher de plus en plus des importations tant au point de vue des quantités qu'au point de vue des valeurs, alors que pour les valeurs, les moyennes mensuelles de 1919 indiquaient que les chiffres des importations étaient presque doubles des chiffres des exportations. Cette différence est progressivement atténuée jusqu'à ne plus représenter en mai que sensiblement 1/5 des chiffres des importations.

Une étude détaillée des chiffres de la statistique permet de constater que les importations de matières premières se sont considérablement développées et parallèlement avec elles, les exportations de produits fabriqués. On peut rendre manifestes ces progrès en disant que, d'une façon générale, les chiffres des importations de matières premières et les chiffres des exportations de produits fabriqués pour les cinq premiers mois de 1920 sont supérieurs aux chiffres analogues pour cinq mois consécutifs de 1919 et, dans beaucoup de cas, égaux et même supérieurs aux chiffres analogues pour la totalité de l'année 1919.

Le pays avec lequel notre chiffre d'affaires est le plus considérable est la France qui a importé chez nous, pendant les cinq premiers mois de l'année 1920, 1,045,715 tonnes représentant une valeur de 967,186,000 francs, sur des totaux respectifs d'importations de 4,408,532 tonnes et 4,719,937,000 francs. Réciproquement nous avons exporté en France, pendant la même époque, 1,619,360 tonnes représentant une valeur de 1,038,442,000 francs sur les totaux respectifs de 3,746,000 tonnes et de 3,307,263,000 francs.

La Grande-Bretagne vient en second lieu pour les importations avec un chiffre de 684,305 tonnes d'une valeur de [illegible]7,976,000 francs. Pour les exportations, ce pays ne vient qu'en troisième ordre avec un chiffre de 316,355 tonnes, mais à cause du change, regagne la seconde place, en ce qui concerne les valeurs, avec un chiffre de 594,388,000 francs.

Le troisième ordre pour nos importations revient aux Etats-Unis avec une quantité de 466,707 tonnes d'une valeur de [illegible]44,915,000 francs.

Puis vient l'Allemagne avec un total de 438,969 tonnes, ce qui, vu son change déprécié, ne représente qu'une somme de 252,825,000 francs et la classe au sixième rang au point de vue des valeurs.

Les Pays-Bas viennent ensuite avec un chiffre de 243,619 tonnes d'une valeur de 280,132,000 francs qui les classe au quatrième rang en ce qui concerne les valeurs.

Au point de vue des exportations, les Pays-Bas ont le second rang entre la France et la Grande-Bretagne avec un total de 716,014 tonnes d'une valeur de 432,688,000 francs. Après la Grande-Bretagne vient l'Allemagne avec un chiffre de 183,971 tonnes d'une valeur de 461,272,000 francs, puis les Etats-Unis avec 178,654 tonnes d'une valeur de 119,701,000 francs.

Les restrictions à l'importation et à l'exportation.

La persistance de la crise des changes accentue la politique économique des pays à monnaie dépréciée dans le sens des restrictions et de l'interventionnisme.

La Belgique n'a pas échappé à cette loi économique et après avoir tendu, sous la pression de l'opinion publique, au rétablissement de la liberté commerciale, elle a cru nécessaire de proroger, par la loi du 27 juin 1920, les dispositions de la loi du 6 septembre 1919 relatives notamment à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises.

C'est que les circonstances ne permettent point encore de revenir à un régime affranchi de toutes restrictions.

Pendant une période qui ne peut être déterminée avec précision, mais qui, étant donné les événements, peut devoir s'étendre jusqu'au 1er juillet 1921, il demeure nécessaire de réglementer l'entrée de certains articles dont l'afflux en Belgique, favorisé, le cas échéant, par des manœuvres de spéculation ou par des contingences à origine, serait de nature à nuire à l'activité économique du pays.

Le contrôle est maintenu aussi à l'égard des produits, qui, comme les armes, le blé et le sucre font l'objet de mesures à l'intérieur du pays. Il ne peut être question, en effet, de permettre la libre sortie de certains produits indispensables au ravitaillement de la population et à l'approvisionnement de l'industrie, tels que le blé, le sucre et le charbon, dont la production est actuellement insuffisante tant en Belgique que dans les pays voisins.

La reconstitution de nos régions dévastées exige de même la réglementation de la sortie des matériaux de construction (les bois, les briques, les tuiles, etc...).

Conclusions.

Le court aperçu qui précède et qui relate seulement quelques chiffres essentiels, suffit à caractériser la situation à laquelle la Belgique est appelée à faire face et à montrer les efforts que ne cesse de multiplier aussi bien l'initiative privée que gouvernementale, en vue du rapide relèvement du pays.

La question la plus brûlante est sans doute celle du relèvement et de la stabilisation des cours de la devise nationale sur les marchés étrangers.

Mais l'amélioration progressive de notre balance commerciale ne peut avoir qu'une répercussion lointaine et d'ailleurs insuffisante sur la tenue du franc belge. Son influence ne peut se faire sentir que sur l'un des éléments, important à coup sûr, mais non pas déterminant de la balance des comptes.

C'est qu'en effet, les causes perturbatrices des cours sont complexes et multiples. Elles sont, peut-on dire, d'ordre international. Aussi la Belgique éprouvera-t-elle une réelle satisfaction si les travaux de la Conférence de Bruxelles réussissent à dégager dans le domaine pratique, une formule positive de nature à susciter une action internationale sérieusement concertée, capable de seconder son propre effort.

ANNEXE

La Commission des changes.

Ses attributions, son fonctionnement et son action.

La Commission des Changes, instituée par Arrêté ministériel du 9 février 1920, est investie d'un droit de contrôle étendu :

1° Sur tous les envois de fonds et de valeurs de Belgique à l'étranger;

2° Sur le trafic des devises et monnaies étrangères.

Les opérations qui rentrent dans le cadre de ses attributions sont déterminées par les Arrêtés royaux des 28 mars, 3 mai, et par l'Arrêté ministériel du 9 mai 1919 en ce qui concerne le primo; par l'Arrêté royal du 30 janvier et l'Arrêté ministériel du 5 février 1920 pour ce qui se rapporte au secundo.

En vertu de ses pouvoirs, la Commission des Changes autorise d'une manière générale le transfert à l'étranger :

1° Des coupons d'actions et d'obligations étrangères dont la réalisation permet d'alimenter le marché belge en devises étrangères;

2° Des titres (actions et obligations) dont la négociation sur des places étrangères constitue pour la Belgique un moyen de création de change sur l'étranger.

Ces ventes de titres ou ces encaissements de coupons ne sont permis que pour autant que le bénéficiaire de l'autorisation d'exportation prenne l'engagement de mettre le change à provenir de ces transactions, à la disposition du commerce et de l'industrie belges.

La Commission autorise également la sortie de titres étrangers remis par les actionnaires belges à l'appui de souscriptions à des augmentations du capital des sociétés qui les ont émis, ainsi que des valeurs envoyées à l'étranger pour être renouvelées, recouponnées ou estampillées. De même, elle permet le retour, dans des pays étrangers, des valeurs belges qui ont été introduites en Belgique, pour les mêmes raisons, par des personnes résidant à l'étranger.

Au surplus, la Commission des Changes ne met pas obstacle à la sortie de valeurs étrangères ou belges, appartenant à des sujets étrangers ayant leur domicile à l'étranger, qui désirent avoir leurs biens sous la main et les retirent des dépôts à découvert dont ils sont titulaires en Belgique.

L'exportation des capitaux n'est donc consentie que lorsque leur transfert à l'étranger est justifié par des nécessités d'ordre économique ou lorsqu'il doit être permis pour éviter de porter préjudice à ceux qui en demandent la libre disposition à l'étranger.

L'exportation de fonds représentant le produit de la réalisation de titres en Belgique vendus pour compte de personnes ayant leur domicile à l'étranger n'est autorisée que si les intéressés font valoir des considérations dont l'importance est telle qu'il n'est pas possible d'opposer une fin de non-recevoir à leur demande.

En général, les autorisations délivrées pour ce genre d'opérations sont très peu nombreuses.

Le contrôle du trafic des devises étrangères s'exerce par la vérification des livres de contrôle des opérations de change dont la forme a été déterminée par l'Arrêté ministériel du 5 février 1920 et à la tenue desquels sont astreints tous les établissements financiers qui effectuent des transactions ayant pour objet d'acheter, de vendre ou de négocier des devises étrangères quelle que soit leur nature.

La liste officielle de ces établissements a été publiée au *Moniteur belge*, en juillet, et une liste additionnelle vient d'être établie.

Pour éviter de mettre une entrave quelconque aux opérations commerciales, la Commission des Changes a autorisé immédiatement les banques à vendre du change sur l'étranger sur production de factures ou de documents commerciaux.

Plus tard, elle a étendu la même latitude aux opérations suivantes :

A) *Remise de chèques sur l'étranger*, en payement :

1° Des redevances pour brevets d'invention (lorsque la demande est introduite par une agence de brevets);

2° Des indemnités dues par les compagnies d'assurance (lorsque la demande est introduite par une compagnie d'assurance belge);

3° Des frais de transport, d'emmagasinage et de douane (lorsque la demande est introduite par une agence en douane ou une compagnie de transports internationaux);

4° Des primes d'assurance (sous condition que les chèques soient établis non pas au porteur, mais au nom des compagnies étrangères bénéficiaires);

5° Des parts de bénéfices dans les sociétés fonctionnant en Belgique (lorsque les demandes sont introduites par l'administrateur-délégué de ces sociétés);

6° Des revenus sur dépôts à découvert;

7° Des pensions de fonctionnaires de l'Etat ou autres lorsque la demande est justifiée par la production du brevet de pension;

8° Des versements effectués par les actionnaires belges de sociétés étrangères à titre de participation à la souscription à une augmentation de capital.

9° Des appels de fonds en libération de titres étrangers souscrits par des Belges ou des étrangers à une époque antérieure au 28 mars 1919.

10° Des achats ou des opérations effectués à l'étranger par les administrations communales, provinciales ou publiques, quel que soit le service de ces administrations et quel que soit le motif (excepté pour indemnités dues pour expropriation).

B) *Émission de lettres de crédit pour l'étranger à concurrence de 5,000 francs.*

Toute demande d'achat de devises étrangères qui ne serait pas accompagnée des pièces justificatives prescrites ou qui ne rentrerait pas dans les catégories prévues plus haut, doit être soumise à la Commission.

Depuis sa constitution, la Commission des Changes a délivré 58,600 autorisations d'exportation de valeurs et 3,750 permis d'achat de devises étrangères pour des raisons diverses dont certaines ont un caractère trop confidentiel pour que leur nature puisse être indiquée.

La moyenne des exportations de valeurs établie donne *par semaine*, en francs belges (calculés au cours du jour de l'opération) :

	Francs
1° Encaissement de coupons étrangers	5,800,000
2° Ventes de titres étrangers	48,000,000
3° Billets de banque étrangers échangés en Belgique et rapatriés dans leur pays d'origine pour créer du disponible	8,500,000
Total	62,300,000

Le rôle de la Commission des Changes a été effectif et efficace. Il a permis, en réglementant l'exportation des capitaux, d'empêcher un exode qui eût été défavorable à la Belgique à une époque où le pays doit disposer de toutes ses ressources.

Son intervention a mis fin à la spéculation qui se pratiquait librement et elle a supprimé le drainage qui était exercé par ceux qui ne recherchaient qu'un bénéfice dans l'écart des cours.

L'industrie et le commerce n'ont pas eu à souffrir de son action, bien au contraire. Elle leur laisse la libre disposition du marché en le fermant aux mercantis du change.

Quant au contrôle, si au début il a été difficile à exercer, depuis avril dernier il se fait rigoureusement, quoique avec beaucoup de tact et de doigté. Il est de toute évidence que la Commission des Changes a joué un rôle appréciable dans la stabilisation des cours des devises étrangères depuis cette époque.

BULGARIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. HADJI MISCHEF (Délégué de la Bulgarie)

Monsieur le Président, Messieurs,

Après la guerre, la Bulgarie se trouve dans une situation économique et financière très difficile, ainsi qu'il résulte de l'exposé soumis à la Conférence.

Pour donner un tableau succinct de cette situation, je me permettrai de signaler les chiffres et les faits suivants:

Le budget de la Bulgarie pour l'exercice de 1911, — dernière année normale avant les guerres, — s'élevait à 200 millions de leva aux recettes et à 205 millions aux dépenses (en chiffres ronds). L'encaisse métallique, en 1911, était de 40,200,000 leva-or et de 19,200,000 leva-argent; la circulation financière n'atteignait que le chiffre de 81,600,000 leva; le cours du change était presque au pair.

Pour l'exercice financier de 1919-1920, les recettes ont atteint le chiffre de 844 millions de leva et les dépenses se sont élevées à 3,081 millions de leva. Les prévisions budgétaires pour l'exercice de 1920-1921 s'élèvent à 1,803 millions de recettes et à 3 milliards de dépenses.

Au 30 juin 1920, l'encaisse métallique de la Banque Nationale bulgare n'était que de 37 millions de leva-or et de 17 millions de leva-argent, tandis que la circulation fiduciaire s'élevait à 3,407 millions.

En 1911, la dette publique n'était que de 665 millions de francs, dont la dette extérieure consolidée représentait 600 millions et le reste, soit 35 millions de leva, constituait la dette intérieure non consolidée.

Au 30 juin 1920, notre dette comprenait:

1° *Dette extérieure :*

a) Consolidée ......francs-or.	555	millions
b) Non consolidée	490	»
Soit un total de....francs-or.	1,045	millions

2° *Dette intérieure :* 4 milliards, dont 81 millions de dette consolidée.

En outre, toutes les communes urbaines ont dû s'endetter outre mesure pendant la guerre.

Ces chiffres ne comprennent pas les charges financières très lourdes qui pèsent sur la Bulgarie en vertu du Traité de Neuilly qui, en dehors de l'indemnité de 2,250 millions de francs-or, prévoit bien d'autres indemnités et réclamations dont le chiffre global ne peut encore être fixé.

Le change, naturellement, est très défavorable à la Bulgarie, notre monnaie ayant subi une dépréciation de plus de 90 % comparée au franc suisse. La dépréciation du leva bulgare est due principalement à la situation actuelle de la Bulgarie, épuisée sous tous les rapports par six années de guerre, avec un territoire et une population amoindris, avec des ressources réduites, avec des charges financières et économiques dépassant de beaucoup ses facultés de paiement. Il faut également signaler la destruction de notre outillage économique et la réduction de notre production qui en résulte, l'accroissement normal des besoins de l'Etat, et la balance commerciale très défavorable par la raison qu'ayant épuisé tous les stocks de marchandises provenant du dehors, la Bulgarie a dû énormément importer depuis l'armistice, malgré la hausse des prix, alors que son exportation était minime.

Cette dépréciation de la monnaie bulgare et la cherté de la vie qui en résulte rendent la situation extrêmement difficile.

A l'instar de tous les pays, la Bulgarie s'est vue dans la nécessité de doubler, voire de tripler les traitements des fonctionnaires. Cette nouvelle charge du budget est cependant loin de satisfaire à leurs besoins, étant donné que la plupart des produits de toute première nécessité coûtent aujourd'hui 10, 15 et 20 fois plus cher qu'avant la guerre.

La mise en état des routes nationales et des chemins de fer occasionne des frais considérables à l'Etat, tandis que le renouvellement de notre matériel roulant est actuellement impossible quoique absolument indispensable. Il en est de même du matériel nécessaire au rétablissement et à l'entretien de l'outillage économique du pays, si fortement éprouvé pendant la guerre.

D'autre part, le service de la dette publique d'avant la guerre, vu la dépréciation de notre monnaie, pèse très lourdement sur le budget de l'Etat. C'est ainsi que pour l'exercice en cours, le budget des dépenses prévoit une somme, en chiffres ronds, d'un demi-milliard destinée uniquement à couvrir la différence du change entre les leva bulgares et les francs français. Pour illustrer ce qui précède, qu'il me soit permis de citer le fait suivant : depuis l'armistice, la Direction de la dette publique bulgare a progressivement fait remettre à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, la somme de 60 *millions* de francs français, destinée au paiement des arriérés depuis la guerre, de nos emprunts émis en France. Ces 60 millions ont coûté au Trésor bulgare 270 millions de leva, soit une perte pro-

venant du change de 210 milions de leva, c'est-à-dire plus que le budget entier en 1911.

Enfin, les pensions payées aux familles des militaires tués pendant la guerre, ainsi qu'aux invalides s'élèveront à plus de 140 millions de leva par an.

Dans ces conditions, il est aisé de prévoir la situation financière inextricable de la Bulgarie, lorsque les clauses économiques et financières du Traité de Neuilly commenceront à être appliquées.

Le Gouvernement bulgare fait tout son possible pour arriver progressivement à équilibrer le budget de l'Etat. C'est ainsi qu'il procède à la réorganisation de l'administration du pays dans le but de réaliser une réduction des dépenses publiques. Les impôts existants ont été fortement augmentés, de nouveaux impôts ont été votés. C'est ce qui explique les prévisions budgétaires pour l'exercice en cours montrant, aux recettes, une augmentation d'environ un milliard de leva, comparées aux recettes, déjà sensiblement augmentées, de l'exercice précédent.

Le Gouvernement royal ne négligera rien de ce qui dépend de lui pour améliorer la situation du pays. Il est soucieux, notamment, d'assurer à la Bulgarie une paix durable qui, seule, permettra au peuple bulgare de s'adonner au travail. C'est dans la paix et par le travail que la Bulgarie compte se relever, en augmentant le plus possible sa production, ce qui lui permettra de développer son commerce extérieur.

Pour y arriver, nous devons renouveler notre outillage économique, principalement en machines agricoles; nous devons refaire et développer notre réseau de routes nationales et de voies ferrées, faire remettre en état notre matériel roulant et nous en procurer du nouveau pour satisfaire les besoins grandissants du trafic.

Mais tous les efforts du Gouvernement bulgare ne pourront donner de résultats appréciables que si la Bulgarie obtenait les crédits nécessaires pour sa restauration et son développement De plus, la Bulgarie doit être assurée de pouvoir en toute liberté et sans aucune entrave, écouler ses produits à l'étranger

EXPOSÉ

Situation budgétaire.

Le nouvel Etat bulgare créé en 1878 devait commencer sa vie politique indépendante dans des conditions financières et économiques tout à fait défavorables. Les luttes précédentes pour la liberté politique et celles qui ont suivi la guerre de libération occasionnèrent une destruction complète du pays et l'anéantissement d'une grande partie des biens et ressources économiques. Il a fallu tout créer de nouveau: les villes à moitié détruites, les villages incendiés; et le pays ne disposait que d'un faible réseau de routes, presque point de chemins de fer, de ports et de capitaux. L'unique capital de la jeune principauté bulgare consistait dans l'amour de la population bulgare pour le travail, dans son esprit d'épargne et sa soif pour la culture, le savoir et le progrès. Grâce à ces qualités, le peuple bulgare est entré rapidement dans la voie du progrès, consolida la situation intérieure de l'Etat et la renforça sous les rapports économique et financier. L'annexion en 1885 de la Bulgarie du Sud (Roumélie Orientale) à la principauté bulgare qui ne comprenait alors que la Bulgarie du Nord, a contribué davantage au renforcement des sources vitales et créatrices du peuple bulgare, et avec une vitèsse sans arrêt, l'Etat bulgare atteignit dans une période relativement courte le degré d'un pays suffisamment organisé et bien policé suivant le modèle de l'Europe Occidentale, avec toutes les institutions d'un Etat moderne. La confiance et le crédit gagnés à l'étranger concoururent dans une grande mesure au développement rapide du pays et à son extension économique et financière.

Cependant, les guerres menées pendant six années entières, depuis septembre 1912, avec l'unique but de libérer les régions bulgares demeurées sous une domination étrangère et de réunir dans un seul Etat tout le peuple bulgare afin qu'il puisse s'adonner exclusivement au travail culturel et créateur, non seulement arrêtèrent le développement et le progrès économique de l'Etat, mais encore désorganisèrent complètement le pays au point de vue économique et financier. Dans ces guerres, le peuple bulgare a sacrifié la fleur de sa jeunesse, ainsi que tous les biens acquis jusqu'alors, sans pouvoir rendre la liberté au reste des pays bulgares demeurés sous le joug étranger, et dont la liberté a été assurée par la Convention de San-Stéfano du 19 février 1878 pour être retirée ensuite par le Traité de Berlin en 1878. Au contraire, elles ont eu pour résultat l'amoindrissement de l'Etat bulgare et la mise sous la domination étrangère de nouveaux territoires bulgares. Aujourd'hui, la Bulgarie est réduite, appauvrie et éloignée de la mer Egée, avec une dette intérieure considérable, une circulation fiduciaire démesurée, avec une situation économique et financière précaire, avec une devise tout à fait basse et dépréciée et en présence d'un traité de paix qui impose au pays des charges économiques et financières au-dessus de ses forces.

Cet état de choses fait ressortir que la voie choisie pour acquérir la liberté de tout le peuple bulgare était erronée. Le progrès rapide du peuple bulgare au point de vue culturel était l'unique et le plus sûr moyen pour réaliser l'idéal national.

Pour l'illustration de ce qui précède, nous exposerons séparément la situation du budget de l'Etat, de sa dette intérieure et extérieure, l'état de la circulation fiduciaire, du change et du commerce extérieur.

Tableau A.

RELEVÉ BUDGÉTAIRE

a) pour les années passées

RECETTES	1913	1914	1915	1916	1917	Depuis le 1er déc. 1918 jusqu'au 30 Juin 1919	1919/20
Impôts directs.	13,548,477	29,247,924	25,905,950	32,622,802	39,344,373	58,256,242	107,648,034
Impôts indirects	73,537,141	83,980,720	66,023,980	55,703,774	98,056,490	198,395,689	188,782,247
Autres sources de revenu . .	81,639,217	111,022,615	102,617,493	104,688,784	200,851,864	310,317,982	547,368,701
Total. . .	168,724,835	228,251,259	194,547,393	193,015,360	338,252,727	566,967,913	843,798,982
Dépenses ordinaires	144,155,483	184,494,893	180,196,979	149,707,353	200,166,727	320,324,223	917,036,841
Dépenses extraordinaires . .	189,712,391	44,789,851	57,171,647	268,958,276	691,879,793	941,017,444	1,954,444,425*
Service de la Dette	42,970,295	61,612,250	76,270,167	63,692,623	87,048,441	174,882,369	209,074,158
Total. . .	346,838,169	290,896,994	313,638,793	482,358,252	979,094,961	1,436,224,036	3,080,555,424

* **Remarque** : Sur ce montant, 1,248,409,099 levas ont été réglés sur protocoles pour le paiement des réquisitions pendant la guerre.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

pour l'année financière 1920/21

Impôts directs	237,000,000
Impôts indirects	832,000,000
Autres sources de revenu . .	734,000,000
Total. . .	1,803,000,000
Dépenses ordinaires	2,100,000,000
Dépenses extraordinaires . .	90,000,000
Service de la Dette	804,903,480
Total. . .	2,994,903,480

Le budget des dépenses de l'Etat, bien que fortement augmenté pendant les deux dernières années financières, est loin de satisfaire les besoins de l'Etat à cause de la cherté incessante de la vie qui a plus que décuplé et du change extraordinairement bas de la monnaie bulgare. La classe des fonctionnaires de l'Etat, en dépit de la majoration au double et au triple des appointements d'avant la guerre, vit dans une misère complète. L'Etat, d'autre part, ne peut pas se procurer le matériel le plus indispensable de l'étranger pour le rétablissement et l'entretien de son outillage économique fortement éprouvé. Quelle sera la situation financière désespérée de la Bulgarie lorsque commencera l'application des clauses financières du Traité de Paix de Neuilly? Il

est facile de le prévoir, surtout si la Commission des Réparations ne réduit ou ne supprime pas la majeure partie de ces charges financières et si jusqu'alors la devise bulgare n'est pas améliorée et si on ne vient pas en aide à la Bulgarie par un emprunt extérieur à longue échéance ou par un crédit extérieur également de longue échéance.

Le Gouvernement bulgare fait tous les efforts possibles pour équilibrer, le plus rapidement, le budget de l'Etat et dans ce but il a réorganisé l'administration de l'Etat, réduit au minimum les dépenses publiques, restreint l'importation d'objets de luxe, accru les impôts existants et en créa de nouveaux.

Voici les changements introduits dans le système des contributions directes après la guerre :

1° L'impôt foncier est doublé;

2° L'impôt sur les bâtiments est quadruplé;

3° L'impôt sur les brebis et chèvres est quintuplé.

4° L'impôt sur les patentes est décuplé;

5° L'impôt sur les successions est majoré en moyenne jusqu'à 9 fois le montant primitif d'avant-guerre.

De plus, ont été créés de nouveaux impôts temporaires imposés après la guerre : l'impôt sur les bénéfices acquis pendant la guerre, l'impôt sur le revenu général, d'après le type de l'impôt français sur le revenu global de 1914 et l'impôt sur les sociétés. Des projets de lois ont été élaborés pour une imposition unique du capital et du revenu. La loi sur la prestation obligatoire du travail a été votée.

Contributions indirectes :

1° La patente pour la fabrication et la vente de spiritueux est triplée.

2° Pour l'égalisation du cours en monnaie d'or, l'impôt sur les matières qui ont servi à la fabrication de l'eau-de-vie est perçu jusqu'à proportion de sept fois;

3° De même en proportion de sept fois sur une taxe doublée sont perçus divers autres droits, accises, impôt sur l'alcool, la bière, les allumettes, le papier à cigarettes, les cartes à jouer, etc.

Le Gouvernement bulgare introduira tous les impôts sur les capitaux, revenus, etc., que les grandes puissances introduiront, mais il n'espère pas obtenir un grand rendement de ce chef, vu la richesse faible du pays en capitaux et production. La création de nouveaux impôts et l'application de nouvelles mesures législatives n'influenceront d'aucune façon la réduction des capitaux indigènes ou l'expulsion des capitaux étrangers. Au contraire, le Gouvernement bulgare apprécie l'utilité des capitaux étrangers en Bulgarie.

Les articles 62 et 64 du Traité de Paix de Neuilly, suivant lesquels à l'armée permanente recrutée obligatoirement, sera substituée en Bulgarie une armée de volontaires et une gendarmerie avec une période de service minimum de 12 ans, sont contre toute économie des dépenses publiques; en considérant les appointements des volontaires de l'armée et de la gendarmerie et les frais d'entretien et d'équipement, on arrive à un chiffre de dépenses vingt fois plus grand que celui exigible dans le système du service militaire obligatoire existant en Bulgarie : ainsi, les frais d'entretien des volontaires et de la gendarmerie grèveront le budget d'au moins 200,000,000 de levas (deux cent millions), alors que pour l'exercice de 1912 le budget général des dépenses de l'Etat s'élevait à 188,929,050 levas, dont 40,500,527 étaient utilisés pour l'entretien de l'armée, 24,916,349 pour l'instruction publique, et le reste pour d'autres besoins de l'Etat. En outre, pour des considérations propres à notre pays, le système proposé rendra non seulement douteuse, mais encore impossible l'existence de n'importe quelle armée en Bulgarie.

La Bulgarie est avant tout un pays agricole dont 80% reviennent à la population rurale. Chaque paysan est propriétaire et passionnément attaché à sa terre. Le Bulgare a une conception particulière pour sa famille et tout métier qui l'aurait éloigné pour longtemps de son foyer est contraire à son tempérament et lui est désagréable. Ce trait du caractère national obligeait les Gouvernements bulagres à réduire progressivement le terme du service militaire, lequel atteint actuellement pour l'infanterie 15 mois, fait inexistant dans d'autres pays.

Comme dans l'armée des volontaires des jeunes gens de la plus basse condition, incapables de gagner leur vie, et dont le moral est douteux, demanderont à s'engager, la Bulgarie, au lieu d'une armée qui serve à la défense, à la garantie et l'ordre du pays, aura une armée composée d'éléments dangereux et non sûrs.

La police bulgare, malgré la majoration des traitements, a toujours eu des difficultés dans le choix d'un bon personnel qui puisse lui assurer un service régulier. Cet inconvénient dans le service policier a obligé le Gouvernement bulgare de confier à l'armée une partie des fonctions policières, telles que la garde des frontières, le service des postes auprès des institutions de crédit, des prisons, etc.

Dette nationale.

Situation de la Dette publique au 31 décembre 1913, au 31 décembre 1919 et 30 juin 1920 :

	31 décembre 1913	31 décembre 1919	30 juin 1920
Dette consolidée intérieure	—	78,877,800	81,381,500.—
Dette intérieure non consolidée	152,990,105	1,747,849,458	2,909,118,710.11
Dette extérieure consolidée. .	616,601,536	560,007,615	554,382,713.17
Dette extérieure non consolidée . .	130,930,550	405,715,380	470,887,957.24

La dette flottante intérieure doit être majorée environ d'un milliard de levas pour dépenses faites, mais non encore régularisées, ainsi que pour le règlement des réquisitions faites pendant la guerre. De plus, l'Etat doit pensionner pendant 30 à 40 ans jusqu'à concurrence de 140,000,000 de levas les invalides de la guerre au nombre de 150,000, et les veuves et orphelins des militaires morts pendant la guerre. La dite somme capitalisée à 6% d'intérêts correspond à une dette de 2,000,000,000 de levas.

Les principales charges financières que nous impose le Traité de Paix de Neuilly sont les suivantes : 1° 2,250,000,000 de francs-or, indemnité de guerre payable en 37 ans avec 5% d'intérêts, ou annuellement pour l'amortissement et les intérêts, il faudrait un montant de 134,064,995 francs-or; 2° les frais des armées d'occupation depuis l'armistice jusqu'à l'entrée en vigueur du traité de paix, 3° rétablissement ou paiement de toutes propriétés, droits et intérêts lésés pendant la guerre aux ressortissants des Etats alliés et associés; 4° paiement de la partie correspondante de la dette publique turque pour la cession à la Bulgarie des territoires turcs à partir de 1913; 5° livraison à la Serbie, Grèce et Roumanie d'un nombre assez grand de gros et de petit bétail; 6° livraison à la Serbie pendant cinq ans de 250,000 tonnes de houille; 7° indemnité à la Commission danubienne européenne; 8° livraison de presque tout le matériel de guerre et de mer; 9° entretien de l'armée de volontaires et de la gendarmerie. En outre, le traité de paix impose à la Bulgarie une série d'autres vexations d'ordre économique.

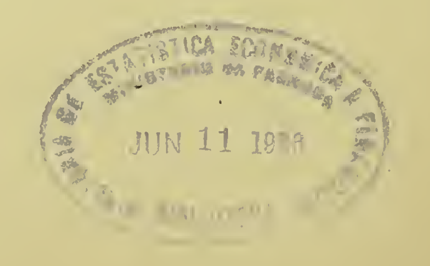
Jusqu'à la veille de son intervention dans la guerre mondiale — octobre 1915 — la Bulgarie acquittait les annuités des emprunts extérieurs d'une manière régulière et en accord complet avec les stipulations des contrats. Le jeune Etat bulgare s'est toujours efforcé de remplir d'un manière loyale et correcte ses obligations financières envers l'étranger, afin de gagner la confiance des milieux financiers étrangers et d'affermir son crédit si indispensable pour son développement économique et son progrès.

Après l'immixtion de la Bulgarie dans la guerre mondiale, les tirages de tous les emprunts extérieurs continuèrent à être effectués régulièrement aux dates fixées dans les contrats respectifs et les montants requis demeurés non utilisés pendant la guerre et destinés au règlement des coupons domiciliés dans les pays avec lesquels la Bulgarie était en guerre furent placés en levas bulgares, sous un compte spécial ouvert, aux caisses de la Banque Nationale de Bulgarie, parce qu'à la suite de l'interruption des communications leur transmission n'était pas possible dans les pays intéressés. Pour maintenir cependant le crédit de la Bulgarie dans les pays qui n'étaient pas en état de guerre avec elle, la direction de la Dette publique reprit la transmission directe des sommes indispensables aux banques des pays neutres et des puissances centrales, chargées d'après les contrats respectifs du service de ces emprunts dans leurs pays.

Lors de la conclusion de l'armistice, le Gouvernement bulgare, dans son désir de rétablir le plus rapidement possible les liens financiers et économiques interrompus avec les pays de l'Entente, reprit le paiement des annuités en souffrance des emprunts de l'Etat bulgare émis en France et jusqu'au 1er septembre 1920 une somme globale de 60,169,250 francs français a été versée à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris. Cette somme, convertie en levas bulgares, au cours moyen de 100 francs pour 450 levas, équivaut à 270,761,625 levas et, par suite du change fort bas du leva bulgare, a occasionné au Trésor bulgare une perte de 210,592,375 levas. Si l'on considère les faibles forces financières de la Bulgarie, dont les recettes budgétaires brutes, ainsi qu'il en a été fait mention plus haut, s'élevaient à peine à 200,000,000 de levas avant la guerre balkaniue, et les finances et la vie économique du pays entièrement détériorées par suite de six années de guerre continue, on peut aisément se rendre compte des grands sacrifices faits par le Gouvernement bulgare pour le paiement de la somme ci-dessus.

Etat de l'encaisse monétaire et de la circulation fiduciaire auprès de la Banque Nationale de Bulgarie.

Au 31 décembre de chaque année	Encaisse métallique — or	Encaisse métallique — argent	Circulation fiduciaire papier monnaie
	(en millions de levas)		
1890	2.9	1.7	2.—
1895 . . .	1.6	4.8	1.7
1900	4.5	8.8	21.8
1905	21.6	30.8	14.2
1910	36.6	21.3	81.6
1911	40.2	19.2	181.8
1912	51.2	17.4	164.4
1913	55.4	23.5	188.7
1914	55.1	28.6	226.6
1915	61.4	22.5	369.8
1916	68.2	17.3	833.9
1917	62.9	16.9	1,492.7
1918	64.0	19.4	2,298.6
1919	37.0	17.4	2,858.4
1920 (30 juin) .	37.0	17.0	3,406.5



Les cours des devises étrangères indiquées par la Banque Nationale de Bulgarie et le Bureau Central des devises pendant les années 1912, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919 et 1920 sont les suivants:

TABLEAU B.

		1912	1915				1916		1917	1918		
		Juin	Mars	Juin	Sept.	Décembre	Sept	Novembre	Décembre	Mars	Juin	Novembre
Paris	Achat	100.05	127.50	130.80	113.—	—	—	—	90.—	—	—	—
	Vente	100.35	131.50	132.—	116.—	117.—	120.75	124.50	—	—	—	—
Berlin	Achat	123.36	142.—	145.—	134.70	126.50	124.50	124.50	123.40	123.45	123.45	123.45
	Vente	123.71	143.80	147.—	137.—	128.—	125.50	125.50	125.—	125.—	125.—	125.—
Vienne	Achat	104.515	107.50	107.50	98.50	87.50	85.45	83.50	76.25	—	—	—
	Vente	104.815	110.—	108.50	101.—	88.20	86.75	85.50	77.25	84.75	82.—	80.—
Londres	Achat	25.245	32.90	34.50	30.80	—	—	—	25.—	—	—	—
	Vente	25.335	34.40	34.90	32.—	32.—	34.50	34.50	—	—	—	—

		1919				1920		BUREAU DES DEVISES (*) 1920		
		Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Mars	Juin	Août
Paris	Achat	248.75	319.65	435.—	397.50	360.—	465.—	360.—	365.—	335.—
	Vente	251.25	323.27 1/2	442.—	425.—	422.50	485.—	425.—	400.—	375.—
Berlin	Achat	134.35	142.42 1/2	182 1/2	115.—	75.—	—	75.—	—	100.—
	Vente	135.70	143.85	186.50	135.—	95.—	157.50	94.—	133.—	120.—
Vienne	Achat	79.50	82.—	66.—	50.—	—	—	—	—	—
	Vente	80.50	85.—	70.50	60.—	55.—	35.—	55.—	35.—	30.—
Londres	Achat	59.70	92.50	150.—	150.—	170.—	234.—	164.—	189.—	165.—
	Vente	60.30	93.50	152.—	165.—	197.50	247.50	190.—	216.—	180.—

(*) *Remarque.* — Les cours indiqués par le Bureau Central des Devises ont toujours été en moyenne de 25 % inférieurs aux cours du marché libre

Les tableaux ci-dessus montrent que sous le rapport du change la Bulgarie n'a pas une bonne situation et notamment sa monnaie est fortement dépréciée depuis l'armistice. Cette dépréciation à la fin du mois de juin, suivant les cours cotés à la Bourse des

valeurs de Sofia (marché libre) s'exprime en pourcentage comme suit :

Vis-à-vis de la Suisse	90.02 %
» des Etats-Unis . . .	90.93 %
» de l'Angleterre . . .	88.88 %
» de la France. . . .	78.26 %
» de l'Italie.	71.67 %
» de la Turquie . . .	56.70 %
» de la Roumanie. . .	28.57 %
» de Prague	27.— %
» de Berlin.	18.75 %

Par suite de la dépréciation de la devise bulgare et en général de la forte crise financière et économique, la cherté de la vie a pris des proportions considérables. Il suffit de donner les prix de quelques articles seulement de première nécessité, à la fin de juin 1915 (avant l'entrée de la Bulgarie dans la guerre mondiale) et à la fin de juin 1920, pour qu'on puisse se rendre compte de l'enchérissement considérable de la vie.

	Prix en 1915 en levas.	Prix en 1920 en levas.	Majoration en %.
	—	—	—
1. Pain	0.31	4.19	1,250
2. Viande de bœuf .	1.02	21.29	1,987
3. Haricots secs . .	0.56	9.17	1,538
4. Bois de chauffage (voiture d'un chargement moyen). .	9.54	153.93	1,579
5. Un costume. . .	120.—	2,600.—	2,166
6. Chaussures . . .	30.—	600.—	1,666

Les principales causes de la dépréciation de la monnaie bulgare résident : 1° dans la situation politique internationale de l'Etat bulgare, isolé, avec un territoire et une population amoindris, avec des ressources réduites et un traité de paix qui lui impose des charges financières et économiques dépassant bien au delà sa faculté de paiement et qui a démembré de nouveau le peuple bulgare; 2° dans la destruction de l'outillage économique, la réduction de la production, les besoins de l'Etat accrus, la balance de commerce fortement défavorable, le grand accroissement de la dette intérieure, la grande émission fiduciaire, etc.

Afin de mettre un commencement de consolidation à la situation financière et économique du pays, indépendamment des réformes fiscales et autres, il a été créé deux instituts importants placés sous le contrôle de l'Etat : le Bureau Central des Devises et le Consortium pour l'exportation des grains et de leurs produits.

Le Bureau des Devises fut créé par la loi du 19 décembre 1918 dont l'objectif principal était de restreindre le commerce avec les valeurs étrangères, avoirs et crédits, ainsi que le commerce avec l'étranger du papier et des monnaies bulgares, tout en atténuant et arrêtant les grandes fluctuations du cours. Cette loi visait en même temps la diminution en général de l'importation par la restriction de l'entrée d'objets de luxe, le rachat à un cours avantageux des devises étrangères nécessaires aux besoins de l'Etat, la cessation de l'exportation du papier et des monnaies bulgares, des valeurs mobilières bulgares et étrangères, et devait faire face à l'importation en bloc de la Direction de la prévoyance publique et du ravitaillement. La dite loi n'a pas donné les résultats attendus par suite de plusieurs causes dont la principale résidait dans la situation exceptionnelle du pays après l'armistice : occupation par les armées étrangères, aucune souveraineté et isolement avec le monde étranger. Plus tard, à la suite du relèvement économique progressif du pays, les restrictions de la loi ont été au fur et à mesure rapportées, le commerce en général et celui des devises étrangères a été laissé plus libre, la Bourse des valeurs à Sofia se mit à fonctionner et aujourd'hui l'activité du Bureau Central des Devises est limitée à l'achat pour le compte de l'Etat d'un tiers des devises étrangères obtenues du chef de l'exportation de produits bulgares, et ce aux cours plus bas que ceux indiqués par la Banque Nationale de Bulgarie ou la Bourse des valeurs à Sofia.

Le Consortium pour l'exportation des céréales et de leurs produits a été créé par la loi du 5 décembre 1919. Il a pour but principal d'assurer l'approvisionnement de la population non productrice de céréales et d'exporter l'excédent de la récolte dont la vente procurera à l'Etat le change étranger nécessaire pour parer à ses paiements et contribuera à l'amélioration de la valeur du leva bulgare. Depuis sa création, le Consortium, après avoir assuré à la population non productrice un pain à bas prix et mis sous un contrôle complet le commerce intérieur de grains, réussit à vendre à l'étranger des céréales et farines jusqu'à concurrence d'une somme globale de 128,000,000 (cent vingt-huit millions) de francs français.

Commerce extérieur.

Les proportions prises par le commerce extérieur de la Bulgarie se trouvent dans le tableau suivant :

a) Commerce extérieur de la Bulgarie depuis 1890 a 1919

Années	Importation		Exportation		Balance du commerce
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	
	Tonnes	Levas	Tonnes	Levas	Levas
1890	183,000	84,530,497	545,459	71,051,125	— 13,479,374
1895	213,482	69,020,295	553,826	77,685,546	+ 8,665,251
1900	151,862	46,342,100	314,089	53,982,629	+ 7,640,529
1905	304,956	122,249,938	857,532	147,960,688	+ 25,710,750
1910	502,571	177,356,723	632,492	129,052,205	— 48,304,518
1911	564,199	199,348,808	1,036,059	184,633,945	— 14,710,863
1912	573,246	213,110,269	757,056	156,406,624	— 56,703,645
1913	398,128	189,298,043	412,240	93,329,748	— 95,968,295
1914	628,324	241,490,314	663,950	154,424,990	— 87,065,324
1915	122,248	73,494,942	189,082	109,415,575	+ 35,920,633
1916	93,147	89,428,022	76,998	95,795,608	+ 6,367,586
1917	210,065	168,491,537	60,478	288,906,404	+ 120,414,867
1918 (*)	—	—	—	—	—
1919	80,779	963,941,235	19,873	552,253,452	— 411,687,783

(*) Les données pour 1918 ne sont pas encore prêtes.

Les quatre tableaux ci-dessous témoignent du caractère du commerce international de Bulgarie.

b) Importation et exportation par Etats pour 1915 et 1919.

	IMPORTATION en levas		EXPORTATION en levas	
	1915	1919	1915	1919
Autriche-Hongrie	18,262,955	—	22,722,025	—
Allemagne	9,392,915	—	29,802,982	20,913,152
Turquie	4,653,252	5,637,862	18,123,075	64 046,030
Grèce	9,163,006	53,341,143	8,653,294	30,953,296
Italie	8,667,262	315,893,675	3,610,357	68,208,257
Roumanie	11,267,571	24,024,832	8,182,101	12,422,754
Angleterre	5,287,586	104,849,723	561,022	21,273,518
France	—	—	1,318,724	21,101,015

(VOIR LE TABLEAU C)

c) Tableau concernant le développement du commerce extérieur de la Bulgarie pendant la période de 1908 a 1915, réparti en quatre catégories générales de marchandises.

CATÉGORIES (Espèces)	IMPORTATION		EXPORTATION	
	La moyenne depuis 1908 à 1915			
	Levas	%	Levas	%
1. Animaux vivants	1,570,318	0.89	6,564,097	4.73
2. Vivres et boissons	21,719,013	12.33	107,212,742	77 28
3. Matières brutes et à demi travaillées	32,971,733	18.73	13,122,600	9.45
4. Matières fabriquées	119,817,349	68.05	11,847,251	8.54
Total	176,078,413	100.00	138,776,690	100 00

d) Mouvement du commerce extérieur de Bulgarie, par différentes voies de transport, pendant la période de 1910 a 1912.

VOIES	a) IMPORTATION			b) EXPORTATION		
	1910	1911	1912	1910	1911	1912
	%	%	%	%	%	%
	Sur le total des marchandises			Sur le total des marchandises		
Par la Mer Noire	41.47	42.81	42.35	41.96	49.04	46.21
Par le Danube	25.45	23.13	25.57	27.27	29.10	31.15
Par voie de terre	33.08	34.06	32.08	30.77	21.86	22.64
Total	100.00	100.00	100 00	100 00	100.00	100.00

Jusqu'à la guerre européenne de 1914, le commerce international de la Bulgarie n'était soumis à aucun régime spécial de restriction. Le système protecteur du tarif douanier lui-même n'a jamais eu un caractère de prohibition vers certaines marchandises ou espèces de marchandises.

Au début de la guerre, bien que, dans une mesure restreinte, le commerce extérieur continuait à être fait avec les Alliés suivant le régime existant jusqu'à la veille de la guerre. Mais après la deuxième année de guerre, par suite de la diminution des produits dans le pays, commencèrent à être introduites des restrictions dans l'exportation des produits agricoles. Pendant ce temps et jusqu'à la fin 1917, le système des compensations a été pratiqué et la Bulgarie conclut à ce sujet en 1917 une convention spéciale avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, convention qui d'ailleurs n'était pas rigoureusement remplie. L'importation était entièrement libre.

Dans les derniers jours de la guerre, pour la première fois fut prohibée l'importation de certains articles de luxe et en même temps l'exportation, mise sous le contrôle de la Direction du ravitaillement, fut en général interdite. L'interdiction portait principalement sur les produits alimentaires et les articles de première nécessité.

Actuellement, le commerce d'exportation de grains est libre de toute entrave. Quant à l'exportation du tabac et de l'essence de roses, elle était et est toujours libre et encouragée.

Pendant la guerre, la Bulgarie n'avait de relations commerciales qu'avec ses anciens alliés, en particulier avec l'Allemagne. Par suite du blocus et de la situation géographique de la Bulgarie, le commerce avec les pays neutres était presque nul et sans aucune importance économique.

Après la guerre, la Bulgarie continuait à se trouver encore sous le blocus de l'Entente.

Depuis l'armistice de Salonique, la Bulgarie ne peut pas commercer avec ses anciens alliés.

Comme résultat de cet état de choses, le commerce international de la Bulgarie, depuis la fin de 1918 jusqu'aujourd'hui, a continué de se faire seulement avec les Etats de l'Entente. Pendant ce temps, grâce à la situation géographique et à la politique spéciale adoptée, l'Italie a presque uniquement alimenté la Bulgarie de ses produits (de provenance étrangère et indigène). L'Angleterre seule, après l'Italie, a pénétré dans le marché bulgare avec ses produits. L'importation du reste des Etats européens est tout à fait insignifiante.

Relativement à l'exportation de la Bulgarie, elle est presque entièrement arrêtée, à l'exception du petit mouvement enregistré durant les derniers mois de l'année courante. En temps normal la Bulgarie exportait principalement des céréales et des produits agricoles bruts. Les quantités disponibles de ce chef pour l'exportation sont tout à fait restreintes, sauf pour le tabac et l'essence de roses dont il y a toujours des quantités excédentes pour l'exportation. Les grains, qui, à la veille de la guerre, n'étaient pas frappés d'un droit d'exportation, sont actuellement soumis à un droit de sortie de 10 centimes par kilogramme, perçu en proportion de sept fois le montant de ce droit pour égalisation de la devise en or.

La Bulgarie n'a pas des primes pour l'exportation et pour le moment on ne prévoit pas l'éventualité de les imposer à l'avenir. L'exportation seule des céréales est monopolisée à titre provisoire par l'Etat. Il n'existe pas en Bulgarie d'autres monopoles sur le reste d'articles d'exportation. Quant à l'importation, il n'y a de monopole que sur les allumettes, le papier à cigarettes, les cartes à jouer, qui forment un monopole d'Etat.

En Bulgarie, il existe une pleine liberté quant aux transports effectués par chemin de fer, par le Danube ou par mer. La politique de l'Etat bulgare a toujours été dirigée dans le sens d'aiguillonner et d'encourager cette liberté.

La poltique financière actuelle du Gouvernement bulgare est

TABLEAU C.

b) IMPORTATION PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES

CATÉGORIES DE MARCHANDISES	Nombre ou poids	1911 Nombre	1911 Valeur en levas	1915 Nombre	1915 Valeur en levas	1919 Nombre	1919 Valeur en levas
1. Matières textiles et leurs marchandises	Tonnes	16,195	57,972,769	4,378	25,458,684	5,599	521,303,343
2. Machines, instruments et appareils.	»	17,622	25,611,971	1,049	2,014,970	342	1,256.557
3. Métaux et les articles métalliques.	»	59,282	23,811,077	5,542	3,666.344	1,928	22,458,810
4. Peaux et ouvrages de peaux	»	5,411	13,343,480	570	3,221,875	518	35,302,153
5. Marchandises coloniales	»	21,655	10,579,325	4,768	5,276,023	5,507	17,331,307
6. Matières pour la menuiserie, gravure, tressage et articles manufacturés	»	94,892	8,824,602	24,138	2,695,550	60	341,382
7. Huiles, graisses, cire et leurs produits	»	8.396	8,197,236	3,710	1,967,896	3,738	54,176.583
8. Matières à brûler	»	191,390	5,187,403	1,460	46,107	2,419	166,634
9. Marchandises huiles minérales et matières visqueuses	»	27,177	4,898,489	22,814	7,312.286	27,456	111,037.003
10. Pierres, terres, verres, etc.	»	46,861	4,810,745	4,470	1,292,948	203	2,079,222
11. Matières pour l'industrie de papier et produits	»	7,798	3,791,630	4,420	2,412,428	736	3,711.208
12. Matières pour tannage et teinture couleurs	»	4,659	2,983,095	1,887	1,731.130	1,642	8,067.261
13 Produits chimiques.	»	6,626	2,267,029	3,350	2,661,383	2,003	16,307,462
14. Grains et farines (céréales)	»	8,160	2,219,850	2,577	1,167,631	24.048	108,198,375
15. Conserves et confitures	»	2,394	2,175,910	1,517	1,928,274	1,041	13,544,984
16. Autres marchandises	Nombre	11,490	22,670,197	1,328	7,641,413	809	12,658,951
	Tonnes	45,680		35,589		3,539	
Total	Nombre	11,490	199,341,808	1,328	73,494,942	809	963,941,235
	Tonnes	564,198		122,245		80,779	

EXPORTATION PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES

CATÉGORIES DE MARCHANDISES	Nombre ou poids	1911 Nombre	1911 Valeur en levas	1915 Nombre	1915 Valeur en levas	1919 Nombre	1919 Valeur en levas
1. Animaux vivants	Nombre	346.395	5,252,434	31,207	1,141,907	20	80,000
2. Grains (céréales).	Tonnes	819,979	103,534,368	113,174	23,421.542	112	323,839
3. Farine et ses produits.	»	104,921	16,269,592	9,235	1,695,492	256	1,027,211
4 Œufs	»	14,661	13,636,409	4,855	6,651,910	—	—
5. Essence de roses.	»	4	7,403,928	5	9,355,229	2	23,351,072
6. Produits alimentaires d'animaux	»	3,598	4,297,248	3,075	4,972,017	—	—
7. Etoffes de laine et tapis	»	662	3,450,591	570	7,8[illegible]4,034	33	4,420,794
8. Cocons	»	459	3,032,652	87	976,325	181	17,150,683
9. Peaux brutes.	»	1,418	2,968.055	1,099	4,391,060	1,086	71,333,955
10. Tabac brut et ses produits	»	2,184	1,843,386	3,297	12,045,834	7,534	387,917,132
11. Autres marchandises	Nombre	849,126	19,945,282	22,038	36,960,195	11	46,648,766
	Tonnes	88,173		53,684		10,668	
Total	Nombre	1,195,521	184,633,945	53,245	109,415,575	31	552,253,452
	Tonnes	1,036,059		189,081		19,872	

suffisamment esquissée dans les chiffres et les faits contenus dans le présent exposé; cependant, il serait utile de nous arrêter ici et d'exposer certains principes et généralités, ainsi que les déductions indispensables qui, nous le croyons, contribueront à expliquer encore mieux la pensée des chiffres et des faits.

Les budgets non équilibrés en Bulgarie, dont les déficits ont augmenté tous les ans jusqu'à ce jour, datent de 1912, à partir de laquelle époque la Bulgarie s'est trouvée dans un état de guerre ininterrompu. Les dépenses extraordinaires inévitables qu'ont entrainées les guerres, la désorganisation qui s'en est suivie dans la production, l'importation et l'exportation, et en général dans tout ce qui sous-entend l'exercice normal d'un budget, voici la base naturelle, pour ainsi dire, de la situation difficile créée, laquelle à l'avènement actuel des conditions normales demande naturellement à être liquidée et réglée le plus tôt possible.

La bonne volonté et les efforts efficaces du Gouvernement bulgare ont été dans cette direction aussi manifestes qu'ils ont été laborieux et continuent à l'être jusqu'à la réalisation du but poursuivi; mais si, malgré cela, le résultat acquis est loin d'équivaloir à l'assiduité appliquée, ceci tient à une série de circonstances dont quelques-unes dépassent les limites dans lesquelles le Gouvernement bulgare aurait pu être décisif et qui seront mentionnés ici comme concernant la Conférence financière et les soucis internationaux pour l'amélioration financière générale de l'Europe.

La politique financière et les efforts du Gouvernement bulgare sont fermement et clairement exprimés dans le discours qu'a prononcé devant le Parlement, l'ex-ministre des Finances de Bulgarie, M. le docteur R. Dascaloff, le 26 mai 1920, en faveur du projet de loi relatif au 6/12 provisoires du budget pour l'année financière 1920-1921, ainsi que dans le discours du nouveau ministre des Finances actuel, prononcé le 7 juin 1920, dont nous relèverons les principales données que nous compléterons.

A la veille de la dernière grande guerre, en 1914, la Bulgarie a soldé son budget par 202 millions de levas aux recettes et 270 millions aux dépenses, ce qui signifie un déficit de 68 millions. Le budget des dépenses pour l'exercice 1920-1921 a été établi à 3 milliards de levas, contre une prévision de recettes en rapport avec les revenus acquis en 1919-1920 qui ont été de 819 million ou 1 milliard, chiffre rond, d'où il suit un découvert d'environ 2 milliards pour l'exercice en question. Par ce déficit incroyable se précisent les efforts héroïques que le Gouvernement bulgare déploie aujourd'hui pour trouver des sources de revenus qui soient à même d'équilibrer son budget et qui, en réalité, forment l'objet essentiel de sa politique financière.

La faiblesse du budget de recettes est la conséquence de l'épuisement général du pays du chef des longues guerres, de l'affaiblissement de l'agriculture par suite du manque de la main-d'œuvre se trouvant sur le front de bataille, de l'affaiblissement de toute sorte de production et d'industries, du fait de l'impossibilité de la fourniture de matériaux ou de machines de l'étranger, du change extraordinairement défavorable, de la cherté fortement accrue, etc., ainsi que de quelques circonstances défavorables d'ordre général en rapport avec les guerres, où les recettes douanières sont placées dans des conditions défavorables et sont désorganisées.

L'article promettant le plus de rendement pour l'amélioration des revenus demeure celui des contributions nouvellement créées dont il a été déjà fait mention.

Simultanément avec ces efforts législatifs, le Gouvernement introduit l'impôt progressif sur le revenu, par lequel il vise à simplifier tout le système fiscal de l'Etat, auquel cas une grande économie sera réalisée du fait de la réduction des dépenses démesurées faites jusqu'à présent pour l'entretien du personnel financier.

En sus de cela arrive le projet de monopoles et de l'exploitation des richesses minérales restées intactes sous terre jusqu'à présent. Ici il y a lieu de relever, comme les deux ministres de Finances ci-dessus mentionnés l'ont déclaré, que le Gouvernement bulgare est disposé à accorder toutes les facilités possibles aux capitaux étrangers qui seraient venus en Bulgarie en vue de l'exploitation des richesses souterraines.

Le désir du Gouvernement d'équilibrer son budget a une étroite liaison avec l'état de la circulation fiduciaire du pays. En présence de la disette de recettes régulières, il a été recouru chaque fois à l'émission de nouveaux billets de banque dont le trop grand nombre en circulation constitue une des causes principales de la baisse et de la dépréciation du leva bulgare. Par conséquent, le but essentiel de la politique financière du Gouvernement tend au relèvement de la devise, dont la réalisation s'obtiendra par le renforcement de la production et régularisation de l'exportation ; le consortium institué est destiné à servir de régulateur de cette dernière. Actuellement, l'exportation en général est très faible en comparaison de l'importation qu'il ne saurait être question de réduire en présence des besoins existants si manifestes. Naturellement, le Gouvernement n'a pu éviter certaines restrictions de l'importation, en accordant la priorité aux articles les plus indispensables et en entravant l'entrée d'objets de luxe dont la privation ne pourrait pas être sensible actuellement.

En somme, le Gouvernement tient à donner les preuves les plus sincères du désir qu'a la Bulgarie de remplir correctement ses engagements financiers, dans l'espoir que lors d'un appel au crédit étranger, celui-ci pourra lui être accordé en considération des efforts déployés par le pays pour l'acquittement de ses obligations.

Relativement à l'état du commerce extérieur (importation et exportation) lié intimement avec les circonstances ci-dessus visées, il est utile de rappeler que le commerce extérieur présente pour le moment peut-être le point le plus difficile dans les relations de la Bulgarie avec le monde extérieur. Il va sans dire que le commerce extérieur placé dans des circonstances très défavorables constitue une entrave pour l'équilibre du budget, le relèvement de la devise, etc. Malheureusement, nous ne pouvons pas concrètement parler de cet objet, vu l'ordre du jour établi par la Conférence financière portant que toutes les questions découlant du Traité de paix doivent être laissées de côté pour être directement débattues entre les Etats intéressés. Mais, malgré cela, les entraves qui seront mises à notre commerce extérieur et prévues dans le traité de paix auront une répercussion défavorable, tant

sur l'exercice que sur l'équilibre du budget, et, comme telles, nous ne pouvons les passer sous silence.

Et s'il est vrai qu'à tout pays, quelque petit qu'il soit, il est réservé de contribuer par son bon état financier et économique à l'amélioration générale internationale, il devient également évident que la situation défavorable de ce pays vis-à-vis d'un autre ou de tous les autres doit au plus tôt être éliminée pour que l'amélioration générale désirée soit réalisée au point de vue financier et économique.

Dans l'ensemble de sa politique financière, le Gouvernement a en vue la question d'un emprunt forcé à l'intérieur du pays, ainsi qu'un emprunt conclu à l'étranger. L'un et l'autre de ces projets sont sérieusement mis à l'étude.

Cependant, un emprunt intérieur ne serait pas suffisamment en mesure de tirer le pays de la grave situation financière où il se trouve. Au contraire, le remède doit être trouvé dans un emprunt extérieur, qui aurait amélioré la devise bulgare et aurait fourni à l'État les capitaux et les moyens de se procurer de l'étranger les matériaux et les machines nécessaires pour une large amélioration de la production et pour le relèvement de la vie économique du pays

En présence de l'ensemble des circonstances envisagées ci-dessus, les efforts internationaux et les secours simultanés seront assurément l'objet de discussion à la Conférence financière, où sans nul doute seront élaborés de nouveaux procédés et moyens sur une nouvelle échelle pour l'amélioration de la situation financière de tous les membres faisant partie de la famille générale des peuples, ce qui apportera les facilités et allègements demandés et dans cette pensée un des désirs exprimés dans la politique financière du Gouvernement bulgare est de confirmer ici que ce Gouvernement se ralliera avec toutes ses forces et sa bonne volonté aux décisions que l'honorable Conférence prendra et qu'il fera tout pour leur complète réalisation.

FRANCE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. CHEYSSON (Délégué de la France)

Au lendemain de l'armistice, une double tâche s'imposait à la France:

1° Régler la situation financière résultant de la guerre.

2° Réparer les dommages immenses laissés par la guerre.

Règlement de la situation financière créée par la guerre.

Les dépenses publiques du 1er août 1914 au 11 novembre 1918 se sont élevées à 200 milliards de francs environ.

Ces dépenses ont été couvertes:

	Milliards de francs
1. Au moyen de recettes d'impôts pour	32
2. Au moyen d'emprunt intérieur consolidé	53.5
3. Au moyen d'opérations de crédit à l'étranger	31.5
4. Au moyen d'emprunts à court terme.	50
5. Au moyen d'avances faites par les banques de France et d'Algérie	25

BUDGET — La préoccupation du Parlement et du Gouvernement français a été de *rétablir l'équilibre dans les finances publiques*. Cette œuvre a été réalisée par la loi du budget du 31 juillet 1920.

Les dépenses normales et permanentes s'élevant à 21,761 millions, comprennent, sauf une réserve qui sera indiquée plus loin, les charges de la totalité de la dette publique pour un montant de 11,633 millions.

L'équilibre budgétaire a été obtenu:

1° Par la création d'impôts nouveaux évalués à 7.913 millions, relevant ainsi la contribution par habitant au chiffre de 574 francs par tête, alors qu'elle n'atteignait que 129 francs par tête en 1913. Les taxes sur la richesse acquise subissent un accroissement de plus de 370 %;

2° Par la suppression progressive des allocations et subsides de l'Etat. Le prix du pain, par exemple, a été relevé sensiblement au niveau du prix de revient du blé, les tarifs de chemins de fer, des postes, ont été accrus dans des proportions qui atteignent 100 %.

Réparation des dommages laissés par la guerre.

La situation générale du pays au 11 novembre 1918 était la suivante:

Sans parler des pertes en hommes, la France avait souffert du ravage de dix de ses départements les plus riches. Les dommages atteignaient effectivement un territoire de 3,[illegible]1,000 hectares, soit 7 % de la superficie de la France, d'une population de 4,757,000 habitants, soit 12 % de la population totale de la France; d'un rendement agricole de 10 % de l'ensemble de la production de la France; d'une production de houille et de minerai de 74 % id.; d'une production de fer de [illegible] % id.; d'une production de fonte de 81 % id.; d'une production de fer et acier de 60 % id.; d'une production d'objets de laine de 80 % id.; d'une production de coton de 70 % id.; d'une production de fil de 50 % id.; d'une production de tissus de lin et chanvre de 50 % id.; d'une production de lingerie et de vêtements et confections de 30 % id.

Dans le reste du pays tout l'effort industriel avait été porté vers la guerre; la culture des terres avait été négligée, les voies ferrées, les canaux et les routes avaient été endommagés par l'usage intensif qui en avait été fait.

La France, qui avant la guerre suffisait à ses besoins devait recourir largement à l'étranger; la balance commerciale accusait un déficit de 19 milliards pour l'année 1918.

La plus grande partie des dépenses nécessaires à cette restauration a été mise à la charge de l'Allemagne et de ses anciens alliés par les Traités de Paix. Le Gouvernement français n'a pas cru devoir attendre la réalisation de ces ressources pour entreprendre une œuvre d'une nécessité vitale, mais il a considéré que le coût de cette restauration était une dépense d'établissement, et que s'il en faisait l'avance, il ne pouvait se procurer les fonds nécessaires à cette avance que par voie d'emprunt.

L'œuvre accomplie depuis l'armistice peut être mesurée par les chiffres suivants:

Dans les régions dévastées, le Trésor français a fait des dépenses que l'on peut évaluer approximativement à 20 milliards de francs au 31 juillet 1919, dont plus de 10 milliards depuis le 1er janvier 1920.

A cette énorme charge ont correspondu, fort heureusement, des résultats importants:

Au point de vue industriel d'abord, 77 % des établissements industriels dévastés ont repris l'exploitation en tout ou partie. Le personnel employé par nos établissements s'élève actuellement à 42 % du personnel employé avant la guerre.

Les surfaces cultivables à remettre en état étaient de 1 million 757,000 hectares; 1,521,000 ont été nivelés dont 1,159,000 ont été labourés (soit 66 % de terres ravagées) et 877,000 ensemencés ou cultivés, soit 50 %; sur 523,000 bovins enlevés, 114,000 ont été remplacés, et sur 367,000 chevaux, ânes et mulets enlevés, 208,000 ont été remplacés par les soins de l'administration française

Le déblaiement des différentes localités détruites portera sur 42 millions de mètres cubes. Au 1er juin 1920, 17,500,000 seulement avaient été déblayés (soit 41 %). La réfection de 53,038 kilomètres de routes a été entreprise: 22,870 kilomètres ont été rendus traficables.

Mais, par contre, malgré l'importance de l'effort produit, l'extraction des houillères françaises dans les régions occupées n'a pas dépassé encore, au cours des six premiers mois de l'année 1920 6 % du tonnage extrait avant la guerre pendant le même laps de temps.

L'œuvre réalisée a permis de ranimer la production industrielle et agricole, mais celle qui reste à accomplir est considérable, la reconstruction des villes et des villages, par exemple, est à peine commencée; or, la crise du logement qui résulte de la destruction totale ou partielle de 590,000 maisons (290,000 totalement détruites), crise que la construction de baraques n'a pu qu'atténuer faiblement, pèse sur le développement futur des travaux de restauration et sur la reprise intensive de la production industrielle et agricole.

Les emprunts à long terme contractés en vue de cette restauration par l'Etat (rentes 5 % amortissables), ou pour son compte (obligations du Crédit National), ont procuré des ressources atteignant 11,600,000,000

Produit de l'émission des bons de la Défense Nationale, entre le 1er janvier et le 15 août...... 9,603,000,000

Produit des obligations de la Défense Nationale pendant la même période 353,000,000

Total 21,556,000,000

Dette publique

Accrue par ces opérations, la dette publique avait atteint au 31 juillet 1920 le chiffre de 235.741 millions, se décomposant comme suit:

Dette consolidée	124,430	millions.
Dette à terme	34,032	»
Dette flottante	51,347	»
Avance de la Banque de France et de la Banque d'Algérie	25,930	»
Total	235,739	millions.

Le montant de la dette flottante est principalement composé des bons de la Défense Nationale; quoique ces bons soient pour la plus grande partie entre les mains de capitalistes qui les achètent comme valeurs de placement, il importe de se préoccuper d'en assurer la transformation en une dette à un plus long terme.

Quelle physionomie présentent à cet égard les sept premiers mois de 1920?

On constate tout d'abord que du 31 décembre 1919 au 31 juillet 1920, le total de la dette est passé de 219,389 millions à 235,739 millions, soit une augmentation de 16,350 millions; ensuite, que toute l'augmentation concernant la dette consolidée qui s'élève de 109,345 millions à 124,430 millions, est de 15,085 millions; alors que la dette à terme s'accroît de 32,619 millions à 34,032 millions, soit seulement de 1,413 millions.

Quant à la dette flottante, de 51,687 millions au 1er janvier, elle a été ramenée à 51,347 millions au 31 juillet, soit une diminution de 240 millions; pendant le même laps de temps, les avances des banques variaient peu, passant de 25,835 millions à 25,930 millions

Ainsi, tandis que la dette croissait sensiblement dans son ensemble, la dette flottante demeurait stationnaire avec une légère tendance à la réduction.

Mais les émissions à long terme ne pouvant s'effectuer que de temps en temps, les dépenses afférentes à la réparation des dommages laissés par la guerre doivent être couvertes dans l'intervalle de deux emprunts par des émissions de valeurs à court terme. Il suit de là que les éléments de la dette flottante ont une tendance à croître dans les intervalles de temps qui séparent les emprunts consolidés et que, par contre, au moment où ceux-ci sont réalisés, ils subissent une réduction correspondant à la consolidation qui en est faite.

Tel a été le résultat du précédent emprunt (janvier 1920) tel est l'un de ceux que l'on attend de l'emprunt 6 % en cours de préparation.

Dette extérieure

Un effort non moins important devra être tenté par la France en vue de la réduction d'un autre élément de la dette extérieure.

Celle-ci qui était inexistante avant la guerre, atteint au 31 juillet un montant voisin de 34 milliards de francs, si on l'évalue à la parité monétaire des devises étrangères en lesquelles elle est libellée.

La dette extérieure de la France se répartit entre un grand nombre de pays: Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon, Espagne, Suède, Norvège, Hollande, Suisse, République Argentine, Uruguay. Au point de vue de la nature des éléments qui la composent, elle consiste, soit en des emprunts émis dans le public étranger, soit en des avances consenties par les banques, soit enfin, et pour la plus grande part, en avances des gouvernements eux-mêmes.

Contractée pendant la guerre, au moment où, par suite des circonstances, l'Etat était non seulement contraint de recourir à des commandes de matériel de guerre en dehors, mais encore de prendre en main une certaine part du ravitaillement du pays, et d'engager à cet effet d'importantes dépenses en monnaies étrangères, la dette extérieure, par la charge de ses intérêts, influe sur la situation des changes.

La dette vis-à-vis des banques et du public étranger a déjà été réduite sensiblement par voie de remboursement en Grande-Bretagne (£12 millions), en Suisse, en Norvège, en République Argentine. Aux Etats-Unis la part française de l'emprunt anglo-français de £500 millions (soit $250 millions) pourra être assurée par une nouvelle opération de crédit limité à 100 millions de dollars, la plus grosse partie (150 millions de dollars) étant couverte au moyen de ressources propres du Trésor français.

Beaucoup plus important est le montant de la dette contractée par la France vis-à-vis des Trésoreries britannique et américaine. Des accords relatifs au règlement de cette dette sont en cours de discussion entre les Trésoreries intéressées.

Mais il n'est pas possible de dresser une situation active et passive du Trésor français à l'étranger, sans faire état des versements que la France est appelée à recevoir en exécution même des Traités de Paix.

Il convient, en outre, de mettre en regard de la dette extérieure de la France les créances qu'elle a elle-même sur l'étranger. On ne saurait perdre de vue, en effet, que de même que la France a obtenu des avances de ses alliés, elle en a consenti elle-même pendant la guerre pour des montants importants et qu'elle se trouve posséder ainsi des créances dont le total n'est pas inférieur à 13 milliards de francs.

Circulation fiduciaire

A côté de la dette flottante et de la dette extérieure, un autre élément de la dette publique française est de nature à retenir l'attention. Il s'agit des avances consenties à l'État par la Banque de France, qui ont, dès le début, été le moyen principal de faire face aux dépenses de guerre en attendant l'émission des premiers emprunts et, même après la réalisation de ceux-ci, sont restés un moyen supplémentaire.

Ce mode de constitution de ressources pour le Trésor a porté sur des montants importants, puisque la dette de l'État vis-à-vis de la Banque de France et de la Banque d'Algérie était au 31 décembre 1919 de 25,835 millions, après avoir été de 26,350 millions à la fin du mois précédent; elle était de 25,900 millions au 31 juillet dernier.

Les prélèvements, dont l'importance avait crû d'une façon continue de 1914 à 1919, ont entièrement cessé depuis 8 mois. Des arrangements sont d'ailleurs intervenus entre l'État et la Banque de France en vue de l'amortissement de la créance de celle-ci.

On peut donc dire que ces avances constituent actuellement pour l'État français un simple fonds de Trésorerie et ne sont pas pour lui un moyen d'approvisionner le Trésor.

A la veille de l'emprunt que va émettre la France, il est permis d'espérer, comme il a été expliqué plus haut, que le produit de cet emprunt pourra être affecté en grande partie non seulement à la consolidation de la dette flottante, mais aussi au remboursement d'une partie des avances faites par la Banque de France.

Il s'en faut d'ailleurs que la totalité des avances de la Banque aient été faites pour la satisfaction des besoins de l'État lui-même; une somme de près de 4 milliards de francs correspond, d'une part, à la substitution, aux frais du Trésor, du billet de banque français au mark papier en Alsace et Lorraine, d'autre part, de la reprise par l'État des bons de monnaie émis pendant l'occupation par les communes des régions envahies.

Réserve faite de ces prélèvements qui correspondent, à des besoins monétaires, les avances de la Banque à l'État ont le grave inconvénient de peser directement sur la circulation fiduciaire. Or, l'augmentation de celle-ci, passée de 10,162 millions à la fin de 1914 à 37,274 millions à la fin de 1919, présente des dangers souvent signalés.

Mais on peut constater qu'après avoir crû d'une façon continue, le montant de la circulation fiduciaire a une tendance à rester stationnaire et même à décroître depuis le début de l'année (37,676 millions au 31 juillet contre plus de 38 milliards le 10 janvier.)

Il est difficile d'apprécier dans quelle mesure la réalisation de l'Emprunt en Rente 6 % entraînera comme celle des précédents emprunts, une diminution de la circulation; si cette rentrée a l'importance que l'on peut espérer, il est probable que l'année 1920 se soldera par une diminution notable de la circulation fiduciaire.

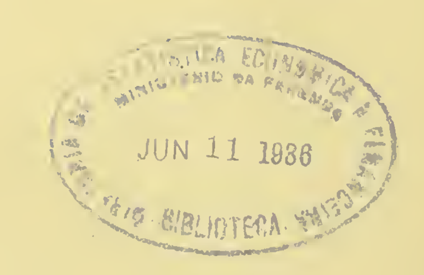
Conclusion. — Il résulte des considérations précédentes que la France, grâce à un effort considérable, a réussi à couvrir à l'aide de ressources ordinaires, les dépenses ordinaires, et que malgré les pertes subies pendant la guerre, dont elle a souffert plus que toute autre nation, elle a entrepris, seule jusqu'à présent, la réparation de ses dommages.

Les charges qu'elle s'est imposées sont plus lourdes que celles qu'aucun autre État ait acceptées jusqu'à présent. Les tableaux publiés dans le rapport n° 4 de la Conférence (p. 18) montrent que les dépenses de l'État font peser sur la tête de chaque contribuable français une charge en francs correspondant à 108 dollars par tête, représentant 40 % du revenu national par tête. Le poids de la dette, par tête d'habitant, est en francs la contre-valeur de 479 dollars par tête, soit 180 p. c. du revenu national. Ces proportions sont très supérieures à celles constatées dans les autres pays.

Le poids est si considérable qu'il serait difficile de l'augmenter.

Cependant la France porte depuis plus d'un an et à elle seule un fardeau qui menace de l'écraser; c'est la reconstitution de ses territoires envahis et c'est sur cette reconstitution que la délégation française attire l'attention de la Conférence. Cette œuvre qui doit s'accomplir dans les conditions prévues par les Traités de Paix, présente pour la restauration économique du monde un intérêt si considérable que le Conseil suprême, dans sa résolution solennelle du 8 mars dernier, a reconnu « la situation particulière des pays dévastés et notamment de la France. Il faut tenir compte des dévastations » dont son territoire a souffert sur de grandes étendues, de la » diminution de ses ressources immédiates, qui en résulte, et » des dépenses considérables qu'elle doit engager de toute » nécessité pour restaurer les régions dévastées. La restaura- » tion de ces régions est d'importance capitale pour le réta- » blissement de l'équilibre en Europe. »

GRANDE-BRETAGNE



Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION
PAR
LORD CHALMERS (Délégué de la Grande-Bretagne)

Monsieur le Président,

Selon le désir exprimé au nom de la Conférence Financière Internationale, un rapport écrit exposant dans ses grandes lignes la situation économique et financière du Royaume-Uni a déjà été communiqué à la Conférence. Je voudiais cependant y ajouter quelques observations, sur les différentes questions qui figurent à l'ordre du jour.

a) Le premier point est la dette extérieure du Royaume-Uni, dette dont nous désirons nous libérer aussitôt que possible. Notre dette extérieure totale, — dette que nous avons contractée non seulement pour nous-mêmes mais pour nos alliés et uniquement en vue de la guerre, — s'élevait le 31 mars 1919 a £1,361,850,000. A la fin de mars dernier elle était réduite de £86,136,000 et ne s'élevait plus qu'à £1,278,714,000, et l'on estime que dans six mois, c'est-à-dire au 31 mars 1919, son total aura encore été réduit d'une centaine de millions et ramené à £1,175,000.

Simple coïncidence que je relève au passage: notre dette à l'égard de l'étranger est exactement contre-balancée par les dettes de nos alliés, à l'exclusion de la Russie, à notre égard.

Ici j'ajouterai, que pour cette somme totale de £1,175,000,000 que nous devrons à l'étranger dans six mois, nous n'aurons plus comme créanciers, à part quelques sommes insignifiantes, que les Etats-Unis et le Canada.

b) La seconde question figurant à l'ordre du jour concerne les finances publiques, y compris les impôts, la monnaie courante et les emprunts intérieurs. Sur ce point notre politique consiste, non seulement à faire face à nos dépenses, mais encore à nous procurer des recettes supplémentaires laissant sur nos dépenses courantes un solde pouvant servir à l'extinction de la dette. C'est ainsi que le budget pour l'année courante prévoit un excédent de recettes sur les dépenses s'élevant à 231 millions.

Cet excédent est destiné en partie au remboursement de notre dette extérieure, en partie à l'amortissement de notre dette flottante et en partie encore à celui de nos emprunts intérieurs à longue échéance. Cette politique, qui se traduit, pour cette année, par un supplément d'impôts s'élevant à £1,035,000, soit au moins £22 par tête, est, croyons-nous, la seule susceptible d'amener le retour à une situation normale.

Je passe maintenant à la question de la circulation monétaire, au problème de l'inflation et du rétablissement de l'étalon d'or.

Afin de limiter notre circulation fiduciaire, nous avons décidé de restreindre l'émission des billets de banque qui ne seraient pas couverts par une encaisse en or. Cette réglementation, ainsi que les restrictions déjà existantes en vertu du Bank Act de 1814, a pour effet de restreindre les émissions de monnaie fiduciaire. Ces mesures restrictives, toutefois, ne sauraient être efficaces qu'à condition d'empêcher également l'augmentation de crédit. Aussi est-ce dans ce but qu'en exécution d'une politique de déflation générale, nous avons jugé essentiel d'affecter une partie importante de l'excédent des recettes budgétaires (70 millions depuis le 1er janvier de la présente année) à l'extinction de notre dette flottante.

Cette dette flottante composée surtout de Bons du Trésor à court terme et d'avances faites par la Banque d'Angleterre au Gouvernement, tend, elle aussi, mais pas autant, toutefois, que la monnaie de papier, à accroître la puissance d'achat de la population. Le remboursement d'une telle dette flottante doit forcément être lent: en conséquence on a pris des mesures pour empêcher cet accroissement du crédit, en élevant le taux d'intérêt des Bons du Trésor. Depuis le 15 avril dernier, le taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre a été porté à 7 %, c'est-à-dire à un chiffre plus élevé que celui des principaux pays d'Europe, à part la Scandinavie et la Finlande. De plus, les établissements de crédit se sont astreints, en dépit de nombreuses critiques désintéressées, à ne consentir des avances que pour les affaires commerciales, à l'exclusion des affaires de spéculation.

Jusqu'à ce jour, ces mesures sévères nous ont permis de faire face à la crise financière que nous subissons. Leur but principal est de décourager les emprunts inutiles et, en ce qui concerne le Gouvernement, non seulement d'empêcher tout emprunt inutile, mais encore de commencer à liquider les dettes actuelles qui constituent un obstacle à notre renaissance financière.

c) J'en arrive maintenant à notre politique en ce qui concerne notre commerce avec l'étranger. A l'égard des changes, notre politique est une politique d'entière liberté. Notre but est de faire recouvrer à la livre son ancienne valeur normale-or et, ensuite, de rétablir aussitôt que possible, le libre marché de l'or. Nous voudrions, en effet, un marché absolument libre et

normal, d'où serait exclu tout système artificiel de réglementation des changes étrangers.

En nous abstenant de chercher à soutenir artificiellement les changes étrangers, nous ne sommes pas obligés de restreindre les importations. A l'heure actuelle, les restrictions d'importation ont disparu, à part celles relatives aux denrées alimentaires : ces dernières, établies durant la guerre, n'ont pas encore été entièrement supprimées.

Alors que la politique du Gouvernement britannique est en général de laisser chacun en particulier se procurer les crédits nécessaires pour le commerce à l'étranger, alors que le Gouvernement n'a pas l'intention de proposer au Parlement l'ouverture de nouveaux crédits en faveur des Gouvernements étrangers, le marché financier anglais est ouvert à tous. Les restrictions sur les émissions, que l'on avait cru nécessaire pendant la guerre, ont été rapportées il y a un an, et, maintenant, le marché est libre. La difficulté de se procurer de l'argent, difficulté qui existe et pour le Gouvernement et pour le public, aussi bien dans le Royaume-Uni que dans les Dominions et les Colonies, est la conséquence naturelle de la rareté des capitaux réels dans l'Europe entière. Cette rareté ne pourra disparaître que si chacun est disposé à adopter un régime sérieux d'économie.

EXPOSÉ

On peut résumer comme suit la politique du Gouvernement britannique en ce qui concerne le Budget, la Dette nationale, la circulation monétaire, les changes, le commerce intérieur, les restrictions sur les importations et les exportations, le contrôle des opérations de change, etc.

Le premier soin du Gouvernement britannique a été, en établissant le Budget, d'assurer un excédent de recettes. Pour l'année courante déjà un excédent de £234,000,000 est assuré et l'on estime que le taux actuel des impôts produira un excédent d'environ £300,000.000 pour l'exercice 1921-22.

Ces excédents sont et continueront à être utilisés pour le remboursement de la Dette, plus spécialement de la Dette extérieure et de la Dette flottante, dans le but d'éteindre la Dette extérieure dans le plus bref délai et, soit par voie de remboursement, soit en consolidant la Dette flottante (opération facilitée par le remboursement) ; l'amortissement de cette dette nationale, convertie en dette à longue échéance, s'effectuera annuellement et par degrés, au moyen des recettes. Le Chancelier de l'Echiquier a annoncé son intention de pourvoir à l'établissement d'un fonds minimum d'amortissement prélevé sur les recettes, en vue de rembourser toute la dette nationale dans une période d'environ 50 ans. Mais en attendant le retour à des conditions normales, des dispositions d'une importance encore beaucoup plus considérable sont prises dans le but de procéder à la réduction de la dette.

On estime qu'au cours de l'exercice se terminant au 31 mars 1921, on aura remboursé plus de £100,000,000 de la dette extérieure, de sorte qu'un reliquat d'environ £134,000,000, prélevé sur l'excédent des recettes, sera disponible pour l'extinction de la dette intérieure.

Dans le domaine de la circulation monétaire et des changes, le Gouvernement s'efforce de rétablir le plus rapidement possible le système de circulation monétaire d'avant-guerre, basé sur l'étalon-or effectif. Cependant, il reconnaît que des mesures trop énergiques iraient à l'encontre de leur but, et qu'il n'existe pas de solution radicale. On poursuit donc une politique de déflation graduelle, dans le but de réduire la circulation du papier-monnaie, d'augmenter les exportations et de réduire les prix jusqu'à ce que la livre sterling ait de nouveau atteint la parité-or, pour que l'équilibre une fois rétabli, le marché londonien soit ouvert à nouveau aux transactions libres de l'or. En attendant, toutes les mesures possibles sont prises pour que les nouvelles dépenses de capital, soit du Gouvernement, soit des particuliers, soient couvertes par l'épargne du pays et non pas par une nouvelle création de crédit.

Le contrôle de l'Etat sera aboli dans la mesure du possible. Le marché est maintenant libre pour ce qui touche aux émissions de capital et aux opérations de change. Les restrictions imposées par l'Etat en matière financière et commerciale, se limitent aux mesures rendues provisoirement nécessaires par les termes des traités de paix, ou en vue de contrôler les transactions des métaux précieux, nécessaires pendant la période de transition en attendant le rétablissement de l'étalon-or. Des mesures ont été prises en vue de mettre fin aux subsides d'Etat accordés aux chemins de fer, au service postal, etc., et le seul subside en matière alimentaire encore existant, celui du pain, est en voie d'abolition.

En un mot, la politique financière du Gouvernement britannique tend à liquider les dépenses de guerre au moyen des excédents budgétaires, à rétablir un système monétaire sain, basé sur l'étalon-or effectif, et à rendre à l'initiative individuelle sa liberté, dans le délai le plus rapproché possible, en toutes les matières financières, commerciales et industrielles.

GRÈCE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. LAMBROS COROMILAS (Délégué de la Grèce)

Monsieur le Président, Messieurs,

Lorsque la guerre européenne éclata, la Grèce se trouvait dans une situation financière et économique pleine de promesses pour l'avenir, malgré l'accroissement de sa dette, occasionné par les guerre balkaniques, et malgré le déficit de ses budgets qui n'avaient pas encore repris leur assiette normale. La balance économique du pays était en sa faveur et quoique sa circulation fiduciaire fût toujours sous le régime du cours forcé, la drachme faisait prime sur l'or et sur le chèque français et anglais; il avait fallu recourir à une loi pour maintenir leurs cours au pair.

Les exposés et les tableaux que la Délégation hellénique a eu l'honneur de soumettre à la Conférence montrent que les budgets grecs furent, depuis 1914, déficitaires, et ne purent s'équilibrer que par des emprunts; les armements et les dépenses militaires absorbaient des sommes de plus en plus considérables, auxquelles s'ajoutèrent, surtout depuis 1918, les augmentations des dépenses civiles; de sorte que la dette publique, qui était à la fin de mars 1913 de 1,216,000,000 de drachmes, monta à la fin de mars 1920 à 3,235,000,000; à la fin d'août 1920, elle était augmentée de 500,000,000 de drachmes encore.

Rien que pour la guerre, la Grèce emprunta 2,375,000,000 de drachmes. Mais il ne faut pas oublier que la Grèce n'est pas encore sortie de l'état de guerre; qu'elle n'a pas démobilisé depuis l'armistice, obligée qu'elle était de rester armée jusqu'à ce que le dernier traité de paix fût signé, et que ayant reçu le mandat de combattre les forces Kémalistes et d'occuper le Nord-Ouest de l'Asie-Mineure jusqu'à ce que le traité de Sèvres reçût sa pleine exécution, elle tient ses armées en campagne. C'est pourquoi dans le budget de 1920-1921 les dépenses militaires se chiffrent par des sommes très importantes. Et dans la meilleure des hypothèses, en admettant qu'elle pourra commencer bientôt à démobiliser, la Grèce sera obligée de recourir encore à l'emprunt. A la liquidation de la guerre, lorsqu'elle aura assumé en plus la partie de la dette ottomane qui incombe à ses nouveaux territoires, sa dette dépassera les cinq milliards et demi, en tenant compte aussi des dépenses qu'elle fera pour remettre en état les provinces de la Macédoine occidentale et de la Thrace. Mettre en état ses nouvelles provinces, c'est faire certainement œuvre productive, et sur ce point, ele ne sortira pas des principes qu'avec tant d'éloquence plusieurs orateurs ont mis en avant dans la discussion pour les finances publiques.

Sa dette eût été bien plus lourde si le Gouvernement grec avait adopté la politique d'approvisionnements suivie par plusieurs grands pays et avait rendu à perte pour la consommation intérieure le blé et les autres aliments de première nécessité qu'il importait. Ce système qui facilitait momentanément la vie des consommateurs dans ces pays a fini par peser sensiblement sur leurs budgets, a fini par grossir leur dette; et maintenant les intérêts et l'amortissement de cette partie de la dette publique pèseront sur tous les citoyens. En Grèce, le Gouvernement vendait les céréales et les autres aliments importés au prix coûtant moyen global; les consommateurs en eurent la vie bien plus dure, mais, par leur sacrifice, ils en allégèrent d'autant les charges de l'Etat.

Pour faire face aux dépenses occasionnées par la guerre, la Grèce augmenta bien ses impôts, mais elle eut principalement recours à l'emprunt. Elle s'adressa à l'épargne nationale, elle demanda des avances à la Banque Nationale et elle émit surtout des billets de banque.

Il peut paraître singulier que dans un pays se trouvant depuis des années sous le régime d'une circulation à cours forcé, on ait songé à l'augmenter si considérablement sans crainte de voir s'aggraver dangereusement le trouble produit par l'effet de la guerre dans l'économie générale du pays.

C'est que les billets de banque émis en vertu de la loi votée en 1910 sont d'une nature toute spéciale. Ils ont été émis contre des avances, soit en écritures, soit surtout en crédits couverts par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Ils sont donc couverts en principe, et si les besoins du pays l'obligent à user de ces crédits, à tirer des chèques sur eux, les billets de banque rentrent automatiquement dans les caisses de la Banque et la circulation se réduit d'autant.

Evidemment la loi n'avait pas été faite pour cela. Elle servit cependant dans une situation tout à fait anormale: elle servit si bien que six mois encore après l'armistice, malgré que la circulation fiduciaire représentait une très importante partie de la Dette publique et croissait sans cesse, la drachme se maintenait au pair du dollar.

A la fin de 1914, la circulation totale des billets de banque montait à 252,200,000 drachmes, y compris les billets de la loi de 1910; elle avait une couverture de 193,000,000 de drachmes, dont 40,000,000 en or et 153,000,000 de dépôts en or à l'étranger. En décembre 1919, la circulation totale avait quintuplé. Elle atteignait 1,375,000,000 de drachmes, y com-

pris toujours les billets de banque de la loi de 1910 ; elle était encore couverte par 57.000.000 en or et par 1.194.000.000 de disponibilités en Amérique, en Angleterre et en France, c'est-à-dire elle était couverte jusqu'à 85 % de son montant. Mais dès que les mesures restrictives prises pendant la guerre par les grandes Puissances furent levées et dès que les échanges commerciaux purent retrouver une certaine liberté, il se produisit en Grèce ce qui se produisit dans tous les pays, et le phénomène prit même une ampleur excessive.

La Grèce avait de 1915 à 1917 épuisé plus qu'aucun autre pays ses stocks de marchandises à cause du blocus : l'accroissement de ses importations en 1918 était déjà un indice de la tendance du commerce à vouloir non seulement les reconstituer mais même fournir les pays voisins dont le crédit était inférieur au sien. Les importations en 1918 (731 millions de drachmes) furent triples de celles de 1917, laissant un déficit commercial de 437 millions. En 1919, les importations doublèrent encore et s'élevèrent à une valeur de 1.619.000.000 de drachmes et le déficit commercial doubla aussi ; il dépassa 860.000.000 de drachmes. De plus, le crédit pour les marchandises réexportées dans les pays voisins y fut bloqué par la dépréciation croissante de leur monnaie. La balance économique de la Grèce se tourna donc promptement contre elle, malgré les remises des émigrés d'Amérique, qui s'élevèrent à plus de 395.000.000 de drachmes en 1919.

Un facteur qui avait dans le passé joué un rôle de premier ordre dans la balance générale du pays, le facteur des profits de la marine marchande, se trouvait alors considérablement affaibli. Au début de 1915, le tonnage de la flotte marchande à vapeur atteignait un million de tonnes. Près de la moitié, 460.000 tonnes, furent perdues dans la guerre ; d'autres furent aliénées ; au moment de l'armistice, il ne restait plus en possession des armateurs que 293.000 tonnes.

Malgré le fret qui était encore élevé, un tonnage aussi réduit ne pouvait plus rendre assez, ni influer sérieusement sur les conditions économiques du pays. En vérité, la marine marchande grecque est en train de se reconstituer, mais il faudra quelque temps avant que ses profits puissent reprendre l'importance qu'ils avaient naguère dans le revenu général de la Grèce.

Lorsque, au mois d'avril 1919, le change de la livre sterling baissa à New-York et que les autres devises eurent des chutes inégales dans tous les pays, le trouble fut grand en Grèce, où l'on commençait à sentir le poids des besoins croissants des payements à l'étranger : les disponibilités en crédit qui couvraient les émissions des billets de banque, se dépréciaient constamment, ce qui était un grave danger ; la spéculation put se donner libre cours et sapa la fixité du change prévalant jusqu'alors : la loi de 1910 qui était déjà morte en principe, de sa destination, dut fléchir devant la réalité, et la drachme déclina pour la première fois sans plus pouvoir se relever. Elle est maintenant à 45 % au-dessous du pair du dollar.

Telle est la difficile situation actuelle ; elle pourrait peu à peu porter avec elle son remède par la diminution des importations, par la réalisation des crédits dus à la Grèce de la part des pays voisins à monnaie dépréciée, et par une production agricole plus abondante, si les dépenses militaires qui pèseront encore sur le budget grec n'obligeaient l'Etat de recourir encore à l'emprunt et de demander des avances à la Banque Nationale.

Mais la Grèce affrontera avec courage les difficultés présentes : elle recourra à toutes les mesures nécessaires pour augmenter les ressources de son budget par l'impôt direct et indirect ; elle mettra en valeur ses nouvelles provinces et augmentera leur rendement. Au premier budget de paix qu'elle pourra établir avec des dépenses militaires réduites, elle espère pouvoir être en état d'équilibrer toutes ses charges par ses revenus ordinaires et clore l'ère de ses emprunts qui ne servent qu'aux œuvres improductives. Elle aidera ainsi dans la mesure de ses moyens à alléger, pour si peu que ce soit, la situation générale, car les efforts qu'elle fera pour son propre relèvement contribueront à atteindre le but que tous se proposent et qui tient tant à cœur à la Société des Nations et à cette Conférence, de voir le monde civilisé qui a tant souffert par la guerre, revenir à des conditions plus heureuses.

EXPOSÉ

La Grèce sortait à peine des guerres balkaniques et était en train d'organiser ses nouvelles provinces, lorsque la guerre européenne éclata.

Les guerres balkaniques avaient accru sa dette publique de 354.959.940 drachmes (dont Dr. 10,690,000 de dette flottante). Elle s'élevait en effet en septembre 1912 à Dr. 1,040,945,436, et à la liquidation de ces guerres en septembre 1914, elle avait atteint le chiffre de Dr. 1,395,905,376. Aussi, le service de la dette qui s'élevait en 1912 à 37,000,000 de drachmes annuellement (dont 10 millions pour l'amortissement), s'élevait en 1914 à 53 millions (dont 11 millions d'amortissement).

A part cette augmentation de la Dette publique, les guerres balkaniques n'affectèrent presque point l'ensemble de la situation économique du pays. C'est ainsi que la circulation des billets à cours forcé n'a pas cessé de diminuer progressivement, tandis que le change avec l'étranger se maintenait toujours au pair, ainsi que nous l'exposons dans un mémoire spécial. Cela, bien que les ressources et la production des nouvelles provinces n'avaient pu encore se développer pleinement en 1914, et que le commerce international de la Grèce ne marquait pas une évolution notoire (1).

Le budget de l'Etat put se clôturer pour l'année 1914 de la façon suivante :

Exercice 1914

	Drachmes	Drachmes
Recettes :		
Budgétaires		220,897,742.00
Emprunts		346,250,000.00
Total		567,147,742.00
Dépenses :		
Civiles	160,552,371.00	
Militaires	215,330,257.00	
Amortissements d'emprunts	179,377,641.00	
Total		555,260,269.00
Excédent		11,887,473.00

(1) (En millions de drachmes.)

Année	Importations	Exportations	Commerce total	Déficit commercial
1910	160.5	144.6	305.1	15.2
1911	173.5	140.9	314.4	32.6
1912	157.6	146.2	303.8	11.4
1913	177.9	119.0	296.9	58.9
1914 (y compris les nouvelles provinces)	318.8	178.6	497.4	140.2

ce qui, pour les dépenses ordinaires, représentait une charge de 78.3 drachmes par tête (habitants : 4,800,000).

La guerre européenne affecta immédiatement la situation générale du pays, quoique la Grèce n'y ait point participé dès le début.

Les dépenses militaires ordinaires et extraordinaires de 1914 à fin octobre 1916, époque de l'entrée officieuse de la Grèce dans le conflit européen, s'élevèrent au total à 570,000,000 drachmes, tandis que du 17 octobre 1916 jusqu'au 31 décembre 1918, ces mêmes dépenses se sont chiffrées à drachmes 737,307,091.

Les dépenses civiles n'ont pas moins augmenté et l'organisation progressive des services de l'Etat, principalement dans les nouvelles provinces, n'est pas étrangère à cette augmentation. Ces considérations ressortent des résultats définitifs des exercices 1915, 1916, 1917 et 1918-1919 qui suivent (1) :

(1) Il y a lieu de mentionner également un autre facteur important d'augmentation des dépenses publiques : celui résultant de la hausse des prix. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, cette hausse a été constatée, comme partout, avant même que la valuta nationale subisse la moindre baisse :

Moyennes des prix en gros pendant les années 1914, 1918, 1919

Indication des denrées	par	Prix moyens en Drachmes — 1914	1918	1919	Rapport entre 1914 et 1919
I. Céréales :					
Maïs	100 kilos	18.54	96.56	76.76	414
Froment	» »	32.11	175.94	105.20	327
II. Farines :					
Farine b'........	» »	32.16	121.71	111.16	345
Gruau	» »	47.53	178.06	161.51	339
III. Pain de froment :					
Qualité c.	kilo	0.32	0.99	0.88	275
Qualité a.	»	0.43	1.76	1.43	332
IV. Légumes secs :					
Fèves	»	0.41	2.02	1.40	317
Haricots	»	0.45	3.27	2.79	620
V. Légumes et pommes de terre :					
Oignons	»	0.18	0.74	0.36	200
Pommes de terre	»	0.23	1.19	0.96	417
VI. Viande :					
Chèvre	»	1.17	4.44	4.38	374
Agneau	»	1.72	6.16	6.07	352
Bœuf	»	1.31	5.20	4.85	370
VII. Volaille :					
Poulet	pièce	1.57	8.85	7.52	479
Dindon	»	6.42	37.76	31.45	490
VIII. Poissons :					
Morue	kilo	1.10	5.75	3.93	357
Poisson a.	»	2.57	8.00	6.89	268
IX. Beurre et huile :					
Huile	»	1.06	3.44	3.82	360
Beurre de mouton	»	4.13	14.84	13.40	324
X. Boissons :					
Vin raisiné	litre	0.38	1.19	1.21	318
Bière	»	0.89	2.24	2.52	283
XI. Combustibles :					
Bois de chauffage	100 kilos	3.76	15.88	15.39	409
Charbon de bois.	» »	16.12	45.75	50.26	312
XII. Tabac	kilo	2.27	10.64	8.49	374
XIII. Plantes fourragères :					
Paille	100 kilos	6.22	15.90	15.43	248
Foin	» »	12.04	39.23	39.74	330

Par « recettes budgétaires » nous entendons les recettes diverses en dehors de celles provenant des emprunts, et par « dépenses civiles » toutes les dépenses de l'administration civile, quelles qu'elles soient.

Exercice 1915.

	Drachmes.	Drachmes.
Recettes :		
Budgétaires		232,228,447.00
Emprunts		210,893,969.00
Total		443,122,416.00
Dépenses :		
Civiles	196,788,647.00	
Militaires	187,814,013.00	
Amortissements d'emprunts	91,929,621.00	
Total		476,532,281.00
Déficit		33,409,865.00

Exercice 1916.

	Drachmes.	Drachmes.
Recettes :		
Budgétaires		230,018,480.00
Emprunts		83,232,616.00
Total		313,251,096.00
Dépenses :		
Civiles	165,479,527.00	
Militaires	187,013,508.00	
Amortissements d'emprunts	10,714,063.00	
Total		363,207,098.00
Déficit		49,956,002.00

Exercice 1917.

	Drachmes.	Drachmes.
Recettes :		
Budgétaires		262,910,408.00
Emprunts		183,788,686.00
Total		446,699,094.00
Dépenses :		
Civiles	224,586,063.00	
Militaires	204,262,663.00	
Amortissements d'emprunts	11,440,155.00	
Total		440,288,881.00
Excédent		6,410,213.00

Exercice 1918-19 (1).

	Drachmes.	Drachmes.
Recettes :		
Budgétaires		450,269,310.00
Emprunts		798,421,990.00
Total		1,248,691,300.00
Dépenses :		
Civiles	418,217,310.00	
Militaires	763,528,044.00	
Amortissements d'emprunts	70,973,341.00	
Total		1,252,718,695.00
Déficit		4,027,395.00

(1) L'année financière pour l'exercice 1918-19 a commencé le 1er janvier 1918 et a pris fin le 31 mars 1919. Depuis, l'année financière part du 1er avril pour finir le 31 mars de l'année suivante.

Pendant cette même période, le change continuait à se maintenir invariablement au pair (du dollar), malgré la persistance du déficit de la balance commerciale due aux conditions spéciales dans lesquelles se trouvait la Grèce à cette époque (1).

Pour les exercices 1919-20 et 1920-21, dont le premier n'est pas encore clôturé et le deuxième à peine commencé, nous donnons les prévisions budgétaires classées conformément aux indications de la lettre du 22 juin 1920 du Secrétariat Général de la Société des Nations.

Relevé des Budgets des Années financières 1919-20 et 1920-21.
(ainsi qu'ils ont été modifiés après le vote de la Chambre).

Recettes.	1919-20 (2) Ord.	1919-20 (2) Extr.	1920-21 Ord	1920-21 Extr.
a) Impôts directs..	81,663,500	—	108,973,000	—
b) Impôts sur les bénéfices extraordinaires de guerre	—	20,000,000	—	10,000,000
c) Impôts indirects.	184,823,000	—	241,595,000	—
d) Taxe sur les transactions ..	33,476,000	—	44,442,000	—
e) Revenus des Domaines	20,674,400	—	25,000,300	—
f) Travaux Publics. etc.	—	—	—	—
g) Postes, Télégraphes et Téléph.	15,203,000	—	24,754,000	—
h) Vente des biens de l'Etat......	540,000	2,300,000	720,000	2,300,000
i) Autres sources des recettes ..	37,428,318	17,581,972	45,641,418	19,654,022
Recettes sur les exercices clos ..	—	56,000,000	—	38,000,000
	373,808,218	95,881,972	491,125,718	69,954,022
Emprunts		781,750,000		472,500,000
		877,631,972		542,454,022

Dépenses	1919-20 (3) Ord	1919-20 (3) Extr	1920-21 Ord	1920-21 Extr
a) Frais d'encaissement des recettes	51,517,481	1,234,800	41,149,278	605,000
b) Administ. civile	106,422,183	49,128,514	137,711,589	48,040,410
c) Instruct. publique	25,036,066	9,698,968	51,833,785	5,202,429
d) Armements	65,679,793	902,049,920	211,878,307	259,488,433
e) Exploitation des Services publ.	—	23,000,000	—	10,000,000
f) Postes, Télégraphes, Téléphones	23,576,420	148,253	38,957,258	550,000
g) Pensions de guerre et autres	20,932,048	—	23,993,345	—
h) Dépenses pour la reconstruction	—	124,919,793	—	64,165,500
i) Subventions, etc	—	—	—	—
j) Service de la dette:				
1) Intérêts . . .	75,977,043	—	142,069,272	—
2) Amortissemnts	15,267,622	49,100,000	18,909,791	100,950,000
k) Dépenses diverses	65,261,546	90,942,464	73,987,506	69,267,851
	449,670,195	1,250,232,712	740,490,131	558,269,623
Il faut ajouter aux dépenses de 1920-21, environ 600,000,000 de drachmes pour les dépenses militaires de l'expédition en Asie-Mineure				600,000,000
				1,158,269,623

Les deux budgets ci-dessus, préparés après l'armistice, montrent une nouvelle et notable augmentation des dépenses, étant donné que la Grèce dut maintenir ses forces mobilisées, les Traités de Paix avec la Bulgarie et la Turquie ayant tardé à être conclus.

(1) (En millions de drachmes)

Années	Importations	Exportations	Commerce total	Déficit Commercial
1915	289	218	507	71
1916	400	155	555	245
1917	223	113	336	110
1918	734	297	1,031	437

La diminution du déficit commercial en 1915, relativement à celui de 1914, est due à la difficulté d'importer des produits des pays belligérants et au développement de la production des nouvelles provinces pendant cette année de tranquillité relative. Par contre, le brusque accroissement de ce déficit en 1916 doit être attribué à l'augmentation des besoins de consommation du pays dont la population se trouve accrue par le grand nombre des réfugiés grecs et par la présence des armées alliées en Macédoine; ainsi qu'à la diminution de l'exportation, le port de Cavalla étant occupé par l'ennemi. Quant à la nouvelle diminution de ce déficit en 1917, ainsi que celle du mouvement du commerce extérieur en général, elles sont manifestement le résultat du blocus. Enfin, l'énorme accroissement des importations et, par là, du commerce total et du déficit commercial en 1918, provient de ce que le commerce d'importation s'est empressé de réapprovisionner le marché en objets et denrées qui avaient été consommés pendant la durée du blocus

(2) La marche de l'exécution du Budget de l'exercice 1919-20 jusqu'à septembre 1920 montre que les recettes effectives dépasseront les prévisions. Ainsi,

les impôts directs ont atteint le chiffre de..... ....Dr	89,000,000
les impôts indirects (y compris les monopoles) se sont élevés à	229,000,000
la taxe sur les transactions a atteint le chiffre de	41,000,000
En général, les recettes ordinaires ont atteint... Dr	457,700,000
et les recettes extraordinaires	84,500,000

Ainsi, les recettes réelles présentent une plus-value de Dr. 72,500,000

En ce qui concerne les emprunts, la somme totale réalisée n'a été que de Dr. 572.700,000 au lieu de Dr 781,750,000, prévus par le Budget Le total des recettes s'est donc élevé à Dr 1,114,900,000.

(3) Il ressort des résultats de l'exécution du Budget concentrés jusqu'à la fin de septembre 1920 que les dépenses pour l'année financière 1919-1920 n'ont atteint que Dr. 1,368,200,000, par suite de l'ajournement de certains travaux publics et de reconstruction, et surtout de moindres dépenses de l'armée

Le total des recettes s'élevant à ....Dr	1,114,900,000
et les dépenses ayant été réduites à	1,368,200,000
le déficit de l'exercice 1919-20 n'est que de ..... Dr	253,300,000

au lieu de Dr 448.462,717 prévues par le Budget

clus et qu'elle reçut le mandat de combattre l'action des Kémalistes en Asie-Mineure.

Pendant cette dernière période encore anormale, son commerce extérieur, et plus particulièrement les importations, atteignirent des chiffres excessivement élevés (1). La demande de change qui s'ensuivit, ainsi que d'autres causes parallèles, obligèrent le Gouvernement de suspendre le fonctionnement du système particulier de réglementation du change de la Grèce, ce qui occasionna dans le second semestre de 1919 la baisse de la drachme au-dessous du pair du dollar.

L'augmentation régulière des recettes ordinaires doit être attribuée : d'une part au rendement croissant des impôts existants par suite du développement de l'Economie Nationale ; d'autre part, à une série de mesures heureuses qui ont profondément remanié le système fiscal et plus particulièrement les impôts directs.

Grâce à ces mesures, la charge des impôts déjà existants a été répartie plus équitablement et leur rendement a été considérablement élevé. D'un autre côté, certaines contributions vexatoires ont été abolies ; enfin et surtout, de nouveaux impôts directs ont été créés, tels que l'impôt sur la plus-value de la valeur des immeubles, l'impôt sur les successions, donations, etc., la réorganisation des impôts cédulaires, de façon à frapper toutes les catégories de revenus, enfin l'impôt complémentaire sur le revenu global. Il est d'ailleurs à retenir que, vu la récente application des impôts directs sus-mentionnés, l'évaluation de leur rendement est inférieure à celui escompté pour un proche avenir.

Quant aux impôts indirects, leur rendement a également augmenté par suite surtout de l'accroissement des recettes douanières.

Mais le Gouvernement hellénique s'est assuré d'autres ressources extraordinaires, parmi lesquelles celles résultant d'un impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Les charges toujours grandissantes du Trésor hellénique provenant d'abord indirectement, ensuite directement de l'état de guerre, obligèrent la Grèce de recourir à l'emprunt.

Malgré les diverses difficultés que présentait le recours à l'épargne nationale, le Gouvernement a émis depuis 1917 en souscription publique, trois emprunts intérieurs dont le capital nominal est de 475,000,000 de drachmes (y compris les 300 millions mentionnés ci-dessous) et la somme rentrée effectivement dans les caisses du Trésor s'élève à 431,000,000 de drachmes. En dehors de ces emprunts par obligations amortissables, le Gouvernement n'a pas manqué de s'adresser à l'épargne à court terme en émettant des Bons du Trésor dits « Bons de la Défense Nationale », dont le montant en circulation au 31 mars 1920 était de 179,713,600 drachmes et qui, depuis, s'est accru de 37 nouveaux millions.

De plus, l'Etat a contracté à partir de 1916 jusqu'au 31 mars 1920, divers emprunts provisoires auprès de la Banque Nationale de Grèce, pour une somme totale de 399,985,350 drachmes, figurant au tableau donné à la Société des Nations, plus 15,000,000 de drachmes des deux emprunts provisoires de 1917. A ces chiffres il faut ajouter 185 nouveaux millions de drachmes avancés depuis. Ces emprunts provisoires ont été consentis par la Banque Nationale de Grèce, non pas au moyen de nouveaux billets émis à cours forcé, mais sur ses propres disponibilités.

Le Gouvernement a donc fait tout son possible pour couvrir les dépenses extraordinaires susmentionnées par des ressources puisées à l'intérieur du pays. Cela ne suffisait pas et il dut demander l'aide financière de ses Alliés.

Les grandes Puissances ont consenti depuis 1916 les avances suivantes :

1°	150,000,000	en écritures ;
2°	10,000,000	au Gouvernement provisoire de Salonique ;
3°	750,000,000	crédits ouverts pour l'année 1918 ;
4°	100,000,000	crédits ouverts pour l'année 1919.
	1,010,000,000	

Le montant effectif en drachmes des avances ci-dessus s'est élevé, vu la différence de change au moment de la réalisation entre la drachme d'une part, et les monnaies (franc, livre sterling, dollar et rouble) dans lesquelles ces crédits ont été ouverts de l'autre, à 977,833,000 de drachmes.

Le chiffre global des emprunts de toute sorte contractés par le Gouvernement hellénique depuis 1916, s'élève à 2,315,298,950, dont 1,291,698,950 à l'intérieur du pays et 1,083,600,000 à l'étranger.

Il y a une remarque à faire au sujet de la dette extérieure contractée par la Grèce depuis 1916. Les différentes avances qui lui ont été consenties n'ont pas été réalisées immédiatement par des tirages sur les crédits correspondants. Ces crédits ont servi comme couverture d'émissions de billets de banque par la Banque Nationale de Grèce. Au fur et à mesure que cette dernière réalise les susdits crédits par des tirages effectifs, elle est obligée de retirer de la circulation une somme correspondant aux tirages effectués (Loi F X M B). De cette façon, la dette correspondante à la partie des crédits non réalisés par des tirages effectifs doit être considérée comme Dette Intérieure sous la forme de circulation de billets de banque.

Il est évident que cette Dette Intérieure se transforme automatiquement en Dette Extérieure au fur et à mesure que les billets de la Banque Nationale de Grèce sont échangés à ses guichets contre un chèque sur l'étranger, tiré sur les crédits susmentionnés.

Sur les avances précitées des Gouvernements étrangers, il n'y a pas eu jusqu'à présent de tirage effectif, sinon pour une somme d'environ 150 millions de drachmes.

(1) Année 1919: Importations, 1,619 millions; Exportations, 753 millions; Commerce total, 2,372 millions; Déficit commercial, 866 millions.

Les importations se sont élevées encore davantage comme on le voit, en 1919, d'autant plus qu'une grande partie des marchandises importées a été réexportée dans les Etats voisins d'où l'augmentation des exportations constatée.

Le tableau suivant montre la situation de la Dette publique de la Grèce au 31 décembre 1913 et au 31 mars 1920

Dette.	Fin 1913. Drachmes.	Fin mars 1920. Drachmes.
Intérieure consolidée	118,607,110	280,166,288
» provisoire	180,000,000	492,751,200
» flottante	71,775,975	230,871,754
Extérieure consolidée	846,096,511	1,114,043,011
» flottante	—	1,117,276,547
Total	1,216,479,596	3,235,108,800

Il faut ajouter à ce chiffre la somme de 490 millions représentant l'augmentation de la Dette publique du 31 mars 1920 jusqu'à ce jour.

Cette somme se décompose comme suit

	Millions de dr.
Nouvel emprunt intérieur	300
Augmentation du montant des Bons de la Défense Nationale en circulation	37
Nouvelles avances de la Banque Nationale	185
Total	522
A déduire : compensation de dettes antérieures	32
Différence	490

Il est à prévoir une nouvelle augmentation du montant de la Dette publique pour les raisons suivantes :

1° Eventualité pour la Grèce d'avoir à payer la contre-valeur des armements et munitions fournis à crédit par ses Alliés au cours de la guerre ;

2° Participation à la répartition de la Dette publique ottomane, en vertu du Traité de Sèvres ;

3° Dépenses que nécessiteront, pendant quelques années encore, l'organisation et la mise en valeur des provinces nouvellement libérées.

ITALIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. MAGGIORINO FERRARIS (Délégué de l'Italie)

Les documents que nous avons eu l'honneur de vous présenter, mettent en lumière, d'une façon que nous espérons complète, la situation financière et monétaire de l'Italie.

Avant la guerre, l'Italie était un pays prospère et ouvert au progrès. Depuis quinze ans, notre budget était non seulement en équilibre, mais il comportait chaque année des excédents, qui avaient surtout contribué à amortir par centaines de millions et presque complètement la dette du Trésor.

Les changes avec l'étranger étaient presque constamment au pair; souvent même ils nous étaient favorables. La différence entre les importations et les exportations était couverte par les envois d'argent dus au travail et à l'épargne des émigrants italiens à l'étranger, particulièrement en Amérique — et par l'argent laissé par les touristes affluant en Italie de toutes les parties du monde.

D'après les calculs de M. Stringher, Directeur général de la Banque d'Italie, on évaluait que les envois d'argent des émigrants et les dépenses des touristes étrangers, équivalaient pour l'Italie à une recette de plus de 500 millions de lires par an, c'est-à-dire au total plus d'un milliard de lires par an, soit environ 33 % de nos importations.

L'agriculture, l'industrie, le commerce, les services publics, l'instruction, tout se développait d'une manière remarquable et contribuait à augmenter la prospérité du pays et le bien-être des différentes classes sociales.

Tout cela prouve que, malgré la rareté des matières premières et le manque de charbon, l'Italie avant la guerre, trouvait chez elle, comme actuellement, tous les éléments nécessaires à une existence économique de prospérité et de progrès.

Il est évident que la guerre devait, tout au moins momentanément, modifier cette situation de fait, et produire les mêmes effets que dans les autres pays, en aggravant sensiblement la situation budgétaire, celle de la circulation et celle des changes.

Le Gouvernement ayant été autorisé pendant la guerre à introduire de nouveaux impôts et à émettre des emprunts par simples arrêtés, eut bientôt recours en large mesure, soit à de nouveaux impôts, soit à des emprunts consolidés, en vue d'augmenter le moins possible la dette flottante et la circulation fiduciaire.

La longue durée de la guerre entraîna fatalement par la suite l'augmentation de la dette du Trésor et des émissions de billets des banques de l'Etat, comme on peut le voir d'après les documents présentés à la Conférence.

L'armistice une fois signé, l'œuvre de reconstruction ne pouvait être que difficile et graduelle. L'Italie s'y consacra en consentant de lourds sacrifices avec fermeté et ténacité. Un grand emprunt national a donné pour résultat la souscription d'environ 20 milliards de lires, dont une moitié en argent comptant et l'autre en titres consolidés, remplaçant la dette flottante. Les revenus ordinaires du budget qui n'étaient avant la guerre que de 2,500 millions de lires, atteignent actuellement à peu près 10 milliards. Ce chiffre s'accroît continuellement et ne tient pas encore compte des impôts nouveaux et importants qui viennent d'être votés.

Nous avons tout à fait supprimé tout budget spécial, et d'autre part unifié notre budget, qui se compose seulement de deux parties:

1° Une partie extraordinaire d'un caractère provisoire, qui présente encore un déficit de 14 milliards de lires dû à trois causes de caractère temporaire : la liquidation des dépenses de guerre, et les déficits provenant de l'achat du blé et des frais des services de transports par chemins de fer et des services maritimes. Ce déficit est en diminution, et le Gouvernement envisage des mesures pour réduire ou pour supprimer la charge très lourde due au prix du blé;

2° La partie ordinaire ou le budget normal d'environ 15 milliards de lires. Sans tenir compte du produit des impôts nouveaux, il présente encore un déficit d'à peu près 4 milliards de lires. Nous nous efforçons de le réduire graduellement jusqu'à sa totale disparition. La liste des impôts directs et indirects très lourds que l'Italie s'est imposée est très longue.

Notre dette publique est aujourd'hui de 94 milliards de lires, dont 12 milliards représentent la circulation pour compte de l'Etat et 20 milliards de dette chez nos alliés et nos associés.

Notre circulation fiduciaire s'élève à 20 milliards de lires, mais 7 1/2 milliards incombent au commerce: 2 milliards représentent des avances en cours d'amortissement. Les émissions pour le compte de l'Etat dépassent à peine 10 milliards de lires, ce qui démontre que l'inflation n'a pas été excessive dans un pays de 40 millions d'habitants, selon les saines recommandations de M. Vissering.

Comme le disait l'autre jour notre confrère M. Rolandi,

Ricci, un des rapporteurs au Sénat des nouvelles lois fiscales, l'Italie va encore introduire à nouveau une forte augmentation des impôts sur les successions, jusqu'à 60 % même pour les degrés de parenté assez rapprochés; des taxes sur les automobiles, jusqu'à 15,000 lires par an et par voiture; un impôt progressif complémentaire sur le revenu global; un impôt progressif sur le patrimoine et l'obligation de rendre nominatifs tous les titres et valeurs, à la seule exception des bons du Trésor. Ce sera un montant de 70 milliards de titres d'Etat et privés qui payaient seulement en partie l'impôt proportionnel, mais qui dorénavant seront assujettis en outre à l'impôt progressif sur le revenu, sur le patrimoine et sur les successions. L'ensemble de ces importantes lois de finances a été adopté ces jours derniers par le Sénat, convoqué en session extraordinaire pour les examiner.

Cette lourde série d'impôts que notre pays n'a pas hésité à adopter, atteste notre résolution inébranlable de relever nos finances conformément aux sages principes énoncés depuis par M. Brand et Lord Chalmers dans leurs excellents exposés.

Mais nous ne pouvons pas nous dissimuler que la plus grande des difficultés contre laquelle se heurte toute l'économie de notre pays, c'est le cours défavorable du change. La lire italienne vaut aujourd'hui 24 à 25 centimes-or et cette énorme dépréciation que nous considérons comme imméritée, produit les effets que vous savez sur le budget de l'Etat, sur la cherté de la vie, sur les taux des salaires, et cause parfois des agitations ouvrières, dont on a souvent à l'étranger méconnu le caractère essentiellement économique et exagéré la portée.

L'amélioration du change serait le moyen le plus efficace pour intensifier et assurer la reconstruction économique de l'Italie. Dans ce but, le Gouvernement italien a accepté avec satisfaction l'invitation qu'on lui a adressée de participer à cette Conférence.

L'Italie espère que la sagesse et la compétence des éminents personnages ici réunis, et la bonne volonté des Etats représentés à la Conférence permettront de découvrir et d'adopter des moyens pratiques et efficaces pour améliorer le change.

Je m'associe au vœu de M. le Représentant des Etats-Unis, M. Boyden, que cette Conférence puisse aboutir à des résultats pratiques. Mesurons, Messieurs, nos responsabilités. Les yeux et même l'espérance du monde entier sont tournés vers nous et l'histoire jugera notre œuvre: Celle-ci doit en conséquence sortir du domaine des déclarations théoriques pour aborder les réalisations pratiques. Nous ne pouvons, nous ne devons pas quitter cette enceinte sans avoir au moins posé les premières bases de quelque action prochaine et pratique. Souvenons-nous que l'amélioration du change implique celle du régime de la vie des classes ouvrières. Le manque de résultats serait non seulement un insuccès économique, mais signifierait, sinon la faillite, du moins l'impuissance morale et sociale de la grande finance internationale; il pourrait en outre donner un élan très regrettable à ses adversaires qui ne font pas défaut dans le monde.

L'Italie qui, même dans les moments les plus difficiles de son existence nationale a toujours tenu ses engagements, est fermement résolue à consentir tous les sacrifices nécessaires à sa reconstruction économique: elle en a déjà donné une preuve éclatante. Mais elle espère en même temps que dans le domaine international on ne rencontrera pas de conditions économiques telles qu'elles rendent nuls ses efforts et ceux des peuples qui luttent pour la paix sociale et pour le bien-être commun et solidaire de toutes les nations. Je vous rappelais tout à l'heure qu'avant la guerre, l'Italie était un pays prospère avec un budget en équilibre et un change favorable. Une fois cette crise passée, crise dont la baisse du change est un des facteurs les plus importants, il n'y a aucune raison pour que l'Italie ne retrouve pas sa vie normale d'avant-guerre.

Aucune de nos principales ressources n'a été entamée par la guerre. Les mêmes facteurs qui assuraient l'équilibre de la balance monétaire et les cours favorables du change avant la guerre, ne manqueront pas de produire, peu à peu et dans un certain nombre d'années, les mêmes effets bienfaisants.

L'Italie est surtout un pays agricole. Le travail a recommencé avec la plus grande intensité, surtout grâce aux millions de petits propriétaires cultivateurs dont le nombre augmente dans une proportion extraordinaire et qui forment la base solide de notre constitution rurale et sociale.

Le grand flot de l'émigration vers l'Amérique du Nord et du Sud, qui autrefois atteignait et même dépassait 45,000 émigrants par mois, a recommencé dans des proportions presque inconnues, et ne rencontre d'autres limitations que la grande insuffisance des moyens de transport. Cette émigration trouve des réserves inépuisables dans la fécondité et dans la densité de notre population, et dans l'irrésistible esprit d'expansion de notre race et de notre main-d'œuvre laborieuse. Les experts financiers, qui nous ont accompagné ici, évaluent d'après le mouvement de fonds de leurs banques, que cette année les envois d'argent d'Amérique en Italie, favorisés par la baisse du change, peuvent être calculés à plus de 4 milliards de lires presque tous consacrés à l'achat de terres ou d'une maison.

Malgré l'obstacle des passeports que nous espérons voir supprimer, l'afflux des étrangers, favorisé d'autre part par la baisse du change, se rétablit rapidement, et n'est limité que par l'insuffisance du nombre d'hôtels. Notre grande industrie de la soie a retrouvé son ancienne prospérité. La marine marchande augmente, renouvelle et perfectionne son matériel.

Si tous les éléments de notre balance économique et monétaire d'avant-guerre reprennent graduellement leur action normale, pourquoi notre change devrait-il rester si déprécié ?

En conclusion, notre pensée précise et claire est que les efforts de chaque peuple n'atteindront leur efficacité entière que grâce à des accords internationaux ou à la création de l'organe de compensation international proposé par notre économiste M. Luzzatti, ou du fonds de roulement en valeurs étrangères préconisé par M. Lepreux, vice-gouverneur de la Banque Nationale de la Belgique, soit encore par le rétablissement et l'extension du crédit commercial et la libre circulation des matières premières demandée par mes confrères M. le Prof. Beneduce, député au Parlement et M. Quartieri, soit par l'adoption d'autres mesures indiquées par M. Celier et par M. Delacroix dans leurs remarquables exposés, mesures les plus propres à arrêter les énormes fluctuations du change si nuisibles à tous les points de vue et à en favoriser le relèvement.

Nous vous demandons surtout un acte de solidarité internationale qui puisse nous aider à survivre à la crise temporaire dont nous souffrons tous et qui soit capable, comme l'a dit l'illustre président de cette assemblée, de jeter un pont entre le présent et l'avenir prochain. Mon vœu ardent pour l'Europe entière et pour l'humanité souffrante est qu'elle n'ait à traverser qu'un petit ruisseau de détresse et de douleur pour retrouver sa vie normale dans le progrès et dans la prospérité.

EXPOSÉ

Si l'on distingue les recettes et les dépenses en « ordinaires » et « extraordinaires », les résultats de l'exercice financier 1919-1920 (1er juillet 1919-30 juin 1920) se résument, d'après les constatations les plus récentes, par les chiffres suivants :

Recettes ordinaires	millions	9,410
» extraordinaires	»	14,141
Total	millions	23,551
Dépenses ordinaires	millions	15,371
» extraordinaires	»	15,653
Total	millions	31,024

Les quatre catégories susdites comprennent les postes suivants :

Budget italien. — Exercice 1919-1920.

RECETTES.

Première partie. — Recettes ordinaires.

Impôts directs	millions	2,518	
» indirects	»	4,551	
Revenus patrimoniaux et autres revenus des services publics	»	2,341	
			9,410

Deuxième partie. — Recettes extraordinaires.

Vente de biens patrimoniaux	millions	1,010	
Emprunts et autres recettes	»	13,131	
Total	milliards	14,141	
			14,141
Total	millions		23,551

DÉPENSES.

Première partie. — Dépenses ordinaires (1).

Dépenses pour le recouvrement des recettes	millions	1,646	
» » l'Administration civile	»	4,211	
» » la défense	»	671	
» » les services publics	»	3,741	
» » les pensions de guerre et ordinaires	»	1,220	
Dépenses diverses	»	217	
» pour la dette publique	»	3,665	
Total	millions	15,371	15,371

(1) Le tableau déjà soumis pour 1919-1920 comprend, dans l'ensemble et dans le détail, les recettes et les dépenses du budget général et celles du budget des chemins de fer. Or, puisque le déficit de la gestion des chemins de fer qui s'élève à 1 milliard 50 millions, est à la charge du budget général, il faut éliminer des dépenses pour l'administration civile ce montant, qui déjà ressort, dans le présent tableau d'ensemble, de la différence qu'il y a entre les dépenses et les recettes des services publics.

Deuxième partie. — Dépenses extraordinaires.

Liquidations de guerre	millions	9,900	
Approvisionnements	»	5,500	
Amortissement de la dette publique	»	253	
	»	15,653	15,653
Total	millions		31,024

Des chiffres exposés plus haut, il ressort que pendant l'exercice financier 1919-1920, les dépenses ordinaires ont dépassé les recettes ordinaires de .... millions 5,961
et que les dépenses extraordinaires ont dépassé les recettes extraordinaires de .... » 1,512

d'où un excédent total des dépenses sur les recettes de 7,473

Cet excédent n'est cependant pas effectif, car le budget italien était un budget d'ordre, une partie en représente les dépenses, qui, au cours de l'exercice 1919-1920, ont été engagées mais non réglées, et qui par conséquent n'ont eu aucune influence sur le mouvement de la caisse.

En outre, une autre partie de cet excédent est là pour représenter des remboursements de dépenses à effectuer en faveur du comptable du portefeuille, remboursement représentant des comptes d'ordre sans mouvement de fonds, car il s'agit de postes passifs existant dans les exercices précédents à la charge des ouvrtures de crédits faites à l'étranger par les Alliés. On a pourvu à couvrir l'excédent effectif par les moyens de trésorerie ordinaires, c'est-à-dire par les dettes flottantes dont le montant n'est pas compté dans les recettes du budget général, et serait donc à ajouter aux dettes consolidées ou susceptibles de rachat comptées avec les recettes extraordinaires.

Sur la base des dernières prévisions, l'exercice financier en cours, 1920-1921, présenterait les résultats suivants :

Budget italien. — Exercice 1919-1920.

RECETTES.

Première partie. — Recettes ordinaires.

Impôts directs	millions	2,550	
» indirects	»	5,450	
Revenus patrimoniaux et autres revenus de services publics	»	3,090	
Total	millions	11,090	11,090

Deuxième partie. — Recettes extraordinaires.

Vente de biens patrimoniaux	millions	1,500	
Emprunts et autres recettes	»	14,100	
Total	millions	15,600	15,600
Total	millions		26,690

DÉPENSES.

Première partie. — Dépenses ordinaires.

Dépenses pour le renouvellement des recettes	millions	1,700	
» » l'Administration civile		3,800	
» » la défense		700	
» » les services publics		3,500	
» » les pensions de guerre et ordinaires		1,300	
Dépenses diverses		174	
» pour la dette publique		4,294	
Total	millions	15,468	15,468

Deuxième partie. — Dépenses extraordinaires.

Liquidations de guerre	millions	4,670	
Approvisionnements	»	5,500	
Amortissement des divers éléments de la dette publique	»	1,052	
Total	millions	11,222	11,222
Total	millions		26,690

En opposant les recettes aux dépenses, ou à la partie ordinaire un excédent passif de 4,378 millions qui serait soldé par un excédent actif d'un montant égal dans la partie extraordinaire, mais après avoir, cependant, créé une dette d'environ 14 milliards. Cette dernière somme constitue donc le déficit de l'exercice en cours. Dans la partie ordinaire du budget, il y a une amélioration évidente comparativement à l'exercice 1919-1920, puisque le déficit y descend de 5,901 millions à 4,378 millions, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que la baisse sera en fait encore plus grande, car les recettes ordinaires ont été prévues avec une prudence des plus rigoureuses. En tout cas, il est certain que cette partie du budget s'améliorera dans l'exercice futur, car alors, l'effet bienfaisant des nouveaux impôts qui ont déjà été approuvés par le Parlement ou qu'il examine encore pourra se manifester pleinement sur la situation du Trésor public.

Pour solder le déficit de la partie ordinaire, et afin de pourvoir aux dépenses extraordinaires qui pèsent encore sur le budget, l'Etat italien est contraint, également dans l'exercice en cours, de contracter de nouvelles dettes, ce qui fera évidemment empirer sa situation patrimoniale. Le montant de ces nouvelles dettes pourrait, cependant, être notablement réduit par l'amélioration des changes et par une hausse de la valeur de la lire, qui en serait la conséquence.

Cela permettrait une notable économie dans les approvisionnements et surtout dans l'achat du blé ainsi que dans quelques dépenses ordinaires, et, en particulier, dans celles qui regardent le traitement économique des fonctionnaires publics.

Dettes publiques.

Dans le tableau suivant, on a reporté la situation des dettes publiques au 31 décembre 1913, au 31 décembre 1919 et au 30 juin 1920.

Tableau A.

DETTES DE L'ETAT.

	31 déc. 1913 Millions	31 déc. 1919 Millions	30 juin 1920 Millions
Ire PARTIE.			
Consolidés et Dettes perpétuelles.			
A) Consolidés antérieurs au 1er août 1914			
1. Consolidés 3, 3.50, 4, 4.50 %	9,922.5	9,922.4	9,922.4
2. Rente du Saint-Siège	64.5	64.5	64.5
3. Dettes perpétuelles	64.2	64.2	64.2
	10,051.2	10,051.1	10,051.1
B) Consolidés postérieurs au 1er août 1914 (4e, 5e et 6e Emprunts nationaux)	—	13,360.2	33,383.3
Totaux	10,051.2	23,411.3	43,434.4
IIe PARTIE			
SECTION I.			
Dettes susceptibles de rachat.			
1. Dettes antérieures au 1er août 1914	3,718.1	3,430.9	3,379.4
2. Dettes postérieures au 1er août 1914 (1er, 2e et 3e Emprunts nationaux)	—	1,498.8	1,498.8
3. Bons du Trésor, à plus d'un an	371	6,952	3,990
	4,069.1	11,881.7	8,868.2
SECTION II. — **Dettes flottantes.**			
1. Bons du Trésor ordinaires	361.5	15,476	9,250
2. Circulation de billets de l'Etat	[illegible]	2,271	2,269
3. Billets de banque en circulation pour le compte du Trésor	—	10,230	9,333
4. Compte courant à la Caisse des Dépôts et Prêts (Dépôts et consignations)	69	658	509
Totaux	5,018.7	40,516.7	30,229.2
IIIe PARTIE			
Dettes à l'étranger.			
1. Bons du Trésor spéciaux placés à l'étranger	—	11,806	11,867
2. Crédits ouverts par les Etats-Unis	—	8,396	8,398
Totaux	—	20,202	20,265
RÉSUMÉ			
Consolidés et Dettes perpétuelles	10,051.2	23,411.3	43,434.4
Dettes non consolidées (susceptibles de rachat et flottantes)	5,018.7	40,516.7	30,229.2
Dettes à l'étranger	—	20,202	20,265
Totaux	15,069.9	84,130	93,928.6

Les chiffres exposés ci-dessus peuvent se passer de commentaire, car à eux seuls ils suffisent à indiquer toute la gravité de

la charge qui incombe à l'Italie, par suite des dettes qu'elle a dû contracter pour subvenir aux dépenses de la guerre.

La caractère de gravité apparaît clairement, soit que l'on considère le montant en capital de ces dettes, par rapport à la richesse nationale, soit que l'on considère encore la quote-part que la dépense à supporter pour le paiement des intérêts représente par rapport aux dépenses totales de l'Etat et la quote-part des recettes ordinaires qu'elle absorbe.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, le paiement de ces intérêts représente environ la quatrième partie des dépenses ordinaires inscrites au Budget italien, et il absorbe presque le tiers des recettes ordinaires.

On peut donc affirmer en toute conviction que le développement de la richesse publique et le sort du Budget de l'Etat italien sont intimement liés à un arrangement des divers éléments de sa dette publique.

Pour arriver le plus tôt possible et de la manière la plus avantageuse à cet arrangement, l'Italie, plus que toute autre nation, a intérêt à ce qu'il soit apporté un remède efficace à la situation actuelle des changes.

En Italie, le Gouvernement et le peuple ont été d'accord dans leur volonté d'imposer et de supporter les plus lourds sacrifices pour assurer l'équilibre du budget, et l'on peut dire, sans exagérer, que la capacité contributive de la Nation a été soumise à une pression des plus lourdes.

Cela ressort des tableaux suivants : dans le premier on a exposé les effets des mesures tributaires émanées d'octobre 1914 à novembre 1919 pour faire face aux dépenses chaque jour croissantes de la guerre et le second nous renseigne sur l'augmentation des recettes pendant la courte période qui s'étend sur huit exercices.

Tableau B.

EFFETS DES MESURES FINANCIÈRES ÉMANÉES D'OCTOBRE 1914 A NOVEMBRE 1919.

(En milliers de lires)

Nature des recettes	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18	1918-19	1919-20	1920-21
Impôts directs.	28,800	121,187	439,159	901,885	1,270,155	1,004,085	1,013,405
Impôts sur l'échange de la richesse sous l'administration du Ministère des finances . .	24,545	108,049	148,871	177,664	203,199	458,515	761,115
Impôts indirects sur la consommation. . . .	842	42,776	180,124	312,767	346,410	587,050	672,500
Monopoles anciens . . .	"	58,100	123,200	360,000	820.000	994,000	1,038,800
Monopoles nouveaux . . .	"	"	"	"	"	422,500	422,500
Services publics	"	6,550	21,370	25.370	25,440	1,670	1,670
Revenus ordinaires et extraordinaires d'héritages échus à l'Etat	"	"	"	91	54	500	500
Ventes de biens échus par héritages à l'Etat	"	"	"	100	68	505	550
Diverses . . .	"	"	3,091	27,680	45,000	45,000	15,000
Totaux . .	54,187	336,662	915,815	1,805,557	2,710,326	3,513,875	3,926,040

Tableau C.

EFFORT FINANCIER DE L'ITALIE PENDANT LA GUERRE.

(En millions de lires)

Augmentation des recettes :	1913-14	1914-15	1915-16	1916-17	1917-18
Impôts directs	541	592	721	1,058	1,532
Impôts sur la consommation	538	445	641	922	970
Monopoles industriels ..	547	573	701	846	1,130
Services publics	242	212	284	438	384
Autres impôts	656	738	1,387	2,081	3,517
Totaux	2,524	2,560	3,734	5,345	7,533

Pour les exercices qui ont suivi celui de 1917-18, il n'y a pas encore de résultats définitifs, mais, sur la base des résultats provisoires, on peut retenir que le produit de toutes les recettes ordinaires a dépassé 9 milliards 200 millions et s'est approché de 10 milliards.

En huit ans, le produit des recettes a quadruplé.

D'autres mesures ont déjà été approuvées par la Chambre des Députés, et elles se trouvent actuellement au Sénat, qui en fait l'examen. Par suite de ces mesures, une part notable de la richesse ou des revenus des particuliers sera absorbée par l'Etat pour lui permettre de subvenir aux dépenses publiques.

Les mesures que le Sénat est appelé à voter sont :

a) L'attribution à l'Etat des bénéfices de guerre qui ont eu lieu du 1er août 1914 au 30 juin 1920 pour la partie qui dépasse les 20,000 lires annuelles ;

b) L'augmentation des impôts sur les successions et les donations ;

c) L'augmentation de la taxe sur l'emploi des motocyclettes, des automobiles et des bateaux à essence ;

d) La conversion en titres nominatifs de tous les titres au porteur et des dépôts qui ne sont pas remboursables à vue.

Dans le tableau suivant on expose l'état de la circulation fiduciaire, au 31 décembre 1913, au 31 décembre 1919, et au 30 juin 1920.

	31 déc. 1913 Millions	31 déc. 1919 Millions	30 juin 1920 Millions
Billets d'Etat	499.1	2,532.7	2,537.0
Billets de banque	2,283.5	16,281.3	17,816.9
Totaux......	2,782.6	18,814.0	20,353.9

Dans les chiffres qui se réfèrent à la circulation d'Etat, on comprend 268 millions de bons de caisse, dont 178 millions sont complètement couverts par des monnaies d'argent à 835 millièmes de 1 et 2 lires. Jusqu'à concurrence de ces 178 millions, les bons de caisse doivent donc être considérés non pas comme des billets fiduciaires, mais comme de vrais certificats monétaires proprement dits, et, comme tels, il faut les défalquer de la circulation fiduciaire.

Sur les 90 millions à découvert, environ trois millions ont été émis en échange de monnaies d'argent autrichiennes de 1 couronne, retirées de la circulation dans le Trentin et dans la Véné-

tie Julienne. Ces monnaies peuvent, lorsqu'on le veut, être converties en monnaie italienne et portées en augmentation des 178 millions de monnaie divisionnaire italienne.

Il faut ajouter, enfin, que 20 millions de bons de caisse à découvert, seront graduellement retirés et remplacés par des monnaies de nickel pur de 50 centimes afin de pourvoir aux besoins de la circulation. (Voir « Gazzetta Ufficiale », n. 199 de 1920.)

On doit distinguer dans la circulation bancaire deux catégories, dont la première comprend les billets émis par les banques pour des opérations de commerce, tandis que la seconde comprend les billets émis pour le compte du Trésor.

Si nous nous reportons aux dates indiquées plus haut, on doit donc distinguer la circulation bancaire comme il suit :

	31 déc. 1913 Million	31 déc. 1919 Millions	30 juin 1920 Millions
	—	—	—
Circulation pour le compte du commerce	2,782.6	5,651.6	7,483.8
Circulation pour le compte de l'Etat	...	10,629.7	10,333.1
Totaux	2,782.6	16,281.3	17,816.9

Il est nécessaire d'ajouter quelques considérations sur ces chiffres et sur ceux qui se réfèrent aux billets d'Etat pour que la situation actuelle de la circulation fiduciaire apparaisse telle qu'elle est en réalité.

La première de ces considérations, c'est qu'une partie, si petite soit-elle, de l'augmentation de la circulation des billets d'Etat est due au fait que, à la suite de l'occupation du Trentin et de la Vénétie Julienne, la population de l'Italie a augmenté d'environ un million et demi d'habitants.

La population s'étant accrue, il est naturel que l'on augmente la moyenne de la circulation, pour que les transactions commerciales n'aient pas à subir d'entraves.

Et dans l'espèce, une augmentation de billets d'Etat se présentait comme indispensable, parce que ces billets étaient destinés à remplacer, dans les régions qui autrefois faisaient partie de l'Autriche, les billets de 1, 2 et 10 couronnes émis par la Banque austro-hongroise et employés dans les affaires de montants peu élevés.

Pour la même raison, la circulation bancaire pour le compte du commerce a augmenté dans une certaine proportion. De plus, pendant le premier trimestre de l'année en cours, l'émission du sixième Emprunt National a contribué à son expansion. Une partie notable des souscripteurs de l'Emprunt ont, en effet, acheté, en ayant recours à des opérations de crédit dans les établissements de banque, des titres pour des sommes supérieures à leurs disponibilités liquides. Ces opérations ont déterminé des augmentations notables de l'émission des billets. Cette augmentation est destinée à disparaître à mesure que ces opérations qui se réduisent peu à peu seront liquidées.

Il faut déduire de la circulation bancaire pour le compte de l'Etat 400 millions en chiffres ronds, que les Instituts d'émission ont versés au Trésor, mais que celui-ci n'a pas employés pour ses propres besoins, puisqu'il les a passés à la Caisse des Dépôts et Consignations sur garantie de titres appartenant à cette dernière, afin de lui permettre, au début de la guerre, de mobiliser une partie de son actif sans recourir à la vente de ces titres.

En outre, il faut déduire de la circulation bancaire pour le compte de l'Etat d'autres sommes, qui représentent des fournitures de billets faites au Trésor, non pour lui donner les moyens financiers nécessaires à lui permettre de faire face aux dépenses de la guerre, mais pour rendre plus intense l'action économique de l'Etat et faciliter davantage la réalisation de certains buts ayant un caractère d'utilité publique.

Nous entendons par là :

1° Les billets employés dans les approvisionnements (environ 2 milliards) ;

2° Les billets passés à l'Institut fédéral de crédit pour faciliter la reconstitution économique des provinces qui ont été le théâtre de la guerre (320 millions) ;

3° Les billets employés en prêts agricoles, pour faciliter l'augmentation de la culture des céréales et la reconstitution du patrimoine zootechnique (262 millions) ;

4° Les billets constituant les avances consenties à l'Institut central de crédit pour la coopération (12 millions).

Les billets remis à la Caisse des Dépôts et Consignations, et ceux qui sont indiqués aux numéros 2°, 3° et 4° doivent être restitués intégralement, et revenir dans les caisses des Instituts d'émission, dont la circulation sera par conséquent allégée d'environ un milliard.

On peut en dire de même d'une partie des billets émis afin de pourvoir à l'approvisionnement du pays. Même en limitant ce groupe à la moitié, on peut calculer qu'un autre milliard doit tôt ou tard être restitué aux Instituts d'émission. Déduction faite de cette somme, la circulation bancaire à la charge du Trésor peut donc être fixée à environ 8 milliards.

Aux trois dates citées plus haut, les réserves d'or et d'argent de la circulation fiduciaire italienne étaient constituées de la manière suivante :

	31 déc. 1913 Millions	31 déc. 1919 Millions	30 juin 1920 Millions
Or.	—	—	—
Or appartenant à l'Etat ...	124.3	18.1	17.4
Or appartenant aux Instituts d'émission ...	1,374.5	1,036.7	1,037.8
Totaux	1,498.8	1,054.8	1,055.2
Argent.			
Argent appartenant à l'Etat	12.6	201.6	202
Argent appartenant aux Instituts d'émission ...	115.8	114.7	114.7
Totaux	128.4	316.3	316.7
Totaux	1,627.2	1,371.1	1,371.9

Il faut, comme on l'a dit plus haut, défalquer de la réserve totale existant au 30 juin 1920 les 178 millions constitués par des monnaies d'argent de 1 et 2 lires à 836 millièmes et rentrés dans les Caisses de l'Etat comme garantie d'une somme égale de bons de caisse.

Si l'on compare le total des réserves d'or et d'argent au 31 décembre 1913 et au 30 juin 1920, on constate dans l'ensemble une diminution de millions 434.3, qui représente la différence qu'il y a entre la diminution d'environ 444 millions dans la masse or et l'augmentation d'environ 10 millions dans celle de l'argent.

Tandis qu'en Italie, par suite de la guerre, la circulation a augmenté et la réserve d'or a diminué, chez les plus importants pays alliés et associés, l'augmentation de la circulation s'est trouvée accompagnée, par contre, d'une augmentation de la réserve d'or.

La diminution qui s'est produite en Italie a été déterminée par la nécessité dans laquelle ce pays se trouvait de solder en or une partie du déséquilibre commercial qui s'est manifesté pendant la guerre.

Depuis 1914 jusqu'aujourd'hui, le cours des changes s'est naturellement ressenti des effets des graves altérations économiques et financières que la guerre a produites en Italie, et que l'on peut constater dans les chiffres du tableau ci-après :

Change sur		Paris	Londres	New-York	Suisse
—		—	—	—	—
31 décembre	1913	100.47	25.40	5.18	100.40
» »	1914	103.39	25.89	5.33	101.45
» »	1915	112.755	31.28	6.59	125.415
» »	1916	117.875	32.78	6.875	135.97
» »	1917	140.305	39.87	8.385	190.405
» »	1918	116.—	30.35	6.33	129.50
» »	1919	122.97	50.33	13.21	237.83
30 juin	1920	135.92	66.05	16.47	302.21
30 août	1920	150.17	77.01	21.44	354.50

La guerre a diminué, pour ne pas dire complètement anéanti, la bienfaisante influence qu'avaient sur le cours des changes, eu égard à l'Italie, quelques facteurs de caractère commercial.

Les exportations et les remises des Italiens à l'étranger s'étant trouvées réduites à des chiffres presque dérisoires, le mouvement des étrangers étant presque totalement arrêté, les importations ayant, par contre, augmenté au point d'arriver à des chiffres qu'elles n'avaient jamais atteints par le passé, il était naturel que la valeur de la lire italienne qui, en 1913, ne s'était pas beaucoup éloignée du pair, déclinât peu à peu relativement aux devises des autres pays et spécialement de ceux qui fournissaient à l'Italie une grande partie des produits nécessaires au ravitaillement de sa population et à la conduite de la guerre.

Mais la baisse de la valeur italienne aurait été encore plus accentuée, si le Gouvernement italien n'avait obtenu des Etats-Unis et de l'Angleterre de grandes disponibilités en valeurs étrangères moyennant des prêts dont nous avons parlé plus haut.

Mais la solidarité financière entre l'Italie et les Etats de l'Entente économiquement plus forts ayant cessé avec la guerre, le marché des changes redevint dominé par ses facteurs économiques naturels, et le recul de la valeur italienne s'accentua, car la reprise de l'exportation, l'augmentation des remises des émigrés et le courant encore bien faible des étrangers qui viennent visiter notre pays, n'ont pas suffi à combler le déséquilibre de la balance commerciale, déterminé par de forts achats à l'étranger, comprenant : a) des matières premières pour la reconstitution des stocks épuisés pendant les cinq années de guerre ; b) des vivres, car la production intérieure ne suffisait pas pour l'alimentation de la population ; en effet, cette production se ressent encore de l'abandon où furent laissés la plupart des champs pendant les hostilités et de l'insuffisance des engrais chimiques pouvant être mis à la disposition de notre agriculture.

Le haut niveau des changes mérite donc d'être considéré, sinon comme le principal, au moins comme un des principaux obstacles qui s'opposent à une rapide remise en état de l'économie et des finances de notre pays.

Le commerce spécial de l'Italie avec l'étranger, à l'exclusion de celui des métaux précieux, présente, pendant la dernière année de la guerre et pendant l'année qui a suivi, les variations ci-dessous, par rapport à celui de l'année 1913 :

Années	Exportations Millions	Importations Millions	Excédent des importations sur les exportations Millions
—	—	—	—
1913	2,512	3,646	1,134
1918	3,344	16,039	12,695
1919 (1)	6,077	15,904	9,827

Pendant l'année 1913, on a donc eu dans le commerce international un déficit de 1,134 millions, soldé d'ailleurs entièrement par les remises de nos émigrants à l'étranger, par les dépenses faites en Italie par les étrangers dont l'afflux normal y était important et par un certain nombre d'autres facteurs économiques qui, d'une façon plus ou moins apparente et décisive, contribuaient à rétablir l'équilibre de notre balance commerciale.

Ce déséquilibre commercial s'est élevé pendant la guerre à 12,695 millions pour descendre à 9,827 millions l'année dernière.

Les causes de l'augmentation qui s'est produite jusqu'en 1918 sont trop connues pour qu'elles aient besoin d'être illustrées encore une fois.

Si nous nous arrêtons sur l'année 1919, qui marque le commencement de la période d'après-guerre, nous observons que le déficit que l'année présente, est plus de huit fois plus grand que celui qui existait avant la guerre et qu'il est encore de 50 % supérieur à la valeur d'ensemble du total de l'exportation du Royaume.

A elles seules, ces révélations statistiques suffiraient à donner une idée très claire des conditions difficiles dans lesquelles est venu à se trouver le pays relativement à l'un des principaux éléments de l'économie monétaire et de celle des changes.

Et l'impression que l'on reçoit des chiffres exposés plus haut s'aggrave quand l'on réfléchit que l'augmentation des importations ne représente pas une plus grande introduction de ces matières premières pour lesquelles l'industrie italienne est très largement tributaire de l'étranger, car l'importation de ces matières en 1919 a été très inférieure à ce qu'elle avait été en 1913.

A cet égard il suffira de rappeler la houille et le coton. En 1919 on a introduit en Italie 6,193,000 tonnes de houille tandis qu'en 1913 le nombre des tonnes introduites a été de 10,834,000

(1) Les valeurs définitives ne sont pas encore rigoureusement établies; celles que l'on rapporte ici présentent toutefois une grande approximation.

et l'on a importé en 1919 1,790,000 quintaux de coton contre 2,018,800 quintaux en 1913.

On obtient les mêmes résultats si l'on compare au cours de deux années susdites l'importation du jute et des autres matières textiles, du bois brut, de la cellulose, de la paraffine, etc.

Cette augmentation ne doit cependant pas non plus être attribuée à une consommation d'articles de luxe, car, dans les limites consenties par le respect des Traités internationaux, l'Italie a cherché à mettre un frein à l'importation des articles de luxe.

L'origine de l'augmentation notable du déficit entre les importations et les exportations réside dans les deux causes suivantes:

1° Le plus grand pourcentage d'augmentation de la valeur des choses importées comparativement aux choses exportées;

2° Le fait que la guerre a frappé l'Italie dans ses meilleures ressources naturelles, en la mettant dans l'impossibilité de les exploiter convenablement.

L'Italie a donc été obligée de recourir à l'étranger bien plus largement que dans le passé, pour ses approvisionnements en denrées alimentaires et spécialement en produits agricoles sans en exclure, parmi ces derniers, ceux-là mêmes qui étaient l'objet d'exportation avant la guerre.

Et en effet, tandis qu'en 1913 l'importation des denrées alimentaires représentait une valeur d'environ 700 millions et c'est-à-dire moins du quart de son importation totale, en 1919, elle atteint 5 milliards et demi, c'est-à-dire plus du tiers de son importation totale.

Au contraire l'exportation des articles alimentaires qui, en 1913, était de 762 millions de lires, c'est-à-dire un peu moins du tiers de la valeur totale de nos exportations, n'a été, en 1919, malgré la forte augmentation des prix unitaires, que de 746 millions de lires, c'est-à-dire moins d'un septième de la valeur des marchandises exportées.

Cette situation devra bientôt s'améliorer par l'effet de la reprise graduelle de notre activité agricole, qui nous permettra d'augmenter la production de ces denrées alimentaires, denrées alimentaires qui nous sont nécessaires et qui peuvent être fournies par notre sol.

Le régime des importations et des exportations s'achemine lentement vers l'idée de la liberté. La liste des marchandises sujettes à certaines restrictions, selon le décret du 24 juillet 1919, se réduit peu à peu sous la forte impulsion de la nécessité des échanges, auxquels est intimement lié le retour de l'économie intérieure et internationale, retour qui sera pénible et plutôt lent.

Ce criterium libre-échangiste est particulièrement accentué pour ce qui concerne les produits commerciaux et industriels, tandis que pour des raisons évidentes et en conformité à ce que l'on pratique dans les autres Etats, le libre échange est appliqué avec une très grande prudence pour tous les produits qui se rapportent à l'alimentation du pays.

Toutefois dans ce champ aussi on a commencé à organiser un certain nombre d'échanges de produits qui sont fort recherchés à l'étranger dans les pays où le papier-monnaie est au pair et dont on peut faire quelques réductions dans la consommation intérieure, l'exportation de ces produits ne pourra manquer d'apporter une amélioration dans les changes.

Les rapports actuels sont enfin différents entre nation et nation. Pour la France, l'Algérie et la Belgique il n'y a pas de limites à l'importation.

L'Angleterre, le Canada, l'Australie et les Etats-Unis d'Amérique ont en général l'importation libre, excepté pour les marchandises qui, soit dans la consommation, soit dans l'usage, peuvent être qualifiées de luxe.

Pour l'Allemagne, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et en général pour les pays avec lesquels l'Italie a été en guerre toutes les demandes d'importations sont soumises à l'examen et à l'avis du Comité Consultatif. Mais, comme on l'a déjà dit plus haut, le point de vue du Gouvernement va constamment en s'élargissant de manière que, actuellement, l'on permet l'importation de tous les articles qui sont nécessaires ou utiles à l'activité normale de la vie du pays, et même pour un grand nombre de marchandises les Douanes ont la faculté d'accorder, sans aucune formalité, l'autorisation de la libre introduction.

Cet acheminement vers une liberté raisonnable et vers des rapports normaux d'échange entre tous les pays est un symptôme très réconfortant et en même temps un coefficient des plus efficaces pour une nouvelle vie économique et civile à laquelle aspirent tous les peuples civilisés.

Les dispositions qui règlent actuellement le commerce des changes en Italie présentent un régime transitoire entre l'exercice de monopole de l'Etat, que l'on a eu de mars 1918 à mai 1919, et le commerce libre.

Pendant la période de monopole susdite, l'Institut National des Changes, constitué pour l'exercice de ce monopole, effectuait ses opérations moyennant un Consortium composé de trois Instituts d'Emission et des quatre plus grands Instituts italiens de Crédit ordinaire. Les filiales de ces Instituts fonctionnaient comme agences de l'Institut National des Changes. Les Instituts d'Emission s'appuyant sur l'autorisation donnée par la loi s'étaient unis à d'autres banques de moindre importance, spécialement consacrées au commerce des changes et qui effectuaient leurs opérations en tant que dépendances des Instituts susdits.

L'Institut National des Changes fixait les changes officiels d'achat et de vente des principales devises. Les changes n'étaient accordés que pour effectuer des payements dépendant d'importations de marchandises admises par les Douanes du Royaume pour satisfaire à des engagements imprescriptibles pris vis-à-vis de l'étranger avant la constitution dudit Institut, et pour permettre de pourvoir aux besoins justifiés de personnes qui, ayant des biens dans le Royaume, résidaient à l'étranger.

Aux débuts de cet Institut, aucun engagement des changes à l'étranger ne pouvait être pris, si l'on n'en avait donné précédemment avis audit Institut, qui devait déclarer au plus tôt si le montant des changes demandés pouvait ou non être concédé.

Dans la suite on créa un Conseil technique interministériel auquel devaient être adressées toutes les marchandises des pays avec lesquels il n'y avait pas de traités spéciaux. Depuis lors l'In-

stitut en question ne consentait pas de changes pour ces importations si l'on ne présentait pas de permis délivré par le Conseil technique.

Au mois de mai 1919, on abolit le monopole qui avait été établi en faveur de l'Institut National des Changes. Le marché des changes se trouva ainsi réouvert. Mais les affaires y relatives ne peuvent être faites que par des banques expressément autorisées au commerce des changes. Les banques qui ne sont pas autorisées ne peuvent que servir d'intermédiaires entre les détenteurs de changes et les banques autorisées.

Depuis cette époque l'Institut des Changes a cessé de fixer les prix officiels des changes, qui doivent plutôt résulter des affaires mêmes de chaque jour à la Bourse.

Sous le nouveau régime, les ventes de change peuvent être faites librement par les banques autorisées à quiconque doit s'en servir :

1° Pour le paiement à l'étranger de marchandises, dont l'importation est contrôlée conformément aux dispositions en vigueur ;

2° Pour satisfaire à des engagements imprescriptibles pris vis-à-vis de l'étranger avant la constitution de l'Institut National des Changes, ou autorisés postérieurement par ledit Institut ;

3° Pour le remboursement de crédit en lires de banques étrangères à des banques italiennes ;

4° Pour répondre aux besoins justifiés de personnes qui, ayant des biens dans le Royaume, résident à l'étranger pour affaires ou s'y rendent pour y remplir une mission professionnelle.

Les cessions de changes pour des buts divers de ceux qui ont été énoncés doivent être approuvés d'avance par l'Institut des changes ; celles qui sont relatives à des participations financières à l'étranger, doivent être d'abord approuvées par le Trésor du Royaume.

A défaut d'une autorisation de l'Institut, il y a prohibition de l'exportation de valeur italienne sous forme de billets de banque, chèques bancaires circulaires ou payables en Italie.

L'Institut des Changes exerce le contrôle sur les opérations de change. L'exportation de la plupart des marchandises ne peut être faite que contre paiement en valeur étrangère, sauf exceptions admises par le Trésor. Les Douanes du Royaume ne laissent passer les marchandises italiennes que si elles sont accompagnées d'un certificat, délivré par une banque autorisée à exercer le commerce des changes, attestant que le change y relatif a été cédé ou sera cédé à ladite banque. L'Institut des Changes doit contrôler l'exécution des engagements pris de cette manière par les exportateurs.

Pour l'exportation des titres, soit d'Etat, soit de sociétés privées, dont le paiement est fixé en valeur italienne au lieu de l'être en valeur étrangère, il faut le consentement du Trésor du Royaume.

La devise produite par les producteurs de soie est due exclusivement à l'Institut des Changes pour le compte du Trésor qui a la faculté de se rattacher, toujours par le moyen de l'Institut, l'achat d'autres catégories de changes déterminées.

Les banques et les maisons autorisées doivent s'abstenir de consentir des cessions de change pour le paiement de marchandises qui seraient moins nécessaires à la consommation du pays, si elles avaient encore à satisfaire à des demandes de changes pour le paiement concernant des importations de denrées alimentaires et de marchandises absolument nécessaires. Les demandes de changes, pour répondre aux besoins du Trésor du Royaume, doivent être satisfaites avant toutes autres, sur lesquelles elles ont la priorité.

Voilà l'exacte condition économique et financière de l'Etat italien.

Cette condition présente des difficultés d'une gravité impressionnante dont le Gouvernement italien espère triompher par une énergique politique financière et en effet le Gouvernement n'a pas hésité à augmenter d'une manière formidable la pression sur les contribuables déjà pressurés avant la guerre.

Mais, il est dès maintenant nécessaire que l'Italie sache qu'elle peut compter sur le concours et sur la coopération des peuples à côté desquels, sans compter ses sacrifices de vies humaines et de richesses, elle a fait la guerre la plus terrible dont l'histoire garde le souvenir, ne déposant les armes que le jour où la victoire fût assurée à la cause pour laquelle elle les avait prises.

Notes au Budget de l'exercice 1919-1920.

Le montant total des recettes et des dépenses diffère de celui qui est indiqué dans des documents précédents, car on a défalqué des recettes du fait d'emprunts et des dépenses du fait de l'amortissement des dettes le montant des bons du Trésor et des autres titres d'Etat convertis en titres du sixième Emprunt national.

On a, en outre, plus opportunément réparti la dépense pour la dette publique entre l'amortissement et les intérêts, en comprenant le premier dans la partie extraordinaire et le second dans la partie ordinaire.

Notes au Budget de prévision 1920-1921.

On a augmenté, relativement à l'exercice 1919-1920, les recettes des impôts indirects, en prévision d'une augmentation du produit des douanes, du chef de l'augmentation graduelle des échanges internationaux et des taxes sur les affaires, et du fait aussi de la hausse de tarifs des droits de timbre et d'enregistrement.

On a augmenté le montant des revenus patrimoniaux et des services publics, en considération de ce que, étant donné la diminution de la valeur de la monnaie, le rendement des premiers pourra s'élever, et de ce que, par l'effet de l'augmentation des tarifs des postes, télégraphes, téléphones et chemins de fer, on obtiendra certainement un produit plus élevé des seconds.

La vente des biens patrimoniaux est constituée dans sa presque totalité par la vente de matériel de guerre.

Le chiffre que l'on présume en retirer a été augmenté, relativement à celui de l'exercice 1919-1920, soit en vue de l'augmentation générale des prix, soit en prévision d'un accroissement d'intensification des ventes.

L'augmentation inscrite aux emprunts et aux autres recettes a pour but d'assurer l'équilibre du budget, mais puisque, comme on l'a dit, on a confiance que les recettes ordinaires seront supérieures

aux prévisions, on pense que l'augmentation susdite, au moins en ce qui concerne les emprunts, ne se produira pas.

On a augmenté la dépense du chef du recouvrement des recettes, en considération des nouveaux impôts qu'il y aura à faire entrer.

On a diminué la dépense pour l'administration civile, en considération des économies que l'on a l'intention d'effectuer dans quelques administrations, et parce que, quand la démobilisation sera complète, le budget n'aura plus à supporter la charge des allocations aux familles des militaires.

On a diminué un peu la dépense pour les services publics, car pendant l'exercice en cours, il n'y aura plus ces nombreux transports par chemin de fer qui furent nécessaires pendant la période la plus intense de la démobilisation.

La dépense de la dette publique a été augmentée, pour faire face au paiement des intérêts du sixième Emprunt national émis au cours de l'exercice précédent.

La raison de la diminution introduite dans la dépense pour les liquidations de guerre est claire : à mesure que nous nous éloignons de la date de la fin de la guerre, le nombre et l'importance des comptes à liquider diminuent.

La dépense d'amortissement des dettes publiques a été augmentée en vue des remboursements plus importants que l'on aura pendant l'exercice en cours, conformément aux plans d'extinction des dettes susceptibles de rachat existant avant la guerre, en vue également du remboursement d'une partie des crédits consentis au Trésor.

Dans le tableau préparé précédemment et relatif à l'état de prévision de l'exercice 1920-1921, on a calculé seulement le déficit de la gestion des chemins de fer. Par contre, dans le présent tableau, les recettes et les dépenses de cette administration, qui a un budget à part, ont été intégralement évaluées et comprises dans le budget de l'État ; c'est ce qui explique la différence qu'il y a entre les totaux de ces deux tableaux.

Notes au tableau des Dettes publiques.

A) A l'annexe 15 de l'*Exposé financier* fait au Parlement par le Ministre du Trésor, le 16 décembre 1919, le montant des premier, deuxième et troisième Emprunts nationaux a été indiqué comme s'élevant à une somme de 4 milliards 618 millions, qui représente le produit originaire desdits emprunts.

Par contre, le chiffre indiqué au tableau reporté dans le présent rapport représente la situation actuelle de ces trois emprunts. Il diffère de celui qui a été produit par Son Excellence le Ministre, parce que l'on a tenu compte des parties des premier et deuxième emprunts qui ont été annulées par suite de l'échange opéré des titres de ces emprunts contre des titres du troisième emprunt. Il en est de même des parties de ce dernier qui ont été annulées par échange contre des titres du quatrième emprunt.

En effet, la situation de la Direction générale de la dette publique permet de relever ce qui suit :

Situation des premier, deuxième et troisième Emprunts au 31 décembre 1916	millions	4,618
Conversions effectuées postérieurement à cette date, comme ci-dessus	»	3,120
Situation au 30 juin 1920	millions	1,498

B) Dans la circulation bancaire pour le compte du Trésor, on ne comprend pas environ 400 millions que celui-ci a reçus des Instituts d'émission, mais qui sont passés à la Caisse des Dépôts et Prêts à titre d'avances sur des titres publics lui appartenant.

PORTUGAL

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. ALFONSO COSTA (Délégué du Portugal)

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

Conformément au désir exprimé par la Société des Nations, la Délégation Portugaise a établi divers documents statistiques sur les finances portugaises, qui ont été déjà mis à la disposition de Messieurs les délégués par les soins du Bureau de la Conférence Financière Internationale.

Nous tenons à accompagner ces documents de quelques remarques pour lesquelles nous appelons l'attention de la Conférence.

L'administration financière du Portugal a les directives suivantes:

1° Equilibre du budget;

2° Amortissement progressif de la Dette publique, et surtout de l'extérieure, qui ne représente qu'une petite partie de la dette totale;

3° Réduction de la circulation fiduciaire le plus tôt possible;

4° Amélioration de notre change; et

5° Equilibre de la balance des comptes.

Le budget portugais qui, dans la dernière année financière précédant la guerre, se soldait par un excédent de recettes, présente aujourd'hui, en dépit des mesures prises, un déficit de 145,036,480 escudos (£ 32,230,329) (au pair de 53 1/3 d. l'escudo). L'escudo, au pair, représente fr. 5.60, 4.50 marks, 2.57 florins et 1.08 dollar).

C'est au cours de l'année financière 1912-1913 que la réalisation de l'œuvre politique de l'équilibre budgétaire avait commencé. De grands efforts furent faits. Ils se traduisirent par un excédent de recettes de 13,497 escudos (£ 2,999), bien que l'œuvre de régénération financière et d'équilibre budgétaire n'ait pu pratiquement exercer son influence que sur les six derniers mois de l'année.

Parmi les mesures prises pour arriver à semblable résultat, il convient de signaler la promulgation de la loi Cadenas (Lei Travâo) interdisant d'une façon absolue aux parlementaires, — aussi longtemps que le budget serait en déficit — de présenter pendant la discussion du budget toute proposition ayant pour effet, soit de diminuer les recettes, soit d'augmenter les dépenses.

La politique financière inaugurée par le Gouvernement de 1913 se poursuit en 1913-1914, dont la gérance financière présenta un excédent de recettes de 5,580,234 escudos (£ 1,240,052). Simultanément, la dette publique était réduite de 9,490,312 escudos (£ 2,108,958).

En analysant ces chiffres, on constate que le résultat des gestions de 1912-1913 et 1913-1914 se traduit par un excédent de recettes, pour les deux années, d'ensemble 5,593,731 escudos (£ 1,243,051).

Ce n'est donc pas une affirmation gratuite que de dire que l'état favorable des finances publiques aurait pu s'accentuer davantage dans le cours des gestions suivantes si la guerre n'était pas survenue. En même temps qu'elle a troublé la vie économique et financière du monde entier, elle a totalement détruit le parfait équilibre financier de notre pays et l'effort qu'il venait de faire, aggravant la situation d'année en année, à tel point que, dans le cours de l'année financière 1919-1920, le déficit budgétaire atteignit la susdite somme de 145,036,480 escudos (£ 32,230,329).

Il est à remarquer que, indépendamment des difficultés d'ordre économique et financier, contre lesquelles tous les Etats eurent à lutter comme conséquence du gigantesque conflit, notre pays, bien avant son entrée définitive dans la guerre, eut à faire face à des dépenses très importantes causées par la mise en état de défense de son territoire métropolitain et de celui de ses Iles Açores, Madeira et Cabo Verde, et par les expéditions militaires en Angola et au Mozambique organisées afin de faire respecter l'intégrité de ces colonies. Aussitôt après l'armistice, de tous côtés, des réclamations et protestations surgirent; divers mouvements de caractère social s'organisèrent, des grèves y succédèrent et, quoique l'autorité fut toujours respectée et l'ordre maintenu, le Gouvernement et le Parlement, reconnaissant le bien-fondé de certaines demandes et réclamations formulées ne purent refuser de leur donner satisfaction, soit sous forme de subsides, aides et pensions, ou d'augmentation de salaires. Le budget de l'Etat se vit alors brusquement surchargé

Les dépenses publiques s'accrurent encore dans l'année financière 1919-1920, ainsi qu'il se produisit dans d'autres Etats, non seulement en raison des lourdes dépenses militaires qu'il fallut continuer à supporter, mais aussi de l'assistance donnée aux populations des Colonies d'Angola et Mozambique, très éprouvées par la guerre, et de la nécessité de pourvoir aussitôt aux réparations des dégâts subis. Il n'est donc pas étonnant

que les budgets des années de guerre, et surtout ceux des trois dernières années, présentent un déficit très élevé.

En ce qui concerne les recettes, il fut impossible d'éviter leur réduction dans les premières années de guerre, malgré les mesures prises en vue précisément de parer à toute diminution de rendement. Il fallut aussi empêcher dans une certaine mesure la sortie des matières premières et produits de toute sorte, afin de ne pas aggraver la crise économique et d'atténuer la cherté de la vie, réduisant par cela même les possibilités de rentrée de recettes additionnelles.

En présence de ces faits, il n'est pas surprenant que la dette publique portugaise, qui était du nominal de 648,143,880 escudos (£ 144,031,973) le 1er juillet 1914, se soit trouvé portée le 1er juillet 1920 à la somme de 1,214,066,465 escudos (£ 269,792,548), soit une augmentation de 565,066,465 escudos (£ 125,760,575)

Nous devons toutefois faire remarquer que la presque totalité de cette augmentation a été contractée sur le marché intérieur, conformément à la politique financière de ces trente dernières années, visant à trouver dans le pays même les ressources nécessaires à tous ses besoins. La dette extérieure n'a augmenté pendant la guerre que de £ 13,000,000, alors que la dette intérieure a augmenté de la somme qui correspond à £ 113,000,000.

Ceci explique pourquoi, avant la guerre, nous n'avions que les emprunts extérieurs suivants :

a) Dette extérieure 3 % amortissable d'un nominal de 156,617,130 escudos (£ 34,803,806) non augmentée pendant la guerre. Au 1er juillet 1920, les amortissements l'avaient ramenée à 142,176,490 escudos (£ 31,594,775).

b) Emprunts Ville de Lisbonne 1886. Au 1er juillet 1920, les amortissements les avaient ramenés à 9,871,030 escudos (£ 2,196,562) ;

c) Emprunt Tabacs 1891 du nominal de 45,000,000 escudos (£ 10,000,000). Emprunt Tabacs 1896 du nominal de 3,600,000 escudos (£ 800,000).

Au 1er juillet 1920, ces deux emprunts étaient réduits à la somme globale de 14,512,500 escudos (£ 3,225,000) et le 1er avril 1926 ils seront entièrement amortis.

En dehors de ces emprunts, il n'existait aucune dette flottante extérieure, le dernier remboursement ayant été effectué en 1914. Ce n'est qu'après la guerre, et en raison des dépenses exceptionnelles qu'elle nous a obligé à faire à l'étranger que, en 1916, nous avons dû contracter en Angleterre des emprunts successifs qui constituent notre dette flottante extérieure. Le 1er juillet 1916, cette dette était de 10,046,000 escudos (£ 2,232,444) et le 1er juillet 1920 de 70,060,000 escudos (£ 15,568,889). Avec les dernières liquidations en cours, elle s'élèvera à environ 90,000,000 escudos (£ 20,000,000)

Par cet exposé, on voit que la totalité de la dette extérieure du Portugal, comprenant la partie de la dette flottante qui n'est pas encore liquidée, représente actuellement un capital de 256,550,020 escudos (£ 57,011,115). Cette dette ne serait pas écrasante pour le Portugal, ni en elle-même, ni dans ses charges annuelles généralement réduites, si la baisse du change portugais ne venait pas aggraver la situation. Avant la guerre, en effet, l'escudo ne perdait que 12 1/2 % par rapport à la livre sterling (46 7/8 d. contre le pair de 53 1/3) alors qu'à présent il perd 78.5 % (11 1/2 d. contre 53 1/3 d.). Au taux actuel, l'escudo vaut 0.163 dollar au lieu de 1.08, 2.51 fr. français, 2.31 fr belges et 1.01 fr. suisses au lieu de 5.60, et 0.53 florin au lieu de 2.67.

Pour la dette intérieure, la situation est bien différente. Le 1er juillet 1914, elle s'élevait à 466,823,000 escudos (£ 103,738,444) dont 378,333,000 escudos (£ 84,007,400) de dette consolidée et de divers emprunts et 88,490,000 escudos (£ 19,664,444) de dette flottante. Au 1er juillet 1920, cette dette, déduction faite des titres en possession de l'Etat, s'élevait à 977,456,000 (£ 217,212,444) montant dans lequel la dette flottante figure encore pour 216 millions 730,000 (£ 48,162,222).

Avant la guerre, les charges annuelles de cette dette intérieure étaient respectivement de 3.9 % et 4 1 % pour la dette consolidée et pour la dette flottante. Elles ne se sont pas élevées depuis, une partie de la nouvelle dette ayant, en effet, été contractée auprès de la Banque de Portugal au taux de 1 %.

Pour vous donner une idée du poids total de notre dette nous pouvons signaler que si nous représentions, en ce moment, en livres sterling toute notre dette, ajoutant à la dette extérieure la dette intérieure au change actuel, nous ne serions débiteurs que de £ 104,575,921, alors que, si nous représentions la même dette en argent portugais, ajoutant à la dette intérieure, l'extérieure au même change, nous devrions payer 2,182,394,895 escudos.

Nous devons faire remarquer que dans les dettes du Portugal on comprend celles qu'il a contracté pour le développement et pour la défense de ses colonies. Rien que dans les derniers 40 ans, y compris ceux de la guerre, il a avancé aux colonies 187 millions d'escudos (£ 42,000,000), qui pèsent sur le total de la dette publique, dont nous venons de parler

Les chiffres ci-dessus montrent que c'est surtout la dette intérieure qui s'est aggravée au Portugal pendant et en raison de la guerre. Une des conséquences de ce fait fut l'inflation de la circulation fiduciaire, qui passa de 86,549 escudos le 31 décembre 1913 (£ 19,233,111) à 446,616,071 escudos le 1er juillet 1920 (£ 99,248,015).

Mais ce ne sont pas seulement les prêts de la Banque de Portugal à l'Etat qui ont déterminé l'augmentation de la circulation de ses billets. Il y a eu d'autres causes, et très importantes, à savoir :

a) Le retrait de la monnaie d'argent, qui a été déposée à la Banque de Portugal, représentant actuellement 23,813,000 escudos (£ 5,291,778), et qui a été remplacée par des billets de banque.

b) L'expansion prise par le commerce, l'industrie et l'agriculture pendant ces dernières années. L'expansion commerciale s'est naturellement traduite, non seulement par l'accroissement du chiffre des comptes dans les banques, passant, rien qu'à la Banque de Portugal, du 31 décembre 1914 au 31 décembre 1919, de 49,325,000 escudos à 159,567,000 escudos, soit une augmentation de 110,262,000 escudos (£ 24,502,666), mais aussi par l'accumulation des réserves dans les sociétés anonymes, par la constitution de nouvelles organisations bancaires, enfin par la formation seulement à Lisbonne de 2,256 sociétés commerciales nouvelles, représentant 283,503,000 escudos de capital (£ 25,228,888) ;

c) Le développement du commerce d'importation et d'exportation se traduisant respectivement par 120,015,000 escudos (£ 26,670,000) et 73,870,000 escudos (£ 16,415,555) pendant les dernières années ;

d) L'aggravation du coût de la vie et du prix des denrées alimentaires, ainsi que des salaires et traitements, dans la proportion de 1 à 5 ;

e) La thésaurisation des billets de banque, qui a atteint dernièrement au Portugal une proportion exagérée, que les experts estiment à plus du tiers de la circulation totale.

Un autre indice de la situation financière difficile dans laquelle le Portugal est en ce moment ressort du tableau de son commerce extérieur qui, en dépit du développement économique qui s'est produit, fait apparaître au 31 décembre 1919 une balance défavorable.

Les statistiques que nous avons envoyées au Secrétariat de la Conférence montrent qu'en 1914 nos exportations s'élevaient à 27,146,000 escudos (£ 6,032,000) contre 69,331,000 escudos d'importations (£ 15,407,000). Pour l'année 1919, nos exportations se sont bien élevées à 109,780,000 escudos (£ 24,396,000), mais les importations ont atteint 231,225,000 escudos (£ 51,383,000). L'écart contre nous a donc passé de 42,185,000 escudos (£ 9,375,000) à 121,445,000 escudos (£ 26,987,000).

L'écart antérieur à la guerre était si bien compensé par d'autres revenus et profits et entrées d'or, que nous avions notre

balance de comptes tout à fait en équilibre, alors qu'à présent il est trop grand pour que cette compensation puisse se faire.

C'est pour atténuer les dangereuses conséquences de cette situation fâcheuse que le Gouvernement portugais a publié depuis le 2 décembre 1919 plusieurs décrets sur l'importation et l'exportation, sur les opérations de change, instituant même un Comité de Contrôle du Commerce Général et des Chambres, et sur la sortie de monnaie du pays. L'extrait de ces décrets a été inséré dans le Rapport nº XI, p. 136 et suivantes.

Voilà le tableau du pourcentage de l'exportation du Portugal pour les différents pays:

	1914	1917	1919
	pour cent	pour cent	pour cent
Angleterre	30.68	31.25	28.00
Etats-Unis	11.00	22.33	12.40
France	7	10	6.67
Brésil	6.27	4	3
Espagne	4.55	8.27	5
Belgique	3	0.35	2
Italie	2	1.55	2.35
Allemagne	12.50	0.25	0.08
Divers	23	22.00	40.50
	100.00	100.00	100.00

Pour porter remède à la situation que nous venons de résumer, le Ministre actuel des Finances, M. Innocencio Camacho, a pris, dès son arrivée au pouvoir en juillet dernier, plusieurs mesures administratives et a aussi préparé des propositions de loi destinées à augmenter les recettes de l'Etat et à réduire les dépenses. Les projets de son prédécesseur, M. Pina Lopes, ont été résumés dans le Rapport nº IV, p. 46. M. Camacho, n'étant pas d'accord avec certains de ces projets, a déclaré au Parlement qu'il se proposait de « faire l'étude et la revision des » propositions des finances antérieurement soumises à l'appré- » ciation du Parlement, sélectionnant celles qui, sans perturba- » tion pour l'économie nationale, pourraient donner un résul- » tat immédiat en vue de l'équilibre du budget, en les com- » plétant, si nécessaire, par d'autres ».

D'accord avec ses déclarations devant le Parlement, le Ministre des Finances a présenté dans la session de la Chambre des Députés le 6 août dernier diverses propositions financières destinées à parer aux nécessités les plus urgentes du Trésor Public et de l'économie nationale.

Les mesures proposées consistent dans diverses modifications dans le système fiscal, dans l'aggravation de différentes taxes et impôts tendant à l'augmentation des recettes de l'Etat, et dans l'émission d'un emprunt intérieur de 60,000,000 escudos (£ 13,333,333) destinés principalement à diminuer la circulation fiduciaire.

Les propositions modifiant le système fiscal actuel sont celles sous-mentionnées et devant produire les augmentations de recettes suivantes:

Contribution foncière	12,000,000	escudos
» successorale	18,000,000	»
Impôt du timbre	18,000,000	»
Contribution industrielle	6,000,000	»
Impôt sur le revenu	2,000,000	»
Total	56,000,000	escudos

soit £ 12,444,444.

Ces propositions n'ont pas encore été votées par suite des vacances du Parlement, qui doit reprendre ses travaux le 15 octobre avec le vote du budget et des mesures financières comme ordre du jour.

Les propositions déjà déposées à la Chambre des Députés visent les mesures les plus urgentes destinées à satisfaire l'opinion publique qui réclame un effort soutenu de ce côté, de façon à montrer aux autres Etats que le Portugal est prêt à consentir tous les sacrifices pour obtenir rapidement sa régénération économique et financière; mais elles n'épuisent en aucune façon le programme financier du Gouvernement et du Ministre des Finances qui ne considère pas l'approbation de ces mesures comme terminant sa mission sur un sujet aussi capital.

Dès la rentrée du Parlement, le Ministre a l'intention d'insister pour que — en plus de la réduction des dépenses inscrites dans le projet de budget, qui résultera de l'approbation de diverses propositions d'amendement et élimination au moment de la discussion respective — le Parlement vote aussi les mesures nécessaires et indispensables pour faire face au déficit, et qui répondront au criterium suivant:

a) Augmentation des taxes des impôts actuels, non seulement par l'acceptation des mesures déjà présentées au Parlement, mais aussi par la réforme des tarifs douaniers à présenter incessamment.

b) Création de nouvelles sources de recettes obtenues soit par la publication de nouvelles dispositions administratives produisant des ressources pour l'Etat, soit par une contribution extraordinaire destinée à préparer la base qui, jusqu'ici, n'existe pas encore, de l'impôt général sur le revenu, cette contribution devant du reste produire immédiatement un résultat vraiment considérable.

c) Emission d'un emprunt intérieur destiné non seulement à procurer des ressources au Trésor, mais aussi à réduire la dette de l'Etat au « Banco de Portugal », de façon à augmenter les possibilités de l'escompte commercial.

d) Avoir recours provisoirement à la circulation fiduciaire si cela devient indispensable pour satisfaire aux charges courantes, au moins pendant le temps nécessaire pour faire face à la partie du déficit du budget qui provient des fournitures de denrées alimentaires faites au peuple jusqu'à ce que la production nationale soit suffisante pour ses besoins, c'est-à-dire pendant une période de transition. En effet, un tiers du déficit, soit du budget, soit des gérances financières des dernières années, résulte de la politique suivie en vue de maintenir le prix du pain à un taux modéré, que la différence élevée entre son coût effectif et son prix de vente ayant toujours été supportée par le Gouvernement.

Le Gouvernement actuel a, du reste, déjà modifié cette politique, en augmentant le prix du pain, allégeant de ce fait le budget. Mais les tarifs actuels sont encore insuffisants, l'augmentation n'ayant pu être faite que dans une proportion modérée, qui sera sensiblement modifiée peu à peu autant que les circonstances le permettront, jusqu'à ce que l'on puisse atteindre l'objectif désiré de vendre le pain à son prix de revient.

Telle est, dans ses grandes lignes, la situation actuelle du Portugal. Il est hors de doute qu'elle ne se présente pas sous un aspect favorable; elle est, au contraire, délicate. Toutefois, si on se rend compte des grands sacrifices, préjudices et dépenses occasionnés au Portugal par la conflagration européenne, et si on se souvient que, en plus de la part qu'il a prise sur les champs de bataille en Europe, il a eu à soutenir de longues et difficiles campagnes dans ses colonies, tous les esprits impartiaux doivent reconnaître que les dépenses faites n'ont pas été exagérées, et que les mesures prises pour assurer sa défense et honorer ses engagements n'ont été ni injustifiées ni inutiles.

La situation financière du Portugal exige qu'on lui voue tous les soins et attentions; elle n'est pourtant pas irrémédiable, étant données les immenses ressources du Portugal qu'il lui restent encore à mettre en valeur, les qualités de travail, de patriotisme et l'esprit de sacrifice qui caractérisent son peuple, et la bonne volonté et le désir de concourir au bien-être de l'humanité qui animent tous les Portugais. On voit donc clairement qu'avec un programme prudent et une rigoureuse administration, le Portugal pourra obtenir dans un bref délai sa régénération économique et financière et réunir à nouveau les éléments de sa grande œuvre de perfectionnement social, développement économique et progrès matériel, qui était en voie de réalisation, et que la guerre vint arrêter.

Pour cela, il a besoin de l'aide des autres pays, comme le cas

se produit pour tous les Etats qui, par eux-mêmes, en raison de la désastreuse situation sociale, économique et financière du monde entier, ne peuvent facilement et avec la rapidité indispensable rétablir leur équilibre normal.

A cette fin se réalise, sous les auspices de la Société des Nations, la Conférence Financière Internationale, à laquelle le Portugal se présente animé d'un grand esprit de loyauté et d'abnégation, avec la sincère et ferme intention de coopérer aux travaux, à côté de tous les autres Etats, dans l'intention qu'on obtienne, au prix de tous les sacrifices exigés, et avec le plus grand dévouement, que des jours meilleurs et plus heureux se lèvent pour l'humanité.

EXPOSÉ

Malheureusement, la situation financière du Portugal n'étant pas très prospère, elle exige de ce fait la plus grande attention afin que l'on puisse prendre toutes les mesures indispensables permettant la réalisation de l'équilibre budgétaire dans le plus court délai possible. Comme il a été question plusieurs fois au Parlement, cet équilibre devra s'obtenir même en exigeant du pays les plus grands sacrifices.

Les Ministres des Finances ont tous travaillé dans ce but, et le pays accueillera favorablement toutes les mesures tendant à obtenir ce résultat. Tous les Portugais reconnaissent que la situation est grave et délicate, et ils sont tous convaincus de l'impérieuse nécessité où ils se trouvent d'accepter des mesures extraordinaires qui permettront de mettre fin à l'état actuel et qui redonneront aux finances publiques toute la confiance et le crédit indispensables à un pays qui veut être respecté.

Afin que ce rapport soit autant que possible clair et précis, et afin qu'il présente nettement, non seulement la situation actuelle financière du Portugal, mais encore jusqu'à quel point notre pays a été atteint à la suite de sa participation à la guerre, nous tenons à faire un petit résumé de la situation des finances publiques à la date de la proclamation de la République — le 5 octobre 1910 — et pendant les années écoulées jusqu'à la déclaration de la guerre démontrant ainsi par ce résumé combien l'état des finances portugaises était prospère au moment où les circonstances nous lancèrent dans la conflagration universelle, et c'est seulement, comme nous l'affirmons plus haut, en raison des suites directes ou indirectes de la guerre que le Portugal traverse aujourd'hui une période difficile sous les points de vue économique et financier; ces difficultés exigent du peuple de gros sacrifices et un grand dévouement patriotique en même temps qu'une grande énergie et un jugement éclairé de la part du Gouvernement, afin d'obtenir l'équilibre désiré entre les recettes et les dépenses publiques.

Le budget portugais qui, à l'époque de la déclaration de guerre présentait dans son compte de gérance un excédent de recettes sur les dépenses de 5,580,234 escudos (1,240,052 livres sterling) présente malheureusement aujourd'hui et malgré les mesures prises afin de l'atténuer un déficit de 145,036,480 escudos (32,230,329 livres sterling).

Il est vrai qu'à la proclamation de la République, la situation financière du Portugal n'était pas brillante, l'arrêté des comptes publics accusait toujours un déficit, celui de l'année 1909-1910 (1er juillet 1909 au 30 juin 1910) s'élevait à 2,864,000 escudos (636,444 livres sterling).

Le nouveau régime accepta et prit sur lui seul l'obligation morale et unique de régler honnêtement les comptes de l'Etat, et tous comprirent si bien la grandeur morale de leur mission et travaillèrent avec une telle ardeur que, au bout de neuf mois de gérance en République (on a maintenu la même année financière: du 1er juillet au 30 juin), et malgré les troubles économiques qui accompagnent toujours un changement de régime l'année financière de 1910-1911 se termina par un déficit de gérance de 293,250 escudos à peine (65,300 livres sterling).

On doit avouer impartialement et sans la moindre passion, que le résultat obtenu par la gérance de la République dans la première année financière est on ne peut plus flatteur. Il est du reste facile de s'apercevoir que dans cette période de reconstitution politique et sociale il était difficile d'effectuer et de faire accomplir la moindre réforme financière productive, d'autant plus qu'il fallait réaliser celles qui, se destinant à améliorer et protéger les classes modestes, entraînaient une diminution de recettes, mais qui représentaient des engagements formels pris par le parti républicain avant son avènement au pouvoir.

L'année financière 1911-1912 fut moins heureuse que la précédente et présenta un déficit de gérance de 5,900,544 escudos (1,311,232 livres sterling) motivé non pas par négligence de l'administration publique, mais en grande partie par les troubles politiques survenus pendant cette période en raison des mouvements d'insurrection provoqués par les monarchistes. Ce fait produisit une rétractation dans la vie économique du pays et empêcha le Gouvernement de consacrer à la question financière toute son action.

Ce ne fut qu'après un peu plus de la moitié de l'année financière de 1912-1913 qu'il fut possible de commencer la réalisation de l'œuvre politique de l'équilibre financier, ce qui demanda de grands efforts et une forte énergie ainsi qu'une énorme persévérance et pondération. Ces efforts nous donnèrent les meilleurs résultats possibles, vu que les comptes de gérance relatifs à cette année financière nous présentèrent un reliquat de 13,497 escudos (2,999 livres), malgré que la régénération financière et l'équilibre budgétaire n'ait exercé son influence sur l'administration publique que dans les derniers six mois de la gérance.

Pour obtenir ce résultat, il a fallu un effort énergique de la part du Parlement et de celle du Gouvernement. Parmi les mesures votées, il faut citer celle de la promulgation de la loi Cadenas (lei Travão) ayant pour objet l'interdiction absolue aux parlementaires de présenter pendant la discussion du budget tant qu'il y aurait déficit, n'importe quel projet ou proposition d'où pourrait résulter la diminution des recettes ou l'augmentation des dépenses.

Ce magnifique résultat fut obtenu sans trop aggraver les impôts, puisqu'on ne fit que reviser la loi sur l'impôt financier, non seulement en raison de la bonne administration déterminée surtout par une meilleure perception des impôts et une réduction des dépenses, mais encore grâce à une sévère action et un rigoureux contrôle.

La politique financière inaugurée par le Gouvernement de 1913

se prolongea heureusement et c'est ainsi que la gérance de l'année financière 1913-1914 présenta un reliquat de 5,580,234 escudos (1,240,052 livres sterling), en même temps qu'on obtenait sur la dette publique une diminution de 2,892,086 escudos (642,685 livres).

Dans le cours de l'année financière 1909-1910, laquelle précéda le régime républicain, les recettes, dont 7,162,000 escudos (1,591,555 livres) ont été perçus postérieurement, atteignirent la somme de 74,266,000 escudos (16,503,555 livres) et les dépenses, dont 3,538 contos (186,222 livres) ont été payés dans le cours des années qui s'écoulèrent jusqu'à 1915, s'élevèrent à la somme de 77,130 contos (17,140,000 livres); il y eut donc un déficit de 2,864,000 escudos (636,000 livres).

Dans le cours de l'année financière 1913-1914, première période dans laquelle les mesures promulguées par le régime républicain ont eu plein effet, et qui eurent pour objet d'assainir les finances publiques et de régler l'administration de l'Etat, les recettes, y compris les administrations autonomes, atteignirent dans le compte de l'exercice qui est à jour après le 30 juin 1919, la somme de 76,459 contos (16,990,895 livres sterling), alors que les dépenses, y compris les mêmes administrations autonomes ne s'élevèrent qu'à la somme de 73,362 contos à peine (16,302,607 livres sterling), ce qui donna lieu au solde positif de 3,097,294 escudos (688,288 livres sterling) ou au précité solde positif de 5,580,284 escudos (1,240,052 livres sterling) si nous considérons les chiffres relatifs au compte de gérance.

En analysant ces chiffres, on peut se rendre compte au point de vue budgétaire, que le résultat des gestions de 1912-1913 et 1913-1914 accusa un solde créditeur total de 5,593,731 escudos (1,243,051 livres sterling) sur les dépenses, lequel vient contre-balancer celui des deux gestions antérieures, où les dépenses furent supérieures aux recettes de 6,194,394 escudos (1,376,532 livres).

Ainsi, les quatre premières gestions de l'administration républicaine se montrent, sous l'aspect budgétaire pour ainsi dire équilibrées, tellement leur déficit est minime: 600,633 escudos (133,480 livres sterling) mais, en vérité, équilibrées, si l'on considère ces gestions au point de vue financier général, vu que, comme on l'a déjà exposé, pendant cette période il y eut une diminution de la dette publique qui atteignit la somme de 2,892,096 escudos (642,695 livres).

Comme l'on peut voir, ce n'est pas une affirmation gratuite, mais au contraire, cela témoigne une connaissance évidente de la situation financière du Portugal quand on dit que l'état favorable des finances publiques aurait pu s'accentuer davantage dans le cours des gestions suivantes, non seulement par l'adoption de diverses mesures modifiant le régime tributaire, mais encore par la promulgation de quelques lois sensées qui empêcheraient la réalisation de dépenses non compensées par les accroissements de recettes correspondantes ou encore par des réductions équivalentes sur d'autres dépenses.

* * *

Après la déclaration de guerre, le Portugal a eu son parfait et admirable effort totalement arrêté : les funestes effets de la conflagration se firent aussitôt sentir très sensiblement, comme d'ailleurs dans le monde entier, effets qui s'aggravèrent de plus en plus chaque année et à tel point que dans le cours de l'année financière 1919-1920, le déficit budgétaire atteignit l'importante somme de 145,036,480 escudos (32,230,329 livres).

La reconstitution financière qui, au cours de la guerre, rendit au Portugal de grands services lui permettant de supporter ses dépenses sans avoir recours à des emprunts, était la condition primordiale de son progrès économique auquel il s'était consacré avec ardeur. Ce progrès fut subitement paralysé en raison des circonstances causées par la guerre qui imposèrent au pays de durs et lourds sacrifices.

Il est à remarquer que, indépendamment des difficultés d'ordre économique et financier envers lesquelles tous les Etats eurent à lutter comme conséquence du gigantesque conflit, le Portugal, bien avant son entrée définitive dans la guerre, eut à faire face à des dépenses très importantes causées par les expéditions militaires aux colonies d'Angola et Mozambique afin de faire respecter l'intégrité de ses colonies et de prévenir et repousser les agressions allemandes.

En outre, il dut faire des préparatifs militaires afin de défendre l'intégrité de son territoire métropolitain, ses côtes et ses îles — Açores, Madeira et Cabo Verde — importants centres d'action et bases essentielles d'opérations militaires.

En février 1916, le Portugal ayant fait la réquisition des navires marchands allemands, mouillés dans ses ports, ce fait servit de prétexte à l'Allemagne pour lui déclarer la guerre, le 9 mars de la même année; cet événement, comme il est naturel, vint encore aggraver sa situation économique et financière en l'obligeant à des dépenses excessives.

Les préjudices subis par le Portugal, du fait de la guerre et pour lesquels, selon le Traité de Paix de Versailles, il a droit à une réparation, s'élèvent à l'importante somme de 1,944,261,000 escudos (432,058,152 livres) et ses dépenses de guerre apurées jusqu'aujourd'hui, à la somme de 349,617,265 escudos (77,692,722 livres sterling).

Le Portugal ne reçut aucune compensation territoriale, ni aucune indemnité en articles, marchandises ou matières premières. De plus, en raison du renchérissement de la vie et des réclamations d'ordre social, il dut augmenter extraordinairement ses dépenses, et c'est pourquoi il n'est pas étonnant que les budgets des années de guerre et surtout ceux des trois dernières années, présentent un *déficit* assez considérable.

Afin de bien démontrer à quel point la guerre vint aggraver la situation financière de la République Portugaise, il nous semble indispensable d'indiquer, à partir de l'année financière 1910-1911, le résultat de la gestion des finances publiques :

a) Avant la déclaration de guerre :

				Escudos.	
1910-1911. —	Excédent de dépenses (déficit)			293,850	(65,300 £)
1911-1912. —	»	»	»	5,900,544	(1,311,232 £)
1912-1913. —	»	de recettes (solde)		13,497	(2,999 £)
1913-1914. —	»	»	»	5,580,234	(1,240,052 £)

b) Après la déclaration de guerre :

				Escudos.	
1914-1915. —	Excédent de dépenses (déficit)			24,751,733	(5,500,385 £)
1915-1916. —	»	»	»	37,124,588	(8,249,908 £)
1916-1917. —	»	»	»	50,682,001	(11,262,667 £)
1917-1918. —	»	»	»	87,013,902	(10,336,423 £)
1918-1919. —	»	»	»	114,583,401	(25,462,978 £)
1919-1920. —	»	»	»	145,036,480	(32,230,329 £)

En additionnant les déficits des gestions de 1914-1915 à 1919-1920, on s'aperçoit que le manque d'équilibre dans ces six gestions atteint

l'importante somme de 459,192,105 escudos (102,042,689 livres), sans tenir compte des débours du compte de l'assistance financière de l'Angleterre déjà inclus dans le tableau relatif à la dette publique.

Ce chiffre peut se diviser en deux parties : la première se rapportant directement au service normal des Ministères, et l'autre aux charges qu'on a inscrites comme résultant de la guerre. Pour la première, l'excédent respectif est de 88,822,753 escudos (19,738,388 livres) et pour la deuxième, l'excédent est de 370,369,975 escudos (82,304,439 livres).

De chacune des gestions mentionnées, les déficits précités se subdivisent de la façon suivante :

a) Excédent des dépenses ordinaires et extraordinaires normales

1914-1915. —	5,447,343 escudos	(1,210,520 £)
1915-1916. —	10,911,427 »	(2,424,761 £)
1916-1917. —	5,877,475 »	(1,306,105 £)
1917-1918. —	7,552,904 »	(1,678,423 £)
1918-1919. —	4,357,441 »	(968,320 £)
1919-1920. —	47,681,108 »	(10,595,801 £)

b) Excédent sur les dépenses inscrites comme résultant de la guerre

1914-1915. —	19,304,[illegible] escudos	(4,289,864 £)
1915-1916. —	26,213,161 »	(5,825,147 £)
1916-1917 —	44,804,526 »	(9,956,591 £)
1917-1918. —	79,460,998 »	(17,658,000 £)
1918-1919. —	110,225,960 »	(24,494,658 £)
1919-1920. —	97,355,372 »	(21,634,527 £)

Si nous examinons les recettes pendant la même période, on s'apercevra qu'il fut impossible d'éviter sa réduction dans les premiers temps de la guerre malgré les mesures prises à l'effet d'augmenter, d'après les exigences de la situation, les rendements de l'Etat ; mais il a fallu aussi empêcher le plus possible la sortie des matières premières et produits afin de ne pas aggraver la crise économique et d'atténuer la cherté de la vie, qui se fit sentir dès le début.

Les recettes de l'Etat, non compris les services autonomes, durant les périodes financières qui suivirent le début de la guerre et dont nous nous occupons, atteignirent la somme de 601,420,345 escudos (133,648,996 livres sterling) partagés dans les diverses gestions comme suit :

Années. —		Recettes normales. —	Recettes inscrites comme résultant de la guerre. —	Total — Escudos —	Livres —
1914-1915	......	63,826,306	7,160,100	70,986,406	15,774,785
1915-1916	......	65,178,624	17,686,667	82,865,291	18,414,500
1916-1917	......	68,143,943	16,932,125	85,076,068	18,905,793
1917-1918	......	67,530,469	20,896,242	88,426,711	19,650,380
1918-1919	......	91,805,360	22,676,436	114,481,796	25,440,399
1919-1920	......	131,532,733	28,051,340	159,584,073	35,463,128

Même durant les premières années de la guerre, au cours desquelles il y eut sur les recettes normales une certaine diminution, puisque dans l'année financière 1913-1914 les recettes encaissées s'étaient élevées à 67,831,589 escudos (15,073,686 livres sterling), on ne peut dire que les rendements de l'Etat furent négligés ou que ces résultats furent précaires vu que, en raison de la perturbation économique et du manque de transports à la suite des mesures prises par le Gouvernement afin d'empêcher l'exportation des denrées et matières premières indispensables à la vie nationale, les recettes douanières qui sont les principales sources de richesse de l'Etat, subirent une diminution très sensible.

En analysant les dépenses dans les mêmes périodes, on peut se rendre compte que, comme il arriva dans tous les autres Etats, même chez les neutres, leur accroissement est en vérité très important, mais pas au point de laisser l'administration publique portugaise dans une mauvaise situation, car nous devons considérer que le pays était en guerre, son armée combattant sur les champs de bataille de l'Europe et en même temps dans ses colonies de Mozambique et Angola, ayant à défendre ses ports métropolitains et à surveiller ses côtes, à occuper militairement et à organiser la défense de Madeira, Açores et Cabo Verde, ainsi qu'il devait porter secours à la situation vraiment précaire et appauvrie de sa colonie d'Angola, dévastée en raison des attaques allemandes et du soulèvement des indigènes sur une vaste étendue de la région.

En poursuivant la même méthode présentée pour les recettes, on s'apercevra que, pendant les périodes financières écoulées après le début de la guerre, les dépenses de l'Etat, non compris les services autonomes, atteignirent la somme totale de 1,060,612,450 escudos (235,691,656 livres) partagées par les diverses gestions de la façon suivante :

Années —		Dépenses normales. —	Recettes inscrites comme résultant de la guerre —	Total. — Escudos. —	Livres. —
1914-1915		69,273,649	26,464,490	95,738,139	21,275,142
1915-1916		76,060,051	43,899,828	119,9[illegible],879	26,661,417
1916-1917		74,021,418	61,736,651	135,758,069	30,16[illegible],460
1917-1918		75,083,373	100,357,240	175,440,613	38,9[illegible],803
1918-1919		96,155,801	132,909,396	229,065,197	50,903,377
1919-1920		203,833,470	100,787,083	304,620,553	67,693,457

En appréciant ces chiffres, l'on constate que dès la première année de guerre, le Portugal vit ses dépenses fortement augmentées, celles-ci motivées, en grande partie, par l'envoi d'expédition militaires dans les colonies d'Angola et Mozambique afin de défendre leur intégrité territoriale menacée par l'invasion allemande, crainte malheureusement trop fondée, comme le prouvèrent les événements qui s'ensuivirent.

En confrontant les chiffres relatifs aux dépenses publiques dans la dernière année financière qui précéda la guerre (1913-1914) et dans la première année qui la suivit (1914-1915), on s'aperçoit que les dépenses payées pour l'Etat, non compris les services autonomes, ayant présenté dans le cours de l'année 1913-1914 un total de 62,251,355 escudos (13,833,634 livres sterling), et dans le cours de l'année 1914-1915 un total de 95,738,139 escudos (21,275,142 livres sterling), l'accroissement total des dépenses publiques en 1914-1915 fut de 33,486,784 escudos (7,885,952 livres), dont 9,022,294 escudos (2,004,954 livres) de dépenses normales et 26,464,490 escudos (5,880,998 livres) de frais inscrits comme résultant de la guerre.

Durant les années suivantes, et jusqu'au moment de la conclusion de l'armistice, le 11 novembre 1918 (année économique 1918-1919), le Portugal se trouve toujours mêlé dans le conflit armé, ayant

combattu en Afrique pendant toute la durée de la guerre et sur les champs de bataille du front occidental d'Europe depuis le début de 1917.

C'est pourquoi, à notre avis, il n'y a pas lieu de s'étonner des dépenses faites pendant toute cette période, celles-ci étant, au contraire, bien justifiées.

Les dépenses publiques se sont fortement accrues à partir de l'année 1919-1920, comme il arriva du reste dans tous les autres Etats, non seulement en raison des grandes dépenses militaires qu'il fallut continuer à supporter, sans compter l'assistance à porter aux populations des colonies d'Angola et Mozambique, très éprouvées par la guerre, mais aussi parce qu'il a fallu s'occuper tout de suite des réparations des dégâts subis. En outre, la cherté de vie s'aggrava beaucoup plus à ce moment, l'aggravation du change se produisit d'une manière alarmante, et les conditions de vie des classes ouvrières et des gens infortunés devinrent précaires et presque angoissantes.

Aussitôt après l'armistice, de tous côtés, des réclamations et protestations surgirent, divers mouvements de caractère social s'organisèrent, des grèves succédèrent et, quoiqu'il y eut toujours du respect envers l'Etat et que l'ordre eut été maintenu, le Gouvernement et le Parlement, reconnaissant le bien-fondé de certaines demandes et réclamations formulées, ne purent refuser de leur donner satisfaction, soit au moyen d'augmentations de salaires, soit par la concession de subsides et pensions, et c'est pourquoi le budget de l'Etat se vit brusquement surchargé par une importante somme absorbée par le paiement de son personnel.

Un autre fait qui contribua énormément à l'accroissement des dépenses publiques, ce fut la cherté de la vie, car le prix de toutes les matières premières, articles et produits ayant considérablement augmenté, il est évident qu'un tel phénomène devait se faire sentir dans le budget de l'Etat, lequel, par suite, présente sensiblement élevées les sommes destinées à l'acquisition des matériaux et objets de toute espèce dont il a besoin pour l'accomplissement de sa mission et pour le bon fonctionnement de tous ses services.

Parmi les dépenses occasionnées de ce fait, la plus importante est celle qui a trait à l'alimentation des troupes et à l'acquisition de fourrages destinés aux solipèdes laquelle, par rapport à chaque homme, est sept fois plus élevée, et à chaque solipède, huit fois plus que dans la dernière année qui précéda la guerre.

Dans les dépenses de guerre, conformément à la législation portugaise en vigueur, ont été comprises celles provenant de la crise économique causée par la même guerre.

En résumant cet exposé, voilà le résultat de l'administration financière de l'Etat dans les gestions écoulées depuis le début de la guerre et les comptes respectifs arrondis par milliers d'escudos ou *contos* :

Années	Total Recettes.	Total Dépenses.	Excédent des dépenses sur sur les recettes (déficit).	
—	—	—	—	
	Milliers d'escudos (Contos).	Milliers d'escudos (Contos).	Milliers d'escudos (Contos).	Livres.
	—	—	—	—
1914-1915	70,986	95,738	24,752	5,500,385
1915-1916	82,865	119,990	37,125	8,249,908
1916-1917	85,076	135,758	50,682	11,262,667
1917-1918	88,427	175,441	87,014	19,336,423
1918-1919	114,482	229,065	114,583	25,462,978
1919-1920	185,778	330,814	145,036	32,230,329
Totaux	627,614	1,086,806	459,192	102,042,690

Tel est le résultat de l'administration des finances dans les gestions dont nous nous sommes occupé, et auquel il faudra ajouter les dépenses payées par l'assistance financière accordée par le gouvernement britannique au gouvernement portugais, ce qui n'a pas été fait jusqu'à ce jour parce que les comptes s'y rapportant n'ont pas été totalement vérifiés. A cet effet, fut ouvert par le gouvernement de la République portugaise un crédit de 20,000,000 de livres, somme qui ne sera pas dépassée, car les comptes étant presque arrêtés, le montant apuré s'élève actuellement à 16,645,676 livres sterling.

En présence de cet exposé, il n'est pas surprenant que la Dette publique portugaise qui était de 650,800,805 escudos (144,624,178 livres sterling), le 31 décembre 1913, se soit élevée le 31 décembre 1919 à la somme de 1,153,672,873 escudos (256,371,749 livres sterling), et que même en y ajoutant le crédit susdit de 20,000,000 de livres, cette dette ait atteint la somme de 1,243,672,873 escudos (276,371,749 livres sterling).

Nous devons faire remarquer que presque la totalité de cette dette a été contractée dans le pays, ce qui prouve sa vitalité, sa confiance dans le régime et le désir de la Nation de collaborer autant que possible à l'œuvre politique et sociale des Alliés. En effet, les ressources plus importantes qui ont servi à faire face à la situation ont été principalement obtenues par la dette flottante interne et au moyen de l'augmentation de la circulation fiduciaire.

Pendant cette période de six années, la dette extérieure, non compris les 20,000,000 de livres sterling de l'assistance financière, s'éleva à peine de 42,176,987 escudos (9,422,664 livres sterling).

Voilà donc exposée, d'une manière générale, la situation financière du Portugal à la fin de l'année économique 1919-1920, c'est-à-dire le 30 juin 1920.

* * *

Nous allons maintenant nous occuper des prévisions budgétaires relatives à l'année financière 1920-1921, commencée le 1er juillet de l'année courante.

Pour se rendre compte des directives qui ont présidé à l'élaboration de la proposition budgétaire respective, on pourra se servir comme élément important d'information, du rapport adressé au Parlement par le Ministre des Finances, présenté avec la proposition budgétaire précitée, et que nous avons envoyé dernièrement au Secrétariat de la Société des Nations, en satisfaction à ce qu'on nous demandait dans le « Questionnaire Complémentaire ».

D'après les prévisions faisant partie de la proposition budgétaire, y compris les services autonomes, les recettes à percevoir ont été calculées à une somme de 157,371,048 escudos (34,971,344 livres sterling), et les dépenses à une somme de 295,150,986 escudos (65,589,108 livres sterling), d'où résultera un excédent de dépenses sur les recettes — déficit — de 137,779,938 escudos (30,617,764 livres sterling) qui, comme l'on peut voir, est un peu inférieur à celui de 1919-1920 qui atteignit la somme de 145,036,450 escudos (32,230,329 livres).

Pour organiser le budget, les recettes de l'Etat furent soigneusement calculées de façon à ce que les évaluations respectives ne vinssent, durant la gestion de l'année financière à se présenter supé-

rieures aux recouvrements correspondants, de même que pour les dépenses qui furent fixées, prenant en considération toutes les nécessités impérieuses des services publics.

En ce qui concerne les recettes, il faut croire que les résultats obtenus dans leur recouvrement soient bien plus favorables à l'Etat que les prévisions faites, surtout si l'on tient compte de l'importance de l'encaissement des recettes obtenues dans l'année financière écoulée.

Quant aux dépenses, on ne peut en dire autant, car quoique la distribution des deniers publics soit véritablement parcimonieuse et qu'il y ait une grande sévérité et une véritable rigueur dans son administration, la vérité est que l'Etat se verra sans doute dans l'obligation de les augmenter, pour diverses raisons et dont la principale est celle de prêter secours à la situation difficile des fonctionnaires de l'Etat à la suite de la cherté de la vie, et encore pour satisfaire aux charges provenant de l'énorme baisse de la monnaie portugaise qui, actuellement, par rapport à l'argent anglais, souffre une dépréciation d'environ 400 p. c.

Malgré les fluctuations et les difficultés de la politique intérieure, dont tous les pays souffrent plus ou moins dans le moment historique actuel, l'action des gouvernements au Portugal a fait preuve d'une indéniable unité d'orientation. Seulement des questions d'exécution les ont séparés dans ce point de vue spécial, tous se montrant également animés d'un profond désir de venir à bout de la formidable crise mondiale qui, de si près, et d'une façon si aigue, nous atteint. Aussi, dans tous leurs rapports et exposés, ils se sont efforcés de montrer au pays sous son vrai jour la gravité de la situation économique et financière.

Le peuple portugais sait bien, du reste, qu'il doit travailler lui même et tâcher de mettre sa maison en ordre s'il veut acquérir l'autorité morale indispensable pour avoir le droit d'être aidé par les autres; aussi bien, ses hommes d'Etat ont compris le problème national, et cette œuvre honorable est en voie de réalisation.

Ainsi, en mars de l'année courante fut votée par le Parlement la loi n° 954 qui accompagne ce rapport, loi qui rend encore plus rigoureuses les dispositions en vigueur de la *Loi Travão* de 1913 pour empêcher l'augmentation des dépenses publiques.

Dans ce même ordre d'idées, M. Pina Lopes, alors Ministre des Finances, présenta au Parlement, le 12 avril de l'année courante, une série de propositions financières au moyen desquelles il espérait obtenir un accroissement de recettes de 36,000,000 escudos (8,000,000 de livres) et une réduction de dépenses de 4,920,000 escudos (1,093,333 livres), soit une réduction dans le déficit de 40,920 contos (9,093,333 livres).

Le résumé de ces mesures fait partie de l'exposé que nous avons présenté au Secrétaire Général de la Société des Nations, le 30 avril de l'année courante, qui a été inséré à la page 46 du Rapport n° 4, « Finances Publiques », publié par la Société des Nations pour la Conférence Financière Internationale.

D'après ce qui était promis dans cet exposé, d'autres mesures financières devaient suivre, élaborées par le même Ministre, ce qui arriva le 24 mai de cette année, où fut présentée la deuxième série de propositions, dans lesquelles on prévoyait, outre l'importante recette de 100,000,000 escudos (22,222,222 livres), sur les bénéfices de guerre, perçue en une seule fois, et affectée exclusivement à la réduction de la circulation fiduciaire, une augmentation de recettes s'élevant à 46,000,000 escudos (10,222,222 livres).

Quelques-unes de ces mesures étaient en discussion au Parlement quand eut lieu le remplacement du Gouvernement dont faisait partie le Ministre M. Innocencio Camacho, Ministre des Finances actuel, ne se montrant pas d'accord au sujet de quelques unes de ces propositions, lesquelles avaient déjà provoqué des protestations et des réclamations de différente nature, s'est montré décidé, dès son avènement au pouvoir, à les remplacer par d'autres. Et c'est de celles-ci que, conformément au désir qui nous fut exprimé, nous allons faire un résumé général démontrant ses résultats probables, et indiquant en même temps l'orientation du Gouvernement actuel de la République portugaise en ce qui concerne la résolution du problème financier.

Lorsque le Gouvernement actuel, présidé par M. Antonio Granjo, s'est présenté au Parlement le mois de juillet dernier, il déclara dans son programme ministériel, se référant à la question financière, ce qui suit :

« S'il existait déjà un organisme, permettant de transformer avec profit notre mauvais régime tributaire en un système logique d'impôts sur le revenu complété par un impot global progressif, ce serait cette voie que le Gouvernement suivrait en ce qui concerne le portefeuille des finances; mais un tel organisme ne peut se préparer en peu de jours, et avec les délais naturels à sa formation on ne pourrait pas remédier aux besoins urgents du Trésor public.

» Sans mettre à l'écart cette aspiration, qui sera traduite en plusieurs propositions de loi, que le Gouvernement a l'intention de présenter au Parlement, les directives que suivra le Ministère des Finances constitueront à limiter au strict nécessaire les dépenses publiques, à augmenter et à activer le recouvrement des recettes par l'élévation des taxes des contributions actuelles, et à chercher à rétablir la confiance dans l'Etat par la garantie des intérêts et par la justice dans l'application de la loi.

» En collaboration aves les Commissions parlementaires, le Gouvernement se propose, en outre, de faire l'étude et la revision des propositions de finances antérieurement soumises à l'appréciation du Parlement, sélectionnant celles qui, sans perturbation de l'économie nationale, pourront donner un résultat immédiat avec application directe à l'équilibre du budget, en les complétant avec d'autres qui, sur des matières identiques ne soient pas encore soumises à l'appréciation parlementaire.

» Il est vrai que l'équilibre du budget est à présent gravement compromis jusqu'à mettre en doute l'indispensable assurance de faire face aux charges générales de la Nation; mais les ressources ne nous font pas défaut, et nous avons aussi à notre portée des moyens indirects de parer aux déficits existants en en diminuant l'importance et en préparant leur réduction progressive.

» Le Gouvernement a confiance que, par l'ensemble des dispositions prises opportunément en collaboration avec le Parlement et d'accord avec les intérêts généraux, il lui sera possible de faire renaître dans un bref délai la confiance intérieure et de donner l'impulsion nécessaire au crédit extérieur. »

D'accord avec ces déclarations devant le Parlement, le Ministre des Finances a présenté dans la session de la Chambre des Députés, le 6 août dernier, diverses propositions financières destinées à parer aux nécessités les plus urgentes du Trésor public et de l'économie nationale.

Les mesures proposées consistent dans l'émission d'un emprunt intérieur de l'importance de 60,000,000 escudos (13,333,333 livres sterling), destiné principalement à diminuer la circulation fiduciaire et à

effectuer diverses modifications dans le système tributaire, et dans l'aggravation de différentes taxes d'impôts tendant à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Les propositions altérant le système tributaire actuel sont celles susmentionnées et devant produire les augmentations de recettes suivantes :

	Escudos
Contribution foncière	12,000,000
» successorale	18,000,000
Impôts de timbre	18,000,000
Contribution industrielle	6,000,000
Impôt sur le revenu	2,000,000
Total	56,000,000

soit 12,444,444 livres sterling.

La réforme de quelques-uns de ces impôts avait déjà été proposée par M. Pina LOPES, Ministre des Finances d'un des Ministères antérieurs, comme il est dit à l'annexe II, mais en présence des manifestations de l'opinion publique, qui considérait vraiment exagérée l'aggravation demandée dans la plupart de ces objets, le Ministre des Finances actuel s'est vu obligé de les modifier pour rendre plus réalisables dans un bref délai, l'augmentation des recettes de l'Etat, comme c'était indispensable.

Les propositions du Ministre des Finances actuel n'ont pas encore été votées parce que le Parlement, étant en session extraordinaire, interrompit ses séances pour se donner de courtes vacances, et doit se réunir prochainement, le 15 octobre, principalement pour voter le budget et les mesures financières.

Les mesures sur la question financière déjà présentées au Parlement par le Ministre actuel sont les plus urgentes et sont destinées à satisfaire l'opinion publique qui réclame un effort soutenu de ce côté, et à montrer aux autres Etats que le Portugal est prêt à employer tous ses efforts et à consentir tous les sacrifices pour obtenir sa régénération économique et financière; mais elles n'épuisent en aucune façon le programme financier du Gouvernement, ni le Ministre des Finances ne considère comme finie sa mission délicate et importante sur un aussi grave sujet avec la seule approbation des mesures déjà proposées au Parlement.

Nous avons à prendre en considération que le Gouvernement actuel n'a pris la responsabilité du pouvoir il n'y a que quelques semaines et qu'il a dû aussi s'occuper, en dépit du manque de temps, de divers problèmes d'ordre économique et social semblables à ceux qui préoccupent actuellement les gouvernements de plusieurs Etats; d'autre part, il a eu à suivre de près les travaux parlementaires, de sorte qu'il ne lui a pas été possible, dans un délai trop court pour tant de travaux et d'occupations, de présenter son programme complet, ce qu'il fera dès la rentrée du Parlement.

Dans l'ordre d'idées ci-dessus exposé, le Gouvernement actuel a l'intention d'insister pour que, en plus de la limitation des dépenses inscrites dans le budget qui résultera de l'approbation de diverses propositions d'amendement et élimination au moment de la discussion respective, le Parlement lui vote aussi les mesures nécessaires et indispensables pour faire face au déficit, et qui obéiront au critérium suivant :

a) Augmentation des taxes des impôts actuels, non seulement par l'acceptation des mesures déjà présentées au Parlement, mais aussi par la réforme des tarifs douaniers à présenter incessamment;

b) Création de nouvelles sources de recettes obtenues, soit par la publication de nouvelles dispositions administratives produisant des ressources pour l'Etat, soit par une contribution extraordinaire destinée à préparer la base qui, jusqu'ici, n'existe pas encore, de l'impôt général sur le revenu, cette contribution devant du reste produire immédiatement un résultat vraiment considérable;

c) Emission d'un emprunt intérieur, destiné non seulement à procurer des ressources au Trésor et à réduire la dette de l'Etat au « Banco de Portugal », mais aussi à donner une certaine élasticité d'utilité économique à l'application du surplus de la circulation fiduciaire;

d) Avoir recours provisoirement à la circulation fiduciaire si cela devient nécessaire pour satisfaire aux charges courantes, au moins pendant le temps nécessaire pour faire face à la partie du déficit du budget qui provient des fournitures de denrées alimentaires faites au peuple, jusqu'à ce que la production nationale soit suffisante pour ses besoins, c'est-à-dire pendant une période de transition. En effet, un tiers du déficit, soit du budget, soit des gérances financières, des dernières années, résulte de la politique suivie en vue de maintenir le prix du pain à un taux modéré, vu que la différence entre son prix effectif et son prix de vente a été très élevée, étant toujours payée par le Gouvernement.

Le Gouvernement actuel a déjà modifié cette politique en augmentant le prix du pain, allégeant de ce fait le budget. Il résulte pourtant des tarifs actuels encore un certain préjudice pour l'Etat, parce que cette augmentation a dû être faite dans une proportion modérée, qui sera sensiblement modifiée peu à peu, autant que les circonstances le permettront, jusqu'à ce que l'on puisse atteindre l'objectif désiré de vendre le pain à son prix de revient.

Telle est la situation financière du Portugal, exposée à grands traits, comme l'exige un travail de la nature de ce rapport. Il est hors de doute qu'elle ne se présente pas sous un aspect favorable mais, bien au contraire, elle est grave et dangereuse; mais si on se rend compte des grands sacrifices, préjudices et dépenses, occasionnés au Portugal par la conflagration européenne, et si on se souvient que, en plus de la part qu'il a prise sur les champs de bataille en Europe, il a eu à soutenir de longues et difficiles campagnes dans ses colonies d'Angola et Mozambique pour repousser les agressions allemandes dont il fut victime, tous les esprits impartiaux doivent reconnaître que les dépenses faites n'ont pas été exagérées, ni les mesures prises pour assurer sa défense et honorer ses engagements n'ont été injustifiées ni inutiles.

La situation financière du Portugal n'est pas favorable; on peut même la considérer, ainsi que nous venons de le dire en toute franchise, comme grave et dangereuse; elle exige qu'on lui voue tous les soins et attentions; elle n'est pourtant pas irrémédiable ni désespérée, étant données les grandes et riches ressources du Portugal encore à mettre en valeur, les qualités de travail, de patriotisme et l'esprit de sacrifice qui caractérisent son peuple, et la bonne volonté et le désir de concourir au bien-être de l'humanité qui anime tous les Portugais. On voit donc clairement qu'avec un programme prudent et une rigoureuse administration, le Portugal pourra obtenir dans un bref délai sa régénération économique et financière et réunir à nou-

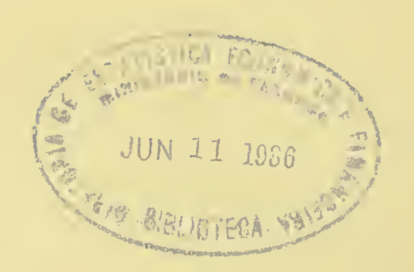
veau les éléments de sa grande œuvre de perfectionnement social, développement économique et progrès matériel, qui était en voie de réalisation, et que la guerre vint arrêter.

Pour cela il a besoin de l'aide des autres pays, comme du reste il arrive à tous les Etats qui, par eux-mêmes, en raison de la désastreuse situation sociale, économique et financière du monde entier, ne peuvent facilement et avec la rapidité indispensable, rétablir leur équilibre normal.

A cette fin se réalise, sous les auspices de la Société des Nations, la Conférence Financière Internationale, à laquelle le Portugal se présente animé d'un grand esprit de loyauté et d'abnégation, avec la sincère et ferme intention de coopérer aux travaux à côté de tous les autres Etats, dans l'intention qu'on obtienne, au prix de tous les sacrifices exigés et avec le plus grand dévouement, que des jours meilleurs et plus heureux se lèvent pour l'humanité.

ARMÉNIE

Situation financière



EXPOSÉ LU

PAR

M. BERBERIAN (Délégué de l'Arménie)

La Conférence financière et économique de Bruxelles est chargée d'élaborer les projets de règlement financier pour la liquidation des charges de la guerre mondiale. A ce point de vue, jamais la question financière ne s'est présentée sous un aspect plus angoissant ni plus urgent pour la République arménienne, en tant que pays nouvellement organisé; car jamais la vie politique et sociale de l'Arménie n'a été aussi étroitement subordonnée au problème économique qu'à l'heure actuelle.

Avant d'aborder la question économique et financière de l'Arménie et pour bien marquer cette situation, il importe de rappeler que la jeune République arménienne est en pleine période de gestation et d'organisation. L'on sait avec quel acharnement l'Arménie a été dévastée, pillée, dépeuplée, au cours de la guerre. Il n'est pas une nation qui, par rapport au chiffre de sa population, ait subi autant de pertes que les Arméniens. Enfin, il n'est pas de pays où l'œuvre de reconstruction et de réparation présente d'aussi multiples difficultés, vu la situation géographique, le manque de moyens de communication et les ruines accumulées de l'Arménie.

Non seulement ce pays servit, durant plus de quatre ans, de champ d'opérations militaires, où, tout travail avait complètement cessé, mais, après l'armistice même, il a été obligé de mener une guerre défensive contre ses agresseurs. Un moment, la situation intérieure du pays fut presque désespérée. Une notable partie de la population se composait de réfugiés sans nourriture, sans vêtements, sans abri. Les villages et les fermes étaient en ruines et la famine décimait le peuple.

Cependant, peu à peu, l'Arménie renait de ses cendres. Elle reprend le cours de sa vie propre qui est faite de travail et de production. Elle s'est attelée à l'œuvre de relèvement nécessaire avec une persévérance, une énergie telles, qu'à l'heure actuelle, le paysan arménien, attaché à la terre, luttant contre des difficultés innombrables, a ensemencé plus de froment qu'il ne l'avait fait avant la guerre — preuve de sa vitalité et de son amour du travail.

Le Gouvernement arménien, soutenu par l'enthousiasme et l'endurance de la nation, fit face à toutes les difficultés, au fur et à mesure qu'elles se présentaient. A l'intérieur, il s'organisa en créant peu à peu les rouages de tout un Etat; à l'extérieur, il se défendit contre les agressions, assurant ainsi les bases de l'indépendance arménienne.

La République arménienne a un corps législatif, représenté par un Parlement élu au suffrage universel, sur la base de la représentation proportionnelle et sans distinction de sexes. Le pouvoir exécutif est exercé par un Cabinet émanant du Parlement. La proclamation de l'indépendance de la République arménienne date du 28 mai 1918. Cette indépendance, reconnue *de facto* le 19 janvier 1919, par les principales Puissances alliées, a été définitivement consacrée par le Traité de Sèvres.

Au point de vue économique, l'Arménie est un pays essentiellement agricole, les 85 % de sa population s'occupant principalement d'agriculture. La fabrication d'articles manufacturés se fait également en Arménie, mais provisoirement sur une petite échelle. La variété du sol et les conditions climatériques du pays permettent les exploitations agricoles en tous genres, depuis le coton, le riz, le tabac jusqu'aux riches pâturages situés sur les hauteurs du plateau arménien. L'étendue de son territoire actuel est de 67,000 kilomètres carrés, sans compter les vastes territoires arméniens qui faisaient partie de l'empire ottoman et dont les frontières ne sont pas encore délimitées. Près de 40,000 kilomètres carrés sont employés à des industries agricoles. Les 27,000 kilomètres carrés de cette étendue, renferment des lacs, des fleuves, des montagnes et des terres qui demeurent incultes, faute de capitaux. Plus de 600,000 hectares, sur les deux rives du fleuve Arax, pourront être transformés en plantations. Le débit des cours d'eau du pays suffit à leur irrigation. Le progrès agricole de l'Arménie, par rapport à l'ensemble de ses ressources, est un problème à la fois social et financier.

L'Arménie est dotée de grandes ressources en chutes d'eau pour l'industrie, ressources susceptibles de fournir une force motrice de plus de trois millions de chevaux-vapeur.

Ce pays possède un sous-sol très riche en toutes sortes de minerais, peu ou point exploités jusqu'ici, faute de soins et de capitaux. L'on y compte déjà environ 500 gisements miniers se composant de

cuivre, de fer, de sel gemme, de plomb, pyrites de fer, charbon, pétrole, cobalt et autres. En outre, l'Arménie dispose de nombreuses et puissantes sources d'eau minérales facilement exploitables. L'industrie minière de la République est représentée, en ce moment, par 21 entreprises; 6 fonderies de cuivre forment son industrie métallurgique dont la production annuelle moyenne, avant la guerre, était d'environ 150,000 tonnes de cuivre. Les gisements de sel gemme de la République atteignent, d'après les données de l'Administration des Mines, une capacité d'environ 60 millions de tonnes, correspondant à 8 gisements exploités par le Gouvernement. Ainsi, l'industrie minière est aujourd'hui à l'état embryonnaire dans un pays dont le sous-sol est exceptionnellement riche. Il va de soi que la présente énumération ne concerne que les territoires administrés aujourd'hui par la République, à l'exclusion des territoires arméniens ayant fait partie de l'empire ottoman et qui renferment d'immenses richesses.

L'Arménie, pays agricole et minier, bien pourvu en matières premières telles que le coton, le riz, l'orge, les peaux, le charbon, etc., est appelée à remplir un rôle efficace au point de vue du ravitaillement des pays industriels. Mais il faut qu'elle ait la possibilité de se développer économiquement, moyennant quoi elle pourrait contribuer dans une certaine mesure à la solution des grands problèmes de la vie chère des pays industriels.

En dépit des entraves du moment, l'Arménie exporte déjà une partie des fruits de son travail. Parmi ces produits, citons : le coton, les cuirs, peaux et pelleteries diverses, les vins et l'alcool, le sel, le bois travaillé, etc. Elle importe, le plus souvent sous forme d'échange, les articles qui lui sont nécessaires, sauf les articles de luxe dont l'importation est prohibée. Son activité commerciale est en progression constante; ainsi, le chiffre de ses exportations a augmenté de 20 % dans l'espace compris entre 1919 et 1920.

Ce qui entrave au premier chef le développement économique de la République arménienne, c'est l'insuffisance de ses moyens de communication. L'étendue totale des chemins de fer arméniens est d'environ 800 kilomètres, mais l'Arménie manque de locomotives et de wagons en quantité suffisante. D'autre part, la République arménienne est encore privée du libre accès à la mer qui lui est indispensable et dont elle ne pourra être dotée qu'après exécution des conditions prévues par le Traité de Sèvres. C'est donc dire que la jeune République, à peine née, fut bloquée économiquement, ce qui a rendu impossible l'assainissement de sa situation financière, la reprise de sa vie économique, le plein fonctionnement de son activité nationale, de son commerce extérieur et de son industrie.

Or, jusqu'ici privée de capitaux extérieurs, bloquée économiquement, obligée de défendre ses frontières en menant une véritable guerre défensive contre ses agresseurs, il ne restait point d'autre ressource à l'Arménie, pour faire face à ses dépenses extraordinaires, que d'employer le vieux moyen classique, c'est-à-dire l'émission du papier-monnaie. Ce procédé ne pouvait qu'aggraver la situation financière du pays et déséquilibrer le budget de la République. Il faut dire que, comme ailleurs, le budget de la République arménienne comprend les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. Ces dernières sont dues à l'état de guerre et aux ravages causés par l'invasion. Le budget extraordinaire alimente les secours accordés aux victimes de la guerre; il est affecté, d'autre part, à la reconstitution de la vie économique du peuple. En effet, la République est tenue de procurer des vivres, des vêtements et un abri aux orphelins; les villages ruinés doivent être reconstruits, et des semences, ainsi que des instruments aratoires, doivent être fournis aux paysans dépouillés.

L'on ne saurait perdre de vue que, parmi les Républiques transcaucasiennes formées après la révolution russe, l'Arménie est celle qui ne reçut presque rien du matériel abandonné par l'Empire de Russie. De sorte que, le matériel qu'elle possède actuellement, elle le doit à son propre travail.

Le budget ordinaire des revenus et des dépenses ordinaires est plus ou moins balancé par les ressources de l'État ; mais le budget extraordinaire, trois fois plus considérable que le budget ordinaire, est en déficit. On fit face aux nécessités d'une telle situation au moyen de bons émis et garantis par l'État pour un montant d'environ 3 milliards de roubles arméniens, qui représentent, au cours du change actuel, à peu près 30 millions de francs. Il en est résulté une augmentation de plus en plus grande du taux du change en Arménie. Le rouble arménien valait, en 1919, 5 centimes français ; en 1920, il ne vaut que 1 centime. Mais, nous le répétons, le Gouvernement arménien n'avait aucun autre moyen de faire face à ses dépenses extraordinaires nécessitées pour le salut du pays.

D'autre part, le contribuable arménien s'est régulièrement acquitté de ses dettes, sans y être contraint. Il est conscient de ses devoirs envers la collectivité représentée par l'État ; et ses capacités contributives s'accroîtront en proportion du développement de l'activité économique de l'Arménie.

Il paraît nécessaire de souligner ici, que la République arménienne n'a, jusqu'à présent, émis aucun emprunt extérieur et ne doit presque rien à l'étranger, en dehors des sommes dont elle est débitrice du chef de fournitures dont le montant ne dépasse pas 10 millions de dollars.

Les innombrables pertes subies au cours de la guerre par les Arméniens et leurs institutions, tant sur les territoires de l'Arménie caucasienne que dans l'ancien empire ottoman, n'ont point reçu, jusqu'ici, sous une forme quelconque, les légitimes réparations qu'appelle une situation de fait et de droit. En attendant que la justice parachève son œuvre, l'Arménie indépendante est persuadée que le principal remède à l'état de choses actuel consiste dans l'application du principe : « travail et production ».

Mais il n'est pas de travail ni de production suivis qui n'exigent un ensemble de conditions normales.

Les vœux de la République arménienne se résument comme suit :

1° Obtenir la réalisation, à bref délai, du Traité de Sèvres, c'est-à-dire l'occupation effective par l'administration arménienne des territoires de l'ancienne Turquie qui doivent faire partie de l'État arménien, conformément au dit Traité ;

2° Cette tâche accomplie, organiser aussitôt l'immigration en Arménie des nationaux disséminés un peu partout, afin de grouper un nombre suffisant de travailleurs destinés à produire dans tous les domaines. Assurer ainsi le fonctionnement et le développement normaux de l'activité économique et sociale du pays renaissant ;

3° Améliorer les moyens de communication ;

4° Favoriser, par tous les moyens, outre le développement de l'agriculture, l'exploitation des richesses minières et de la houille blanche, en faisant appel aux capitaux indigènes et étrangers ;

5° Établir sur des bases rationnelles et stabiliser l'avoir fiduciaire de la République, en remplaçant le papier-monnaie déprécié par une nouvelle émission basée sur l'étalon d'or ou les meilleures valeurs étrangères. A cet effet, procéder à la création d'une Banque Nationale aux capitaux arméniens et étrangers, et contracter un emprunt extérieur, mesures qui permettront cet échange et rendront

possibles les entreprises de grands travaux de reconstruction et d'exploitation.

Résumant donc l'ensemble de ce qui précède, les Délégations de la République arménienne ont l'honneur de solliciter instamment, au nom de leur Gouvernement, le concours de la Conférence pour réaliser la stabilité du change de l'Etat arménien par un emprunt extérieur, et pour obtenir, d'autre part, un crédit industriel et commercial de l'Occident.

Le programme de relèvement de la République arménienne ne saurait être réalisé sans l'appui de l'étranger, c'est-à-dire de son capital, de son industrie et de ses ressources techniques.

C'est à lui que l'Arménie fait appel, en demandant à la puissance économique de l'étranger non point un secours, mais une collaboration fructueuse et rémunératrice.

AUTRICHE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. le Dr REISCH (Délégué de l'Autriche)

Messieurs,

Je me permettrai de compléter les quelques données relatives à notre situation économique que j'ai l'honneur de soumettre à la Commission. A cette occasion, je pourrais donner des chiffres de nos prévisions pour l'année fiscale du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921, qui seront soumises au cours des prochaines semaines à la Chambre autrichienne.

Le montant de ce budget a augmenté sensiblement en comparaison avec celui de l'année précédente, à cause de la dépréciation extraordinaire que notre monnaie a subie. Nos dépenses s'élèvent à 33,194 millions de couronnes, tandis que le chiffre correspondant de l'année précédente n'était que de 16,873 millions. Les recettes de l'Etat qui, dans l'année précédente, ne furent que de 7,214 millions de couronnes, atteignent dans la période actuelle un montant de 20,658. Il résulte de ces chiffres un déficit d'environ 12 1/2 milliards alors que le déficit de l'année précédente n'était que de 10,57 millions de couronnes.

Le budget de cette année contient déjà la première tranche de l'impôt sur le capital, laquelle est évaluée à 2,900 millions de couronnes. Cette somme devra, aux termes de la loi, être uniquement employée à la réduction de la dette publique. Eu égard à cette circonstance, le déficit se réduit à un montant de dix milliards environ.

Ce déficit qui représente encore une charge terrible pour notre pays, se compose des trois facteurs suivants :

En premier lieu, il y a certains paiements extraordinaires découlant de la liquidation de la guerre, qui, par conséquent, disparaîtront déjà dans le budget prochain ; ces paiements s'élèvent à 1,200 millions de couronnes.

Mais la source principale du déficit se trouve dans la situation extrêmement défavorable de notre ravitaillement et dans la dépréciation de notre change. De ce dernier chef, nous subissons cette année, par nos paiements en pays étrangers, une perte de 2,666 millions, dont 1,744 millions pour le service de notre dette publique extérieure.

A cette somme il faut ajouter une perte d'environ 6,300 millions que le Gouvernement subit par le fait que la dépréciation de la couronne sur le marché mondial le force de vendre les vivres importés à la population à un prix beaucoup moins élevé que leur prix d'achat. Cette politique ruineuse est cependant imposée au Gouvernement autrichien par la nécessité de procurer les vivres indispensables au public, dont une grande majorité serait autrement privée de nourriture, les revenus n'ayant pas augmenté en proportion de la dépréciation de notre monnaie.

Les trois chiffres susmentionnés, 1,200, 2,666 et 6,300 millions, dépassent déjà les dix milliards indiqués comme total du déficit.

A ce sujet, il faut se rappeler que ce chiffre de 10 milliards n'exprime pas encore la situation financière dans sa totalité, parce que, cette année aussi, notre ravitaillement est basé en grande partie sur les crédits de ravitaillement qui nous ont été accordés d'une manière si généreuse, par certaines des Puissances alliées et associées, ainsi que neutres. Nous n'avons, par conséquent, pour l'année courante, aucune dépense pour les dits vivres. Les conséquences des crédits qui nous ont été accordés ne se bornent du reste pas à cette amélioration du budget, mais elles exercent en même temps une influence favorable sur notre change. Il va sans dire que celui-ci ne pourrait aucunement maintenir son niveau actuel, si bas qu'il soit, si nous étions forcés de nous procurer des monnaies étrangères aussi pour le paiement de cette partie de nos vivres en vendant des couronnes sur un marché extérieur.

Les détails les plus importants de notre budget préliminaire pourront être étudiés à l'aide du tableau qui a été remis à Messieurs les Délégués. Mais déjà du peu de chiffres dont j'ai eu l'honneur de vous faire part, il ressort l'extrême importance du problème monétaire pour l'Autriche. Une augmentation du cours de la couronne d'un seul centime suisse, impliquerait, en comparaison avec le cours du change actuel, d'environ 2,5 centimes, une épargne de 40 % sur nos paiements à effectuer à l'étranger, ce qui correspond à plus de 3 milliards. D'ailleurs, une telle amélioration du change ne semble nullement impossible, du fait que la puissance d'achat en Autriche d'une couronne surpasse sans aucun doute considérablement celle de 2 centimes et demi en Suisse. Si le cours de la couronne s'établissait d'une manière plus juste, comme cela devrait résulter d'un fonctionnement libre du marché international de la monnaie et des marchandises, la détresse financière de l'Autriche serait sensiblement diminuée. D'autre part, la situation financière deviendrait de plus en plus désespérée, si le cours de la couronne restait à son niveau actuel, parce que le déficit budgétaire ne peut actuellement pas être couvert sans

que la planche aux billets soit mise en marche, vu que le marché financier dans sa situation actuelle n'accepterait pas, dans une mesure suffisante, de nouveaux emprunts d'Etat. Il s'agit de trouver des moyens de sortir de ce cercle vicieux: dépréciation de la monnaie sur les marchés extérieurs, d'un côté, et augmentation de la circulation fiduciaire telle qu'elle est causée par ce rabaissement, de l'autre côté. Il me semble que la solution de ce problème est précisément l'objet principal des études de cette haute Conférence.

La situation désespérée du système monétaire et des finances publiques que je viens de décrire, a en Autriche des raisons spéciales, hormis celles dont souffre aujourd'hui une grande partie de l'Europe. Tandis que les autres peuples, après la fin de la guerre funeste, ont pu se vouer au *rétablissement* de leur économie nationale, en Autriche *les bases mêmes* de l'économie nationale ont été détruites, et nous sommes forcés de bâtir à frais nouveaux parmi les débris de l'ancienne unité économique de la Monarchie austro-hongroise.

Cet écroulement a détruit les voies régulières par lesquelles passaient le commerce et la vie financière qui désormais devront être dirigés dans de nouveaux chemins. Ce développement est rendu d'autant plus difficile par le fait que le pays contient d'une part une capitale qui surpasse de beaucoup en importance les besoins d'un Etat réduit à six millions et demi d'habitants, et d'autre part des régions alpestres dont la production agricole ne saurait en aucun cas assurer le ravitaillement de Vienne, attendu qu'elle ne suffit même plus aujourd'hui, en raison des dégâts causés par la guerre, à couvrir les besoins de la population locale. En outre, la reprise et le développement de l'industrie sont empêchés par le fait que le pays ne dispose ni des matières premières ni même du charbon, qui doit être importé des pays étrangers. Ces importations ne sauraient être payées qu'à la condition d'une reprise totale de la vie industrielle et de l'exportation libre de nos produits.

Personne ne saurait nous refuser le témoignage que l'Autriche s'efforce de sortir *par ses propres moyens* de cette situation tragique. Le peuple s'est résigné aux restrictions les plus pénibles. Dans aucun pays du monde la consommation du pain, de la graisse et de la viande n'a été autant que chez nous restreinte au strict nécessaire, et nulle part, il n'y a de semblables difficultés pour l'achat des vêtements et des souliers. Néanmoins il y a lieu d'observer que l'ordre social n'a dans aucun pays de l'Europe Centrale été maintenu plus parfaitement que chez nous.

En somme si l'on tient compte des difficultés que je viens de décrire, les résultats de notre reconstitution industrielle doivent être considérés comme plutôt satisfaisants. Malgré le manque de charbon et de matières premières, l'Autriche a exporté dans la période de juillet 1919 à juillet 1920, 9,700,000 quintaux de marchandises dont 2,500,000 de bois, 2,000,000 de fer, 670,000 de papier et d'articles de papeterie, 2,000,000 de fer, articles de fer et machines. Mais *l'importation* s'élevait pendant la même période à 42 millions de quintaux, dont 27 millions de charbon et 9 millions et demi de grains, farine et d'autres produits alimentaires.

Nous n'avons pas encore été à même d'établir la valeur de notre commerce extérieur. D'après une taxation approximative, l'excédent de notre importation a été évalué à 150 millions de dollars, c'est-à-dire à peu près 36 milliards de couronnes. L'excédent effrayant de l'importation s'explique par le fait que l'Autriche est obligée d'importer de l'étranger plus de 4/5 de son charbon et de 2/3 de ses aliments.

En même temps, le Gouvernement s'est efforcé de restreindre les dépenses le plus possible. Les effectifs de l'armée ont été, conformément aux prescriptions du Traité de Paix, réduits au nombre de 30,000 hommes dont l'entretien toutefois s'élève, en raison de l'organisation mercenaire, à plus d'un milliard par an.

Les dépenses pour les employés de l'Administration publique et des entreprises d'Etat telles que les chemins de fer, mines de sel, et le monopole des tabacs, dépassent 8 milliards, quoique le Gouvernement s'efforce de les diminuer. Malheureusement, les efforts du Gouvernement en ce sens sont rendus très difficiles car la diminution du pouvoir d'achat de la couronne nécessite périodiquement de nouvelles augmentations des appointements. En plus la stagnation de l'industrie rend impossible le renvoi d'un plus grand nombre d'employés, qui ne sauraient dans les conditions actuelles trouver un autre travail.

Des résultats plus satisfaisants ont pu être obtenus dans la question de l'augmentation des recettes publiques. Les impôts directs, y compris la première tranche de l'impôt sur le capital, donneront cette année un produit six fois plus grand que l'année précédente; tandis que le total de tous les revenus sera augmenté de plus de 7,200 millions de couronnes. Mais tous ces efforts ne seront pas suffisants pour maintenir la situation économique et financière de l'Autriche pendant la période critique qui marquera la transition vers une vie économique fondée sur de nouvelles bases. Dans ces quelques années l'avenir de l'Autriche ne pourra être assuré que par une action financière internationale. Nous la croyons justifiée dans l'intérêt général de l'Europe; car quelque petit que soit notre pays, son sort ne saurait, dans la complexité actuelle du système économique européen, pas être indifférent à une grande partie de l'Europe.

Les problèmes *généraux* dont cette haute Conférence est saisie étant donc d'une importance particulière pour la vie de l'Autriche, il n'est que naturel que nous suivions les discussions avec le plus vif intérêt. Nous en espérons le meilleur succès et nous serions heureux d'y contribuer dans la mesure de nos faibles forces.

Principaux articles importés et exportés du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920.

Principaux articles d'importation	Poids en tonnes métriques	Principaux articles d'exportation	Poids en tonnes métriques
—	—	—	—
Houille	2,786,893	Bois	241,776
Céréales	459,777	Magnésie	52,225
Légumes et fruits	204,655	Minerai de fer ..	47,486
Graisses	38,908	Fers et ouvrages en fer..........	157,798
Autres objets d'alimentation	47,498	Machines et mécaniques	39,977
Huiles minérales	38,993	Papier et ses applications	67,288
Fer et ouvrages en fer	110,714	Produits chimiques	35,322
Produits chimiques	43,605		
Coton brut	7,673		
Articles de coton	8,449		

Chiffres principaux du préliminaire du 1er juillet 1920 au 30 juin 1921.

	Dépenses	Recettes	
1. Chambre et Président de la République	21,092,700	—	21,092,700
2. Cour de justice du droit public	3,150,600	—	3,150,600
3. Cour de comptabilité publique	2,586,900	—	2,586,900
4. Dette publique	5,081,610,000	563,300	5,081,046,700
5. Contributions de l'Etat aux dépenses des provinces	1,149,407,900	—	1,149,407,900
6. Pensions	793,069,800	88,756,000	704,313,800
7. Cabinet du Président du Conseil	21,927,200	13,139,000	8,788,200
Ministère de l'administration intérieure et de l'Education :			
8. Ministère	17,176,600	67,500	17,109,100
9. Administration intérieure	699,111,300	3,704,700	695,406,600
10. Education	261,374,600	10,915,400	250,459,200
11. Arts et Belles-Lettres	82,935,400	36,280,200	46,655,200
12. Administration des Cultes	64,954,200	1,891,600	63,062,600
	1,125,552,100	52,859,400	1,072,692,700
13. Justice	264,545,500	5,717,600	258,827,900
Finances :			
14. Administration financière	325,368,500	67,408,500	257,960,000
15. Taxes et impôts	83,931,400	8,493,376,000	8,409,444,600
16. Monopoles	2,191,853,200	3,627,583,700	1,435,730,500
17. Entreprises de l'Etat	313,625,600	324,339,900	10,714,300
18. Caisses publiques	1,321,592,000	997,447,200	324,144,800
	4,236,370,700	13,510,155,300	9,273,784,600
Agriculture et Economie forestière.			
19. Agriculture	88,594,400	11,621,200	76,973,200
20. Economie forestière	114,240,000	201,391,300	87,151,300
Industrie, Commerce et Travaux Publics :			
21. Ministère	32,018,000	108,200	31,909,800
22. Commerce et Industrie	540,037,000	382,350,100	157,686,900
23. Economie minière	136,31[illegible],100	124,494,900	11,8[illegible]0,200
24. Travaux publics	188,100,300	1,186,200	186,914,100
	896,470,400	508,139,400	38[illegible],331,000
25. Administration sociale	834,709,300	57,525,300	777,184,000
26. Ministère des Affaires Etrangères	298,813,100	[illegible]97,000	[illegible],516,100
27. Ministère de la Guerre	1,039,994,300	23,939,900	1,016,054,400
28. Ministère du Ravitaillement	7,170,105,400	860,498,700	6,309,606,700
Administration des voies de communications publiques :			
29. Ministère	59,742,700	167,200	59,575,500
30. Chemins de fer	5,083,002,100	3,437,841,100	1,645,161,000
31. Navigation	4,951,200	289,700	4,661,500
32. Postes, Télégraphes, Téléphones	1,377,523,200	1,075,125,200	302,398,000
	6,525,219,200	4,513,423,[illegible]00	2,011,796,000
33. Nationalisation	768,400	—	768,400
34. Mesures transitoires	3,450,571,400	783,750,000	2,666,821,400
35. Administration des biens de la famille impériale. Contribution aux frais de la liquidation. Participation aux recettes de la liquidation	75,698,500	23,336,400	52,362,100
Total	33,194,497,800	20,655,113,000	12,539,384,800

EXPOSÉ

La République autrichienne a été créée au début du mois de novembre 1918, après la chute de la Monarchie austro-hongroise.

D'après les dispositions du traité de Saint-Germain, la République possède 83,948 km.2 de territoire avec une population de plus de 6,000,000 d'habitants (1). Il est impossible de comparer la situation de la dernière année de paix (1913) avec celle de 1919, étant donné que le territoire, la population et la capacité économique ont subi des changements considérables; et aussi parce que le traité de Saint-Germain n'a pas réglé un grand nombre de questions financières importantes, telle que la répartition de la dette d'avant guerre parmi les Etats cessionnaires.

La Commission de Réparation devra d'abord résoudre ces questions.

Les détails suivants ne concernent donc que les années 1919-1920 et 1920-1921 et aucune comparaison n'est faite avec l'année 1913.

Budget.

I. — L'année financière commence le 1er juillet et finit le 30 juin. Les chiffres suivants constituent le budget des années financières 1919-20 et 1920-21. Les revenus réels ne sont pas encore connus.

a) Budget de l'année financière 1er juillet 1919-30 juin 1920.
(En millions de couronnes.)

REVENUS		DEPENSES	
Impôts directs	545.4	Dépenses ordinaires	15,110.7
Impôts ind. (2)	2,596.5	Dépenses extraordin.	—
Autres revenus	3,152.7	Service de la Dette...	1,762.7
Emprunts (3)..	10,578.8		
Total	16,873.4	Total	16,873.4

b) Budget pour l'année financière 1er juillet 1920-30 juin 1921.
(En millions de couronnes.)

REVENUS		DEPENSES	
Impôts directs	1,674.4	Dépenses ordinaires	6,367.2
Prélèvement sur le capital	2,500	Dépenses extraord.	21,745.7
Impôts indirects ...	7.946.6	Service de la Dette	5,081.6
Autres revenus	8,534		
Emprunts	12.539.5		
Total	33,194.5	Total	31,194.5

(1) L'Autriche a un territoire de 300,000 km2, la Hongrie de 325,411. L'Autriche a une population de 29.2 millions d'habitants et la Hongrie de 21.4 millions.

(2) Comprenant l'accise, la douane et le monopole d'Etat.

(3) Le déficit budgétaire est couvert pour une petite partie par un emprunt consolidé et pour la plus grande partie par des émissions de bons du Trésor qui d'ordinaire sont escomptés en fin de compte par la banque d'émission.

En ce qui concerne ces chiffres il convient d'observer:

Que les impôts directs comprennent les impôts sur la propriété foncière et immobilière et toutes les cotes personnelles.

Les impôts indirects comprennent l'accise, la douane, le monopole du tabac, du sel, du sucre, ainsi que les loteries d'Etat.

Dans la propriété d'Etat sont comprises les forêts, la terre, et les mines régies par l'Etat.

Il est impossible de donner des chiffres spéciaux pour les dépenses de la reconstruction qui rentrent en partie dans celles de l'administration civile et en partie dans les autres dépenses de l'Etat.

En général la dépense de ravitaillement, d'habillement, et de logement sont des dépenses extraordinaires, presque toutes les autres sont des dépenses ordinaires.

Détails sur le budget de 1919-20.
(En millions de couronnes.)

REVENUS		DEPENSES	
a) Impôts directs comprenant les impôts sur les terres, sur les maisons, les cotes personnelles, les droits de succession	545	a) Frais de perception (impôts directs et indirects comprenant les monopoles)	1,287
b) Impôts directs comprenant la douane, l'accise, l'octroi, etc.	2,096	b) Administration civile	—
c) Impôts sur les transactions (enregistrement et timbre)	500	c) Instruction	108
d) Domaines (comprenant les revenus venant des terres, des forêts, des droits sur les mines, etc.	53	d) Défense nationale ...	590
e) Travaux publics. Entreprises commerciales, d'Etat que comprennent les chemins de fer, les transports par eau, etc. Revenus bruts	1,810	e) Fonctionnaires des services publics (chemins de fer, transports par bateau, etc.)	1,460
f) Services postaux, télégraphiques et téléphoniques. Revenus bruts	411	f) Services postaux, télégraphiques et téléphoniques	355
g) Vente de propriétés d'Etat, de stocks de guerre, etc.	316	g) Pensions de guerre et autres	—
h) Autres ressources de revenus	564	h) Dépenses de reconstruction	—
		i) Allocation alimentaire	3,966
		j) Service de la Dette..	1,551
		1) Intérêts 211,515.670,000	
		2) Amortissement 30,000	
		k) Autres dépenses....	7,556
Total	6,295	Total	16,873

Le déficit de l'année fiscale 1919-20 s'élève donc à 10,578.8 millions de couronnes.

Détails sur le budget de 1920-21.

(En millions de couronnes.)

REVENUS		DÉPENSES	
a) Impôts directs comprenant les impôts sur les terres, sur les maisons, les cotes personnelles, les droits de succession	4,174	a) Frais de perception (impôts directs et indirects comprenant les monopoles)	4,236
b) Impôts directs comprenant la douane, l'accise, l'octroi, etc.	6,546	b) Administration civile.	
c) Impôts sur les transactions (enregistrement et timbres)....	1,400	c) Instruction	409
d) Domaines comprenant les revenus venant des terres, des forêts, des droits sur les mines, etc.	326	d) Défense nationale	965
e) Travaux publics. Entreprises commerciales, d'Etat que comprennent les chemins de fer, les transports par eau, etc. Revenus bruts	4,137	e) Fonctionnaires des services publics (chemins de fer, transports par bateau, etc.	5,147
f) Services postaux, télégraphiques et téléphoniques. Revenus bruts	1,075	f) Services postaux, télégraphiques et téléphoniques	1,378
g) Vente de propriétés d'Etat, de stocks de guerre, etc.	612	g) Pensions de guerre et autres	1,081
h) Autres ressources de revenus	2,385	h) Dépenses de reconstruction	
		i) Allocation alimentaire	7,132
		j) Service de la Dette :	
		1) Intérêt	1,868
		2) Amortissement	3,211
		k) Autres dépenses	7,704
Total	20,655	Total	33,194

L'évaluation du déficit total s'élève donc à 12,539,000 millions de couronnes.

Dette d'Etat.

11. La dette nationale de l'Autriche se compose :

a) D'une certaine partie des dettes d'avant-guerre de l'ancien Empire autrichien. Cette dette s'élevait à la fin de l'année 1919 à un total de 12,578.3 millions de couronnes. La quote-part de cette dette qui sera, selon l'article 203 du Traité de Paix, à la charge de la République d'Autriche, n'est pas encore fixée. Toutefois, le budget 1920-1921 prévoit les sommes nécessaires pour le service de 24 p. c. de la dette d'avant-guerre non gagée, représentée par des titres. Cette quote-part a été évaluée selon le nombre des habitants de la République d'Autriche en comparaison avec le nombre des habitants de l'ancien Empire.

Quant à la dette spécialement gagée, le budget en prévoit le service total dans les cas, que le gage se trouve, ou exclusivement, ou pour la plus grande partie, sur le territoire de la République d'Autriche. Pour les autres dettes gagées, le budget prévoit provisoirement le service de 15 % du total de la dette.

b) Dettes de guerre.

Dettes libellées en couronnes.

1. Emprunts de guerre	K.	33,633,022,500 (*)
2. Dette envers la Banque Austro-Hongroise :		
a) Résultante des avances faites par la Banque		25,086,800,000
b) Résultante de l'émission de Bons de la Banque		4,483,423,170
3. Avances accordées par les Banques autrichiennes .		1,634,061,262
	K.	64,837,306,932

Dettes extérieures.

1. En marks ...	2,696,068,500
2. En florins hollandais	16,600,000 17,552,652 (**)
3. En couronnes danoises	1,143,987 (**)
4. En couronnes suédoises	70,070 (**)
5. En leva bulgares	3,600,000
6. En couronnes autrichiennes dues au Gouvernement ukrainien ..	161,600,000

Ces chiffres ne comprennent que les prêts consentis par les gouvernements étrangers. Il est impossible d'établir la proportion de la dette publique autrichienne, émise en Autriche, qui se trouve actuellement aux mains de porteurs étrangers.

En tant que la dette contractée par le Gouvernement autrichien pendant la guerre n'est pas représentée par des titres de rente — Bons, obligations, valeurs et billets — expressément visés par le Traité de Paix, cette dette sera, selon l'article 203 du Traité de Paix, exclusivement à la charge du Gouvernement autrichien. D'autre part, selon le même article, en ce qui concerne la dette de guerre de l'ancien Empire autrichien, représentée par des titres, la République n'en est pas responsable en tant que de tels titres se trouvaient sur le territoire des Etats auxquels un territoire de l'ancienne Monarchie austro-hongroise a été transféré, ou qui sont nés du démembrement de l'ancienne Monarchie, à l'exception de l'Autriche. Etant donné que le montant des titres détenus sur les territoires des autres Etats successeurs n'a pas encore pu être établi, le budget 1920-1921 prévoit les sommes nécessaires pour le service de 50 % de la dette contractée pendant la guerre.

c) Dettes contractées par la République d'Autriche (telles quelles au 15 août 1920).

I. Dette intérieure consolidée. Millions de couronnes		1,773.4
II. Dette intérieure non-consolidée.	»	17,368.8

(*) Dans cette somme n'est pas compris le montant du premier emprunt de guerre, qui a été remboursé le 1er avril 1920.

(**) Ces sommes ne sont pas dues à des créanciers extérieurs, mais à la Banque Austro-Hongroise, qui en a fait l'avance afin de satisfaire aux créanciers extérieurs.

III. Dette extérieure, représentée par des Bons du Trésor :

a) En marks de l'Empire .. 200,000,000 marks.
b) En francs suisses .... 5,565,534 fr. suisses.
c) En florins hollandais .... 3,842,810 fl. holl.
d) En couronnes norvégiennes 1,500,000 c. norv.

Il faut ajouter à cette dette le montant des avances qui, depuis l'armistice, ont été faites ou du moins accordées à l'Autriche. Il est impossible de fixer le chiffre exact de ces crédits dont une partie ne sera liquidée que dans les prochains mois. Il se trouve entre eux une avance faite l'année précédente par les Etats-Unis pour le compte de l'Angleterre, la France et l'Italie, de 48 millions de dollars; une avance des Etats-Unis, sous forme de livraison de farines, de 25 millions de dollars; et divers autres crédits de la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suisse et les Pays-Bas, sous forme de livraison de vivres et de matières premières. Le total de ces avances n'est pas encore connu, parce que les livraisons ne sont pas encore terminées et parce que le compte n'a pas encore été établi.

Prêts à d'autres pays.

La République d'Autriche n'a jamais consenti de prêts à d'autres pays.

Commerce.

L'Autriche n'a pas encore été à même d'estimer la valeur de son commerce extérieur; on s'en occupe cependant et nous espérons pouvoir en communiquer les résultats dans un bref délai.

Dans la période du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920, le montant du poids des importations s'élevait à 4,200,000 tonnes, le montant du poids des exportations à 970,000 tonnes.

Principaux articles importés et exportés du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920.

Principaux articles d'importation	Poids en tonnes métriques	Principaux articles d'exportation	Poids en tonnes métriques
Houille	2,786,893	Bois	241,776
Céréales	459,777	Magnesie	52,225
Légumes et fruits	204,656	Minerai de fer	47,486
Graisses	38,908	Fer et ouvrages en fer	157,798
Autres objets d'alimentation	47,498	Machines et mécanique	34,977
Huiles minérales	36,993	Papier et ses applications	67,288
Fer et ouvrages en fer	110,714	Produits chimiques	35,322
Produits chimiques	43,605		
Coton brut	7,673		
Articles de coton	8,449		

Les principaux pays d'origine étaient la Tchéco-Slovaquie avec 40 %; l'Allemagne, avec 35 %; les Etats-Unis, avec 10 %; la Pologne, avec 5 %; l'Italie, avec 5 %; l'Etat serbe-croate-slovène, avec 3%; la Suisse, avec 1 1/2 % de l'importation totale. Les principaux pays de destination étaient l'Italie avec 30 %; la Tchéco-Slovaquie avec 23 %; l'Allemagne avec 20 %; l'Etat serbe-croate-slovène avec 13 %; la Suisse avec 7 %; la Pologne avec 5 % de l'exportation totale.

La monnaie.

1. — Le stock d'or et d'argent.

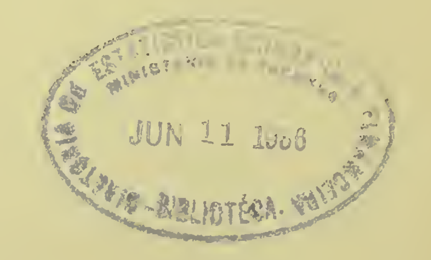
Le stock d'or et d'argent se trouve dans la Banque Austro-Hongroise qui était la seule banque d'émission dans le territoire entier de la Monarchie austro-hongroise. Elle est, maintenant, en train d'être liquidée, mais deux départements spéciaux continuent pourtant l'émission de billets de banque dans la République d'Autriche et dans la nouvelle Hongrie. Le sort futur de son stock d'or est encore incertain. Il ne peut en aucun cas être considéré comme stock d'or appartenant uniquement à la République d'Autriche. En évaluant le kilo d'or à 3,278 couronnes, le stock d'or et d'argent s'élevait :

	Or	Argent
	Millions de couronnes	
Le 31 décembre 1913, à	1301	261
Le 31 décembre 1919, à	230	57

2. — L'émission de billets.

Dans la République d'Autriche il n'existe pas de billets d'Etat. Seules les banknotes de la Banque Austro-Hongroise estampillées avec le timbre spécial (Deutsche-Oesterreich) sont en circulation comme billets de la République d'Autriche.

Le 31 décembre 1913 l'émission de billets de la Banque Austro-Hongroise était de 2,494 millions de couronnes; le 31 décembre 1919 l'émission de cette banque s'est élevée à 54,481 millions de couronnes, dont 12,134 millions de couronnes étaient estampillées avec le timbre Deutsche-Oesterreich comme appartenant à la République d'Autriche. Le 7 septembre 1920, la circulation totale de billets de banque s'élevait à 66,855 millions dont 20,333 millions dans la République d'Autriche. A cette circulation effective, il faut ajouter les avoirs des autres banques et des particuliers auprès de la Banque Austro-Hongroise; ces avoirs étaient le 7 septembre, de 10,101 millions dont 3,310 millions dans la République d'Autriche.



ESTHONIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. JOHAN KUKK (Délégué de l'Esthonie)

Monsieur le Président, Messieurs,

J'ai l'honneur de représenter à cette Conférence un pays qui, après une longue lutte, a reconquis son indépendance, et a le bonheur maintenant de collaborer avec la famille des nations libres assemblées ici dans le but de régler des questions dont dépend le bien-être de l'humanité.

Un mémoire traitant de la situation financière et économique de la République esthonienne a été remis par notre Délégation.

Dans ce mémoire nous faisons un exposé de notre cas et de notre lutte désespérée, mais héroïque, nous le faisons peut-être avec plus de franchise que ne le veut la coutume, car nous estimons, qu'en matière de finance, il est préférable de faire de la diplomatie au grand jour.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques mots sur la situation actuelle et la politique que nous nous proposons d'adopter.

1. La guerre contre les bolcheviks russes et la Landswehr allemande nous a laissé une dette de deux milliards et demi de marks esthoniens. C'est là un chiffre important pour une population inférieure à deux millions d'habitants.

L'abondance de papier-monnaie a eu sa répercussion sur l'élévation des prix et notamment sur la dépréciation du mark esthonien à l'étranger.

2. Les usines d'Esthonie, que la guerre a laissées à peu près intactes, ne fabriquent que 1/4 ou 1/5 de leur production normale, par suite de la pénurie des matières premières. On n'a pas pu se procurer le capital nécessaire à l'achat de ces matières. C'est là un cas où le besoin d'un crédit international, comme celui dont parle M. le professeur Cassel, se fait vivement sentir.

3. Les ressources naturelles de l'Esthonie sont le schiste et la tourbe qui ne peuvent être exploités à plein rendement par suite de notre pénurie de capital.

Nos chutes d'eau et nos rapides restent inutilisées faute de capital d'exploitation.

4. Le problème social le plus important pour nous est celui de la réforme agraire. L'Assemblée Constituante a trouvé une solution consistant à morceler la grande propriété en petites fermes. Sur 1,800 propriétés, 7 à 800 ont été attribuées à de nouveaux fermiers au cours de l'année 1919-1920. Ces fermes sont principalement exploitées par la famille du propriétaire.

L'exécution de la réforme agraire n'est qu'à son début et demandera un grand nombre d'années pour être réalisée.

Nos adversaires ont protesté contre le radicalisme de cette réforme, mais il faut reconnaître que :

a) Seule une réforme agraire radicale peut permettre au peuple esthonien de développer son agriculture et d'éviter le bolchevisme ;

b) Ce n'est qu'en travaillant sa propre terre que le cultivateur y consacrera l'énergie que réclament les circonstances. Ce n'est pas en travaillant huit heures par jour que nous pourrons vaincre les difficultés, dans les conditions pénibles où nous nous trouvons. La nature n'est pas pour nous une mère, mais une marâtre.

Nous espérons réaliser notre reconstitution économique, grâce au labeur et à la sueur de nos petits fermiers ; notre réforme agraire, qui permet à tout agriculteur de cultiver sa parcelle de terre, est un puissant stimulant.

5. Pour améliorer sa situation financière et sa production, l'Esthonie doit équilibrer son budget.

Cette tâche a été rendue impossible en 1919-1920, quand les exigences de la guerre ont nécessité l'émission de papier-monnaie. On s'était forcé d'établir des prévisions budgétaires pour le prochain exercice, sans déficit. La paix conclue avec la Russie, l'amitié qui existe entre l'Esthonie et les Etats voisins de la Baltique permirent de réduire les dépenses de guerre qui constituaient, autrefois, 85 % des dépenses totales du pays.

Le système d'impôt et de perception est jeune comme le Gouvernement et n'a pas encore donné son plein rendement. Nous augurons de meilleurs résultats, grâce aux impôts directs et indirects sous forme d'accises et de droits de douane.

6. L'Etat s'est efforcé d'enrayer la baisse du mark par la réglementation de la « valuta », en imposant un cours du change basé sur le pouvoir d'achat à l'intérieur du pays et en réglementant les exportations et les importations. On n'a pas, néanmoins, perdu de vue la nécessité de ravitailler le pays.

Nous n'avions pas de fonds pour stabiliser le cours du change et les mesures projetées n'ont pas donné le résultat désiré.

Actuellement, l'Etat est en train de reviser sa politique économique, en instituant des conditions de travail favorables pour tous. Etant donné le cours peu élevé du mark à l'étranger, le Gouvernement réglemente l'exportation des produits d'Esthonie, lesquels, par l'imposition de droits de sortie,

sont écoulés au cours du marché mondial.

L'or reçu de Russie, conformément au Traité de Paix, a permis à l'Etat d'entreprendre efficacement la stabilisation du cours du change. L'importation des articles de luxe reste interdite.

7. L'accroissement de la production déjà sensible et l'équilibre du budget, faciliteront la réduction de la grande quantité de papier-monnaie en circulation, de sorte que la fluctuation anormale du mark et l'écart entre son pouvoir d'achat à l'étranger et à l'intérieur du pays disparaîtra.

La seule entrave à cette amélioration de la situation financière de l'Etat est l'absence de la reconnaissance « de jure » de l'Etat esthonien par les principales grandes puissances.

Notre statut international, qui n'est pas encore précisé, rend très difficiles nos opérations financières chez nous et à l'étranger.

Si la Conférence Financière Internationale pouvait, pour sa part, convenir de la nécessité de la reconnaissance « de jure » de l'Esthonie et autres Etats, se trouvant dans la même situation, nous aurions fait un grand pas en avant.

J'espère qu'à la prochaine Conférence, l'Esthonie sera représentée par un délégué muni de pleins pouvoirs, et qu'elle pourra rendre compte de résultats meilleurs, au point de vue économique et financier qu'il ne lui est possible de le faire à l'heure actuelle.

EXPOSÉ

Déclaration de l'Indépendance.

Dès l'année 1917, le peuple esthonien jeta les premières bases de son indépendance quand après la révolution bolchéviste d'octobre 1917, le Conseil National s'étant réuni en qualité de représentant juridique de tous les Esthoniens, se proclama pouvoir suprême en Esthonie et déclara l'Empire russe déchu de ses droits suzerains.

Invasion bolcheviste.

Mais les soldats et les matelots russes dispersèrent par la force le Conseil National et l'Esthonie dut vivre sous le régime des Soviets jusqu'à l'occupation en février 1918 du territoire par les armées allemandes. Cependant, quelques jours avant l'invasion complète du pays par les Allemands, les régiments purement esthoniens, qui avaient été formés au début de la révolution russe et qui avaient continué à exister clandestinement sous le régime bolchéviste, nettoyèrent le pays des troupes russes désorganisées et démoralisées. Le pays une fois nettoyé des bandes bolchévistes, le Conseil National lança un manifeste (24 février 1918), par lequel l'Esthonie était déclarée République démocratique, autonome et indépendante et nomma un Gouvernement provisoire dont les pouvoirs devaient durer jusqu'à la convocation de l'Assemblée Constituante.

Survint l'occupation du territoire par les forces militaires allemandes, que la faiblesse des troupes esthoniennes ne pouvait empêcher, et les autorités allemandes, après avoir dissous le Gouvernement provisoire, essayèrent de transformer l'Esthonie en duché autonome sous la suzeraineté du Kaiser. Une petite partie de la population, c'est-à-dire les propriétaires fonciers d'origine allemande et leurs adeptes, sympathisèrent chaudement à la création d'un tel duché et cherchèrent par tous les moyens à rallier les esprits à ce plan, mais leurs efforts restaient vains, car la population voyait dans les Allemands des ennemis de race séculaires qui l'avaient placée sous leur joug 700 ans auparavant et qui cherchaient à la subjuguer à nouveau. Sur les instructions secrètes du Gouvernement provisoire, le peuple opposa une résistance passive aux autorités allemandes et contrecarra par tous les moyens leurs projets.

Reconnaissance du Conseil National par les gouvernements de Grande-Bretagne, de France et d'Italie.

C'est au moment le plus désespéré de cette lutte inégale pour son indépendance que le peuple esthonien trouva un appui moral auprès des gouvernements de Grande-Bretagne, de France et d'Italie. Ceux-ci reconnurent en mai 1918 l'indépendance de fait du Conseil National, reçurent ses délégués en qualité de représentants diplomatiques officieux du Gouvernement provisoire esthonien et promirent leur appui aux aspirations nationales et politiques du peuple esthonien. Puis, sous les coups des Puissances alliées et de leurs armées, l'Allemagne dut évacuer le pays et mettre fin à son occupation.

Reprise du pouvoir par le Gouvernement provisoire.

Déjà en novembre 1918, le Gouvernement provisoire avait déclare officiellement qu'il reprenait le pouvoir et les autorités allemandes n'étant plus soutenues par leurs soldats en révolte, durent malgré elles remettre entre ses mains l'administration du pays.

Guerre avec la Russie.

Malheureusement à son arrivée au pouvoir le Gouvernement provisoire ne put s'adonner à l'administration pacifique du pays et dut appeler le peuple à soutenir une nouvelle lutte contre les bolcheviks qui voulaient s'emparer du pouvoir et dont les hordes sauvages avaient envahi le pays.

Les Allemands, en se retirant, avaient détruit ou détérioré toutes les armes qu'ils n'avaient pu emporter et avaient jeté à la mer une grande quantité de fusils; de plus, ils avaient emporté toutes les caisses de l'Etat. Le Gouvernement provisoire ne perdit cependant pas courage et avec une énergie incroyable travailla à la formation d'une armée défensive. On arma les soldats, les officiers, les élèves et les étudiants de fusils et de canons réparés dans les usines du pays et on s'adressa aux nations amies pour demander du secours et de l'argent. La Finlande fut la première à consentir un emprunt de 24 millions de marcs finlandais, ce qui permit de parer aux premières nécessités en armes et équipements. Au moment le plus critique, les Finlandais, frères de race des Esthoniens, envoyèrent en Esthonie des détachements de volontaires et la flotte de l'admiral britannique Sinclair apporta à Reval des armes et se chargea de la défense des côtes.

Grâce aux efforts surhumains de ses soldats et à l'aide venue de l'extérieur, l'Ethonie réussit, après une lutte de plus d'une année, à chasser l'ennemi de son territoire et ce en combattant en même temps contre les Russes et la Landswehr allemande et en prêtant son concours à la République lettone dans la lutte de cette dernière contre des aventuriers politiques.

La paix de Dorpat.

Le 2 février 1920, l'Esthonie et la Russie signèrent un traité de paix d'après lequel la Russie reconnaissait l'indépendance et la souveraineté de la République Esthonienne et renonçait pour toujours aux droits qu'elle exerçait autrefois sur l'Esthonie en tant que partie intégrante de l'Empire russe.

Assemblée Constituante et Législative de la République Esthonienne.

L'Assemblée Constituante, élue par tous les citoyens des deux sexes du pays âgés d'au moins 20 ans par voie de vote universel égalitaire, direct, secret et proportionnel, s'est réunie le 23 avril 1919. Au cours de la session, en plus du vote de la loi agraire et de toute une série d'autres lois plus ou moins importantes au point de vue social et civilisateur, elle a élaboré la Constitution d'après laquelle l'Esthonie est une République indépendante et souveraine dont le pouvoir émane de la nation, qui le délègue à ses députés élus pour trois ans par vote universel, égal, direct, secret et proportionnel. Ces députés forment le Parlement qui exerce le pouvoir législatif et de contrôle et qui délègue le pouvoir exécutif au Conseil des ministres nommés par lui. La nation peut aussi exprimer sa volonté au moyen du referendum et du droit de pétition. Le représentant de la République est le président du Conseil des ministres qui porte le titre de Chef d'Etat. Cette Constitution entrera en vigueur après l'élection du premier Parlement, fixée aux premiers jours de novembre prochain. D'ici là la Constitution provisoire adoptée au printemps 1919 par l'Assemblée Constituante reste en vigueur, d'après laquelle le pouvoir exécutif se trouve dans une plus grande dépendance des représentants du peuple que dans la nouvelle Constitution.

Situation géographique de l'Esthonie.

La République Esthonienne est située dans la partie septentrionale de la Baltique et est limitée au nord par le golfe de Finlande, à l'est par le lac Peipus et de Pleskow, au sud par la Russie et la Lettonie et à l'ouest par le golfe de Riga et la mer Baltique. Son territoire comprend l'ancien gouvernement d'Esthonie, la Livonie méridionale avec les îles et une partie des gouvernements de Pleskow et de Petrograd habitée depuis des siècles par les Esthoniens.

Superficie et population.

La superficie totale de l'Esthonie est de 47,500 kilomètres carrés et sa population atteint le chiffre de 1,750,000 habitants.

Nationalité des habitants.

Plus de 90 % de sa population sont composés d'Esthoniens qui appartiennent à la race finno-ugrienne et qui occupent le territoire depuis plus de mille ans. Par la civilisation et la langue, ils se rapprochent surtout des populations de Finlande et de Hongrie.

Les autres nationalités qui habitent l'Esthonie sont dans les proportions suivantes : Allemands 3.5 %, Russes 6 %, Suédois, Juifs, Finlandais et Lettons de 0.5 %.

La population rurale est de 80 % environ et s'adonne principalement à la culture du sol, à l'élevage, à la pêche et à l'exploitation des forêts. L'industrie et le commerce occupent environ 15 % de la population. Les autres professions, telles que employés de l'Etat, professions liberales, les pensionnaires, etc., présentent en Esthonie le même pourcentage que dans les autres pays.

Plus de 80 % de la population sont protestants, le reste professe les religions greco-orthodoxe, baptiste et catholique. D'après la Constitution, l'Eglise est séparée de l'Etat et chaque citoyen est libre de professer le culte qu'il veut.

Instruction.

Il n'y a pas d'illettrés en Esthonie, contrairement aux autres habitants de l'ancien Empire russe. En effet, d'après les statistiques, les lettres en Russie ne comptaient que pour 21 % de la population totale. L'Assemblée Constituante a voté l'instruction obligatoire à partir de l'âge de 7 ans. Il y a à Dorpat une université pour les hautes études et à Reval une école technique.

Situation agraire.

Jusqu'en 1919, plus de 60 % des terres appartenaient aux propriétaires fonciers et seulement 40 % aux paysans. L'Assemblée Constituante, en votant la loi agraire, supprima la grande propriété foncière. D'après cette loi, tous les biens des descendants des chevaliers teutons constituent le fond de réserve de terres appartenant à l'Etat et ce dernier prélève sur ce fond les terres qu'il distribue aux agriculteurs d'abord sous forme de fermage. Cette réforme, qui a brisé le pouvoir hostile, politique et économique des propriétaires fonciers d'origine germanique contribuera au développement naturel du peuple esthonien qui devait émigrer faute de terre.

L'application définitive de la réforme agraire exigera nombre d'années et comporte des difficultés financières et économiques qu'on espère vaincre.

Agriculture.

La plus grande partie de la population s'adonne à l'agriculture qui, depuis la nouvelle réforme agraire, est appelée à jouer dans la vie économique du peuple esthonien un rôle encore plus important puisque cette réforme a résolu tous les problèmes sociaux.

L'agriculture en Esthonie est à un niveau relativement élevé. Grâce aux concours des coopératives, les machines agricoles du dernier modèle sont à la portée du plus petit cultivateur et les écoles agricoles et autres institutions spéciales tendent à placer l'agriculture sur un pied modèle. D'après les statistiques, l'Esthonie produisait en 1916 :

75,000,000 de kilogrammes de seigle ;
11,000,000 de kilogrammes d'orge ;
15,000,000 de kilogrammes d'avoine ;
672,000,000 de kilogrammes de pommes de terre.

Pendant les hostilités la production a subi une forte baisse par suite de l'impossibilité d'importer des engrais tels que superphosphate, sels de chaux, salpetre du Chili et de renouveler les machines agricoles.

En dehors des céréales et des pommes de terre, on cultive en Esthonie les herbes et plantes fourragères pour la nourriture du bétail et également, ces derniers temps, le tabac, la betterave sucriere et les plantes potagères. On s'occupe aussi en Esthonie de la culture du lin qui s'exporte en grande quantité à l'état brut ou semi-travaillé. D'après les statistiques, la superficie des terres employées à la culture du lin en 1916 était de plus de 25,000 hectares, avec une moyenne de 450 kilogrammes de fibres par hectare, ce qui porte la quantité récoltée en 1916 à 11,250,000 kilogrammes. Le

manque de main-d'œuvre et le renchérissement de la vie ont fait diminuer de beaucoup la culture du lin et le gouvernement tâche, par l'introduction du teillage mécanique, de ramener à son ancien niveau la production du lin qui est l'article principal de l'exportation du pays.

Les produits du sol récoltés dans le pays permettent de suffire à l'alimentation de 80 % de la population, de sorte que pour les habitants des villes et l'armée il faut importer annuellement une moyenne de 10 à 15 millions de kilogrammes de blé.

Elevage de bétail.

La proximité des grands marchés — la capitale russe, Pétrograd, à une distance de 200 kilomètres — et les conditions naturelles relativement favorables ont permis à l'élevage du bétail de se développer.

Avant la guerre l'Esthonie exportait en Russie et en Europe occidentale des produits de laiterie et de boucherie. La guerre a détruit une grande quantité de bétail précieux ; cependant, les statistiques de 1916 indiquent encore l'existence en Esthonie de :

178,447 chevaux ;
2,862 bœufs ;
274,117 vaches ;
10,423 taureaux au-dessus de 2 ans ;
54,236 têtes de jeune bétail de 1 à 1 1/2 an ;
118,761 têtes de jeune bétail de moins d'un an ;
622,227 moutons ;
304.288 porcs.

Distilleries et brasseries.

Parallèlement à la production des pommes de terre et à l'élevage du bétail, florissait en Esthonie la distillation des alcools. Avant la guerre, 300 distilleries produisaient annuellement 563,100,000 degrés d'alcool.

La pénurie des céréales et la prohibition de la vente de l'alcool pour l'usage personnel pendant la guerre ont forcé les distillateurs à fermer leurs usines, mais à partir de 1919, la production des alcools, bien que dans des proportions moindres, devient une des plus importantes branches de l'activité économique et agricole.

Cette production a atteint en 1918-1919 5,000,000 de degrés d'alcool et en 1919-1920 28,100,000 degrés.

Avant la guerre, les brasseries se développaient de pair avec les distilleries, mais la crise de l'alimentation ne permet pas encore d'autoriser la fabrication de la bière.

Pêche.

La mer, dont les flots baignent les côtes d'Esthonie, foisonne en poissons, surtout anchois et lamproies, qui non seulement suffisent aux besoins du pays, mais s'exportent encore à l'étranger. Pendant la guerre, la pêche était paralysée par les mines.

Industrie forestière.

D'après les données statistiques de 1915, l'Esthonie possède 800,000 hectares de forêt, dont 84.4 % appartenaient aux gros propriétaires fonciers, 13.1 % à l'Etat et le restant aux paysans, aux églises et aux villes. Depuis la nouvelle loi agraire, toutes les forêts. sauf celles appartenant aux paysans, sont la propriété de l'Etat, qui compte, par une exploitation rationnelle, conserver et garantir au pays ses richesses forestières. Le bois est principalement transformé dans les scieries à vapeur en planches de diverses dimensions qui s'exportent surtout en Angleterre. On l'emploie aussi pour la fabrication de la pâte de papier et des meubles destinés également à l'exportation.

En plus de ses propres forêts, l'Esthonie a acquis par le traité de paix avec la Russie le droit d'exploiter plus d'un million d'hectares de forêts à proximité de la frontière. Cette concession lui permettra de mettre fin à l'abatage anormal des bois en Esthonie, provoqué par la crise du combustible.

Schistes et tourbe.

Richesses naturelles

La crise du combustible a appelé l'attention sur un nouveau produit combustible, jusque là inexploité. Il y a en Esthonie de grandes quantités de schistes formant des couches profondes de pierre à brûler qui contient près de 75 % de produits organiques. Elle s'emploie actuellement à l'état brut au chauffage des locomotives, des fabriques et des maisons particulières, mais c'est après distillation qu'elle donne son plein effet, et le gouvernement ainsi que les entrepreneurs particuliers sont en train de créer les distilleries nécessaires.

A côté de ces schistes, dont on évalue la quantité à plusieurs milliards de tonnes, la tourbe occupe également en Esthonie une place importante.

Il y a en Esthonie 7,693.6 kilomètres carrés de tourbières, mais elles ne sont exploitées qu'en partie et produisent un combustible et de la litière pour le bétail. Par l'électrification des tourbières, dont le projet est actuellement à l'étude au Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Esthonie pourra se créer une grande source de force motrice.

Une autre source de force hydraulique, jusqu'ici incomplètement exploitée, est la chute de la Narova, qu'on évalue à 70,000 chevaux.

L'exploitation de ces richesses permettrait à l'Esthonie le développement de l'industrie qui, jusqu'à présent, était protégée par des tarifs douaniers prohibitifs imposés par la Russie.

Industrie

Le Ministère du Comferce et de 'Industrie a présenté sur la situation de l'industrie un rapport où sont indiquées toutes les fabriques employant plus de 20 ouvriers.

Le manque de matières premières et de combustible a réduit la production de ces fabriques, comparativement à celle d'avant-guerre, à un quart et un tiers, et a forcé au chômage complet les usines métallurgiques. Sans l'aide de capitaux étrangers, il sera probablement impossible de remettre les usines sur le pied d'avant-guerre. Avant la guerre, les fabriques d'Esthonie travaillaient exclusivement pour le marché russe et actuellement elles pourraient travailler avec succès pour les marchés de l'Europe occidentale, puisque, par suite de la dépréciation du marc esthonien, la main-d'œuvre en Esthonie est relativement très bon marché.

Commerce

Les ports d'Esthonie, Reval et Port-Baltique, étant presque toute l'année libres de glace, servaient avant la guerre à l'importation en Russie de grandes quantités de matières premières. En 1913, les ports d'Esthonie ont enregistré à l'entrée 1,026 navires

jaugeant 799,000 tonnes et à la sortie 976 navires jaugeant 782.000 tonnes.

Parmi les principales marchandises importées et exportées, figuraient :

Charbon . . . . environ 430.000.000 de kilogr.
Coton . . . . . . environ 39.000.000 de kilogr.

et divers engrais et produits chimiques pour une valeur d'environ 65,983.822 roubles.

FINANCES DE L'ETAT.

L'équilibre du budget est un des problèmes les plus ardus des Etats, surtout, quand, comme c'est le cas pour l'Esthonie, il s'agit de créer et d'organiser tous les rouages de l'administration.

Partie intégrale de l'Empire de Russie jusqu'en 1917 et de plus divisée en plusieurs unités administratives, l'Esthonie ne possédait pas d'organes officiels pouvant servir de base à la constitution d'une administration centrale d'un Etat indépendant. Presque toutes les anciennes institutions de l'Etat russe, telles que trésoreries, tribunaux, perceptions d'impôts, archives et autres avaient, été devant la menace d'une invasion allemande, évacués en Russie au printemps et en été 1917. Le Gouvernement provisoire, à son entrée en fonctions en été 1917, n'avait pour attributions que l'organisation de l'administration communale et encore fut-il forcé de mettre fin à son activité par l'arrivée au pouvoir des bolchevistes en octobre 1917.

Les administrations créées par les autorités allemandes durant l'occupation avaient une organisation purement militaire et ne fonctionnaient qu'à titre provisoire. Encore les Allemands tâchèrent-ils, au moment de la retraite, de désorganiser par tous les moyens ces principaux livres de comptabilité. Le Gouvernement provisoire dut principaux livres de comptabilité. Le Gouvernement provisoire dut donc créer et organiser à nouveau tous les rouages de l'administration sans pouvoir profiter des résultats acquis par l'ancien régime.

Il manquait même de données statistiques plus ou moins exactes pour pouvoir s'orienter dans la nouvelle administration du pays, car la statistique en Russie était toujours incomplète et tout à fait insuffisante pour les diverses provinces ne jouissant d'aucune autonomie. A toutes ces difficultés vint s'ajouter une guerre inégale contre la Russie exigeant la mise en œuvre de toute la richesse et de toutes les forces du pays et il est compréhensible que dans ces conditions il ne pouvait être question d'une administration méthodique.

Pour se rendre compte des ressources financières et des moyens d'action dont disposait le Gouvernement provisoire aux premiers temps de l'existence de la République, il faut prendre connaissance du mémorandum remis en août 1919 par le Ministre des Finances aux Commissaires des Etats-Unis et de Grande-Bretagne sur la situation financière de l'Esthonie.

Pour compléter le tableau et caractériser la situation actuelle, il y a lieu d'ajouter les données suivantes :

Budget de la République en 1919

D'après le rapport définitif de la Commission budgétaire, les recettes en 1919, y compris celles des derniers mois de l'année 1918, comportaient en marcs esthoniens les chiffres suivants :

Recettes réelles :

	M. E.
A. — Contributions directes :	
a) Impôt sur le revenu	4,976,400.—
b) Taxes sur le commerce et l'industrie .	6,585,200.—
c) Taxes immobilières	4,531,600.—
d) Impôt sur le revenu du capital .	626,400.—
e) Timbres et autres	9,087,100.—
Total	25,786.700.—
B. — Contributions indirectes :	
a) Douanes	42,284,900.—
b) Droits sur les alcools, spiritueux, levures, allumettes, tabacs	8,688,800.—
Total	50,973,700.—
C. — Revenus des entreprises et monopoles de l'Etat :	
a) Monopole des alcools .	12,003.400.—
b) Forêts et terres de la commune .	3.553,100.—
c) Entreprises commerciales et industrielles	12.984.400.—
d) Chemins de fer	21,805,000.—
e) Postes	8,955,900.—
Total	59,301 800.—
D. — Recettes diverses :	
Rentrées d'anciennes créances	10,736,900.—
Totaux A + B + C + D	146,819,100.—

E. — Emprunts :

1. Emprunts extérieurs :

a) *Emprunt contracté en Finlande* à 6 % sans échéance fixe, renouvelable tous les six mois, de M. F. 20.000,000	20.000.000.—
b) *Emprunt contracté aux Etats-Unis d'Amérique :* En matériel de guerre prélevé sur les stocks américains en France vendu à crédit pour un terme de 2 à 5 ans, avec intérêt de 5 % pour un total de $12.250.112.99 à 15.00	183,201,194.85
c) *Emprunt contracté auprès de l'American Relief Administration* Achat de céréales et autres produits alimentaires pour un total de (82.711.600 à 15.00 et de semences pour kr. da. nom. 463,930.24 à 5.30, avec intérêt à 5 % l'an)	43.270.816.32
d) *Emprunt contracté auprès du Gouvernement britannique :* Equipements livrés par l'Amirauté, payables le 31 décembre 1919 :	
£20,253 6 4 à 230	4.658.239.—
£50.000 à 230 .	11,500,000.—

e) *Avance consentie par les Administrations civiles de la Baltique* (pendant l'occupation):

Roubles Douma 937,500 à 160 avec intérêt de 5 % l'an, remboursables en roubles Douma dans le délai d'un an après la cessation des hostilités . . . . 1,500,000.—

f) *Dettes diverses à l'étranger* :

Emprunt à court terme chez la Kansallis Pankki en Finlande et intérêt sur les divers emprunts contractés en Finlande et autres pays calculés jusqu'au 31 décembre 1919 . . . . 23,310,859.—

Total . . 287,440,929.17

II. Emprunts intérieurs:

Divers emprunts à court terme contractés par les banques et les administrations de l'Etat, au total de 30,371,625.50

Total des emprunts Emk . . . 317,812,554.67

Somme totale de A + B + C + D . . . 464,631,654.67

F. — Circulation fiduciaire:

Pour combler le déficit, le Trésor a mis en circulation du papier-monnaie sous la dénomination de billets du Trésor, dont le total s'élevait, au 31 décembre 1919 à 583,874,342.80

Explications aux recettes de 1919.

En l'absence de toutes données officielles sur les recettes des années antérieures, il fut impossible d'élaborer un budget pour l'année 1919. Les premiers chiffres de prévisions budgétaires présentèrent de tels écarts avec la réalité qu'ils n'avaient aucune importance pour les calculs. Les autorités législatives se contentèrent de voter quelques dépenses et d'après l'importance de ces dépenses le Gouvernement greva d'impôts exagérés les citoyens. Les impôts perçus en 1919 étaient plus ou moins basés sur les anciennes lois fiscales russes. Seul l'impôt sur le revenu, d'après lequel tout revenu dépassant 800 marcs était passible d'une taxe de 2 à 10 %, datait de l'occupation allemande.

La défectuosité de la perception des impôts provenait non seulement de l'inexpérience du personnel, mais surtout de l'occupation jusqu'en avril 1919 de la plus grande partie du territoire par les troupes russes, ce qui empêcha la rentrée de beaucoup d'impôts.

L'émission du papier-monnaie a été chaque fois faite en vertu d'une loi votée par l'Assemblée Constituante, et en 1919 on pouvait limiter quelque peu cette émission grâce aux emprunts contractés à l'étranger qui permettaient de couvrir les frais.

Dépenses en 1919.

La prévision des dépenses budgétaires présenta autant de difficultés que celle des recettes. Les diverses administrations n'existaient qu'à l'état embryonnaire et par suite il fallut en créer plusieurs autres. L'Assemblée Constituante avait, il est vrai, limité les dépenses de chaque administration, mais le devis avait été établi d'une manière tellement approximative entre les dépenses effectives et les crédits votés, que dans la plupart des administrations ceux-ci ont dépassé de 100 % les prévisions. Le budget définitif de 1919 n'est pas encore clôturé à l'heure actuelle parce que les Ministères, effectuant des opérations commerciales, c'est-à-dire les Ministères du Commerce et de l'Industrie, du Ravitaillement et des Voies et Communications, n'arrivent pas à rendre à temps compte de leurs opérations, comme l'exige notre système budgétaire, imité du système anglais.

Voici les chiffres payés par le Trésor aux diverses administrations de l'Etat dans l'ordre indiqué par la Commission budgétaire:

Dépenses du Trésor au 31 décembre 1919.

Noms des administrations auxquelles des crédits ont été accordés	Dépenses effectives	Pourcentage sur le budget total
Assemblée Constituante	1,830,854.34	0.5
Chancellerie d'Etat	295,879.06	0.0
Contrôle d'Etat	1,968,069.76	0.5
Ministère des Finances	12,440,911.86	1.6
— des Affaires Etrangères . .	3,631,923.71	0.5
— de l'Intérieur	8,842,946.46	1.2
— de l'Instruction Publique .	11,253,155.48	1.6
— du Commerce et de l'Industrie	3,966,052.13	0.5
— des Voies et Communications	78,563,753.96	11.0
— du Travail et d'Assistance Publique	2,942,977.81	0.4
— de la Guerre	573,615,089.46	80.3
— de l'Agriculture	6,450,109.40	0.8
— du Ravitaillement	461,647.67	0.0
— de la Justice	7,780,247.34	1.1
Secrétariats des Minorités	22,650.—	0.0
Total. . . .	714,066,674.46	100 %

Remarques sur les dépenses.

1. Bien que le budget de 1919 ne soit pas encore définitivement clôturé, ainsi qu'il a été dit plus haut, et que les chiffres ci-dessus ne mentionnent que les sommes réellement sorties des caisses de l'Etat, on peut les considérer toutefois comme approchant de très près ceux du budget définitif. En effet, le Trésor ne disposait plus que des ressources strictement nécessaires aux dépenses indispensables.

2. Il est fort malaisé d'établir pour 1919 une différence entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires puisque toutes les institutions de l'Etat commençaient seulement à fonctionner. En général, on peut considérer comme extraordinaires 90 % des dépenses des Ministères de la Guerre et des Voies et Communications dues directement ou indirectement à la guerre.

En retranchant des dépenses totales celles des Ministères de la Guerre et des Voies et Communications, comme étant extraordinaires, on pourrait établir les dépenses en 1919 comme suit:

		M. E.
a) Dépenses de l'Assemblée Constituante, des Ministères de l'Intérieur, de la Justice et des autres administrations de l'Etat		61,887,831.04
b) Dépenses du Ministère de la Guerre	573,615,089.46	
Dépenses du Ministère des Voies et Communications	78,563,753.96	
		652,178,843.42

3. Le budget du Ministère de la Guerre pour 1919 n'indique même pas approximativement les frais réels occasionnés à la République par la guerre puisque la plus grande partie de ces frais, tels que réquisitions, matériel et équipement achetés à crédit ne figurent pas sur le compte et ne sont pas encore payés. Toutes ces dépenses figureront au budget de 1920.

4. Les dépenses des administrations civiles ont été relativement peu importantes puisque, pour la plupart, elles n'ont commencé à fonctionner que vers la fin de l'année et n'ont pu s'agrandir. Voilà pourquoi toutes ces sommes ne peuvent servir de matière de comparaison au budget de 1920.

Le budget de 1920.

Le budget de 1920, sous sa forme définitive, n'a pu être établi que tout récemment par le Ministère des Finances et sera soumis au vote de l'Assemblée Constituante dans sa dernière session, fixée au mois de septembre courant.

Les remarques faites au sujet du budget de 1919 s'appliquent aussi en grande partie à celui de 1920. Malgré le développement pris par les administrations de l'Etat après une année et demie d'existence, on manque toujours de données certaines pour que les prévisions correspondent plus ou moins aux besoins réels. L'élaboration en temps voulu du budget a été surtout empêchée par la difficulté de dresser une échelle exacte des traitements des fonctionnaires répondant à la cherté actuelle de la vie. Les traitements des fonctionnaires — et le nombre de ces derniers est relativement grand — ont dû être augmentés régulièrement tous les deux mois, à partir de la seconde moitié de 1919, et chaque augmentation provoquait des modifications dans le budget.

Après la cessation des hostilités, on procéda à la démobilisation de l'armée, mais l'armée n'a pas encore pu être organisée pour le temps de paix, d'où retard du budget du Ministère de la Guerre.

Budget 1920. — Prévisions et recettes effectives jusqu'au 30 juin 1920.

Rubrique des recettes	Prévisions	Recettes effectives au 30 juin 1920
A. Impôts directs.		
Impôts sur le revenu	128,589,000.—	6,312,175.78
Taxes sur le commerce et l'industrie	24.295,000.—	12,203,903.57
Taxes immobilières	13,767.000.—	5,606,108.37
Impôt sur le capital	1,970,000.—	638,539.68
Taxes sur les héritages	4.503.000.—	212,901.56
Timbres et divers	33.569.200.—	19,248.378.51
Total	206,693.200.—	44.225,007.47
B. Impôts indirects.		
Douanes	29,590.100.—	11,536,326.16
Taxes dites accises	18,929,500.—	8,755,493.53
Total	48,519.600.—	20,291,819.69
C. Recettes des entreprises et monopoles d'Etat :		
Alcools et spiritueux	245.708,000.—	31.285.659.25
Terres et forêts	103,721.600.—	8,338.376.73
Entreprises commerciales et industrielles	191.567.900.—	8,473,970.58
Chemins de fer	218,036.300.—	30,715.326.66
Postes	55,000,000.—	19,011,626.40
Total	814,033,800.—	97,824,959.62
D. Recettes diverses :		
Amendes, vieilles créances et autres recettes imprévues	22,104,000.—	14,639,819.23
Totaux A + B + C + D	1,091,650,000.—	176,981,606.01
E. Emprunts extérieurs :		
Emprunt consenti par le Gouvernement britannique à courte échéance pour l'achat de produits alimentaires et vêtements pour la population civile : £210,000.— à 5 %	48,300,000.—	48,300,000.—
Emprunt consenti par le Gouvernement français pour l'achat des munitions en France : 13,000,000 de francs à 5.—, à 6 % à 2 ans. Cet emprunt est à courir en lins ou argent. L'achat de ces munitions a été décidé en automne 1919 au plus fort de la guerre avec la Russie.	65,000,000.—	65,000,000.—
Total des emprunts extérieurs		113,300,000.—
Emprunts intérieurs :		
a) Emprunts d'Etat de 1920 de 100 millions sans intérêt. En remplacement de coupons il y a quatre tirages annuels comprenant par an 1,000,000 de lots. Cet emprunt est amortissable par tirages jusqu'en 1930. A la date du 1er juillet 1920, on a réalisé sur cet emprunt	100,000,000.—	33,000,000.—
b) Bons du Trésor à 3-18 mois portant intérêt à 4 %, 4 1/2 %, 5 %, 5 1/2 % et 6 %	250,000,000.—	105,500,000.—
Total des emprunts intérieurs	350,000,000.—	138,500,000.—
Total de A + B + C + D + E	1,554,930,600.—	428,781,606.01

Recettes extraordinaires.

En vertu du traité de paix, la Russie a payé à l'Esthonie 15,000,000 de roubles or, soit plus de £2,000,000.— (au pair, 15,000,000 de roubles-or représentant 40,000,000 de francs-or). Le Gouvernement esthonien a l'intention d'employer cet or, en premier lieu, pour stabiliser le cours du mark esthonien en constituant une réserve métallique qui lui servira de garantie partielle, mais une partie de cet or devra aller à l'étranger pour couvrir les emprunts échus et les achats de produits alimentaires. Toutefois, jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pris aucune décision définitive au sujet de cet or.

Papier-monnaie.

A la date du 1er juillet 1920, le Trésor avait mis en circulation du papier-monnaie pour la somme de 1,203,344,805.80, dont 600,000,000

en chiffre rond ont été émis du 1er janvier au 1er juillet 1920. Toutes les émissions, à l'exception des 150,000,000 émis par la Banque d'Esthonie, ont servi à couvrir les dépenses de l'Etat.

Remarques et explications sur les recettes de 1920.

1. En comparant les prévisions en recettes s'élevant à 1 milliard 91,660,600 aux rentrées effectives de la première moitié de 1920 (177 millions en chiffre rond), on doit constater que selon toute probabilité une grande partie de ces recettes ne rentrera pas pour la fin de l'année. Les recettes des chemins de fer, des postes et des entreprises commerciales et industrielles de l'Etat sont celles qui inspirent le plus de crainte. En effet, malgré les fréquentes augmentations des tarifs des chemins de fer et des postes et télégraphes, en ces derniers temps, il est impossible de couvrir les frais d'exploitation aussi longtemps que les communications avec la Russie ne seront pas régulières. Dans ces conditions, il ne peut être question de réparations capitales

On avait fondé de grandes espérances sur la vente des schistes, mais par suite du manque de main-d'œuvre et de machines le rendement n'a pu atteindre le chiffre espéré.

Les recettes des entreprises commerciales et industrielles de l'Etat ne donnent pas non plus les résultats espérés puisqu'il faut employer les bénéfices à la lutte contre la vie chère.

2. La plus grande partie des impôts est payable dans la seconde moitié de l'année. Les rentrées mensuelles des impôts dans les caisses de l'Etat en 1920 se répartissent comme suit :

Janvier	21,555,000	marks
Février	20,062.000	»
Mars	24,743,000	»
Avril	21,120,000	»
Mai	36,210,000	»
Juin	51,849,000	»
Juillet	71,000,000	»

3. Les principaux impôts sont :

a) Impôt sur le revenu : exigible, selon la loi de 1920, de chaque citoyen dont le revenu annuel dépasse 3,000 marks, d'après une échelle progressive allant de 2 à 66 %.

Cet impôt est nouveau en Esthonie, et comme il ne se perçoit que la seconde année, le rendement n'est pas ce qu'il pourra devenir.

Les inspecteurs chargés de l'évaluation des revenus des contribuables n'ont pu encore faire ce travail et jusqu'à présent seule une minime partie des revenus réels a pu être imposée.

b) Les taxes perçues des commerçants et industriels sous forme de patente, impôt sur les bénéfices et le capital servent de complément à l'impôt sur le revenu et leur perception a donné 30 millions de marks.

c) Vient ensuite l'impôt sur les terres et les bâtiments dont les deux tiers vont au profit des communes rurales et des villes.

d) Parmi les impôts indirects les plus importants sont : d) les Douanes, qui prélèvent des droits d'entrée sur la plupart des marchandises d'après les anciens tarifs russes. Ces droits fiscaux ne se prélèvent que sur les marchandises de moindre nécessité, tandis que les machines agricoles, les machines industrielles, les semences, etc., entrent en franchise.

Les droits de douane perçus en 1920 sont en diminution d'environ de moitié sur ceux de 1919 parce que : 1° l'importation des marchandises en 1920 a été beaucoup moins importante ; et 2° le tarif douanier a été sensiblement abaissé en 1920.

e) La baisse continue du mark esthonien donnant aux exportateurs des bénéfices démesurés et injustifiés et l'exode des capitaux prenant ces derniers temps des dimensions exagérées, on a créé un impôt spécial sur l'exportation dont le revenu, joint à celui du monopole du lin, sert à la régularisation des prix des matières premières et des articles de première nécessité.

Ce revenu a été perçu et dépensé en dehors du budget et atteint, d'après les calculs approximatifs, des centaines de millions de marks.

f) Les taxes dites accises se perçoivent sur les tabacs à raison de 30 % « ad valorem » sur les levures, les allumettes et le papier à cigarettes.

Un des principaux revenus de l'Etat est le monopole des alcools et spiritueux qui existe depuis la fondation de la République.

Pendant la saison de 1919-1920, on a distillé 28,100,000 degrés d'alcool pour une valeur de 30,000,000 de marcs au prix de revient.

Monopole de l'alcool et des spiritueux.

L'Esthonie exporte ses alcools en Suède et en Allemagne où elle obtient des prix de 2 couronnes par litre. En Esthonie même, la consommation de l'alcool a été prohibée dès le début de la guerre, mais en 1920 l'Assemblée Constituante a voté une loi autorisant la vente rationnée des spiritueux. D'après cette loi, chaque citoyen majeur de sexe masculin peut se procurer, au moyen d'une carte spéciale, pour sa propre consommation, une ration mensuelle de trois quarts de litre d'alcool pur de 95° ou deux litres et demi d'eau-de-vie de 40°. De plus, dans les villes, les restaurants de première classe sont autorisés à servir du vin à leur clientèle. Cette loi, qui n'est entrée en vigueur qu'en juillet dernier, a déjà donné à l'Etat un revenu de plus de 17 millions.

Dépenses de la République en 1920.

A. — Ordinaires :

Rubrique des dépenses		Prévisions M. E.	Dépenses effectives jusqu'au 1er juillet M. E.
Assemblée Constituante		2,992,900.—	2,380,200.—
Chancellerie d'Etat		1,381,600.—	593,800.—
Contrôle d'Etat		4,956,400.—	2,271,200 —
Ministère des Finances :			
a) Dépenses	77,768,800.—		
b) Dettes	112,453,400.—		
		190,222,200.—	30,183,600.—
Ministère des Voies et Communications		352,407,300.—	102,440,600.—
— de l'Instruction Publique		69,906.900.—	34,000,800.—
— de l'Agriculture		43,824,300.—	16,137,700.—
— de la Justice		31,237,000.—	15,785,300.—
— du Commerce et de l'Industrie		63,759,300.—	37,536,100.—
— du Ravitaillement		2,778,300.—	1,736,900.—
— de l'Intérieur		60,239,800.—	30,971,900.—
— du Travail et de l'Assistance Publique		85,326,000.—	32.162,100.—
— des Affaires Etrangères		35,355,500.—	10,228,300.—
— de la Guerre		640,444,600.—	Portés au budget extraordin.
		1,534,842,100.—	316,431,500. —
Prévisions des recettes		1,091,660,600.—	
Déficit		443,181,500.—	

reporté au budget extraordinaire qui comprend les dépenses suivantes :

B. — Extraordinaires :

Rubriques	Sommes M. E.
1. Dépenses effectives pour l'armée jusqu'au 1er juillet 1920	856,089,200.—
2. Amortissement des emprunts	59,671,800.—
Total.	915,761,000.—
Total de A + B.	2,450,603,100.—

Le Ministère des Finances compte employer une partie de la réserve métallique pour couvrir les dépenses extraordinaires et le déficit de 1920, mais le solde devra probablement être couvert par des émissions de papier-monnaie.

Aussi longtemps que la situation internationale de la République d'Esthonie ne sera pas juridiquement garantie, les emprunts intérieurs ne donneront pas de résultats positifs, comme l'ont prouvé tous les essais faits jusqu'à présent de placer des emprunts à court terme.

Monnaie et Change.

La République est animée de l'intention de baser son système monétaire sur l'étalon d'or en prenant pour modèle le franc.

Jusqu'à présent, en Esthonie il ne circule que du papier-monnaie sujet à de grandes fluctuations de cours, ce qui empêche le développement de la vie économique. Ce papier-monnaie est émis par le Trésor sous forme de billets (assignats). D'après ses statuts, la Banque d'Esthonie a le droit d'émettre des billets de banque, mais, pour des raisons diverses, elle n'a pas encore fait usage de ce droit.

Jusqu'au 2 mai 1919, les roubles russes, les marks allemands, finlandais et esthoniens, avaient cours légal, au même titre et au pair, soit 1 rouble Tzar ou Douma = 1 Ostmark ou Reichsmark = 1 mark finlandais = 1 mark esthonien. Cette parité avait été fixée pour parer à la pénurie de billets esthoniens, dont l'impression, pour des causes techniques, ne pouvait se faire avec assez de rapidité, et pour éviter au public des calculs compliqués dans les petites transactions journalières.

Ces cours se pratiquaient aussi, à de légères différences près, à la Bourse privée.

La baisse rapide du rouble — surtout du rouble Douma — et la différence de cours entre le mark allemand et finlandais ont amené la promulgation du décret du 2 mai 1919 en vertu duquel le mark esthonien = 100 pennis esthoniens devenait en Esthonie l'unique monnaie légale. Ce même décret abolissait le cours forcé de l'argent étranger.

Pour empêcher la spéculation sur les changes, on a limité la vente et l'achat des monnaies étrangères et on a réservé aux banques et sociétés de crédit agréées par le Ministère des Finances le droit exclusif de traiter les opérations en change. La cotation du cours était du ressort de la Banque d'Esthonie qui fixait les cours des changes étrangers d'après les indications de la Trésorerie qui, de son côté, se basait sur les opérations de l'Etat avec les pays étrangers. C'est la livre sterling qui servait d'étalon et jusqu'au 15 juillet 1919 on cotait £1 = 45 M. E.

Les changes sur les autres pays avec lesquels l'Esthonie entretenait des rapports commerciaux étaient cotés comme suit :

100 couronnes suédoises	=	260-265	marks esthoniens
100 » danoises	=	250-255	» »
100 marcs finlandais	=	100-105	» »
100 » allemands	=	95	» »
100 roubles Tzar	=	98	» »
100 » Douma	=	75	» »
1 dollar américain	=	10	» »

Malgré les prohibitions et les amendes contre les spéculateurs, on vit bientôt s'établir à côté de la cote officielle une cote privée dont les cours s'écartaient sensiblement de la première. Ainsi s'établissait ce marché particulier le 1er juillet 1919 :

1 £	=	110	marks esthoniens
100 marks allemands	=	120	» »
100 » finlandais	=	170	» »
100 roubles Douma	=	70	» »

Cet état de choses força le Gouvernement à changer de politique et à confier la cotation des changes à une commission composée de représentants des banques, qui se réunissait sous la présidence de la Banque d'Esthonie et remplaçait la Bourse des changes. Pour cacher une trop brusque transition du cours officiel au cours privé, cette commission ne publia pas ses cours jusqu'au 1er octobre 1919.

Les cours suivants servaient de base aux transactions :

Prix en marcs esthoniens du 1er juillet au 1er septembre 1919

Dénomination des monnaies	Par unité	1er juillet	1er août	1er septembre
Livre sterling	1	110.—	[illegible]	[illegible]
Couronne suédoise	1	—	12.—	—
Mark allemand	1	1.50	[illegible]	2.60
» finlandais	1	1.70	—	—
Rouble-or	1	11.—	—	[illegible]
» Tzar	1	1.20	—	—
» Douma	1	0.70	—	

A partir du 1er octobre 1919, les cours étaient pratiqués dans les banques :

	1 £	1 couronne suédoise	1 mark allemand
1er octobre 1919	[illegible] M. E.	12.[illegible] M. E.	2.[illegible] M. E.
1er novembre 1919	230 »	13.[illegible] »	2.[illegible] »
1er décembre 1919	[illegible] »	[illegible] »	1.[illegible] »
1er janvier 1920	[illegible] »	[illegible] »	[illegible] »
1er février 1920	[illegible] »	[illegible] »	1.3[illegible] »
15 février 1920	[illegible] »	17.75 »	1.[illegible] »
1er mars 1920	[illegible] »	[illegible] »	1.[illegible] »
15 mars 1920	[illegible] »	[illegible] »	1.[illegible] »

Mais, dès le mois d'avril 1920, le mark esthonien commença à baisser rapidement et le Comité des banques qui, d'abord, chercha à cacher cette baisse, subit, à l'égal de l'Etat, des pertes importantes avec ses cours.

A ce moment, le Comité des banques cotait la livre sterling [illegible] M. E., alors que le cours libre était :

Le 1er avril 1920	[illegible] M. E.
Le 1er mai 1920	[illegible] »
Le 1er juin 1920	750 »

On chercha à remédier à cette situation par l'ouverture de la Bourse des changes et, avec le consentement du Gouvernement, la section des changes près la Bourse de Reval reprit ses travaux, mais de nouveau à côté du cours officiel vint se placer le cours du marché libre avec des écarts considérables, ainsi qu'il appert du tableau suivant :

Dénomination des monnaies	1er mai 1920 Bourse	1er mai 1920 Libre	1er juin 1920 Bourse	1er juin 1920 Libre	1er juillet 1920 Bourse	1er juillet 1920 Libre
1 livre sterling . .	725	750	750	800	760	1300
1 couronne suéd. .	39	—	42	—	45	70
100 marks allemands	425	400	500	600	580	900
100 marcs finlandais	710	750	700	—	725	—

La baisse continue du mark esthonien ne peut être enrayée ni par les décrets les plus sévères, ni par les mesures prises par le Gouvernement. Selon les dernières informations des banquiers esthoniens, le taux du change s'est sensiblement amélioré, la livre sterling étant cotée au 1er octobre à 1,200 M. E., le mark allemand 600, avant que le Gouvernement n'ait encore mis en vigueur son projet de réglementation des valeurs.

Causes de la baisse du mark esthonien

1. Il est hors de doute qu'une des raisons de la baisse du mark esthonien soit la nécessité de combler le déficit du budget au moyen de l'émission de papier-monnaie. Des sommes immenses ont été englouties par la guerre, l'oganisation des administrations de l'Etat, les œuvres sociales, l'instruction publique, etc., alors que les recettes de l'Etat et les emprunts ne les couvraient qu'en partie ; le Gouvernement se vit donc forcé de recourir progressivement à l'impression intense de papier-monnaie pour parer aux besoins les plus pressants. L'augmentation des émissions du papier-monnaie correspond à la baisse du cours du mark esthonien, comme l'indique le tableau suivant :

	Quantité des billets émis par le Trésor	Cours en liv. sterl.
1er juin 1919	M. E. 169,542,900.—	M. E. 45.— (officiel)
1er juillet 1919	» 242,166,562.—	» 110.— (privé)
1er août 1919	» 288,130,581.—	» 220.— »
1er septembre 1919	» 293,951,447.50	» 250.— »
1er octobre 1919	» 344,110,557.50	» 230.— (en banque)
1er novembre 1919	» 432,328,398.—	» 285.— (privé)
1er décembre 1919	» 528,562,894.50	» 300-350 »
1er janvier 1920	» 590,979,567.80	» 385.— »
1er février 1920	» 622,073,031.30	» 385.— (en banque)
1er mars 1920	» 807,345,276.80	» 310.— »
1er avril 1920	» 875,152,023.30	» 450.— (privé)
1er mai 1920	» 982,049,523.30	» 550.— »
1er juin 1920	» 1,086,881,613.30	» 750.— »
1er juillet 1920	» 1,210,317,355.80	» 800.— »
1er août 1920	» 1,309,387,867.80	» 1300.— »

Remarque : La baisse de la livre sterling et des autres changes en février et en mars s'explique par la spéculation à la hausse qui a été provoquée dans les sphères commerciales par la signature du traité de paix de Dorpat.

D'après ce traité, la Russie avait à payer à l'Esthonie 15,000,000 de roubles-or et, à l'arrivée de cet or, au mois de mars, on espérait une amélioration du cours du mark esthonien, mais cet or est resté inutilisé dans les coffres-forts du Trésor et n'a exercé aucune influence sur la valeur du mark esthonien.

2. Mais la baisse du mark n'aurait pas eu une allure aussi rapide et catastrophique si parallèlement à l'augmentation de la circulation fiduciaire n'était venue s'ajouter la diminution sur le marché des marchandises et matières de première nécessité.

D'autre part, la production agricole a diminué de quelques dizaines de pour cent, parce que pendant la guerre les chevaux et le bétail ont été sacrifiés en grande quantité ; les fourrages spéciaux et les engrais n'ont pu être importés et la main-d'œuvre a été immobilisée. Il en est résulté que l'Esthonie, qui autrefois nourrissait de ses produits de laiterie et de boucherie la moitié de Petrograd, n'arrive pas actuellement à nourrir ses villes.

Les fabriques et les usines chôment ou ne fournissent plus qu'un cinquième ou un tiers de leur production passée, d'où un renchérissement vertigineux des marchandises. Ainsi on payait :

	Pendant la première moitié de 1919. Marks E.	Pendant la seconde moitié de 1919. Marks E.	En juillet 1920 on paye. Marks E.
1 livre de 400 grammes de pain	1.50	4	8-15
1 paire de chaussures. .	250.—	500-750	1000-1500
1 litre de lait.	3.—	4	8-10
1 sagène de bois . . .	250.—	500-600	1200-1800

Même les produits taxés que le Gouvernement et les Villes distribuent à la population en quantité limitée ont vu leurs prix se multiplier depuis le courant de 1919. Ainsi, par exemple, le pain (200 grammes par jour et par tête) coûtait :

Le 1er janvier 1919 . . . M. E.	0.60	les 400 grammes
Le 1er juillet 1919	0.80	» »
Le 1er janvier 1920	1.20	» »
Le 1er juillet 1920	1.80	» »

Certes, l'augmentation de la circulation fiduciaire influe sur la hausse des prix des marchandises, mais leur pénurie absolue donne aux possesseurs d'une marchandise déterminée un genre de monopole et provoque une surenchère insensée.

L'amélioration du cours du mark esthonien ne pourra s'obtenir qu'à la condition d'établir une bonne administration de la vie économique du pays et l'équilibre entre la production et la consommation.

3. La situation anormale dans laquelle se trouve le mark esthonien est due à des causes spéciales sur lesquelles il y a lieu d'attirer l'attention :

a) L'Esthonie vient à peine d'être reconnue « de facto » comme Etat indépendant et sa position internationale n'est pas encore définie, ce qui prête à certains cercles un excellent terrain pour exploiter l'incertitude de l'avenir du pays et spéculer à coup sûr sur la baisse du mark. D'où la demande de tous les changes étrangers sans distinction, non pour l'achat de marchandises, mais pour la thésaurisation et le placement des capitaux. Les hommes d'affaires étrangers et les spéculateurs locaux peuvent acheter le mark esthonien pour la moitié et même pour le tiers de sa valeur et, en se basant sur sa capacité dans le pays, ils font d'immenses bénéfices.

b) Le mark esthonien n'étant coté à aucune Bourse étrangère, sauf Riga, n'a aucun cours à l'étranger, c'est pourquoi tout voyageur, tout commerçant en relations d'affaires avec les pays étrangers doit acheter en Esthonie les changes qui lui sont nécessaires, et en présence de leur pénurie, il doit payer n'importe quel prix.

La thésaurisation des monnaies étrangères, qui se pratique en présence de l'incertitude de l'avenir du mark esthonien, influe également beaucoup sur sa baisse.

4. Le bilan du commerce extérieur de l'Esthonie pour 1919 accuse un passif, l'importation dépassant de 1.331.080.000 marcs l'exportation. Il ne pouvait en être autrement puisque la guerre a imposé des besoins qu'on ne pouvait ignorer sous peine d'une catastrophe.

En rendant plus difficiles les importations et en encourageant les exportations, on a essayé, en 1920, d'améliorer le bilan du commerce extérieur, mais un passif qui dépasse le milliard ne se règle pas si facilement. L'Esthonie se verra donc forcée de travailler encore pendant un certain nombre d'années avec un bilan déficitaire et cette situation ne manquera pas d'avoir une grande influence sur le cours du mark esthonien. Sans emprunt extérieur d'une certaine importance et à long terme, il sera impossible de stabiliser le cours du mark, bien que, par une utilisation rationnelle de la réserve d'or, on puisse augmenter la capacité du mark.

5. Les exportateurs sont tenus de livrer au Ministère des Finances les changes étrangers qu'ils ont obtenus au moyen de l'exportation, car la plupart des commerçants cherchent à placer leurs capitaux à l'étranger. Même ceux qui veulent continuer les affaires ont intérêt à ne pas se dessaisir de leurs capitaux à l'étranger, puisque la baisse progressive du mark esthonien leur est une source de bénéfices. Voilà pourquoi, malgré l'énorme circulation fiduciaire, au moment de la reprise des affaires au printemps 1920, toutes les banques souffraient d'un manque chronique d'argent. Chacun tâchait d'utiliser jusqu'aux dernières limites les crédits en banque pour ne pas se dessaisir de ses livres sterling et de ses couronnes.

6. Le fait que parallèlement aux soi-disant cours officiels du Gouvernement et de cours pratiqués en banque il y a eu sur le marché des cours non officiels, s'explique par les divers décrets du Gouvernement. Ces décrets, qui avaient en vue de réprimer la spéculation et d'empêcher l'exode des capitaux à l'étranger, statuaient ce qui suit :

Institution du contrôle des changes.

1. L'achat et la vente des changes ne sont autorisés qu'aux banques agréées par le Ministère des Finances.

2. Les banques doivent observer dans leurs opérations les cours publiés et informeront périodiquement le Ministre des Finances de leurs opérations.

3. Tout achat et toute exportation de monnaies étrangères ainsi que tout envoi de fonds à l'étranger par les particuliers et les banques doit se faire en vertu d'une autorisation spéciale du Ministère des Finances. Ces dispositions s'appliquent aussi aux métaux précieux et aux actions et obligations.

4. Les exportateurs sont obligés d'employer à nouveau dans un temps déterminé leur avoir à l'étranger à l'importation de marchandises dont l'entrée est autorisée, à défaut de quoi ils doivent vendre cet avoir aux banques au cours du jour.

5. Les permis d'importation ne sont délivrés qu'aux commerçants qui ont déclaré au Ministère des Finances leur avoir à l'étranger ou à ceux qui l'ont acquis au moyen de l'exportation.

Quelque justes et logiques qu'aient été ces dispositions, elles n'ont pas donné les résultats espérés et ce pour les raisons suivantes :

a) Les exportateurs se plient bien à l'obligation de rendre compte de leurs opérations au Contrôle des changes, mais ce dernier n'a pas la possibilité de se rendre compte de tous les renseignements fournis et au moyen de factures et comptes fictifs, on arrive à diminuer des sommes importantes.

b) Les autorisations d'achat de changes sont données en tenant compte des disponibilités qui sont très limitées ; or, la demande, pour les raisons indiquées ci-dessus, voyages, thésaurisation, achats de marchandises prohibées, etc., est considérable. Les acheteurs sont prêts à payer en sous-main n'importe quel prix, et là où surgit la demande apparaît l'offre. Cette dernière n'ayant aucune concurrence à craindre sait tirer parti de la situation pour vendre au plus offrant sa marchandise. Ces opérations illicites ne se font pas seulement par de petits spéculateurs, mais on sait pertinemment que d'importantes maisons de banque s'adonnent également dans une certaine mesure à ces pratiques.

Jusqu'à présent, aucun des moyens employés n'a pu arrêter la baisse du cours. Le Gouvernement n'a pris aucune résolution à cet effet, mais il pourrait examiner les mesures suivantes : 1. Pour rendre effectif le contrôle des changes existant, le Gouvernement devrait prendre en mains le commerce extérieur, ce qui placerait sous son contrôle réel tout le mouvement des changes. Dans cet ordre d'idées le Gouvernement a étudié récemment la constitution d'un important organe central pour le commerce extérieur à placer sous le contrôle de l'État. 2. En utilisant la réserve métallique et en contractant des emprunts à l'étranger, le Gouvernement devrait tâcher d'améliorer la situation économique et commerciale en remédiant à la grande pénurie des marchandises sur le marché, ce qui permettra de maintenir au moins sur le marché intérieur la valeur du mark esthonien. Ces mesures sont efficaces, à condition :

a) D'approvisionner le marché en marchandises indispensables en quantités telles que leur pénurie ne se fasse plus sentir. L'importation de marchandises de moindre nécessité et d'articles de luxe devra être prohibée comme par le passé, car nous ne sommes pas assez riches pour les acheter.

b) De jeter sur le marché, en les prélevant sur les réserves de l'État, la quantité nécessaire de changes étrangers pour faire face aux achats en [illegible]. Une somme de £100.000 serait suffisante à cet effet et de la sorte on retirerait de la circulation 100,000,000 de marks, on [illegible] une nouvelle émission de pareil montant. Une telle mesure serait d'un effet radical sur la nervosité du marché financier en Esthonie.

c) D'employer les réserves en changes de l'État à l'exercice d'un contrôle actif des cours, non en essayant de régulariser les cours, mais en se portant acheteur et vendeur sur le marché, selon les intérêts financiers et politiques de l'État. Dès que le cours du mark esthonien [illegible] la moindre tendance à la hausse, les exportateurs n'auront plus aucun intérêt à garder leurs capitaux à l'étranger et la circulation monétaire prendra une forme plus normale.

d) De régler la politique de manière à faire disparaître la crise du crédit. En effet, le taux d'escompte, qui est actuellement de 7 à 8 %, est trop bas pour la situation actuelle du marché financier et n'empêche pas la création d'entreprises spéculatives.

e) D'arrêter l'impression du papier-monnaie, ce qui est le moyen le plus important et le plus radical, et de faire tous les efforts possibles pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État. C'est pour la République esthonienne une question de vie ou de mort : « to be or not to be ».

Banques et Etablissements de crédit.

Aux premiers jours de la République, le crédit en Esthonie était en très mauvaise posture. [illegible]

avaient évacué en Russie la succursale de la Banque d'Etat de Russie et les Trésoreries avec toutes les encaisses et les titres en dépôt. De plus, les banques esthoniennes entretenaient d'importants avoirs dans les banques russes. Quand éclata la guerre entre la Russie et l'Esthonie, toutes les relations avec les banques russes furent naturellement interrompues et nos établissements de crédit durent suspendre tous crédits pendant quelque temps. De son côté, l'avance des troupes bolchevistes provoqua la panique et menaça les banques de faillite. Mais, dès que les frontières furent à l'abri des menaces de l'ennemi, l'activité commerciale marqua une reprise sous toutes ses faces et non seulement les anciennes banques recommencèrent leurs opérations, mais de nouvelles banques furent fondées et on peut affirmer qu'actuellement leur fonctionnement est normal.

C'est la Banque d'Esthonie qui sert de pivot au crédit et aux autres banques esthoniennes. Cette banque, fondée en 1919 par le Gouvernement esthonien, possède un capital de 10,000,000 de marks divisé en 4,000 actions qui sont actuellement la propriété exclusive de l'Etat, mais que ce dernier projette de placer dans le public en se réservant seulement le contrôle des opérations. D'après ses statuts, la Banque d'Esthonie jouit du privilège d'émettre des billets de banque, mais comme l'exercice de ce privilège exige une réserve métallique et que cette réserve fait défaut, ce privilège reste inutile. La Banque d'Esthonie limite ses opérations à celles d'une banque de dépôts ; cependant, sa collaboration étroite avec la Trésorerie, qui dépose chez elle toutes ses disponibilités, lui donne le caractère d'une banque d'émission.

Outre la Banque d'Esthonie, il y a en Esthonie 10 établissements de banque, au capital de 45,000,000 de marks, 17 sociétés de crédit mutuel comprenant environ 5,000 membres, avec 2,500,000 marks de capitaux, et 85 caisses de prêts et d'épargne ayant environ 40,000 membres, avec des capitaux se montant à 2,500,000 marks.

Toutes les sociétés anonymes de banque ont été créées dans le courant des années 1919 et 1920, soit sous forme de nouvelles fondations, soit sous forme de transformation d'anciennes sociétés de crédit mutuel. Jusque là il n'existait que des succursales des banques russes.

Les sociétés de crédit mutuel et les caisses de prêts et d'épargne font leurs opérations d'après les règlements généraux et servent de banquier aux petits entrepreneurs et aux petits propriétaires fonciers

Parallèlement aux banques et aux sociétés de crédit, il existe à Reval et à Dorpat quelques maisons de banque qui, à côté d'opérations de banque proprement dites, traitent des opérations commerciales et actuellement s'occupent activement de transactions en change.

Les bilans de la Banque d'Esthonie et des autres établissements de banque ont donné au 1er juillet 1920 les chiffres suivants :

	M. E.	Dont à la Banque d'Esthonie M. E.
Caisse	30,200,000.—	4,800,000.—
Escomptes et avances	391,400,000.—	135,100,000.—
Titres	82,900,000.—	35,100,000.—
Comptes-courants	29,300,100.—	7,400,000.—
Correspondants	116,200,000.—	9,600,000.—
Actifs divers	308,000,000.—	6.200,000.—

Passif des banques au 1er juillet 1920

	M.E.	Dont à la Banque d'Esthonie M. E.
Capital et actions	71,300,000.—	10,000,000.—
Dépôts	473,400,000.—	159,300,000.—
Réescompte	18,300,000.—	—
Correspondants	83,000,100.—	16,900,000.—
Passifs divers	312,400,000.—	12,400.000.—

Au 1er janvier 1919 il y avait dans les Banques :

	M. E.
En caisse et dans les autres banques	56,700,000.—
Avances et escomptes	159,700,000.—
Dépôts et prêts	232.500,000.—
Capital et réserves	43,300,000.—
Bilan général	358,600,000.—

En comparant ces bilans, on remarque que, depuis le 1er janvier, leurs chiffres, tant à l'actif qu'au passif, ont plus que doublé, ce qui est un indice de l'amélioration de la situation économique.

Voici les taxes d'escompte prélevées par la Banque d'Esthonie depuis sa fondation :

Du 1er mai 1919 au 15 mars 1920	5 1/2 %
Du 15 mars au 1er juin 1920	6 1/2 %
Depuis le 1er juin 1920	7 1/2 %

Commerce extérieur.

Dès les premiers jours de son existence, l'Etat esthonien a noué des relations commerciales avec les pays étrangers et jusqu'à la seconde moitié de l'année 1919 le commerce ne fut réellement qu'un monopole de l'Etat.

Le premier échange de marchandises s'est fait avec l'Angleterre, où furent expédiés trois navires de lin et un navire de planches. Ces navires étaient un butin de guerre pris aux Russes, et en échange de ces marchandises l'Esthonie reçut du blé et des produits de première nécessité. Après la livraison du lin russe, le Gouvernement se mit à acheter le lin disponible dans le pays pour le vendre à l'étranger. C'était au plus fort de la guerre avec la Russie et les commerçants n'osaient faire preuve d'aucune initiative et se tenaient sur la réserve ; force fut donc au Gouvernement de prendre en mains l'achat et la vente des lins qui, à ce moment, étaient l'unique marchandise contre laquelle on pouvait obtenir à l'étranger des produits de première nécessité.

En juin 1919, le Gouvernement réussit à acheter à un crédit de cinq ans une importante quantité de marchandises, telles que tissus, chaussures, produits d'alimentation, etc., provenant de la liquidation des stocks de guerre des Etats-Unis en France, pour une somme totale de 12,000,000 de dollars. De même on obtint à crédit du Comité Hoover une certaine quantité de farine suffisante pour la consommation d'une année. Tous ces achats ont été faits directement par le Gouvernement ou ses agents.

Après l'expulsion de l'ennemi hors des frontières du pays, le commerce privé commença à mobiliser ses forces, mais, d'une part, les opérations commerciales que faisait en grand le Gouvernement et qui prirent plus tard un caractère fiscal, et, d'autre part, les mesures prises pour maintenir le cours du mark esthonien, mirent de grandes restrictions au commerce privé.

Ces restrictions étaient les suivantes :

1. Toute importation ou exportation est soumise au contrôle de l'Etat. Sans permis spécial, l'importation et l'exportation de toutes marchandises sont prohibées.

2. Seule l'importation des marchandises de première nécessité est autorisée. Celle des articles de luxe est prohibée.

3. Les permis d'exportation servent de contrôle pour empêcher :

a) Que les marchandises indispensables et les matières premières ne soient exportées hors du pays ;

b) Que les marchandises provenant de l'Esthonie ne soient jetées à vil prix sur les marchés internationaux, grâce à la dépréciation du mark esthonien.

4. Les marchandises exportées sont soumises à un impôt spécial d'exportation pour empêcher les importateurs de faire des bénéfices anormaux dus au cours actuel du mark esthonien et faire servir de la sorte une partie de ces bénéfices au profit général.

5. Le lin, qui est le produit principal d'exportation, constitue un monopole de l'Etat. Il est également défendu aux particuliers d'exporter les schistes bruts.

Pour la régularisation du commerce extérieur, le Gouvernement a institué un Conseil interministériel du Commerce extérieur qui a pour experts les représentants du commerce et des administrations publiques. L'opposition contre le système actuel de la délivrance des permis et contre les opérations commerciales de l'Etat grandit graduellement et le Gouvernement se voit forcé de soumettre à une revision ce système qui lui a été imposé par les circonstances. Il serait peut-être opportun de remettre entre les mains des commerçants la régularisation du contrôle, mais à condition qu'une partie du commerce reste l'apanage de syndicats officiels, afin que le Gouvernement puisse combattre efficacement la hausse illicite des prix et la spéculation nuisible aux intérêts du pays.

A côté des maisons particulières et des entreprises commerciales, l'Union centrale des coopératives esthoniennes, qui sert d'organe central commercial aux coopératives des villes et des campagnes et dont le cercle d'activité s'étend non seulement au commerce des produits d'alimentation, mais aussi à toutes les machines et articles nécessaires à l'agriculture, joue un rôle assez important.

La situation et l'extension de l'U. C. C. E. s'expriment par les chiffres suivants :

Mouvement de marchandises	en 1917	R	1.[illegible],000 —
» » »	en 1918	M. E.	4,[illegible],000 —
» » »	en 1919	»	[illegible] —
» » »	au 1er juillet 20	»	41,517,1[illegible] 3[illegible]
Chiffres totaux des affaires	en 1917	R	10,6[illegible]2,000 —
» » »	en 1918	M. E.	[illegible],000 —
» » »	en 1919	»	[illegible]4,713,000 —
» » »	au 1er juillet 1920	»	[illegible]1,523,3[illegible]
Coopératives membres de l'U. C. C. E.	en 1917		63
» » »	en 1918		[illegible]3
» » »	en 1919		158
» » »	au 1er juillet 1920		192

Le nombre des membres des coopératives faisant partie de l'U. C. C. E. était :

En 1917 de	[illegible]
En 1918 de	[illegible]
En 1919 de	[illegible]
Au 1er juillet 1920 de	77,3[illegible]

Le chiffre des coopératives existant au 1er juillet 1920 s'élevait à 249.

Importations et exportations en 1919

Le total des importations en 1919, d'après les données du Ministère du Commerce et de l'Industrie, a atteint le chiffre de 1 milliard 723,441,900 marks et les exportations 389,361,600 marks.

Importations.

La plus grande part des importations en 1919 revient aux produits alimentaires et aux articles de première nécessité ; soit farine, harengs, tabac, sucre, pétrole, peaux pour un total de [illegible] millions de marks. Viennent ensuite les médicaments pour la somme de [illegible],000,000 de marks, puis les machines agricoles et les machines industrielles.

	Valeur des importations M. E.
Les Etats-Unis d'Amérique	9[illegible],000,000
La Grande-Bretagne	282,000,000
Le Danemark (principalement marchandises américaines)	198,500,000
La Suède	11[illegible],500,000
L'Allemagne	10[illegible],500,000
La Finlande	56,000,000

Exportations.

Les principaux produits exportés en 1919 ont été :

	Tonnes	Marks
Le lin	2,[illegible]	[illegible]
Le papier et la cellulose	[illegible]	[illegible]
Les produits du bois	7,[illegible]	[illegible]
Divers (ciment, pommes de terre, tissus)	4,500	50,000,000

La plus grande partie du lin et des produits dérivés du bois, soit 273,300,000 marks, a été exportée en Angleterre. Les exportations vers la Finlande, la Suède, la France et la Lettonie ont présenté un intérêt moindre pour l'Esthonie.

Les chiffres exacts pour la première moitié de 1920 ne sont pas encore établis et on s'est contenté d'établir le mouvement général par article importé et exporté.

D'après ces données, il a été importé pendant les six premiers mois de 1920 en :

Produits alimentaires :	Kilogrammes	
Farine	900,000	
Sucre	900,000	
Harengs et sardines	6,450,000	
Sel	2,400,000	
		10,6[illegible]
Matières premières :		
Coton	4[illegible]	
Fer	608,000	
Houille	2,0[illegible]	
Engrais	6,2[illegible],000	
		[illegible]
Machines agricoles		1,422,000
Pétrole		64[illegible]

Remarque. Dans les statistiques des importations et exportations, le mark est coté non à sa valeur exacte en 1919, mais au prix qu'il avait à la fin de 1919, soit 1 £ = [illegible]00 marks.

Exportations pendant la même période.

	Kilogr.
Pommes de terre	22,000,000
Alcools	527,000
Bois	9,218,000
Cellulose	4,567,000
Papier et carton	5,815,000
Lins	1,373,000
Briques	2,102,000
Ciment	1,902,000

Les pays vers lesquels sont allés principalement les marchandises exportées, tout comme en 1919, sont l'Angleterre (bois et lin), la Finlande (pommes de terre), la Scandinavie (alcools et pommes de terre), la Russie (papier et pommes de terre).

Parmi les pays importateurs viennent en premier lieu l'Angleterre et l'Allemagne, puis suivent la Scandinavie et la Finlande.

Le total des importations et des exportations pendant la première moitié de 1920, d'après les données du Contrôle des changes, se répartit comme suit :

Epoque	Importation	Exportation		
Mai	114,302,809	24,409,613	—	89,893,196
Juin	100,001,851	92,383,940	—	7,617,911
Juillet	104,758,472	306,887,691	+	202,124,219
Août	94,000,000	104,000,000	+	10,000,000

De plus, pendant la même période, le Contrôle des changes a enregistré les marchandises suivantes en transit vers la Russie :

	Marks
Mois de mai pour une valeur de	36,625.000
» » » »	181,146,000
» » » »	172,476,000

FINLANDE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. OTTO STENROTH (Délégué de la Finlande)

Les propriétés en forêts, chemins de fer, terres et bâtiments, appartenant à l'Etat de Finlande, représentaient, d'après une estimation faite par le Bureau Central de Statistique, à la fin de l'année 1919, une valeur totale de 6,[illegible] millions de marks finlandais.

Par contre, l'Etat de Finlande avait à la date époque les dettes suivantes :

Dette intérieure consolidée	[illegible]	millions de marks
» » non consolidée	141	» » »
» extérieure	3[illegible]	» » »
Total	1,[illegible]	» » »

La majeure partie de la dette nationale a été contractée pendant la guerre. En effet, les dettes de l'Etat ne montaient à la fin de l'année 1913 qu'à 173 millions de marks, et ces dettes étaient contractées uniquement pour la construction des chemins de fer.

Les crédits ouverts et les emprunts faites pendant la guerre ont servi aux mesures de défense prises pendant la guerre de la liberté et à l'organisation de l'armée. Une partie considérable des nouveaux emprunts a aussi été affectée à l'achat pour le compte de l'Etat de la majorité des actions de quelques établissements industriels possédant de très vastes propriétés foncières.

Pour une appréciation exacte des finances de l'Etat il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le développement du budget pendant ces dernières années. Nous y constatons alors le décuplement des dépenses depuis 1913, sans que les recettes aient augmenté dans la même proportion. Tandis que, avant la guerre, les recettes donnaient en général un excédent considérable, en 1913 les recettes ordinaires dépassèrent les dépenses ordinaires de 22 millions de marks, l'excédent des dépenses est d'environ 130 millions pour le budget 1919 et près de 200 millions pour le budget de 1920.

Les raisons de cet accroissement considérable des dépenses de l'Etat peuvent être indiquées en peu de mots comme suit :

Les nouvelles charges causées par l'indépendance du pays, le renchérissement général des marchandises et la réduction de la valeur du mark finlandais.

Quant au déficit figurant aux budgets de ces dernières années, il faut observer que l'Etat ne s'est servi jusqu'à présent qu'avec une grande modération d'une source de profits très importante, c'est-à-dire des impôts directs. Avant la guerre les recettes de ceux-ci ne montaient qu'à 6,5 millions, et encore en 1916 elles n'étaient que de 9 millions. Dans le budget de 1919, le revenu des impôts directs s'est monté à [illegible] millions. Le chiffre correspondant au budget de 1920 est de [illegible] millions. Ajoutons que les impôts indirects pourront encore être augmentés d'une manière considérable.

La mesure dans laquelle il est possible d'augmenter le nombre et le taux des impôts directs et indirects tout en gardant leur caractère de bénéfices absolument sûrs, dépend entièrement de la situation économique du pays. Il est donc intéressant de jeter un coup d'œil sur sa vie économique en général. La Finlande tire ses ressources surtout de ses forêts, de l'agri
La Finlande tire ses ressources surtout de ses forêts, de l'agriculture, de l'élevage et de ses différentes industries. La superficie forestière du pays est très grande et peut être évaluée à une trentaine de millions d'hectares, dont la plupart sont des forêts exploitables, qui, en raison des innombrables voies de flottage, peuvent être exploitées d'une manière excessivement facile.

Parmi les Etats de l'Europe, la Finlande est le plus riche en forêts proportionnellement à sa superficie.

En 1910 il y avait en Finlande 2 millions d'hectares de terre cultivée et presque 1 million d'hectares de prés naturels.

L'exploitation rurale en Finlande est encore susceptible de grands progrès. L'emploi de méthodes rationnelles de culture et le défrichement plus étendu des terrains incultes pourront augmenter la production agricole bien au delà de ses limites actuelles.

De même que l'exploitation forestière et l'agriculture, l'industrie est aujourd'hui d'une importance fondamentale pour l'économie de la Finlande. Les principales branches de l'industrie finlandaise sont : l'industrie du bois, l'industrie du papier, l'industrie métallurgique, l'industrie textile et l'industrie du cuir. Le progrès rapide des industries finlandaises s'accroîtra encore aussitôt que le commerce international aura repris son cours normal. L'industrie du bois et l'industrie du papier sont surtout susceptibles d'un développement considérable. D'autres, à l'activité desquelles les conditions du pays sont des plus favorables, ne sont encore qu'à leurs débuts. C'est le fait pour la distillation sèche, l'industrie chimique, l'industrie de la tourbe et l'industrie de la pierre. Il est probable aussi que

l'extraction des minerais pourra se développer d'une manière considérable. Les nombreux rapides du pays offrent à l'industrie la force motrice nécessaire à bon marché et en abondance. A ce sujet, je me permets d'attirer l'attention sur le fait que d'après un calcul fait par le Bureau Central de Statistique, la propriété nationale finlandaise représente une valeur de trente milliards de marks.

Avant la guerre, la valeur de l'exportation de la Finlande variait entre environ 300 et 400 millions de marks et celle de l'importation entre environ 450 et 500 millions. Pendant la guerre, les variations ont été très brusques. L'exportation a monté et diminué tour à tour, atteignant son minimum en 1918 (227 millions) et son maximum en 1916 (811 millions).

L'importation au contraire s'est développée régulièrement. Après être descendue en 1914 à 380 millions de marks, sa valeur a depuis continuellement monté jusqu'en 1917, atteignant alors le chiffre de 1,232 millions de marks. En 1918, l'importation diminua très brusquement, descendant à 504 millions de marks. En 1919, l'exportation aussi bien que l'importation atteignirent un chiffre plus élevé que jamais.

Le commerce extérieur de la Finlande indique, aussi bien avant qu'après la guerre, un excédent considérable. En examinant ce fait de plus près, on constate cependant que l'importation pour les besoins de la production, en matières premières, produits demi-manufacturés, machines et moyens de transport, augmente de plus en plus et constitue déjà une partie très importante de l'importation totale. L'importation des produits de consommation est cependant, elle aussi, relativement très grande. Cela dépend en première ligne du fait que la production des céréales est insuffisante, mais il mérite d'être noté qu'on fait des efforts énergiques pour l'augmenter.

Les principales marchandises exportées sont : le bois brut et travaillé, les produits de l'industrie du papier, le beurre et les peaux.

Parmi les marchandises importées, les principales sont, outre les céréales, machines et autres ouvrages métalliques, houille, matières textiles, tissus, peaux, huiles, pâtures fortifiantes, café et sucre.

Le grand excédent de l'importation en 1919 dépend en partie du renchérissement exceptionnel des marchandises d'importation et du cours du change défavorable pour le pays cette année-là. Quelle que fût la valeur en argent de l'importation de 1919, la quantité en était moins grande qu'en 1913. Cette importation, évaluée à une valeur de 2 milliards 505 millions de marks, ne représentait en effet que 683,000 tonnes, tandis qu'en 1913 la quantité importée était de 1,852,000 tonnes correspondant à une valeur de 495 millions de marks.

La circulation fiduciaire consiste exclusivement en billets de banque émis par la Banque de Finlande. L'Etat n'a pas émis de bons du Trésor ni de papier-monnaie. Cependant, les billets de la Banque de Finlande en circulation ont été augmentés d'année en année, de manière que le total atteint à présent 1,200 millions de marks environ. Mais en ce qui concerne cette année, l'accroissement s'est arrêté, du moins jusqu'à présent.

Les cours de change du mark finlandais sont devenus plus défavorables que ne l'aurait justifié la réduction de la valeur intrinsèque d'achat du mark, et ce fait est en premier lieu la conséquence de la demande toujours croissante de valeurs étrangères, provoquée par la liquidation de l'importation de l'année 1919 d'un côté, et de l'autre, de ce que la situation politique du pays a été jugée d'une manière défavorable par la spéculation, en raison de notre voisinage direct avec la Russie des Soviets.

En ce qui concerne la réglementation de l'échange commercial de marchandises avec l'étranger et du commerce des valeurs étrangères, je me permets d'attirer l'attention sur les faits suivants : l'importation en Finlande est contrôlée et réglementée par les autorités publiques. L'importation de céréales se fait entièrement pour le compte de l'Etat, tandis que celle de toute autre marchandise ne peut se faire en règle générale qu'avec le consentement d'un « Conseil Financier », composé de six membres, qui examine si l'importation demandée est nécessaire ou non, ainsi que la question des valeurs étrangères s'y attachant. L'importation d'articles de luxe est prohibée, mais même celle d'articles courants est limitée par des restrictions, tandis que les licences nécessaires pour les matières premières pour l'industrie et l'agriculture sont généralement accordées.

L'exportation est en majeure partie tout à fait libre. Seuls les comestibles, comme le beurre et la viande, ainsi que certaines matières premières nécessaires pour l'industrie, et ne se trouvant dans le pays qu'en quantités limitées, ne peuvent être exportées qu'avec permission spéciale.

Le commerce des valeurs étrangères est également soumis à une réglementation, dont le but est de garantir l'emploi des valeurs étrangères disponibles exclusivement pour le paiement des marchandises légalement importées et d'autres versements légaux à l'étranger, de limiter et contrôler la vente des marks finlandais à l'étranger et d'empêcher l'exportation des capitaux.

Ce qui précède indique clairement, je l'espère, quelle est la politique financière actuelle du Gouvernement finlandais. Cette politique vise : 1° à équilibrer le budget en empêchant un accroissement continuel des dépenses et en utilisant davantage la capacité de paiement des contribuables en vue d'une augmentation des revenus de l'Etat : 2° à ne pas contribuer à de nouvelles émissions de billets de banque par des crédits ouverts à la Banque d'Etat ; 3° à établir, autant que possible, et au moyen d'une économie réglementée, l'équilibre nécessaire dans le commerce extérieur, et finalement à accroître la production industrielle et l'agriculture du pays

EXPOSÉ

Les propriétés appartenant à l'Etat de Finlande représentaient, d'après une estimation faite par le Bureau Central de Statistique à la fin de l'année 1919, une valeur totale de 6,064 millions de marks finlandais, ainsi répartie :

Forêts	2,294	millions de marks.
Chemins de fer	2,440	» »
Terres..............................	260	» »
D'autres biens	1,070	» »
Total	6,064	millions de marks.

Cette estimation a été faite avec beaucoup de prudence. C'est ainsi que le domaine forestier de l'Etat comprenant 5.4 millions d'hectares de sol forestier sec et 6,5 millions d'hectares de tourbières et de marais en partie couverts d'arbres, et le stock de bois brut et travaillé appartenant à l'Etat, est calculé ensemble à une valeur seulement trois fois plus grande que celle d'avant la guerre. D'après un calcul fait par un expert privé, les ressources de l'Etat en forêts devraient être estimées à 3,775 millions de marks, tandis que la valeur des voies ferrées a quadruplé et celle des terres a

doublé depuis la guerre. De plus, il est à observer que dans ces sommes ne sont pas compris ni les fortifications et les dépôts de l'armée, ni les chutes d'eau de l'Etat. En effet, la fortune de l'Etat en propriétés représente une valeur sensiblement plus élevée que celle indiquée par le tableau ci-dessus.

Par contre, l'Etat de Finlande avait à la fin de l'année 1919 les dettes suivantes :

Dette intérieure consolidée ...	952.6	millions	de marks.
» » non consolidée...	544.8	»	»
» extérieure	352	»	»
Total	1,849.4	millions	de marks.

La majeure partie de la dette nationale a été contractée pendant la guerre. En effet, les dettes de l'Etat ne montaient à la fin de l'année 1913 qu'à 173 millions de marks, et ces dettes étaient contractées uniquement pour la construction des chemins de fer. Les crédits ouverts et les émissions faites pendant la guerre ont servi aux mesures de défense prises pendant la guerre de liberté et pour l'organisation de l'armée. Une partie considérable des nouveaux emprunts a aussi été affectée à l'achat pour le compte de l'Etat de la majorité des actions dans quelques établissements industriels possédant de très vastes propriétés foncières.

A ce sujet je me permets d'attirer l'attention sur le fait que bien que le seul emprunt important obtenu pour la Finlande depuis la fin de la guerre, est celui contracté en Norvège pour le paiement d'actions d'un grand établissement industriel finlandais achetées dans le dit pays, le Trésor finlandais aussi bien que les villes finlandaises ont régulièrement payé, pendant et après la guerre, les coupons et les annuités de leurs emprunts étrangers, sauf dans le cas où ce paiement a été interdit par des décrets-lois.

Pour une appréciation exacte des finances de l'Etat, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le développement du budget pendant ces dernières années. Le tableau suivant montre le changement survenu dans les recettes et les dépenses pendant les années 1913, 1917, 1919 et 1920.

	Recettes.		Dépenses.	
	—		—	
1913	181.2	millions	184.1	millions
1917	519.5	»	479.3	»
1919	1,056.4	»	1,566.6	»
1920	1,648.1	»	1,930.8	»

Nous y constatons le décuplement des dépenses depuis 1913, sans que les recettes aient augmenté dans la même proportion. Tandis qu'avant la guerre les recettes donnaient en général un excédent considérable — en 1913 les recettes ordinaires dépassèrent les dépenses ordinaires de 22.4 millions de marks — l'excédent des dépenses est d'environ 500 millions pour le budget de 1919 et de près de 300 millions pour le budget de 1920.

Quant au déficit figurant dans les budgets de ces dernières années, il faut cependant observer que l'Etat ne s'est servi jusqu'à présent qu'avec une grande modération d'une source de profits très importante, c'est-à-dire des impôts directs. Avant la guerre les recettes de ceux-ci ne montaient qu'à 6.5 millions, et encore en 1916 elles n'étaient que de 9.1 millions. Jusque là l'Etat ne percevait, en fait d'impôts directs, que des impôts fonciers (en 1916 : 3.9 millions), des impôts sur l'industrie et le commerce (en 1916 : 0.6 million), et l'impôt personnel dit *mantalspenningar* (en 1916 : 4.6 millions). Plus tard, on a établi des impôts sur les grands revenus, sur le capital et les coupons, sur les bénéfices extraordinaires réalisés pendant la guerre et sur les propriétés. Dans le budget de 1919, le revenu des impôts directs s'est monté à 251.6 millions. Le chiffre correspondant au budget de 1920 est de 327.2 millions. Ajoutons que les impôts indirects pourront encore être augmentés d'une manière considérable.

La mesure dans laquelle il est possible d'augmenter le nombre et le taux des impôts directs et indirects tout en gardant leur caractère de bénéfices absolument surs, dépend entièrement de la situation économique du pays. Il est donc intéressant de jeter un coup d'œil sur la vie économique en général.

La Finlande tire ses ressources surtout de ses forêts, de l'agriculture, de l'élevage et de ses différentes industries. La superficie forestière du pays est très grande et peut être évaluée à une trentaine de millions d'hectares, dont 20 millions sont entièrement couverts de forêts, tandis que 10 millions sont occupés par des tourbières, marais et rochers, couverts par des arbres minces. La sylviculture rationnelle a fait beaucoup de progrès et comme règle générale les forêts sont bien soignées. Ce qui augmente encore de beaucoup la valeur des forêts de Finlande, c'est que les troncs en peuvent facilement être transportés du centre de l'industrie du bois par les innombrables voies de flottage du pays qui, formant un réseau d'eaux, vont se ramifier partout.

Parmi les Etats de l'Europe, la Finlande est le plus riche en forêts proportionnellement à sa superficie. Absolument parlant, la Finlande a plus de forêts que par exemple la Suède.

En 1910 il y avait en Finlande 1.9 millions d'hectares de terre cultivée et presque 1 million d'hectares de prés naturels. Le rendement annuel de l'agriculture finlandaise pour les années 1915 à 1917 ressort du tableau suivant :

	Récolte de céréales et de racines, réduite en kilos de seigle.			Récolte de foin			
	—			—			
1915 ...	919	millions	de kg.	23.6	millions	de décitonnes	
1916 ...	793	»	»	23.7	»	»	»
1917 ...	852	»	»	19.7	»	»	»

A côté de l'agriculture proprement dite, l'élevage et l'industrie laitière se développent rapidement. En 1910 le nombre des bestiaux était de 2,270,000. Par suite des ravages causés par la guerre ce nombre a été réduit en 1918 à 1,872,000 têtes. L'abatage pendant les années de guerre ayant toutefois frappé en première ligne les vieilles bêtes et celles donnant peu de lait, on peut affirmer que le nombre des bestiaux du pays est resté essentiellement le même qu'en 1910.

L'économie rurale en Finlande est encore susceptible de grands progrès. L'emploi de méthodes rationnelles de culture et le défrichement plus étendu des terrains incultes pourrent augmenter la production agricole bien au delà de ses limites actuelles.

De même que l'économie forestière et l'agriculture, l'industrie est aujourd'hui d'une importance fondamentale pour l'économie de la Finlande. En 1916 le nombre des ouvriers d'usine était de 109,900, la force motrice des moteurs primaires comptait 318,629 h. p. et celui des moteurs électriques 123,274 h. p. La valeur brute de la production des usines montait en 1916 à 1,459 millions de marks. Les principales branches de l'industrie finlandaise sont: l'industrie du bois, l'industrie du papier, l'industrie métallurgique, l'industrie textile et l'industrie du cuir. Le progrès rapide des industries finlandaises s'accroîtra encore aussitôt que le commerce international aura repris son cours normal. L'industrie du bois et l'industrie du papier sont surtout susceptibles d'un développement considérable. D'autres, à l'activité desquelles les conditions du pays sont les plus favorables, ne sont encore qu'à leurs débuts. C'est le fait pour la distillation sèche, l'industrie chimique, l'industrie de la tourbe et l'industrie de la pierre. Il est probable aussi que la traction des minerais pourra se développer d'une manière considérable. Les nombreux rapides du pays offrent à l'industrie la force motrice nécessaire à bon marché et en abondance. Le rendement des rapides à étiage moyen est calculé à 3 millions de h. p.

Le commerce extérieur s'est développé pendant les dernières années de la manière suivante :

	Exportation.	Importation.
	(Millions de marks.)	
1911	319.5	444.5
1912	340.0	470.0
1913	404.8	495.4
1914	285.2	380.2
1915	266.5	578.4
1916	810.6	962.8
1917	444.9	1,231.9
1918	226.9	504.6
1919	873.1	2,505.7

Avant la guerre, la valeur de l'exportation de la Finlande variait entre environ 300 et 400 millions de marks et celle de l'importation entre environ 450 et 500 millions. Pendant la guerre les variations ont été très brusques. L'exportation a monté et diminué tour à tour, atteignant son minimum en 1918 (226.9 millions) et son maximum en 1916 (810.6 millions). L'importation au contraire s'est développée plus régulièrement. Après être descendue en 1914 à 380 millions de marks, sa valeur a depuis continûment monté jusqu'en 1917, atteignant alors le chiffre de 1,231.9 millions de marks. En 1918 l'importation diminua très brusquemen tdescendant à 505.6 millions de marks. En 1919, l'exportation aussi bien que l'importation atteignirent un chiffre plus élevé que jamais auparavant.

Le commerce extérieur de la Finlande indique aussi bien avant qu'après la guerre un excédent considérable. En examinant ce fait de plus près, on constate cependant que l'importation pour les besoins de la production, comme matières premières, produits demi-manufacturés, machines et moyens de transport, augmente de plus en plus et constitue déjà une partie très importante de l'importation. Tandis que cette importation était pour la période de 1887 à 1889 de 32.3%, elle monta pendant les années de 1911 à 1913 à 41.4% et en 1916 à 46.5%. L'importation des produits de consommation est cependant, elle aussi, relativement très grande. Cela dépend en première ligne du fait que la production des céréales est insuffisante, mais il mérite d'être noté qu'on fait des efforts énergiques pour l'augmenter et qu'on peut espérer que la Finlande, dans quelques années, se suffira à elle-même de sorte que le commerce extérieur du pays ne présentera plus pour l'exportation l'excédent actuel.

Les principales marchandises exportées sont: le bois brut et travaillé, les produits de l'industrie du papier, le beurre et les peaux. Parmi les marchandises importées, les principales sont, outre les céréales, machines et autres ouvrages métalliques, houille, matières textiles, tissus, peaux, huiles, pâtures fortifiantes, café et sucre.

Le grand excédent de l'importation en 1919 dépend en partie du renchérissement exceptionnel des marchandises d'importation, et du cours de change défavorable pour le pays cette année-là. Quelle que fût la valeur en argent de l'importation de 1919, la quantité en était moins grande qu'en 1913. Cette importation, évaluée à une valeur de 2,505.7 millions de marks, ne représentait en effet que 683,910 tonnes, tandis qu'en 1913 la quantité importée était de 1,852,310 tonnes, correspondant à une valeur de 495.3 millions de marks.

Avant la guerre, l'Allemagne occupait la première place dans notre commerce extérieur, la Russie la seconde et l'Angleterre la troisième. En 1913, l'échange de marchandises entre la Finlande et les pays les plus importants était celui indiqué dans le tableau suivant :

	Importation.	Exportation.	Total.
	(Millions de marks.)		
Allemagne	202.5	52.5	254.7
Russie	140.2	133.3	253.5
Angleterre	60.7	108.6	169.3
France	7.1	38.5	45.6
Suède	27.5	16.8	44.3
Danemark	29.4	11.9	41.3

En 1919, les pays les plus importants pour le commerce extérieur se groupaient de la manière suivante :

	Importation.	Exportation.	Total.
	(Millions de marks.)		
Angleterre	676.5	374.5	1,051
Etats-Unis	638.9	20.5	659.4
Suède	316.0	59.8	375.8
Danemark	276.4	47.2	323.6
Allemagne	157.0	79.3	236.3
Hollande	80.7	79.2	159.9
France	11.6	71.2	82.8
Argentine	69.9	7.2	77.1
Norvège	57.5	4.3	61.8
Esthonie	29.7	27.0	56.7
Brésil	46.0	3.0	49.0
Belgique	10.3	29.6	39.9

Dans notre commerce extérieur, l'Angleterre occupe main-

tenant la première place, les Etats-Unis la seconde. L'Allemagne vient seulement comme la cinquième après la Suède et le Danemark. En plus de ce changement important dans nos rapports commerciaux avec l'étranger, notre commerce extérieur s'est en même temps de plus en plus émancipé, le commerce direct sans intermédiaire même avec les pays les plus lointains ayant fait de rapides progrès ces derniers temps.

Le tableau suivant indique les fluctuations des cours de change de 1913 à 1920 :

	Londres		Paris		New-York	
	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas	plus haut	plus bas
Au pair	25 :22		100 :—		5 :18	
1913 ...	25 :43	25 :30	100 :80	100 :20	5 :23	—
1917 ...	41 :—	30 :50	151 :—	110 :—	8 :60	6 :50
1918 ...	47 :50	30 :50	180 :—	110 :—	9 :90	6 :50
1919 ...	123 :60	42 :10	341 :—	152 :—	34 :—	8 :85
1920 ...	125 :—	65 :70	305 :—	107	33 :40	17 :40

Les cours de change du mark finlandais sont ainsi devenus plus défavorables que ne l'aurait justifié la réduction de la valeur intrinsèque d'achat de mark, et ce fait est en premier lieu la conséquence de la toujours croissante demande de valeurs étrangères, provoquée par la liquidation de l'importation de l'année 1919 d'un côté, et de l'autre de ce que la situation politique du pays a été jugée d'une manière défavorable par la spéculation, en raison de notre voisinage direct avec la Russie des Soviets.

Le développement des établissements financiers tient également une place importante dans l'économie du pays.

La banque d'Etat, nommée « Banque de Finlande », fut fondée en 1811. Elle a le droit exclusif d'émission du papier-monnaie et fonctionne depuis 1867 sous le contrôle du Parlement avec la garantie de l'Etat. Le progrès réalisé par elle ressort des chiffres suivants :

	Billets en circulation	Valeurs servant de garantie pour l'émission de papier-monnaie	Total du bilan
	(Millions de marks.)		
1870	36.6	36.7	53.4
1910	123.9	138.0	233.8
1917	764.5	914.5	1.035.8
1918	1.156.2	1.233.0	1.356.6
1919	1.123.9	1.195.1	1.397.9

A côté de la Banque d'Etat, il existe en Finlande un grand nombre de banques privées d'une solidité éprouvée. Le tableau suivant en montre le développement :

	Capital social et réserves.	Dépôts
	(Millions de marks)	
1870	3.6	21.2
1910	121.4	588.6
1913	159.9	679.4
1919	900.6	3.531.1

Les dépôts des nombreuses Caisses d'épargne montaient :

Le 31 décembre 1910 à .... 228.3 millions de marks.
» » » 1913 à .... 301.5 » » »
» » » 1918 à .... 772.2 » » »
» » » 1919 à .... 871.8 » » »

Les établissements d'assurance jouent déjà un grand rôle dans la vie financière du pays. Les assurances et surtout l'assurance sur la vie ont pénétré partout. Cette dernière gagne surtout du terrain avec une force irrésistible. En 1918, les assurances sur la vie montaient à 1,159.3 millions de marks, dont 97 % représentaient les assurances prises dans les établissements du pays. Les assurances contre l'incendie représentaient en 1917 une valeur de 6,441.6 millions de marks, dont 93 % pris dans les compagnies indiquées.

Pour donner un aperçu général du développement de l'économie nationale de la Finlande, je me permets de présenter ici un calcul sommaire de la propriété nationale finlandaise, fait par le Bureau Central de Statistique pour l'année 1919 :

	Millions de marks
	—
Forêts	9,174.2
Agriculture et élevage	5,482.0
Immeubles	6,887.0
Rapides et usines avec machines	1,728.0
Chemins de fer et canaux	2,617.0
Navires de commerce	350.0
Mobilier et autres propriétés personnelles...	2,600.0
Stocks dans les usines	1,000.0
Stocks commerciaux	400.0
Total	30,238.2

D'après ce calcul, fait avec beaucoup de prudence, la propriété nationale finlandaise représente une valeur de 30 milliards de marks. Par contre, les emprunts extérieurs à longue échéance montaient en 1919 à 352 millions de marcs.

En ce qui concerne la réglementation de l'échange commercial de marchandises avec l'étranger et du commerce des valeurs étrangères, je me permets d'attirer l'attention sur les faits suivants montaient en 1919 à 352 millions de marks.

L'importation en Finlande est contrôlée et réglementée par les autorités publiques. L'importation de céréales se fait entièrement pour le compte de l'Etat, tandis que celle de toute autre marchandise ne peut se faire en règle générale qu'avec le consentement d'un « Conseil Financier », composé de six membres qui examine si l'importation demandée est nécessaire ou non, ainsi que la question des valeurs étrangères s'y attachant. L'importation d'articles de luxe est prohibée, mais même celle d'articles courants est limitée par des restrictions, tandis que les licences nécessaires pour les matières premières pour l'industrie et l'agriculture sont généralement accordées.

L'exportation est en majeure partie tout à fait libre. Seuls les comestibles, comme le beurre et la viande, ainsi que certaines matières premières nécessaires pour l'industrie, et ne se trouvant dans le pays qu'en quantités limitées, ne peuvent être exportées qu'avec permission spéciale.

Le commerce des valeurs étrangères est également soumis à une réglementation dont le but est de garantir l'emploi des valeurs étrangères disponibles exclusivement pour le paiement des marchandises légalement importées et d'autres versements légaux à l'étranger, de limiter et contrôler la vente de marks finlandais à l'étranger et d'empêcher l'exportation des capitaux.

Ce qui précède indique clairement quelle est la politique financière actuelle du Gouvernement finlandais

Cette politique vise premièrement à équilibrer le budget en empêchant un accroissement continuel des dépenses et en utilisant davantage la faculté de paiement des contribuables en vue d'une augmentation des revenus de l'Etat ; deuxièmement à ne pas contribuer à des nouvelles émissions de billets de banque par des crédits ouverts dans la Banque d'Etat ; troisièmement à établir autant que possible, et au moyen d'une économie réglementée, l'équilibre nécessaire dans le commerce extérieur ; et finalement à agrandir la production industrielle et l'agriculture du pays.

Comme pour tant d'autres pays, la question financière la plus importante est aussi pour la Finlande celle de stabiliser la valeur de son unité monétaire. Il serait en même temps de la plus grande nécessité pour la Finlande d'obtenir un emprunt à l'étranger, d'abord pour être à même de répartir sur un plus grand nombre d'années la liquidation définitive du montant considérable en valeurs étrangères nécessité par le paiement de l'importation de l'année 1919, et aussi pour utiliser plus qu'avant au profit de la production les richesses naturelles du pays.

HONGRIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. le Dr ALEXANDRE POPOVITS (Délégué de la Hongrie)

Usant des facultés accordées par la Conférence et me tenant strictement aux limitations matérielles et temporaires imposées par l'ordre du jour, j'ai l'honneur d'ajouter, au nom de la Délégation hongroise, quelques observations complémentaires et de nature plus générale, aux relevés qui vous ont été présentés.

La Hongrie ne supporte pas seulement les conséquences fatales d'une guerre désastreuse.

L'écroulement du front militaire fut suivi par le démembrement de la Monarchie austro-hongroise, celui-ci, par deux révolutions successives en Hongrie ; la seconde de ces révolutions est connue sous le nom de bolchevisme.

Aussi bien le gouvernement révolutionnaire, institué fin octobre 1918, que le système des Soviets par lequel il fut remplacé en mars 1919, prirent une série de mesures tendant à gagner les foules et qui firent accroître démesurément les dépenses de l'Etat, sans se soucier de contre-balancer ces dépenses accrues, autrement que par le moyen — presque unique — de la multiplication incessante des moyens de paiement.

Le régime soviétique s'évertuait à implanter dans l'économie publique le système du communisme et s'efforçait par conséquent de bouleverser la production individuelle de fond en comble ; en outre, il se lança dans des aventures guerrières, ce qui amena l'occupation étrangère sur une grande partie du territoire national.

Les gouvernements qui se constituèrent après la chute du bolchevisme devaient, naturellement, lutter contre les difficultés devenues presque insurmontables ; ils continuent même aujourd'hui cette lutte, afin de faire cesser la situation déplorable créée par les deux révolutions et pour déblayer les obstacles multiples qui entravent toujours la reprise des fonctions normales dans la vie économique du pays.

Le fait seul que le pouvoir d'achat de l'argent subit une baisse continuelle, empêcha, entre autres choses, d'apporter une réduction sensible aux dépenses de l'Etat, excessivement augmentées par les gouvernements révolutionnaires ; les conditions économiques restreintes à la suite des révolutions, de l'occupation étrangère et du blocus, appliqué au pays, imposèrent des obstacles à l'augmentation des recettes de l'Etat. Il faut y ajouter, pour compléter ce tableau, le relâchement général dans l'administration, phénomène naturel de l'ère des révolutions.

Toutes ces circonstances mirent les directeurs des finances de l'Etat dans l'obligation de recourir à une mesure fatale — à laquelle le gouvernement actuel ne saurait même renoncer complètement s'il veut faire face aux besoins accrus de l'Etat, — celle de la multiplication de la monnaie de papier.

Pour donner un exemple frappant de cette situation, il suffit de vous présenter deux groupes de chiffres. La circulation du papier-monnaie et de la monnaie divisionnaire avant la guerre était de 60 couronnes par tête d'habitant ; aujourd'hui cette circulation a augmenté jusqu'à atteindre 1,600 couronnes par tête. Tandis que la couronne hongroise, dans la deuxième moitié d'octobre 1918, c'est-à-dire à la veille de l'écroulement de la Monarchie, était cotée 40 centimes à la Bourse de Zurich, elle oscille actuellement à Zurich autour de 2 1/2 centimes.

Il est vrai que le pouvoir d'achat de la couronne hongroise dans le pays même est réellement supérieur à la valeur exprimée par cette cotation, mais tout de même l'abaissement de la valeur de notre monnaie est excessif et déraisonnable.

Cet abaissement a eu pour conséquence que le budget financier de l'Etat hongrois pour l'année 1920-21 a pris des dimensions exorbitantes.

Alors que dans l'année financière précédant la guerre, c'est-à-dire dans l'exercice 1914-15, lorsque les pays de la Couronne de Hongrie s'étendaient sur un territoire de 325,000 kilomètres carrés avec 21 millions d'habitants, le montant total des dépenses de l'Etat atteignait le chiffre de 2 milliards 261 millions de couronnes, — le budget actuel établi pour la Hongrie d'après le Traité de Paix, c'est-à-dire pour un territoire de 85,000 kilomètres carrés environ et pour 7,300,000 habitants, prévoit pour les dépenses totales de l'Etat 20 milliards [illegible] millions de couronnes.

Il est vrai que ce total des dépenses de l'Etat est exprimé en couronnes dont le pouvoir total d'achat a subi un affaiblissement considérable. Mais à part cela, l'accroissement des dépenses restera toujours manifeste, si nous convertissons ce total en couronnes ayant le pouvoir d'achat dans l'intérieur du pays et si nous l'appliquons à la population de la Hongrie visée par le Traité de Paix.

Et n'oublions pas qu'un chiffre très important ne figure nullement au relevé des dépenses de notre budget. C'est le montant global des intérêts et des amortissements des dettes de l'Etat placées à l'étranger, échus avant ou pendant la

guerre et non encore payés. Ce chiffre seul s'élève, au cours actuel du change, à plusieurs milliards de couronnes. D'ailleurs il nous serait impossible de satisfaire à la clause du Traité de Paix sur ce sujet sans arriver à un arrangement qui nous relèverait de l'obligation de payer en une fois cette somme énorme.

Cet accroissement des dépenses de l'Etat, si l'on fait abstraction des charges occasionnées directement soit par la guerre, soit par les révolutions, doit être attribué presque exclusivement à l'élévation démesurée des prix de toutes les marchandises.

Ainsi, les dépenses du personnel sont environ trente fois plus élevées que celles d'avant-guerre, si nous comptons aussi les sommes dépensées par l'Etat pour l'achat de denrées alimentaires qu'il distribue à ses fonctionnaires à des prix de beaucoup inférieurs aux prix de revient.

En regard des dépenses de 20 milliards 200 millions, on ne peut espérer que 10 milliards 1/2 de recettes ; il en résulte un déficit de gestion de 9 milliards 700 millions.

Et nous en sommes arrivés là, bien que les recettes de l'Etat accusent une augmentation considérable sur toute la ligne.

Dès que la situation politique l'a permis et que l'Assemblée Nationale, réunie sur la base du suffrage universel, a pu commencer ses travaux, une série de projets de loi fut présentée tendant à mieux utiliser les recettes existantes et à ouvrir de nouvelles sources de revenus. Là où le pouvoir exécutif était à même d'opérer ces augmentations de revenus dans sa propre sphère d'attributions, des mesures appropriées ont été prises immédiatement, par exemple, dans les administrations des chemins de fer, des postes et de certains monopoles. La majoration des impôts varie du décuple au trentuple des charges d'avant-guerre, selon les différentes catégories d'impôts.

Cependant, la situation économique impose certaines limites à ces efforts de la législation et du Gouvernement.

L'agriculture ne peut suppléer aux améliorations négligées et remplacer les aménagements perdus pendant la guerre, que très lentement. Le cheptel a subi des pertes graves, tant pour la quantité que pour la qualité. Le mouvement tendant à une distribution équitable des terres introduit un élément d'inquiétude nuisible à la production agricole et lorsque cette réforme, d'ailleurs nécessaire, sera mise à exécution, elle ne manquera pas d'entraver pour un certain temps l'augmentation de la production agricole, indispensable cependant si l'on veut faire face aux fardeaux nouveaux de l'économie publique.

L'industrie est incapable de se mettre sur pied, à défaut de matières premières et accessoires, de coke et de charbon de haute puissance calorique. Elle ne peut s'approvisionner à cause du cours du change et de la pénurie générale de ces matières. La Hongrie actuelle n'a ni fer, ni bois, ni sel. Tout ce que l'industrie hongroise se procurait autrefois dans le pays même, doit être importé de l'étranger.

Le fonctionnement régulier du commerce dans l'organisation économique est paralysé par les restrictions du trafic établies d'une part dans l'intérieur du pays, d'autre part dans le commerce avec les pays environnants. Les formes spéciales de commerce que la guerre et les restrictions du trafic ont créées et développées continuent à déployer une activité peu désirable, s'alimentent à l'aide de gains occasionnels parfois très importants, mais qui échappent presque toujours à l'imposition.

L'augmentation des recettes de l'Etat, dont je viens de parler, a eu au moins ce résultat qu'on a pu contre-balancer par ce moyen les dépenses ordinaires de l'Etat.

Le déficit de 9 milliards 200 millions, en chiffres ronds, accusé par les prévisions de l'année budgétaire 1920-1921 s'accorde plus ou moins avec le montant définitif des dépenses transitoires et extraordinaires, déduction faite des recettes extraordinaires.

Puisqu'on ne saurait envisager une majoration ultérieure et sensible des impôts courants, étant donné les conditions actuelles de la production nationale, le Gouvernement se voit obligé de chercher sur un autre terrain un remède à la fâcheuse situation de nos finances.

Parmi les moyens disponibles, le Gouvernement ne veut, naturellement, point négliger celui de la restriction, dans la mesure du possible, des dépenses de l'Etat, en s'imposant l'économie la plus rigoureuse sur toute la ligne. Conformément à ces principes, le Gouvernement s'efforcera de constituer une organisation aussi réduite que possible des cadres administratifs et judiciaires et d'y adapter la hiérarchie des autorités, ainsi que le nombre des fonctionnaires. On ne saurait, en effet, se contenter d'une simple réduction numérique des dépenses, mais il faudra aussi soumettre à une revision toute la matière de la législation et restreindre, entre les limites que nous impose la situation, toute extension de l'organisation de notre Etat.

Cependant, les mesures qu'on va prendre dans cet ordre d'idées n'auront de résultat tangible qu'après un certain laps de temps. Un radicalisme excessif ne manquerait pas d'amener une répercussion sociale très indésirable. Et le mal est d'un caractère tellement aigu, qu'on ne peut plus retarder l'application de remèdes efficaces.

Evidemment, c'est la dépréciation de notre monnaie qui est la cause principale de l'accroissement démesuré des dépenses de l'Etat. Cette interdépendance des deux phénomènes devient manifeste si nous jetons un coup d'œil sur les éléments principaux occasionnant le déficit. Ainsi, les dépenses affectées au service de la dette publique évaluée en or ou en monnaie étrangère, à la suite des cours du change et du prix de l'or, dépassent aujourd'hui de plus de deux milliards le chiffre des mêmes dépenses du budget d'avant-guerre. La somme dépensée par l'Etat pour l'achat des principales denrées alimentaires — distribuées par l'Etat, ainsi que je viens de le dire, aux fonctionnaires à des prix bien au-dessous des prix du jour, — est de plus de trois milliards. Le premier équipement de l'armée nationale — réduite à l'effectif restreint autorisé par le Traité de Paix — demande une somme de deux milliards, en chiffres ronds. Si l'on essayait de faire disparaître le déficit au moyen d'une nouvelle émission de billets, cette mesure entraînerait inévitablement une dépréciation ultérieure de notre monnaie et, par contre-coup, l'accroissement du déficit avec toutes ses conséquences funestes. Je crois pouvoir me dispenser, Messieurs, de vous développer plus amplement cet ordre d'idées. Donc si l'on pouvait éviter une nouvelle émission, on arriverait selon toute probabilité à arrêter cette dépréciation. Dès que le cours du change de la couronne montera de quelques points seulement et que cette hausse accusera une tendance permanente, le déficit se réduira aussitôt sensiblement.

Inspiré par ces vérités, le Ministère hongrois des Finances, parmi les mesures inscrites à son programme, a placé en première ligne le projet d'un prélèvement unique sur le capital.

Cependant, l'exécution de ce projet demande un temps assez long ; c'est pourquoi le Gouvernement se propose de recourir à un emprunt forcé important, dont la liquidation définitive interviendrait lors du prélèvement sur le capital. Cet emprunt sera employé, autant que possible, à la réduction définitive de la circulation des moyens de paiement et à l'amortissement de certaines dettes flottantes. Si ces mesures amènent le succès espéré et s'il nous est possible de contracter une opération de crédit à l'étranger, dont le rendement donnerait une première impulsion à la reprise de la production économique, nous serons vraisemblablement en mesure de rétablir graduellement l'ordre normal dans nos finances, sans recourir de nouveau à l'émission de papier-monnaie, d'arrêter la dépréciation de notre argent, et d'obtenir même, en fin de compte, une amélioration graduelle de sa valeur.

Au moment d'achever les études préparatoires du plan que je viens d'esquisser, le Gouvernement hongrois reçut l'invitation à la présente Conférence que j'ai l'honneur de féliciter de son entreprise noble et salutaire. Le Gouvernement hongrois, accablé des graves soucis de sa responsabilité, voit un heureux augure dans le fait que les représentants de la science économique et de la politique financière se sont réunis pour collaborer à sa tâche ardue, et il attend des travaux de la Conférence des résultats qui seront certainement décisifs pour les résolutions qu'il devra prendre aussi tôt que possible.

EXPOSÉ

POPULATION

D'après le recensement de 1910, la Hongrie avait environ 20,800,000 habitants. Le Traité de Paix de Trianon lui en enlève 13.5 millions, de sorte qu'il lui en reste seulement 7.3 millions. De plus, l'accroissement normal de la population pendant les dix dernières années a été naturellement interrompu par la guerre et par l'accroissement de mortalité dû à une alimentation insuffisante.

La densité actuelle de la population en Hongrie, par comparaison avec l'avant-guerre, est la suivante :

	Avant la guerre	Après la guerre
	—	—
Surface en km²	325,411	85,000
Population	20,886,000	7,300,000
Densité de la population par km²	64.2	85.8

Ces chiffres prouvent avec clarté que la Hongrie actuelle, qui a perdu une grande partie de sa production industrielle et qui se trouve également dans une position inférieure en ce qui concerne sa production agricole, doit cependant nourrir une population dont la densité est considérablement plus grande qu'avant la guerre. Le tableau est encore plus sombre quand nous considérons la répartition de la population selon les professions et métiers. D'après le recensement de 1910, cette répartition était la suivante :

	Agriculture, etc.	Industrie, Commerce, Mines et Transports	Services publics et armée	Ouvriers domestiques et autres
	—	—	—	—
	(En millions d'habitants)			
Hongrie avant la guerre	13,465	1,928	[illegible]	1,[illegible]7
Hongrie après la guerre	4,089	2,143	[illegible]	677

On peut conclure de ces chiffres que la Hongrie nouvelle, dont la population atteint environ 35 % de celle d'avant-guerre, sera presque exclusivement un pays agricole, si son industrie reste privée de ses ressources nécessaires. La difficulté est accentuée par le fait que la Hongrie a perdu 70 % de sa population agricole; tandis que la perte sur la population totale atteint 65 %, de sorte que dans la Hongrie actuelle 56.4 % de la population se consacre à l'agriculture, au lieu de 64.5 % avant la guerre.

Il reste environ à la Hongrie actuelle 43.8 % des classes jadis absorbées par l'industrie, le commerce et les mines. Ces classes représentent actuellement 30 % de la population au lieu de jadis 23.6 %. La situation est donc pénible pour la Hongrie nouvelle puisque, comme on l'a déjà signalé, la situation industrielle et minière est aujourd'hui extrêmement difficile.

Dans l'ancienne Hongrie, 4.1 % de la population entrait dans les services publics et dans l'armée, qui aujourd'hui occupent 4.7 % de la population (chiffres basés sur le recensement de 1910). Ce pourcentage est plus élevé sur le territoire de la Hongrie actuelle, car la cessation des hostilités a provoqué dans le territoire une émigration considérable des fonctionnaires vers la Hongrie actuelle; ce mouvement n'est pas encore terminé, et nous croyons que le pourcentage a pu atteindre 9 %; il est inutile d'insister sur les sacrifices considérables qu'impose à l'État hongrois la nécessité de salarier un si grand nombre de fonctionnaires.

PRODUCTIONS AGRICOLES

La plus grande partie, à beaucoup près, de la population hongroise (56 %) se consacre à l'agriculture. Les territoires qui restent hongrois après le Traité de Trianon comprennent 60 % de terre labourable, 18 % de pâturages, 11 % de forêts et 2.5 % de jardins et vignobles. Dans la discussion des chiffres de la production agricole, nous nous basons sur les statistiques de 1913, c'est-à-dire de l'année précédant la guerre; la récolte a été, cette année-là, plutôt inférieure à la moyenne; mais on ne doit pas oublier que pendant plusieurs années encore, il ne sera guère possible de revenir même aux chiffres de 1913. Pendant la guerre et la période qui l'a suivie, le sol n'a été ni travaillé ni engraissé, et il faudra attendre un assez grand nombre d'années avant qu'il ne retrouve sa production première. En outre, c'est la partie agricole de la population qui, pendant la guerre, a subi les pertes les plus nombreuses; les réquisitions, le bolchevisme et l'occupation ennemie ont, de leur côté, privé l'agriculture de ses plus précieux moyens de production.

Il importe enfin de noter que la réalisation de certaines réformes relatives à la propriété foncière auront une répercussion défavorable sur la récolte. Ce n'est que dans de nombreuses années que nous pourrons espérer revoir une production agricole égale à celle de 1913. Il convient de s'en souvenir en acceptant les statistiques de 1913 comme base de nos calculs.

Les chiffres de la récolte de 1913 dans l'ancienne Hongrie ont été les suivants :

Blé	Orge	Seigle	Avoine	Maïs	Pommes de terre	Betteraves
(En milliers de quintaux)						
—	—	—	—	—	—	—
45,500	14,220	18,050	15,440	53,6[illegible]	54,506	48,650

Les chiffres correspondants pour la Hongrie actuelle sont les suivants :

Blé	Orge	Seigle	Avoine	Maïs	Pommes de terre	Betteraves
(En milliers de quintaux)						
—	—	—	—	—	—	—
18,442	8,321	7,6[illegible]	4,172	15,793	20,849	16,720

Ces chiffres permettent de tirer les conclusions suivantes sur la situation de la Hongrie au point de vue agricole.

Froment et seigle.

La production de la Hongrie actuelle en froment, comparée à celle de l'ancienne Hongrie, est de 40.4 %; en seigle, elle est de 38.1 %. La production de ces deux céréales panifiables est

de 44.8 %. En orge de 42.2 %, en avoine de 28 %, en maïs de 29.4 %, en pommes de terre de 38 % et en betteraves de 34.3 %. Comme la population de la Hongrie actuelle équivaut environ à 35 % de celle de l'ancienne Hongrie, la production des céréales panifiables et de l'orge accuse un excédent. La quantité de froment et de seigle produite par l'ancienne Hongrie s'élevait en 1913 à 59,767 milliers de quintaux, dont 26,761 milliers, c'est-à-dire 44.8 %, furent produits sur le territoire de la Hongrie actuelle. La consommation de produits panifiables par tête d'habitant peut s'estimer en moyenne à deux quintaux. On peut estimer approximativement à 15 millions de quintaux les besoins de la population hongroise actuelle, qui s'élèvent à environ 7,300,000 habitants. La quantité de céréales panifiables nécessaires aux semailles était d'environ 8,000,000 de quintaux dans l'ancienne Hongrie pour l'année agricole 1912-1913. Elle sera probablement d'environ 4,000,000 de quintaux pour la Hongrie actuelle. Le total nécessaire étant de 19,000,000 de quintaux, laisse donc un excédent de 7 à 8,000,000 de quintaux pour l'exportation, sur la production qui s'élève à 26.76 millions de quintaux. Mais bien que cette estimation de la production de céréales panifiables permette d'être optimiste, il ne faut pas oublier que la production en fourrage est beaucoup moins abondante. La diminution considérable de la production d'avoine et de maïs, laquelle est actuellement très insuffisante, aura nécessairement pour résultat l'ensemencement en herbes fourragères de vastes terrains jusqu'ici réservés à la production de céréales panifiables. Ces considérations, ainsi que l'influence du climat soumis à des variations extrêmes (en 1914, la production de céréales panifiables a été ainsi réduite à 33 % de la récolte de 1913), ajoutera aux causes d'insuffisance de la production déjà indiquées: il y a donc lieu de craindre qu'il n'y ait pendant longtemps aucun excédent de céréales disponible pour l'exportation; et le recensement provisoire de la production agricole pour l'année courante confirme, malheureusement, déjà ces craintes.

Malgré tout, nous pouvons affirmer que la Hongrie actuelle pourra suffire à ses propres besoins en froment et que, dès que la situation s'améliorera, une récolte même moyenne comportera un excédent de froment et de seigle disponible pour l'exportation.

Orge.

L'excédent d'orge, qui s'élève dans la Hongrie actuelle à 7,600,000 quintaux (statistique de 1913), peut être considéré comme suffisant; dans les années favorables, on pourra même exporter de 1 à 2,000,000 de quintaux.

Avoine, maïs.

Les chiffres relatifs à l'avoine et au maïs favorisent le pessimisme. En ce qui concerne l'avoine, la production et les besoins peuvent être équilibrés par l'emploi de fourrages au lieu d'avoine. Mais il sera nécessaire d'importer plusieurs millions de quintaux de maïs des territoires perdus de l'ancienne Hongrie pour ne pas devenir entièrement tributaire de l'étranger en ce qui concerne les fourrages.

Pommes de terre et betteraves.

La Hongrie perd une de ses principales régions productrices de pommes de terre et de betteraves ; après la perte de la Hongrie du nord, nous ne pouvons guère espérer un excédent en pommes de terre; nous devons même envisager, faute de matières premières, la diminution possible de notre production d'amidon. Nous traiterons plus tard la question betteraves en nous occupant de la production sucrière.

Tabac.

Environ 50,000 hectares étaient consacrés à la culture du tabac en 1913 dans l'ancienne Hongrie; de cette surface, environ 30,000 hectares appartiennent à la Hongrie actuelle, et, si la production se maintient, de grandes quantités seront disponibles pour l'exportation.

La culture des légumes, des fruits, des oignons, du papricum et des haricots promet des résultats favorables: on espère pouvoir exporter un excédent considérable.

Vin.

La production du vin dans la Hongrie actuelle n'a pas la même importance que dans l'ancienne Hongrie. En 1913, elle s'élevait à 4,400,000 hectolitres dont le territoire hongrois actuel produisait 1,700,000 hectolitres. Nous perdons donc plus de la moitié de la production, mais nous pourrons néanmoins continuer nos exportations, malgré qu'une réduction de la production doive être envisagée pour les raisons déjà indiquées comme affectant l'ensemble de la production agricole. En ce qui concerne les matières premières destinées aux industries, la situation est très défavorable dans la Hongrie actuelle et nos industries textiles en subissent les conséquences.

Chanvre.

La production du chanvre en Hongrie atteignait avant la guerre de 1,800 à 2,000 wagons, dont 1,200 étaient absorbés par l'industrie hongroise. La production actuelle est tombée à 10 % de la précédente, c'est-à-dire à environ 200 wagons, quantité très insuffisante pour notre industrie. L'une des usines hongroises est actuellement totalement privée de matières premières. Notre intention est évidemment de développper la production du chanvre, ce qui ne nous est possible, d'ailleurs, qu'en réduisant d'autres productions.

Lin.

La culture du lin était peu développée dans la Hongrie ancienne; elle ne l'est aucunement dans la Hongrie actuelle, la production étant tombée de 250 wagons dans la Hongrie d'avant-guerre à 60 wagons aujourd'hui. L'une des usines hongroises utilisant le lin a perdu entièrement ses terrains de culture. Nous avons également l'intention de développer cette production.

Bétail.

Il est extrêmement difficile de donner des chiffres, même approximatifs, concernant l'avenir de l'élevage du bétail dans la Hongrie actuelle, de déterminer, d'autre part, quelles denrées

alimentaires de provenance animale seront produites, quel pourcentage constituera un surplus destiné à l'exportation et dans quelle mesure la production nationale suffira aux besoins des usines employant des matières premières de provenance animale. Les statistiques d'avant-guerre ne peuvent guère servir de base pour juger de l'avenir. Les dévastations causées par la guerre, les réquisitions exorbitantes pendant l'occupation, qui ont porté sur le pays presque entier, ne nous permettent d'envisager l'avenir qu'avec pessimisme. De plus, le cheptel actuel présente, par comparaison avec celui d'avant-guerre, de telles différences d'âge et de qualité que les statistiques d'avant-guerre ne peuvent, là non plus, servir de base. Mais une comparaison des statistiques de l'ancienne et de la nouvelle Hongrie ne sera pas entièrement dépourvue de valeur; voici donc les résultats des recensements du cheptel en 1917 :

Dans l'ancienne Hongrie, à l'exclusion de la Croatie et de la Slavonie, il y avait en 1917 :

	Bétail.	Chevaux	Moutons	Porcs.
	6,624,000	1,658,000	5,590,000	8,296,000
La Hongrie actuelle ne possède plus que	2,585,000	800,000	1,800,000	4,400,000

Ces chiffres démontrent que la Hongrie actuelle est dans une situation encore plus défavorable en ce qui regarde l'élevage qu'au point de vue agricole général, car, même si nous ne tenons pas compte de la perte de cheptel postérieure à 1917 pour les raisons indiquées ci-dessus, la Hongrie ne possède pas le cheptel suffisant aux besoins de sa population. Il en résulte que pendant un certain temps la population urbaine sera insuffisamment ravitaillée en viande, en matières grasses et en lait, et que l'excédent disponible pour l'exportation sera fort réduit, si même il en existe un. Il importe de noter que la perte en moutons sera particulièrement difficile à supporter par suite de la nouvelle répartition des terres, étant donné que jusqu'ici l'élevage des moutons se faisait surtout dans les grandes propriétés. De plus, les voisins de la Hongrie ayant hérité de toute son industrie lainière, il nous faut maintenant en fonder une nouvelle afin d'assurer l'exploitation de notre production nationale.

La situation est difficile en ce qui concerne l'élevage des porcs, en particulier par suite de la nécessité d'acheter des quantités considérables de maïs dans les territoires enlevés à la Hongrie.

Forêts.

Nous traiterons la question de la production forestière en même temps que celle du charbon et du fer dans la Hongrie actuelle.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Par suite de plusieurs circonstances favorables, la Hongrie a atteint en 1913 le maximum de sa production de charbon, soit 10.03 millions de tonnes, dont 1.31 millions de tonnes de charbon et 8.72 millions de tonnes de houille brune. La plus grande partie du charbon provenait des mines de Pecs. Sur ces 8.72 millions de tonnes de houille brune produite, 2.22 millions étaient extraits dans le bassin de Zsiltal, et 0.3 million dans la Hongrie occidentale; ces deux régions ont été cédées en vertu du Traité de Paix; la production houillère des mines qui demeurent en possession de la Hongrie a donc été de 6.2 millions de tonnes. Si nous y ajoutons les 0.86 millions de tonnes de charbon provenant du bassin de Pecs, la production charbonnière totale des mines qui restent en possession de la Hongrie se montait à 7 millions de tonnes en 1913. Cependant, cette quantité n'était pas entièrement disponible pour la consommation, car 10 % environ doivent être déduits pour l'utilisation des mines elles-mêmes.

La consommation de charbon sur le territoire de la Hongrie actuelle offrait en 1913 le tableau suivant: la consommation totale était de 14.89 millions de tonnes, dont 1/3 était importé. La consommation se répartissait comme suit : 9.06 millions de tonnes étaient absorbés par l'industrie, 3.3 par les chemins de fer, 2.53 par l'agriculture et les ménages. Les besoins industriels de la Hongrie actuelle peuvent être évalués à 2.8 millions de tonnes de charbon indigène et à 1.2 million de tonnes de charbon étranger : si l'on prend en considération que les mines cédées, en vertu du Traité de Paix, ont produit les meilleurs charbons, on peut évaluer à 5 millions de tonnes les besoins de la Hongrie actuelle.

L'ancien réseau de chemin de fer comportait 21,000 kilomètres de voie ferrée, dont 8,000 restent à la Hongrie actuelle. Sur les 3.3 millions de tonnes consommées avant la guerre par les chemins de fer hongrois, 1.4 millions provenaient de l'étranger. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'on ne peut pas baser sur ces chiffres les besoins de l'unité kilométrique, car, les locomotives ayant largement été mises à contribution pendant la guerre ont beaucoup souffert. Si l'on tient compte, en outre, de la valeur calorique inférieure du charbon hongrois, on peut évaluer à 2.5 millions de tonnes la quantité nécessaire annuellement aux chemins de fer. En évaluant les besoins de l'agriculture et des ménages, il faut considérer le rôle important que joueront à l'avenir les machines dans l'exploitation agricole et aussi le fait que la Hongrie, dorénavant pauvre productrice de bois, se verra dans l'obligation d'utiliser une plus grande quantité de charbon. Cette consommation peut être évaluée à 1.2 million de tonnes.

On peut donc fixer à 7-8 millions de tonnes la quantité dorénavant nécessaire.

Nous avons montré que la production des charbons, provenant du territoire de la Hongrie actuelle, était en 1913 de 6.8 millions, quantité qui pouvait être mise à contribution pour la consommation intérieure. Les perspectives d'avenir sont sombres. La diminution de la production charbonnière est un phénomène universel. Une amélioration ne se produira qu'avec le temps. Pendant la guerre, les travaux destinés à faciliter l'extraction future n'ont été exécutés que d'une façon défectueuse, car l'État belligérant n'a cessé de demander que la production soit poussée au maximum possible et aussi, parce que les installations mécaniques, condition essentielle d'une production croissante, n'étaient pas disponibles. A l'avenir, les mines devront vouer une plus grande partie de leur activité à des travaux de mise en œuvre. La journée de huit heures a également contribué à diminuer la production.

Dans l'ensemble, ces circonstances ont eu pour effet de réduire à 4.31 millions de tonnes la production de 1918; celle-ci restera sensiblement la même pour l'année courante et s'améliorera, légèrement, à l'avenir, pour atteindre environ 5 millions de tonnes. Les mines hongroises ont pu, jusqu'ici, acheter presque exclusivement à l'intérieur les matières premières et les produits auxiliaires nécessaires. C'est de l'intérieur qu'elles ont tiré le bois, les explosifs et plus récemment encore le carbure. Mais à l'avenir, aucun de ces produits ne pourra plus être tiré du pays même.

Même si la production des mines atteignait annuellement 4.5 jusqu'à 5 millions de tonnes, il restera toujours une quantité d'environ 2.5 à 3 millions de tonnes pour lesquelles la Hongrie devra s'adresser à l'étranger. Nous devons faire remarquer qu'au cas même où l'on pourrait augmenter la production indigène, les consommateurs en seraient réduits à s'adresser dans une large mesure à l'étranger, car les mines du pays ne produisent pas un charbon de qualité suffisante pour certains genres de consommation (trains rapides, usines à gaz, fonderies, ménages, etc.).

L'augmentation de la production des mines hongroises jusqu'au degré que nous avons indiqué ci-dessus n'est possible que si les produits auxiliaires peuvent être importés des territoires transférés. Les plus importants de ces produits sont : le bois, le carbure et les explosifs; insistons encore sur l'extrême pauvreté de la Hongrie en bois.

PRODUCTION DE FER

La production annuelle de fer à demi-ouvré était, avant la guerre, de 6.3 millions de quintaux et suffisait à peu près aux besoins de l'industrie, dont 80 % restant à la Hongrie actuelle. On peut donc évaluer les besoins de cette industrie, en fer, à un minimum de 5 millions de quintaux et cela sans même tenir compte du fait que l'industrie du fer sera fortement mise à contribution pour les travaux de reconstruction. Les usines de Diosgyor et Ozd, qui demeurent en possession de la Hongrie, sont à même de produire cette quantité, si deux problèmes importants de leur production, savoir la question du minerai de fer et celle du coke, trouvent une solution.

La Hongrie a produit, en 1913, 20.6 millions de quintaux de minerai de fer, dont 5.5 étaient exportés, alors que l'importation du minerai se chiffrait à 860,000 quintaux; la consommation intérieure disposait donc d'environ 16 millions de quintaux. La production de minerai de la Hongrie actuelle offre à peu près le tableau suivant : nous avons perdu les mines de fer des cantons de Gomor, Szepes et de Transylvanie; il nous reste une seule mine, celle de Rudobanya, dont l'extraction annuelle se chiffre à environ 3 millions de quintaux. En outre, la composition chimique de ce minerai, dont le contenu en fer ne dépasse pas le 30 %, est telle qu'il ne peut être employé seul dans les hauts-fourneaux, son rendement étant insuffisant. Et, enfin, les experts ont établi que la mine sera entièrement épuisée après extraction de 15 millions de quintaux.

Le coke ne peut pas être produit sur le territoire de la Hongrie actuelle. Les aciéries qui nous restent devront, comme auparavant, tirer leur coke d'Ostrau-Karvin. L'importation annuelle se chiffrait à 6 millions de quintaux provenant de Ostrau-Karvin et à 0.6 million provenant de Haute-Silésie. Cette quantité sera également nécessaire à l'avenir, car l'expérience enseigne que pour un quintal de fer brut, il faut un quintal de coke. Le besoin annuel de coke se chiffrera donc à 6.25 millions de quintaux. Les hauts-fourneaux de Diosgyor et Ozd n'étant pas encore en exploitation, l'industrie du fer pourrait actuellement se contenter de qualités moindres.

Pour résumer, on peut dire :

1° La production de fer mi-ouvré des usines hongroises, soit 4.5 millions de quintaux, couvrirait à peu près les besoins de l'industrie des machines hongroise, si l'on fait abstraction de certains produits spéciaux;

2° 6 millions de quintaux d'acier brut seraient nécessaires pour la fabrication de ces produits mi-ouvrés, et cette quantité pourrait être produite par les usines de la Hongrie actuelle;

3° Pour la production de ces 6 millions de quintaux d'acier brut, il faut cependant encore 4 millions de quintaux de fer brut; mais la Hongrie ne possède plus actuellement que les hauts fourneaux d'Ozd qui produisent seulement 1.8 million de fer brut; il manque donc annuellement 2.2 millions de quintaux. Si les hauts fourneaux de Diosgyor pouvaient être construits, il serait possible de compter avec une production supplémentaire de 600,000 quintaux de fer brut, et le déficit tomberait à 1.4 million de quintaux;

4° Mais, pour que les usines d'Ozd et de Diosgyor puissent produire respectivement les 1.8 millions et les 600,000 quintaux de fer brut, il faut 8 millions de quintaux de minerai de fer, dont la Hongrie actuelle ne produit que 3 millions;

5° Il faut s'assurer la quantité nécessaire de coke.

BOIS

La Hongrie ancienne possédait :

Forêts de chênes . .	2,308,195	hectares
» de hêtres . .	4,695,883	»
» de sapins . .	1,944,797	»
Total. . .	8,948,875	hectares

Il reste à la Hongrie sur ces superficies :

Forêts de chênes . .	680,000	hectares
» de hêtres . .	700,000	»
» de sapins . .	100,000	»
Total. . .	1,480,000	hectares

La Hongrie produisait, avant la guerre, environ 6 millions de mètres cubes de bois, dont 1 million de mètres cubes de bois de chêne, 1 million de bois de hêtre, 4 millions de mètres cubes de bois de sapin. Sur cette quantité, le territoire de la Hongrie actuelle produisait 250,000 mètres cubes de bois de chêne, 130,000 mètres cubes de bois de hêtre et 200,000 mètres cubes de bois de sapin.

Pour compléter ces données, nous dirons encore que la paix nous enlève les territoires où se trouvent les mines de sel et les usines de magnésites.

CONCLUSIONS

L'industrie hongroise est obligée de tirer ses produits, soit des territoires transférés par le Traité de Paix, soit de l'étranger. Cependant, des mesures de politique commerciale et la situation extraordinairement défavorable du change rendent très difficile l'importation des matières premières. Les entreprises, même les plus considérables, ne possèdent plus, en raison du bas cours de la couronne, les fonds de roulement suffisants pour se procurer à l'étranger les matières nécessaires à la production dont elles sont capables. Elles ne peuvent pas, même s'il leur était possible d'obtenir crédit en monnaies étrangères, user de ce moyen, car la continuation de la baisse de la couronne ou de la hausse du change étranger pourrait entraîner un dommage se chiffrant à des millions.

Mais une partie importante des fabriques hongroises, celles en particulier qui produisent, au moyen de matières premières étrangères, peuvent encore travailler d'une façon rémunératrice en se contentant du rôle de salarié. Les conditions dans ce domaine sont particulièrement favorables. L'ouvrier hongrois travaille maintenant avec plaisir, et il produit en général le 90 %, parfois le 100 % de celle d'avant-guerre. Le retour aux conditions normales progresse d'une façon satisfaisante. Les salaires sont si bas en comparaison de ceux en vigueur dans les autres pays, où le change est élevé, que cette circonstance suffirait à permettre la concurrence de l'industrie hongroise. Plus le cours du change des pays étrangers s'améliorera et plus aussi la différence s'accentuera. (Il ne faut naturellement pas perdre de vue que le pouvoir d'achat de la couronne est considérablement supérieur à la valeur qui lui est échue sur le marché international.)

Cependant, le mode de production que nous indiquons, c'est-à-dire un travail de salarié, ne doit être considéré que comme un moyen temporaire d'aider la Hongrie à sortir d'une crise très difficile. Si la Hongrie doit retrouver la stabilité, si on lui demande de maintenir son rôle dans le domaine de l'économie et de la civilisation et si l'on ne veut pas que le capital placé dans ses industries soit complètement perdu, il faut procéder à des mesures radicales pour lui assurer la liberté la plus absolue de se procurer les matières premières et lui garantir des débouchés.

ETUDE DES DIFFERENTES BRANCHES DE L'INDUSTRIE

Nous avons déjà montré que cette industrie est, en majeure partie, restée hongroise, alors qu'elle doit s'adresser à l'étranger pour se procurer les matières premières et les produits auxiliaires nécessaires. Cette industrie se trouve maintenant placée en face de trois problèmes importants, celui du charbon, celui du coke et celui des métaux. Nous avons déjà parlé de la question du charbon; en ce qui concerne le coke, deux dangers nous menacent. D'une part, l'industrie des machines a besoin de coke à fondre; les quantités nécessaires ne sont pas considérables — pour la production normale, 160 wagons par mois, actuellement 80 wagons seulement — mais nous ne pouvons pas même nous assurer ces quantités pourtant minimes. D'autre part, la production du fer est arrêtée faute de coke et si nos hauts fourneaux ne reçoivent pas les quantités de coke nécessaires, les usines qui actuellement déjà n'arrivent qu'au 6 % de leur capacité de production, devront être fermées. L'industrie hongroise des machines en serait donc réduite à se procurer entièrement à l'étranger les matières premières dont elle a besoin.

En ce qui concerne les métaux, la difficulté de nous les procurer se réduit à une question de change.

Si l'on tient compte de la consommation fortement réduite et des arrêtés constants qui se produisent dans l'exploitation, il faut actuellement à la Hongrie :

4-5,000 tonnes de cuivre,
3-4,000 tonnes de plomb,
2,-3,000 tonnes de zinc et

des quantités plus petites d'antimoine et d'aluminium, d'étain et de nickel, entièrement de provenance étrangère.

INDUSTRIE DU BOIS

Pendant la guerre déjà, l'industrie du bois a pris une certaine extension. Actuellement, elle utilise 6,000 H.P. et emploie 12,000 ouvriers. La Hongrie actuelle est dépourvue de forêts et ses fabriques, qui en sont réduites à d'anciens stocks, sont privées de matières premières. Il faudrait que cette industrie pût importer :

Troncs de sapin	1,200,000 m³
Troncs de chêne	200,000 m³
Troncs de hêtre.	300,000 m³
Et autres bois	50,000 m³

INDUSTRIES DU CUIR

La Hongrie actuelle possède encore trois grandes ainsi que plusieurs moyennes et petites fabriques de cuir. Les besoins de ces usines en peaux se chiffrent chaque semaine, lorsque les usines sont en pleine activité, à :

15,000 peaux de bœufs,
10 à 15,000 peaux de veaux,
20,000 peaux de moutons et
10,000 peaux de chèvres.

L'abatage sur le territoire actuel hongrois ne donne cependant que le 40-45 % de ces chiffres, de sorte que l'industrie hongroise du cuir est obligée de couvrir la différence par des importations provenant des pays voisins. Un autre problème se pose pour cette industrie : celui de se procurer les matières tannantes. La Hongrie actuelle ne produit point de matières tannantes et elle est forcée de s'adresser, soit aux pays voisins, soit aux pays d'outre-mer. Cette industrie doit donc lutter avec des difficultés presqu'insurmontables provenant de la politique commerciale et des changes. Notre industrie du cuir a besoin chaque année d'environ 100,000 tonnes de matières tannantes diverses.

INDUSTRIE TEXTILE

Au sujet de l'industrie textile de la Hongrie actuelle, nous pouvons donner les chiffres suivants :

Les besoins annuels en matières premières des entreprises textiles de la Hongrie actuelle sont :

1. Filatures de coton . . .	12,000 balles de coton.
2. Tissage du coton. . . .	15,000,000 de livres de fil pour les fabriques et 8,000,000 de livres pour l'industrie à domicile.
3. Fabrique d'étoffes et de couvertures	0.5 million de kilogs de laine lavée.
4. Industrie de la jute . . .	1,500 wagons de jute ou une quantité correspondante de chanvre ou de produits succédanés.
5. Filatures de chanvre . .	500 wagons de chanvre.
6. Filatures de lin	120 wagons de lin.
7. Tissage de chanvre et de lin	30,000 shocks de fil de lin ou une quantité correspondante de fil de chanvre.
8. Filatures de soie. . . .	200,000 kilogs de cocons secs.
9. Tissage de soie	60,000 kilogs de soie grège, de soie artificielle et de fil de soie.
10. Impression sur coton . .	170 millions de mètres de marchandises brutes.
11. Tricotages	2,400,000 kilogs de fil de coton laine et vigogne.

La production de la Hongrie actuelle suffit à couvrir les besoins de l'industrie jusqu'à concurrence des quantités suivantes de matières premières : laine (lavée), 1 million de kilogs; chanvre, 500 wagons; lin, 50 wagons; cocons de soie (secs), 50-100,000 kilogs. Ceci revient à dire que les besoins des fabriques d'étoffes et de couvertures, ainsi que ceux des filatures de chanvre sont entièrement couverts par la production indigène, mais les besoins des filatures de lin, de chanvre et de soie ne sont assurés que partiellement.

La question des matières premières constitue donc un problème touchant plus particulièrement les industriels de la laine, de la jute, des tissus imprimés, des teintureries et des tricotages. Nous pouvons répéter ici ce que nous avons dit à plusieurs reprises déjà, au cours de cet exposé : Il est devenu presqu'impossible à l'industrie hongroise, en raison du cours peu élevé de la couronne et des fluctuations constantes du chanvre, de se procurer les matières premières nécessaires. Aussi longtemps que l'industrie hongroise ne pourra s'assurer les matières premières dont elle a besoin, elle en sera réduite à travailler en qualité de salariés, c'est-à-dire à importer les matières premières pour compte étranger et à exporter les produits finis.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Nous nous bornerons aux données suivantes :

Il reste à la Hongrie actuelle 5 grandes et 2 petites raffineries d'huile minérale; la capacité de ces usines correspond à peu près à 30,000 wagons d'huile brute; mais pendant la guerre, elles ne raffinaient que 12,000 wagons par an, quantité qui suffirait à couvrir pratiellement les besoins de la Hongrie actuelle. Mais, comme il n'existe pas en Hongrie de source d'huile minérale, l'industrie hongroise en est réduite à s'adresser à la Roumanie et à la Galicie.

La disparition de la grande industrie chimique obligera la Hongrie à importer de l'étranger les produits auxiliaires, soit par année : 1,000 tonnes d'acide nitrique, 3,000 tonnes d'acide sulfurique, 3,000 tonnes d'acide hydrochlorique, 4,300 tonnes de sulfate de soude, 1,200 tonnes de chlorure de calcium, 300 tonnes d'alun, 1,000 tonnes de sulfate de fer et 3,000 tonnes de sulfate de cuivre, etc..

D'autre part, si nous voulons faire progresser notre production agricole, nous devons alimenter la fabrication d'engrais chimiques dont les besoins en super-phosphates se chiffrent annuellement à environ 40,000 tonnes. En perdant notre grande industrie chimique, nous sommes obligés d'introduire partiellement les explosifs miniers et le carbure de calcium dont nous avons besoin. Nous n'énumérons pas les autres produits dont la Hongrie a besoin et qu'elle doit maintenant importer de l'étranger (produits de la distillerie du bois, de l'industrie de la pâte de bois et, par conséquent, de la fabrication du papier, de matières premières de l'industrie des huiles végétales, de la soude, de la soude caustique).

Nous dirons enfin quelques mots au sujet des trois industries autochtones de notre pays : la minoterie, la fabrication de l'alcool et l'industrie du sucre.

LA MINOTERIE

La minoterie hongroise avait pris, comme on sait, une importance considérable dans l'ancienne Hongrie. C'est la Hongrie méridionale qui lui fournissait les meilleures céréales panifiables du monde. Les meuneries de Budapest à elles seules moulaient en moyenne par an 750,000 tonnes de blés, dont 50-60 % étaient tirés de la Hongrie méridionale transférée maintenant aux Etats voisins. Si cette industrie, remarquablement développée au point de vue technique et mettant à contribution de gros capitaux, veut maintenir une exploitation même partielle, èlle devra importer d'importantes quantités de céréales.

Nous remarquerons encore que la capacité des meuneries de province atteint 1.5 million de tonnes; ces chiffres permettent de constater que cette industrie rencontrera de grandes difficultés si elle veut se procurer les matières premières nécessaires.

L'INDUSTRIE DE L'ALCOOL

Dans l'ancienne Hongrie, au cours de la dernière année de paix, la consommation par tête était de 6 litres 1/4; la quantité totale d'environ 1.2 million d'hectolitres était produite avec des matières premières indigènes. Etant donné la lourde charge des impôts en Hongrie actuelle, nous évaluerons actuellement à 5 litres par tête seulement la consommation annuelle; mais, en faisant cette évaluation, il ne faut pas perdre de vue que la consommation de l'alcool est activée en raison du manque de charbon et de bois à brûler. En effet, des quantités importantes d'alcool sont utilisées pour l'éclairage, le chauffage et d'autres objets de consommation ménagère. On peut donc évaluer à 350,000

hectolitres l'alcool nécessaire à la Hongrie actuelle. Les entreprises nécessaires pour produire cette quantité existent. Ce sont soit des usines, soit de petites distilleries agricoles; la production des quantités indiquées n'est donc qu'une question de matières premières. Notre production de pommes de terre et de maïs a cependant diminué d'une façon considérable et il en est de même de celle de la mélasse (la question du charbon a également une certaine importance, car la production d'un hectolitre d'esprit de vin nécessite 3.5 à 4 quintaux métriques de charbon). Ici encore, et quoique dans une mesure inférieure, la production dépend de l'importation, partant des relations commerciales et du change.

L'INDUSTRIE DU SUCRE

La Hongrie actuelle a conservé 16 fabriques de sucre (dont 5 avec raffineries). Ces entreprises utilisaient en moyenne, au cours des années 1912-1913 à 1914-1915, 1.8 million de tonnes de betteraves pour produire en moyenne 245,000 tonnes de sucre. La consommation de la population hongroise, si on l'évalue faiblement, peut être estimée de 90 à 100,000 tonnes, de sorte que, en théorie, l'industrie sucrière hongroise devrait être capable non seulement de couvrir entièrement la consommation intérieure, mais encore d'exporter des quantités importantes. Mais les frontières, telles qu'elles ont été fixées par le Traité de Paix, laissent en dehors du territoire de la Hongrie des régions importantes, vouées à la production de la betterave, et les fabriques de sucre ne sont plus à même de se fournir suffisamment à l'intérieur. Pendant longtemps il ne sera donc plus possible d'utiliser intégralement ces usines. Les fabriques nous restant ont perdu une surface d'environ 14,700 hectares susceptibles de produire 280,000 tonnes de betteraves, sans avoir la possibilité de trouver ailleurs les quantités qui leur font défaut. Une activité constante, s'étendant sur plusieurs années, avait permis à l'industrie sucrière de pousser l'agriculture au point où celle-ci produisait des betteraves en quantité suffisante. Maintenant l'industrie sucrière se trouve de nouveau placée dans la nécessité de résoudre le même problème, et il se passera des années avant qu'elle puisse s'assurer les quantités de betteraves nécessaires.

COMMERCE EXTERIEUR

Nous avons étudié cette question dans notre réponse au questionnaire qui nous a été soumis, réponse qui est en ce moment à l'impression.

LETTONIE

Situation financière

EXPOSÉ

La Lettonie figure parmi les pays qui ont souffert les plus grandes dévastations pendant la guerre mondiale. Pendant deux années (1915 à 1917), le front russo-allemand a partagé la Lettonie en deux, faisant ainsi du pays entier le théâtre des opérations militaires.

Avant la guerre, la Lettonie, qui comprend les provinces de Courlande, Livonie et Latgale, était un pays agricole par excellence, possédant aussi quelques centres industriels à Riga et à Libau. Sa production suffisait à nourrir sa population et un léger excédent pouvait même être exporté.

En 1910, l'industrie lettone réunissait 782 usines, occupant 93,343 ouvriers et faisant un chiffre d'affaires annuel de près de 200 millions de roubles-or. Les produits de ces usines étaient utilisés dans le pays ou envoyés en Russie et à l'étranger.

Les principaux ports lettons : Riga, Libau et Windau, étant reliés par des lignes de chemins de fer avec les centres industriels et producteurs de la Russie, servaient de débouchés au commerce russe d'exportation et d'importation. En 1912, 30.9% des exportations russes et 21.2% des importations passaient par les ports lettons.

La guerre amena un changement radical dans la situation économique et financière de la Lettonie. Premièrement, la mobilisation priva le pays de ses meilleurs éléments. Le territoire letton étant proche du théâtre de la guerre, les réquisitions de chevaux, de bétail, de produits alimentaires furent pratiquées sur une plus grande échelle que partout ailleurs en Russie. Par suite des réquisitions russes et des pillages opérés par les Allemands et les Bolcheviks, il y a maintenant 100,000 chevaux, 300,000 bêtes à cornes, 150,000 porcs et 250,000 moutons de moins en Lettonie qu'avant la guerre. Depuis l'écroulement de la Russie, il est impossible d'espérer que les bons de réquisition, dont le montant atteint plusieurs millions de roubles, pourront être payés. La guerre a fermé aussi les ports lettons de Libau, Windau, Riga, des milliers de dockers furent dirigés sur Arkangel et à Mourmansk pour parer à l'augmentation du trafic dans ces ports. Les ouvriers lettons étaient considérés comme les plus productifs de l'ancien empire russe; il était donc compréhensible que, depuis qu'il devenait dangereux de continuer la production si près de la ligne du front, les ateliers fussent fermés et les ouvriers envoyés dans les usines de l'intérieur de la Russie.

Tandis qu'un ouvrier métallurgiste russe fournit un travail représentant une valeur annuelle de 1,470 roubles à Moscou, de 1,000 roubles à Perm et de 690 roubles à Astrakan, le travail fourni par un ouvrier letton, pendant le même espace de temps, équivaut à une valeur de 1,940 roubles.

Au moment de l'avance des troupes allemandes en Lettonie en 1915, les autorités russes, dans le but de ne rien laisser qui puisse être utile à l'ennemi, donnèrent ordre de détruire les fermes, d'emmener le restant du bétail, d'évacuer le matériel des usines et de faire sauter les bâtiments des fabriques. (Rien que de Riga, 425 usines occupant environ 100,000 ouvriers furent évacuées en Russie.) Dans le même but, les armées russes détruisirent les chemins de fer, firent sauter les ponts — dont un sur le fleuve Daugava (Duna) ayant coûté 5 millions de roubles, venait d'être achevé — réquisitionnèrent les bateaux et les firent couler à l'entrée des différents ports, endommageant en même temps les jetées. Les autorités russes forcèrent les populations à se retirer dans l'intérieur de la Russie et des centaines de mille de citoyens lettons préférèrent quitter leur pays plutôt que de tomber sous le joug des envahisseurs allemands. Comme conséquence de la mobilisation et de cette émigration en Russie, la Lettonie a perdu environ 40% de sa population. Avant la guerre, les territoires lettons possédaient à peu près 2,552,000

habitants; mais le dernier recensement du 15 juin 1920 n'accuse qu'une population de 1,563,193 habitants pour la Lettonie.

L'ordre d'évacuation s'étendit aussi aux banques et tous les livres de comptabilité et les dépôts prirent le chemin de la Russie. Bien que le traité de paix qui vient d'être conclu entre la Russie et la Lettonie comporte la restitution des dépôts de banques pour des sommes ne dépassant pas 10,000 roubles pour chaque déposant, il est presque impossible de prévoir la restitution d'un pourcentage plus ou moins considérable sur ces dépôts.

L'occupation allemande de la Lettonie, suivie par l'invasion des Bolcheviks et l'injustifiable agression des bandes russo-allemandes conduites par Bermondt von der Goltz, ont complété la destruction de la vie économique de la Lettonie.

Chacune de ces forces étrangères a inondé le pays d'un lot de papier-monnaie de sa fabrication, ce qui rend la position financière de la Lettonie encore plus difficile et plus complexe.

Quand la République de Lettonie fut proclamée le 18 novembre 1918, le gouvernement letton se trouva placé devant la tâche très difficile de l'organisation d'un pays au moment où l'industrie, les chemins de fer, la navigation n'existaient pour ainsi dire plus, l'agriculture subissant un temps d'arrêt par suite du manque de chevaux et de machines agricoles, et l'unique argent dans la poche du peuple n'ayant aucune valeur sur le marché international. A côté de cela, l'ennemi de l'Est avait occupé de fait 95% du pays et de nouvelles menaces de guerre s'élevaient du côté de l'Ouest.

Dans le courant de l'année suivante, le peuple letton eut à repousser l'envahisseur et à défendre le pays d'un bras; de l'autre il dut opérer le travail de reconstruction.

Il est naturel qu'avec de tels efforts à fournir, aucune administration régulière des finances de l'Etat ne fut possible et aucun budget régulier ne put être établi avant le 1er janvier de cette année (1920). Il était impossible de faire rentrer les recettes, de contrôler strictement les dépenses.

C'est pourquoi la première année (18 novembre 1918 au 31 décembre 1919) accusait un déficit de 28,749,562.50 roubles lettons, les revenus étant de 181,060,337.41 roubles lettons et les dépenses de 209,809,899.91 roubles lettons.

Le premier budget a été établi pour le premier trimestre de l'année 1920 comme suit :

Revenus ordinaires	295,020,514	roubles lettons
» extraordinaires . .	391,167,962	» »
Total. . .	686,188,476	roubles lettons
Dépenses ordinaires	260,881,665	roubles lettons
» extraordinaires . .	425,306,811	» »
Total. . .	686,188,476	roubles lettons

Ce budget présente un trait particulier : bien que les revenus ordinaires soient plus élevés que les dépenses ordinaires, les dépenses extraordinaires sont, en réalité, presque le double des dépenses ordinaires. Les principaux montants de dépenses sont 136 millions affectés à la défense nationale et 280 millions affectés à la reconstruction du pays ainsi qu'aux secours accordés à la population pour l'habillement et la nourriture.

Il est impossible de se procurer des chiffres particuliers pour constater de quelle façon ce budget a été suivi, mais les chiffres des revenus et des dépenses réelles pour les premiers six mois de l'année accusent un bénéfice d'environ 56 millions ou, déduisant le montant du papier-monnaie émis, un déficit d'environ 304 millions.

Le projet de budget pour l'année financière avril 1920-mars 1921 donne :

Recettes ordinaires . .	3,457,000,000	roubles lettons
» extraordinaires .	1,059,000,000	» »
Total. .	4,516,000,000	roubles lettons
Dépenses ordinaires .	2,344,000,000	roubles lettons
» extraordinaires	789,000,000	» »
Total	3,133,000,000	roubles lettons
Armée . .	1,383,000,000	» »
Total général. . .	4,516,000,000	roubles lettons

Il est à noter que les recettes ordinaires excèdent non seulement les dépenses ordinaires de 1 113 millions de roubles lettons, mais même le montant total des dépenses ordinaires et extraordinaires réunies, en dehors de l'armée. Il y a raison d'espérer que la conclusion de la paix (avec l'Allemagne le 15 juillet 1920 et avec la Russie le 11 août 1920) ainsi que la régularisation des frontières avec les Etats voisins, seront une cause de diminution dans le budget de l'armée. Le présent budget comprend des montants pour la reconstruction de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des voies de communication, pour les constructions et aménagements de la ville de Walk et pour l'aide accordée aux banques et sociétés coopératives, ces sommes, également, diminueront dans l'avenir. Le retour aux conditions économiques normales permettra de liquider le Ministère du Ravitaillement qui constitue une deuxième source importante de dépenses.

D'autre part, les recettes augmenteront beaucoup dans le futur par l'introduction de l'impôt progressif sur le revenu, de l'impôt sur les successions, des droits de timbre, de différents nouveaux monopoles, etc.

La Dette Nationale de la Lettonie est établie comme suit :

Aux Etats-Unis, pour le ravitaillement de la population indigente en 1919, dont la valeur est remboursable en 1921 . .	dollars	2,885,487.—
Aux Etats-Unis, pour la livraison de différents stocks, remboursables en 1922 . .	dollars	5,000,000.—
A la Norvège, pour un crédit de marchandises, remboursable en 1926, avec intérêts. .	cour.	6,000,000.—
Emprunt intérieur de 1918 remboursable en 15 ans	roubles lettons	4,000,000.—
Emprunt intérieur de 1920, remboursable en 50 ans, devant être émis pour 50 millions de roubles lettons		(Pas encore terminé)
Papier-monnaie émis jusqu'au 30 juin 1920 sur les 900 millions autorisés .	roubles lettons.	517,162,361.40

Le rétablissement graduel de la situation financière en Let-

tonie se manifeste dans les balances des institutions de banque : des 13 banques, des 41 sociétés de crédit mutuel et des 259 caisses d'épargne en 1914, 8 banques, 18 sociétés de crédit mutuel et 51 caisses d'épargne ont repris leur activité. Le montant total de leurs dépôts est de 161,554,888 roubles lettons, et le montant total de leurs balances de 334,192,028 roubles lettons.

L'excédent des exportations sur les importations fournit une autre preuve du relèvement économique et financier du pays.

	1919 (dernier semestre)	1920 (premier semestre)
Exportations	39,361,163 r. l.	461,720,614 r. l.
Importations	88,959,958 r. l.	447,790,183 r. l.
	Moins 49,598,795 r. l.	Plus 13,930,431 r. l.

Le cours très élevé de l'argent étranger est une des raisons qui empêche l'extension des importations. Le cours moyen des livres sterling, du dollar et du franc pour le premier semestre de 1920 était, à Riga : 272.77, 74.40 et 5.31. Pendant les mois de juillet et d'août, ces cours ont encore monté et, de ce fait, l'achat de marchandises à l'étranger devient encore plus diffcile à la Lettonie.

Après la reconstruction de l'agriculture, le but principal du Gouvernement letton a été de remettre sur pied les différentes industries. L'Assemblée Constituante a voté, pour aider l'agriculture, une avance de 140 millions de roubles lettons, et 360 millions ont été avancés à l'industrie.

Durant l'année mouvementée de 1919, peu d'industriels se décidaient à profiter, pour reprendre leur activité, des avances faites par le Gouvernement, mais depuis la conclusion de la paix à l'Est et à l'Ouest, ces conditions ont changé. Un certain nombre d'entreprises de moyenne importance, avec 7,405 ouvriers, ont déjà repris le travail. Afin de donner du travail aux chômeurs et d'augmenter, en même temps, la production nationale, le Gouvernement a déjà accordé des subsides à 119 entreprises pour une somme totale de 19,211,461 roubles lettons.

La longueur totale des chemins de fer lettons a atteint durant la guerre le chiffre de 2,767 kilomètres. Avant la guerre, sur une distance plus courte, le Gouvernement russe avait en service 550 locomotives et 18,000 wagons. Quand le gouvernement letton a pris possession des chemins de fer, 11 locomotives et 948 wagons seulement pouvaient être mis en usage; les ponts étaient coupés, les lignes détruites. Avec toute l'ardeur, nécessitée par la lutte pour la vie ou la mort, le Gouvernement réussit à remettre les chemins de fer en plus ou moins bon état et possède maintenant pour toutes les lignes, à divers écartements, le nombre suivant de matériel roulant :

	En bon état.	Endommagés.	Total.
Locomotives	112	57	169
Wagons de voyageurs .	188	41	229
Wagons de marchandises	3,712	710	3,422

Quoique Riga possédait un des meilleurs ateliers pour la construction des wagons en Russie, il ne peut être utilisé maintenant pour la réfection du matériel roulant letton, premièrement, par la raison que tout l'outillage a été évacué en Russie; secondement, parce que la Lettonie ne peut obtenir l'acier et le fer nécessaires à l'étranger, et troisièmement, parce que le charbon est à un prix totalement inabordable. Cependant, la Lettonie se propose de passer des ordres à l'étranger pour l'achat de matériel roulant et des négociations avec les Etats-Unis ont été entamées à cet effet.

De la marine lettone d'avant-guerre, sur :

114 bateaux à vapeur d'un tonnage de. . 134,497 tonnes reg.
et 270 bateaux à voiles » . 48,794 » »

95% environ ont été perdus pendant la guerre, en partie détruits par ordre des autorités russes, en partie coulés par les sous-marins allemands ou endommagés par diverses causes. L'assistance du Gouvernement letton a été sollicitée pour la construction de 30 bateaux à voiles d'un tonnage global de 6,700 tonnes ; mais il est évident que ce supplément de tonnage ne peut améliorer beaucoup la situation et que le Gouvernement est incapable, dans les circonstances présentes, de faire plus dans cette voie, faute de capitaux.

Les ports de Riga, Libau et Windau ont perdu en profondeur pendant la guerre, de 3 à 5 pieds. Pour les rendre accessibles aux bateaux tirant plus de 20 pieds d'eau, quatre millions de mètres cubes de sable environ doivent être dragués.

Considérant les difficultés que la Lettonie a eu à surmonter pour se remettre au travail et le court laps de temps écoulé depuis qu'elle jouit des bienfaits de la paix sur ses frontières, les résultats obtenus par le Gouvernement letton doivent être considérés comme tout à fait satisfaisants. Mais, malheureusement, il est évident que l'œuvre de reconstitution de la Lettonie aboutit actuellement à une impasse. Il est vrai que le sol de la Lettonie est propice à l'agriculture et qu'en plus des céréales, il a produit l'année dernière 15,000 tonnes de lin, quantité qui sera augmentée cette année de 50%; que la Lettonie possède environ un million et demi d'hectares de forêts qui lui permettent d'exporter annuellement 24 millions de pieds cubes de bois et 6,517 milles carrés de tourbières d'une profondeur moyenne de 3 pieds et que la rivière Daugava (Duna) peut fournir une force motrice de 360,000 HP. Néanmoins, la Lettonie ne peut développer ces ressouces, sur une grande échelle, par ses propres moyens. Etant un Etat qui n'est pas encore reconnu *de droit par les Puissances*, elle ne peut acheter les engrais et les machines nécessaires à l'agriculture et à l'industrie ainsi que l'outillage à l'étranger, vu que la valeur de son papier-monnaie ne lui permet pas d'acheter en dehors de ses propres limites.

Le seul moyen rapide pour sortir de cette impasse serait un emprunt extérieur de 20 millions de livres sterling, remboursable en 15 ans. Si l'on se rapporte aux économistes lettons et étrangers les plus experts, cet emprunt serait réparti comme il suit :

£ 6,000,000 pour la reconstruction de l'industrie;
£ 4,000,000 pour l'installation de chemins de fer à voie étroite pour l'exploitation des forêts;
£ 1,500,000 pour l'achat du matériel roulant des chemins de fer;
£ 3,000,000 pour la reconstruction de l'agriculture;
£ 1,500,000 pour l'aide à la population civile;
£ 2,000,000 pour l'utilisation de la force hydraulique de la Daugava (Duna) (premier versement);
£ 2,000,000 comme réserve d'or.

Total £ 20,000,000.

Cette somme, administrée même avec la plus stricte économie, permettrait seulement de parer aux besoins les plus urgents. Elle ne serait aucunement suffisante pour satisfaire à toutes les exigences de la situation.

Cependant, un rapide rétablissement de la vie économique normale en Lettonie n'est pas seulement nécessaire aux intérêts de la Nation lettone. Il est indispensable, dans une très grande mesure, aux intérêts du Monde Occidental. De nombreuses industries en Europe et en Amérique souffrent du manque de matières premières, tandis que la Russie a un besoin urgent de produits manufacturés qu'elle ne peut produire elle-même. De toutes les routes de transit conduisant en Russie, la Lettonie offre celles qui sont les plus accessibles et les plus commodes. Ses chemins de fer constituent les voies de communication les plus courtes avec la Russie Centrale et la Sibérie aussi bien qu'avec les provinces riches en blé du Sud de la Russie. A l'exception de Riga, dont le port est fermé par les glaces environ 6 semaines par an, tous les ports lettons sont accessibles toute l'année à la navigation et Libau et Windau permettent l'entrée des transatlantiques de fort tonnage. Si le plan du gouvernement de Moscou de réunir la Daugava (Duna) au Volga est mis à exécution, cette route deviendrait pour les gros transports la seule voie pratique conduisant en Russie.

Le traité de paix avec la Russie, qui a déjà été ratifié par l'Assemblée Constituante lettone, stipule le libre commerce de transit à travers la Lettonie. L'état de désorganisation dans lequel se trouvent les moyens de transport de Lettonie est le seul obstacle qui s'oppose à ce commerce.

Le peuple de Lettonie est tout disposé à fournir le nombre nécessaires d'ouvriers habiles et à faire de son mieux pour le rétablissement de relations commerciales normales entre les pays de l'Est, riches en matières premières, et les centres industriels de l'Ouest. La Lettonie comprend que le monde entier en bénéficiera et qu'elle même en tirera, certainement, des avantages; mais il lui manque le capital nécessaire. Ce serait l'intérêt des pays plus favorisés de lui venir en aide et de lui avancer les sommes nécessaires. La Lettonie s'engage à garantir le remboursement du capital prêté avec toutes ses propriétés d'Etat. Jusqu'à présent, du fait qu'elle n'a pas été reconnue formellement, elle n'a pas été en état de contracter un emprunt à l'étranger. Elle demande aujourd'hui à être admise, avec tous les droits et tous les devoirs, au sein de la grande famille des nations. Quoique petite par son territoire, elle est la clef de la porte Nord entre les pays de l'Ouest et de l'Est, elle peut rendre d'énormes services en aidant le monde à rétablir des relations commerciales normales et satisfaisantes.

LITHUANIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. GALVANOWSKI (Délégué de la Lithuanie)

Le rapport général concernant la situation de Lithuanie n'est pas encore distribué parce que l'impression n'en est pas achevée. Je vais donc m'efforcer d'en souligner brièvement les points les plus caractéristiques. Je diviserai mes observations en deux parties: j'envisagerai d'abord la question principale, le domaine économique, et, ensuite, le domaine des finances publiques.

Au point de vue économique, il faut signaler d'abord le caractère presque purement agricole de la Lithuanie ; plus des 80 % de la population s'occupent de l'agriculture. Or, vous savez que la Lithuanie a été le champ de bataille des armées russes et des armées allemandes. Le territoire lithuanien a été occupé pendant près de deux ans par l'armée allemande. On peut ainsi se rendre compte de la situation de ce pays. La grande propriété y est ruinée, c'est-à-dire que les chevaux et le gros bétail lui ont été enlevés pour être exportés ou consommés par l'armée allemande. La petite propriété a pu sauver en grande partie ses chevaux et les instruments agricoles. C'est elle qui constitue ainsi la principale force productrice de notre pays. De là, vous le comprendrez aisément, la tendance spéciale de la réforme agraire dans notre pays. Avant tout, le principe est d'augmenter la production agricole et, pour l'augmenter, il faut donner la terre en propriété aux paysans. C'est là non seulement une réforme d'ordre économique, mais également d'ordre politique. En effet, la Lithuanie est voisine de la Russie bolcheviste. Il faut donc, pour conserver l'ordre démocratique dans notre pays, procéder à une réforme agraire favorisant les petits cultivateurs et il faut donner aux paysans qui n'ont pas assez de terre, mais qui disposent de chevaux, les terres devenues disponibles. De cette manière, ce paysan ne deviendra jamais bolcheviste. C'est là ce que nous avons fait et nous y trouvons une garantie contre toutes les tentatives bolchevistes, contre tous les efforts faits par nos voisins de la Russie soviétiste. Cette réforme constitue la base de l'organisation démocratique de la Lithuanie. Aussi, nous ne craignons pas les difficultés soviétiques.

La question des forêts offre également, chez nous, un très grand intérêt. Les forêts appartiennent à l'Etat, mais il s'agit de trouver la forme définitive d'exploitation forestière. Le Gouvernement s'est attelé à la recherche de la solution la plus économique et qui offrirait en même temps les plus grands bénéfices à l'Etat, car les forêts sont chez nous la base de l'équilibre budgétaire.

Quelques mots maintenant sur le commerce. Le commerce intérieur est libre, sauf dans une région de 10 à 15 kilomètres des frontières bolchevistes et allemandes et de la ligne de démarcation entre les armées lithuaniennes et polonaises. Cette restriction a été imposée par le fait que la Lithuanie constitue une île où l'on trouve de quoi manger, où il y a des vivres en excès, tandis que la disette règne dans presque tous les Etats voisins. Vous connaissez la situation en Allemagne et vous connaissez, au moins par ouï-dire, l'état des vivres en Russie. Les difficultés sont analogues en Pologne et surtout dans le sud de la Lithuanie, occupé par l'armée polonaise. Les fortes armées qui y ont séjourné ont consommé tout ce qui se trouvait sur place. Nous devons donc, en vue de garder les vivres dans le pays, défendre le commerce libre dans la zone frontière.

Au point de vue du commerce extérieur, il existe chez nous, pour certaines matières, des tarifs fixes ; pour d'autres, des permis d'importation sont nécessaires. Nous avons prohibé l'importation des articles de luxe. Pour l'exportation, il y a peu de tarifs fixes ; les exportations sont surtout soumises aux licences d'exportation. Cette mesure est dictée par le fait que notre monnaie est précisément le mark allemand, dont le cours est extrêmement variable. Il est très difficile, dans ces conditions, de fixer un tarif d'exportation, si l'on ne veut pas aller au-devant d'une situation embarrassante du pays encombré d'une quantité de marks et n'ayant presque plus rien à manger.

En dehors des bois qui représentent une source d'exportation très importante — ils représentent un million de mètres cubes — nous disposons également de lin, autre matière d'exportation fort recherchée actuellement. L'achat et la vente du lin sont monopolisés en vue d'éviter la spéculation sur cette matière, dont les prix varient considérablement sur le marché international.

Ainsi que je viens de vous le dire, nous avons dû imposer les licences pour l'exportation. C'est là évidemment une chose anormale et qui complique la tâche de notre ministère du Commerce. Aussi cherchons-nous à trouver une solution meilleure dans la conclusion de traités commerciaux avec nos voisins. Des pourparlers à cet effet ont déjà été entamés avec l'Allemagne.

Vous savez que les transports constituent un facteur très important pour le développement du commerce. Nous disposons de deux mille kilomètres de chemins de fer pour une étendue de 55,000 kilomètres carrés. Cela n'est déjà pas trop mal, mais cela ne représente cependant que la moitié des chemins de fer belges, alors que notre pays est de deux à trois fois plus grand que la Belgique. Cependant, ces chemins de fer suffisent à nos besoins actuels. Il faudrait construire quelques lignes nouvelles dans l'avenir mais, et cela est vrai presque partout, le matériel roulant nous fait défaut. Actuellement, pour notre commerce, qui n'est pas normal, mais qui se développe très rapidement, nos voies ferrées suffisent. Nous devons cependant prévoir, étant donné les progrès de notre industrie et de notre commerce, qu'il y aura lieu d'augmenter notre matériel roulant. A ce propos se pose la question des crédits à obtenir à l'étranger. Peut-être les ressources de notre exploitation forestière nous dispenseront-elles de recourir à ces crédits, surtout que nous n'avons pas immédiatement besoin d'acheter du matériel nouveau, et que ce matériel pourra être acquis petit à petit, à mesure du développement futur de notre commerce. Pour vous édifier, j'indique que nous avons près de 150 locomotives et près de 1,500 wagons de types divers, ce qui représente environ la septième partie du matériel roulant qui serait nécessaire pour correspondre à la vie économique normale du pays. Il faut en outre tenir compte du transit qui va s'opérer de l'Allemagne et de l'Europe Occidentale vers Moscou, par la Lithuanie, et, par conséquent, nous devrons forcément songer à acquérir du matériel roulant dans l'avenir.

En ce qui concerne les routes, elles n'ont plus été réparées depuis six ou sept ans. Bien entendu, elles ne sont pas dans une situation excellente, mais je crois qu'il en est de même dans beaucoup d'autres pays.

Nos voies navigables, dont le Niémen est la principale, représentent 2,000 kilomètres. C'est par les petits bateaux et par le flottage que les bois sont acheminés habituellement vers Memel.

L'industrie proprement dite n'occupe que de 5 à 6 % de la population. Cette industrie, du reste, est basée sur l'agriculture; brasseries, distilleries, tanneries, industries du bois. En outre, l'industrie textile commence à se développer. La chose est compréhensible parce que le lin, étant monopolisé par l'Etat, peut être acquis par la population pour les besoins de l'industrie locale. C'est ainsi que l'on voit se créer des filatures qui deviennent prospères.

En matière industrielle, je dois dire que notre politique est de laisser toute liberté à l'initiative privée. Au début de notre existence nationale, nous étions un peu dans ce domaine sous l'influence de la guerre et peut-être aussi du bolchevisme; on estimait que l'Etat pouvait se faire lui-même industriel. Eh bien, Messieurs, les expériences auxquelles nous nous sommes livrés n'ont guère été encourageantes: l'Etat a exploité deux ou trois usines; mais cette méthode a été très heureusement abandonnée et aujourd'hui, nous laissons à l'initiative privée le soin de faire prospérer et grandir l'industrie nationale. La méthode nouvelle a donné des résultats tout à fait satisfaisants.

Cependant, je dois constater que l'Etat s'intéresse pécuniairement à des entreprises industrielles: il détient un certain nombre d'actions d'usines et il est assuré, de ce chef, d'un bénéfice déterminé; l'initiative privée intervient alors pour sa part dans le capital et cette coordination des intérêts de l'Etat et de ceux des particuliers a donné de très bons résultats.

En ce qui concerne la question commerciale, permettez-moi de souligner un fait, assez rare, assez caractéristique, me semble-t-il: notre balance commerciale est active. En effet, pendant les sept premiers mois de l'année en cours, les importations se sont élevées à environ 400 millions de marks et les exportations à environ 600 millions de marks.

J'aborde maintenant la question des budgets et des monnaies. En ce qui concerne les budgets, nous pouvons dire que celui de 1920 est en réalité en équilibre. Résultat très heureux sans aucun doute! Il a été obtenu grâce à la culture du lin, à l'exploitation forestière, aux licences d'exportations, à nos richesses agricoles. Telles sont les sources de revenus qui nous ont permis de combler nos dépenses.

Plusieurs orateurs ont fait cette observation très sage sans doute: il faut faire des économies budgétaires. Pour atteindre ce résultat, Messieurs, il faut appliquer les méthodes qu'emploient les grandes sociétés privées: il faut provoquer un rendement plus fort et réduire les dépenses de l'organisation administrative. Nous avons employé ce moyen et nous pouvons nous féliciter du résultat obtenu.

Je dois cependant vous faire remarquer qu'il y a une charge qui pèse lourdement sur notre budget: c'est celle qu'exige l'armement, la défense nationale. Cinquante-deux pour cent, peut-être soixante, de nos dépenses sont nécessitées par le besoin d'assurer la défense du pays. Aussi souhaitons-nous de tout cœur que la Société des Nations ait la force et l'autorité nécessaires pour faire régner la paix en Europe et pour débarrasser tous les pays de ces charges écrasantes exigées par le militarisme.

Nous avons malheureusement à déplorer de nombreuses destructions qui ont été causées un peu partout, dans notre pays, tantôt par les armées allemandes, tantôt par les armées bolchevistes, tantôt par les armées polonaises. Un grand nombre de stations de chemins de fer ont été détruites; le matériel roulant est aussi à compléter; des ouvrages d'art, ponts, viaducs, etc. ont été anéantis. L'œuvre de reconstruction doit donc se poursuivre et des dépenses s'imposent. Mais nous les ferons bien volontiers, car elles auront pour conséquence le développement de la vie économique et nous trouverons certainement les crédits nécessaires.

Abordons la question des monnaies. Nous n'avons pas de monnaie nationale et la circulation du papier-monnaie est énorme chez nous. Nous avons des roubles de différents types, des marks polonais introduits sous l'occupation polonaise et des marks allemands, ces derniers ayant le cours légal en Lithuanie. Pour notre pays se pose donc la question de l'émission d'argent national parce que, d'une part, les exploitations forestières nous procurent de grandes ressources, 150 millions de marks, peut-être plus, et parce que, d'autre part, notre balance commerciale est active. Nous croyons que c'est bien le moment d'émettre du papier national.

Voilà la situation dans ses grandes lignes.

Les difficultés que nous rencontrons dans le pays sont surtout des difficultés politiques d'ordre extérieur. La partie du peuple lithuanien de Memel se trouve encore aujourd'hui sous la souveraineté des alliés et nous sommes en présence de certaines difficultés au point de vue des exportations et au point de vue de la politique commerciale dans le pays.

Une autre question qui nous préoccupe, c'est le litige avec la Pologne; nous espérons toutefois le voir résoudre d'ici peu.

En finissant, Messieurs, je rappelle que nous sommes sur les confins de deux mondes différents. Placés entre l'Europe Occidentale et l'Europe Orientale, c'est-à-dire entre le régime démocratique et le régime bolchevik, notre position est extrêmement délicate. Toutefois, nous avons pleine confiance dans le maintien de l'ordre et nous espérons vivement que toutes les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises seront aplanies, en sorte que nous croyons pouvoir attendre un avenir meilleur.

EXPOSÉ

La proclamation de l'indépendance lithuanienne date du 16 février 1918.

L'Assemblée Constituante tint sa première séance le 15 mai 1920; élue au suffrage universel, elle éleva celui-ci au rang de la Constitutionnelle.

République démocratique, la Lithuanie confia le pouvoir législatif à une Chambre unique, et l'exécutif au Président de la République et au Conseil des Ministres.

* * *

Le pouvoir du Gouvernement lithuanien s'étend sur un pays de 85,000 km² (soit trois fois la superficie de la Belgique) et une population de 4,500,000 habitants (densité: 53 habitants par km²). Ces chiffres pourront être quelque peu modifiés après la fixation définitive des frontières du côté de la Lettonie et de la Pologne.

Le littoral lithuanien possède l'excellent port de Memel (Klapoda), que l'article 99 du Traité de Versailles mit sous la gérance provisoire des Alliés.

Les principales villes de l'intérieur sont: Vilnius (Vilna, 250,000 habitants, la capitale; Kaunas (90,000 habitants); Gardinas (Grodno, 60,000 habitants, etc.).

Les Lithuaniens, branche indépendante de la race indo-européenne, parlent une langue proche du sanscrit. Ils se répartissent en 78 % de catholiques, 13 % d'israélites, 6 % d'orthodoxes et 3 % de calvinistes et luthériens.

SITUATION ECONOMIQUE

Foncièrement agricole, la Lithuanie emploie à la culture, à l'élevage et à la sylviculture 80 % de sa population.

La terre cultivée occupe 48 % de la surface utile, les prairies 24 %, les bâtiments 2.5 %, la terre en friche 5.5 %.

La production atteint les chiffres suivants:

Seigle: 20,000 000 de quintaux pour 43 % de la surface cultivée;

Avoine: 9,000,000 de quintaux pour 22.5 % de la surface cultivée;

Pommes de terre: 31,000,000 de quintaux pour 11 % de la surface cultivée;

Lin: 400,000 quintaux pour 4 % de la surface cultivée, etc.

Cette production fournit un excédent disponible pour l'exportation; l'étranger, par exemple, achète jusqu'à la moitié de la récolte linière (sans compter la quasi-totalité des semences de lin).

L'élevage du bétail joue un rôle tout aussi important. La ténacité et l'astuce du petit cultivateur sauva des réquisitions allemandes-bolchévistes, une bonne part du cheptel; cet appoint contrebalance les ravages apportés par l'envahisseur à la grande propriété plus exposée.

Déjà l'exportation du gros et surtout du petit bétail et de la volaille (dont 500,000 oies) s'intensifie.

La réalisation de la réforme agraire — transfert au petit cultivateur disposant de la main-d'œuvre et des moyens de travail — de la terre des grands propriétaires ruinés — encourage remarquablement les efforts du paysan. La Lithuanie a un excédent de vivres, le rationnement y est inconnu.

Quant aux forêts, qui occupent 20 % de la superficie totale, elles garantissent un produit annuel de 2,000,000 de stères de tous bois. Les besoins intérieurs (reconstruction, bois de chauffage, etc.), absorbant au plus 50 % de ce total; 1,000,000 de stères restent libres pour l'exportation (bois de construction, à papier, pour mines, etc.).

INDUSTRIE

L'industrie, florissante avant la guerre (on comptait, par exemple, 1,216 moulins, 507 usines avec 20,000 ouvriers, etc.), fut anéantie par les occupants Allemands-Russes. Elle se rétablit aujourd'hui rapidement.

Il faut signaler la reconstruction des tanneries, brasseries, distilleries, meuneries à vapeur et hydrauliques, scieries, usines de cellulose, papeteries, petites constructions mécaniques, etc.La richesse de la culture linière favorise la création de nombreuses petites filatures et tissages. La crise du charbon et les hauts prix du bois ont hâté l'exploitation des tourbières qui approvisionnent surtout les chemins de fer à voie étroite et, partiellement, les ménages urbains.

* * *

Le commerce se développe sur le réseau navigable du Niémen et de ses affluents (1,900 km.) et un réseau ferré de 2,000 km.

Les services de statistiques, se basant sur les données des sept premiers mois, prévoient pour l'année 1920, un grand minimum, une importation de 400,000,000 de marks et une exportation de 600,000,000 de marks (lin, volailles, œufs, bois, etc.)

MONNAIE

La circulation fiduciaire se compose de marks lithuaniens (ostmark). Son origine remonte à l'occupation allemande: l'Allemagne s'appropria le droit d'émission. Elle le garda de fait, même après la proclamation d'indépendance et l'exerce encore aujourd'hui.

Le mark lithuanien, émis par une Caisse de Prêts allemands, en échange et sur présentation de marks allemands, est garanti par l'Empire Allemand. Il a une valeur égale au mark allemand, et s'échange librement contre celui-ci au cours des opérations commerciales entre Lithuanie et Allemagne; rappelons que ces échanges soldent par une balance active en notre faveur. Les deux monnaies jouissent du cours légal, et, garanties toutes deux par l'Allemagne, elles subissent un change identique. Elles alimentent une circulation d'un milliard de marks environ.

A côté de ce mark, on trouve des roubles de toutes émissions (principalement des roubles tzaristes) et des marks polonais de tous types également, imposés à la population lors de la dernière

occupation polonaise. Ces monnaies n'ont pas de cours légal et leurs possesseurs s'efforcent de s'en débarrasser. Il est difficile d'évaluer leur montant : peut-être trouverait-on en Lithuanie 200,000,000 de roubles russes et au moins un demi-milliard de marks polonais. Actuellement, le mark lithuanien refoule et remplace ces monnaies sans cours légal. Il est à prévoir que, sous peu, la monnaie légale aura remplacé roubles russes et marks polonais, dont les cours sont inférieurs, très instables et varient avec leur date d'émission et d'une localité à l'autre.

BANQUES ET CREDIT

Après l'effondrement des banques et de tous les établissements de crédit russes d'avant-guerre, et la disparition des banques allemandes de l'occupation, l'on vit se former des sociétés de banque, de crédit, d'épargne et de crédit coopératif lithuaniennes, desservant le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Les trois principales banques sont : la Banque Lithuanienne pour le Commerce et l'Industrie (capital versé 2,000,000 de marks), la Banque Lithuanienne de Commerce (4,000,000 de marks) et la Banque de Crédit Agricole (2,000,000 de marks).

La confiance et le crédit se développent avec la sécurité politique ; les augmentations de capitaux des instituts bancaires suivent de près le raffermissement de la paix avec la Russie et progressivement avec la solution prochaine sans doute des litiges pendant entre la Lithuanie et la Pologne. Les banques pourront alors étendre leurs opérations et surtout garantir de plus longs crédits.

FINANCES PUBLIQUES

Par le récent Traité de Paix de Moscou, la Russie prend à sa charge — à titre d'indemnité pour destructions causées par l'armée russe — toute la part incombant à la Lithuanie dans l'ancienne dette russe; de plus, elle s'est engagée à livrer à la Lithuanie 3,000,000 de roubles-or, et elle lui a concédé 100,000 hectares de forêts.

Le règlement de dette entre la Lithuanie et l'Allemagne est encore au stade de la discussion. L'Allemagne a fourni à la Lithuanie, pendant la guerre, en marchandises diverses et aides financières, une valeur totale d'environ 115,000,000 de marks. Par contre, elle s'arrogea le privilège d'émissions — qu'elle exerce encore — et exploita les ressources du pays pendant l'occupation. D'autre part, le Traité de Versailles laisse ouvertes certaines questions relatives au règlement de cette dette.

Après la guerre, la Lithuanie racheta une partie du stock américain en France. De ce chef, elle contracta envers les Etats-Unis d'Amérique l'obligation de régler, en 1922, une somme de 4,000,000 de dollars environ portant intérêt à 5 %.

Le Gouvernement lithuanien a placé chez ses citoyens précédemment émigrés en Amérique, un emprunt de 5,000,000 de dollars (au pair, à 5 %, remboursable dans dix ans, entièrement souscrit; il en fut déjà appelé et versé 1,500,000 dollars, dont 1,000,000 sont déposés en espèces et en Bons du Trésor dans les banques américaines.

En 1919, le Gouvernement émit à l'intérieur un emprunt de 30,000,000 de marks, en Bons du Trésor, à un an, au pair, à 5 %. Cet emprunt est actuellement remboursé, à concurrence de 1,500,000 marks non présentés.

Le Parlement a voté dernièrement l'émission d'un emprunt intérieur de 100,000,000 de marks offert au pair, à 4.80 %, remboursable après quatre ans.

BUDGET POUR L'ANNEE 1920

DEPENSES	Marks.
Sommes mises à la disposition du Conseil des Ministres pour dépenses imprévues (secours aux villes libérées, etc.)	9,000,000
Affaires Etrangères	4,000,000
Justice	13,000,000
Enseignement Public et Cultes	26,500,000
Agriculture et Domaines	33,000,000
Voies de communication, Postes, Télégraphes et Téléphones	115,000,000
Finances, Commerce et Industrie	23,000,000
Défense Nationale	487,000,000
Intérieur	30,000,000
Budget de la Chambre	3,000,000
Chancellerie et Présidence	1,300,000
Dette Publique (service des intérêts et remboursements)	15,000,000
Ministère des Affaires Juives	400,000
Ministère des Affaires blanc-ruthènes	380,000
Direction du contrôle d'Etat	1,750,000
Imprimerie Nationale	5,700,000
	768,030,000

RESSOURCES	
Impôts directs	60,000,000
Impôts indirects et douanes	157,000,000
Chemins de fer, voies navigables, Postes, Télégraphes et Téléphones	98,000,000
Biens domaniaux (forêts, mines, propriétés foncières, etc.)	136,000,000
Monopoles commerciaux (lin, réalisation des stocks américains, etc.)	229,000,000
Divers	4,000,000
	684,000,000
Déficit à combler par l'emprunt	84,030,000
	768,030,000

IMPOTS

L'Etat perçoit comme impôts directs : un impôt foncier, qui frappe différemment les fonds de terre d'une part, la propriété bâtie de la ville et du village d'autre part ; un impôt sur les forêts privées, qui monte à 8 % du produit de leurs ventes; un droit de patente sur le commerce et l'industrie ; un impôt successoral progressif. Un projet d'impôts directs sur le revenu global est à l'étude.

Les impôts indirects sont : droits de douane (de 5 à 10 %), droits d'accises sur les allumettes, le tabac, l'alcool, droits sur licences d'exportation, droits d'enregistrement et de timbre.

Les ressources exceptionnelles d'emprunts divers furent renseignées plus haut.

CONCLUSIONS

Ce court exposé montre que la Lithuanie ne manque pas de richesses naturelles et n'est point chargée du fardeau de vieilles dettes ni de dettes de guerre proprement dites. C'est ce qui explique le chiffre relativement minime de son déficit budgétaire, qui n'atteint pas 90,000,000 de marks.

Ce déficit, la réalisation de la réforme agraire aidera rapidement à le combler. La répartition de la grande propriété entre les petits cultivateurs — garantie de stabilisation tant politique qu'économique — stimulera et intensifiera l'agriculture. Le Gouvernement a confiance dans le résultat fiscal de cette évolution.

Il place aussi ses plus grands espoirs dans l'utilisation du domaine forestier de l'Etat. On peut prévoir que l'exploitation forestière et l'usinage du bois assureront à l'Etat un bénéfice minimum annuel de 150,000,000 de marks. Les revenus permettront de doter plus largement les principales administrations et entreprises publiques (Chemins de fer, Postes, etc.) et d'équilibrer le budget général.

Ce dernier résultat une fois assuré, le Gouvernement considérera comme un de ses premiers devoirs le retrait des marks allemands et l'établissement d'un système monétaire stable. Ce sera la première fonction de notre future Banque d'Emission, soutenue d'ailleurs par une balance commerciale nettement favorable.

L'industrie, ruinée par divers occupants, Allemands d'abord, Polonais et Russes ensuite, dans certaines parties du pays, trouve dans l'abondance de vivres et de la main-d'œuvre une base sérieuse de reconstruction.

Telles sont les perspectives industrielles et commerciales, favorables à la prospérité financière du pays.

Mais le Gouvernement lithuanien ne perd pas de vue les difficultés tant mondiales que proprement nationales, qui ont suivi la grande guerre.

Il nous faut compléter et améliorer les cadres actuels de notre personnel administratif; consacrer des sommes énormes à la réfection matérielle du pays (chemins de fer, routes, téléphones, etc.); obtenir, dans ce but, à l'étranger, des crédits à long terme et à des conditions favorables; d'autre part, hâter la solution de certaines difficultés d'ordre politique.

En premier lieu, la Lithuanie doit attendre du rétablissement de la paix avec la Pologne, l'allègement de son budget de la Défense Nationale et la reprise de relations économiques très désirables.

En second lieu et principalement, la puissance productrice de la Lithuanie se trouve diminuée par le maintien de la barrière factice qui sépare de la mère-patrie le territoire de Memel (soumis à l'administration provisoire des Alliés), comptant ainsi : la Lithuanie de son issue maritime naturelle vers l'Europe Occidentale. Le Gouvernement lithuanien ne peut tolérer la libre expédition des produits nationaux dans cette enclave; il ne pourrait plus, dès lors, contrôler leur destination ultérieure et perdrait la direction de sa politique commerciale. De ce chef, les nombreuses industries établies dans cette région manquent d'approvisionnement en matières premières et subissent une vraie crise; les entreprises de l'intérieur, par contre, souffrent d'un manque de débouchés.

Libérer la Lithuanie de cette entrave économique, travailler à la réalisation de cette promesse que, le statut juridique de l'Etat lithuanien une fois reconnu, toutes les parties du pays aujourd'hui encore séparées pourraient se réunir à lui; aider à reconstituer cet ensemble économique naturel, cadre et base du développement financier du pays ; telle est la tâche honorable qui incombe, pour une bonne part, à la Société des Nations et qui lui assurera la gratitude lithuanienne.

Cette œuvre serait une assise fondamentale pour la pacification et la reconstruction de toute l'Europe Orientale.

POLOGNE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION
PAR
M. GRABSKI (Délégué de la Pologne)

Messieurs, la Pologne a commencé son existence comme État indépendant il y a 22 mois à peine et je voudrais jeter un coup d'œil sur les circonstances qui existaient au commencement de cette période et sur l'évolution qu'a subie la Pologne jusqu'au moment présent.

Lorsque la Pologne est devenue État indépendant, les deux tiers de son territoire avaient servi continuellement de champ de bataille pendant la guerre mondiale, c'est-à-dire que ces territoires ne disposaient pas des matières premières ni de l'outillage nécessaire pour se remettre au travail. De plus, dans la moitié du pays il n'y avait pas d'agents du ministère des Finances en nombre suffisant pour percevoir les impôts et assurer à l'État la rentrée des revenus nécessaires.

En troisième lieu, il y avait en Pologne trois monnaies ayant cours légal et ces trois monnaies étaient dépréciées. Leur valeur, au début de l'existence indépendante de la Pologne, était déjà quatre fois moindre qu'avant la guerre.

Pendant ces 22 mois, il n'y a qu'un trimestre pendant lequel la Pologne aurait pu concentrer toutes ses forces vers un travail pacifique. Tout le reste du temps a été pris par la guerre et de nouveau, la moitié du territoire s'est vu transformer en champ de bataille. Beaucoup de régions de notre pays ont vu jusqu'à quatre fois la destruction des mêmes champs et des mêmes chantiers de travail.

Dans les circonstances actuelles, un trait caractéristique du budget de la Pologne est que le montant des dépenses ordinaires de l'État dès son début ne représentait qu'une très faible partie du total de nos dépenses, à peine 17 %. La grande majorité de nos recettes, jusqu'au moment actuel, sert à couvrir les dépenses extraordinaires qui ne comportent pas seulement des dépenses de guerre, mais toute une série de dépenses absolument nécessaires et qui continuent à courir : dépenses pour approvisionnements, dépenses pour la restauration du pays. Car les destructions qui ont été opérées pendant la guerre mondiale ont été tellement considérables qu'il en est résulté une nécessité absolue pour le Gouvernement de procéder aux réparations sans attendre que la nouvelle guerre finisse.

Alors donc que nous n'avions pas encore les agents nécessaires pour opérer la perception de nos revenus, alors que le pays ne disposait que de monnaies étrangères toutes dépréciées, nous avons dû nous imposer des dépenses énormes et rechercher, pour les couvrir, des ressources extraordinaires.

Ces ressources, on devait les trouver naturellement en premier lieu dans des emprunts intérieurs. Le premier de ces emprunts n'a produit que 2 milliards de marks, le second en a donné 6 milliards. Ces chiffres paraissent considérables ; ils ne le sont qu'à condition que ces marks aient une grande valeur pour les achats du Gouvernement et pour combler le déficit du budget extraordinaire.

Si ces 6 milliards de marks ne suffisent pas pour combler le déficit, l'État devra alors demander à la population de souscrire un emprunt plus important. Mais cela ne serait possible que si cette population n'avait pas besoin elle-même des économies qu'elle réalise chaque mois pour augmenter le fonds dont elle a besoin et qui doit être d'autant plus élevé que le taux du change baisse. A mesure que cette baisse se produit, toute banque, toute industrie, tout commerce a besoin de fonds beaucoup plus considérables sous peine de voir diminuer les affaires.

C'est pour ce motif que la Pologne, voyant la baisse continuelle de son change, ayant déjà hérité d'une monnaie dépréciée et n'ayant pas pu pendant ces vingt-deux mois améliorer cette situation, n'a pu avoir recours dans une mesure suffisante aux emprunts intérieurs et là est la principale cause de la nécessité de l'émission de papier-monnaie.

Le taux du change de la monnaie polonaise qui, au commencement de l'existence du pays, était quatre fois plus bas qu'avant la guerre, a encore pendant ces vingt-deux mois été réduit au dixième, si bien qu'actuellement notre monnaie vaut quarante fois moins qu'elle ne valait avant la guerre.

Naturellement, les prix de certains produits ont augmenté encore plus. Cependant, la quantité de monnaie circulant dans le pays n'a pas augmenté dans la même proportion ; elle n'a pendant la même période fait que quintupler et les prix à l'intérieur ont commencé à monter non pas avant la baisse du change à l'extérieur, mais quelques mois plus tard, quand la baisse du change à l'extérieur a manifesté ses effets.

Nous voyons par l'exemple de la Pologne la complexité du grave problème qui se pose devant nous. Pour combattre ces maux, les remèdes sont simples et le Gouvernement polonais les applique. Il augmente les impôts qui ont été même décuplés ; mais quand on décuple les impôts, on n'est pas certain qu'au moment de leur perception on ne constatera pas qu'on aurait dû les vingtupler. Jusqu'à présent cependant on s'est borné à les décupler.

On a donc créé de nouveaux impôts, l'impôt sur le revenu

pendant la guerre, l'impôt sur le revenu en général, un impôt pas très élevé sur le capital, un impôt assez important sur les successions; je ne donne pas les chiffres qui sont dans le rapport. Mais pour tous ces impôts, il faut attendre des mois avant d'obtenir des résultats suffisants.

En dehors des impôts et des emprunts intérieurs, il est encore des difficultés qui ne peuvent être surmontées que si le change se stabilise, si l'on arrive au moment heureux pour l'Etat où il n'a plus à supporter tout le fardeau des baisses successives du change.

Du 12 mai dernier au 28 juin, le cours du mark polonais s'est amélioré et je dois dire, à cet égard, que le taux du change nous a été moins défavorable pendant ces dernières semaines. Nous en sommes revenus au taux d'il y a trois mois. Pouvons-nous espérer voir prendre fin bientôt le grand mal dont souffrent le pays et le Gouvernement?

Tous nos efforts tendent évidemment à augmenter le chiffre des exportations et à diminuer celui des importations des objets les plus nécessaires. Nous croyons pouvoir apporter ainsi plus de stabilité dans le cours du change et réduire les dépenses de l'Etat.

Au début de sa vie autonome, 15 % seulement de l'industrie polonaise pouvaient se remettre au travail. Nous manquions de matières premières et surtout d'organisation. Depuis lors, la situation s'est améliorée: nous pouvons dire que la moitié de nos usines a repris son activité. Nous sommes prêts maintenant à exporter, mais il faudrait cependant que nous puissions retrouver nos anciens marchés. Or, avant la guerre, les trois quarts de nos produits exportés allaient en Russie. Aujourd'hui, nous devons chercher ailleurs.

J'ajoute que, pour reprendre nos exportations, il faudrait posséder des communications en bon état: à cet égard, nous n'en sommes pas encore revenus à une situation normale.

La Pologne d'aujourd'hui appartenait, avant la guerre, à trois Etats différents. Il faudra évidemment adapter les industries à notre nouvelle existence. Afin de diminuer les importations, il faudra établir de nouvelles industries. Pour augmenter les exportations, nous devrons nous livrer à un travail intense et, pour cela, nous avons besoin de capitaux.

La Pologne, pour les raisons que je viens de dire, attend avec le plus vif intérêt les résultats des délibérations de la Conférence qui siège en ce moment. Les difficultés dans lesquelles elle se trouve sont si grandes que, sans une aide qui puisse mettre son travail propre en rapport utilement avec celui des autres nations, elle ne parviendrait pas à elle seule à triompher de ces difficultés et à sortir du triste état dans lequel elle se trouve.

EXPOSÉ

I. — *Difficultés de la situation financière.*

Le manque d'organisation permettant d'assurer une exportation suffisante et l'absence de préparation du Trésor à couvrir le budget extraordinaire par l'excédent des recettes provenant des emprunts extérieurs et intérieurs, voilà les deux faits dominant la situation financière de la Pologne.

Comme résultat apparaissent la baisse continue du change, la nécessité d'une trop grande émission de billets de banque, l'instabilité des salaires et l'impossibilité de développer les relations d'échange avec les pays possédant un change plus élevé.

Le Gouvernement polonais poursuit une action systématique contre ces inconvénients qui sont du reste communs à plusieurs pays en Europe, mais qui sont particulièrement graves en Pologne. Par conséquent, les moyens de lutte contre ces maux, entrepris par le Gouevrnement polonais, doivent être d'une portée assez grande pour y remédier d'une façon suffisante.

II. — *L'augmentation des impôts.*

Comme remède le plus important à cet état de choses, le Gouvernement polonais considère l'augmentation des ressources régulières du Trésor par l'augmentation des impôts anciens et l'introduction de nouveaux. Dans cet ordre d'idées, déjà en 1919, le Gouvernement polonais a introduit un impôt sur les bénéfices de guerre au taux progressif de 5 à 60 % (Décret en date du 5 février 1919) et un impôt unique sur la propriété urbaine, les capitaux en espèces, en valeurs mobilières et en créances au taux de 1/2 à 2 % de leur valeur effective, sur la propriété foncière, en raison de son étendue et de son rendement, un impôt de 4 à 15 marks par arpent.

En 1920, l'activité du Gouvernement polonais visa au relèvement et à la création de nouvelles ressources fiscales englobant toutes les branches de l'économie nationale. Dans cet ordre d'idées, on a relevé le taux de l'impôt foncier et de l'impôt cadastral sur les foyers dans l'ancien Royaume du Congrès, en raison de 550 à 800 % (Loi du 14 juillet 1920). Ensuite, en Galicie, l'impôt sur le nombre de chambres habitées, en raison de 600 à 1,000 % (Loi en date du 16 juillet 1920). En même temps, on a reformé l'impôt sur les capitaux et rentes, dont le taux actuel est de 1 % sur tous les capitaux imposés et de 10 % des revenus de ces capitaux (Loi en date du 16 juillet 1920). Ensuite, on a relevé le taux de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels, approximativement en raison de 500 % (Loi en date du 6 juillet 1920). Puis on a introduit un nouvel impôt sur les « safes» (Loi en date du 8 juin 1920). En dehors de ces réformes partielles, par une loi en date du 16 juillet 1920, on a introduit un impôt sur le revenu qui ne s'appliquait pas jusqu'à la promulgation de la dite loi, dans la majeure partie de l'Etat polonais, avec un taux progressif de 0.5 % jusqu'à 25 %, avec un supplément de 1 à 10 % pour les revenus de personnes physiques dépassant 500,000 marks. La même loi a imposé les biens et les capitaux à raison d'un taux progressif d'environ 1/1000 jusqu'à 1/2 %. En même temps, par une loi en date du 29 mai 1920, on a relevé l'impôt sur les successions et le taux de cet impôt sur la valeur réelle de ces successions commence par 2 % et atteint 60 % pour les successions au-dessus de 20 millions de marks. On a également relevé les impôts de timbres et d'enregistrement (Loi en date du 16 juillet 1920). On a introduit un timbre spécial pour la vente des objets de luxe représentant 10 % de leur valeur vénale (Loi en date du 16 juillet 1920). Enfin, on a relevé le prix des articles monopolisés et toute

action particulière dans le monopole des tabacs et de l'alcool.

D'autre part, en présence de la dépréciation du change, on a augmenté le coefficient des droits de douane qui a été porté de 200 à 900 %. Par le fait d'avoir augmenté les impôts et d'en avoir créé de nouveaux, le Gouvernement polonais équilibrera probablement les dépenses du budget ordinaire pour le second semestre de l'année courante.

III. — *Les dépenses extraordinaires.*

Cependant, ce n'est pas le budget ordinaire qui présente les plus grandes difficultés. En effet, le budget ordinaire de l'Etat polonais pour les 9 derniers mois de l'année courante comporte des dépenses s'élevant à un montant de 8,039,701,181 marks. Le budget extraordinaire représente la somme de 39,516,543,667 marks. Comme on le voit, le budget ordinaire ne représente que 17% du budget extraordinaire. Le budget extraordinaire comprend non seulement les dépenses de guerre, mais aussi les ressources pour l'organisation de la défense assurant la sécurité nationale, et, d'autre part, les dépenses afférentes à l'amélioration des moyens de transport détruits et endommagés par la guerre, — pour la reconstruction des villes dévastées et pour l'amélioration de l'agriculture et de l industrie. Dans cet ordre d'idées, on a fixé pour les dépenses militaires une somme de 23,120,230,075 marks, pour la reconstruction des villes est prévue une somme de 900,000,000 de marks, et pour la mise en valeur des terrains incultes on a voté un crédit extraordinaire d'un milliard de marks.

IV. — *Les emprunts intérieurs.*

Comme par suite d'une guerre prolongée, une certaine partie des terres arables n'a pu être cultivée, il a paru nécessaire d'assurer le ravitaillement du pays par d'autres moyens, de sorte que le crédit pour l'importation des denrées alimentaires, prévu pour 9 mois de l'année courante, s'élève au montant d'un demi-milliard de marks.

Au point de vue des opérations du crédit intérieur, on a émis, en vertu du décret du 30 octobre 1918, un emprunt intérieur à court terme, en obligations de 5 %, pour un montant de 2 milliards 46,528,578 marks qui est en majeure partie déjà versé.

En vertu de la loi du 27 février 1920, on a émis un emprunt intérieur de 5 %, amortissable dans le délai de 5 ans, pour un montant de 3 milliards. Par une autre loi en date du 27 février 1920, on a émis un emprunt intérieur de 5 % à long terme, amortissable dans un délai de 45 ans, s'élevant à 3 milliards. La souscription de ces deux emprunts se poursuit encore actuellement et a atteint le montant prévu.

Un nouvel emprunt de 3 % pour une somme de 15 milliards sera émis incessamment en vertu de la loi du 16 juillet 1920 et devra être souscrit obligatoirement par toutes les personnes juridiques déployant une activité leur rapportant des bénéfices quelconques et, d'autre part, par toutes les personnes physiques dont les biens et les capitaux représentent une valeur dépassant 100,000 marks ou dont les revenus annuels provenant de leur travail, sont supérieurs à 36,000 marks.

Une autre loi, en date du 16 juillet 1920, a autorisé le Ministère des Finances à émettre un emprunt 4 % à lots.

V. — *Les dettes et emprunts extérieurs.*

En ce qui concerne les emprunts extérieurs, la loi du 28 mars 1919 a autorisé le Ministre des Finances à contracter un emprunt extérieur d'un montant de 5 milliards de francs français. A la base de cette autorisation furent contractées les obligations extérieures suivantes (crédit en marchandises) :

En France, pour un montant de .	368,298,295	francs français
Aux Etats-Unis, pour un montant de 169,028,738.97 dollars	2,425,562,404.2	» »
En Angleterre, pour un montant de £ 929,500	48,612,850	» »
En Italie, pour un montant de 7,317,400 lires	1,869,531	» »
En Hollande, pour un montant de 17,800,000 florins hollandais	82,414,000	» »
En Norvège, pour un montant de 14,000,000 de couronnes norvégiennes	29,820,000	» »

de sorte que toutes les obligations extérieures de l'Etat polonais s'élèvent à un montant de francs français de 2,979,577,080.20

Toutefois, les emprunts extérieurs et intérieurs polonais contractés jusqu'à présent ne suffisent pas pour équilibrer le budget extraordinaire polonais. Comme il résulte de ce qui a été énoncé ci-dessus, le Gouvernement polonais a porté tous ses efforts pour renforcer les opérations du crédit intérieur. Il faut considérer qu'en majeure partie la Pologne était et reste le champ des opérations militaires dont la population ne dispose pas de grands moyens pécuniaires et est astreinte à reconstruire ses moyens de production détruits par la guerre.

VI. — *Emission de billets de banque.*

Jusqu'au moment où la population ne sera pas sortie de sa situation précaire, il ne faut pas espérer qu'elle puisse mettre à la disposition du Trésor des moyens suffisants pour équilibrer le budget extraordinaire dont le chapitre le plus important est celui des dépenses de guerre. Pour cette raison, le Gouvernement polonais est obligé d'équilibrer son budget extraordinaire par des émissions de billets de banque. En conséquence, à la date du 10 août 1920, le montant des émissions à la Caisse des Prêts polonaise était égal à 29,365,807,143 marks. Vers la fin du mois de mai et au commencement de juin, le Gouvernement polonais appliquait tous les moyens pour diminuer l'émission des billets de banque et pour l'écarter comme moyen d'équilibre du budget d'Etat.

En effet, le déficit budgétaire au mois de mai était moindre que celui du mois d'avril, de même celui du mois de juin (au mois d'avril, l'émission était égale à 5,292,246,665 marks; au mois de mai, 1,948,303,744 marks; au mois de juin, 3,708,484,962 marks. Si les conditions avaient permis au Gouvernement polonais de continuer dans ce sens, on aurait pu espérer arrêter au début de l'hiver l'émission des billets de banque. L'invasion bolchevique à l'intérieur de la Pologne et, par suite, l'arrêt de la perception

régulière des impôts, l'endommagement et la désorganisation des exportations, et enfin l'arrêt des souscriptions dans ces régions pour l'emprunt intérieur, ont diminué les résultats de l'activité du Gouvernement polonais et ont retardé pour plusieurs mois la réalisation par celui-ci de la saine réforme, c'est-à-dire l'arrêt de l'émission de billets.

VII. — *La nécessité d'achats et de crédit à l'étranger.*

D'autre part, la continuation d'emprunts extérieurs ne suffit pas jusqu'à présent pour faire face aux nécessités des investissements publics en Pologne résultant aussi bien des dommages de guerre que du fait que la Pologne étant un nouvel Etat doit effectuer plus de dépenses à l'étranger que des Etats anciens.

Pour améliorer ses voies ferrées, pour assurer à l'armée polonaise l'approvisionnement en armes et en munitions nécessaires non seulement pour la guerre, mais surtout pour la sécurité nationale, la Pologne ne possédant pas d'industries ni d'installations spéciales, est astreinte à acheter les articles nécessaires à l'étranger. En outre, même en construisant ses propres usines qui mettraient à la disposition du Gouvernement polonais le budget nécessaire, il faut tout de même faire venir de l'étranger les installations, machines et matières premières, etc.

En ce qui concerne les industries existant en Pologne, il faut remarquer que non seulement les dommages de guerre ne furent pas remboursés comme dans d'autres pays, mais que même les entreprises industrielles à qui, durant l'occupation austro-allemande, ont été enlevées les machines et les matières premières, n'ont pas obtenu leur restitution, et en conséquence sont astreintes à acheter à l'étranger.

Il ressort de façon tout à fait claire que, sans les emprunts extérieurs, on ne peut pas espérer une rapide reconstitution de la Pologne comme Etat et comme vaste atelier d'activité industrielle, ni une relation normale entre ses exportations et ses importations.

Comme il résulte des causes sus-énoncées, c'est-à-dire du manque d'entreprises industrielles pour les nécessités publiques (munitions, locomotives, etc.) et de la nécessité d'investissements considérables dans l'industrie par suite des dévastations de guerre, il est inévitable que les importations de la Pologne dépassent considérablement ses exportations. D'autre part, les exportations polonaises n'ont pas atteint un développement suffisant pour les raisons que nous énonçons ci-après.

VIII. — *L'exportation et l'importation.*

La cause des faibles exportations en rapport avec les importations exorbitantes est, comme nous l'avons mentionné, la dévastation du fait de la guerre qui, d'une part, s'oppose au travail intensif dans les ateliers et, d'autre part, provoque la consommation anormale des articles dont la Pologne possède un excédent, par exemple le bois.

D'autre part, la faible exportation de Pologne est conditionnée par l'insuffisance des moyens de transport affectés, du reste en majeure partie, aux nécessités de la guerre.

Grâce aux efforts du Gouvernement polonais, les exportations augmentent malgré tous les obstacles, ce qui est du reste prouvé par le fait que depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet 1920, les exportations représentent 20 % des importations, tandis que précédemment elles ne représentaient que 5 % de ces dernières.

Cette proportion tellement défavorable est conditionnée par le fait que la majeure partie des importations est constituée par les matériaux de guerre qui ne sont pas nécessaires avec l'état de paix. D'autre part, un chapitre considérable a rapport à l'importation de la houille de Haute-Silésie, ce qui est appelé à disparaître avec le résultat favorable du plébiscite en Haute-Silésie. Le chapitre le plus important de l'exportation polonaise est constitué par les pommes de terre (pour la période de trois mois, 33,644,919 kg.), les produits de pétrole (11,436,760 kg.), le bois brut (10,746,354 kg.), bois en partie travaillé (1,031,458 kg.).

Toutefois, toutes les mesures visant l'augmentation des exportations et dont la portée ne pourra être intensifiée qu'après le règlement de paix, seraient peu efficaces pour rétablir la proportion normale entre les importations et les exportations si le Gouvernement polonais ne poursuivait pas en même temps la politique de la limitation des importations.

Dans cet ordre d'idées, on a prohibé l'importation en Pologne des articles de luxe. Par une loi en date du 15 juillet 1920, on a établi une règle concernant les importations et les exportations de Pologne à l'étranger et par un arrêté du Ministre des Finances en date du 7 août 1920, promulgué en vertu de la loi du 9 juillet 1920, on a introduit la Commission des Changes limitant le trafic des changes étrangers.

La loi concernant les importations et les exportations du 15 juillet 1920 les a soumises à l'Office des Importations et des Exportations. Cet Office détermine si les marchandises peuvent être importées et exportées de et en Pologne sans autorisation spéciale et quelles marchandises peuvent être importées ou exportées après avoir obtenu un permis spécial, et enfin si l'importation ou l'exportation de ces marchandises est prohibée.

IX. — *Le change.*

L'arrêté du Ministre des Finances du 7 août 1920, visant les changes étrangers, a soumis tout le trafic intérieur et extérieur des changes étrangers à la Commission des Changes et à des banques autorisées par le Ministre des Finances (banques des changes) et en même temps a constitué une Commission des Changes composée de représentants des banques en question et du représentant du Ministère des Finances, en qualité de président de la Commission.

La Commission des Changes alloue aux personnes et aux institutions des sommes en changes étrangers, tout en se conformant, en premier lieu, aux nécessités économiques du pays. Toutes ces mesures visent le rétablissement du change polonais.

Les difficultés que rencontre le rétablissement du change polonais en Pologne résultent non seulement de la nécessité de l'émission de billets de banque, et non seulement d'un rapport défectueux entre les importations et les exportations, mais aussi d'une tendance des capitalistes à placer leurs disponibilités en changes étrangers. En face de cette tendance, il est inévitable que tout

gouvernement responsable devant la Nation prenne des mesures, et c'est justement ce but que poursuit l'arrêté du Ministre des Finances susmentionné, suivant lequel toutes les disponibilités en changes étrangers possédées par des personnes physiques et juridiques doivent être enregistrées et — au cas où elles ne seraient pas considérées comme nécessaires pour effectuer des transactions conformes aux besoins économiques du pays — doivent être obligatoirement cédées à des banques des changes.

Les ordonnances du Gouvernement concernant le change et l'exportation ont été la cause d'un relèvement du change en mai 1920. Le 12 mai 1920, les changes étrangers par rapport au mark polonais ont atteint au maximum — les dollars 209 — les francs suisses 38.20. A partir de ce jour, le mark polonais monte et atteint dans les journées du 25 au 28 juin le cours le plus élevé : le dollar 134 — le franc suisse 26. Par la suite, les événements militaires ont abaissé le cours du mark polonais, mais actuellement, grâce aux dernières ordonnances, le change se maintient à un certain niveau, au 1[er] septembre le dollar était à 217, le franc suisse à 37.50.

Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, le Gouvernement polonais élève les impôts publics, règle la consommation, diminue les importations, encourage les exportations, émet des emprunts intérieurs, cherche des crédits à l'étranger et espère pouvoir suspendre l'émission des billets de banque après la signature de la paix. Enfin, grâce à l'ensemble des dispositions précitées, il compte pouvoir relever le cours du mark polonais.

ROUMANIE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. EUGÈNE NÉCULCÉA (Délégué de la Roumanie)

SITUATION BUDGETAIRE

Le budget général de la Roumanie, à partir de 1902, a constamment enregistré des excédents de recettes sur les dépenses.

Voici, en effet, le relevé pour les cinq dernières années financières précédant la guerre :

Année financière	Evaluation des recettes	Recettes réelles encaissées	Dépenses réelles	Excédent budgétaire
—	—	—	—	—
	Lei	Lei.	Lei	Lei
1909-1910	435,685,322	522,842,688	481,921,854	+ 40,920,834
1910-1911	461,079,942	583,358,439	524,708,956	+ 58,649,482
1911-1912	478,385,230	643,686,773	533,296,108	+110,391,665
1912-1913	505,646,930	621,361,639	521,881,322	+ 39,480,317
1913-1914	536,307,072	639,466,053	543,216,886	+ 96,249,167

L'évaluation des recettes pour l'année 1916-1917, l'année de l'entrée en guerre de la Roumanie, aux côtés des Alliés, a été de 645,719,300 lei, alors que les dépenses ont atteint le chiffre de 1,027,000,000 lei, produisant ainsi un déficit budgétaire de 648 millions de lei.

Pour les années suivantes, la Roumanie n'a plus eu de budget régulier, à cause de l'occupation par l'ennemi de plus des deux tiers de son territoire. On ne faisait que prolonger, pour la forme, le budget de l'année expirée, en l'occurence l'année 1916-17. Voici ces budgets anormaux jusqu'en 1920 (en lei) :

	Recettes réelles	Dépenses réelles	Déficits.
	Lei	Lei	Lei
1916-1917	379,000,000	1,027,000,000	648,000,000
1917-1918	187,000,000	787,000,000	600,000,000
1918-1919	419,000,000	1,846,000,000	1,227,000,000
1919-1920	1,140,000,000	4,127,000,000	2,987,000,000
Total	2,125,000,000	7,587,000,000	5,462,000,000

Ce déficit de 5,462,000,000 lei a été en grande partie couvert par des emprunts intérieurs successifs, comme il suit :

	Sommes réalisées
L'emprunt dit « National » de 1916........	333,000,000 lei
L'emprunt dit « de l'Unirea » de 1919	310,000,000 »
L'emprunt à la Banque Nationale (1%)	1,000,000,000 »
id. id. (0.50%) ..	1,000,000,000 »
id. id. (sans intérêt)..	1,500,000,000 »
Id. intérieur contre bons du Trésor ..	300,000,000 »
Total	4,443,000,000 »

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1920-1921.

Les recettes ont été évaluées à 6,115,920,000 lei et les dépenses à 6,625,000,000 lei. Le déficit prévu est donc de 509,080,000 lei.

Voici les différentes catégories de recettes :

Impôts directs	461,000,000 lei
Impôts indirects	1,900,890,000 »
Taxes de timbre et d'enregistrement	575,250,000 »
Monopoles de l'Etat	1,035,000,000 »
Services publics	1,651,120,000 »
Domaines de l'Etat	164,355,000 »
Subventions	29,187,000 »
Divers ministères	299,118,000 »
Total des recettes prévues..................	6,115,920,000 »

Voici maintenant les dépenses prévues :

Les divers ministères	6,054,350,209.71 lei
Le Comité Agraire	89,175,748.80 »
Fonds pour ouverture de crédits	481,474,041.49 »
Total des dépenses prévues	6,625,000,000 »

On prévoit donc un déficit de 509,080,000 lei. Pour couvrir ce déficit, la loi budgétaire laisse au Gouvernement pleine et absolue liberté d'aviser aux moyens qu'il jugera les plus opportuns et les mieux adaptés aux circonstances.

Il convient encore d'ajouter que ce n'est là que le budget, en effet, d'une partie des dépenses ordinaires ; cette évaluation

est loin de comprendre tous les besoins courants de l'Etat, qui aura à fournir un effort financier immense, si l'on tient compte qu'il aura à administrer la Bucovine, la Bessarabie, la Transylvanie et une partie du Banat.

De plus, l'annuité de la dette publique n'y est pas intégralement prévue : elle figure pour sa plus grande partie dans le budget extraordinaire, à cause du change qui ne saurait être prévu d'une manière même approximative. Les sommes inscrites au budget sont calculées à pari, au cours normal d'avant guerre, sans tenir compte du cours variable du change.

Il convient d'ajouter que, normalement, les budgets de l'ancien royaume n'ont prévu que des dépenses ordinaires. Il n'y a pas eu pour ainsi dire de budget extraordinaire. Mais la guerre qui vient de finir a introduit de telles charges directes et indirectes qu'il est impossible d'en tenir compte dans les dépenses ordinaires. La nécessité d'un budget extraordinaire devient ainsi évidente, mais ce budget ne sera fixé définitivement par le Gouvernement que plus tard.

DETTE NATIONALE PUBLIQUE

Au moment de l'entrée en guerre de la Roumanie, sa Dette publique intérieure et extérieure était approximativement de 2,000,000,000 de lei. Aujourd'hui sa Dette publique dépasse 11 milliards, dont près de 4 milliards de dette consolidée et un peu plus de 7 milliards de dette flottante.

Voici d'ailleurs la situation de la Dette publique au 1[er] avril 1920 :

	Capital nominal emprunté Lei	Capital à amortir au 1[er] avril 1920 Lei	Annuité pour 1920-1921 Lei
I. Dette consolidée	4,425,175,140	3,986,008,329.75	227,230,977.71
			Intérêts pour 1920-1921
II. Dette flottante	7,162,400,000	7,162,400,000.00	177,033,469.90
Total		11,148,408,329.75	

Voici maintenant le détail de la dette flottante :

	Capital emprunté. Lei	Intérêts annuels. Lei
1. Emprunt à la Banque Nationale de Roumanie contre bons du Trésor (1 %)	1,600,000,000	16,000,000.00
2. Emprunt à la Banque Nationale de Roumanie contre bons du Trésor (1/2 %)	1,000,000,000	5,000,000.00
3. Emprunt à la Banque Nationale de Roumanie contre bons du Trésor (sans intérêts)	1,500,000,000	—
4. Emprunt intérieur, bons du Trésor 5 %	400,000,000	20,000,000.00
5. Emprunt en Angleterre 5 % contre bons du Trésor Livres st. al pari	1,300,000,000	65,000,000.00
6. Emprunt Italie (6 %) contre bons du Trésor, lires italiennes al pari	10,012,500	600,750.00
7. Emprunt à la Banque Belge Argentine (10 %) contre bons du Trésor en francs al pari	25,000,000	2,500,000.00
8. Emprunt accordé par le Gouvernement français (5 %)	10,000,000	500,000.00
9. Emprunt contre bons du Trésor, émis à l'étranger et remboursables en livres sterling, dollars, francs, pesetas, escudos (5 %) (pour le ravitaillement) al pari et par le Bureau Britannique..	1,300,000,000	65,000,000.00
10. Emprunt contre bons du Trésor servant à l'achat de locomotives à Philadelphie, remboursables en 5 ans, capital et intérêts....	17,387,500	2,432,719.90
Total	7,162,400,000	177,033,469.90

Il est intéressant de voir le montant de la Dette publique roumaine avant, pendant et après la guerre. Voici le tableau qu'on peut former :

Dette contractée :	Capital à amortir le 1[er] avril 1920
I. Avant la guerre	2,066,008,329.75 lei.
II. Pendant la guerre	2,910,912,500.00 »
III. Après la guerre	6,152,387,500.00 »
Total	11,148,408,329.75 »

Mais cette somme déjà énorme ne constitue malheureusement pas le montant complet de la Detet publique roumaine. Il faut encore y inscrire — à titre de renseignement et provisoirement — approximativement 10 milliards de lei, qui représentent la quote part de la Roumanie dans la Dette publique des Etats auxquels appartenaient les provinces que les différents traités de paix nous restituent. Il est probable que des accords compensateurs, tenant compte des clauses des réparations et financières des traités de paix interviendront pour régler cette question. Il faut enfin faire figurer au moins 5 milliards de lei nécessaires au retrait des couronnes autrichiennes et des roubles russes.

Tout compte fait, la Dette publique roumaine dépasse donc actuellement 11 milliards de lei, chiffre auquel il faut ajouter, à titre provisoire, environ 15 milliards de lei ainsi qu'il vient d'être expliqué.

On devine ainsi le grave et difficile problème financier qui se pose dès maintenant pour la Roumanie et que cette dernière devra s'efforcer de résoudre. Il s'agira, en effet, d'abord de consolider la dette flottante intérieure et extérieure qui dépasse, ainsi que nous venons de le voir, 7 milliards de lei et de payer ensuite les annuités et les intérêts de la dette extérieure.

En ce qui concerne le premier point — la consolidation de la dette extérieure — c'est là une question dépendant surtout des rapports existants ou à établir entre la Roumanie et les Etats alliés créditeurs. Quant au second point — le paiement des annuités de la dette extérieure consolidée et des intérêts de la dette flottante extérieure — il constitue le poids qui pèsera le plus lourdement sur notre budget et qui ne se prête actuellement à aucune estimation précise à cause de l'instabilité actuelle de notre change. Les prévisions budgétaires pour 1920-1921 ont bien inscrit des sommes s'y rapportant, mais comme elles sont évaluées en lei al pari par rapport à la monnaie de l'Etat créancier, elles ne sauraient correspondre, ainsi qu'on l'a déjà dit, à une couverture réelle et intégrale de ces dépenses.

Quoi qu'il en soit, cette couverture nécessitera, pour être réalisée, des emprunts extérieurs ou d'autres combinaisons que le Gouvernement ne manquera pas d'envisager.

COUVERTURE DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Nous tenons à dire encore quelques mots des dépenses extraordinaires. C'est parmi ces dépenses que figureront celles se référant aux dommages de guerre, à la réfection de l'outillage économique de l'Etat, à la participation de l'Etat, à la réfection de l'outillage privé, à la liquidation d'une partie des dettes contractées pendant la guerre et non encore consolidées.

La couverture de ces dépenses ? On ne pourra l'obtenir que par les deux voies classiques bien connues : la voie des emprunts publics intérieurs ou extérieurs et la voie des impôts extraordinaires et exceptionnels.

La première voie a été assez mise à contribution pour qu'elle ne puisse plus fournir des sommes importantes par le canal des emprunts intérieurs.

Quant aux emprunts extérieurs, il est à craindre que si l'on adoptait cette voie, les annuités qu'il faudra inscrire dans le budget pourraient influencer tellement la balance des paiements, que ces derniers arriveraient fatalement à maintenir une dépréciation continuelle de notre valeur nationale.

La seule ressource disponible dans le système actuel des finances de l'Etat semble donc être la voie des impôts extraordinaires et exceptionnels qui, judicieusement dosés, auraient en plus de leur caractère de ressource fiscale exceptionnelle, celui de mission de réparation et de justice sociales.

Parmi ces impôts extraordinaires et exceptionnels, le Gouvernement aura certainement à envisager l'impôt sur la plus-value des biens, meubles et immeubles, qui deviennent objets de transactions, l'impôt sur les bénéfices de guerre, la confiscation au profit du Trésor des fortunes accumulées pendant la guerre dont les détenteurs fonctionnaires civils et militaires, à quelque catégorie qu'ils appartinssent, ne pourraient justifier la possession.

REMARQUE SUR LES IMPOTS ORDINAIRES

Le mécanisme des impôts dans un Etat démocratique devrait être tel, qu'il assure une répartition des charges équitable pour chaque citoyen, en fonction de sa capacité de paiement.

Or, en jetant un coup d'œil sur les recettes prévues pour l'année financière 1920-1921, on ne pourra s'empêcher de remarquer une assez forte disproportion entre les recettes provenant des impôts directs (461,000,000 lei) et celles provenant des impôts indirects (1,900,890,000 lei). C'est là une anomalie impossible à éviter le lendemain d'une aussi formidable guerre et que le Gouvernement aura à cœur de faire disparaître, car si les impôts directs, dont les facteurs de répartition s'inspirent de la proportionnalité et de la progressivité sont justes, et les impôts indirects, s'inspirant surtout de la fiscalité pure et simple et s'appliquant d'une manière uniforme à tous les citoyens, atteignent d'une manière injuste le pauvre autant que le riche, souvent même le pauvre plus que le riche. Il est certain d'ailleurs qu'une judicieuse politique de justice sociale contraindra bien des Etats à supprimer, ou tout au moins à atténuer, une bonne partie des impôts indirects aussi injustes que pénibles à supporter par des individus dont les capacités de paiement sont différente.

L'impôt sur le revenu général de chaque citoyen, déjà étudié en Roumanie depuis 1909, est déjà inscrit au programme du Gouvernement actuel et il est à prévoir qu'à mesure qu'il pénétrera dans l'esprit de chaque contribuable, les impôts directs se transformeront en impôts complémentaires sur le revenu. Mais il ne faut pas se dissimuler la difficulté d'application de l'impôt sur le revenu à la Roumanie actuelle où, à cause de la coexistence de systèmes d'impôts différents existant dans l'ancien Royaume ou hérités par les territoires récupérés, le rendement ne saurait inspirer une confiance absolue. Mais c'est là une question d'expérience et de tâtonnement et la Roumanie ne sera pas la seule à passer par là.

Enfin, il faut citer une seconde anomalie, assez grave, provenant également de l'hétérogénéité des systèmes d'impôts actuels de l'ancien Royaume et des provinces récupérées, anomalie assez préjudiciable et pour l'Etat et pour les contribuables, et qui fait que deux contribuables possédant le même quantum de matière imposable, contribuent de manière différente aux charges de l'Etat. L'unification des systèmes d'impôts aura raison de cette anomalie.

CIRCULATION FIDUCIAIRE

a) **Billets de la Banque Nationale de Roumanie :**

Année.	Valeur.
—	—
1913.	571,186,010 lei.
1914.	640,505,057 »
1915.	812,626,740 »
1916.	1,479,289,557 »
1917.	2,002,807,507 »
1918.	2,613,785,815 »
1919.	4,431,268,036 »

a) **Billets de la Banque Générale Roumaine** (émission faite par les Allemands) :

2,172,000,000 lei.

c) **Couronnes autrichiennes :**

Plus de 8,000,000,000 de couronnes qui, au taux de 2 couronnes 1 lei, feraient environ 4 milliards de lei.

d) **Roubles.** — Sans posséder le chiffre exact, on peut donner le chiffre approximatif de 1 milliard de lei. De sorte que, lorsque les couronnes et les roubles seront retirés de la circulation et remplacés par des billets roumains, la circulation fiduciaire totale sera approximativement de 11.5 milliards de lei.

Il n'est pas sans intérêt de connaître, d'autre part, la quantité d'or que la Banque Nationale possède dans différents pays étrangers.

En voici la situation exacte :

315,179,980.41 lei à Moscou.
80,460.650.— lei à Berlin (Reichsbank).
98,105,800.— lei à la Banque d'Angleterre.

En ce qui concerne l'or se trouvant à Moscou, on a des informations nous permettant d'espérer qu'il existe encore et

les Puissances alliées ont renouvelé leur promesse de nous prêter tout leur concours pour rentrer en sa possession.

En ce qui concerne l'or se trouvant à la Reichsbank de Berlin, la Commission allemande a reconnu devant la Commission d'armistice devoir cette somme à la Banque Nationale de Roumanie, mais a fait valoir le contrat passé avec la Banque Nationale et d'après lequel l'Allemagne n'est obligée de lui restituer cet or que six mois après la signature du Traité de Paix.

Cet or, en valeur totale de 493,755,430 41 lei, constitue donc une garantie pour l'émission de cette Banque. Si l'on y ajoute les traites et le disponible à l'étranger, qui produisent des intérêts, la garantie de l'émission atteint presque 34 %. Cela signifie que le billet roumain a plus de garantie que la plupart de ceux des autres banques étrangères d'émission. C'est pourquoi la baisse du *lei* sur le marché international n'a aucune raison logique.

Voici, en effet, d'une manière détaillée la circulation fiduciaire en Roumanie depuis 1914 jusqu'en 1920 et sa garantie d'emission:

Au 31 décembre	Circulation fiduciaire	Stock métallique — Or	Traites
1914.	578,243,647.50	154,056,[illegible]	62,[illegible]
1915.	7[illegible],210,210 —	220,[illegible]	80,[illegible],1[illegible] —
1916.	1,4[illegible]1,712,43[illegible] 50	493,[illegible],172 37	80,[illegible],160 —
1917.	1.961,3[illegible],376 —	493,73[illegible],7[illegible] 25	196,[illegible],7[illegible] —
1918.	2,4[illegible],145,311.50	493,736,[illegible]	348,7[illegible] —
1919.	4,215,031,872.50	495,10[illegible] 46	915,7[illegible],113 33

avec un total et un pourcentage respectifs de:

Au 31 décembre.	Total	%	%
1914.	216,[illegible],540 [illegible]	37 [illegible]	38.27
1915	301,[illegible],775 [illegible]	[illegible] 61	40 12 .
1916.	574,248,332 37	39 55	[illegible] 82
1917	6[illegible],990,524 25	35 1[illegible]	35 52
1918	842,533,160 56	33 [illegible]	33 [illegible]
1919.	1,410,865,7[illegible] 70	[illegible] 47	33 53

Il est à remarquer que dans les pays voisins de la Roumanie non seulement le lei n'est pas en baisse, mais qu'il est au contraire pris à un taux variant du quintuple au septuple de la valeur de leur propre monnaie.

Comment expliquer la baisse du *lei* en France, par exemple ? Cela ne peut tenir qu'à la grande quantité de billets roumains se trouvant en France depuis quelques années et provenant des réfugiés roumains et des commerçants qui les y ont déposé comme garantie pour les marchandises qu'ils y ont achetées.

L'inflation monétaire actuelle en Roumanie dépasse de beaucoup les nécessités réelles de la circulation fiduciaire nécessaire. C'est d'ailleurs le cas pour tous les Etats belligérants, même les plus riches et qui, avant la guerre, possédaient une organisation financière séculaire. En Roumanie, cette inflation provient, en outre, des billets émis par l'ennemi dans l'ancien Royaume pendant l'occupation (plus de 2 milliards) dans les territoires attribués à la Roumanie (Bucovine, Transylvanie, Banat, etc.), ainsi que dans la Bessarabie récupérée (roubles émis par la Russie).

COURS DU CHANGE

La monnaie nationale, le *lei*, était cotée, avant la guerre, al pari avec le franc français, le franc belge, le franc suisse, la livre anglaise, le mark allemand, etc.

Voici, à titre de renseignement, le cours du *lei* en décembre 1919 et en août 1920:

		Decembre 1919		Août 1920
100 francs français	=	303-308 lei	=	360-370 lei
100 francs suisses	=	505-530 »	=	725-750 »
1 £	=	115-120 »	=	140-150 »
100 marks allemands	=	86-88 »	=	103-105 »

COMMERCE EXTERIEUR DE LA ROUMANIE

Le commerce extérieur de la Roumanie n'est arrivé à un développement sérieux que depuis relativement peu de temps, depuis à peine 50 ans, c'est-à-dire depuis que les bateaux de haute mer peuvent remonter le Danube jusqu'aux ports danubiens de Braïla et Galatz et depuis l'ouverture du port de Constantza sur la Mer Noire, port qui possède actuellement plus de 60 hectares de bassins et un avant-port de 14 hectares pouvant répondre à un trafic d'importation supérieur à 400,000 tonnes, nos bateaux allant directement des ports danubiens et de Constantza à Rotterdam, à Anvers, à Alexandrie.

Le commerce extérieur de la Roumanie atteignait en 1866 une valeur d'à peine 1[illegible] millions de francs; en 1871, il représentait 200 6 millions de francs et, en 1912 la valeur de 1.2[illegible] milliards de francs. C'est dire que, dans un intervalle de 46 ans, il a augmenté de plus de 600 %.

Les principaux fournisseurs de la Roumanie (en 1912, la dernière année normale avant la guerre balkanique et la grande guerre) étaient:

1	Allemagne	avec	38 %	du	total	des importations
2	Autriche-Hongrie	»	22 %	»	»	»
3	Angleterre	»	14 %	»	»	»
4	France	»	6 %	»	»	»
5	Italie	»	6 %	»	»	»
6	Belgique	»	3 %	»	»	»
7	Etats-Unis	»	2 %	»	»	»
8.	Turquie	»	2 %	»	»	»

Les principaux clients de la Roumanie (moyenne de 1909-1913 pour éviter l'influence d'une bonne ou d'une mauvaise année agricole qui fausserait les conclusions) étaient

1	Belgique	avec	30 6 %	du	total	des exportations
2	Autriche-Hongrie	»	13 1 %	»	»	»
3	Italie	»	11 2 %	»	»	»
4	Pays-Bas	»	10.5 %	»	»	»
5	France	»	7.8 %	»	»	»
6.	Angleterre	»	6.9 %	»	»	»
7	Allemagne	»	5.8 %	»	»	»
8.	Turquie	»	4 %	»	»	»
9	Egypte	»	2 4 %	»	»	»

Il convient d'ajouter que cette classification est quelque peu faussée par le fait que nos céréales, quoique allant en grande partie en Belgique par voie de mer, elles n'y restaient pas, mais une assez grande partie remontait ensuite le Rhin pour alimenter l'Allemagne.

Une autre constatation que l'on fait en étudiant les chiffres du commerce extérieur de la Roumanie est que, depuis 1900, la balance commerciale nous est manifestement favorable. En effet, pendant la période 1903-1913, l'excédent des exportations sur les importations accuse plus de [illegible]23 millions de francs dont plus de 500 millions correspondent aux cinq dernières années avant la guerre.

Nous avons vu qu'avant la guerre, la Roumanie soldait son commerce extérieur par un excédent des exportations sur les

importations. La guerre qui vient de finir a causé une notable diminution du commerce extérieur roumain. La prohibition des exportations, d'une part, et la fermeture des Dardanelles, de l'autre, ont réduit son commerce au seul échange des marchandises avec les puissances centrales. Après la déclaration de guerre de la Roumanie (28 août 1916), son commerce extérieur a complètement cessé. Les riches récoltes de 1915 et 1916 sont donc restées dans les docks et les magasins et c'est pourquoi la Roumanie a subi des dommages de milliards rien que de ce fait, lors de l'invasion ennemie.

Après la conclusion de l'armistice (novembre 1918) et l'ouverture des Détroits, les importations ont recommencé et la riche récolte de cette année permettra l'exportation d'importantes quantités de céréales.

De 1917 à 1919, les exportations de la Roumanie se sont réduites à un trafic insignifiant avec la Russie.

C'est seulement à partir de l'année dernière, que les exportations ont recommencé, les six premiers mois de 1919 donnent comme quantités :

Importations	231,259 tonnes
Exportations	6,756 »
Total. . .	238,015 tonnes

et comme valeurs :

Importations	1,114,549,722 lei
Exportations	5,983,371 »
Total. . .	1,120,533,093 lei

L'énorme disproportion entre les importations et les exportations s'explique facilement, car la récolte de l'année 1918 ayant été accaparée en grande partie par l'ennemi, ce qui est resté dans le pays après sa retraite forcée n'a même pu satisfaire les besoins de la consommation intérieure. Quant aux autres matières premières : bois, pétrole, etc., la destruction des fabriques et le manque de matériel roulant ont fait que, malgré la demande insistante de l'étranger, nos exportations ont été insignifiantes.

Il est certain que dans deux ou trois ans, le placement des capitaux disponibles dans l'exploitation des immenses richesses naturelles du pays fera que le commerce extérieur de la Roumanie prendra un essor considérable et entraînera comme conséquence une situation prospère et permettra à l'Etat de remplir tous ses engagements.

REGLEMENTATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

Pour approvisionner rationnellement le pays, pour activer son rétablissement économique et pour protéger la valuta nationale, le commerce extérieur de la Roumanie a été réglementé d'une manière spéciale.

C'est l'Etat qui achète à l'étranger; il vend directement à la population les articles de première nécessité, comme céréales, riz, sucre.

Les autres marchandises nécessaires peuvent être importées directement par les négociants.

Les marchandises de luxe prévues dans un tableau spécial ne peuvent être importées qu'avec une autorisation spéciale du Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui a le droit de les prohiber lorsqu'il le trouvera nécessaire.

Les marchandises dites de demi-luxe, dont l'énumération est faite dans un tableau spécial, sont permises à l'importation moyennant une taxe de 50 p. c. *ad valorem.*

En ce qui concerne les exportations, les produits alimentaires sont prohibés à l'exportation. Des autorisations spéciales ont été données en échange d'articles nécessaires importés en compensation, ou pour se procurer de la value nécessaire aux paiements à l'étranger.

Le 1[er] mars 1920, le régime des marchandises à l'exportation a été modifié dans le sens que lorsqu'une marchandise est admises à l'exportation, l'Etat perçoit le coût de la marchandise sur le marché intérieur et le prix de sa vente à l'étranger.

SITUATION DE LA ROUMANIE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mais pour situer un pays dans le commerce international, il ne suffit pas de citer ses propres chiffres: il faut établir des comparaisons et des rapports.

Considérons la valeur totale des marchandises jetées sur le marché international en 1912 par tous les pays ayant un territoire douanier séparé (excepté la Corée). On trouve le chiffre d'environ 211 milliards de francs. La part de la Roumanie dans ce commerce total international était donc en 1912 de

$$\frac{1{,}289 \text{ milliards} \times 100}{211{,}260 \text{ milliards}} \backsimeq 0.6\ \%.$$

Mais cette comparaison, quoiqu'instructive, n'est pas suffisante pour indiquer la valeur intrinsèque des qualités économiques d'un pays, parce qu'elle n'est pas rapportée à l'élément actif d'un pays: sa population.

En rapportant au contraire la valeur du commerce extérieur *total* d'un pays au nombre de ses habitants, on obtient un critérium infiniment plus juste pour juger de l'intensité de son travail: ce sera la valeur moyenne de la capacité de production et de consommation par tête d'habitant. Ce sera ce que M. NÉCULCÉA a déjà proposé à la 6[e] assemblée de la Conférence parlementaire internationale du Commerce, d'appeler le *potentiel économique* d'un pays. Cette notion représentera donc dans la science économique la capacité d'un pays de produire du *travail économique*, le sens de ce dernier mot n'étant pas le sens vulgaire d'un minimum de dépense, mais le sens large adopté dans la science économique. Eh bien, en faisant ce calcul pour la Roumanie en 1912, nous obtenons:

$$\left.\begin{array}{l}\text{Potentiel économique de}\\ \text{la Roumanie en 1912}\end{array}\right\} = \frac{1{,}280 \text{ milliards}}{7.5 \text{ millions habitants}} = 171.78$$

chiffre qui représente la puissance de production et de consommation par tête d'habitant en ce qui concerne le commerce extérieur.

En faisant un calcul analogue pour les autres pays et en effectuant la classification par rang d'importance, on trouve:

	Potentiel économique.		
1. Pays-Bas	2,362.5	ou	100.0
2. Belgique	1,862.5	ou	78.8
3. Grande-Bretagne	757.5	ou	32.0
4. France	467.5	ou	19.7
5. Allemagne	410.0	ou	17.3
6. Italie	185.0	ou	7.8
7. Roumanie	171.8	ou	7.3
8. Autriche-Hongrie	133.7	ou	5.6
9. Bulgarie	86.2	ou	3.6
10. Serbie	66.2	ou	2.8
11. Russie d'Europe (sans la Finlande)	52.5	ou	2.2

Pour saisir plus facilement la comparaison, nous avons rapporté tous les chiffres au plus fort : à celui des Pays-Bas, que nous avons pris comme terme de comparaison arbitraire égal à 100. Le résultat est consigné dans la seconde colonne de chiffres du tableau qui précède.

Avant d'aller plus loin, nous nous excusons de produire des chiffres qui sont certainement loin de posséder la précision de ceux qui figurent dans les mémoires qui ont été présentées à cette Conférence financière, mais comme jusqu'à présent, on n'a distribué qu'une partie seulement de ces mémoires, nous nous proposons de reprendre la question lorsque nous posséderons les chiffres officiels de tous les pays.

Revenons maintenant à notre tableau. On constate que les Pays-Bas et la Belgique tiennent la tête du tableau avec des « potentiels économiques » très élevés : 100 et 78.8. La Grande-Bretagne n'atteint pas même le tiers du potentiel économique des Pays-Bas et la France pas même le cinquième.

Quant à l'Italie et la Roumanie, elles ont un potentiel économique presque identique. C'est là une constatation qui nous permet d'envisager l'avenir avec la plus grande confiance.

Remarquons enfin que la Grande Russie d'Europe des bons temps (excepté la Finlande) ne possède qu'un potentiel économique inférieur au tiers de celui de la Roumanie, et vient *après* la Serbie dans la classification de plus haut.

Qu'il me soit maintenant permis de faire ici une courte remarque. Si les Pays-Bas et la Belgique laissent loin derrière eux les autres pays européens quant à la valeur de leur potentiel économique, cela n'est que trop compréhensible : leur situation aux bouches du Rhin et de l'Escaut les favorise d'une manière exceptionnelle et fait de ces deux petits pays les principaux intermédiaires du commerce extérieur des peuples.

Mais un coup d'œil sur la carte de la Roumanie fait penser à l'analogie de sa situation géographique aux bouches du Danube à celle de la Belgique et de la Hollande aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Avec un judicieux développement industriel, la Roumanie est destinée à jouer dans l'Orient européen un rôle analogue à celui joué dans l'Occident par la Belgique et les Pays-Bas. Le large agrandissement de son territoire, assuré par les Traités de Paix, le nouvel équilibre social qui résultera des larges réformes politiques, sociales et économiques dans la voie desquelles l'Etat roumain s'est engagé et qui sont en bonne voie de réalisation, contribueront à coup sûr à augmenter la production et le rendement du travail du pays.

D'autre part, une organisation commerciale puissante aux bouches du Danube s'impose comme une nécessité politique et économique pour la Roumanie. Le Danube, navigable aujourd'hui sur environ 1,400 kilomètres constitue, en effet, une voie de drainage naturelle pour les marchandises de toutes les régions environnantes vers la Méditerranée par l'intermédiaire de la Mer Noire.

C'est également par le Danube et par ses artères que les marchandises de l'Orient doivent pénétrer loin jusque dans les parties périphériques de son bassin et particulièrement vers l'Ouest jusqu'à l'onde de commerce du Rhin et de l'Escaut. C'est dans ces conditions que le *potentiel économique* de la Roumanie ira constamment en grandissant et s'approchera à grands pas de ceux correspondant à la Belgique et aux Pays-Bas. C'est là voir en grand, mais lorsque ce pays, après la guerre, accroit plus de deux fois son étendue et sa population, lorsque dans ce pays la production agricole d'avant guerre atteignait, aux prix très bas de cette époque, deux milliards de francs par an, ses mines de pétrole produisaient avant la guerre près de 2,000,000 de tonnes de pétrole par an ; ses mines de sel fournissaient ses voisins du Sud et envoyaient une forte proportion du sel extrait jusqu'en Egypte et jusqu'aux Indes ; lorsque ce pays possédait plus de 2.6 millions d'hectares de forêts dans le seul ancien royaume, lorsque sa population est laborieuse, sobre, honnête, respectueuse vis-à-vis des lois d'Etat, lorsqu'enfin ce pays possède parmi ses richesses naturelles les trois facteurs essentiels, indispensables à toute évolution économique et sociale — le facteur alimentation (agriculture), le facteur matières premières (mines, carrières, forêts, etc.), et le facteur puissance motrice (pétrole, gaz naturels, charbon, bois, houille blanche, etc.) — l'optimisme raisonné a à sa base une forte probabilité de réussite.

ÉTAT SERBE-CROATE-SLOVÈNE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M MONCHELO NINTECIC (Délégué de l'Etat serbe-croate-slovène)

Après avoir réalisé l'union nationale à la fin de 1918, le nouvel Etat des Serbes, Croates et Slovènes se trouvait aux prises avec des problèmes extrêmement difficiles à résoudre. Ayant été fondé de plusieurs régions, dont quelques-unes étaient terriblement dévastées, le nouvel Etat avait beaucoup de peine à créer une première organisation qui devait faire face aux différentes exigences du moment. Englobant les pays qui vivaient depuis des siècles sous des conditions tout à fait différentes, il a fallu consolider l'organisation intérieure de l'Etat. Celui-ci est toujours sans frontières exactement fixées surtout dans l'Ouest. Et en outre des difficultés qui surgissaient, notre Royaume avait reçu de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise, un lourd héritage financier, dont la partie la plus grave était l'inflation du papier-monnaie.

BUDGET.

Il est facile à comprendre les difficultés qui s'opposaient à l'équilibre budgétaire de notre Royaume. La situation ayant été assez troublée, la démobilisation complète de l'armée se trouvait, de ce fait, ajournée, ce qui provoquait de grandes dépenses pour le Trésor. Les autorités financières n'étaient pas suffisamment organisées pour procéder à une perception plus active des impôts. A cause de la circulation des billets de la Banque d'Autriche-Hongrie, il y avait un chaos monétaire. La cherté de vie imposait la nécessité d'élever les traitements des employés de l'Etat, dans les proportions commandées par la nouvelle échelle des valeurs. Que deviennent dans ces conjonctures, les prévisions budgétaires les plus strictement dosées ? Pour secourir les régions dévastées de la Serbie, il fallait de gros sacrifices pécuniers. Les plus-values des recettes étaient absorbées et largement dépassées par le gouffre de dépenses. Donc tout cela empêchait l'équilibre du budget pour 1919/20 qui prévoyait les dépenses à 1,558,227,130.27 et les recettes à 715,078,182.25 dinars.

D'après les prévisions budgétaires, ce déficit devait s'élever à 843,145,948 dinars, mais en vérité le budget se soldait par un déficit de 2 milliards de dinars.

Vu la situation extrêmement aiguë de nos finances publiques, le Gouvernement est fermement décidé de les assainir en appliquant les principes de l'économie dans les dépense et en augmentant les recettes d'autre part.

Dans ce but, on a projeté l'introduction de nouveaux impôts, l'augmentation des taxes, des monopoles et des droits de douane, qui procureront au budget un supplément de recettes supérieur à un milliard de dinars ; une partie des projets de nouvelles recettes a déjà reçu la forme de loi.

L'augmentation des recettes était cherchée surtout dans le domaine des impôts indirects (taxes administratives, douane, monopole), et beaucoup moins dans les impôts directs, la réforme de ceux-ci exigeant beaucoup plus de travaux d'étude et de préparation.

Parmi les dépenses, la plus grande partie revient au Ministère de la Guerre, (1,120,000,000 de dinars). L'indemnité de vie chère aux employés de l'Etat prend aussi un point considérable de dépenses (500,000,000 de dinars).

Le secours aux invalides et à leurs familles exige également des sommes énormes (304,000,000 de dinars).

DETTE PUBLIQUE

La situation de la Dette extérieure et intérieure du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes résulte des conditions dans lesquelles se trouvait la Serbie avant et pendant la guerre, des conditions sous lesquelles a commencé à vivre le nouvel Etat depuis sa naissance et enfin des conditions qui résultent des différentes prescriptions du Traité de Paix. La Dette extérieure se compose d'abord :

1° Des dettes de l'ancien Royaume de Serbie d'avant-guerre 901,582,000 dinars ;

2° Des dettes de guerre de la Serbie s'élevant à environ 1,813,212,364 dinars ;

3° Des dettes du nouveau Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 150 millions de francs et 55 millions de dollars;

4° Des dettes qui doivent nous incomber conformément au Traité de Paix dont le chiffre n'est pas encore fixé. Si nous ne tenons pas compte des dettes que nous devons prendre sur nous à la suite des Traités de Paix, le montant de notre Dette extérieure s'élève à 3,189,794,364 francs.

Notre Dette intérieure est moins élevée : la plus grande partie se compose d'une dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque Nationale qui s'est chargée de retirer de la circulation les billets de banque d'Autriche-Hongrie, pour le compte de l'Etat.

Jusqu'au 30 juin 1920, les engagements de l'Etat à la suite de l'échange des billets de la Banque d'Autriche-Hongrie, à raison de 4 couronnes pour 1 dinar, se sont élevés à 1,641,560,237 dinars. Cette dette de l'Etat est garantie par les domaines donnés comme gage à la Banque Nationale. Les revenus de ces domaines serviront à amortir la dette de l'Etat à la Banque.

Lors de l'estampillage et timbrage des couronnes austro-hongroises, on a retenu 20 p. c. de tous les billets présentés. Pour toutes les sommes ainsi retenues, il a été délivré des reçus, dont le total se monte à 230,500,000 dinars. Il a été décidé que tous ces reçus seraient convertis en une rente portant 1 % d'intérêt par an. Les reçus portant les sommes jusqu'à 1,000 couronnes seront payés en argent comptant. Après ce payement, il restera une Dette intérieure d'environ deux cents millions de dinars.

Le Ministère des Finances est autorisé par la loi des Finances de 1920-21 d'émettre jusqu'à 200,000,000 de dinars en Bons du Trésor, portant un intérêt de 6 p. c. et remboursables dans un délai de 3, 6 ou 12 mois.

Pour le moment, il y a de ces bons en circulation pour une somme de 13,000,000 de dinars. Dans une large mesure, l'Etat a cherché à couvrir ces dépenses, et le déficit budgétaire en empruntant à la Banque Nationale. Le total de ces emprunts est de 797,000,000 de dinars. La Dette totale intérieure s'élève par conséquent de 2,682,060,237 dinars.

CIRCULATION FIDUCIAIRE.

La communauté des signes monétaires avec les divers pays ayant fait partie de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise était le plus grand mal qui empêchait toute action ayant pour but l'assainissement de nos finances publiques et le retour au régime de la monnaie saine.

Pour cette raison, il fallait faire tous les efforts pour se libérer de ce papier-monnaie, étranger dont la valeur baissait d'un jour à l'autre. Tous les nouveaux milliards de couronnes sortant de la presse à papier à Vienne et à Budapest menaçaient d'inonder notre territoire. L'instinct même de conservation commandait à notre Etat de se défendre contre ce mal par tous les moyens dont il disposait. Dans ce but plusieurs mesures ont été entreprises pour en empêcher l'infiltration.

Au commencement de 1919, on a procédé à l'estampillage des couronnes austro-hongroises, à la fin de la même année à leur timbrage et enfin au commencement de 1920 au retrait définitif de ces billets.

On n'a laissé en circulation que les petites coupures de 1, 2 et 10 couronnes, qui servent comme monnaie d'appoint. Mais celles-ci aussi sont appelées à disparaître bientôt de la circulation.

Par conséquent, la plus grande partie de notre circulation fiduciaire est représentée par les billets de la Banque Nationale.

Des raisons d'opportunité ont exigé que ces billets portent leur valeur nominale en dinars et en couronnes, la relation entre ces deux unités ayant été fixée comme 1 : 4. Comme couronne serbe-croate-slovène, il faut par conséquent comprendre 1/4 de dinar.

Naturellement, cet état provisoire ne doit pas durer longtemps et les nouveaux billets de la Banque Nationale, qui doivent être mis en circulation dans un délai de 3 ans, porteront la seule inscription en dinars, qui sera l'unique unité monétaire du pays.

L'intervention de la Banque Nationale dans la question du retrait des billets de la Banque Austro-Hongroise, ainsi que des avances faites à l'Etat, expliquent l'accroissement de la circulation des billets en dinars. En date du 30 juin 1920, la circulation se montait à 2,701,655,852 dinars. Si on ajoute à ce chiffre, les billets d'Etat de 1/2 et de 1 dinar dont le chiffre actuel en circulation est d'environ 30,000,000 et si on tient compte des billets de la Banque d'Autriche-Hongrie, de 1, 2 et 10 couronnes qui seront bientôt retirés de la circulation, l'on arrive au chiffre rond de 3 milliards de dinars, représentant momentanément le total de la circulation monétaire dans le Royaume.

Pour assurer la valeur du billet de banque, le Gouvernement a tenu à l'entourer de toutes les sécurités dont il disposait ; dans ce but, divers domaines publics (mines et forêts) ont été alloués à la Banque Nationale, comme gage et couverture spéciale.

La Banque avait, en date du 30 juin 1920, une encaisse métallique en or et en argent et un avoir à l'étranger (dont la plus grande partie en francs français) qui se chiffre à 442,520,700 francs français. La quantité de monnaie actuellement en circulation ne pourrait être considérée comme exagérée, par rapport au nombre de la population et aux besoins de la vie économique en signes monétaires.

Mais il est à prévoir une augmentation assez considérable de la circulation fiduciaire parce qu'il ne fait aucun doute que l'Etat sera obligé de faire appel à la Banque Nationale pour de nouvelles avances.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pendant la guerre et l'occupation, la majeure partie de notre territoire a été dévastée ; c'est pourquoi, à la cessation des hostilités, un grand besoin se faisait sentir pour les marchandises de toutes sortes. D'autre part, la politique commerciale du Gouvernement a été aussi influencée par le désir d'augmenter et de fortifier la valeur de la monnaie nationale.

Dans ce but, l'importation des marchandises de luxe et de celles moins nécessaires a été prohibée en mars 1920. Pour l'exportation, on a imposé comme conditions que les devises étrangères obtenues par suite de l'exportation devaient être mises à la Disposition de la Centrale des Devises (Ministère des Finances).

En ce qui concerne le montant du commerce extérieur, nous

ne pouvons qu'indiquer la valeur de nos importations. Elles s'élevaient à 2,982,067,276 dinars en 1919 et à 1,850,164,163 dinars pour le premier semestre de 1920. Il mérite d'être relevé que les deux tiers de nos importations sont les marchandises textiles, conséquence naturelle de l'épuisement dans lequel se trouvait le pays après la guerre. Sur la valeur de nos exportations, nous ne possèdons pas actuellement de chiffres exacts. Mais il est certain que le montant des importations a été de beaucoup supérieur au montant de nos exportations ; ce qui constitue la principale raison pour laquelle le cours de notre change a été assez élevé. Les fluctuations des changes sont souvent très considérables. La tension des changes avait atteint son maximum au mois de mars 1920. La devise Paris notait alors 430 dinars; depuis lors une tendance à l'amélioration est à observer ; la devise Paris se négociant à l'heure présente, à 180-200 dinars. Normalement, une pareille hausse du change devait tendre à restreindre l'importation, mais dans la situation actuelle il n'en pouvait être rien. L'importation constituait une nécessité vitale puisqu'il s'agissait d'assurer la subsistance du pays et la reconstruction de ses forces productives.

Dans la politique commerciale du Gouvernement, il y avait aussi d'autres considérations. Ainsi, pour renouer les relations économiques avec la Tchéco-Slovaquie, l'Autriche et la Hongrie, il a été fait plusieurs arrangements qui devaient assurer l'échange des marchandises ou des services (réparation des wagons et des locomotives).

La caractéristique de ces accords commerciaux est : limitation de contingents des principales marchandises à exporter, centralisation des paiements à effectuer dans une institution d'Etat ou dans quelques banques déterminées.

Pour l'exportation des céréales, on a voulu créer une organisation d'Etat qui devait avoir le monopole. Mais cette idée n'a pu être réalisée pour des raisons d'ordre politique. Maintenant l'exportation est libre, sauf pour certains produits dont l'exportation reste prohibée ou limitée.

Presque tous les produits à exporter sont soumis à un droit de sortie souvent très élevé.

RÉGLEMENTATION DES CHANGES.

Contre la spéculation des monnaies et devises étrangères, l'Etat a dû lutter par différents moyens dont le plus important est le décret du mois de mars 1920, prohibant le commerce libre en devises étrangères sauf l'autorisation spéciale par le Ministère des Finances. Ces autorisations ne sont accordées qu'aux grandes banques. Mais même autorisées, celles-ci ne peuvent délivrer de chèques que pour les besoins du commerce d'importation. Les commerçants qui achètent des chèques doivent prouver qu'ils ont en effet importé des marchandises étrangères pour le montant des chèques achetés. Les inspecteurs du Ministère des Finances contrôlent l'exécution de ces prescriptions.

* * *

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la situation économique et financière du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, on remarquera la ressemblance avec celle des autres pays qui ont pris une part active dans la guerre européenne. On constate chez nous aussi un déficit budgétaire très élevé, l'engagement considérable de la Banque d'Emission pour le compte de l'Etat, la balance commerciale passive et la tension des changes étrangers.

L'amélioration sérieuse de cette situation ne pourra se produire que si, au moyen des arrangements internationaux, l'on arrive à venir efficacement en aide aux pays qui ont été cruellement éprouvés par la guerre, et si nous obtenons au plus vite les réparations qui correspondraient aux lourdes pertes et dommages que nous avons subis et qui permettraient la reconstitution des moyens de production, presque complètement détruits ou enlevés.

Si, par contre, ces mesures ne sont pas réalisées et les réparations qui nous sont d'ailleurs reconnues par les traités de paix ne nous sont pas accordées dans le plus bref délai, nous irons, malgré tous les efforts de notre peuple, à l'encontre d'une situation financière et économique très grave.

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. POSPISIL (Délégué de Tchéco-Slovaquie)

La situation budgétaire de la République tchéco-slovaque dans la première année de son existence (service 1919) était marquée par un déficit de 5 milliards de couronnes tchéco-slovaques sur un budget de 8.5 milliards. Ce déficit résultait, d'une part, des besoins extraordinaires dont la plupart aggravent la situation budgétaire de presque tous les pays et, d'autre part, il y avait des dépenses spéciales causées surtout par la nécessité de créer des administrations centrales civiles et militaires, ainsi que par celle d'assurer, grâce à des achats à l'étranger, le ravitaillement du pays épuisé par les réquisitions autrichiennes. En outre, il a fallu des sommes considérables pour repousser l'invasion dirigée contre la Slovaquie et pour parer aux menaces des attaques futures.

La situation de l'année suivante démontre une amélioration sensible accusant un déficit de 2.5 milliards sur un budget de 10.5 milliards de couronnes tchéco-slovaques.

Etant donné que l'équilibre budgétaire est la base primordiale d'un assainissement financier, le Gouvernement tchéco-slovaque a fait tous les efforts possibles pour équilibrer les dépenses — même les dépenses extraordinaires — et les recettes par une réforme des impôts et par des économies à effectuer.

En effet, le budget général pour l'année 1921 qui sera présenté ces jours-ci aux Chambres accuse la recette d'une somme globale de 14 milliards de couronnes tchéco-slovaques, qui couvrent entièrement les dépenses prévues. Seuls, les moyens nécessaires pour élargir et compléter le réseau des chemins de fer et le matériel roulant, ainsi que pour perfectionner le service des postes, télégraphes et téléphones, intensifier l'électrification du pays et relever le rendement d'autres entreprises d'Etat — seront procurés par des opérations de crédit.

La somme globale de la dette d'Etat s'évalue à 35 milliards, y compris les dettes contractées par l'Etat tchéco-slovaque, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, ainsi que la quote-part des emprunts de l'Autriche et de la Hongrie.

Parmi les dettes de la dernière catégorie, celle que l'Autriche et la Hongrie ont contractée auprès de la Banque austro-hongroise par l'émission des billets de banque, a une importance particulière. L'Etat tchéco-slovaque a été le premier des Etats successeurs de l'Autriche-Hongrie, à abandonner l'unité monétaire austro-hongroise. Il a fait estampiller les billets de banque en circulation sur son territoire et les a échangés par la suite contre les billets tchéco-slovaques. Ainsi notre pays a devancé le système adopté ultérieurement par la Conférence de la Paix.

De plus, en utilisant le moment psychologique exceptionnellement favorable des premiers mois de l'existence de la République, le Gouvernement a réussi à retirer de la circulation plus de deux milliards de couronnes en billets de banque, en ne faisant estampiller qu'une moitié des sommes présentées et en retenant l'autre contre des reçus, ceux-ci ayant acquis le caractère des titres d'emprunt forcé.

Par suite de la séparation monétaire, un « Office bancaire » du Ministère des Finances a été créé comme banque d'émission. Bien qu'il possède le caractère d'une banque d'Etat, l'Office est un institut autonome administré par un Comité indépendant. Celui-ci surveille l'exécution de la loi qui interdit formellement à l'Office bancaire d'ouvrir des crédits à l'Etat, soit directement, soit indirectement.

C'est ainsi qu'en dépit des difficultés actuelles, on a pu maintenir la circulation fiduciaire au-dessous des limites prescrites par la loi et satisfaire aux besoins de la circulation par des émissions qui sont couvertes par des effets de commerce.

S'efforcer de diminuer d'une façon substantielle et définitive l'inflation financière qui nous a été léguée par l'Autriche-Hongrie, tel est le but principal de la loi établissant un impôt progressif sur le capital et sur l'accroissement de la fortune. Les taux de ces impôts respectent également les nécessités exigées par les buts proposés et les intérêts de la production.

Les dettes extérieures étaient contractées pour la plupart en vue d'équiper les légions tchéco-slovaques pendant la grande guerre et d'acheter des denrées alimentaires manquant surtout pendant la première année de la République. Les dettes étrangères accusent, suivant le cours noté en date du 30 juin 1920, la somme de 7 milliards de couronnes tchéco-slovaques, y compris la somme de 3 milliards dus au compte des réparations.

La République tchéco-slovaque est un pays industriel, possédant une base agricole assez forte. Elle jouit de toutes les conditions naturelles pour qu'une balance active de son commerce extérieur soit assurée.

En ce qui concerne la balance commerciale de l'année 1919, elle accuse un déficit de 1.2 milliards de couronnes tchéco-slovaques, mais il faut prendre en considération que, dans le chiffre global de 6.5 milliards des importations, une somme de 2.8 milliards a été dépensée pour le ravitaillement.

Les ressources principales de l'exportation tchéco-slovaque comprennent le sucre (1.5 milliards en 1919), le bois, le houblon, le malt, les ressources secondaires, l'industrie brassicole, l'industrie de la porcelaine, les verreries et l'industrie du papier, le cuir, etc., dont les matières premières se trouvent dans le pays. Le pays est, en outre, riche en charbon, en kaolin, en minerai de fer.

Les fluctuations du change et la dépréciation de la couronne tchéco-slovaque à l'extérieur au-dessous de sa valeur intrinsèque, rendent inévitable une réglementation du commerce extérieur pendant la durée des difficultés actuelles. Un Office spécial pour le commerce extérieur a été créé en vue d'assurer une direction stable au contrôle de ce commerce. Il s'agit d'établir et d'exécuter un programme de compensations pour des importations nécessaires et pour des exportations. On étudie en outre la conclusion de traités de commerce avec des Etats étrangers à l'effet d'influencer l'équilibre de l'offre et de la demande de la couronne tchéco-slovaque sur les marchés étrangers. En exécutant ce programme, nous nous efforçons d'entraver l'initiative privée le moins possible.

Le marché des changes est contrôlé par l'Office bancaire du Ministère des Finances. Les changes obtenus par les exportations dans des pays ayant une monnaie à cours élevé doivent être remis dans leur totalité au dit Office bancaire et celui-ci est chargé d'en régler la distribution.

Nous nous rendons compte des préjudices causés dans tous les pays par une spéculation en changes excessive et artificielle et nous verrions avec satisfaction la conclusion d'un accord international permettant d'en empêcher tous les nombreux excès. En outre, nous sommes d'avis que des crédits internationaux à longue échéance seraient à même d'apporter un appui efficace au commerce international, pour lui permettre de surmonter les difficultés de l'heure actuelle.

EXPOSÉ

1° Situation du budget d'Etat pour l'année financière administrative 1919 ou 1919/1920 et budget préalable pour l'année financière administrative 1920 ou 1920/1921 et, pour le cas où on ne pourrait pas répondre à cette demande, court aperçu des derniers rapports du Ministère des Finances, y relatifs.

2° Le montant total de la dette nationale (d'Etat) au 31 décembre 1913 et au 31 décembre 1919, ou les données les plus précises d'après les rubriques suivantes :

a) Dette intérieure consolidée ;

b) Dette intérieure flottante ;

c) Dette extérieure.

3° Montant des avances accordées aux Gouvernements étrangers et aux colonies.

4° Situation du commerce extérieur (par mois en 1919 et pour l'année entière) et état d'évaluation des marchandises (suivant les pays d'origine et les plus importants pays destinataires avec lesquels les affaires sont traitées), également état évaluant le prix et la quantité (poids) des principaux articles d'exportation et d'importation.

5° Des données statistiques relatives, au 30 juin 1914, et à la date la plus récente :

a) Encaisse disponible du pays en or et en argent se trouvant entre les mains du Gouvernement ou de la Banque Centrale (d'Etat) ;

b) Circulation de la monnaie de papier à l'intérieur du pays et des billets de banque (si un nombre plus considérable de billets de banque étrangers se trouve en circulation, on est prié d'en faire mention en remarque en bas) ;

c) Dépôt de banque avec mention spéciale de dépôts à la Banque Centrale (d'Etat) ;

d) Textes des lois et décrets en vigueur établissant les règlements relatifs à l'unité monétaire.

1° **Tableau du Budget d'Etat.**

a) *Budget pour l'année financière administrative* 1919.

REVENUS	
Impôts directs	589,860,508
(y compris Kc 217,000,000 impôt de guerre)	
Impôts indirects	1,072,105,546
Diverses sources de revenus	2,047,788,446
Emprunts	4,906,000,000
TOTAL	8,615,754,500
DÉPENSES	
Dépenses ordinaires	2,343,482,611
Dépenses extraordinaires	5,860,120,662
Dette de l'Etat	411,742,519
TOTAL	8,615,345,792

b) *Budget provisoire pour l'année financière administrative* 1920.

REVENUS	
Impôts directs	822,536,640 (*)
(y compris Kc 227,000,000 impôt de guerre).	
Impôts indirects	2,720,826,250
Diverses sources de revenus	4,207,407,883
Emprunts	2,666,000,000
TOTAL	10,416,770,773
DÉPENSES	
Dépenses ordinaires	4,755,391,823
Dépenses extraordinaires	4,502,772,629
Dette de l'Etat	1,158,011,468
TOTAL	10,416,175,920

(*) L'impôt sur le capital et l'impôt sur l'accroissement du capital en 1920 n'ont pas encore été préliminés. Le rendement total est évalué à 8-10 milliards de Kc approximativement; pour cette évaluation on manque de données mathématiques. Pour l'année 1920, on ne peut pas l'évaluer.

2° Dette nationale de l'Etat au 31 décembre 1919.

Dette intérieure consolidée :		—
Dette intérieure flottante	Kc.	13,931,080,000 (**)
	fr. d'or.	100,000,000
Dette extérieure :		
	fr. d'or.	750.000,000
	fr.	310,000,000
	dollars.	79,687,296
	liv. st.	304,000
	lires ital.	200,000,000
Dette totale :		

3° Emprunts du 31 décembre 1913 au 31 décembre 1919.

a) Emprunts aux Gouvernements étrangers . . . . —

b) Emprunts aux colonies . . . —

4° Le Commerce extérieur.

(Le propre commerce; c'est-à-dire l'importation pour la consommation intérieure et l'exportation des produits du pays.)

a) Pour chaque mois durant l'année 1919 :

	VALEUR des importations	VALEUR des exportations	EXCÉDENT des importations	EXCÉDENT des exportations
Janvier . Février . Mars . Avril . Mai . Juin .	2,010,260,727	1,437,282,654	572,978,073	
Juillet . .	610,703,278	344,201,884	266,501,394	
Août . .	555,979,322	422,763,530	133,215,792	
Septembre	651,999,747	581,357,974	70,641,773	
Octobre .	579,752,107	783,050,821		203,298,714
Novembre	853,275,678	841,136,480	12,139,198	
Décembre.	1,293,447,703	913,827,853	379,619,850	
TOTAUX.	6,555,418,562	5,323,621,196	1,231,797,366	203,298,714

b) Total pour l'année 1919 :

Les principaux pays d'origine	VALEUR des importations en Kc	OBSERVATIONS
Etats-Unis d'Amérique .	1,862,612,646	
Allemagne . .	789,129,493	
Italie . . .	683,704,016	
Autriche . . .	676,417,425	
Suisse	531,707,412	
Grande-Bretagne . . .	328,440,558	
Belgique	306,512,773	
Pays-Bas . . .	263,533,487	
France . . .	236,268,456	
Hongrie	168,827,890	
Yougo-Slavie	168,472,345	

(**) A ce montant il faut ajouter encore :

a) La quote-part approximative de la dette autrichienne d'avant-guerre, que la République tchéco-slovaque est obligée de reprendre, en vertu de l'article 203 du traité de paix de Saint-Germain . . . . . Kc [illegible]

b) Les emprunts de guerre appartenant aux citoyens de la République, évalués à 6 milliards de couronnes, qui seront remboursés à 75 % . . . . [illegible]

b) Total pour l'année 1919 :

Principaux pays destinataires (avec lesquels le commerce se fait)	VALEUR des exportations en Kc	OBSERVATIONS
Autriche . .	1,535,425,986	
Allemagne	800,627,832	
France . .	599,034,570	
Pologne	451,132,068	
Norvège .	302,148,505	
Hongrie	252,903,319	
Yougo-Slavie .	243,410,657	
Grande-Bretagne .	238,145,321	
Italie .	211,119,812	

TOTAL POUR L'ANNÉE 1919

Principaux articles d'importation	Valeur	Poids en 100 kil (*)
1. Blés, legumes, farines et autres produits riz . . .	1,443,890,121	1,761,545
2. Coton, fils et autres produits du coton . . .	917,841,763	262,913
3. Graisses .	844,835,277	306,255
4. Laine, fils de laine et produits du lin.	553,675,441	128,958
5. Cuirs tannés et produits du cuir	229,690,598	80,591
6. Machines, appareils et leurs accessoires en bois, fer et autres métaux ordinaires .	194,725,760	170,134
7. Boissons . . .	194,099,870	131,172
8. Produits alimentaires	164,092,249	121,866
9. Fer et articles de fer.	162,860,343	244,772
10. Matières et produits chimiques	133,659,909	251,790
11. Soie et articles de soie	123,610,095	5,700
12. Produits coloniaux . .	113,208,874	56,361
13. Métaux ordinaires et articles fabriqués en métaux ordinaires.	110,762,682	51,013

TOTAL POUR L'ANNÉE 1919

Principaux articles d'exportation	Valeur	Poids en 100 kil (*)
1. Sucres . . .	1,571,426,437	1,410,124
2. Bois, charbons et tourbes .	614,396,116	27,417,400
3. Fruits, légumes, plantes et parties de plantes. . . .	564,205,810	640,123
4. Verres et articles de verre	370,267,850	498,409
5. Laines, fils de laine et articles de laine	322,312,640	50,325
6. Fer et articles de fer.	314,849,137	404,319
7. Papier et produits du papier .	181,148,385	303,082
8. Cuirs tannés et articles en cuir	141,689,828	25,220
9. Matières et produits chimiques.	132,880,213	159,279
10. Boissons	115,312,662	149,614
11. Articles de bois, articles de matière pour tourneurs et sculpteurs	114,456,193	666,313
12. Machines, appareils et accessoires en bois, fer et métaux ordinaires . .	111,908,899	138,883
13. Produits alimentaires . . .	101,845,739	62,983
14. Cotons, fils de coton et articles de coton	180,325,897	38,138

(*) Dans le premier semestre le poids n'a pas été enregistré.

Statistique monétaire

(SITUATION AU 23 JUIN 1920).

Réserve en or et en argent :

a) Disponibilité de caisse en or se trouvant entre les mains :

1° Du Gouvernement . . . . . fr. or	13,638,431.00	
2° De la Banque Centrale (Office bancaire du Ministère des Finances). . . .	14,196,221.00	
Total. . . fr.-or	27,834,652.00	(*)

b) Disponibilité de caisse en argent se trouvant entre les mains :

1° Du Gouvernement . . . . Kc		
2° De la Banque Centrale (Office bancaire du Ministère des Finances). couronnes austro-hongroises en argent . . .	89,036,967.00	
Total. . . Kc	89,036,967.00	(*)

Monnaies de papier en circulation (au 23 juin 1920) :

1° Billets d'Etat . . . . Kc	8,441,821,399.80	(**)
2° Billets de banque (billets de la Banque austro-hongroise de 10 et de 20 couronnes timbrés mais non encore échangés)	30 000,000.00	
Circulation des billets en chiffres ronds .	8,440,000 00	
Dépôts chez les diverses banques et établissements de credit (évaluation en chiffres ronds).	15,000,000.00	

Office bancaire du Ministère des Finances à Prague

(SITUATION HEBDOMADAIRE AU 23 JUIN 1920)

ACTIF

		En milliers de couronnes tchéco-slovaques		Comparaison avec le précédent bilan
Avoir sur la Banque d'Autriche-Hongrie	Billets de la Banque d'Autriche-Hongrie (c'est-à-dire billets retenus à l'occasion de l'estampillage et billets retirés, remplacés par des billets d'Etat) . . 7,418,316			
	Solde des comptes courants et Bons du Trésor de la Banque d'Autriche-Hongrie pris à notre compte 2,084,430			
		9,502,746	+	90,759
Portefeuille : lettres de change . . .		830,777	+	59,837
Avances sur titres		1,656,479	—	2,690
Valeurs étrangères achetées		92,988	—	—
Avoir en compte à l'etranger		345,590	+	17,571
Divers actifs		110,428	—	25,239
		12,539,008	+	140,241

PASSIF

Montant des billets de banque retenus à l'occasion de l'estampillage . . .	2,134,149	—	—
Billets d'Etat en circulation (*) . .	8,411,821	+	97,303
Comptes courants	1,679 518	+	36,922
Bons du Trésor	249,873	+	2,698
Divers passifs.	63,647	+	3,318
	12,539,008	+	140,241

TAUX DES OPÉRATIONS

Escompte 6 %. — Avances sur titres 6 1/2 - 7 % depuis le 12 mai 1920.

Éclaircissements au point n° 1

(SITUATION DU BUDGET DE L'ÉTAT)

Les budgets pour 1919 et 1920 ont été établis d'après les principes suivants : Parmi les recettes ordinaires sont comprises les recettes qui proviennent de ressources permanentes (comme les impôts, les monopoles, les revenus des domaines de l'Etat, des mines, des postes et télégraphes, des chemins de fer, etc), et parmi les recettes extraordinaires qui résultent des ressources transitoires, on a classé celles qui ne se répètent pas régulièrement et qui ne sont pas prévues au budget.

Sous la dénomination *impôts directs* on comprend le produit des impôts suivants : impôt foncier, impôt immobilier, impôt sur les salaires, impôt sur les rentes, impôt sur les revenus, impôt des tantièmes et impôt de guerre.

Sous la dénomination *impôts indirects* on comprend : le produit des droits de douane, des impôts de consommation, du timbre et de l'enregistrement, des taxes, des impôts sur les transports, des impôts sur le chiffre d'affaires, les revenus des monopoles (tabacs, sel, matières douces, loteries d'Etat).

Sous la rubrique *Diverses sources de revenus* on a reuni les revenus des domaines d'Etat, des mines d'Etat, des postes, des télégraphes, des téléphones, des chemins de fer, de la frappe des monnaies, puis les revenus resultant des mesures prises pour la période d'après-guerre (tel que le revenu provenant des excédents de fonds de la commission des sucres, de la commission de l'alcool et de la commission du malt).

Les emprunts ne sont pas dans nos budgets l'objet d'une rubrique indiquant leur valeur nominale ; seuls les intérêts et l'amortissement y sont indiqués pour respecter la forme du questionnaire. Nous avons cependant inscrit sous cette rubrique *Emprunts* le total des emprunts autorisés par une loi financière en vue de faire face à des dépenses d'Etat, non couvertes par les recettes bugétaires normales.

Parmi les *dépenses ordinaires* on a compris les dépenses qui se répètent continuellement, tandis que parmi les *dépenses extraordinaires* on a inscrit des dépenses transitoires et d'investissement (fonds de premier etablissement pour les exploitations

(*) En outre, il a été réuni par des dons volontaires pour l'encaisse métallique de la République environ 200 kilos d'or pur et 80 quintaux d'argent pur. En dehors de cela il se trouve encore en possession de l'Office de banque du Ministère des Finances 38,300 kilos d'argent pur démonétisé.

(**) Dont deux milliards et demi de couronnes tchéco-slovaques couverts par des effets commerciaux.

(*) Quand l'échange des billets de banque de 20 et 10 couronnes estampillés contre les billets d'Etat terminée, cet article sera augmenté du montant des billets échangés.

où l'État est plus ou moins intéressé); ce sont surtout des dépenses exigées par des mesures prises pour l'époque d'après-guerre.

La rubrique *dette d'État* comprend le service des intérêts et de l'amortissement des dettes de la République tchéco-slovaque.

Pour que l'on puisse juger de l'ensemble de la situation financière de la République tchéco-slovaque, il faut se référer de préférence au budget de l'année 1920, approuvé par la loi financière du 29 janvier 1920 (n° 104 de la collection des lois et des décrets de la République tchéco-slovaque).

Le budget s'établit comme suit (chiffres exprimés en couronnes tchéco-slovaques) :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total
Besoins . .	4,926,691,823	5,489,484,097	10,416,175,920
Couverture .	5,323,582,361	2,427,188,412	7,750,770,773
Excédent.	396,890,538		
Déficit		3,062,295,685	2,665,405,147

La circonstance la plus avantageuse, c'est que l'administration ordinaire de l'État est *active*, c'est-à-dire que les revenus normaux réguliers de l'État sont, dès maintenant, stabilisés de façon à couvrir entièrement les dépenses ordinaires.

Le déficit budgétaire est limité aux besoins extraordinaires, surtout aux besoins résultant des circonstances anormales consécutives à la guerre. On peut en toute confiance prévoir leur disparition dès que leurs raisons d'être cesseront d'exister. Ces raisons sont le contingent élevé des troupes, le rapatriement des légionnaires, la vie chère, les conditions du change, le chômage, etc.

Ce sont avant tout des dépenses ayant un caractère transitoire qui probablement vont bientôt disparaître ou tout au moins s'atténuer considérablement.

(Chiffres exprimés en couronnes tchéco-slovaques).

1° L'installation initiale de tous les bureaux centraux du service étranger, de l'imprimerie d'État, du service de la presse, etc. :

En 1919	16,000,000
En 1920	22,000,000

2° Création d'un ministère provisoire du ravitaillement :

En 1919	9,000,000
En 1920	15,000,000

3° L'institution de la ligne de douanes sur la nouvelle frontière d'État (très étendue) :

Total	2,000,000

4° Le rapatriement des fonctionnaires et des officiers de carrière des États successeurs. 5,000,000

5° Allocations versées à un grand nombre de fonctionnaires et surtout aux militaires de carrière, aussi bien en service actif qu'en retraite, appartenant à la République tchéco-slovaque et repris des autres États successeurs. Leur nombre est considérable pour cette raison que, aussi bien les fonctionnaires que les officiers autrichiens, se recrutaient en premier lieu dans les pays tchéco-slovaques :

En 1919	30,000,000
En 1920	50,000,000

6° La création d'une armée autonome pour laquelle il n'y avait ni effets ni matériel :

En 1919	1,740,000,000
En 1920	44,000,000

7° La construction et l'approvisionnement en matériel roulant pour le réseau de chemins de fer anéanti par la guerre :

En 1919	301,000,000
En 1920	350,000,000

8° Allocations alimentaires :

En 1919	1,090,000,000
En 1920	565,000,000

9° Le rapatriement et l'approvisionnement de l'armée tchéco-slovaque du dehors :

En 1919	50,000,000
En 1920	430,000,000

10° Les indemnités dues aux mutilés de guerre et secours aux réfugiés de guerre :

En 1919	47,000,000
En 1920	66,000,000

11° Les secours de chômage :

En 1919	316,000,000
En 1920	367,000,000

12° Contribution de l'État pour le maintien du prix des denrées alimentaires :

En 1919	660,000,000
En 1920	65,000,000

13° Secours extraordinaires aux employés d'État :

En 1919	1,027,000,000
En 1920	1,096,000,000

14° Frais d'exécution du Traité de paix et de l'administration des réparations :

En 1919	35,000,000
En 1920	25,000,000

15° Perte sur le change, surtout pour le service étranger, par suite de la situation défavorable du change tchéco-slovaque :

En 1920	150,000,000

16° Réforme financière (recensement de la fortune pour l'impôt sur la fortune) :

En 1919	50,000,000
En 1920	2,000,000
Total pour 1919.	5,376,000,000
Total pour 1920.	3,445,000,000
Total . . .	8,821,000,000

Le déficit total de 3,665,000,000 de couronnes tchéco-slovaques en 1920, vu la situation générale économique actuelle en Europe, ne peut être considéré comme excessif.

Au budget pour l'année 1920 sont prévues :

Les dépenses	14,217 millions.
Les recettes .	14,260 -

Il en résulte pour l'administration courante de l'année 1920 un *excédent de recettes* de 13 millions de couronnes tchéco-slovaques.

Les dépenses pour les frais de premier établissement seront portées sur un budget spécial. Elles accuseront un besoin de 2.5 milliards de couronnes tchéco-slovaques. Ces dépenses seront couvertes par des opérations de crédit, tandis que les dépenses du budget général seront couvertes entièrement par des taxes, des impôts et d'autres sources directes.

Eclaircissements à la question 2° « Dette de l'Etat » et à la question 3° « Emprunts ».

La colonne se référant à la date du 31 décembre 1913 ne peut, bien entendu, viser l'Etat tchéco-slovaque, qui s'est constitué seulement le 28 octobre 1918. Aucune donnée même avant le 31 décembre 1919 ne saurait être établie, sur des bases certaines. On a donc pris les chiffres arrêtés au 31 décembre 1919 comme marquant la fin de la première année budgétaire.

La totalité de la dette d'Etat constitue une dette flottante.

On ne peut pas en fixer le chiffre global étant donné la diversité des unités monétaires en usage aux divers moments où les emprunts à l'étranger ont été conclus.

Il n'a pas été accordé d'emprunt aux Etats étrangers ni aux colonies.

LA DETTE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCO-SLOVAQUE

La révolution politique a pris notre Etat tout à fait au dépourvu au point de vue financier. Sous le régime autrichien toutes les disponibilités étaient en tout temps et immédiatement concentrées à Vienne. Les caisses d'Etat étaient donc vides dans les pays tchéco-slovaques. Par contre, les débours après la crise qui ont dû être prélevés sur les caisses du nouvel Etat ont atteint des chiffres considérables.

Il a fallu organiser immédiatement de nouvelles administrations, créer de nouvelles écoles, surtout en Slovaquie (pour réparer, tout au moins partiellement, les perpétuelles négligences de l'ancienne Monarchie austro-hongroise).

Il a fallu, pour réparer le matériel de chemin de fer restant, compléter aussi vite que possible le matériel roulant; les opérations militaires occasionnées par l'envahissement de la Slovaquie ont absorbé des sommes considérables et, pour toutes ces tâches, les recettes ordinaires de la nouvelle République ne suffisaient pas. Force a été de recourir à des emprunts dont le produit a été employé à asseoir une économie régulière des finances de l'Etat.

On a choisi des emprunts à court terme pour ne pas surcharger l'économie de l'Etat, d'une façon constante. L'administration financière est partie de cette idée parfaitement justifiée que la richesse du nouvel Etat lui permettrait de rembourser les emprunts dans un délai relativement court.

A. — *Les dettes de la République tchéco-slovaque.*

1° Il n'y a pas de dette intérieure consolidée.

2° La dette intérieure flottante de l'Etat :

Par la loi du 5 novembre 1918, n° 27, de la collection des lois et décrets, on a procédé à l'émission de l'Emprunt de la Liberté 4 %. Cette émission a été fixée à un milliard de couronnes tchéco-slovaques, remboursable au 1er décembre 1922. Les titres étaient émis au pair. La population a répondu avec élan à l'appel de l'Etat, et les souscriptions ont considérablement dépassé le chiffre de l'émission.

Pour combler le déficit budgétaire de l'année 1919, on a conclu en vertu de la loi du 27 juin 1919, n° 433, de la collection des lois et décrets :

a) Un emprunt en compte courant dans les établissements de crédit tchéco-slovaques et à la caisse d'épargne postale, au taux de 3 5/8 %, dont le solde au 31 décembre s'élevait à . . . . C. T.-S. 1,429,979,000

b) On a émis en outre des Bons du Trésor (4 %), remboursables au 1er octobre 1923, éventuellement au 1er octobre 1924, pour un montant de. . . . . . . C. T.-S. 1,047,000,000

Tout ce qui concerne la dette provenant de la régularisation de l'unité monétaire aussi bien que de l'emprunt en changes étrangers est traité dans le point 5 du questionnaire.

3° *Dette extérieure.*

a) Le gouvernement des Etats-Unis, en vue de soutenir les diverses entreprises militaires du Conseil national tchéco-slovaque à Washington de ce temps, à la tête duquel se trouvait le professeur M.-T.-G. Masaryk, a accordé au Conseil tchéco-slovaque le 15 novembre 1918, pour l'approvisionnement et l'alimentation des légions tchéco-slovaques en Sibérie, un crédit de 7 millions de dollars à 5 %, non remboursable avant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter du jour de l'opération. Ce crédit qui a été par la suite approuvé conformément à la Constitution par la loi du 19 décembre 1919, n° 6, de la collection des lois et décrets de 1920, a été utilisé entièrement pour le but précité.

b) Dans les premiers mois de 1919 on prévoyait que la République tchéco-slovaque ne suffirait pas à ses besoins avec ses propres stocks de céréales et de graisses, et qu'elle serait obligée, pour prévenir des désordres intérieurs, de demander l'assistance de l'Entente.

Pour traiter efficacement avec l'administration de M. Hoover, la République tchéco-slovaque a obtenu un crédit, approuvé par le Congrès des Etats-Unis et destiné à l'achat de produits alimentaires pour l'Europe centrale. Ce crédit qui était d'abord de 49 millions de dollars a été porté plus tard à 58 millions de dollars.

Ce crédit, approuvé par la loi du 10 avril 1919, n° 186, et la loi du 19 décembre 1919, n° 6 de la collection des lois et décrets, a été épuisé jusqu'à concurrence de 57,744,750 dollars.

Les conditions pour le taux d'intérêt et l'échéance sont les mêmes que pour le crédit de 7 millions.

c) L'armée américaine a laissé en France des stocks considérables de produits alimentaires et de matériel de toute sorte qui, à des prix considérablement réduits, ont été cédés à crédit aux Alliés. La République tchéco-slovaque, qui avait besoin

pour son armée d'équipements et de produits alimentaires, a acheté les deux, au mois de juillet 1919, aux stocks militaires américains pour une somme globale de 14,912,516 dollars. La durée du crédit est de trois à quatre ans et l'intérêt de 5 % l'an.

d) En même temps que le crédit américain, le Gouvernement anglais a accordé à la République tchéco-slovaque, au mois de juillet 1919, un crédit de 304,000 livres sterling qui a été employé à l'achat de farine de céréales, de lait condensé et de savon. Le crédit a été accordé à 5 % pour un an avec droit de prolongation pour une durée égale.

e) En vue d'acheter du matériel de guerre pour l'armée tchéco-slovaque, la France a accordé au Gouvernement tchéco-slovaque au mois de juillet 1919 un crédit de 110,000,000 de francs à 5 % pour un an. La France a dès maintenant consenti à ce que l'échéance de ce prêt soit prorogée d'un an.

Les crédits sous la rubrique *c*, *d*, *e*, ont été approuvés supplémentairement par la loi du 19 décembre 1919, n° 6 de la collection des lois et décrets.

f) Les légions tchéco-slovaques qui ont combattu aux côtés des Alliés en France, ont été équipées, vêtues et alimentées par la France pour le compte de la République tchéco-slovaque. Le chiffre exact des avances faites à ce sujet n'est pas encore connu mais il est évalué à 200,000,000 de francs environ. Les conditions du taux et de l'échéance de ces avances feront l'objet de négociations ultérieures.

g) Les frais des légions tchéco-slovaques en Italie qui sont évalués à peu près à 180,000,000 de lires ont été avancés par l'Italie pour le compte de la République tchéco-slovaque. Le taux et l'échéance de ces avances ne sont pas encore connus.

h) Le Gouvernement tchéco-slovaque a été obligé, tout en s'appuyant sur la loi du 24 juillet 1919, n° 459 de la collection des lois et décrets, de se procurer au mois d'août 1919 en Italie un crédit bancaire de 20,000,000 de lires qui a été employé à l'achat de matières premières pour l'industrie tchéco-slovaque dans une proportion moindre à l'achat de produits manufacturés. Il s'agit d'un crédit contre effets à 6 % à l'échéance de 15 mois.

4° *Paiement au fonds des réparations.*

La République tchéco-slovaque est obligée, en vertu du Traité de paix, d'effectuer au fonds des réparations un paiement de 750,000,000 de francs-or. Les conditions détaillées de ce paiement ne sont pas encore fixées.

B. — *La dette d'avant guerre de l'ancienne Monarchie austro-hongroise.*

D'après le Traité de paix, la République tchéco-slovaque est obligée de reprendre une partie de la dette autrichienne et hongroise garantie par les chemins de fer, les mines et les salines reprises par elle, de même qu'une partie de la dette flottante autrichienne d'avant guerre représentée par des titres et par la part contributive proportionnelle des pays de la République tchéco-slovaque.

En tout, la dette autrichienne et hongroise d'avant-guerre s'élevait à 20,000,000,000 de couronnes environ. La part que la République tchéco-slovaque sera obligée de reprendre est évaluée au tiers environ, soit 6,500,000,000 de couronnes approximativement.

C. — *Les emprunts de guerre autrichiens et hongrois.*

Le Traité de paix stipule que la République tchéco-slovaque n'a aucun engagement quant aux emprunts de guerre autrichiens et hongrois, sans distinction des lieux où ces titres se trouvent;

Pour des raisons économiques et sociales, le Gouvernement de la République tchéco-slovaque a néanmoins décidé de soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi par lequel il est autorisé à accepter les titres des emprunts de guerre autrichiens et hongrois, qui se trouvaient avant le 28 octobre 1918 en possession des citoyens de la République tchéco-slovaque, en remboursement du nouvel emprunt d'État et ceci à raison de 75 p. c. Ce projet est devenu loi. Le montant total des emprunts de guerre se trouvant en possession de citoyens tchéco-slovaques est évalué à environ 6,000,000,000 de couronnes. Si ces titres sont reconnus à 75 p. c., la dette de la République tchéco-slovaque va être augmentée de 4,500,000,000 de couronnes.

Eclaircissements au point 4 du questionnaire

(COMMERCE EXTÉRIEUR)

Aux données du questionnaire, le Ministère des Finances se borne à observer que pour le premier semestre 1919 on donne les chiffres globaux du semestre même là où le questionnaire répète des états mensuels, la raison en est que pour le premier semestre 1919 les statistiques mensuelles n'ont pas été dressées.

En ce qui concerne les droits de douane et leurs modifications nous faisons ressortir ce qui suit : Depuis la libération de l'État tchéco-slovaque jusqu'au 7 mars 1919, on a prélevé les droits de douane d'après les tarifs autonomes austro-hongrois avec une surtaxe de change de 150 p. c. pour la raison que le droit de douane, d'après le tarif mentionné, devait être payé en valeur-or effective. Depuis le 1er février 1919, la surtaxe du change a été portée à 200 p. c.

Par la loi du 20 février 1919, n° 97 de la collection des lois et décrets, le territoire de la République tchéco-slovaque a été déclaré territoire indépendant, quant aux douanes. En conséquence, les droits de douane autonomes ont été fixés par le décret du Gouvernement de la République tchéco-slovaque du 12 mai 1919, n° 379 de la collection des lois et décrets.

D'après ce tarif, les marchandises d'importation, pour lesquelles le tarif a été fixé dans la première colonne du tarif douanier, ont été soumises à des droits de douane payables en francs français qui, bien entendu, auraient pu être payés aussi en toute autre unité monétaire faisant prime sur le change tchéco-slovaque ou en couronnes tchéco-slovaques avec une surtaxe de 220 p. c. Les autres sortes de marchandises ont été soumises aux droits de douane autonomes en couronnes tchéco-slovaques avec une surtaxe de change de 200 p. c. (deuxième colonne du tarif) ou sans aucune surtaxe de change (troisième colonne du tarif).

Ces surtaxes de change sont justifiées par la baisse de la couronne tchéco-slovaque sur les marchés étrangers et par le désir de limiter l'importation de certains produits, surtout les produits de luxe.

Pour certaines sortes de marchandises (les vivres, les matières premières), ce tarif prévoit leur entrée sans douane; pour le reste, on a conservé en principe le niveau des droits de douane autonomes austro-hongrois.

Le décret du Gouvernement de la République tchéco-slovaque, du 26 août 1920, n° 291 de la collection des lois et décrets, a changé ce procédé en tant que les droits de douane ont été fixés exclusivement en couronnes tchéco-slovaques.

A l'heure actuelle, la surtaxe de change sur les droits de douane est prélevée effectivement de la façon suivante :

1° Colonne franc français	500 %	
(C'est-à-dire sur la base de 5 couronnes pour 1 franc.)		
2° Colonne indiquée	200 %	300 %
3° Colonne indiquée sans douane		100 %

L'importation pour l'année 1919 se monte à 6,555,000,000 de couronnes tchéco-slovaques, l'exportation pour la même époque à 5,324,000,000. Le déficit de la balance est ainsi de 1 milliard 231,000,000 de couronnes tchéco-slovaques.

Ce passif provient du fait qu'après l'épuisement de l'Etat tchéco-slovaque par suite de la guerre, il a été nécessaire, l'année dernière, d'importer une qualité plus considérable de vivres que le besoin normal.

L'importation comprend, en effet :

Blé, farine et céréales . . .	cour. tch-slov.	1,444,000,000
Graisse		918,000,000
Boissons.		194,000,000
Produits coloniaux		113,000,000
Autres produits alimentaires		164,000,000
	Total . . .	2,833,000,000

Ces vivres ont été payés au moment défavorable du change tchéco-slovaque, ce qui a fait encore monter le déficit.

Une autre raison de ce déficit est le fait que l'industrie textile a fait venir de l'étranger pour 1,596,000,000 de couronnes tchéco-slovaques de matières premières (le coton pour 918 millions, la laine pour 554 millions, la soie pour 124 millions). L'importation a eu lieu en majeure partie dans le second semestre de l'année 1919. L'industrie textile a eu à satisfaire en premier lieu la consommation intérieure et n'a pu reprendre de suite l'exportation, quoique cette industrie soit, pour les trois quarts de sa production, exportatrice. Ce n'est que l'industrie de la laine qui est arrivée à exporter pour 300 millions de couronnes tchéco-slovaques.

Les principaux articles de l'exportation tchéco-slovaque sont : le sucre (exportation pour 1,571,000,000 de couronnes tchéco-slovaques), le bois, le houblon, le malt. Indépendamment de ces articles, il y a encore plusieurs branches de l'industrie très prospères dont les produits sont destinés avant tout à l'exportation; ce sont : la bière, la porcelaine, le verre, le papier, le cuir, etc.

L'importation de produits alimentaires (céréales, farine, graisse) a eu cet effet que le chiffre d'affaires dans les rapports avec les Etats-Unis a pris un essor considérable (importation pour 1,863,000,000 de couronnes tchéco-slovaques), et que la République tchéco-slovaque est devenue par conséquent largement déficitaire envers les Etats-Unis. Les mêmes circonconstances se sont présentées en ce qui concerne l'Italie, qui, pour un temps transitoire, est devenue le principal intermédiaire dans le commerce des matières textiles, aussi bien que la Suisse, la Grande-Bretagne, la Belgique et la France.

L'exportation, dans le courant de l'année dernière, ne pouvait pas être dirigée toujours, pour des raisons différentes, de façon à profiter du grand écart des changes, c'est-à-dire pour exporter autant que possible dans les pays occidentaux. Par suite de ce fait, la République tchéco-slovaque a exporté surtout en Autriche (exportation pour 1,535,000,000 de couronnes tchéco-slovaques), à laquelle on a livré du sucre, du charbon et de grands postes d'articles manufacturés. Nos rapports avec la France, à laquelle nous avons livré du sucre et des matériaux pour la reconstruction des régions dévastées, ont porté le chiffre de nos exportations à 600 millions de couronnes tchéco-slovaques. Les rapports commerciaux avec les pays d'Orient, qui avant la guerre ont représenté le débouché naturel de l'industrie installée en Tchéco-Slovaquie, n'ont pu se développer d'une façon satisfaisante, étant donné les difficultés de transport et les troubles politiques dans ces pays.

Pour assurer le ravitaillement de la population, il a été nécessaire, encore cette année, de faire de gros achats à l'étranger, surtout en céréales, farine et en partie en graisse.

STATISTIQUE MONÉTAIRE

a) Réserve d'or et d'argent.

L'encaisse métallique pour la future banque d'émission est constituée d'une part par le Gouvernement, d'autre part par le libre achat, puis par un emprunt intérieur en monnaies étrangères, et enfin, par les dons volontaires des citoyens.

Les achats sont confiés aux soins de l'Office bancaire du Ministère des Finances, qui fonctionne provisoirement comme banque centrale d'émission, et par une section spéciale (de revision) du Ministère des Finances.

L'emprunt intérieur en monnaies étrangères a été émis en vertu de la loi du 25 février 1919, n° 88 de la collection des lois et décrets. Par cette loi, le Gouvernement a été autorisé à émettre un emprunt d'Etat intérieur en or, en argent et en pièces d'or, d'argent et en billets de banque étrangers qui sont déterminés par le Ministre des Finances.

Cet emprunt d'après un état arrêté au 31 décembre 1919, s'élève en parité d'or, à environ 100,000,000 de francs.

Peu après la constitution de l'Etat tchéco-slovaque, on a organisé des dons volontaires pour la constitution de l'encaisse métallique d'Etat : ces dons ont rapporté jusqu'à présent, entre autres valeurs diverses, environ 200 kilos d'or pur, représentant la valeur de 688,888 francs d'or et environ 80 quintaux

d'argent pur, représentant la valeur de 6,400,000 couronnes tchéco-slovaques.

Monnaie de papier en circulation.

A ce sujet, il faut tout d'abord donner un court aperçu du procédé employé pour la regularisation de l'unité monétaire de la République tchéco-slovaque.

La dépréciation de la couronne austro-hongroise provoquée par la guerre et s'accroissant par l'impression continue, et sans contrôle des billets de banque austro-hongrois, même après la guerre, a forcé le Gouvernement, avant que la question de la monnaie des Etats issus de l'ancienne Autriche-Hongrie ait été résolue par la Conférence de la Paix, à procéder à l'estampillage des billets de banque en circulation sur le territoire de la République, et par là, à rendre l'unité monétaire tchéco-slovaque indépendante de celle de la Banque Austro-Hongroise.

Cette opération a été commencée en vertu de la loi du 25 février 1919, n° 84 de la collection des lois et décrets, par laquelle le Ministre des Finances a été autorisé à faire estampiller les billets de la Banque Austro-Hongroise circulant sur le territoire de la République tchéco-slovaque et à en retenir au maximum la moitié à titre d'emprunt d'Etat à 1 %.

Par le décret du 25 février 1919, n° 85 de la collection des lois et décrets, les frontières ont été fermées à partir du 26 février 1919, et, entre les 3 et 9 mars, on a effectué l'estampillage des billets de banque de 10 couronnes et de catégories plus élevées au moyen de l'apposition d'un timbre sur les billets de banque. En même temps, les billets de banque estampillés ont été reconnus, à partir du 10 mars 1919, comme moyen exclusif de paiement sur le territoire de la République; par exception, les billets d'une ou de deux couronnes n'ont pas été estampillés et ont été provisoirement laissés en circulation; ils ont été échangés ultérieurement, conformément à la loi du 23 septembre 1919, n° 505 de la collection des lois et décrets, directement contre des billets d'Etat.

A l'occasion de cet estampillage, on a retenu la moitié des billets présentés à l'estampillage a titre d'emprunt d'Etat à 1 %, auquel le créancier ne peut pas renoncer et que l'Etat se réserve le droit de rembourser au moment opportun.

Cette mesure a été prise surtout en vue de diminuer la circulation fiduciaire. Aux possesseurs, on a délivré en échange de cette retenue des bons de dépôt avec lesquels ils pourront payer l'impôt sur la fortune; hors cet usage, ces bons sont intransmissibles et on ne peut pas demander des avances sur eux. En même temps on a estampillé les titres des emprunts de guerre et les bons de caisse de la Banque Austro-Hongroise en circulation sur le territoire de la République. Par un décret en date du 6 mars 1919, n° 119 de la collection des lois et décrets, l'Etat a réquisitionné les immeubles et toutes les installations de la Banque Austro-Hongroise qui se trouvaient sur le territoire de la République. Il a repris en gestion les comptes de virements et les bons de caisse établis ou émis chez ou par une succursale de la Banque Austro-Hongroise sur le territoire de l'Etat tchéco-slovaque. De ce fait, l'Etat est devenu débiteur envers les possesseurs des billets de banque, des comptes de virements et des bons de caisse repris, et en même temps il est devenu créancier de ces valeurs envers la Banque Austro-Hongroise.

Par le même décret on a établi, pour l'administration de ces valeurs, l'« Office bancaire du Ministère des Finances », qui, par le décret du 12 mai 1919, n° 246 de la collection des lois et décrets, est organisé comme banque d'Etat d'émission provisoire. En principe, l'Office bancaire ne peut pas consentir d'avances sous quelque forme que ce soit, ni à l'Etat, ni aux établissements de crédit, sur un titre de leur propre émission.

En vertu de la loi monétaire du 10 avril 1919, n° 187 de la collection des lois et décrets, les billets estampillés de la Banque Austro-Hongroise ont été déclarés unités monétaires tchéco-slovaques et dénommés en couronnes tchéco-slovaques, en abrégé Kč.

Les obligations remboursables sur le territoire de la République tchéco-slovaque doivent être remboursées en couronnes tchéco-slovaques. Pour les créances créées avant la dissolution monétaire (26 février 1919), la couronne austro-hongroise est égale à la couronne tchéco-slovaque.

En réciprocité d'un décret similaire du Gouvernement autrichien, on a excepté seulement les créances dont le titulaire se trouve sur le territoire de l'ancienne Autriche-Hongrie, en dehors des frontières de la République tchéco-slovaque. Les créances de ce genre ont été arrêtées au 26 février 1919, leur paiement en couronnes tchéco-slovaques est interdit et fera l'objet de conventions spéciales à conclure avec le Gouvernement autrichien et les Gouvernements des autres Etats successeurs.

La loi monétaire susmentionnée stipule de plus qu'en échange des billets estampillés on émettra des billets d'Etat tchéco-slovaques dont le nombre a été déterminé avec précision. En vertu de cette stipulation, les billets d'Etat ne peuvent être émis que jusqu'à concurrence du total fixé par la loi.

Ce total comporte :

1° Le montant des billets de banque qui ont été frappés de l'estampille lors du timbrage originaire et qui ont été retournés aux détenteurs;

2° La moitié du montant des comptes de virements et des bons de caisse de la Banque Austro-Hongroise et qui ont été repris en vertu des décrets susmentionnés (6 mars 1919), n° 119 de la collection des lois et décrets;

3° Le montant des billets de banque d'une couronne et de deux couronnes qui circulaient sur le territoire de la République tchéco-slovaque et qui ont été échangés contre des billets d'Etat tchéco-slovaques en vertu de la loi du 23 septembre 1919, n° 505 de la collection des lois et décrets.

Au delà de ce montant total, les billets d'Etat ne peuvent être émis que dans les limites de couverture de banque en suivant les règles du droit civil. Un comité de banque surveille l'observation de cette stipulation; ce comité est en même temps conseil d'administration de l'Office bancaire du Ministère des Finances.

Le total des billets de banque timbrés s'élevait le 23 juin à 7,845,000,000 de couronnes tchéco-slovaques.

De la moitié retenue à l'estampillage (voir plus haut) on a remboursé jusqu'à présent toutes les sommes qui ne dépassaient pas 250 couronnes, l'argent des corporations autonomes et des instituts d'approvisionnement public, et le montant qu'il a été nécessaire de libérer pour des raisons sociales. Après le 15 avril 1919, jour où les comptes relatifs au timbrage des billets de banque ont été arrêtés, les remboursements de semblables sommes n'ont lieu qu'à titre exceptionnel étant donné que la circulation fiduciaire ne doit pas, selon la loi monétaire, être accrue de disponibilités d'Etat. On a repris :

En billets de banque d'une couronne et de deux couronnes	332,000,000
En comptes de virements	1,616,884,521
En bons de caisse de la Banque Austro-Hongroise	468,575,000

(chiffres empruntés au bilan du 31 décembre 1919).

Ce qui précède élucide les points du questionnaire concernant la dette d'Etat et la circulation des billets d'Etat. Les billets de banque timbrés ont été retirés de la circulation et échangés contre les billets d'Etat au fur et à mesure de leur impression, de façon qu'à la date du 20 juin 1920, où on a retiré de la circulation les billets de banque de 10 et 20 couronnes, tous les billets de banque timbrés qui se trouvaient en circulation ont été retirés. Il reste encore à procéder à l'échange des billets de banque non timbrés qui circulent sur le territoire autonome de la Russie des Carpathes, attribuée à la République tchéco-slovaque en vertu de l'article 53 du Traité de Paix de Saint-Germain.

De ces explications, il ressort que l'Etat tchéco-slovaque a été le premier des Etats issus de l'ancienne Autriche-Hongrie qui ait, avant que la question de l'unité monétaire fut résolue par la Conférence de la Paix, régularisé sa situation monétaire et ceci en parfaite conformité avec le principe qui a été adopté ultérieurement pour le Traité de Paix de Saint-Germain (art. 206); il a été le premier des Etats successeurs qui non seulement n'ait pas augmenté sa circulation fiduciaire, mais qui, au contraire, l'ait considérablement réduite. Sur les 8 milliards environ qui ont été timbrés, il ne se trouve actuellement en circulation que 6 milliards. Le reste, soit à peu près 2 milliards et demi, est couvert par des effets de commerce.

La régularisation monétaire définitive ne sera possible qu'après le prélèvement de l'impôt sur le capital et après la consolidation de la situation économique qui en grande partie dépend de la situation générale résultant des conditions économiques mondiales.

C'est seulement après cette régularisation que la Banque Nationale tchéco-slovaque, créée par la loi du 14 avril 1920, n° 347 de la collection des lois et décrets, sous forme de société anonyme, commencera son activité.

La République tchéco-slovaque, pour sa renaissance économique, a besoin en premier lieu de réglementer les conditions de la production et pour cela un long crédit étranger qui lui permette de se procurer des matières premières. La République tchéco-slovaque est en majeure partie un Etat industriel avec une large base agricole. Le travail agricole a durant la guerre considérablement souffert par le retrait de la main-d'œuvre et son rendement global ne suffit pas à assurer l'approvisionnement complet de la population ce qui nécessite, pour le moment, l'importation d'environ 125 millions de quintaux de céréales de l'étranger. Par contre la République tchéco-slovaque (d'après les données pour 1919) exporte environ 110 millions de quintaux de sucre et 270 millions de quintaux de fruits et de légumes et en outre encore de la première production environ 300 millions de quintaux de bois, de charbons et de tourbe.

Dans l'industrie, il faut distinguer celle qui traite des matières premières puisées à l'intérieur de l'Etat (brasseries, industrie de l'alcool, verreries, industries céramiques, en partie l'industrie du fer et des cuirs) et celle qui doit faire venir ses matières premières de l'étranger (surtout l'industrie textile).

L'industrie de la première catégorie n'a pas su se développer jusqu'à présent par suite du déficit des matières premières causé par la guerre et dont il est fait mention plus haut. L'industrie de la seconde catégorie souffre également du manque de matières premières et de l'insuffisance de la production du charbon, résultat aussi de la guerre car, pendant les hostilités, les gisements de charbons ont été exploités dans des conditions telles qu'il faut consacrer une grande partie de la main-d'œuvre à consolider les étayages et à réviser les installations de précaution qui, durant la guerre, ont été très négligées. A ceci il faut ajouter encore l'amoindrissement de la capacité de production des ouvriers et surtout la pénurie du matériel roulant.

Dans le questionnaire on ne cite que les dates les plus voisines du 23 juin 1920 pour les raisons que nous avons fait valoir au point 3 pour les données du 31 décembre 1913.

Les lois et les décrets qui régularisent l'unité monétaire (voir le point 5 du questionnaire) sont les suivants :

1° La loi du 25 février 1919 (n° 84 de la collection des lois et décrets) par laquelle le Ministre des Finances est autorisé à procéder au timbrage des billets de banque austro-hongrois circulant sur le territoire de la République tchéco-slovaque et à faire établir le cens de la fortune.

2° Le décret du Ministère des Finances du 23 février 1919 (n° 86 de la collection des lois et décrets) d'après lequel on a procédé au timbrage des billets de banque.

3° Le décret du Gouvernement de la République tchéco-slovaque du 6 mars 1919, n° 119 de la collection des lois et décrets, contenant la réglementation des rapports avec la Banque Austro-Hongroise.

4° Le décret du 1er avril 1919, n° 167 de la collection des lois et décrets, concernant l'opposition sur les comptes courants des personnes qui se trouvent sur le territoire de l'ancienne Autriche ou en Hongrie, en dehors des frontières de la République tchéco-slovaque.

5° Loi monétaire du 10 avril 1919, n° 187 de la collection des lois et décrets.

6° Le décret du gouvernement de la République tchéco-slovaque du 12 mai 1919, n° 46 de la collection des lois et décrets, concernant l'organisation de l'Office bancaire du Ministère des Finances.

Le point de vue du Gouvernement pour assainir l'unité monétaire dans l'avenir le plus proche, est le suivant : par l'impôt sur le capital, il est nécessaire de régler avant tout les dettes provenant du changement du système monétaire, c'est-à-dire les bons de caisse à 1 % délivrés à l'occasion du timbrage, les comptes de virements et les bons de caisse de la Banque Austro-Hongroise repris par notre Etat. Ensuite par l'impôt sur le capital, il est nécessaire de retirer encore une partie des billets d'Etat en circulation dont nous avons besoin pour la réalisation de notre fortune économique et qui se trouve actuellement thésaurisée.

De plus, il faut retirer provisoirement une partie de la circulation même nécessaire, quitte à remettre les valeurs ainsi retirées en circulation suivant les besoins, mais pour l'avenir seulement, contre une couverture commerciale. Ces projets doivent être réalisés de telle façon qu'une partie suffisante de la circulation se trouve entre les mains de la Banque d'émission, qu'elle soit couverte par des effets commerciaux et dominée par son taux d'escompte. C'est seulement à ce moment que la politique d'escompte de la Banque d'émission pourra devenir effective.

Le but de la politique financière du Gouvernement tchéco-slovaque est l'étalon d'or. Pour y atteindre il faudrait pouvoir :
1° Rétablir le libre échange des billets contre l'étalon d'or ;
2° Ouvrir une Banque d'émission constituée en société anonyme capable de se procurer l'encaisse-or nécessaire à la couverture des billets d'Etat actuellement en circulation et des billets d'Etat non couverts. Ces conditions étant actuellement irréalisables, le Gouvernement, en attendant, estime nécessaire que la fonction d'or soit remplacée pour le commerce extérieur dans des conditions telles que l'Office bancaire du Ministère des Finances (qui remplace provisoirement la Banque d'émission) ait la possibilité de se constituer un stock de changes étrangers et de monnaies étrangères assez important pour stabiliser le cours de la couronne tchéco-slovaque sur les places étrangères.

Avant que l'on procède à l'assainissement définitif, il faut assainir d'abord les finances d'Etat et établir l'équilibre nécessaire dans le budget à l'exception des investissements productifs que l'on peut et doit couvrir par la voie du crédit. En outre, le Gouvernement a le devoir de faire tous ses efforts pour stabiliser les salaires, les traitements, les prix des objets nécessaires à la vie, et pour augmenter la production et le rendement du travail par tous les moyens possibles.

Une réglementation artificielle du cours de la couronne tchéco-slovaque à l'étranger n'est pas dans les intentions du Gouvernement ; le Gouvernement veut arriver d'une autre façon à rendre stable et régulier le change tchéco-slovaque et à régulariser utilement le commerce extérieur. C'est pour cette raison que l'on vient d'établir un ministère particulier du commerce extérieur qui doit réglementer méthodiquement et centraliser les rapports avec les pays étrangers.

La République tchéco-slovaque, y compris les Carpathes russes, a une étendue de 150,328 kilomètres carrés et, d'après le recensement de 1910, elle est peuplée de 14,185,439 habitants dont 4 161,027 s'occupent de l'agriculture et 5,468,815 vivent de l'industrie ou du commerce.

En ce qui concerne surtout les industries sucrière et textile, la verrerie, l'industrie de la porcelaine, l'industrie mécanique, la brasserie, l'industrie de l'alcool et du bois, la République tchéco-slovaque est un Etat en majeure partie exportateur avec une large base agricole.

En tant qu'Etat nouvellement créé issu de l'Empire austro-hongrois démembré, la République tchéco-slovaque a souffert et souffre encore de tout les malaises d'un Etat vaincu ; durant la guerre elle a été exploitée jusqu'à l'extrême par la presque totalité de l'Empire austro-hongrois et ayant pâti avec lui de sa politique financière de guerre, elle s'est trouvée, à la fin de celle-ci, presque démunie de tous les moyens nécessaires à la renaissance de sa vie économique tout comme les autres parties de l'ancienne monarchie.

Malgré les difficultés économiques et financières qui ne sont point en proportion avec sa capacité économique et sa richesse proportionnelle, la République tchéco-slovaque fait des efforts sérieux pour sortir de sa situation actuelle.

Le caractère si particulier des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises tient à ce que la République tchéco-slovaque n'est pas encore libérée entièrement des liens qui la rattachent aux autres Etats successeurs de l'ancienne Autriche-Hongrie et à ce que forcément elle subit encore avec eux les conséquences du fait qu'elle a fait partie intégrale de l'ancien Empire autrichien, de même qu'elle supporte les conséquences économiques et financières de la politique autrichienne, pendant la guerre et en premier lieu, les inconvénients résultant de la dépréciation du change austro-hongrois.

Pour cette raison la nécessité s'impose à l'Etat tchéco-slovaque, au point de vue financier, de régler aussi vite que possible les deux questions suivantes :

a) Liquidation de la Banque Austro-Hongroise (n° 206 du Traité de Paix de Saint-Germain).

b) Répartition des dettes d'avant-guerre (n° 203 du Traité de Paix de Saint-Germain).

Ce n'est qu'après que ces questions financières cardinales seront résolues que la République tchéco-slovaque pourra se trouver dans des conditions financières assez stables pour inspirer une ferme confiance, surtout aux pays étrangers, et obtenir des crédits d'Etat.

Le fait que les deux questions précitées restent en suspens est une des raisons de la baisse anormale du change de la couronne tchéco-slovaque sur les marchés étrangers, car cette devise continue de dépendre des changes des autres Etats successeurs et est appréciée d'après cette situation.

Le pouvoir d'achat de la couronne tchéco-slovaque à l'intérieur du pays est beaucoup plus élevé que son cours à l'étranger.

Les efforts de l'Etat tchéco-slovaque ne sont pas dirigés en vue de faire monter le cours de la couronne tchéco-slovaque artificiellement, mais de le *conduire à un niveau correspondant à sa valeur réelle et de le stabiliser à ce niveau.*

Un des moyens d'arriver à ce résultat c'est d'acquérir à l'étranger des crédits à long terme pour l'achat des matières premières permettant d'intensifier la production.

La République tchéco-slovaque s'est efforcée d'améliorer par tous les moyens sa situation financière difficile jusqu'alors, par les moyens suivants :

a) D'après la loi monétaire du 25 février 1919 (nº 84), dont l'étendue des pouvoirs aurait difficilement trouvé un exemple dans les autres Etats constitutionnels, on a procédé au timbrage des billets de la Banque Austro-Hongroise circulant sur le territoire de la République tchéco-slovaque et par ce fait la couronne tchéco-slovaque s'est séparée de l'unité monétaire commune austro-hongroise (loi du 10 avril 1919) nº 187). Pour diminuer la circulation des moyens de paiement, on a retenu, à l'occasion du timbrage, la moitié des billets de banque présentés (lorsqu'ils excédaient 500 couronnes nominales) à titre d'emprunt d'Etat à 1 p. c.

Ces billets de banque sont déposés à l'Office bancaire du Ministère des Finances et leur usage est tout à fait prohibé. Ils seront envoyés d'après l'article 206 du Traité de Paix de Saint-Germain à la Commission des Réparations.

Le bon de dépôt sur cet emprunt sera admis ultérieurement en paiement de l'impôt sur le capital qui vient d'être voté.

En vertu de la loi précitée (nº 84), on a fait le recensement de toutes les fortunes privées et collectives et ceci pour les emprunts de guerre, les bons de caisse de la Banque Austro-Hongroise, et de tous les dépôts de fonds, de tout or ou argent monétisé ou brut, des polices d'assurances, de la fortune mobilière et des créances, de la fortune mobilière et de créances sur le livre public, et de toute fortune des entreprises, à la comptabilité publique par un bilan de liquidation. Cette mesure, de très grande étendue, est dans son genre tout à fait nouvelle et a été prescrite pour établir une base à l'assiette de l'impôt sur le capital.

b) A cette occasion on a créé à titre provisoire, en guise de banque d'émission d'Etat, l'Office bancaire du Ministère des Finances, avec trente et une succursales. Cet Office est administré d'une façon autonome, en vertu de ses propres statuts, par un comité bancaire particulier (décret du 12 mai 1919, nº 246 de la collection des lois et décrets).

Cet Office bancaire n'a le droit d'accorder ni à l'Etat, ni aux instituts d'émission, aucune avance sur leurs propres émissions ; en général, il lui est défendu d'accorder un crédit à l'Etat, soit directement, soit indirectement.

La circulation du papier-monnaie sans couverture au point de vue du droit commun, ne doit pas être augmentée au-dessus de la limite fixée par le paragraphe 10 de la loi du 10 avril 1919, nº 187 de la collection des lois et décrets. Cette limite est de 6 milliards de couronnes tchéco-slovaques environ.

Cette mesure a été jusqu'à présent maintenue très strictement et c'est pourquoi la République tchéco-slovaque diffère principalement de tous les autres Etats successeurs établis après le démembrement de l'Empire austro-hongrois.

Toutes ces dettes sont exprimées en unités monétaires diverses, dont les cours actuels (30 juin 1920) ont sensiblement modifié la valeur réelle ; elles représentent un chiffre global de 36,600,000,000 de couronnes au cours de fin juin 1920.

Ici une observation importante doit être faite. Les salaires, les revenus et rentes payés actuellement sont en moyenne huit fois supérieurs à ceux qui étaient payés avant la guerre. Cette proportion d'accroissement équivaut à la proportion de dépréciation de la couronne tchéco-slovaque par rapport au franc suisse. Quant au prix réel de la vie, son accroissement est un peu supérieur à celui des valoirs en raison d'une certaine diminution de la production nationale. Pour apprécier le poids réel du fardeau de nos dettes, il faut tenir compte de toutes les données économiques, il faut avoir présent à l'esprit le chiffre de l'index et en même temps considérer la situation générale du pays.

Ainsi, par exemple, les dettes de l'ancienne Monarchie austro-hongroise s'élevaient avant la guerre au total de 20 milliards de couronnes-or. Si l'Autriche s'était décomposée sans guerre, la quote-part de la République tchéco-slovaque aurait été fixée amiablement à 7 milliards environ de couronnes-or. Ces 7 milliards auraient gêné la population, étant donné les salaires et revenus inférieurs d'alors, plus que 36 milliards dans les circonstances actuelles avec des salaires et revenus huit fois plus élevés. Il ressort clairement de ce fait que la République tchéco-slovaque, si elle a vu ses dettes s'accroître numériquement, a vu par contre leur valeur relative diminuer si on les compare aux chiffres des revenus et des rentes. Ces dettes sont en effet beaucoup moins lourdes que n'auraient été les dettes d'avant-guerre, numériquement moins élevées, mais, eu égard au chiffre moindre des revenus et des rentes, proportionnellement plus fortes.

2. Etats neutres d'Europe :

Danemark, Espagne, Hollande, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse.

DANEMARK

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. R. GLUCKSTADT (Délégué du Danemark)

Suivant une communication reçue du Ministère des Affaires Etrangères en date du 1er juillet 1920, le Secrétaire Général de la Société des Nations a demandé par l'entremise de la Légation Royale à Londres, qu'on prépare un compte-rendu sommaire de la situation économique officielle et privée du Danemark.

J'ai donc l'honneur de vous soumettre une courte revue des détails les plus essentiels :

a) **Dette Extérieure.**

Le Gouvernement du Danemark n'a fait aucun emprunt à l'étranger au cours de la guerre. Le montant total de la Dette Extérieure du Gouvernement, qui s'élevait au 31 mars 1914 à un peu plus de 270 millions de kroner, s'est vue par conséquent réduite au 31 mars 1919 à un peu plus de 255 millions de kroner ; voir les chiffres suivants.

Dette Extérieure de l'Etat.

	31 mars 1914. Kroner.	31 mars 1919. Kroner.
Emprunts non remboursables ..	137,547,000	137,361,000
Emprunts remboursables	133,040,000	118,184,000
Total	270,587,000	255,545,000

Sur cette somme de 255 millions de kroner, il était dû un intérêt de 4 pour cent par an sur 66 millions de kroner, de 3 1/2 pour cent par an sur 79 millions de kroner et de 3 pour cent par an sur 110 millions de kroner ; de plus, une somme annuelle de 2,971,200 kroner était remboursable.

b) **Finances publiques** (y compris les impôts, la circulation monétaire et les emprunts à l'intérieur).

Bien qu'il ait été possible de réduire la Dette Extérieure pendant la guerre de 15 millions de kroner, la Dette Intérieure et les impôts ont pour leur part monté continuellement. Le Danemark, il est vrai, n'a pas compté au nombre des nations belligérantes, néanmoins il s'est ressenti des difficultés générales économiques et sociales infligées par la guerre, difficultés qui ont occasionné à l'Etat de grosses dépenses sous forme de réduction dans le prix des vivres à laquelle l'Etat contribuait pour une part, du maintien d'une armée considérable, chargée d'assurer la neutralité du pays (*Sikringsstyrken*), de subsides aux sans-travail, etc. Tandis que le Trésor danois dépensait avant la guerre (1913-1914) une somme totale de 158,000,000 de kroner, ainsi qu'il ressort des comptes fournis, l'année 1918-19 donnait un total de 782 millions de kroner, plus de 250 millions de cette somme sont portés comme frais de réduction des prix élevés, et 100 millions de kroner environ comme dépense supplémentaire pour la défense du pays. Afin de couvrir cet énorme surcroît de dépenses, il a fallu avoir recours au surélèvement des impôts et à des emprunts d'Etat à l'intérieur : le montant des impôts qui, en 1913-1914, étaient de 102 millions, atteignirent en 1918-1919 le chiffre de 402 millions de kroner. La plus grande partie de l'augmentation fut fournie par l'impôt direct qui s'accrut de 220 millions de kroner, ayant monté de 29 millions à 249 millions de kroner. En outre, la Dette Intérieure avait monté d'un peu plus de 87 millions de kroner au 31 mars 1914 à 518 millions de kroner au 31 mars 1919. Le relevé de compte ci-joint donne le montant des emprunts remboursables et des non-remboursables :

Dette Publique Intérieure.

	31 mars 1914. Kroner.	31 mars 1919. Kroner.
Titres non remboursables	80,596,000	80,537,000
Titres remboursables	6,477,000	182,327,000
Titres divers	400,000	306,000
	87,473,000	263,170,000
Emprunts temporaires	—	255,000,000
Total	87,473,000	518,170,000

L'intérêt payable sur ces 518 millions de kroner était au taux de 5 pour cent pour la somme de 376 millions de kroner, de 4 1/2 pour cent pour 62 millions de kroner et de 3 1/2 pour cent pour 80 millions de kroner. Environ 8 millions de kroner furent remboursés annuellement.

En dehors de ces emprunts, l'Etat en a conclu avec la Banque Nationale (Nationalbanken). Cette Banque ouvrait un compte courant à l'Etat, et à certains moments le compte du Gouvernement était considérablement à découvert. A la fin de l'année financière, la dette du Gouvernement à la Banque Nationale se montait aux sommes ci-dessous (31 juillet) :

	Millions de kroners.
1914-15	20.2
1915-16	16.1
1916-17	2.2
1917-18	43.6
1918-19	82.0

Cependant, en dehors de cela, l'Etat n'a pas influencé directement le montant de la circulation fiduciaire, puisque au-delà de 25 millions de kroner de bons du Trésor (*Statsbeviser*) portant intérêt, émis dès les premiers temps de la guerre et que le fisc était tenu d'accepter en paiement à leur valeur nominale, le Gouvernement n'a émis aucun nouveau moyen de circulation.

L'augmentation qui s'est produite dans le papier-monnaie est peu considérable si l'on tient compte de la surélévation générale des prix et la proportion de la réserve-or reste à peu près la même à en juger par les chiffres suivants :

	31 juillet 1914.	31 juillet 1919.	31 juillet 1920.
	Millions de kroner.		
Circulation fiduciaire	150.1	428.6	539.7
Argent en lingot	78.9	190.2	230.5

De ce qui précède, on voit que le système monétaire du pays, dont environ la moitié du papier-monnaie est garantie par une somme égale en or, repose sur une base solide. La majorité des dépenses courantes étant couvertes par les impôts, les finances de l'Etat ne sont pas moins solides. Il s'ensuit que la Dette Publique proprement dite ne s'est élevée pendant les cinq années de guerre que de 357 à 772 millions de kroner, somme à laquelle il faut pourtant ajouter l'emprunt d'Etat de 145 millions de kroner qui avait pour but de faire face aux dépenses occasionnées par la réunion du Slesvig. En résumé, on peut dire que tous les efforts du Gouvernement aussi bien que ceux des classes dirigeantes, tendent à équilibrer recettes et dépenses, soit en réduisant les subsides, en augmentant le prix des transports par chemins de fer, celui des dépêches, de charges diverses et par l'addition d'impôts pour parfaire au déficit.

c) **Commerce extérieur** (y compris les changes, crédits, importations, restrictions et contrôle du change).

Comme contraste à ces conditions relativement favorables de la situation économique intérieure du pays, se présente une diminution croissante dans le commerce extérieur du Danemark et le taux défavorable du change depuis l'armistice. Le Danemark qui, grâce à ses bénéfices maritimes au cours de la guerre et aux difficultés que présentait l'importation, vu le blocus, comptait une forte balance à son avoir en ce qui concernait le change étranger, vit sa situation changer complètement de face après l'armistice. La fin de l'année 1919 montrait un déficit total dans notre balance du change d'environ 1 milliard de kroner, en sorte que les cinq premiers mois de l'année 1920 donnent pour les importations un surplus d'environ 1/2 milliard de kroner. Un relevé du 30 mars 1920 montre en plus que la dette extérieure nette du Danemark avait atteint le chiffre d'environ 400 millions de kroner, tandis qu'au début de 1919 il paraît que l'étranger nous devait à peu près 1 milliard de kroner.

Ceci est dû à des causes diverses. La levée du blocus eut les résultats suivants : de grandes quantités de marchandises achetées à une époque antérieure, furent alors livrées ; on put se procurer certains articles qu'il était impossible d'acheter pendant le blocus ; la spéculation se fit sur le commerce de transit pour l'Europe Centrale et Orientale, et des marchandises que l'on ne pouvait réexporter restaient dans le pays. Toutefois, cela n'était que temporaire et n'aurait pu en soi amener la disproportion sans cesse grandissante. Il faut donc en chercher la cause dans la disproportion entre le prix des matières premières que nous sommes obligés d'importer, le charbon surtout, par rapport au prix des articles que nous fournissons (produits agricoles principalement) qui servent au paiement de nos importations. Par exemple, au moment où les prix de charbon étaient sept fois plus élevés qu'avant la guerre, ceux du beurre n'avaient que triplé. En outre, notre commerce se heurtait aux restrictions sur les importations imposées dans certains pays, tandis que d'autres se voyaient dans l'incapacité de payer. Le taux du change pour l'argent anglais, qui vaut au pair 18.16 et qui n'atteignait pas même ce chiffre pendant la guerre, a monté dernièrement pour un temps jusqu'à 24.00, et le prix du dollar a augmenté dans les mêmes proportions. Cette augmentation considérable dans le taux du change sur les contrées occidentales et les difficultés qui en découlèrent d'abord pour le commerce danois, puis le consommateur dans le pays, fit qu'en décembre 1919 les cinq banques principales de Copenhague exercèrent leur influence en vue d'amener une restriction dans l'importation des articles qui n'étaient pas de première nécessité. Pour arriver à ce but, les banques refusèrent de vendre du papier étranger aux maisons qui se livraient à ce genre de commerce. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que de telles mesures ne pouvaient exercer une influence effective faute d'une loi à cet effet. En l'absence de cette autorisation légale, si prolongées qu'aient été les négociations à cet effet, les banques cessèrent d'exercer leurs fonctions de contrôle, et actuellement il n'existe plus aucune restriction pour les importations, ni contrôle sur le taux du change au Danemark. Ce qui arrêta les législateurs d'agir, c'est qu'il aurait fallu créer tout un organisme administratif afin d'obtenir une véritable réglementation des importations, et ils jugèrent qu'il serait plus sage de consacrer leurs efforts à trouver de nouveaux débouchés pour nos exportations à l'étranger et en même temps d'obtenir, au besoin, des prix plus

raisonnables pour le charbon. En comparaison, les résultats à attendre de cette réglementation des importations n'auraient à leurs yeux qu'une importance minime.

Il est donc de la plus haute importance que ces efforts soient couronnés de succès, en partie tout au moins, si le Danemark veut recouvrer sa force économique et exploiter ses avantages, non seulement à son profit, mais encore pour le bien des pays de l'ouest et du sud avec lesquels il a toujours été en relations commerciales, et surtout au profit des peuples frappés que le Danemark a déjà soulagé en partie et qu'il est prêt à aider de nouveau dans la mesure du possible.

ESPAGNE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. le MARQUIS DE CORTINA (Délégué de l'Espagne)

BUDGET ESPAGNOL

Selon les données fournies au Secrétariat de la Conférence et que nous reproduisons seulement en chiffres globaux, il résulte que l'insuffisance actuelle du budget espagnol dépasse 900 millions de pesetas et, en rapport avec les recettes évaluées à 1 milliard 800,000,000 pesetas par an, constitue une insuffisance dans celles-ci d'environ 50 %. Cette insuffisance préoccupe le Gouvernement et les hommes d'Etat espagnols, et afin de la compenser, il faudrait élever les impôts actuels de 45 pesetas par habitant et par an, ce qu'on considère comme absolument impossible, étant donnée la situation du pays. On est arrivé à ce résultat par la répercussion de la guerre dans les pays neutres, par les exigences du syndicalisme socialiste et par l'inflation monétaire produite par l'accumulation de l'or dans les caisses de la Banque Nationale et conséquemment l'émission de papier-monnaie. A tout ceci il faudra donner une attention constante si on veut trouver le remède, mais il ne peut être question de peu de temps.

DETTE EXTÉRIEURE

La Dette Extérieure espagnole date, dans sa plus grande partie, du commencement du siècle dernier. Il faut remarquer que nous entendons, par Dette Extérieure, seulement celle qu'un Etat contracte payable en monnaie différente de la monnaie nationale.

Notre Dette Extérieure était et est toujours stipulée payable en francs, livres sterling ou marcs, au gré du porteur. Le montant de cette dette en cours, au moment de la conversion de 1881, était de plus de 3 milliards de pesetas.

Lors de la guerre avec les Etats-Unis, en 1898, au moment de l'effondrement du change et de la dépréciation énorme de la peseta, le Parlement décréta l'estampillage de la Dette et la création d'un affidavit, afin que seulement les porteurs étrangers puissent toucher leurs coupons en monnaie étrangère. De ceci, il résulte que seulement furent estampillés, ceux qui se trouvaient dans ce cas, 1,047 millions.

Pendant la dernière guerre européenne, on autorisa l'estampillage des titres de la Dette Extérieure, pour tous ceux qui auraient voulu toucher leurs coupons en pesetas, mais avec engagement de les encaisser pour toujours dans cette monnaie. Par suite de ces mesures, il est resté, non estampillé, un chiffre approximatif de 250 millions, ce qu'il reste de Dette Extérieure circulant aujourd'hui à l'étranger.

L'Espagne est toute disposée à la racheter ; pour ceci, elle compte avec l'autorisation du Parlement et la consignation nécessaire au budget, et elle croit que la politique consistant à ce que les neutres remboursent aux belligérants les dettes en cours avec eux est très avantageuse pour tous et constituerait, si elle venait à se généraliser, une aide puissante pour les pays qui ont souffert le plus directement de la guerre.

Il existe une autre dette, qu'on ne peut pas qualifier d'extérieure, car elle n'est pas d'Etat à Etat mais de nation à nation ; nous nous référons aux capitaux étrangers qui se sont employés en travaux publics, comme chemins de fer, tramways, mines, etc., en Espagne. Il serait juste et équitable que ces capitaux reviennent aux nations qui les ont fournis et l'Espagne est toute disposée à le faire, pour ce qui la concerne, estimant que, de ce chef, on dépasserait la somme de 500 millions, ce qu'elle aurait à rembourser.

Il existe aussi des emprunts conjoints, comme celui que, d'un commun accord, firent la France et l'Espagne au Maroc, et dans les circonstances actuelles il paraîtrait logique et honorable que la nation neutre prît à sa charge la totalité de la dette, en remboursant à la nation belligérante sa participation dans la susdite dette.

En ce qui concerne la Dette Marocaine, l'Espagne ne verrait

aucun inconvénient à prendre à sa charge une part de la participation française.

A côté de la Dette Extérieure, l'Espagne a ce qu'on pourrait appeler compensations, consistant dans les avances faites pendant la guerre à des pays étrangers, suivant les données qui ont été fournies au Secrétariat.

Ces avances sont : un crédit à l'Angleterre de 75 millions de pesetas déjà remboursés, un autre aux Etats-Unis de 132 millions de pesetas liquidés à l'heure actuelle, et celui en cours de 455 millions de pesetas avancés à la France ; ce dernier crédit présente un caractère commercial, sous forme de traites escomptées aux banques françaises par les banques espagnoles avec l'aval des deux Gouvernements intéressés. En ce qui concerne ce dernier crédit, il y a des négociations qui continuent toujours aux fins de renouvellement partiel ou total ou de possibles compensations.

Il faut tenir compte de ce que, si le chiffre des crédits consentis à la France est plus élevé que celui des avances faites aux autres nations, cela résulte de nos relations de bon voisinage avec la France, et cela se trouve également justifié par le fait que lors de la guerre avec Cuba, la France nous consentit une avance de 35 millions de francs, et lors de la guerre avec les Etats-Unis, une de 15 millions de francs en or. L'Espagne remboursa la première avance dans le délai d'un an et la seconde dans le délai de quatre mois.

DETTE INTÉRIEURE

La Dette Intérieure s'éleva à 11,102 millions pesetas, si on l'additionne à la Dette Extérieure et à la Dette flottante, en comprenant la dernière émission de bons du Trésor effectuée au mois de juin dernier, on arrive à un total de 12,313 millions de pesetas, soit 615 pesetas par habitant, chiffre qu'on considère comme excessivement élevé, par rapport à la richesse nationale. Bien que cette proportion soit supérieure dans d'autres pays, il n'empêche que l'Espagne se préoccupe vivement au sujet du chiffre cité et s'efforcera de ne pas l'augmenter, si elle trouve possibilité d'équilibrer le budget actuel ; elle tâchera plutôt de le réduire, étant donné que l'amortissement normal des dettes amortissables portera ses effets à des dates éloignées et pour des montants relativement modérés.

SYSTÈME MONÉTAIRE

L'Espagne vit depuis l'année 1868 sous le régime du bi-métallisme, établi par les décrets-lois promulgués à cette époque par le ministre des Finances d'alors, M. Figuerola.

Dans ce décret, on donnait force libératoire à la monnaie d'argent de 5 pesetas, sans limitation de quantité. Tant que l'argent et l'or conservèrent la proportion normale dans la valeur du marché, de 1 à 16 approximativement, il n'y eut aucune difficulté : le système fonctionna parfaitement. Dès que l'argent commença à baisser, il s'est produit en Espagne le phénomène consistant en ce que, sans cours forcé et bien que les billets pussent s'échanger contre le métal, le change baissa continuellement, attendu que les billets s'échangeaient contre des monnaies d'argent et que cette monnaie ne pouvait pas s'exporter, étant donné le bas prix du métal argent. Le change de notre monnaie était donc toujours défavorable depuis l'année 1888, arrivant à son point maxima de dépréciation lors de la guerre avec les Etats-Unis, et lors de l'avance à laquelle nous nous référons plus haut.

A ce moment, en effet, la valeur de 1 franc atteignit 2 pes. 17 c. Depuis, le change commença à s'améliorer à mesure qu'on procéda au remboursement des avances à la Banque Nationale et qu'on réduisit en conséquence la circulation fiduciaire.

Au début de la guerre européenne, en 1914, la monnaie étrangère conservait seulement une petite prime qui oscillait entre 5 et 12 %.

Les exportations forcées de toutes espèces de choses que provoqua la guerre dans le commerce espagnol produisirent un tel renversement des termes du change, que, ne pouvant suffire à les combler, ni par les importations, ni par les emprunts, on solda en partie par 2 milliards d'or, importés de l'étranger, qui sont allés grossir les réserves de la Banque d'Espagne, mais sans que, pour cela, la situation monétaire s'améliore, étant donné qu'en représentation de cet or, on a émis autant de billets, qui ne sont pas échangeables contre de l'or, mais seulement contre de l'argent, si on les présente au remboursement.

Il faut cependant tenir compte de ce qu'une exportation du métal-argent s'est produite, par suite du prix plus élevé de ce métal ; si cette hausse devait persister ou s'accentuer, elle rétablirait d'elle-même et en fait l'étalon d'or en Espagne, attendu que la proportion de valeur des deux métaux reviendrait à ce qu'elle était au temps du Décret-Loi auquel nous nous sommes référés.

Dans ce cas commenceraient les exportations, d'abord du métal blanc, ensuite du métal jaune. Toutefois, il y aurait toujours la compensation du paiement en or des droits de douane, établi en Espagne depuis des années, et qui fonctionne avec une régularité absolue. Cette mesure pourrait aussi se généraliser en Europe aux fins de donner plus de stabilité aux droits de douane.

Le fait positif, comme finale, c'est qu'aujourd'hui, par rapport à l'étalon d'or, établi uniquement en réalité aux Etats-Unis où il n'y a aucune entrave ou difficulté, soit pour le change des billets, ou l'exportation de l'or, la monnaie espagnole a une dépréciation de près de 30 %.

Cette situation défavorable préoccupe les hommes d'Etat espagnols, d'autant plus qu'elle se reflète aussi dans les chiffres de notre commerce extérieur, qui, pour la première fois depuis 1914, présente dans le premier mois de l'année courante un solde défavorable de 16 millions de pesetas ; soit une augmentation considérable dans les importations et une diminution dans les exportations, remarquable spécialement dans notre trafic avec les Etats-Unis.

Pour tout ce qui précède, l'Espagne verrait avec plaisir qu'on la fasse bénéficier de toute mesure tendant au rétablissement de sa balance commerciale et de son change.

HOLLANDE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. PATYN (Délégué de la Hollande)

La Conférence a reçu des statistiques détaillées sur la situation financière et économique du Royaume des Pays-Bas.

Il résulte de ces données que la situation financière de la Hollande, quoique relativement satisfaisante quand on la compare à celle des pays de l'Europe continentale qui ont pris part à la guerre, est bien moins brillante qu'on ne le suppose généralement.

Un aperçu des éléments principaux de la situation financière de la Hollande ne manquera pas de faire ressortir la justesse de cette observation préalable.

La dette nationale fut à la fin de décembre 1913 (en chiffres ronds) de 1,162 millions de florins dont 13 millions de florins de dette non consolidée. A la fin de juin 1920, la dette nationale hollandaise s'était accrue à 2,679 millions de florins dont 70 millions de florins de dette non consolidée. Dans le montant de 2,679,000,000 de florins n'est pas comprise une avance de 190 millions de florins aux colonies néerlandaises, qui pour le moment représente encore une dette non consolidée de la mère-patrie. La dette nationale s'est donc accrue de 140 %; elle a augmenté de 1/2 milliard de florins ou de 220 florins par tête de la population. En outre, toutes les grandes communes ont dû s'endetter outre mesure pendant la période de la guerre.

Bien qu'il serait exagéré de considérer cette augmentation énorme de la dette nationale comme fatale pour la situation financière du pays, elle implique tout de même une lourde charge pour les contribuables. Le service de la dette nationale demanda 38 millions de florins en 1913 (dont 32 millions de florins d'intérêts et 6,000,000 d'amortissement); selon le budget de l'année courante, ce service exige 142,000,000 de florins dont 105,000,000 de florins d'intérêts et 37,000,000 de florins d'amortissement.

Toutefois, la Hollande se trouve dans une situation normale sous ce double point de vue qu'elle a réussi à consolider presque toute sa dette et que, même pendant la période de la guerre, elle a pu faire face à ses dépenses ordinaires par ses impôts directs et indirects et ses autres sources de revenus ordinaires. Elle a même réussi à payer environ le tiers des dépenses extraordinaires du fait de la guerre par la recette d'impôts extraordinaires dont le principal fut l'impôt sur les profits de guerre. Autrement, la dette nationale aurait été triplée.

Ainsi que les dépenses du fait de la guerre, les dépenses publiques ordinaires ont triplé depuis le commencement de 1913, surtout à cause de la hausse générale des prix et de la nécessité d'augmenter les salaires des employés. En 1913, le budget des dépenses ordinaires se montait à 218 millions de florins; le budget de 1920 donne une somme de 648 millions de florins pour ces dépenses-là.

En dehors des impôts extraordinaires dont je viens de parler, les impôts directs et indirects, y compris les droits de timbre et d'enregistrement, se sont accrus de 164 millions de florins en 1913 à 364 millions de florins selon le budget de 1920. D'après les résultats du premier semestre de l'année courante, la charge des impôts ne sera probablement pas au-dessous de 430 millions de florins. Donc, ici aussi triplage des charges. En outre, un des impôts extraordinaires sera prolongé pendant de longues années encore, de sorte qu'en réalité il doit être compté parmi les impôts ordinaires. Si on ajoute le montant de cette contribution-là, c'est-à-dire un impôt sur le revenu et le capital connu sous le nom « d'impôt de défense », on arrive à un chiffre de 470 millions de florins. La charge des impôts s'est donc augmentée de 270 florins par tête de la population en 1913 à 680 florins en 1920. Il est intéressant de constater que cette augmentation est due en tout premier lieu aux impôts directs. Tandis que les impôts indirects, y compris les droits de timbre et d'enregistrement, ont doublé, les impôts directs se sont élevés de 67 à 240 florins ou 250 millions

de florins. La recette de cette source ainsi que la charge de ces impositions sont donc presque quatre fois plus grandes qu'avant la guerre.

Pour arriver à ces résultats, les impôts directs n'ont pas seulement dû être sensiblement élevés, mais le principe de la progression a dû être sévèrement appliqué tant dans le tarif de l'imposition des revenus que dans celui de l'impôt de défense qui retombe surtout sur les capitaux.

En même temps que l'Etat, plusieurs communes ont été forcées par les circonstances d'augmenter le tarif de leurs impôts sur le revenu jusqu'à la limite du possible. Aussi, les grands capitalistes payent-ils actuellement dans les grandes villes et dans plusieurs autres communes à l'Etat et à la commune, seulement en impôts qui se basent sur le montant du revenu ou du capital, jusqu'à 50 ou 55 p. c. de leur revenu, si l'on tient compte aussi des autres impôts directs ce pourcentage s'élève en plusieurs cas jusqu'à 70 et 80 p. c. A cette charge on doit ajouter celle des impôts indirects.

Le résultat de cet état de choses est que la capitalisation privée est réduite à un minimum bien au-dessous de ce que le relèvement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce au niveau d'avant la guerre demande. Aussi a-t-il été de plus en plus difficile de placer les emprunts de l'Etat, quoiqu'ils fussent émis sous la condition qu'en cas de non-réussite un emprunt forcé serait levé. Ces difficultés accrurent de telle façon et les inconvénients de la méthode d'émission suivie depuis 1914 devinrent si palpables, qu'à la dernière occasion où l'Etat se voyait dans la nécessité de faire un appel au crédit des habitants, on a dû avoir recours à l'expédient peu désirable de l'emprunt forcé.

Cependant, la guerre a eu, sous un certain rapport, une influence favorable sur l'industrie hollandaise. Avant 1914, les capitalistes préféraient en majorité le placement dans toutes espèces de valeurs étrangères à l'achat d'obligations ou d'actions d'entreprises nationales. Maintenant qu'ils ont perdu à peu près 2 milliards de florins à la Russie et aux Etats d'Europe centrale, ils sont quelque peu revenus de cette préférence.

Sans pouvoir donner des chiffres exacts, on peut constater que — sans que l'Etat s'en soit mêlé d'aucune façon — l'industrie nationale et l'agriculture des Indes Néerlandaises profitent de ce changement. Tout de même, tant le Gouvernement que les banques et les commerçants ont été obligés par les circonstances ,d'accorder pendant la guerre quelques centaines de millions de florins de crédit à des Gouvernements et des commerçants étrangers.

Un autre élément relativement favorable aux conditions économiques dans les Pays-Bas est que l'inflation monétaire est sensiblement moins grande chez nous que dans la plupart des pays du continent. Toutefois, la circulation des billets de banque s'est élevée de 317 millions de florins à la fin de juin 1914 à 1,058 millions de florins ou à 1,100 millions de florins y compris 42 millions de billets de l'Etat à la fin de 1919. Mais les réserves d'or et d'argent entre les mains du Gouvernement et de la Banque Centrale qui se montaient à 172 millions de florins (dont 162 millions de florins en or) à la première époque se sont élevées à 655 millions de florins (dont 637 millions en or) à la seconde.

Cette situation relativement favorable se démontre au marché des changes. Le cours du florin est au-dessous du pair vis-à-vis de la Suisse (4 à 5 %); par contre, le change vis-à-vis des autres pays du continent de l'Europe est sensiblement en faveur du florin; même la livre sterling est à peu près 10 % au-dessous du pair, les francs français et belge vacillent autour de 50 % du pair, la lire est plus basse encore et les valeurs des pays de l'Europe centrale sont tombées au dixième ou au vingtième du cours d'avant-guerre.

Cependant, le florin hollandais suit le déclin général de la monnaie européenne vis-à-vis des Etats-Unis, du Japon et de l'Amérique du Sud et, cela, avec une rapidité inquiétante. Tandis qu'il y a deux ou trois mois le florin avait perdu 10 à 12 %, il est coté actuellement à 25 ou 30 % au-dessous du dollar.

Ces conditions archi-anormales et surtout l'instabilité des changes ont eu une influence très malsaine sur le commerce extérieur. Bien que ce commerce ait repris bientôt après l'armistice, il est resté bien au-dessous de son extension antérieure.

A côté de cela, la relation entre l'importation et l'exportation est tout à fait anormale. Abstraction faite du commerce d'or et d'argent, l'importation de marchandises s'évalua en 1919 à 2,826 millions de florins et l'exportation à 1,411 millions de florins seulement. Donc la valeur des marchandises importées fut juste le double de celle des marchandises exportées. Il en est résulté un grand malaise dans plusieurs branches de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche, de l'industrie et du commerce extérieur.

Il est fort improbable que cet état de choses s'améliorera sensiblement tant que la Bourse des Changes n'aura pas retrouvé quelque stabilité.

La politique du Gouvernement vis-à-vis de cette situation économique est toute indiquée. Pendant la guerre, l'Etat a été obligé de faire toutes sortes de restrictions au commerce extérieur, surtout à l'exportation de vivres et de matières premières, pour que la population ne manque pas d'alimentation et que le chômage ne prenne pas de dimensions trop dangereuses. Depuis l'armistice, ces restrictions ont pu être graduellement abandonnées ou au moins relâchées et le Gouvernement s'efforce de rétablir, dans la mesure du possible, le système de la liberté du commerce extérieur.

Quant au commerce d'or et d'argent, tant le Gouvernement que la Banque Centrale ne désirent pas mieux que de pouvoir le plus tôt possible revenir au régime du libre échange. Mais, tant que la Bourse des Changes se trouvera dans les conditions actuelles, une grande prudence leur est imposée sous ce rapport.

Nos autorités, ainsi que la délégation hollandaise, espèrent que l'œuvre bienfaisante et salutaire de la Conférence contribuera au rétablissement d'une situation financière mondiale qui permettra de mettre de côté les restrictions que l'état de guerre a imposé et qui amènera dans la suite une reprise intense des relations commerciales, intellectuelles et humanitaires entre les populations du monde entier.

LUXEMBOURG

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. J. STEICHEN (Délégué du Luxembourg)

Messieurs, le Grand-Duché de Luxembourg est un tout petit pays : il ne compte en effet que 260,000 habitants répartis sur une superficie de 2,580 kilomètres carrés. Il ne représente donc comme population et comme étendue que la vingt-huitième partie de la Belgique et la cent soixantième partie de la France. Mais ce petit pays a fait preuve avant la guerre d'une puissance économique remarquable et je ne saurais mieux caractériser celle-ci qu'en vous disant qu'avant la guerre les importations et les exportations du Grand-Duché en produits végétaux et animaux, naturels et travaillés ,se balançaient à peu de chose près, tandis que son activité industrielle, représentée surtout par son industrie métallurgique, donnait lieu à un excédent d'exportation de 50 millions par an; pour l'année 1913, cet excédent atteignait même 55 millions.

Pour vous donner une idée de l'importance de ce chiffre, il convient de recourir encore à une comparaison avec les pays voisins. Ce chiffre de 55 millions donnerait, au prorata de la population, un excédent d'exportation pour la Belgique, de un milliard 575 millions; pour la France, de 8 milliards 370 millions; pour l'Allemagne, de 13 milliards 769 millions.

Aussi, Messieurs, peut-on espérer légitimement qu'une fois que le Grand-Duché aura de nouveau le combustible dont il a besoin pour actionner ses usines, son franc se relèvera rapidement si le franc luxembourgeois est maintenu, ou que son excédent d'exportation influera favorablement sur le change du pays avec lequel il entrera dans une union économique et dont il accepterait également le système monétaire.

Messieurs, si le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas été directement impliqué dans la guerre, il a néanmoins été, pendant l'occupation allemande et après celle-ci, gravement atteint dans sa prospérité économique et financière; d'une part, par suite du manque d'apport de matières premières et notamment de combustible depuis l'armistice; d'autre part, du fait des sommes considérables qu'il a dû affecter à l'allocation d'indemnités de vie chère et au ravitaillement de sa population.

EXPOSÉ

Dans son exposé à la Chambre des députés, le Directeur Général des Finances prévoit un budget de dépenses permanentes de 70 millions environ, dépenses qui seraient couvertes par les recettes suivantes :

	Francs.
	—
1) Contributions directes	20,000,000
2) Enregistrement	10,000,000
3) Postes, télégraphes et téléphones	6,000,000
4) Douanes	12,000,000
5) Impôt sur le chiffre d'affaires (Umsatzsteuer)	18,000,000
6) Divers impôts nouveaux, monopoles, etc....	4,000,000

Dans l'exposé général du 3 juillet de la situation budgétaire, il n'était question que de 50 millions de dépenses permanentes. Ce chiffre avait été établi au mois d'octobre 1919. Depuis lors, les circonstances se sont considérablement modifiées.

Le Gouvernement se propose de créer de plus un impôt sur la fortune qui rapporterait à l'Etat pendant une période de dix années 15 millions par an. Cet impôt serait affecté à l'amortissement de la Dette publique. En outre, on lèverait un impôt spécial de 5 centimes par mark échangé en 1918 contre les bons de caisse luxembourgeois. Cet impôt, d'un rendement de 10 à 13 millions, serait destiné à couvrir pendant trois années les intérêts des bons du Trésor émis en 1919.

Les taxes de la poste et du téléphone devront être majorées. En effet, la dépense prévue pour les P.T.T. en 1920 s'élève à

7,775,000 francs, tandis que les recettes n'atteignent pas 4 millions de francs.

La taxe sur les automobiles, qui varie de 25 à 1,600 francs, serait décuplée, mais celle sur les camions ne serait que quintuplée. Les taxes sur les cabarets seront doublées.

On envisage également un impôt sur les célibataires, une taxe sur les jeux et amusements publics, de même que sur les tantièmes ainsi que sur l'accroissement de valeur de la propriété immobilière. En cas de besoin, on songerait aussi à quelques monopoles, notamment à celui de l'alcool et du pétrole.

Dette publique.

Le Grand-Duché n'a pas contracté de dette extérieure ; il n'a pas davantage consenti de prêt à un gouvernement étranger. Il convient néanmoins de faire remarquer que le Grand-Duché possède une créance de 200,000,000 de marks sur l'Allemagne du chef des billets allemands retirés de la circulation en décembre 1918.

A la fin de 1913, la Dette intérieure consolidée s'élevait à 10 millions de francs, la non consolidée à 15 millions de francs. Au 31 décembre 1919, la Dette consolidée arrivait à 124 millions, et la non consolidée à 55,725,000 francs.

La Dette non consolidée comprend en premier lieu une somme de 50,000,000 de bons du Trésor, ensuite les fonds affectés à la construction des chemins de fer vicinaux, dont les intérêts et annuités sont couverts par le service des rentes minières.

Circulation monétaire.

Le Grand-Duché a émis successivement 1,244,000 francs de billon, en nickel, zinc, etc. Mais il ne possède ni monnaie nationale en or ou argent, ni banque centrale, ni banque d'Etat. La Banque internationale, constituée en 1856, a été autorisée à émettre des billets dont la circulation s'élève aujourd'hui à 6 millions 250,000 francs.

Les bons de caisse de l'Etat, émis à la suite de la guerre, et notamment pour rembourser les marks allemands en circulation dans le Grand-Duché, portent à l'heure actuelle sur une somme de près de 218,000,000 de francs, ce qui donne une circulation fiduciaire totale de près de 224,000,000 de francs.

Ajoutons que le Gouvernement possède une encaisse de près de 10,000,000 de francs en argent.

Commerce extérieur.

La douane luxembourgeoise, qui se trouvait jusqu'au début de 1919 sous le contrôle immédiat de l'administration du Zollverein, ne possède encore qu'un service de statistique imparfaitement organisé. Aussi les données, contenues dans le rapport général adressé à la Conférence Financière, n'ont pas la prétention d'une rigoureuse exactitude.

Les principales exportations du Grand-Duché, en 1919, comprenaient les minerais de fer — 860,000 tonnes — les scories Thomas — près de 100,000 tonnes — les fontes, fers, aciers, etc., — 300,000 tonnes environ.

Les principales importations portaient sur les minerais de fer — 480,000 tonnes — les charbons et cokes, — plus de 900,000 tonnes.

Au point de vue de la provenance, disons que la France nous a fourni 360,000 tonnes de minerais de fer et 84,000 tonnes de houille et coke ; la Belgique, 226,000 tonnes de combustibles divers ; l'Allemagne, plus de 600,000 tonnes des mêmes combustibles, et en outre 18,000 tonnes de bois industriels.

Le total du tonnage importé en 1919 peut être évalué à 1,674,730 tonnes.

Le total du tonnage exporté en 1919 peut être évalué à 1,382,850 tonnes.

Est-il nécessaire de faire observer que le commerce extérieur du Grand-Duché n'a pas encore retrouvé en 1919 l'ampleur qu'il possédait avant la guerre?

En 1913, les exportations du Grand-Duché étaient environ trois fois aussi élevées que les importations.

Les importations s'élevaient alors à 1,755,380 tonnes, 1,809 chevaux, 46,000 chapeaux, 2,330 montres. (Abstraction faite de 1,834 tonnes de sel et tabac ainsi que de 39,070 hl. de bière et d'eau-de-vie provenant de l'Allemagne.)

Les exportations par les bureaux de douane luxembourgeois se sont élevées à 5,624,391 tonnes, 1,668 chevaux (plus 1,708 hl d'alcool pur exportés en Allemagne).

On possède le mouvement mensuel du commerce extérieur pour la partie des marchandises qui ont été transportées sur le réseau Guillaume-Luxembourg. Au début de l'année 1919, comme tonnage, les importations étaient du double des exportations. A la fin de la même année, les exportations dépassaient les importations du dixième à peu près.

L'administration de la douane luxembourgeoise ne dispose pas encore d'un service adéquat pour le calcul de la valeur des marchandises importées ou exportées.

Change et contrôle du change.

La première mesure concernant le change se trouve dans l'arrêté grand-ducal du 11 décembre 1918, portant défense d'importation, en même temps que mise hors cours et échange de la monnaie fiduciaire et de la monnaie d'argent allemandes.

Le terme, *mise hors cours*, demande une explication. Les monnaies allemandes n'avaient jamais « cours légal » dans le Grand-Duché, mais étant reçues dans les caisses d'Etat (1 mark = fr. 1.25), ces monnaies avaient un cours de fait.

L'article 2 de cet arrêté fixe le taux de l'échange à fr. 1.25 par mark, mais il ajoute que les conditions de remboursement des bons de caisse de l'Etat seront arrêtées plus tard. L'article 9 de l'arrêté prévoit que ces conditions seront déterminées aussitôt que la situation économique et financière du pays permettra de les arrêter définitivement. Cette loi déterminera notamment la monnaie dans laquelle le remboursement se fera, ainsi que le taux auquel il aura lieu.

La loi du 12 avril 1920 a pour objet de remédier aux conséquences des dépréciations de change pour les sociétés industrielles et commerciales, quant aux biens et valeurs se trouvant en la possession des sociétés à la date du 11 décembre 1918, ou qui ont été acquis par la suite en remplacement de ceux-ci.

La loi permet aux sociétés de porter la différence entre le cours actuel et le montant pour lequel les biens et valeurs figuraient antérieurement dans les livres comme poste spécial à l'actif du bilan, mais avec l'obligation d'amortir ce poste spécial à raison de 1/30 au moins par an.

Quant au contrôle du change, il n'existe à l'heure actuelle aucune disposition dans le Grand-Duché tendant à restreindre la liberté absolue d'importer et d'exporter toutes valeurs et titres, billets de banque ou papier-monnaie d'un pays quelconque. Un arrêté de 1916, qui avait interdit l'exportation de l'or et de l'argent, s'est trouvé plus ou moins paralysé par le fait de l'occupation allemande.

Crédits pour achats et ventes.

Le Gouvernement luxembourgeois possède deux comptes concernant des crédits à l'étranger.

Le premier, qui est un compte débiteur, comprend :

1) Un crédit temporaire de 20,000,000 de francs belges à Bruxelles ;

2) Un crédit de 859,450 francs belges, soit 69,000 dollars américains à Bruxelles ;

3) En 1916, le Gouvernement Grand-Ducal avait négocié à Rotterdam un crédit pour l'achat d'objets d'alimentation, crédit gagé par des titres, et dont le montant actuel s'élève à 5 millions 765,835 florins.

Les deux premiers crédits ont servi à des achats de blé.

D'autre part, le Gouvernement Grand-Ducal possède des comptes créditeurs qui sont :

1) de 18,643,000.19 francs français à la Société Générale, Paris ;

2) de 400,000 francs français, solde d'une somme de 500,000 francs déposée à la Société Générale Alsacienne de Banque, Metz, pour les besoins de l'office national du franc ;

3) de 5,200,000 francs français déposés à la Banque de l'Union Parisienne, Paris.

Le total des comptes créditeurs s'élève à l'heure actuelle à 24,243,776 francs.

Restrictions à l'importation.

Par arrêté du 28 décembre 1918, toutes les restrictions apportées par les arrêtés grand-ducaux des 6 février et 21 mars 1917 à l'importation des marchandises ont été rapportées. Une nouvelle restriction néanmoins a été introduite par arrêté du 21 juin 1920 pour l'importation de ciments et matériaux de construction (pierres de taille, moellons, pavés et chaux hydrauliques).

Conclusion.

Ce court résumé suffit à indiquer quelle peut et doit être la politique du Gouvernement luxembourgeois dans ces diverses questions : rétablir l'équilibre du budget par la majoration des impôts existants et la création d'impôts nouveaux ; procéder à l'amortissement rapide de la Dette publique au moyen d'un impôt spécial sur le capital ; amener, dans le plus court délai, une déflation sensible de la circulation fiduciaire, au moyen d'une nouvelle émission de bons du Trésor portant intérêts ; prendre avec la Belgique et la France les arrangements économiques indispensables pour la prospérité du pays ; obtenir l'appui des Puissances alliées et associées pour que le Luxembourg soit indemnisé par l'Allemagne des dommages de guerre et de la dépréciation des marks-papier retirés de la circulation en décembre 1918 ; obtenir l'application des articles du Traité de Paix visant le Grand-Duché, notamment de l'article 268 alinéa c, de l'article 41 ainsi que des §§ 5 et 6, annexe V, Partie VIII, Réparations.

Pour terminer, le Grand-Duché appelle de nouveau l'attention sur ses desiderata économiques essentiels : assurer à son industrie métallurgique le charbon d'Allemagne et le minerai de France ; et à sa production agricole et industrielle, des débouchés équivalents à ceux d'avant-guerre.

NORVÈGE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. M. P. VOLCKMAR (Délégué de la Norvège)

EXPOSÉ DU BUDGET

Un fait qui, à l'étude de la situation des finances publiques de la Norvège pendant la guerre mondiale et après la cessation des hostilités frappe tout d'abord l'attention, est l'accroissement énorme qu'ont subi en Norvège, comme ailleurs, les dépenses de l'Etat.

Par suite de la hausse énorme des prix des marchandises de toutes sortes, l'Etat a dû non seulement augmenter les traitements et les salaires de ses fonctionnaires et de ses ouvriers, mais encore, dans une large mesure, fournir à la population des subsides afin de lui permettre de supporter le fardeau de la vie chère. Les budgets ont en conséquence pris des proportions qu'il eût été impossible de concevoir avant la guerre. Tandis que l'exercice qui précéda immédiatement l'ouverture des hostilités (1er juillet 1913-30 juin 1914) présente un budget de dépenses ne dépassant pas 166.7 *millions* de couronnes, le total des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires atteignit :

		Millions de couronnes
En 1914-1915	(suivant les comptes définitifs)	185.7
» 1915-1916	» » »	191.2
» 1916-1917	» » »	268.7
» 1917-1918	» » »	301.8
» 1918-1919	» » »	672.3
» 1919-1920	(crédits ouverts) »	726.5
» 1920-1921	(budget proposé) »	759.8

L'écart entre le budget des dépenses de l'exercice 1913-1914 et celui de 1920-1921 est de plus de 350 %. Encore n'est-il tenu compte dans le tableau précédent ,ni des dépenses auxquelles ont donné lieu les mesures militaires prises pour assurer la sauvegarde de la neutralité, ni les sommes engagées dans les opérations commerciales de l'Etat, lesquelles, comme on le verra par la suite, atteignent un chiffre relativement élevé. D'autre part, les bénéfices importants réalisés pendant la guerre ont, en augmentant les ressources d'un bon nombre de contribuables, accru sensiblement le produit des impôts et ainsi mis l'Etat à même de faire face aux nouvelles charges qui lui incombent. Grâce à ces nouvelles recettes, il a été possible, non seulement de balancer le budget des exercices de 1914-1915 à 1918-1819 (les comptes des exercices postérieurs n'ont pas encore été définitivement établis), mais encore de clore ces budgets par des excédents importants qui, pour les cinq années financières en question se chiffrent à un total de près de 400 millions de couronnes. Ces excédents ont permis à l'Etat de couvrir, sans avoir recours à aucun emprunt, les dépenses militaires ci-dessus mentionnées, lesquelles montaient à environ 200 millions de couronnes. En outre, le Trésor s'est vu à même de faire d'importantes avances, en particulier à l'Administration des chemins de fer.

Les remarques qui précèdent concernant les dépenses publiques des exercices 1913-1914 à 1920-1921, se réfèrent indistinctement aux budgets ordinaires et aux budgets extraordinaires des années financières en question.

Aux *budgets extraordinaires* figurent les dépenses que l'on prévoit devoir être couvertes par :

a) Des emprunts amortissables par annuités;

b) L'encaisse du Trésor;

c) Ou bien au moyen de recettes extraordinaires.

1. *Le produit des emprunts amortissables par annuités* a été pendant les sept exercices susmentionnés exclusivement employé à des fins propres à accroître la fortune publique, telles que : constructions de chemins de fer, lignes de télégraphe et de téléphone, régularisation des chutes d'eau et utilisation industrielle de leur force motrice, acquisition de divers immeubles, etc...

A ces fins ont été destinées les sommes suivantes, provenant d'emprunts amortissables par annuités :

	Millions de couronnes
a) Pour la période 1914-1915 à 1918-1919 (suivant les comptes définitifs)	144.8
b) Pour l'exercice 1920-1921 (crédits ouverts)	60.3
c) Pour l'exercice 1921-1922 (crédits proposés)	76.4
Total	281.5

2. Une somme d'environ 31.5 millions de couronnes prélevée sur l'*encaisse du Trésor* figure au budget comme destinée à être employée principalement à des acquisitions d'immeubles, à des travaux de construction et à d'autres dépenses propres à accroître l'actif de l'Etat.

3. *Les recettes extraordinaires* sont dues principalement à la taxe sur les bénéfices de guerre et au droit sur le tonnage des navires qui, au cours des cinq années financières 1915-1916 à 1918-1919 ont eu un rendement total, le premier de 653, le second de 75.2 millions de couronnes. Ces recettes figurent dans les budgets comm edestinés à couvrir certaines dépenses, créées par la situation économique et politique anormale et qui, comme telles, sont considérées comme appelées à disparaître peu à peu.

Telles sont, par exemple, les dépenses auxquelles ont donné lieu les mesures nécessitées par la hausse des prix des moyens d'existence, les subsides de vie chère, les mesures extraordinaires de défense nationale autres que celles ayant spécialement trait à la sauvegarde de la neutralité dont il est question précédemment ,etc... Cependant, des sommes importantes provenant de recettes extraordinaires ont été dépensées ou mises en réserve afin de pourvoir à d'autres buts, tels que la construction de chemins de fer et de maisons d'habitation ou d'acquisition d'immeubles, etc.

Les budgets ordinaires — de même que les budgets extraordinaires — contiennent le chiffre brut des recettes et des dépenses. Le tableau suivant montre les dépenses ordinaires des cinq exercices de 1913-1914 à 1920-1921, comparées aux soldes nets correspondants et contient en outre une liste des impôts les plus importants figurant dans les budgets en question.

EXERCICE —	Comptes d'exercices bruts (1)	Comptes d'exercices nets (1)	Impôts sur le revenu et sur les fortunes (1)	Droits de douanes	Taxes sur la bière, les eaux-de-vie et tabacs	Droits du timbre	Droits sur les successions
	(Millions de couronnes.)						
1913-1914 d'après les comptes définitifs.	146.4	89.8	14.7	55.7	11.4	2.5	1.6
1914-1915, id. . . .	153.7	91.6	16.6	56.2	10.1	2.5	2.0
1915-1916, id. . . .	167.6	95.2	47.7	58.2	14.9	8.9	1.8
1916-1917, id. . . .	202.2	112.7	113.9	67.8	15.9	19.6	2.7
1918-1919, id. . . .	347.6	199.9	171.5	68.8	18.1	24.7	5.7
1919-1920, id. . . . (crédits ouverts)	392.4	238.1	125.0	60.0	14.1	20.1	3.5
1920 - 1921, budget proposé	492.4	289.5	150.0	75.0	23.1	15.1	7.0

(1) Il est à remarquer que pour chacun des exercices 1913-1914 et 1917-1918 une somme de 2.4 millions de couronnes, provenant du produit des impôts sur le revenu et le capital, a été employée à couvrir certaines dépenses militaires extraordinaires des exercices précédents.

Il ressort du tableau ci-dessus que les droits de douane, qui étaient avant la guerre la principale source de recettes publiques ont, pendant les années de crise, pris un caractère relativement moins important, tandis que les impôts directs sur le revenu et le capital ont sensiblement augmenté et occupent actuellement la première place parmi les ressources de l'Etat. L'importance de cette évolution apparaîtra d'une manière encore plus manifeste, si l'on considère que l'impôt sur les bénéfices de guerre, qui figure au budget extraordinaire et qui, comme mentionné précédemment, a fourni à l'Etat des sommes considérables par rapport aux ressources normales du pays, n'est lui-même autre chose qu'un impôt sur le revenu.

DETTE NATIONALE

La Dette publique se chiffrait, à la fin de l'année dernière, à environ 1,027,000,000 de couronnes, dont environ 687,000,000 de dette intérieure et 340,000,000 de dette de l'étranger (1).

	Couronnes.
Or, la dette de	1,026,900,000
portée au budget a, par suite de remboursements effectués au cours des six premiers mois de l'année courante se chiffrant à	88,700,000
été réduite à	938,200,000
Par contre il a, durant la même période, été émis deux emprunts intérieurs, dont l'un à longue échéance (50 ans) d'environ 88,000,000 de couronnes et l'autre à courte échéance (5 ans) destiné au convertissement de dettes provisoires, total	1,170,000,000
La Dette publique se chiffrait donc, le 30 juin 1920, à environ	1,108,200,000
Cette dette consistait le 30 juin 1920 en une *dette amortissable par annuités* (ne comprenant pas l'emprunt de convertissement émis en 1920) d'environ	641,800,000
et d'une *Dette flottante* (englobant le dit emprunt de convertissement) se chiffrant à environ . .	466,400,000
Total	1,108,200,000

En ce qui concerne l'emploi du produit de la dette consolidée, il est à ajouter aux remarques précédentes que cette dette a, depuis le 30 juin 1914, augmenté d'environ 284.4 millions de couronnes.

La Dette flottante a pour principales causes les dispositions financières prises par l'Etat à l'occasion de ses opérations commerciales ainsi que les avances faites par celui-ci à l'industrie de la pêche. Les capitaux engagés dans ces entreprises se chiffraient, le 30 juin 1920, à près de 430,000,000 de couronnes. Comme on le verra par la suite, les créances et les stocks de marchandises dont l'Etat est actuellement en possession ne représentent qu'une

(1) Une grande partie de cette dette a, pendant la guerre, été rapatriée grâce aux achats de valeurs effectués par des particuliers à l'étranger. Ces achats n'ont pas cessé après la guerre et le rapatriement de nos valeurs continue.

valeur totale d'environ 315 millions de couronnes (1). Il est donc à craindre que les opérations commerciales de l'État ne se liquident par une perte d'une certaine importance. Pour remédier à cette perte il a été proposé, entre autres projets, celui d'un impôt extraordinaire sur le capital; mais aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet.

Suivant les statistiques qui datent de 1914, l'actif total de l'État norvégien, exception faite des navires, des domaines fonciers, des mines et des terrains situés dans les villes et les forteresses, est estimé à une valeur d'environ 750 millions de couronnes, à répartir de la manière suivante :

	Millions de couronnes
Fonds et encaisse	290
Réseaux de chemins de fer	322
Réseaux de télégraphe et de téléphone	30
Forêts	25
Chutes d'eau	15
Bâtiments et biens meubles	170
Total	750

Si ces biens devaient être estimés à l'heure actuelle, en tenant compte de la hausse des valeurs survenue depuis 1914 ainsi que des nouvelles acquisitions faites par l'État on arriverait, pour chacun des chefs susmentionnés, à des chiffres sensiblement plus élevés que ceux ci-dessus indiqués. Ces augmentations de valeur ne peuvent cependant, pour l'instant, être calculées même d'une manière approximative. Il est à remarquer que les capitaux engagés par l'État dans les chemins de fer se chiffraient en date du 30 juin 1919 à 550,491,300 couronnes.

D'autre part, le service des approvisionnements de l'État dispose de stocks de charbon, de blé, de farine et de sucre d'une valeur totale d'environ 100 millions de couronnes. Par suite de ses ventes de graisse, de harengs et de poisson aux Gouvernements de l'Europe centrale, l'État norvégien est, en outre, créancier de ces derniers pour une somme d'environ 215 millions de couronnes.

Afin de donner une idée de la fortune nationale de la Norvège, il suffira de mentionner que, lors de la répartition de l'impôt pour l'année budgétaire 1919-1920, le total des capitaux imposés (en date du 1[er] janvier 1919) fut estimé à environ 11.8 milliards de couronnes. On ne prit, lors de cette estimation, en considération, ni l'actif de l'État ni celui des communes, si ce n'est pour une partie infime de ce dernier.

BANQUES

Il n'existe en Norvège qu'une seule banque d'émission, la « Norges Bank » (Banque de Norvège), laquelle est constituée en société anonyme. La circulation fiduciaire qui, à la fin de juillet 1914, ne dépassait pas 123.7 millions de couronnes s'était élevée à 454.3 millions vers la fin de 1919 et se chiffrait, le 1[er] juin 1920, à environ 458.3 millions. Les réserves-or de la Banque de Norvège ont, durant la même période de temps, augmenté de 14.2 à 147.1 millions de couronnes.

(1) Non compris la valeur des stocks de harengs et de poissons qui ne sont pas encore vendus.

CHANGE

Les changes. — L'ouverture des hostilités en 1914 provoqua une hausse des changes de la plupart des devises étrangères. Les cours atteignirent leur point culminant en décembre 1914 et allèrent ensuite en décroissant jusqu'au 3 novembre 1917, date à laquelle le change sur Londres était coté à Kr. 12.90 et sur New-York à Kr. 2.80.

L'année 1918 présente dans son ensemble une hausse des changes des pays belligérants. Pourtant, à partir d'octobre, le mark allemand subit une dépréciation rapide. Les changes furent toute l'année l'objet de fluctuations extrêmement sensibles.

En 1919 la valeur du mark allemand continue à baisser. Par contre, celle des devises des pays de l'Entente croît régulièrement. Le 7 mai la livre sterling dépasse la parité. Le dollar l'avait déjà dépassée au mois de mars. Ces deux devises subissent un léger recul en juin. Le 7 septembre a lieu une baisse tout à fait remarquable du cours de la livre, tandis que celui du dollar se maintient. Le cours de la livre qui, le 1[er] décembre, a atteint son maximum, est bientôt dépassé par celui du dollar.

En 1920, les cours des devises étrangères les plus importantes ont monté régulièrement et celui de la couronne norvégienne baissé en proportion. Les devises étrangères présentant le plus d'intérêt pour la Norvège étaient, le 16 septembre dernier, cotées comme suit :

Londres	25.35
Paris	47.60
New-York	7.35
Berlin	12.—
Amsterdam	225.—
Stockholm	148.25
Copenhague	100.—

IMPORTATIONS

Le commerce extérieur de la Norvège pendant les cinq premiers mois de l'année courante est estimé :

Pour ce qui est de l'importation, à une valeur de 1 milliard 124,226,800 couronnes, et en ce qui concerne l'exportation à 501,961,800 couronnes.

La valeur de l'importation a, comme on le voit, durant la période de temps en question, surpassé de 622,264,800 couronnes celle de l'exportation.

Le principal apport capable de remédier au déficit de notre balance commerciale nous est fourni par notre marine marchande. Le bénéfice net de nos transports maritimes à l'étranger pendant les six premiers mois de l'année 1920 se chiffre à environ 205.5 millions de couronnes. Il en a été de même pendant toute la durée de la guerre : la valeur de l'exportation est constamment restée inférieure à celle de l'importation, mais le déficit fut plus que couvert par les bénéfices nets acquis par notre marine marchande au service de l'étranger.

Pour ce qui est des créances de la Norvège sur l'étranger, il est à remarquer qu'une évaluation officielle de ces créances, à laquelle il fut procédé le 1[er] mai 1900, donna pour résultat un chif-

fre brut, c'est-à-dire dont il faut soustraire les créances de l'étranger en Norvège, de 2,412.5 millions de couronnes.

Il ne peut être donné de renseignements précis quant aux changements que ces créances ont subis postérieurement, mais il est certain que le nombre a considérablement diminué.

EXPORTATIONS

Au mois de mai 1918 fut décrétée une prohibition de sortie générale frappant toute marchandise et tout objet non pourvu d'une dispense spéciale d'exportation.

Cette prohibition d'exportation a peu à peu été levée pour ce qui est d'un certain nombre d'articles, tels que les animaux vivants, la viande, les matières grasses, le poisson et les produits de la pêche, les fourrages (dits « Kraftfor ») ainsi qu'une certaine quantité de marchandises de moindre importance. Des dispenses sont, en règle générale, accordées lorsque les besoins du pays ont été couverts.

En ce qui concerne les restrictions mises à l'entrée des marchandises, il est à remarquer qu'en vertu d'une Proclamation royale en date du 19 août 1920, un certain nombre d'articles de luxe sont frappés de prohibition. Cette prohibition doit être considérée comme un essai tenté dans le but d'améliorer le cours de la couronne norvégienne. Le nombre des marchandises frappées de prohibition d'importation sera vraisemblablement augmenté sous peu.

CONTROLE DES CHANGES

Il n'a, jusqu'à présent, été fait aucune tentative de régulariser la situation des changes au moyen de dispositions législatives. Le Gouvernement a cependant, au mois de février dernier, constitué un *Conseil pour le Règlement des Changes*, auquel a été confié le soin d'assister les efforts que font les autorités publiques pour apporter certaines améliorations à la situation actuelle. Ce Conseil a, entre autres, recommandé aux banques du pays de s'efforcer de limiter aussi bien l'ouverture de crédits nouveaux que le renouvellement de crédits déjà écoulés aux emprunts destinés à des fins absolument nécessaires et, en règle générale, d'exercer un contrôle sévère en ce qui concerne l'ouverture de crédits afin d'empêcher, entre autres, que les marchandises ne soient retirées de la circulation commerciale dans un but de spéculation. Le Conseil pour le règlement des changes a, en outre, souligné la nécessité de réduire les travaux de construction au stricte nécessaire et a, à cette occasion ,recommandé aux banques de n'accorder aux particuliers ou aux communes aucun prêt en vue de constructions nouvelles qui ne seraient pas absolument nécessaires. Il a enfin mis les autorités centrales et communales en demeure de prendre au plus vite les mesures nécessaires afin de régulariser et de restreindre les travaux publics de construction.

SUÈDE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. MARCUS WALLENBERG (Délégué de la Suède)

Monsieur le Président,

Messieurs,

Nous avons fourni des renseignements détaillés sur la situation économique de la Suède dans les exposés déjà communiqués au Secrétaire de la Conférence. Je désire seulement mettre en lumière maintenant quelques-unes des caractéristiques et tendances principales de notre vie économique au cours de ces six dernières années.

Le budget suédois se chiffrait en 1914 à 292 millions de couronnes, et en 1920 à 1.298 millions. L'augmentation pour l'ensemble du budget de 1914 à 1920 est donc de 340 %. Parmi les plus grandes dépenses, celles relatives aux traitements des fonctionnaires accusent l'augmentation la plus considérable, tandis que, d'autre part, les dépenses pour les besoins de la défense du pays se sont accrues dans une proportion beaucoup moins grande.

En comparant les dépenses d'un État avant et après la guerre, on doit tenir compte de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, phénomène qui caractérise la vie économique de la Suède comme celle de tous les autres pays. Il est évidemment impossible d'évaluer exactement l'importance de cette diminution. On peut estimer cependant que la moyenne des prix de détail est en général dans notre pays, par rapport à la moyenne d'avant guerre, dans la proportion de 270 à 100. D'après cette proportion, les dépenses pour l'année 1914, calculées sur la moyenne des prix de 1920 s'élèveraient à 1 milliard 31 millions de couronnes. L'augmentation pour la période de 1914 à 1920 serait ainsi de 26 %.

Comment a-t-on modifié le système de recettes de l'État pour faire face à cet accroissement de dépenses du budget? La source de recettes la plus considérable pour l'État — les impôts indirects — a perdu au cours de ces toutes dernières années l'importance qu'elle avait autrefois. Alors que l'augmentation globale du revenu de l'État est de 340 %, l'augmentation provenant des impôts indirects n'est que de 143 %. Si donc l'on calcule le produit de ces impôts sur la base adoptée pour l'évaluation du coût de la vie en 1920, il en résulte que ce produit est effectivement pour 1920 de 47 % inférieur à celui de 1914.

La cause de la diminution relative du produit des impôts indirects est que le revenu des douanes, qui en constitue la partie la plus importante, a considérablement baissé pendant la guerre, par suite des conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouvait le commerce international. Le rendement d'autres taxes indirectes, comme celles qui frappent le sucre, le tabac et les spiritueux, n'accuse qu'une légère augmentation.

C'est donc surtout aux impôts directs qu'on a dû avoir recours pour faire face aux plus lourdes charges du budget de l'État.

Par comparaison avec 1914, les impôts directs ont augmenté de 700 %, c'est-à-dire que si leur produit pour 1914 est calculé sur la base adoptée pour l'évaluation du coût de la vie en 1920, leur augmentation n'est pas inférieure à 181 %.

En dépit d'une augmentation considérable des impôts directs, l'État a néanmoins éprouvé de grandes difficultés à équilibrer le budget des dernières années de la guerre et des années suivantes.

Ce qui le prouve en effet d'une manière incontestable, c'est que, pour faire face aux dépenses de l'année courante, l'État a dû avoir recours à l'excédent des années précédentes, et à des emprunts absorbant ainsi l'épargne et accroissant le fardeau de la dette.

La condition qui s'impose, pour équilibrer dans l'avenir un budget tel que celui du Gouvernement suédois, est de conserver aux impôts le rendement grâce auquel, depuis la déclaration de la guerre, ils constituent une part si importante des recettes de l'État. A ce point de vue, toutefois, l'avenir est incertain. Les recettes des douanes augmenteront sans doute de nouveau dans une certaine proportion, mais les revenus considérables réalisés pendant la guerre par certaines catégories d'entreprises, et sur lesquels il était prélevé une somme considérable d'impôts directs, subiront fort probablement une grande diminution par suite de la dépression économique actuelle. De grandes industries d'exportation ont vu de vastes territoires fermés à leurs produits, le pouvoir d'achat a diminué et sur les marchés extérieurs et sur les marchés intérieurs; des conflits ouvriers très sérieux, provoqués par l'introduction de la journée de 8 heures et aggravés par les difficultés dues à l'inflation progressive, ont diminué la puissance de la production industrielle.

Il en résultera une diminution générale de la capacité de paiement du contribuable et l'État éprouvera une difficulté croissante à placer sur le marché intérieur les nouveaux emprunts rendus indispensables par cette diminution du rendement de l'impôt. Comme il est peu probable d'autre part d'obtenir le placement d'emprunts à l'étranger, le problème qui se posera pour le budget suédois sera de faire face à la diminution des revenus par la diminution des dépenses. C'est en s'imposant la

plus grande économie dans les dépenses que l'Etat réalise l'équilibre indispensable du budget. Il est évident que nous nous trouvons là en présence d'une grande difficulté et nous ne pouvons donc, en Suède, envisager avec optimisme les budgets à venir.

La dette de l'Etat suédois était, au 1er juillet 1920, de 1,556,000,000 de couronnes dont 1,271,000,000 de dette consolidée et 285,000,000 de couronnes de dette flottante.

Si ces chiffres sont mis en parallèle avec les chiffres de 1913, il résulte que la dette pendant cette courte période a augmenté dans la proportion de 100 à 240. Toute cette augmentation, à l'exception d'une somme de 93,000,000 de couronnes, est constituée par des emprunts souscrits en Suède même, fait des plus important, étant donné qu'avant la guerre les emprunts de l'Etat étaient effectués en général à l'étranger.

Il résulte de ce qui précède que la dette étrangère de l'Etat n'a que très peu augmenté pendant la guerre.

L'ensemble des emprunts extérieurs en cours en 1920 s'élève ainsi à 534,000,000 de couronnes. Pour les emprunts futurs, nous ne pouvons toutefois compter que sur le marché intérieur, qui est devenu très étroit par suite des emprunts émis pendant la guerre.

Les prêts consentis par l'Etat à d'autres pays n'ont pas atteint un chiffre considérable. D'autre part, les crédits accordés par l'initiative privée ont été très importants, du fait que l'industrie et le commerce suédois, particulièrement pendant les premières années de la guerre, ont effectué des ventes importantes à crédit dans les pays étrangers et de grandes quantités d'obligations suédoises ont été rachetées.

Il est impossible de donner, même approximativement, le chiffre de ces transactions, mais il est probable que ces avances ont dépassé la capacité d'épargne de notre pays et ont par suite influencé défavorablement la situation économique dans son ensemble.

En Suède comme dans les autres pays, les *prix*, en général, ont subi une élévation considérable.

Ce phénomène se traduit, dans le budget d'une famille ouvrière, par une augmentation des dépenses courantes, dans la proportion de 100 à 270, le chiffre 100 exprimant le coût de la vie en 1914.

La hausse des prix a continué presque sans interruption de mois en mois jusqu'au début de 1919. A ce moment, les prix se sont stabilisés puis ont légèrement diminué, de sorte que le chiffre précité de 270 exprime le maximum atteint jusqu'à ce jour.

Un accroissement considérable de la circulation fiduciaire correspond à une inflation due aux avances trop considérables à des pays étrangers et à l'énorme augmentation des dépenses publiques auxquelles on ne pouvait faire face qu'à l'aide d'emprunts.

Le total de papier-monnaie en circulation fin 1913 s'élevait à 234 millions de couronnes. A la fin de 1919, ces chiffres s'étaient élevés à 748,000,000 de couronnes, soit dans la proportion de 100 à 320. L'encaisse-or pendant la même période a passé de 102,000,000 à 281,000,000, soit dans la proportion de 100 à 275.

La politique monétaire en ce qui concerne l'or a été caractérisée par certaines mesures prises sur l'initiative de la Riksbank, et dont les conséquences sont la prohibition de l'exportation de l'or et la suppression provisoire de la frappe libre de ce métal.

La Riksbank a été également déchargée de l'obligation de rembourser ces billets en or et d'acheter à un cours fixe l'or qui était offert à la banque.

Pendant l'année qui a précédé la guerre, les *importations* de la Suède étaient presque égales à ses *exportations;* cependant, au cours de la guerre, la balance commerciale a été favorable et, pendant certaines années, la valeur des exportations a dépassé considérablement celle des importations. Cette différence provenait des restrictions imposées pendant la guerre au commerce et qui gênèrent fortement l'importation des produits de première nécessité, tandis que les entraves à l'exportation furent en comparaison beaucoup moins nombreuses.

La cessation des hostilités mit fin aux restrictions apportées aux importations et, en vue de faire face à la pénurie de matières premières, etc., causée par le blocus, les importations augmentèrent dans de fortes proportions en 1919, et la balance commerciale de cette année accuse un excédent d'importations considérable.

La quantité des produits importés dépasse à peine, néanmoins, celle des années d'avant-guerre — on peut attribuer leur valeur considérable à la hausse des prix. Le prix des produits exportés n'a pas augmenté de façon correspondante, et c'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue quand on considère le surplus considérable de nos importations en 1919. Il sera naturellement très difficile de faire pencher à nouveau la balance commerciale en notre faveur ou de la ramener à sa position d'avant-guerre. On a envisagé la possibilité de réduire les importations en y apportant de nouvelles restrictions mais, jusqu'à ce jour, on n'a pris aucune mesure dans cet ordre d'idées. La situation économique du monde en général rend très difficile l'exportation de certains de nos produits les plus importants: le nombre de leurs débouchés a diminué dans de fortes proportions par suite de la situation des changes étrangers, de la diminution du papier d'achat, des raisons politiques, etc...

Etant donnée la balance commerciale défavorable, il est essentiel cependant que la Suède pèse avec le plus grand soin toutes mesures qui pourraient rendre encore plus défavorable la balance des paiements du pays à l'égard de l'étranger. Par suite de la réduction des importations due au blocus, le cours des changes étrangers tomba parfois très au-dessous du pair. Le taux s'éleva plus tard et le cours du dollar accusa une forte hausse. Aujourd'hui, le taux est d'environ 5 couronnes contre 3.73 au pair.

Je désirerais, en terminant, insister sur le fait que la Suède a passé par les mêmes épreuves que les autres pays neutres de l'Europe. Nous nous sommes heurtés à de grandes difficultés, nous avons subi le blocus; quelques personnes ont gagné de l'argent et l'ont en partie reperdu. Nous avons connu l'inflation, les impôts, la crise des logements et les troubles ouvriers. Mais nous espérons surmonter cette crise si nous pouvons arrêter l'inflation et diminuer les dépenses publiques, faire revivre l'esprit d'entreprise, aujourd'hui paralysé par des impôts exagérés, enfin et surtout si nous pouvons faire renaître l'ancien esprit de travail et d'épargne.

EXPOSÉ

LES FINANCES DE L'ÉTAT

A. — Dépenses.

D'après le rapport sur les recettes et dépenses de l'Etat adressé en réponse à la lettre du Secrétaire général de la Société des Nations en date du 22 juin 1920, le budget suédois se montait à 382 millions de couronnes pour 1914 et à 1,298 millions de couronnes pour l'année 1920. Ces chiffres sont notablement supérieurs à ceux indiqués pour la Suède dans le rapport n° IV imprimé pour la Conférence (page 5), chiffres basés sur les don-

nées du questionnaire envoyé tout d'abord; cette différence tient principalement à ce que, dans les sommes portées ci-dessus, les frais d'exploitation des Services de l'Etat (chemins de fer, chutes d'eau, domaine, postes et télégraphes) ont été, conformément au désir qui en avait été exprimé, indiqués bruts.

L'écart entre les totaux des budgets de 1914 et de 1920 se traduit donc par une augmentation de 100 à 340. Le tableau suivant indique la répartition de cette augmentation dans les différents postes « Dépenses » du budget. Dans ce tableau, les dépenses sont groupées de la même manière que dans le schéma du rapport du 22 juin dont nous venons de parler.

	1	2	3	4	5
	1914, millions de couronnes	1920, millions de couronnes	Augmentation de 1914 à 1920, 1914 = 100	Dépenses 1914 d'après niveau des prix de 1920	Différence entre 4 et 2 pour cent
A. — Frais de recouvrement des recettes	8	14	175	22	— [illegible]
B. — Administration civile	[illegible]	140	390	100	+ 40
C. — Instruction publique	30	144	413	81	+ [illegible]
D. — Défense nationale	81	198	244	219	— 10
E. — Entretien des Services publics (chemins de fer et chutes d'eau)	72	302	[illegible]	194	+ 56
F. — Services des Postes, Télégraphes et Téléphones	37	106	[illegible]	100	+ 6
G. — Pensions de guerre et autres	9	40	144	24	+ [illegible]
H. — Dépenses de restitution			—	—	—
I. — Secours en vivres, vêtements, logement, transports, etc.	—	32	—	—	—
J. — Service de la Dette	33	114	346	89	+ [illegible]
K. — Autres dépenses	52	160	300	142	+ 33
	382	1,298	340	1,031	+ 26

Ces chiffres montrent que l'augmentation a été relativement variable suivant les différents postes. Parmi les dépenses les plus considérables, ce sont celles qui représentent les traitements des fonctionnaires de l'Etat qui se sont accrues le plus, tandis que les dépenses pour la Défense Nationale n'accusent en comparaison qu'une augmentation sensiblement moindre. D'après le tableau précédent, les dépenses pour la Défense Nationale représentaient, en 1914, 21.2 pour cent des dépenses totales, tandis qu'elles n'y entrent plus que pour 15.2 pour cent en 1920. En comparaison avec les dépenses réelles (c'est-à-dire toutes les dépenses, à l'exception de celles inhérentes au placement de capitaux dans les fonds productifs), les frais de la Défense Nationale étaient en 1914 d'environ 40 p. c. et en 1920 d'environ 25 p. c. Un poste bien caractéristique du temps de crise actuel, c'est celui des contributions de l'Etat destinées à faire baisser le prix de certaines denrées, etc.

Cependant, quand on compare les dépenses de l'Etat avant et après la guerre, il faut naturellement faire attention à la diminution de la capacité d'achat de l'argent, qui caractérise la vie économique de la Suède comme celle des autres pays. On ne peut, bien entendu, pas mesurer exactement quelle a été en réalité l'importance de cette diminution. Comme nous le disons plus bas, on a cependant fait en Suède des calculs suivis à ce sujet, tant en ce qui concerne les variations du prix en gros que celles du prix en détail. Les dernières de ces statistiques, qui servent de base à la fixation des salaires de l'Etat en rapport avec la vie chère ainsi qu'à un grand nombre d'autres accords privés relatifs aux salaires, montrent clairement que le niveau général des prix de détail en Suède est actuellement au niveau d'avant-guerre dans la proportion de 270 à 100. En prenant comme point de départ cette relation, qui correspond de fort près au chiffre obtenu dans le même cas dans le rapport n° IV (page 7), cité plus haut, on compte que les dépenses de l'année 1914, établies d'après les prix de 1920, se monteraient à 1,031 millions de couronnes. L'augmentation de 1914 à 1920 se trouverait donc portée à 267 millions de couronnes, c'est-à-dire 26 p. c. Si l'on retranche des dépenses l'intérêt de la dette d'Etat, l'augmentation n'est plus que de 242 millions de couronnes, c'est-à-dire également 26 p. c.

B. — **Recettes.**

Il peut être intéressant de rechercher tout d'abord comment les recettes du budget de l'Etat ont pu se modifier pour parvenir à correspondre aux chiffres accrus des dépenses. D'après les chiffres qui ont été fournis en réponse au questionnaire de juin, les recettes ont atteint en 1914 et 1920 les chiffres suivants :

	1	2	3	4	5
	1914, millions de couronnes	1920, millions de couronnes	Augmentation de 1914 à 1920, 1914 = 100	Recettes 1914 d'après niveau des prix de 1920	Différence entre 4 et 2 pour cent
A. — Impôts directs	40	301	760	108	+ 181
B. — Impôts indirects	112	160	143	302	— 47
C. — Taxes sur transactions	18	[illegible]	[illegible]	49	+ [illegible]
D. — Domaine public	9	28	311	24	+ 17
E. — Entreprises publiques et de l'Etat (brut)	[illegible]	301	323	254	+ 20
F. — Services des Postes, Télégraphes et Téléphones (brut)	45	116	258	121	— 4
G. — Vente de propriétés de l'Etat, stocks de guerre, etc.	—	—	—	—	—
H. — Autres sources de revenu	64	334	522	173	+ 93
	382	1,298	340	1,031	+ 26

Ces chiffres parlent clair. Les revenus les plus importants de l'Etat avant la guerre, les impôts indirects, ont complètement

perdu leur importance en 1920. Pendant que les recettes totales se sont accrues dans la proportion de 100 à 340, l'augmentation des impôts indirects n'a été que de 100 à 143. Si l'on calcule l'importance de cette source de revenu en 1914 d'après le niveau des prix de 1920 (cfr. plus haut), on constate que ces revenus ont été en réalité en 1920 inférieurs de 47 à ceux de 1914.

L'inversion qui s'est produite quant à l'importance réciproque des impôts directs et indirects apparaît peut-être plus clairement encore à la lecture des chiffres suivants, établis en prenant pour base les plus importantes recettes effectives de l'Etat (*).

	Impôts directs.	Impôts indirects.	Impôts productifs.	Banque d'Etat.	Divers.
	—	—	—	—	—
1914 pourcentage.	24.5	48.6	21.5	2.7	2.7
1919 pourcentage.	69.2	22.8	6.0	—	2.0
1920 pourcentage (estimé)	61.1	27.2	10.1	—	1.6

La diminution relative de la production des impôts indirects tient à ce que les recettes douanières, qui en sont le poste le plus important, ont diminué sensiblement pendant les années de guerre à cause de la situation du commerce international : ces recettes ont atteint de 1914 à 1918 les montants suivants : 58, 55, 61, 43 et 37 millions de couronnes; quand, en 1919, les restrictions du commerce international furent levées, les recettes douanières se montèrent à 96 millions de couronnes, pour redescendre de nouveau en 1920, ceci à cause des mauvaises conditions économiques générales. Les recettes douanières pour l'année 1920 n'ont été calculées qu'à 70 millions de couronnes. Parmi les autres impôts indirects, ceux sur le sucre ,le tabac et les boissons alcoolisées sont les plùs importants. Si l'on compare leurs montants en 1914 et en 1920, on se trouve en présence des chiffres suivants, en millions de couronnes :

	Sucre.	Tabac.	Boissons alcoolisées.
	—	—	—
1914	22	—	38
1920	16	30	43

Pour équilibrer le budget, on a eu en premier lieu recours aux impôts directs ainsi qu'aux sources de revenu que nous avons groupées dans notre tableau sous le paragraphe H et que nous allons spécifier plus bas. En comparaison avec l'année 1914, les impôts directs (à l'exclusion de celui du timbre) se sont accrus dans la proportion de 100 à 760 ou, si l'on calcule le montant de 1914 d'après le niveau de 1920, de pas moins de 181 pour cent.

Parmi les impôts directs, les plus importants sont l'impôt sur le revenu et sur le capital, mais cet impôt a pendant la guerre été largement dépassé par les impôts spéciaux de guerre : en 1915, l'impôt de Défense Nationale et en 1916-1920 l'impôt sur les bénéfices de guerre. Les montants de ces deux impôts ont été les suivants (en millions de couronnes) :

	Impôt sur le revenu et le capital.	Impôt de Défense nationale 1915 et impôt sur les Bénéfices de guerre 1916-1920.
	—	—
1914	43 (*)	—
1915	42	89
1916	65	86
1917	111	251
1918	255	304
1919	272	274
1920 (estimé)	223	75

L'impôt sur le revenu et sur le capital s'applique à tout revenu et capital, à l'exception de ceux qui sont trop peu importants et qui en sont exonérés. L'impôt est fortement progressif et n'est pas dû seulement par les personnes, mais aussi par les sociétés anonymes, suivant certaines règles. L'échelle de ces taxations d'après les fortunes se présente en 1920 sous la forme suivante :

Personnes privées		Sociétés	
—		—	
Montant taxé Couronnes	Montant de l'impôt.	Pourcentage du revenu par rapport au capital.	Montant de l'impôt.
—	—	—	—
	Pour cent.	Pour cent.	Pour cent
2,500	0.1	7	4.7
5,000	1.3	10	6.8
10,000	3.0	20	11.1
20,000	4.4	50	14.6
100,000	8.5	100	16.9
500,000	14.5	—	—
1,000,000	17.5	—	—

Le montant total des sommes taxées par cet impôt était en 1919 — la dernière année pour laquelle on connaît les chiffres — de 5,741 millions de couronnes; l'impôt a produit cette année-là 272 millions de couronnes, soit 47 couronnes de taxe par millier de couronnes de revenu taxé. Le chiffre correspondant pour l'année 1914 était de 22 couronnes par millier de couronnes de revenu taxé, ce qui fait que l'impôt en 1914 était, à celui de 1919, dans la proportion de 100 à 214.

L'impôt sur les bénéfices de guerre est appliqué avec un certain pour cent sur les sommes gagnées en surplus des revenus de l'année 1912-1913. L'impôt s'appliquant à des revenus élevés

(*) Les chiffres correspondants indiqués dans le rapport n° 4, page 11, sont basés sur un travail moins minutieux et ne sont par conséquent pas complètement exacts. Les recettes des fonds productifs sont calculées net.

(*) Le chiffre correspondant du tableau de la page 4 est légèrement inférieur ; ceci tient à ce que ce chiffre est celui du montant prévu dans le budget, tandis que le chiffre ci-dessus se rapporte aux sommes réellement encaissées.

augmente progressivement dans une proportion très rapide, comme montrent les chiffres suivants pour l'année 1919 :

Montant taxé du surplus des revenus courants.	Montant de l'impôt. Pour cent.
—	—
2,000.	4
20,000	13
100,000.	17
500,000	30
1,000,000.	38

Malgré l'augmentation très considérable des impôts, l'Etat a eu, pendant les dernières années de guerre et celles qui ont suivi, des difficultés notables pour boucler son budget. Une bonne preuve en est que, pour couvrir les dépenses de l'année courante, on a dû recourir d'une part, à des avances prises dans les fonds d'Etat, d'autre part à des emprunts, c'est-à-dire à la fois dépenser le capital économisé et augmenter les dettes. L'accroissement très important des recettes mentionnées sous la lettre H à la page 4 se rapporte principalement aux deux sources de revenu que nous venons de citer. Ainsi, le chiffre des recettes que nous avons indiqué pour l'année 1920 (334 millions de couronnes) se compose, d'une part, de 116 millions d'avances pris sur les fonds d'Etat et destinés à combler les vides dans le budget et, d'autre part, de 186 millions empruntés.

Pour ce qui est des autres postes de recettes du budget, il est intéressant de signaler que la guerre est loin d'avoir amélioré le rendement des entreprises dirigées par l'Etat. Les chiffres ci-dessous montrent comment s'est développé l'exploitation des chemins de fer, postes, télégraphes et chutes d'eau (en millions de couronnes) :

	Chemins de fer			Postes			Télégraphes et téléphones			Chutes d'eau		
	Capital employé	Rendement	Excédent en pourcentage du capital	Capital employé	Rendement	Excédent en pourcentage du capital	Capital employé	Rendement	Excédent en pourcentage du capital	Capital employé	Rendement	Excédent en pourcentage du capital
1914. .	630	23.4	3.7	13	3.9	31.3	88	7.9	9.0	95	2.1	2.2
1915. .	685	27.5	4.2	13	5.0	38.6	92	10.7	11.7	107	3.1	2.9
1916. .	690	24.6	3.6	15	6.6	43.8	100	12.3	12.4	119	4.9	4.1
1917. .	734	7.3	1.0	16	9.0	56.4	117	14.5	12.4	132	5.9	4.5
1918. .	790	60.3	7.6	22	1.9	8.3	146	8.1	5.5	153	6.0	3.9
1919. .	915	11.1	1.2	18	1.0	4.7	181	0.9	0.5	179	6.3	3.5
1920. .	—	—	—	—	—	—	—	8.0	—	—	8.9	—

Les chemins de fer qui, avant la guerre et pendant les premières années de la guerre donnaient un certain rendement, si petit fût-il, se trouvèrent en 1918 et 1919 en déficit, à cause de l'augmentation énorme des frais d'exploitation (salaires et charbon), et ce déficit n'a pas été couvert complètement par l'augmentation des tarifs qui a, en outre, pesé lourdement sur la vie économique du pays et sur le peuple entier. De même, les recettes des postes et télégraphes ont diminué très considérablement, malgré l'augmentation importante des taxes (la taxe postale à l'intérieur du pays est maintenant, pour les lettres par exemple, de deux à quatre fois plus élevée qu'avant la guerre).

Le maintien d'un budget comme le budget suédois, tel qu'il se présente actuellement, dépend naturellement des sources de revenu qui ont donné pendant les années de guerre l'appoint le plus important, c'est-à-dire les impôts, et qui devraient, pendant les années immédiatement à venir, rendre dans la même mesure. Sous ce rapport, l'avenir apparaît cependant particulièrement incertain. Les recettes douanières reprendront probablement, et dans une certaine proportion, une marche ascendante. Mais les recettes importantes que pendant la guerre un certain nombre de personnes privées et d'industries ou activités commerciales ont produites et qui sont entrées pour une grande part dans l'augmentation des revenus de l'Etat, ont toutes chances de se restreindre notablement, à cause de la dépression qui caractérise maintenant la vie économique du pays. D'importantes industries d'exportation suédoises ont vu un bon nombre de leurs débouchés se fermer; la capacité d'achat s'est restreinte aussi bien sur le marché étranger que sur le marché suédois; de graves conflits du travail, en liaison avec la mise en vigueur de la journée de huit heures ,ont diminué la production de l'industrie.

De tout cela, il ne peut découler qu'une diminution générale du rendement des impôts, ainsi que de très grosses difficultés pour contracter dans le pays de nouveaux emprunts d'Etat pourtant nécessaires. Comme, en même temps, les marchés étrangers ne nous permettent guère des facilités d'emprunts, la tâche des autorités qui ont le budget suédois à charge consiste avant tout à réduire les dépenses pour balancer les recettes en voie de diminution. Seule une très stricte économie dans les dépenses de l'Etat — limitation des nouveaux crédits demandés, diminution des crédits déjà votés — semble pouvoir amener dans le budget le contrepoids nécessaire. Il est facile de prévoir que l'on rencontrera les plus grandes difficultés dans l'accomplissement de cette tâche; aussi est-ce avec assez peu d'optimisme que l'on envisage en Suède les budgets des années immédiatement à venir.

C. — **Dette Nationale.**

La Dette Nationale suédoise s'élevait le 1er juillet 1920 à 1,556 millions de couronnes, dont 1,271 millions de couronnes de dette consolidée et 285 millions de couronnes de dette flottante. Si l'on compare ces chiffres avec ceux correspondants de la dernière année de paix, 1913, où la Dette d'Etat atteignait 648 millions de couronnes, on constate que la Dette a, pendant cette courte période, augmenté dans la proportion de 100 à 240. Toute cette augmentation, à l'exception d'une somme de 93 millions de couronnes (un emprunt américain de 1919), provient d'emprunts faits à l'intérieur du pays, circonstance d'autant plus digne de remarque qu'avant la guerre c'était presque toujours à l'étranger que l'Etat allait contracter des emprunts. La Dette d'Etat se montait par tête d'habitant à 266 couronnes en 1920 au lieu de seulement 115 couronnes en 1913.

Comme nous venons de le dire, la Dette d'Etat à l'étranger ne s'est accrue que dans une proportion peu importante pendant la guerre. Les emprunts étrangers consentis à l'Etat suédois se montaient en 1920 à un total de 534 millions de couronnes.

L'emprunt qui est actuellement nécessaire ne peut cependant, comme nous l'avons dit, être contracté que dans le pays, et ceci non sans difficulté. Le marché suédois s'est, en effet, pour ainsi dire épuisé pendant la guerre, du fait des différents emprunts qui y ont été contractés. Une bonne preuve en est que, pour le dernier de ces emprunts, celui de 1918, on dût présenter la chose sous une forme attrayante pour recueillir les souscriptions du public; il fut émis sous forme d'emprunt à primes avec tirage de gros lots et remboursement par l'Etat au bout d'une période maximum de dix années. Malgré cela, le placement ne put s'en effectuer que bien lentement et ce n'est que ces derniers temps que l'emprunt vient d'être entièrement souscrit.

Il est impossible de donner pour le moment la répartition exacte par pays de la Dette d'Etat suédoise à l'étranger. Si l'on répartit les sommes d'après les pays dans lesquels l'emprunt a été originairement contracté, on obtient les chiffres suivants qui donnent une idée approximative de la situation; il y a lieu cependant d'ajouter que, parmi ces sommes, d'importants montants ont été depuis le début de la guerre rachetés par la Suède.

	Millions de couronnes.
France	220.6
Amérique	93.3
Allemagne	69.3
Angleterre	66.6
Autres pays (Danemark, Belgique, etc.)	84.0
Total de la dette étrangère	533.8
Dette nationale consolidée	737.3
Total de la dette consolidée	1,271.1

Le montant des emprunts consentis par l'Etat suédois à l'étranger n'a jamais été bien important. Par contre, les prêts accordés par des sources privées se sont développés d'une manière particulièrement remarquable : l'industrie et le commerce suédois ont, principalement pendant les premières années de guerre, réalisé des ventes importantes à l'étranger en accordant de forts crédits; en outre, comme nous l'avons dit, un grand nombre d'obligations de l'Etat suédois et d'autres obligations ont été rachetées pendant cette période. Il n'est pas possible de donner, même d'une manière approximative, le montant exact de ces diverses transactions, mais il est de toute vraisemblance que ces crédits ont dépassé dans une certaine mesure l'épargne de notre pays et ont eu de ce fait une influence assez mauvaise sur notre situation économique dans son ensemble. Ceci a également amené l'Etat à prendre certaines mesures de contrôle et à créer un Conseil financier chargé de surveiller l'exportation des capitaux, ainsi qu'une Commission pour le contrôle des capitaux, qui a pour mission de contrôler à l'intérieur du pays l'utilisation des capitaux suédois.

LE FARDEAU DE L'IMPOT

En outre, des impôts à l'Etat, le peuple suédois doit également supporter un certain nombre de taxes au profit des communes. Ces impôts, qui n'ont pas augmenté dans la même proportion énorme que les impôts d'Etat, se montaient en 1918 (dernière année pour laquelle on possède ces données) à 275 millions de couronnes au lieu de 133 millions de couronnes en 1914, c'est-à-dire qu'ils ont un peu plus que doublé dans cette période de quatre années.

Le Riksdag de 1920 a cependant décidé de créer un nouvel impôt communal progressif qui, pour les gros revenus, pourra atteindre jusqu'à 8 pour cent des recettes. En même temps, il a été décidé que l'impôt communal serait dorénavant appliqué également aux dividendes touchés par les actionnaires des sociétés, ce qui augmente évidemment les revenus de la municipalité, mais ne fait qu'augmenter le poids du fardeau de l'impôt communal.

Si l'on calcule, à l'aide des chiffres dont on dispose, le montant total de l'impôt en Suède par habitant — un chiffre qui ne peut être accueilli que sous toutes réserves — on obtient le tableau suivant :

	Couronnes par tête.					Proportion pourcentage.				
	A l'Etat.	A la Commune.	Total.	Douane.	Autres.	A l'Etat.	A la Commune.	Total.	Douane.	Autres.
1906-10	28.91	17.47	46.38	21.15	25.23	62.33	37.67	100	45.61	54.39
1911-15	37.09	22.23	59.42	23.05	36.37	62.42	37.58	100	38.79	61.21
1913	35.27	21.73	57.00	23.99	33.01	61.88	38.12	100	42.09	57.91
1914	33.82	23.51	57.33	22.32	35.01	58.99	41.01	100	38.94	61.06
1915	49.32	25.08	74.40	22.50	51.90	66.29	33.71	100	30.24	69.76
1916	56.07	26.76	82.83	24.47	58.36	67.69	32.31	100	29.54	70.46
1917	90.99	—	—	16.76	—	—	—	—	—	—
1918	127.78	47.00	175.00	15.97	159.0	73.0	27.0	100	9.0	91.00

Les chiffres pour 1919 ne peuvent pas encore être établis avec exactitude, mais un calcul approximatif montre que le fardeau total des impôts, qui était en 1918 de 175 couronnes par habitant, a atteint en 1919 environ 225 couronnes.

INFLATION

Le niveau général des prix a monté fortement pendant la guerre, en Suède comme dans les autres pays, mais il faut malheureusement ajouter que cette hausse a été chez nous supérieure peut-être à ce qu'elle a été dans la plupart des autres pays de notre continent.

Un index des prix de gros, basé sur une cinquantaine de cotations en gros, calculé par le journal « Svensk Handelstidning » et dans lequel l'index général est établi en employant les chiffres des poids se rapportant à la consommation intérieure du pays en 1913, cet index, disons-nous, accuse une hausse des prix de 100 à 365 en août 1920, si l'on côte à 100 les prix moyens de l'année du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914.

La hausse la plus importante est subie par le charbon et le coke, pour lesquels l'index est 1,117, puis vient la pâte de bois avec 756 (le chiffre index de ce produit a monté considérablement dans le cours de cette année, puisqu'il n'était en décembre 1919 que de 343), les matériaux de construction avec 288, les textiles avec 328, les huiles comestibles avec 322, les

produits animaux d'alimentation avec 307, les métaux avec 286, les produits végétaux d'alimentation avec 271, etc.

Un autre calcul de la hausse du coût de la vie est effectué par l'Administration royale des affaires sociales (« Socialstyrelsen »), il se rapporte au prix des denrées alimentaires, mesuré en prenant pour base les prix de détail et le budget d'une famille normale (homme, femme, deux enfants), budget qui, avant la guerre représentait une somme totale de 2,000 couronnes par an. Cette hausse est mesurée en juillet 1920 par une augmentation de 100 à 270, 100 représentant le niveau des prix au milieu de l'année 1914. La hausse a continué pour ainsi dire sans répit, mois par mois, jusqu'au début de 1919 où l'on constata une stagnation et même une légère baisse, mais dans ces derniers mois on a eu à enregistrer une nouvelle hausse; le chiffre de 270 que nous venons de citer représente le niveau le plus élevé qui ait jamais été atteint. Les différents postes du budget ont participé à cette hausse dans des proportions différentes. La hausse la plus violente a atteint les vêtements (de 100 à 390); puis viennent le chauffage (de 100 à 372), les impôts (de 100 à 290) et l'alimentation (de 100 à 287). La hausse la moins importante a porté sur le logement (de 100 à 150), grâce à une loi qui a limité très strictement la hausse des loyers, mais a eu en même temps pour conséquence une diminution très considérable de la construction des logements, qui depuis plusieurs années est loin de correspondre aux besoins.

En relation directe avec les crédits trop importants accordés à l'étranger, les dépenses de l'Etat exagérément accrues, que ni l'Etat ni les personnes privées n'ont pu couvrir sans recourir aux crédits d'autrui, ainsi qu'avec l'inflation, qui en résulte, se trouve l'augmentation considérable du montant des billets en circulation. La monnaie de papier en circulation à la fin de 1913 et qui, depuis 1906, se compose uniquement de billets de la Banque d'Etat, se montait à un total de 234 millions de couronnes. A la fin de 1919, cette somme était de 748 millions de couronnes, soit une augmentation de 100 à 320. Le 4 septembre 1920, elle atteignait 759 millions de couronnes. Les réserves d'or ont été portées en même temps de 102 millions, à la fin de 1913, à 281 millions, à la fin de 1919 (augmentation de 100 à 275) et elles atteignaient 261 millions de couronnes le 4 septembre 1920.

La politique de l'or a été caractérisée par un certain nombre de mesures prises sur l'initiative de la Banque d'Etat. Ainsi, l'exportation de l'or est interdite, et il est défendu de même de fabriquer de la monnaie d'or. En outre, la Banque d'Etat est libérée de l'obligation de changer ses billets contre de l'or, ainsi que d'accepter pour un certain prix l'or qui lui est offert.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les marchandises les plus importantes à l'importation en Suède sont en temps normal le charbon, les grains, les denrées coloniales, les tissus et matières textiles, les huiles, diverses matières premières pour l'industrie, les engrais et les tourtaux. Nous exportons principalement le bois, la pâte de bois et le papier, le minerai de fer, les métaux, les machines, le beurre et la viande. L'importation d'articles destinés à la production atteignait, en 1913, 63.5 p. c. de l'importation totale, dont 52.3 p. c. pour les matières premières pour l'industrie et 11.2 p. c. pour les machines, les moyens de transport, etc. L'importation de produits destinés à la consommation représentait, en 1913, 36.5 p. c. des importations totales, dont 19 p. c. pour les denrées alimentaires et de luxe, 8.4 p. c. pour les vêtements et 9.1 p. c. pour les ustensiles de ménage. A l'exportation, dans la même année, les produits des forêts et de l'industrie du bois figuraient pour 26.5 p. c., les métaux et articles en métal pour 20.7 p. c., les produits de l'industrie du papier pour 17.8 p. c., les produits de l'agriculture pour 16.1 p. c. et les minerais pour 16 p. c.

Dans l'année qui a immédiatement précédé la guerre, la Suède avait une balance commerciale dans laquelle, comme les chiffres suivants l'indique, l'importation et l'exportation avaient sensiblement la même importance.

Années —	Importation millions de couronnes —	Exportation millions de couronnes —	Excédent des exportations + des importations — millions de couronnes —
1911	691	664	— 27
1912	783	760	— 23
1913	847	817	— 30
1914	727	772	+ 45
1915	1,143	1,316	+ 173
1916	1,139	1,556	+ 417
1917	759	1,350	+ 591
1918	1,233	1,350	+ 117
1919	2,500	1,589	— 911

Pendant toute la durée de la guerre, la balance commerciale a donc été positive, et les exportations supérieures en valeur aux importations dans des proportions assez considérables. La cause en est que l'importation de pour ainsi dire tous les produits les plus importants que nous avons l'habitude d'acheter au dehors, a été rendue extrêmement difficile par les restrictions au commerce libre que la guerre a amenées, tandis qu'aucun empêchement de ce genre n'a influé aussi gravement sur nos exportations. Depuis la fin de la guerre, les libertés d'importations ont été retrouvées et celles-ci, qui avaient à combattre l'épuisement en matières premières, etc., amené par le blocus, ont augmenté en 1919 dans des proportions très considérables (en même temps, comme on l'avait fait pendant la guerre, on continua de s'adresser au marché américain, marché relativement nouveau pour les Suédois), à tel point que la balance commerciale de 1919 accuse un excédent particulièrement important des importations sur les exportations. En quantité, ces importations n'auraient cependant pas dépassé de beaucoup les chiffres d'avant-guerre, le chiffre très élevé de 1919 trouvant avant tout son explication dans la hausse des prix qui a dépassé pour le commerce en gros cette année-là le chiffre index de 300. Une hausse correspondante ne caractérisait pas la même année les marchandises exportées et l'excédent considérable de la valeur des importations peut donc être attribué à cette situation.

Pour éclairer l'importance qu'a pour la balance commerciale de la Suède la hausse considérable des prix de nos articles d'importation, on peut dire quelques mots du charbon, l'article le plus important à l'entrée dans notre pays. Avant la guerre, l'importation de charbon en Suède représentait (en 1913) une dépense d'environ 100 millions de couronnes franco port suédois. La même quantité de charbon représenterait aujourd'hui une valeur de plus de 1,000 millions de couronnes. Même s'il entre, dans la somme en question, le montant du fret nullement négligeable et qui est bien souvent le profit des compagnies de navigations suédoises, la différence n'en est pas moins extraordinaire, surtout si l'on pense qu'il est ici question d'une dépense annuelle qui dépasse largement la somme totale de la Dette d'Etat de la Suède avant la guerre.

De très grosses difficultés s'opposent évidemment à ce que notre balance commerciale reprenne maintenant une autre courbe ou en revienne au moins à la situation d'équilibre dont elle jouissait avant la guerre. La question de la limitation des importations par certaines prohibitions d'entrée a été discutée, mais elle n'a jusqu'à présent été suivie d'aucune mesure effective. La situation économique générale du monde rend plus difficile l'exportation de certains de nos articles les plus importants, dont plusieurs voient actuellement leurs débouchés se restreindre notablement à cause des conditions du change, de la capacité d'achat réduite, de certaines raisons politiques, etc.

Cette balance commerciale négative oblige la Suède à éviter avec le plus grand soin toute mesure susceptible de la faire empirer encore. La diminution de nos importations pendant la période du blocus avait amené, comme le tableau ci-dessous le montre, une baisse des changes étrangers, qui tombèrent même parfois très en dessous de leur valeur au pair. Le point le plus bas atteint par le dollar et la livre, par exemple, le fut en 1917, avec une cotation respective de 2.34 et 11 couronnes, contre une valeur d'or au pair de 3.73 et 18.16 couronnes respectivement. Depuis, les cours se sont tenus à la hausse et le dollar a particulièrement monté dans des proportions considérables, dépasse sa valeur au pair et il se tient actuellement à environ 5 couronnes. Le cours de la livre a aussi à certains moments dépassé la valeur au pair, mais se tient pour le moment dans les environs de 0.50 couronne en dessous de cette valeur. En même temps, la dépréciation de la couronne suédoise à l'intérieur du pays a été plus grande chez nous que celle du dollar et de la livre respectivement en Amérique et en Angleterre, circonstance qui, plus encore que la situation du change, met le commerce extérieur suédois avec ces pays dans une situation défavorable.

Cours des changes de la Banque d'Etat suédoise.
(Vente à vue)

	Livre.	Mark.	Franc Paris.	Florin hollandais.	Dollar.
Valeur au pair . .	18.16	88.89	72.00	150.00	3.73
1914-1918 :					
Cours maximum.	19.50	89.30	78.00	164.00	4.08
» minimum .	11.00	33.00	40.25	101.50	2.34
1919 :					
Cours maximum.	18.40	44.25	65.50	182.00	4.85
» minimum .	16.28	9.50	40.50	145.25	3.44
1920, janvier-août :					
Cours maximum.	18.60	14.50	43.75	212.00	5.70
» minimum .	17.58	5.30	26.75	157.00	4.51

SUISSE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. DE HALLER (Délégué de la Suisse)

Si l'on veut avoir une vision claire de la situation économique de la Suisse pendant la guerre et de sa situation actuelle, il faut en premier lieu regarder sa position géographique et examiner la nature de son sol.

La Suisse n'a pas d'accès à la mer, elle doit emprunter la marine et les chemins de fer étrangers pour son commerce extérieur ; son sol ne produit pas les matières premières, auxiliaires, ou semi-ouvrées nécessaires à son industrie et ne peut produire les denrées alimentaires que dans une proportion tout à fait insuffisante. C'est pourquoi la Suisse subit dans sa vie économique, au plus haut degré, l'influence des conditions générales.

Pendant la guerre, cette dépendance devait entraver considérablement nos industries et notre commerce, qui se sont trouvés placés sous le contrôle étranger pour leur ravitaillement en matières premières et pour leurs transports.

Ces entraves ont eu des conséquences d'autant plus graves que 1/3 seulement de notre population s'occupe d'agriculture, contre 2/3 travaillant dans l'industrie et le commerce et veuillez bien retenir, Messieurs, que 75 p. c. de nos produits industriels, nous citerons la broderie, l'horlogerie, les soieries et les machines ne trouvent leur écoulement que dans l'exportation.

Après la conclusion de l'armistice, on pouvait espérer qu'avec la levée successive des restrictions imposées à notre commerce extérieur, la situation s'améliorerait, mais une nouvelle difficulté surgit ; je veux parler de la baisse constante de la plupart des changes étrangers. Nous avons souvent entendu dire : « Oh ! vous autres Suisses, vous gagnez un argent considérable avec votre change ». Messieurs, tout ce qui brille n'est pas or ; d'une part, le change de notre principal fournisseur, l'Amérique, fait une prime importante sur le nôtre, nous achetons les matières premières à des prix élevés auxquels viennent s'ajouter des frais de transport et d'assurance considérables et, d'autre part, les débouchés habituels pour nos produits manufacturés se trouvent pour une très forte proportion dans les pays dont les changes font perte sur le nôtre. Il s'en suit que ces pays mettent des restrictions à leurs achats et quelques-uns vont même jusqu'à fermer leurs frontières.

Nous voyons ainsi notre exportation arrêtée et nous subissons par contre la concurrence étrangère qui, profitant de notre change élevé, peut vendre en Suisse au dessous de nos prix de revient. Donc, déjà pendant la guerre, notre industrie et notre commerce ont rencontré de très grandes difficultés mais, depuis la cessation des hostilités, la situation s'est encore aggravée et nous donne de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

Sans doute des bénéfices ont été réalisés et vous pourrez voir dans les chiffres de statistique fournis, que les impôts sur bénéfices de guerre ont rapporté 1/2 milliard, mais cette augmentation momentanée de fortune est malheureusement plus que compensée par les pertes subies sur les fonds publics et sur les créances commerciales que nous possédons sur l'étranger. La Suisse s'est toujours intéressée dans des entreprises à l'étranger, soit en les exploitant elle-même, soit en fournissant des capitaux sous forme de prises d'actions ou d'obligations. Les pertes subies de ce fait depuis la guerre sont énormes. Le portefeuille suisse perd aussi des sommes considérables sur des placements dans le pays même. Un milliard et demi sont investis dans nos hôtels, qui souffrent de la crise née de la guerre. Nos chemins de fer, dont les recettes dépendent aussi de l'affluence des étrangers, sont en très mauvaise posture. Nos fonds nationaux, emprunts de la Confédération, des chemins de fer, des Cantons et des communes, se négocient sur nos marchés avec une perte de 40 à 50 p. c. sur les cours d'avant-guerre et, à cette occasion, nous tenons à relever que la situation actuelle des changes est une des causes, je dirais même le facteur le plus important dans la baisse de ces cours, car la Suisse n'a mis jusqu'ici aucune restriction aux ventes de titres pour comptes étrangers et c'est par centaines de millions que les titres de nos emprunts, ont été vendus par leurs propriétaires étrangers sur nos bourses suisses. Ils ont pu ainsi rentrer dans leurs fonds sans aucune perte, même souvent avec bénéfices, grâce aux différences de change, tandis que nous avons vu les cours de nos valeurs s'effondrer.

Nous estimons que, prise dans son ensemble, la fortune publique en Suisse n'a pas augmenté, au contraire, comparée à sa situation d'avant-guerre, elle a diminué.

Messieurs, je voudrais vous parler maintenant de nos

FINANCES PUBLIQUES

Les dépenses de mobilisation atteignaient à la fin de l'année 1919, 1 1/4 milliard de francs. A ces dépenses il faut ajouter celles découlant des répercussions directes et indirectes de la guerre. En 1913, notre budget s'équilibrait à peu près, pour 1919, le déficit est de 400 millions environ, mais la Suisse étant une fédération d'Etats, il faut aussi tenir compte des budgets

cantonaux ; ceux-ci accusent dans leur ensemble pour 1919, un déficit de 80 millions environ. L'ensemble des dettes publiques de la Confédération et des Cantons a passé de 2 1/2 milliards en 1913 à 5 milliards de francs à fin 1919, ce qui représente 1,320 francs par tête de population. (Dans le rapport IV sur les dettes publiques, les chiffres indiqués pour la Suisse sont en dessous de la réalité parce que les dettes des Cantons n'ont pas été prises en considération.)

En ce qui concerne les impôts, la Confédération ne perçoit pas d'impôts directs autres que la taxe militaire, l'impôt de guerre, qui a produit 100 millions de francs jusqu'ici, et l'impôt sur les bénéfices de guerre qui a produit 1/2 milliard. Avant la guerre, la Confédération trouvait sa principale ressource dans le produit des droits de douane, pendant la guerre, ces rentrées ont été fortement diminuées en raison du ralentissement du commerce. Ces droits n'ont atteint en 1918 que la moitié du montant de 1913.

Les impôts directs qui sont réservés aux Cantons et aux communes atteignaient déjà en 1919 le 20 à 30 p. c. des revenus des fortunes moyennes, ces taux devront être sensiblement relevés pour permettre aux Cantons et aux communes d'équilibrer leur budget, ils atteindront 30 à 40 p. c. des revenus. (Les impôts fédéraux et cantonaux pour 1920 représentent par tête de population 87 francs environ, dans le rapport IV sur les finances publiques, déjà cité, les chiffres de fr. 24.50 et fr. 21.20 indiqués pour la Suisse ne concernent que les impôts fédéraux, les impôts cantonaux ont été omis.)

Le chiffre index du coût de la vie en Suisse est monté depuis 1914 à 250 environ.

La hausse des prix et les besoins financiers engendrés par la guerre ont provoqué un accroissement de notre circulation fiduciaire. De 272 millions en moyenne en 1913, elle a passé à 910 millions en 1919.

Notre marché monétaire a été mis à forte contribution ; la Confédération, les Cantons et les communes ont cherché à consolider leurs dettes flottantes, en outre, l'industrie a dû augmenter ses capitaux pour faire face à la hausse générale et pour parer à l'immobilisation de ses créances à l'étranger. Enfin, les ventes de titres suisses pour comptes étrangers dont je vous ai déjà entretenu ont absorbé plusieurs centaines de millions, en sorte qu'actuellement la situation du marché monétaire en Suisse est très tendue. Il ne paraît pas possible que la Confédération et les chemins de fer fédéraux puissent trouver sur nos marchés, seulement, les fonds nécessaires pour la consolidation de leurs dettes flottantes et pour les dépenses prévues pour 1920. Aussi la Confédération a dû contracter à trois reprises déjà des emprunts aux Etats-Unis.

Nous résumerons la situation financière comme suit :

La fortune publique est en diminution vis-à-vis de 1914. La formation de capitaux nouveaux ne cadre plus avec les besoins financiers.

La Confédération, les Cantons et les communes ont des charges telles que pour rétablir l'équilibre financier et amortir les dettes, il faudra lever des impôts dont les taux ne pourraient guère être dépassés.

Ce sont là, M. le Président et Messieurs, les observations qu'il nous a paru utile d'ajouter au rapport déjà déposé à l'adresse de la Conférence.

EXPOSÉ

VIE ECONOMIQUE

La vie économique de la Suisse est très étroitement liée à la vie économique mondiale. En effet, la Suisse doit importer une grande partie des denrées alimentaires et matières fourragères essentielles ; elle est dépourvue des principales matières premières, auxiliaires et semi-ouvrées (charbon, engrais chimiques, minerais, coton, soie, laine, chanvre, lin, fèves de cacao, etc.), et elle possède cependant une industrie relativement très développée. Aussi, la Suisse devait-elle être durement éprouvée par une guerre mondiale de plusieurs années, même sans y avoir été mêlée directement, et cela d'autant plus que n'ayant pas d'accès direct à la mer, elle se trouvait entièrement dépendante des Etats belligérants qui, dans de nombreux cas, lui prescrivirent unilatéralement les prix des marchandises.

La *population* suisse, d'après le dernier recensement de 1910, a son champ d'activité pour environ 60% dans l'industrie, le commerce et les transports et pour 30% dans l'agriculture. Depuis lors, la proportion s'est encore modifiée en faveur de l'industrie.

La Suisse a subi dans sa vie économique, au cours des cinq dernières années, de fortes perturbations qui se sont manifestées dans l'industrie, dans le commerce, dans les finances publiques et privées et dans le mouvement des prix.

AUGMENTATION DES PRIX

La puissance d'achat de l'argent a fortement diminué en Suisse. D'après les chiffres-index, le coût de la vie est actuellement environ deux fois et demi ce qu'il était en 1914 (juin 1914 : 100 ; décembre 1919 : 243).

Les conséquences sont les mêmes que dans d'autres pays : l'augmentation des salaires et des traitements. Comme ceux-ci doivent être payés en monnaie suisse, dont le cours est élevé, ils constituent une lourde charge pour l'industrie suisse d'exportation ; d'autre part, ce relèvement des salaires et des traitements a pour effet d'augmenter encore le renchérissement de la vie.

COMMERCE ET INDUSTRIE

La balance commerciale de la Suisse accusait avant la guerre un solde passif de plus d'un demi-milliard de francs (1913 : 550 millions de francs), compensé, dans la balance internationale des paiements, par les recettes provenant du tourisme, des transports et des placements à l'étranger. Pendant la guerre, la situation s'est modifiée à tel point que la balance commerciale a accusé en 1916 un excédent d'exportation de 70 millions. Depuis le rétablissement de conditions quelque peu normales, la balance commerciale a repris son aspect antérieur, avec un solde passif de 240 millions de francs en 1919, mais sans trouver une compensation, dans la balance internationale des paiements, par les recettes mentionnées ci-dessus.

La guerre a gravement compromis la production industrielle de la Suisse. La situation toujours plus déplorable des *changes*

est venue aggraver encore les difficultés dues au manque de matières premières et à leur cherté excessive. Bien loin de se relever après la conclusion de la paix, comme on l'espérait généralement, les changes des Etats belligérants ont subi une dépréciation croissante, phénomène qui amena pour l'industrie suisse de nouvelles difficultés. En effet, la Suisse a été submergée de produits étrangers à bas prix, créant sur son propre marché une concurrence redoutable aux produits indigènes, naturellement plus chers. La Suisse ne bénéficie que partiellement des avantages que le cours favorable de son change semblerait devoir lui fournir pour les achats des matières premières dans les pays à change déprécié. Elle supporte par contre tous les désavantages de la concurrence des articles à bon marché.

Pour le charbon et le fer, par exemple, la Suisse doit payer des prix supérieurs à ceux payés par l'industrie étrangère, prix auxquels il faut encore ajouter des frais de transport considérables, car les centres de production les plus rapprochés de la Suisse ne peuvent presque plus rien livrer.

La Suisse n'ayant pas de matières premières, son industrie d'exportation a dû se développer dans les branches où le travail représente une proportion importante dans la valeur totale du produit (horlogerie, broderies, soieries, machines, etc.). Déjà pendant la guerre, l'exportation des produits suisses a rencontré les plus grands obstacles ; depuis la conclusion de la paix, cet état de choses s'est encore aggravé ; l'exportation suisse est en partie entravée par des interdictions d'importation, parfois contraires aux conventions commerciales et qui lui font perdre ses débouchés naturels.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Suisse a été tout à fait déséquilibrée par la guerre. Etant entourée de pays belligérants, la Suisse a dû mettre sur pied pendant longtemps la totalité de ses forces militaires et, ensuite, d'importants contingents de troupes. Les *dépenses de mobilisation* atteignaient à la fin de l'année 1919 la somme de 1 1/4 milliards de francs ; à ces dépenses, il faut ajouter celles découlant des répercussions directes et indirectes de la guerre. Tandis qu'en 1913, les recettes et les dépenses de la Confédération se balançaient à peu près, pour 1919 le déficit est de 400 millions environ. A ce montant viennent s'ajouter les déficits des 25 cantons, qui sont autonomes en matière financière. Pour 1919, ils accusent dans leur ensemble un déficit de 80 millions de francs.

La dette publique de la Confédération, qui n'était encore en 1913 que de 1 3/4 milliards de francs, atteignait à la fin de 1919 la somme de 3 3/4 milliards de francs. Il faut tenir compte en outre de la dette des Cantons, qui était à la fin de 1919 de 1 1/4 milliards contre 800 millions environ à la fin de 1913. La dette totale de la Confédération et des Cantons est en conséquence de 5 milliards de francs à la fin de l'année 1919 (*). A cette somme il faut encore ajouter la dette des communes, laquelle est sensiblement supérieure à celle des cantons.

En ce qui concerne les impôts, il y a lieu d'observer que la Confédération ne perçoit pas d'impôts directs, à part la taxe militaire, l'impôt de guerre et l'impôt sur les bénéfices de guerre. L'impôt de guerre a produit 100 millions de francs jusqu'à maintenant et l'impôt sur les bénéfices de guerre 1/2 milliard.

En temps normaux, une grande partie des dépenses de la Confédération est couverte par le produit des droits de douane, qui n'ont fourni pendant la guerre qu'une somme réduite en raison du ralentissement forcé du commerce. Ces droits n'ont atteint en 1918 que la moitié du montant pour 1913.

Les impôts directs sont par contre très élevés dans les cantons et les communes. Ils atteignent, déjà en 1919, le 20 à 30% des revenus des fortunes moyennes. Ces taux subiront dans les années prochaines des aggravations sensibles, car les Cantons et les communes n'ont pas encore pu équilibrer leurs budgets. Il faut donc compter dans l'avenir avec des taux qui atteindront le 30 à 40% si ce n'est plus, des revenus des fortunes moyennes ou des fortunes plus considérables (**).

La hausse des prix des marchandises et la nécessité de faire face aux besoins financiers engendrés par la guerre ont également entraîné en Suisse un accroissement de la *circulation fiduciaire* ; de 272 millions en moyenne en 1913, elle a passé à 909 millions en moyenne en 1919 ; la couverture métallique légale de 40% a pu être maintenue.

Le marché suisse des capitaux a dû satisfaire pendant la guerre à des exigences considérables : la Confédération, les Cantons et les communes ont eu recours aux emprunts pour subvenir à leurs besoins financiers courants ; l'industrie a dû, par des augmentations de capital et par l'émission d'obligations, renforcer les fonds de roulement pour pouvoir financer ses stocks et parer à l'immobilisation de capitaux résultant de l'obligation d'accorder aux acheteurs étrangers des sursis de paiements. Le marché suisse des capitaux a dû, en plus, absorber les obligations suisses (Confédération, Cantons, villes), vendues en masse pour compte étranger et qui, en raison du cours élevé du franc suisse, pouvaient être réalisées par leurs possesseurs étrangers sans perte de capital. On estime que ces ventes dépassent 1/2 milliard de francs.

(*) Les *dettes* de la Confédération et des cantons se montent, par tête de population, à 1,320 francs, le chiffre de fr. 907.98 signalé dans le rapport IV, page 22, n'a trait qu'à la dette de la Confédération.

(**) Les impôts fédéraux et cantonaux pour 1920 représentent, par tête de population :

Impôts directs	fr. 52	environ
Impôts indirects	35	»
En tout	fr. 87	»

Les chiffres de fr. 24.5 et 21.2 mentionnés dans le rapport IV, page 12, ne concernent que les impôts fédéraux. Pour subvenir intégralement aux besoins financiers *actuels*, le montant total de l'impôt sus-désigné, soit 87 francs par tête de population, devrait être à peu près doublé.

Il faut, en outre, mentionner les *crédits en francs suisses* consentis à des pays étrangers. La nécessité d'approvisionner le pays en matières premières et d'assurer l'exportation des produits suisses dans les divers pays belligérants, ont contraint la Suisse à procéder à ces opérations financières par l'entremise de banques et de sociétés financières, auxquelles la Confédération dut s'intéresser. Ces avances à l'étranger, qui ont largement contribué à absorber les capitaux, atteignent encore actuellement environ 300 millions de francs.

Les besoins de capitaux se font aujourd'hui sentir d'une manière pressante; pour l'année courante, la Confédération et les Cantons doivent trouver quelques centaines de millions auxquels viennent s'ajouter les besoins des communes, de l'industrie et des établissements hypothécaires.

La *fortune* mobilière suisse a subi de grosses pertes du fait de la guerre, et cela non seulement en raison de l'énorme baisse des cours de tous les titres, baisse qui atteint en moyenne 40%, vis-à-vis de 1914, sur les obligations, mais aussi ensuite des pertes effectives dans un certain nombre d'entreprises. L'hôtellerie et les entreprises de transport ont particulièrement souffert et les perspectives d'avenir sont très défavorables.

A tout cela s'ajoutent encore pour la Suisse les pertes subies sur les *capitaux placés à l'étranger*. La Suisse était avant la guerre un exportateur de capitaux ; elle possède des valeurs étrangères sous forme d'actions, d'obligations et de rentes d'Etat, de participations de l'industrie suisse à des entreprises étrangères, de prêts hypothécaires accordés dans d'autres pays et de comptes-courants créanciers.

D'après des appréciations solidement fondées, les pertes éprouvées par la fortune publique suisse dépassent de beaucoup la somme des capitaux qui ont été nouvellement constitués depuis le début de la guerre.

CONCLUSIONS

La situation financière et économique de la Suisse peut, en résumé, être caractérisée de la manière suivante :

La Confédération, les Cantons et les communes ont contracté pendant les cinq dernières années des *dettes* si lourdes et leurs dépenses sont tellement importantes, qu'il faut en arriver, pour maintenir l'équilibre financier et amortir les dettes, à lever des impôts dont les taux ne sauraient guère être dépassés.

La *formation de nouveaux* capitaux a diminué et ne répond plus aux besoins financiers. Il en résulte une situation extrêmement tendue du marché des capitaux, qui aura peine à fournir dans les prochaines années les sommes nécessaires aux besoins publics et privés. Des emprunts à l'étranger dans les pays riches en capitaux sont devenus pour la Suisse aussi une nécessité et ne peuvent être conclus qu'au prix de très gros sacrifices.

Cet affaiblissement de la situation financière est encore aggravé par un sérieux danger *économique*, qui réside, pour la Suisse, dans l'obligation d'acheter à l'étranger, à des prix difficilement abordables et supérieurs à ceux qui sont pratiqués dans d'autres pays, toutes les matières premières nécessaires à son industrie. Aux prix élevés de ces marchandises s'ajoutent encore les frais considérables de transport, en sorte que le producteur suisse, même en se contentant d'un gain modéré, n'écoule que très difficilement ses produits à l'étranger, cela en raison du cours élevé du change suisse. A ces difficultés déjà grandes viennent s'ajouter les interdictions d'importation ou la fixation de contingents. Il est donc certain que les industries suisses d'exportation, soumises à des conditions si défavorables, ne pourront plus maintenir leur pleine activité. Or, l'industrie constituant le principal facteur économique de la Suisse, il est évident que la situation est particulièrement grave.

3. Etats en dehors de l'Europe :

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis, Guatémala, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay.

AFRIQUE DU SUD

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. R. A. BLANKENBERG, O.B.E.
(Délégué de l'Union Sud-Africaine)

Je voudrais ajouter à l'exposé écrit déjà remis les observations suivantes :

L'Union Sud-Africaine n'a pu naturellement échapper aux conséquences de la guerre. Les dépenses de l'Etat se sont sérieusement accrues, il a fallu par suite trouver de nouveaux moyens pour augmenter les recettes. Pour l'année 1919-1920, les impôts ont fourni une somme de £ 17,490,000, ce qui constitue un accroissement de £ 8,831,000 sur les recettes provenant des impôts pour l'année 1913-1914.

Cet accroissement de recettes est dû en dehors des impôts nouveaux à la prospérité du marché des diamants et aux bénéfices réalisés sur la production d'or du pays.

L'accroissement des recettes de douane dans l'Union Sud-Africaine s'explique par la hausse des prix des marchandises dans les pays d'origine.

Les dépenses budgétaires normales et celles se rapportant au service d'emprunts en 1913-1914, s'élèvent à environ £ 37 millions tandis qu'en 1919-1920, elles s'élevèrent à £ 55,000,000. Les dépenses uniquement imputables au service des emprunts se sont élevées à £ 7,100,000 en 1913-1914 et à £ 9,000,000 en 1919-1920.

En ce qui concerne les dépenses normales, l'augmentation la plus sérieuse (en laissant de côté les dépenses pour les chemins de fer qui sont exploités par l'Etat) porte sur l'administration civile (y compris les indemnités des fonctionnaires) le service de la dette où l'augmentation est d'environ £ 2,100,000, et celui des pensions où les dépenses ont passé de £ 170,000 en 1913-1914 à £ 1.490,000 en 1919-1920. On estime que les dépenses dues à la Défense nationale seront réduites en 1920-1921 à leur niveau d'avant-guerre. Les dépenses de guerre et celles relatives à la défense du pays depuis la déclaration de guerre se sont élevées à £ 41.000,000, dont £ 9,000,000, c'est-à-dire environ 22 % ont été couvertes par les recettes.

La dette nationale a passé de £ 45,000,000 en 1914 à £ 174 millions en 1920, c'est-à-dire de £ 94 à £ 116 par tête de la population blanche. Il est encourageant de constater que la valeur des bons détenus dans le pays, a passé de £ 14,000,000 en mars 1914, à £ 51.000,000 en mars 1920. Il est à remarquer que le gouvernement de l'Union n'a procédé à aucune émission de papier-monnaie.

La circulation des billets de banque a passé de £ 2,183,000 à la fin de décembre 1914, à £ 9,021,000 le 31 mars 1920. En comparant ces chiffres, il faut se rappeler que l'or, autrefois en grande circulation, a presque entièrement disparu, de sorte qu'il a fallu remplacer les pièces d'or, par une monnaie nouvelle sous forme de billets de banque.

Le cours du change sud-africain a toujours suivi de près celui de la Grande-Bretagne ; la raison en est, que presque tout le commerce de l'Union Sud-Africaine se fait avec l'Angleterre, et que pour le reste la plupart des paiements sont effectués par la place de Londres. En raison des difficultés qui se sont produites pendant la guerre pour l'importation de produits et espèces monnayées, le bilan financier de l'Union a été tout à son avantage. Les banques avaient accumulé des soldes créditeurs qui ont amené une hausse momentanée du cours de change de l'Union comparé à celui du Royaume-Uni ; cette prime a atteint jusqu'à 5 1/2 pour cent ; cette différence a disparu aujourd'hui. De même que les autres pays belligérants, l'Union Sud-Africaine, tout au début de la guerre, a interdit toute exportation d'or. Quand en mars 1919 on cessa le contrôle des changes internationaux, il se produisit une dépréciation de la monnaie de l'Union relativement à l'or ; la conséquence fut qu'en dépit de l'interdiction d'exporter l'or, la monnaie d'or dans le pays disparut rapidement.

Les prix élevés offerts pour l'or aux Indes, et le pouvoir extraordinaire d'absorption de l'or manifesté par ce pays, ont contribué à la disparition de l'or en circulation et à son exportation vers ce pays.

Les difficultés de la circulation monétaire ainsi créées amenèrent le vote du décret de 1920 sur le Système monétaire et les Banques (Currency and Banking act). La politique qui inspire ce décret tend à ramener le système monétaire de l'Union à un véritable étalon d'or aussitôt qu'il sera possible, mais elle dut tenir compte de ce que dans l'état actuel de déséquilibre de la situation commerciale et monétaire dans le monde, le retour à l'étalon-or ne peut se faire immédiatement sans causer un tort considérable au développement économique du pays ; il faut donc procéder par étapes.

En vue de fournir au pays la monnaie nécessaire durant cette période de reconstruction où la circulation libre de l'or est mise en péril par la situation anormale mondiale, la loi autorise l'émission par le Trésor de certificats d'or entièrement couverts ; ces certificats ont cours légal et peuvent être rem-

boursés en or, mais ce droit de remboursement pourra être suspendu chaque fois que le prix marchand de l'or dans l'Afrique du Sud dépassera le prix de base de £ 3-17-10 1/2. Ce droit de suspension, cependant, ne s'étendra pas postérieurement à la date du 30 juin 1923, à moins que la période ne soit prolongée au delà de cette date par acte du Parlement.
cette période de reconstruction pendant laquelle la circulation libre de l'or est mise en péril par la situation anormale mondiale, la loi autorise l'émission par le Trésor de certificats d'or entièrement couverts; ces certificats ont cours légal et sont remboursables en or, mais ce droit de remboursement pourra être suspendu chaque fois que le prix marchand de l'or dans l'Afrique du Sud dépassera le prix de base de £ 3-17-10 1/2. Ce droit de suspension, cependant, ne s'étendra pas postérieurement à la date du 30 juin 1923, à moins que cette date ne soit prorogée par un décret du Parlement.

Aux termes de ce décret, une organisation du crédit suivant laquelle les réserves bancaires étaient décentralisées et l'émission de billets confiée aux principales banques du pays a été abandonnée en faveur de l'établissement d'une Banque Centrale de Réserve qui seule a le droit d'émettre du papier-monnaie. Ce fait constitue un pas très important dans l'histoire économique de l'Union. La South African Reserve Bank, titre de cette nouvelle institution, contribuera certes au développement économique du pays.

Un des caractères principaux du commerce extérieur du pays a été l'activité du marché de diamant. La valeur de l'exportation des pierres non taillées en 1919 s'éleva à £ 11,500,000 pour 2,588,000 carats exportés, tandis qu'en 1913 elle ne produisit à peu près que la même somme pour une quantité double de chiffres de carats. Le prix des diamants s'était élevé de de carats. Le prix des diamants s'étant élevé de £ 2-16-1 le carat à £ 4-10-8 le carat. La production d'or pour 1919 s'est élevée à environ 8,000,000 fine ozs., rapportant environ £ 38 millions, alors qu'en 1913 la production fut de 9,000,000 fine ozs., rapportant £ 37,000,000. On estime que pour 1920 la production sera d'environ 5 % inférieure à celle de 1913. En 1919, les sommes fournies par la vente au-dessus du prix normal de 85 sh. par fine ozs., s'élevèrent à £ 3,000,000; ceci s'applique seulement à la période postérieure au 24 juillet. La production antérieure à cette date ayant été vendue au prix normal.

La valeur totale des exportations de l'Union, y compris l'or, s'éleva à £ 86,000,000 en 1919 contre £ 65,000,000 en 1913. La valeur des marchandises importées s'éleva à £ 46,000,000 en 1919 contre £ 40,000,000 en 1913. Ces chiffres ne comprennent pas l'importation d'argent monnayé.

Le pays a réalisé un progrès considérable dans le développement de ses industries agricoles durant la guerre.

La valeur totale des denrées alimentaires importées dans l'Afrique du Sud est tombée de £ 8,000,000 en 1913 à £ 5,000,000 en 1919, et cela malgré la hausse des prix; d'autre part, la valeur des denrées de même nature exportées s'est élevé d'environ £ 400,000 en 1913 à environ £ 6,000,000 en 1919. Ainsi, de pays importateur de denrées alimentaires avant la guerre, l'Afrique du Sud est devenu non seulement un pays se suffisant à lui-même, mais un pays exportateur. Dans cet ordre d'idées, on peut citer les chiffres suivants: tandis qu'en 1913, on importa 5,427,000 livres de fromages et que les exportations étaient nulles pour ainsi dire, en 1919, il y eut un excédent d'exportations de 1,527,000 livres. Dans le commerce des viandes, l'excédent d'importations de plus de 10,000,000 de livres en 1913 s'est transformé en un excédent d'exportations de plus de 44,000,000 de livres en 1919; au lieu d'un excédent d'importation de près de 2,000,000 de livres de confitures en 1913, l'Afrique du Sud, en 1919, avait un excédent d'exportation de 8,000,000 de livres. La quantité de blé importée est passée de 322,000,000 de livres en 1913 à 45,000,000 en 1919.

La guerre et la difficulté qui s'en est suivie de se procurer des objets manufacturés à l'étranger a stimulé la création d'industries sur le territoire de l'Union du Sud-Africain. La production totale de ces établissements s'est élevée pour l'année 1919 à plus de £ 61,000,000, ce qui représente une augmentation de £ 21,000,000 sur a productionl de l'année 1915-1916. En mai 1920, il existait 6,000 établissements industriels en Afrique du Sud qui occupaient 134,000 ouvriers et qui payaient £ 12,500,000 en salaires annuels.

Malgré l'accroissement de dépenses, la situation financière de l'Afrique du Sud est bonne et les impôts sont relativement modérés.

Je désire terminer mes remarques en exprimant la sympathie très sincère de l'Afrique du Sud pour le but que s'est donné cette Conférence, et l'espoir que de ses délibérations pourront sortir les suggestions utiles à la solution de quelques-uns des problèmes de restauration.

EXPOSE

I. — **Population.**

La population de l'Union de l'Afrique du Sud s'élève aux chiffres suivants :

	Blancs.	Indigènes.	Total.
	—	—	—
1913	1,339,000	4,935,000	6,247,000
1920	1,504,000	5,801,000	7,305,000

Au cours des cinq dernières années, la population blanche s'est accrue en moyenne de 20,000 habitants par an.

2. — **Recettes et dépenses.**

a) Les revenus de l'Union, y compris les recettes de l'administration des chemins de fer et des ports, pour l'année financière se terminant au 31 mars 1914, s'élèvent à .... £ 29,445,000

Les chiffres correspondants pour l'année se terminant au 31 mars 1920 sont de 47,593,000

Soit une augmentation de .... £ 18,148,000

Cette augmentation est constituée de la façon suivante :

	£
1. Impôts directs	4,490,000
2. Impôts indirects	2,571,000
3. Impôts sur les transactions de tout ordre	393,000
4. Impôts sur les bénéfices extraordinaires	1,216,000
5. Impôt spécial de guerre	161,000
6. Chemins de fer	7,370,000
7. Postes et télégraphes	669,000
8. Domaines publics	147,000
9. Recettes diverses	1,131,000

Dans l'année 1919-20 l'Etat recevait £ 17,000,000 provenant des impôts ; ce chiffre comporte une augmentation de £ 8,831,000 sur les recettes de 1913-14.

Cette augmentation provient en grande partie de la création de nouveaux impôts, par exemple l'impôt sur le revenu, l'impôt de superposition, l'impôt sur les bénéfices extraordinaires, l'impôt spécial de guerre sur l'or, les droits d'exportation sur le diamant et les droits de douane additionnels.

b) Les dépenses totales, y compris les dépenses de l'administration des chemins de fer pour l'année se terminant au 31 mars 1914, étaient de .... £ 30,505,000

Les chiffres correspondants pour l'année se terminant au 31 mars 1910 étaient de .... £ 15,417,000

Soit une augmentation de .... £ 15,088,000

Cette augmentation porte sur les chapitres suivants :

1. Chemins de fer	£	7,442,000
2. Administration civile		2,220,000
3. Service de la Dette		2,006,000
4. Pensions		1,020,000
5. Postes et Télégraphes		751,000
6. Défense (nationale)		286,000
7. Enseignement des degrés supérieurs		143,000
8. Frais de recouvrement des impôts		134,000
9. Autres dépenses		1,415,000

Pour l'année financière 1919-1920 il y a eu, en plus des dépenses budgétaires pour la Défense, une dépense soldée par voie d'emprunt s'élevant à £ 1,566,000. Dans le projet de budget 1920-1921 cependant, le chiffre total des dépenses pour la Défense est abaissé à £ 1,386,000, chiffre qui dépasse seulement d'environ £ 100,000 les chiffres de 1913-1914 pour ce même chapitre.

En outre des dépenses directes pour la Défense, les dépenses indirectes entraînées par la guerre ont été très considérables : il n'est pas exagéré de dire que la raison principale de l'augmentation des dépenses d'Etat s'explique par l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation du prix des objets de toutes sortes, la diminution dans le rendement du travail et l'octroi d'allocations aux fonctionnaires.

Aucune dépense n'a été faite dans l'Union Sud-Africaine soit comme subsides pour des produits alimentaires, etc., soit pour la reconstruction.

Pour l'année 1913-14 les dépenses budgétaires d'Etat par tête (population blanche) s'élevaient à £ 22.15.8 ; et pour l'année 1919-20 ce chiffre a monté à £ 30.10.8 ; ces chiffres ne tiennent pas compte de la population indigène.

3. — Dette nationale.

Les Dettes publiques extérieure et intérieure de l'Union Sud-Africaine s'élevaient aux chiffres suivants :

Au 31 mars 1914	126,296,000
Au 31 mars 1920	173,889,000

Elles se subdivisaient de la manière suivante :

a) Dette intérieure consolidée	42,482,000	14,488,000
b) » » non consolidée	8,016,000	
c) » extérieure	123,391,000	111,808,000
Total	173,889,000	126,296,000

4. — Circulation monétaire et banques.

Dans l'Union Sud-Africaine il existe cinq banques par actions, ayant le droit d'émettre des billets. Il n'y a eu jusqu'à présent aucun organisme bancaire central dans l'Union.

Le stock de métal monnayé, les émissions de billets et les dépôts de ces banques comportent les chiffres suivants :

	31 déc. 1914	31 mars 1920
	—	—
1. Métal monnayé :	£	£
a) Or	7,400,000	6,900,000
b) Argent	400,000	600,000
2. Billets en circulation :		
a) Billets à cours légal	1,172,000	3,173,000
b) Autres billets	1,231,000	5,848,000
3. Dépôts	44,700,000	93,900,000

NOTA. — Les billets à cours légal sont émis dans la province du Cap contre dépôt de valeurs d'Etat.

Une des mesures législatives les plus importantes votées par le Parlement au cours de sa dernière session, est le « Currency and Banking act » de 1920. Cette loi pourvoit à la conservation des espèces métalliques de l'Union en autorisant le Trésor à émettre des bons-or, contre dépôt dans les caisses du Trésor d'une quantité d'or monnayé ou en barres suffisante, au prix étalon, au rachat de ces bons. Ces bons sont considérés comme monnaie légale pour n'importe quelle somme et sont convertibles en or à vue. Toutefois, ce droit de conversion peut être suspendu par décret, quand le prix de l'or sur le marché dans l'Union est supérieur au prix étalon de £ 3.17.10 1/2. Mais ce droit de suspension prend fin le 30 juin 1923, à moins qu'il ne soit prorogé par un acte du Parlement.

L'acte prévoit également l'établissement d'une banque centrale, appelée « The South African Reserve Bank » sur les bases posées par le « Federal Reserve Act » des Etats-Unis d'Amérique. Le premier capital de la banque sera souscrit par les banques par actions proportionnellement à leur capital versé et à leurs réserves, à condition que 50 % des actions qui leur seront attribuées soient offertes au public au pair. Les actions non souscrites par le public seront prises par le Trésor. Le conseil d'administration se composera de onze membres, trois membres représentant les Banques par actions, trois représentant les intérêts commerciaux industriels et agricoles, trois nommés par le Gouvernement. Le gouverneur et le sous-gouverneur qui consacreront tout leur temps aux affaires de la banque seront nommés également par le Gouvernement. La Banque a seule le droit d'émettre des billets pour l'Union Sud-Africaine pendant une période de 25 ans.

Ces billets seront garantis jusqu'à concurrence de 40 % par

une réserve d'or, et pour 60 % par des effets de commerce et une première hypothèuc sur l'actif de la Banque. L'acte prévoit également que la Banque conservera une réserve d'or, de bons ou d'espèces équivalant au moins à 40 % de ses dépôts et billets remboursables. Toutes les banques faisant des affaires dans l'Union Sud-Africaine, sont tenues de conserver à la Banque Centrale une réserve au moins égale à 13 % de leurs dépôts et effets à vue et à 3 % de leurs dépôts et effets à terme.

Pendant une période de trois ans à dater de la mise en vigueur de l'acte, une mesure spéciale fixe le chiffre des réserves relatives aux dépôts et effets à vue autre que les billets à 10 % au moins.

L'acte entrera en vigueur presque immédiatement.

5. — **Développement industriel.**

Le développement industriel de l'Union Sud-Africaine se manifeste par ses exportations et ses importations.

a) Or. — La production d'or était en 1919 d'environ 8 millions de « fine oz. », d'une valeur nominale, à 85 shillings l'once, de 35 millions de livres; en 1913, la production était de 9 millions de « fine oz. », d'une valeur, à 85 shilling l'once, de 37 millions de livres. La valeur de la production d'or en 1919, y compris la prime, était de 38 millions de livres.

b) Diamants. — La production de l'Union en diamants a été la suivante :

	Carats.	Valeur en livres.
	—	—
En 1913	5,164,000	11,390,000
En 1919	2,588,000	11,547,000

c) Charbons. — La quantité de charbon extraite est variable : ce charbon est de bonne qualité. La production en 1919 s'est élevée à 10,266,000 tonnes, d'une valeur de £ 3,416,000. En 1913 cette production était de 8,801,000 tonnes d'une valeur de £ 2,240,000.

d) Manufactures. — La guerre, en rendant difficiles les importations d'articles manufacturés de l'étranger, a stimulé la construction d'usines dans l'Union. La production totale des manufactures de l'Union pendant l'année 1919 a dépassé 61 millions de livres, donnant un excédent de 21 millions de livres sur l'année 1915-1916 où elle ne s'est élevée qu'à 40 millions de livres. Les industries sud-africaines produisent aujourd'hui plus de 300 variétés de produits manufacturés. Entre 1915 et 1919, environ 2,000 usines ont été créées. En mai 1920, il y avait 6,000 usines employant 134,000 ouvriers et dépensant annuellement £ 12 millions 500,000 en salaires. Le capital placé dans ces usines représente plus de £ 35,000,000.

Environ 40 % de la production des usines de l'Union ont consisté en produits alimentaires. La production des industries du cuir a presque doublé entre 1916 et 1918 ; celle des industries métallurgiques (fer et acier) s'est élevée à £ 406,000,000 en 1919 : certains signes font prévoir que ces dernières pourraient devenir quelque jour la source principale de la prospérité du pays.

L'Etat est propriétaire des chemins de fer qu'il n'exploite pas pour les bénéfices de l'entreprise, mais pour remédier jusqu'à un certain point aux inconvénients des longues distances et de l'absence de transports par eau.

e) Agriculture. — L'augmentation de valeur des produits agricoles a eu pour résultat de stimuler l'industrie.

La valeur totale de la production pastorale et agricole de l'Union exportée pendant l'année 1919, s'est élevée à £ 32 millions 820,000 contre £ 12,240,000 en 1913. Ces chiffres n'expriment pas complètement les progrès accomplis, car ils ne tiennent pas compte de l'accroissement de la consommation intérieure.

En 1913, l'Union Sud-Africaine était, en ce qui concerne les produits alimentaires, un pays surtout importateur. En 1919 la situation était renversée, ainsi qu'en témoigne le tableau des importations et exportations de produits alimentaires pour l'année 1919, figurant plus loin.

En ce qui concerne l'exportation de la laine et les troupeaux, il ne s'est pas produit de changement notable entre 1913 et 1919.

Cependant, la qualité s'est progressivement améliorée grâce à des sélections dans l'élevage et à l'importation des meilleurs béliers et brebis mérinos.

Depuis 1911 le nombre d'instruments et de machines agricoles modernes employés dans les fermes a doublé. Pour donner un exemple de la tendance à adopter les méthodes de culture les plus modernes, on peut citer le fait que pendant l'année 1919 il a été importé 294 tracteurs agricoles d'une valeur de £ 53,312.

Pendant l'année budgétaire 1913-1914, le Gouvernement a dépensé la somme de £ 394,000 pour des travaux d'irrigation.

En 1918-1919, les dépenses correspondantes se sont élevées à la somme de £ 526,000.

En outre, en 1913-1914, le Gouvernement a avancé la somme de £ 370,000 pour les travaux d'irrigation. Ce chiffre a baissé considérablement pendant les premières années de guerre (£ 60,000 en 1915-1916).

En 1917-1918, il s'est élevé à £ 582,000.

La main-d'œuvre indigène est relativement bon marché ; les indigènes reçoivent de £ 1.10 à £ 3 par mois.

6. — **Commerce avec l'étranger.**

a) Importations. — La valeur totale des marchandises (à l'exclusion des espèces monnayées) importées dans l'Union Sud-Africaine en 1917, a été de £ 45,537,000 ; elle était de £ 40,380,000 en 1913.

Malgré les prix beaucoup plus élevés, les chiffres pour les années 1914 à 1917 sont tous inférieurs à ceux de 1913. Il y a une diminution marquée dans le chiffre des produits alimentaires importés, qui, de £ 7,600,000 en 1913, est tombé à £ 4,900,000 en 1919.

b) Exportations. — La valeur totale des exportations de l'Union, y compris l'or, s'est élevée à £ 86,000,000 en 1919 ; elle était de £ 65,000,000 en 1913.

La valeur totale des exportations de l'Union, non compris l'or, a été de £ 47,266,000 en 1919 ; elle était de £ 27,528,000 en 1913.

(Pour la quantité et la valeur de l'or et des diamants exportés, voir le chapitre « Progrès industriels » ci-dessus, la production totale des mines d'or et de diamant ayant été exportée.)

Laines. — La quantité de laine exportée durant les années 1913, 1915, 1917 et 1919, et la valeur moyenne par livre apparaissent dans le tableau suivant :

Année	Quantité exportée en lbs	Valeur moyenne par lbs
	—	—
1913	177,000,000	7 3/4 d
1915	170,000,000	7 1/2 d
1917	118,000,000	1 s. 6 d
1919	185,000,000	1 s. 11 1/4 d

Charbon. — L'exportation du charbon a été entravée par le manque de matériel roulant et la difficulté de se procurer à l'étranger du matériel nouveau. En 1919, environ 1,427,000 tonnes de charbon de soute ont été embarquées dans les ports de l'Union et 1,092,000 tonnes ont été exportées.

Les chiffres correspondants pour 1913 étaient de 1,452,000 tonnes de charbon de soute et 856,000 tonnes d'exportations.

Produits alimentaires. — La valeur totale des principaux produits alimentaires et des boissons exportées de l'Union en 1919 marquait une augmentation d'environ £ 6,000,000 sur les chiffres de 1913, qui s'élevaient à environ £ 400,000. Au cours des dernières années, les produits de laiterie du pays ont graduellement remplacé les mêmes produits importés. Le même fait s'est produit en ce qui concerne un grand nombre d'autres produits d'alimentation. Si l'on réfléchit aux chiffres donnés dans le tableau suivant, qui montrent les importations et exportations pour 1919 et 1913, on ne peut manquer de constater le mouvement ascendant. On remarquera que, tandis qu'en 1913 la balance était en faveur des importations dans presque tous les cas la situation a été renversée depuis.

BALANCE EN FAVEUR DE

Articles		Importé — Quantité lbs	Exporté — Quantité lbs	Importé — Quantité lbs	Exporté — Quantité lbs.
Lard et jambon	1919	41,000	1,331,000		1,290,000
— —	1913	6,187,000	76,000	6,111,000	
Beurre	1919	356,000	453,000		97,000
—	1913	3,593,000	950,000	2,643,000	
Fromage	1919	20,000	1,547,000		1,527,000
—	1913	5,577,000	77,000	5,500,000	
Bœuf	1919		44,409,000		44,409,000
—	1913	8,950,000	913,000	8,037,000	
Mouton	1919	173,000	46,000	127,000	
—	1913	2,114,000	474,000	1,640,000	
Sucre	1919	2,652,000	78,017,000		[illegible]
—	1913	58,455,000	1,267,000	57,188,000	
Avoine	1919		18,454,000		18,454,000
—	1913	641,000	4,310,000		3,669,000
Blé	1919	15,200,000	2,252,000	12,948,000	
—	1913	201,517,000	68,000	201,449,000	
Confiserie et gelées	1919	267,000	8,646,000		8,379,000
— —	1913	2,214,000	470,000	1,744,000	
Biscuits	1919	251,000	263,000		12,000
—	1913	2,336,000	51,000	2,285,000	
Raisins secs	1919	1,256,000	4,023,000		2,767,000
—	1913	1,639,000	17,000	1,622,000	
Vermicelle et macaroni	1919	13,000	347,000		334,000
— —	1913	766,000	19,000	747,000	

Ces valeurs comprennent les marchandises importées et réexportées.

ARGENTINE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. TORNQUIST (Délégué de la République Argentine).

Les statistiques relatives à la situation économique financière et industrielle de l'Argentine ont été soumises à la Conférence.

En consultant ces chiffres, vous remarquerez que, tandis que le développement industriel et économique de l'Argentine s'est accru favorablement pendant les dernières années, la situation financière de notre gouvernement, au contraire, a plutôt contrasté avec notre prospérité relative durant la guerre. Cette situation est due : d'abord au changement de gouvernement survenu en 1916, au moment où l'Argentine se remettait d'un malaise assez grave dû à la crise de la propriété foncière en 1913-1914. Le nouveau gouvernement, en faisant l'inventaire de la situation, a été incapable, malgré ses efforts, d'obtenir la législation qui aurait pu adapter notre système fiscal aux conditions nouvelles. Il en est résulté une addition nouvelle à notre dette flottante qui déjà n'était nullement négligeable; aujourd'hui elle dépasse 600 millions de dollars, ce qui équivaut à 65 millions de livres sterling.

La seconde raison tient à l'insuffisance de notre système monétaire pour faire face aux nécessités actuelles; ce système manque d'élasticité et par conséquent ne parvient pas à suffire aux besoins ordinaires de notre commerce et de notre industrie, malgré la réserve d'or de 80 %. En vue de remédier à cet état de choses, le Gouvernement a déposé devant le Congrès un projet de loi autorisant la création d'une banque d'émission.

Notre dette extérieure consolidée a été réduite durant la guerre par l'opération normale du fonds d'amortissement. Mais il existe un autre fait dont il doit être tenu compte, fait qui n'est pas mis en valeur par les statistiques officielles, mais qui est appelé à avoir une influence considérable sur notre balance commerciale future. Je fais allusion au retour des valeurs argentines détenues à l'étranger, au remboursement des hypothèques et des créances qui a été effectué durant la guerre et depuis l'armistice. On estime que des créances étrangères s'élevant à des centaines de millions de pesos ont été ainsi remboursées. En compensation également de nos dettes vis-à-vis de l'étranger, il convient de citer les sommes que le Gouvernement argentin a prêté aux divers pays européens. Ces sommes s'élevaient à l'origine à 200 millions de dollars, mais elles ont été réduites à environ la moitié de ces chiffres.

Les conditions sur lesquelles est fondée la situation financière de mon pays sont donc très solides, et cette opinion se trouve confirmée par le fait que, jusque tout dernièrement, le change argentin était au-dessus du pair, alors que tous les autres changes, y compris le change de New-York, étaient en faveur de l'Argentine. Cette situation favorable du change argentin a cependant cessé d'exister, particulièrement vis-à-vis du change du dollar des Etats-Unis qui bénéficie actuellement d'une prime de 15 %. La raison principale de ceci tient à l'embargo rigoureux que le Gouvernement s'est vu récemment obligé de mettre sur l'exportation d'un grand nombre de nos produits tels que le blé, le sucre, etc. Les achats continuels de l'étranger menaçaient d'épuiser les stocks nécessaires aux besoins du pays et contribuaient à l'accroissement du coût de la vie. Une loi abolissant l'interdiction d'exporter l'or est actuellement soumise aux délibérations du Congrès.

Le Gouvernement argentin et la Délégation argentine espèrent sincèrement que les travaux de cette Conférence contribueront à ramener une situation normale et à rétablir bientôt dans tout le monde un courant d'échanges économiques normaux fort et sans entraves.

EXPOSÉ

La situation économique du monde se trouvait profondément obscure quand le 15 avril le Conseil de la Société des Nations a convoqué la Conférence Financière Internationale. Le manque de confiance dans tous les moyens financiers se reflétait dans le cours des « changes », cours défavorables aux pays profondément touchés par la guerre. La Société des Nations a proposé alors que chaque Gouvernement expose clairement, en une Conférence Internationale, sa situation économique et financière. Elle espérait que de cette façon, la situation s'éclaircirait et que la confiance renaîtrait.

Le Gouvernement argentin répondant à ce désir a chargé sa Délégation de remettre les renseignements qui lui ont été deman-

dés. Nous nous permettons donc de les reproduire ci-dessous, certains qu'ils pourront être appréciés par les autres Délégations.

La première question du Questionnaire auquel nous nous référons est celle relative au budget argentin pendant l'année financière 1919. Les renseignements officiels que nous avons reçus nous donnent les chiffres suivants : 388,675,480 piastres monnaie nationale (1). Pour l'année 1920, nous ne pouvons le renseigner encore, la décision n'étant pas prise par le Congrès du budget de cette année.

Quant au second point « Dette Nationale », les renseignements reçus nous autorisent à déclarer que la Dette Intérieure amortissable le 31 décembre 1913 était de 536,060,867 piastres monnaie nationale et la Dette Extérieure amortissable à la même date de 701,943,266.97 piastres monnaie nationale. La Dette Intérieure amortissable le 31 décembre 1919 donne la somme de 644 761,963 et la Dette Extérieure amortissable à la même date atteint la somme de 626,062,857 piastres monnaie nationale.

Quant à l'import des prêts consentis par le Gouvernement argentin aux Gouvernements étrangers, les renseignements suivants nous l'indiquent : au Gouvernement britannique il a été accordé un crédit de 100,000,000 piastres-or à 5 % d'intérêt, à échoir le 15 janvier 1921. Le Gouvernement britannique a utilisé 95,111,710.41 piastres-or et a soldé les intérêts. Sa dette est de 95,111,710.41 piastres-or.

Au Gouvernement français, le Gouvernement argentin a accordé un prêt de 100,000,000 piastres-or au même intérêt de 5 %. Le Gouvernement français a disposé complètement de cette somme et le Gouvernement argentin a tiré sur la Caisse du Trésor français pour la somme de 78,258,325.69. Il reste donc dû au Gouvernement argentin un solde de 25,818,929 piastres-or, y compris les intérêts.

Les renseignements suivants nous donnent la situation du commerce extérieur.

Le commerce extérieur argentin pendant les neuf premiers mois de l'année 1919 accuse en valeurs effectives en piastres-or :

Importation :

	Piastres-or.
Premier trimestre	104,701,416
Second trimestre	176,806,700
Troisième trimestre	183,098,072
Un total de	464,606,188

pour les neuf premiers mois de la dite année.

L'exportation nous donne les chiffres suivants :

Exportation :

	Piastres-or.
Premier trimestre	111,170,077
Second trimestre	230,659,806
Troisième trimestre	377,346,324
Donc un total de	719,176,207

(1) Soit papier-monnaie valant 44 % de sa valeur nominale.

Le total de l'échange commercial est donc de 1,183,782,395 piastres-or.

En ce qui concerne l'importation pendant ces neuf mois, les renseignements suivants nous donnent :

Avec les Etats-Unis d'Amérique, 172,152,611 piastres-or; avec l'Angleterre, 96,697,921; avec le Brésil, 38,067,042; avec l'Espagne, 31,729,221; avec le Japon, 21,388,345; avec la France, 19,194,417 ; avec les Indes, 16,130,416 ; avec l'Italie, 15,620,787 ; avec le Mexique, 13,514,532; avec les Pays-Bas, 1,312,630; avec la Norvège, 694,368; avec la Belgique, 208,383 (avant la guerre les relations commerciales belgo-argentines se chiffraient par des sommes commerciales
chiffraient par des sommes infiniment supérieures); avec le Danemark, 98,647. Les autres pays qui figurent dans les statistiques argentines en ce qui concerne les relations commerciales, le taux des affaires peut être fixé à 37,796,868. C'est-à-dire que le total des importations argentines pendant les neuf premiers mois de l'année 1919 a atteint un chiffre de 464,606,188.

En ce qui concerne les exportations argentines, en spécifiant les pays de destination et les valeurs, nous pouvons les détailler comme suit :

Aux Etats-Unis d'Amérique, 140,612,323; en Angleterre, 214,494,941; au Brésil, 27,107,415; en Espagne, 12,899,949; au Japon, 375,552; en France, 74,111,707; aux Indes, 40,994; en Italie, 26,060,96; au Mexique, 316; en Hollande, 36,967,662; en Norvège, 14,364,636; en Belgique, 36,721,554; au Danemark, 14,025,070. Les autres pays pour lesquels l'Argentine a exporté figurent dans les statistiques pour une somme de 121,393,125. C'est-à-dire que le total de l'exportation argentine atteint pour les neuf premiers mois de l'année 1919 un chiffre de 719,176,207 piastres-or. Ceci donne un solde en faveur de la République Argentine de 254,570,019 piastres-or. La quantité, le poids et la valeur en piastres-or des articles d'exportation sont représentés par le détail ci-après : Viande de bœuf congelée, 294,350 tonnes pour une somme de 101,102,365 piastres-or; moutons congelés, 45,811 tonnes, représentant une somme de 13,030,042 piastres-or ; viandes conservées, 111,607 tonnes pour une somme de 62,819,108 piastres-or; beurre, 15,496 tonnes pour une valeur de 13,063,501 piastres-or, graisse fondue, 74,755 tonnes pour une somme de 23,275,040 piastres-or; cuirs de bœuf salés, 63,211 tonnes pour une valeur de 41,546,505 piastres-or, cuirs de bœuf secs, 13,053 tonnes pour une valeur de 10,751,115 piastres-or; laine lavée, 9,220 tonnes pour une valeur de 10,510,720 piastres-or; laine brute, 94,445 tonnes pour une valeur de 87,411,164 piastres-or ; maïs, 1,709,979 tonnes pour une valeur de 52,195,597 piastres-or; froment, 2,037,521 tonnes pour une valeur de 123,505,858 piastres-or; farine de froment, 251,647 tonnes pour une valeur de 21,670,647 piastres-or; lin, 637,349 tonnes-valeur, 84,717,891 piastres-or, extrait de quebracho, 119,195. La difficulté de transport avait pendant ces dernières années, presque complètement paralysé l'exportation du bois de quebracho argentin. Cette circonstance a donné lieu à la naissance d'une nouvelle industrie, la fabrication de l'extrait de quebracho, dérivé du bois du même nom, qui est actuellement employé d'une façon courante

dans les tanneries, où il remplace avantageusement l'extrait de chêne et l'acide gallique.

Du 1er janvier au 30 septembre 1919 la République Argentine a exporté 119,195 tonnes de ce produit aux destinations suivantes :

Angleterre, 23,580 tonnes; Etats-Unis, 33,363; France, 13,507; Belgique, 9,218; Italie, 9,397; Hollande, 4,216; Suède, 11,376; Danemark, 7,040; Espagne, 3,805; Brésil, 1,251; divers, 2,442. Total : 119,195 tonnes.

Pendant la période correspondante des cinq dernières années les chiffres des exportations avaient été de :

1914	55,849
1915	77,011
1916	98,194
1917	66,380
1918	79,605

Les autres articles d'exportation sont représentés par 58,065,016 piastres-or. La somme totale représentant l'exportation argentine est donc de 719,197,933 piastres-or pendant les neuf premiers mois de l'année 1919.

Un autre renseignement intéressant pour MM. les Délégués et qui est compris dans le Questionnaire sus-nommé est le suivant :

Le 30 juin 1914, le Gouvernement argentin possédait une somme de 212,990,341 piastres-or, déposée à la Caisse de Conversion et dans les Légations. A la Banque de la Nation le dépôt était de 41,776,025 piastres-or. Le papier-monnaie en circulation représentait à cette date une somme de 777,337,191 piastres. Dépôts à la Banque de la Nation, 16,116,062 piastres-or; 521,911,606 piastres-papier. Dépôts dans diverses banques, 25,026,386 piastres-or; 817,209,309 piastres-papier. Au 31 mars 1920, à la Caisse de Conversion et dans les Légations le montant des dépôts était de 433,189,837 piastres-or. A la Banque de la Nation, 49,563,734 piastres-or. Le papier en circulation représentait 1,277,500,587 piastres à la même date. Dépôts à la Banque de la Nation, 9,865,926 piastres-or et 1,281,942,593 piastres-papier. Les dépôts dans les diverses autres banques étaient de 7,292,509 piastres-or et de 1,875,832,697 piastres-papier.

En fait de lois régulatrices sur le change, il n'existe que celle portant le numéro 9480 et l'arrêté réglementaire de cette loi qui se rapporte aux dépôts faits dans les Légations argentines par le Commerce ou les Banques.

La politique financière du Gouvernement argentin est large et elle tend à établir son budget dans les principes les plus sains en matière de finance, s'efforcant d'établir un parallèle entre ses ressources et ses dépenses. Pays essentiellement d'agriculture et d'élevage, le principal but du Gouvernement est de développer la voie ferrée de la République, parce qu'il comprend que vu l'immense extension de son territoire, plus elle possédera de chemins de fers, plus grand sera son développement et sa richesse.

L'Argentine occupe la neuvième place dans les plus grandes nations du monde en ce qui concerne l'extension de ses voies ferrées, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous :

	Kilomètres.
Etats-Unis d'Amérique	402,887
Allemagne	62,734
Russie	62,198
Inde Britannique	53,876
France	50,232
Autriche-Hongrie	45,823
Canada	43,004
Iles Britanniques	37,678
Argentine	36,328

Dans ce même ordre d'idées elle continue sa même politique économique en ce qui concerne les routes, ports, télégraphes et téléphones. Le port de Buenos-Ayres est sans aucun doute un des plus grands et des plus importants du monde entier. Le port de La Plata, ceux de Rosario et Bahia Blanca occupent également une place importante dans les différents ports du monde.

Un autre point qui appelle particulièrement l'attention du Gouvernement argentin est celui relatif à l'instruction publique, à ses Universités, à ses Ecoles, ainsi qu'au brillant personnel faisant partie de ces établissements qui donnent la plus grande preuve de la culture du pays.

L'Etat n'est pas une organisation exclusivement politique, c'est aussi une organisation économique.

La politique libérale se caractérise dans l'histoire argentine comme d'anciennes et persévérantes initiatives de notre vie politique. Le libre commerce international occupait avant 1810 la pensée des hommes de la Révolution qui nous ont donné l'indépendance, et cette pensée, non comme simple titre de concept accessible à son esprit de liberté, mais comme une conviction formée dans la souffrance d'un régime oppresseur comme l'était celui qui dominait à cette époque. Et ces hommes comprenaient que l'organisation de la société n'est pas le résultat de l'idéalisme, que la production et le commerce d'un Etat ne reposent pas exclusivement sur les combinaisons d'un génie politique.

A partir de l'année 1825, année où la Grande-Bretagne a conclu avec notre pays le premier traité d'amitié et de commerce qui consacre la clause de la « nation la plus favorisée », le principe vital de notre politique commerciale est entré en jouissance de sa souveraineté et dans l'usage de la liberté politique et commerciale.

Cette clause de solidarité et de paix entre les Nations, qui exclut les traitements différents et les représailles qu'ils engendrent, qui maintient en harmonie les biens de la liberté et du commerce qui sont régis par les lois immuables et éternelles, cette clause a été la source généreuse qui a favorisé notre échange international de produits, ce qui nous a assuré le progrès qui, aujourd'hui, nous remplit d'orgueil et qui prépare une plus grande prospérité encore pour la République qui a déjà atteint le plus haut rang parmi les nations du globe par sa valeur commerciale.

L'échange de produits entre les pays est régi par la nécessité et ceux que notre pays offre sont de consommation universelle. Notre politique commerciale a toujours été pleine de liberté,

de solidarité entre les pays, favorable aux hommes de bonne volonté qui voulurent venir habiter notre sol; de prévention contre les monopoles commerciaux et d'égalité envers tous en ce qui concerne les emplois et les faveurs fiscales.

Un grand homme argentin, M. Bernardino Rivadavia, qui illustra son nom et sa patrie dans les jours qui suivirent la liberté de l'Amérique du Sud, exposa en diverses occasions les mêmes convictions et on a dit de lui avec raison « qu'avant Huskisson, Peel, Cobden, il nous avait enseigné que la liberté du commerce était le premier droit et la première nécessité du genre humain; que les intérêts de toutes les nations résidaient dans l'harmonie la plus complète, que jamais il n'existait aucun antagonisme entre la richesse d'une nation et les progrès des autres. La fraternité du genre humain est démontré par le commerce.

Ce grand homme d'État a déclaré l'industrie libre, a supprimé les droits de douanes, abaissé les impôts sur le commerce et créé sur ces bases un nouveau système de revenus jusqu'alors inconnu, bien avant que les premiers hommes d'Europe adoptaient le programme que Cobden et Sir Robert Peel firent triompher en Angleterre.

Cette sommaire exposition de la tendance commerciale et financière fera connaitre à MM. les Délégués l'esprit qui nous anime et, au cours de la Conférence, si nous le croyons nécessaire, nous aurons l'occasion de développer les motifs de cette politique.

Je ferai remarquer pour terminer que vu le système constitutionnel argentin qui est le système fédéral, chaque province possède ses propres budgets et est complètement indépendante en ce qui concerne sa politique économique. Par conséquent, les renseignements qui précèdent concernent simplement le Gouvernement National. Ayant répondu pour le moment au questionnaire qui nous a été soumis, j'ai l'honneur de présenter à M. le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

AUSTRALIE

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. J. R. COLLINS, C.M.G. (Délégué de l'Australie)

Bien que les exposés préparés pour la Conférence indiquent très en détail la situation financière de l'Australie, il est utile de les compléter par quelques explications.

Avant l'année 1901, l'Australie comprenait six colonies. Chacune avait sa législature propre avec des pouvoirs très étendus de « self-government ». Chacune possédait son service postal, sa propre armée et ses douanes. Les désavantages d'un tel système étant devenus manifestes, les colonies furent d'accord pour constituer un « Commonwealth » fédéral dépendant de la couronne du Royaume-Uni; une constitution fut élaborée donnant au « Commonwealth » certains pouvoirs et responsabilités bien déterminés, mais laissant un grand nombre d'attributions importantes aux Etats.

La situation actuelle est la suivante: le Parlement fédéral lève des impôts sur l'ensemble de l'Australie, alors que les législatures d'Etat n'ont pouvoir que sur leur territoire respectif. La propriété foncière et les biens des personnes décédées sont imposés à la fois par le « Commonwealth » et par les Etats. Les Etats n'ont pas le pouvoir d'imposer des droits de douanes et d'accises, prérogative du Parlement Fédéral.

Ce Parlement seul exerce un contrôle sur l'armée et la marine. Le « Commonwealth » possède une flotte de cargos, qui s'accroît constamment; il a la responsabilité exclusive des services des postes, télégraphes et téléphones. Le « Commonwealth » et chaque Etat également exploitent de vastes réseaux de chemins de fer. L'instruction publique rentre dans les attributions de l'Etat.

Lorsque la perception des douanes et de la régie fut confiée à la Fédération, il fut entendu qu'une partie des recettes serait versée aux Etats. D'après les dispositions actuelles, le « Commonwealth » effectue aux Etats un paiement annuel de 25 sh. par tête d'habitant.

Le « Commonwealth » et les Etats ne se sont jamais départis d'une politique financière tendant à lever, à l'aide d'impôts, des sommes suffisantes pour faire face à toutes les dépenses autres que les dépenses imputables au compte capital et à la guerre. Et même les dépenses ordinaires de guerre, telles que les pensions, intérêts et les fonds d'amortissement ont toujours été couvertes au moyen des impôts.

Le 30 juin 1919, la Dette nationale du « Commonwealth » et des six Etats s'élevait à un chiffre total de 701,600,000 livres sterling. Avant la guerre, elle atteignait à peine la moitié de ce chiffre. Depuis le 30 juin 1919, les dettes de guerre du Gouvernement fédéral se sont accrues de 80,000,000 de livres sterling.

Il importe de rappeler que les dettes de l'Australie ne se trouvent pas placées dans les mêmes conditions que celles d'un grand nombre d'autres pays. La presque totalité des dettes d'Etat, s'élevant à 396,800,000 livres sterling, a été contractée en vue de la construction de chemins de fer et autres entreprises rémunératrices

Une partie des dépenses faites au moyen des emprunts contractés par le « Commonwealth » a également donné des bénéfices appréciables. On estime que les chemins de fer à eux seuls ont une valeur très supérieure au montant total des dettes d'Etat.

Il est intéressant de faire remarquer ici qu'un peu plus de la moitié du montant des paiements effectués par le Gouvernement fédéral et les Etats est payable en Australie (intérêt et principal). On peut donc estimer que dans la suite une partie de plus en plus considérable de la dette restera en Australie.

La totalité de la dette extérieure de l'Australie est payable à Londres, intérêt et principal.

On estime qu'au cours de l'exercice financier se terminant le 30 juin 1921, le « Commonwealth » dépensera des sommes prélevées sur les emprunts, s'élevant à 29,768,000 £, dont 25,400,000 sont nécessaires à la construction de maisons d'habitation pour les soldats rentrés dans leurs foyers, et à l'attribution à ceux-ci de concessions de terres.

Le reliquat de 4,368,000 £ est destiné à des constructions navales et à des travaux ayant un caractère permanent.

L'emprunt nécessaires pour couvrir les 25,400,000 £ destiné à la construction de maisons d'habitation et à des concessions de terres a déjà été émis.

Dans le discours que prononçait, il y a quelques jours, le Ministre des Finances du « Commonwealth » à propos de la présentation du budget, il déclarait que l'on allait constituer un fonds d'amortissement de 1 % par an prélevé sur le produit des impôts qui permettrait de rembourser la dette de guerre.

De cette manière on espère que la dette de guerre sera éteinte dans une période d'environ trente-sept ans.

Longtemps avant l'ouverture des hostilités, l'imposition d'une taxe prohibitive a amené les banques à cesser d'émettre leurs propres billets et, désormais, seuls les billets d'Etat sont restés en circulation.

Ce papier étant remboursable en or à la Trésorerie du Commonwealth, sa circulation n'a jamais dépassé les besoins normaux du pays. Cependant, dès la déclaration de guerre, les banques ont non seulement renoncé à leurs droits légaux au remboursement des billets en or, mais ont mis une grosse partie de leur encaisse-or à la disposition de la Trésorerie en échange de billets.

Dans ces conditions, les banques n'ont plus remis de monnaie d'or à leurs clients et cette monnaie a complètement disparu de la circulation. Les banques s'abstiennent encore de présenter des billets à la Trésorerie pour en obtenir le remboursement en or.

Le 3 août 1914, l'encaisse-or des banques s'élevait à environ 36 millions de livres. A la même époque, la circulation des billets avait atteint 9,[illegible]50,000 livres, et on peut estimer qu'il existait encore dans les mains du public environ 5 millions de livres en or, ce qui donne un total de [illegible] livres. En décembre 1919, l'encaisse-or des banques était d'environ [illegible]1 millions [illegible]00,000 livres; la circulation des billets australiens s'élevait [illegible] à 56.6[illegible] livres et on peut dire qu'il ne se trouvait plus d'or entre les mains du public. Ceci donne un total de 78 millions 400,000 livres; il semble donc que les disponibilités monétaires de l'Australie se sont élevées de [illegible] millions [illegible]50,000 livres à 78 millions [illegible] livres, [illegible] augmentation de [illegible]. Comme une telle comparaison implique des considérations touchant aux réserves de banques et à un grand nombre de questions autres que celles relatives aux véritables besoins monétaires, ces chiffres ne peuvent guère nous servir de guide.

Il est préférable, pour avoir une idée de la puissance d'absorption de la monnaie, de ne s'occuper que de celle entre les mains du public.

Le 3 août 1914, le public détenait 4 millions [illegible],000 livres en billets et environ 5 millions en or, au total 9 millions 500,000 livres, soit en chiffres ronds 10 millions de livres. En décembre 1919, la valeur moyenne des billets entre les mains du public était de [illegible] livres. Ces chiffres pris comme base, accusent une augmentation de la circulation monétaire d'environ 1[illegible] %.

La [illegible] restriction imposée par la loi australienne aux règlements commerciaux et autres, soumet l'exportation de l'or au contrôle de la Trésorerie du Commonwealth. Le Gouvernement n'a pas pris de mesures tendant à la réglementation des cours du change. Depuis le début des hostilités jusqu'à l'heure actuelle, les opérations se sont faites au pair ou à peu près, entre l'Australie et Londres, alors que les cours du change entre l'Australie et les pays étrangers correspondaient approximativement à ceux existant entre Londres et ces pays.

BRÉSIL

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. BARBOZA CARNEIRO (Délégué du Brésil)

Je vais vous entretenir avec concision, mais avec autant de précision que je le pourrai de la situation économique et financière du Brésil.

Comme vous le savez, ce pays n'a pas encore cent ans de vie indépendante ; il ne jouit que depuis 1808 de la liberté de faire des transactions avec le reste du monde ; pays à la fois jeune par les forces de vie qu'il possède et vieux par la civilisation du peuple qui l'habite ; pays aux perspectives immenses, aux terres d'une fertilité exubérante, au sous-sol rempli de ces richesses qui constituent les aliments essentiels de toute l'industrie moderne ; pays aux formidables forêts dont les essences se classent parmi les plus résistantes, les plus belles, les plus variées ; pays qui dispose des forces hydrauliques les plus puissantes du globe. En un mot, Messieurs, le Brésil est un réservoir inépuisable de matières premières.

D'autre part, parler des finances d'un pays si jeune et possesseur d'éléments de vie si puissants, c'est parler nécessairement de ses dettes, de ce que ses aînés lui ont confié pour l'aider dans sa croissance.

Voyons donc de près ce pays, son dévelopement, ses dettes, ses ressources, ses possibilités.

Représentez-vous la superficie de la France dix-sept fois amplifiée et vous aurez une idée assez exacte de la place qu'occupe le Brésil. Sur un espace aussi immense, 27 millions d'habitants constituent une population évidemment très insuffisante. La mise en valeur des terres s'en ressent. Aussi n'est-il pas étonnant que, chaque jour encore, de nouvelles sources de vie soient découvertes et qu'elles restent inexploitées, car, faute de bras, nous n'avons pu utiliser jusqu'à présent de nombreux autres réservoirs de matières premières dont l'existence sur notre territoire et la richesse nous sont connues depuis longtemps.

Au point de vue maritime, le Brésil possède, sur l'Atlantique, une côte qui s'étend sur une longueur de 7,920 kilomètres.

On y trouve un grand nombre de ports dont les sept principaux sont admirablement outillés.

Le mouvement maritime dans les ports brésiliens marquait, en 1913, un très sensible progrès par rapport à l'année 1903. L'augmentation du nombre des bateaux entrés était de 72 % et celle du tonnage de 156 %, ce qui dénote un essor remarquable. Les sorties augmentèrent dans les mêmes proportions. Pendant les années de guerre, le mouvement s'est ralenti, mais en 1919, il a repris avec beaucoup d'élan.

En ce qui concerne les voies ferrées, je dois dire que le terrain, au Brésil, est très accidenté. La construction des chemins de fer y rencontre, par suite, de sérieuses difficultés. Les ouvrages d'art sont nombreux et d'un prix de revient assez élevé. Le matériel pour la construction de ces chemins de fer est tout entier importé d'Europe ou des Etats-Unis. Ne vous attendez donc pas à y trouver les réseaux immenses qui sillonnent les pays européens ou la grande république de l'Amérique du Nord. Au 31 décembre 1919, la longueur de nos voies ferrées était de 28,197 kilomètres. Il va sans dire que nous poursuivons toujours de nouvelles constructions. Le Gouvernement donne, en outre, une très grande impulsion à la construction des routes carrossables.

Comme je l'ai dit plus haut, le Brésil n'a eu la liberté de faire du commerce avec les autres pays qu'à partir de 1808. Avant cette date, nos transactions ne se faisaient qu'avec la métropole portugaise. Je dois ajouter qu'avant 1808 nous n'avions même pas la liberté de créer des industries ; tous les produits fabriqués devaient être achetés au Portugal. Nous étions complètement isolés des grandes places étrangères. Nous n'étions pas outillés pour le commerce d'exportation. Force a donc été de laisser de longues années la vente de notre sucre, de notre cacao, de notre coton, de notre caoutchouc, de notre café aux soins des commerçants européens. Le Brésilien était d'ailleurs très occupé à défricher les terres, à agrandir les anciennes cultures et à frayer des chemins vers l'intérieur du pays.

Nous avons, pour montrer les progrès réalisés, des chiffres assez significatifs. En 1913, le mouvement total de nos changes accusait une augmentation de 63 % par rapport à l'année 1903. Pendant les six années qui viennent de s'écouler, nous avons envoyé sur les places étrangères plusieurs nouveaux articles, et même des produits qui avaient fait jusqu'alors l'objet d'une importation chez nous : tels le riz, la viande, le saindoux, etc. De ce chef, le mouvement commercial du Brésil a pris un grand essor, et, malgré la diminution sensible du mouvement maritime, notre commerce extérieur en 1919 montre un accroissement de 76.5 % par rapport à nos transactions en 1913. Voici quelques précisions sur cet accroissement : l'exportation a augmenté de 38.02 % comme volume et de 98.75 % comme valeur. L'importation a diminué de 52.72 % comme volume, mais elle a augmenté de 16.39 % comme valeur. Ce sont là, Messieurs, des

étapes décisives, dont l'importance ne vous échappera pas. J'ajoute que notre balance en 1919 offre un excédent de près de 52 millions de livres sterling à l'exportation. Pour un pays comme le Brésil, dont les réserves en or commencent à peine à se constituer, ce solde créditeur a une importance capitale. Ce développement des affaires a eu pour conséquence une plus grande activité des banques. En effet, de 1913 à 1919, le mouvement bancaire a augmenté de 150 %. Mais, en même temps, comme dans les autres pays, le prix de toutes les choses nécessaires à la vie a considérablement augmenté. En juin 1919 on évaluait cette augmentation à 46 % pour les articles d'alimentation, 96 % pour le charbon et la lumière, 67 % pour les vêtements, 30 % pour les loyers.

Jusqu'ici je ne vous ai guère parlé, Messieurs, que de l'actif du Brésil. Examinons rapidement son passif, sa situation financière.

Nos dettes se répartissent en trois catégories générales, les dettes de l'Etat fédéral, les dettes des différents Etats, c'est-à-dire des provinces, et enfin les dettes des villes.

La première est de beaucoup supérieure aux deux autres. L'Etat fédéral doit à l'étranger 103,392,031 livres sterling et 322,249,500 francs. Notre dette intérieure consolidée se montait, au 31 décembre 1919, à 1,042,350,000 milreis papier. Pour donner une idée plus claire de ces différents engagements de l'Etat fédéral, j'ai fait la conversion de tous ces chiffres en livres sterling. (1)

J'ai trouvé que la dette fédérale extérieure totale équivaut à 116,169,571 livres sterling et la dette fédérale intérieure à 60,803,785 livres sterling. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle les dettes du Gouvernement fédéral brésilien ne dépassent pas l'équivalent de 177 millions de livres sterling.

Comme vous le savez, les différents Etats qui constituent la Fédération brésilienne ont leur économie propre, leur régime fiscal indépendant, et comme ils jouissent de la plus grande autonomie, ils peuvent également contracter des emprunts à l'intérieur ou à l'étranger sans avoir besoin de l'autorisation ou de la garantie du Gouvernement fédéral, lequel, pour ce motif, est libéré de tout engagement en ce qui concerne leurs dettes.

Quinze Etats brésiliens ont emprunté à l'étranger; leurs dettes se montent à 61,201,540 livres sterling.

La dette intérieure de 19 Etats est de 465,783 515 milreis, c'est-à-dire environ 27,170,709 livres sterling. En additionnant ces chiffres, on trouve que le passif des Etats équivaut à 88,373,249 livres sterling.

Les dettes des municipalités sont insignifiantes par rapport aux chiffres des dettes de l'Union ou des Etats.

Comme vous le voyez, nous sommes très loin des engagements que les pays européens ont dû contracter pour faire face aux dépenses de guerre.

Mais je me garderai bien d'établir un parallèle entre ce passif et celui d'autres nations. Notre fortune publique commence à peine à se constituer et certes elle n'est pas aussi imposante que celle d'autres pays; on pourrait donc trouver étrange une telle comparaison. J'ai insisté sur le fait que le Brésil est au début de son développement économique, que son Trésor est en voie de constitution, mais qu'il possède, pour la formation de ce Trésor, les éléments naturels les plus considérables.

La mise en valeur de ces éléments se poursuit énergiquement, avec un succès qui dépasse les prévisions les plus optimistes. Le Gouvernement n'épargne aucun effort pour cette exploitation de notre richesse naturelle. De même, il poursuit avec méthode et ténacité son programme de renforcement des moyens de notre trésorerie. D'un côté, il comprime énergiquement les dépenses publiques, de l'autre, il développe notre système fiscal, il établit de nouveaux impôts directs et indirects, enfin il veille à ce que tout l'or produit dans le pays soit remis régulièrement au Trésor fédéral. A cet effet, il a prohibé l'exportation du métal jaune. Au 31 juillet 1920, notre encaisse or s'élevait à 26,670,000 milreis, ce qui correspond environ à 15 millions de dollars.

Depuis un siècle, le Brésil vit sous le régime du papier monnaie. Nous ne méconnaissons pas les inconvénients du papier à cours forcé. Cependant, des circonstances qu'il serait inutile d'examiner en ce moment ont amené les gouvernements précédents à faire, il y a nombre d'années, plusieurs émissions de ce papier. D'autres circonstances d'ordre économique aidant, notre monnaie a subi, à cette époque, une dépréciation considérable et il en est résulté, en 1898, une crise financière assez sérieuse. Cette crise a été surmontée grâce à l'aide opportune de nos amis de Londres, à l'énergie, à la prudence, à la clairvoyance de l'homme d'Etat éminent qui était alors Ministre des Finances. Une forte quantité du papier-monnaie fut retirée de la circulation. Il fut créé un fonds de garantie du papier restant, ainsi qu'un fonds de rachat de ce papier. On commença à percevoir des droits en or, on créa de nouveaux impôts, on racheta les chemins de fer qui jouissaient d'une garantie d'intérêts et de la sorte, le gouvernement put assainir les finances de l'Etat. Plus tard, on a créé une *caisse de conversion*, dont le but était de stabiliser le change. Malheureusement, lorsque la guerre éclata et qu'il se produisit un ralentissement sensible dans les affaires, le change baissa et la *caisse* fut impuissante à remplir sa tâche. Le Gouvernement d'alors ordonna sa fermeture et je crois pouvoir dire que le Gouvernement actuel n'a pas l'intention d'en autoriser la réouverture.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'Etat brésilien retire la plus grande partie de ses revenus des droits sur l'importation. Celle-ci ayant considérablement diminué d'une façon très brusque, en 1914 et en 1915, le budget s'est trouvé fortement déficitaire, augmentant le déséquilibre qui existait depuis 1895 et qui s'est accru pendant les années de guerre. Le déficit pour les cinq dernières années est de 20,580,351 milreis-or et de 1,022,730,107 milreis-papier, soit, en réduisant le tout en monnaie anglaise, 62,300,064 livres sterling.

Pour combler ce vide, le Gouvernement eut recours au moyen le plus à sa portée, c'est-à-dire qu'il émit du papier-monnaie. L'inflation augmenta ainsi d'année en année pendant la guerre. Le Gouvernement dut, pour la deuxième fois, consolider sa dette extérieure. Le service des intérêts fut suspendu pendant trois ans. Celui de l'amortissement le fut jusqu'en 1927. A la date promise, c'est-à-dire à la fin de 1917, le paiement des coupons fut repris et il s'effectue depuis lors avec régularité. Des esprits pessimistes avaient cru que cette reprise de nos paiements ne serait pas de longue durée. Leurs appréhensions furent bientôt dissipées. La confiance du marché s'est manifestée par la hausse de nos titres.

Je crois pouvoir dire que le Gouvernement est bien décidé à ne pas avoir recours à de nouvelles émissions de papier-monnaie. Il étudie même le moyen de remplacer ce papier par des billets de banque émis sur des garanties assez solides, billets dont je n'ai pas besoin de faire ressortir les avantages sur le papier émis par l'Etat. A cet effet, il a inscrit dans son programme la transformation de la Banque du Brésil en banque d'émission et de réescompte. Une Commission de financiers étudie en ce moment les modalités de cette transformation.

Après avoir présenté cet exposé, nullement flatté, de la situation, il convient d'ajouter que la somme de papier-monnaie en circulation à l'heure actuelle n'a rien d'effrayant. Cette somme ne dépasse pas 1,730,000 contos de reis-papier, c'est-à-dire près de 3 livres sterling et 15 shillings per capita, somme qui ne semble pas exagérée, si l'on tient compte de nos richesses naturelles et de ce fait que tous les paiements à l'intérieur du pays se font par la remise de numéraire, les virements ne se pratiquant guère que dans les grandes villes.

---

(1) Le change a été calculé au taux de 27 pence pour le milreis-or et de 14 pence pour le milreis-papier. Le conto de reis (1,000,000 de reis) est indiqué par le signe : et milreis par le signe $.

Voilà, Messieurs, en raccourci, quelques indications sur la situation économique et sur les finances brésiliennes. Dans un mémorandum qui vous sera distribué, vous trouverez des renseignements plus complets. Mais je tiens à ajouter que dans le pays entier il se poursuit une action intense pour le développement des cultures les plus variées. Plusieurs branches de l'industrie présentent un progrès remarquable. Il convient de signaler spécialement l'industrie frigorifique. Née pendant la guerre, cette industrie se consolide et se développe. Vous donner ici des chiffres serait fastidieux. Mais laissez-moi vous dire que cette industrie constitue une des preuves les plus éclatantes des magnifiques possibilités économiques du Brésil. En quatre ans, nous avons pu fournir une quantité de viande égale à celle que d'autres grands pays n'ont atteint qu'au bout de vingt années d'efforts.

Les cotonnades étaient encore, il y a quelques années, un article de grande importation chez nous, elles font aujourd'hui l'objet d'une activité manufacturière qui suffit aux besoins du pays et permet même l'exportation dans quelques pays voisins.

Les cordonneries nationales ont remplacé tout à fait l'article étranger.

Les industries extractives se développent chaque jour; nous envoyons à l'étranger une quantité considérable de matières puisées dans notre magnifique flore.

Le Gouvernement fait procéder à des études scientifiques sur les sources de pétrole découvertes dans plusieurs endroits de notre pays. Le sous-sol continue à être sondé et on procède à des études sur des mines de cuivre découvertes dans le Nord et dans le Sud. La mise en exploitation de nos formidables gisements de fer prendra bientôt un grand développement, grâce aux facilités spéciales que le Gouvernement a concédé aux entreprises qui se sont constituées pour créer chez nous une grande industrie sidérurgique.

Le charbon brésilien, qui, il y a quelques années, ne méritait l'attention de personne, est aujourd'hui l'objet d'une activité remarquable; son extraction est actuellement de 400,000 tonnes.

Toute cette production nationale libérera d'autant des forces économiques qui pourront être utilisées pour la reconstruction des régions dévastées et le ravitaillement de l'Europe.

Le Gouvernement procède à des réformes qui auront pour résultat une plus grande expansion de notre vie économique. Il fait exécuter d'importants travaux d'irrigation dans le Nord-Est du Brésil: une vaste zone de notre pays sera ainsi mise en valeur.

Comme je vous l'ai déjà exposé, tout un programme de réformes d'ordre financier est en voie d'exécution: on agrandit le réseau des impôts directs, on réduit certains droits de douane par trop protectionnistes, on limite les dépenses; on espère ainsi pouvoir rétablir l'équilibre budgétaire.

Je vous ai déjà signalé le projet de réforme de la Banque du Brésil, mais il convient encore de citer la création d'un service de contrôle des banques ainsi que le récent projet de monopole des assurances.

Enfin, je dois signaler à votre attention le projet du Gouvernement de créer des zones franches dans quelques-uns de nos ports.

Vous voyez ainsi les directives de notre politique. Politique de travail, de production; politique de prudence financière; politique de coopération internationale. Le Brésil vient à cette Conférence avec son traditionnel esprit de cordialité; avec le sentiment profond de la solidarité économique qui existe entre tous les pays et il cherchera, par tous les moyens, à collaborer avec vous pour le bien commun des peuples.

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Un exposé complet de la situation financière du Brésil, reçu trop tard pour figurer dans cette édition, a fait l'objet d'un tirage à part. On pourra se le procurer en s'adressant à M. Barboza Carneiro, à l'ambassade du Brésil, à Paris.

CANADA

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

HON. HUGH GUTHRIE (Délégué du Canada)

Le mémoire relatif à la situation financière et commerciale du Canada, qui a été distribué, montre brièvement les tendances et l'extension des principaux changements économiques qui ont eu lieu dans le Dominion et qui sont la conséquence des années de guerre que nous venons de traverser. Au cours des hostilités, il a été nécessaire de se procurer de grosses sommes et de faire un effort formidable, agricole aussi bien qu'industriel, sans trop regarder à la dépense. Les résultats en ont été [illegible] dette élevée, l'inflation monétaire, une forte augmentation des dépenses d'État et des entreprises de toutes sortes. On reconnaît, au Canada, que le travail nécessaire pour revenir à une situation se rapprochant de la normale, représentera une tâche difficile, mais on a confiance que toutes les difficultés pourront être vaincues par un effort combiné semblable à celui que le peuple a été appelé à fournir pendant la guerre. On espère ainsi réduire la dette et provoquer la déflation nécessaire des prix, des crédits et de la circulation, par une large économie et une production plus élevée dans l'ordre agricole et industriel. Un coup d'œil jeté sur la situation montre que le Canada a de bonnes raisons de croire que ce rétablissement est en son pouvoir. En premier lieu, le mémoire indique une légère diminution de la balance de la dette extérieure, par rapport à 1913. Les importantes sommes nécessaires au Gouvernement pour ses dépenses militaires, provenaient presque exclusivement du pays lui-même et le dernier emprunt intérieur, contracté un an après l'armistice, a eu encore plus de succès que tous les autres. Comme le Canada, avant la guerre, comptait dans une large mesure sur les marchés extérieurs pour ses besoins financiers, cette manifestation de sa puissance financière est des plus satisfaisantes. On remarquera en outre que le Canada a non seulement été à même d'assurer ses propres besoins financiers, mais qu'il a pu également aider la Grande-Bretagne et un certain nombre de ses Alliés en leur accordant des crédits pour l'achat de denrées alimentaires et d'autres marchandises dans le Dominion. Les chiffres relatifs au commerce extérieur indiquent un développement remarquable. Au cours des années qui précédèrent 1915, la balance commerciale du Canada lui était nettement défavorable, mais elle a tourné non moins nettement en sa faveur au cours des cinq dernières années. On remarquera que les chiffres de la période de guerre montrent une augmentation importante dans les exportations. Une partie considérable de cette augmentation provient d'expéditions de munitions pendant les années de guerre. Mais il faut remarquer également que la valeur des exportations du Canada en 1919 n'a été que légèrement inférieure à celle de 1918. En se reportant à nouveau au rapport qui a été déposé, on peut constater qu'au cours de l'année fiscale qui a pris fin en mars 1920, 4/5 du commerce passager de guerre du Canada ont été remplacés par des affaires d'un caractère normal et plus permanent. Un examen détaillé dévoile le fait que ce commerce nouveau s'étend sur un domaine plus large; tous nos facteurs de production y participent. Cependant, les salaires se ressentent de l'inflation des prix qui [illegible], et la production exprimée en quantités montre une légère réduction par rapport à 1918. Si le tonnage manipulé par le réseau des voies ferrées du pays est pris comme une indication de l'activité commerciale, la perte est d'environ 9 %; quoique ce tonnage demeure supérieur à celui de 1914 de près de 15 %.

Un élément fâcheux de la situation s'est développé et continue à se manifester: c'est l'état des changes étrangers, qui complique le rétablissement du commerce international; ce fait ne manquera pas d'attirer l'attention de la Conférence. Cette circonstance a eu une influence particulièrement contraire aux affaires du Canada [illegible] fait prime dans le Royaume-Uni, notre client le plus important, et se trouve en baisse, au contraire, aux États-Unis, où nous effectuons nos plus importants achats extérieurs. Nous souffrons naturellement de ce double inconvénient.

En ce qui concerne la circulation, on admet au Canada qu'une inflation s'est produite par rapport aux anciennes réserves d'or, mais on fait valoir que la situation est remarquablement bonne si on la considère dans l'ensemble. Le pourcentage de la réserve d'or par rapport à la circulation des billets de banque, pour être inférieur au chiffre de 1914, peut être comparé favorablement avec la plupart des autres pays et cette réserve est plus élevée que ne le demanderait la législation des États-Unis pour les émissions faites par les banques de réserve fédérales; et il est permis d'en concevoir au moins quelque satisfaction. L'inflation des prix et des crédits marchant de pair avec une augmentation du commerce, nécessite une importante circulation monétaire, si l'on veut continuer les affaires au milieu de la situation universelle actuelle. Au demeurant, c'est sur la diminution d'emprunts improductifs, sur la réduction des dépenses

publiques et sur l'augmentation de la production que le Canada fonde ses espoirs de retour à une situation financière plus satisfaisante. Au sujet des dépôts en banque, il suffit de dire que l'augmentation a suivi la même proportion qu'ailleurs, mais il est important d'ajouter que les banques canadiennes ne possèdent pas d'importantes quantités d'obligations d'emprunt d'Etat, car elles ne se sont pas vues dans l'obligation de souscrire à l'un quelconque des emprunts du Gouvernement.

Les recettes pour les douze mois qui ont pris fin en mars 1920 ont été jusqu'ici les plus importantes et ont dépassé de 50 % environ celles de la première année de guerre. Le Gouvernement a constamment poursuivi pendant la guerre la ligne de conduite consistant à effectuer une taxation suffisante pour couvrir toutes les dépenses courantes ordinaires et de créer un excédent permettant de pourvoir aux dépenses de guerre et de capital. Des mesures en ce sens ont également été prises pendant l'année courante, mais il y aura des mises de fonds importantes dues à des avances à faire pour la colonisation agricole des anciens soldats, pour les chemins de fer et pour l'exécution du programme de constructions navales du Gouvernement, toutes ces dépenses ayant toutefois le caractère d'être remboursables et de porter intérêt ou d'être productives. Le total des dépenses pour l'année qui se termine le 31 mars 1920 était de $1,674,000,000 en dehors des dépenses résultant de la guerre, telles que les pensions, le retour des soldats à la [illegible] colonisation agricole des anciens soldats [illegible] de guerre.

Les chiffres du memorandum sous la [illegible] pr[illegible] réfèrent exclusivement à l'agriculture et à l'industrie, mais une somme importante pourrait y être ajoutée pour les produits des forêts, des mines et des pêcheries, et c'est presque exclusivement sur les ressources naturelles illimitées du pays, associées au courage, à l'énergie et à l'esprit d'entreprise de son peuple que l'on peut baser sa confiance dans la situation future. On a fait beaucoup pour préparer la lourde tâche devant laquelle nous nous trouvons: les soldats ont presque tous été rapatriés et rendus à des emplois civils, des plans sont en cours d'exécution pour l'installation à la campagne d'anciens soldats de l'Empire avec l'assistance du Gouvernement, et les usines créées pour la fabrication des munitions ont été adaptées du mieux possible afin d'aider l'humanité à vivre au lieu de servir à la détruire.

EXPOSÉ

Dette extérieure.

La situation du Canada à cet égard est entièrement aussi favorable qu'elle l'était au commencement de la guerre.

Le 31 décembre 1913, le total de la dette extérieure du Canada était de $285,548,287

Le 31 décembre 1919, il s'élevait à $497,214,469

soit un accroissement pendant ces six années, de . . . $211,666,182

Toutefois, pendant cette même période, le Gouvernement canadien a consenti à la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Italie, la Grèce, la Roumanie des avances dont le montant total s'élève à $250,889,489

de telle sorte que le montant net des engagements extérieurs du Canada est actuellement quelque peu réduit par rapport au chiffre qu'il atteignait au commencement de la guerre.

Avant la guerre, les différentes provinces, les municipalités et les chemins de fer du Canada ont contracté des emprunts importants en Angleterre, le total des engagements du Canada à l'égard de l'Angleterre étant estimé, au commencement de la guerre, à plus de $2,000,000,000

Une part considérable de ces sommes a été transférée au Canada pendant la guerre, mais les conséquences générales de ce mouvement de fonds ont été neutralisées dans une certaine mesure par le fait que des engagements du même ordre ont été contractés auprès des Etats-Unis.

Commerce extérieur.

Pendant de nombreuses années avant la guerre, la balance commerciale du Canada montrait un excédent important des importations sur les exportations. Pour les cinq années finissant le 31 mars 1915, cette balance d'entrée s'élevait à $825,521,490

Pendant les cinq années, du 31 mars 1915 au 31 mars 1920, la situation a été renversée, la balance commerciale du Canada montrant un excédent des exportations sur les importations s'élevant à. . . . $1,803,442,233

L'accroissement important du commerce extérieur du Canada pendant les trente dernières années est indiqué par les chiffres suivants :

Commerce total extérieur (exportation et importation réunies).

1889	$196,309,107
1899	$304,227,339
1909	$548,139,881
1919	$2,182,003,316

Change.

Comme tous les autres pays, le Canada a été affecté par le désordre des changes étrangers. Pendant l'année finissant le 31 mars 1920 plus de 75 p. c. de nos importations venaient des Etats-Unis, et pendant cette période, le dollar canadien subissait aux Etats-Unis une dépréciation s'élevant de 2-3/8 p. c. à 17-1/8 p. c. Actuellement, le dollar canadien subit une dépréciation de 13 à 14 p. c. aux Etats-Unis.

Les 3/8 des exportations du Canada vont aux Etats-Unis et 3/8 encore à la Grande-Bretagne, où le dollar canadien faisait prime l'année passée de 1 p. c. à 22 p. c. Il fait prime actuellement à environ 9 p. c.

Le dollar canadien fait actuellement prime en Grande-Bretagne, France, Belgique et Italie, mais subit une dépréciation aux Etats-Unis

Crédits.

En plus des conventions de crédit avec la Grande-Bretagne, le Canada, après l'armistice, a accordé des crédits à cinq pays d'Europe, pour l'achat de vivres et d'autres marchandises au Canada. Jusqu'au 31 décembre 1919, le tableau des crédits utilisés était le suivant :

France	$4,938,908
Belgique	6,157,223
Italie	6,003,301
Grèce	1,261,899
Roumanie	12,920,063

Dette intérieure.

Avant la guerre, le Canada n'avait, pour ainsi dire, aucune Dette intérieure, le total de cette Dette se montant, le 31 mars 1914, seulement à $803,460

Le 31 mars 1920, la Dette totale intérieure s'élevait à $2,030,202,121

Production.

Pendant la période de l'accroissement rapide de la Dette du Canada, il y a eu aussi un accroissement très important de la production, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

Production agricole	1900	$364,906,866
	1910	663,349,190
	1917	1,621,028,000
	1919	1,975,841,000
Produits manufacturés	1901	481,053,375
	1911	1,165,975,639
	1917	3,015,577,940

Epargne.

En 1898, le montant total des dépôts du public dans les banques du Canada s'élevait à $218,572,065

En 1908 à 639,899,365

En 1919 à 1,841,478,895

Cet accroissement des épargnes doit être ajouté à environ $2,000,000,000 placés en fonds d'Etat pendant la guerre par le public canadien car, en fait, très peu d'obligations d'emprunts de guerre du Canada sont dans les mains des banques, et les avances de banques sur nantissement d'obligations d'emprunts de guerre sont évaluées à moins de 5 p. c. du total.

Circulation fiduciaire.

La circulation fiduciaire du Canada consiste en billets du Dominion et en billets des diverses banques à privilèges. Le 31 mars 1914, le total en circulation s'élevait à $211,144,102

Le total de l'encaisse-or s'élevait à $141,823,279
soit 67 p. c.

Le 31 mars 1920 le total des billets en circulation s'élevait à 440,002,420

avec une encaisse-or qui s'élevait à 190,177,106
soit 43 p. c

Recettes ordinaires (année finissant le 31 mars 1920).

Impôts sur les bénéfices d'affaires	$44,736,880
Impôts sur le revenu	19,990,375
Autres impôts directs	17,774,745
Douane et régie	212,264,282
Autres recettes	93,872,652
Montant total	$388,638,934

Dépenses ordinaires.

Intérêts sur les emprunts de guerre	$95,556,495
Pensions	25,945,324
Indemnité pour la rééducation des mutilés	49,000,000
Autres services	178,382,300
Total	$348,881,119

laissant une balance disponible pour les dépenses de guerre ou de capital de $39,757,815

Pour l'année finissant le 31 mars 1919, l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires s'élevait à $40,215,461

En effet, la politique du gouvernement canadien pendant toute la guerre, a consisté à lever des impôts suffisants pour couvrir toutes les dépenses courantes et pour se procurer des recettes permettant de faire face aux exigences de la guerre.

20 juillet 1920

CHINE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION
PAR
M. WEI (Délégué de la Chine)

Monsieur le Président, Messieurs,

En présentant à cette Conférence la déclaration de la situation financière de la Chine, qu'il me soit permis de vous exposer brièvement son état actuel, ainsi que les raisons pour lesquelles celui-ci ne peut être considéré que comme provisoire. Un pays qui vient de subir, comme la Chine, un bouleversement aussi complet de ses institutions politiques, ne peut, en quelques années, se créer une situation financière irréprochable. Ce changement total de régime politique s'étant en outre produit dans un pays plus vaste, plus peuplé, plus vieux et, par conséquent, plus attaché à ses traditions que l'Europe tout entière, il est aisé de concevoir les difficultés que doit rencontrer notre Gouvernement dans sa lourde tâche de réorganisation et de modernisation de la vie politique, économique et financière de la Chine. A ces difficultés intérieures, sont venues s'en ajouter d'autres, d'ordre extérieur. La guerre mondiale, la perturbation dans les finances de tous les pays, l'arrêt soudain dans l'afflux des capitaux étrangers, les liens économiques qui nous sont imposés par nos traités et sur lesquels j'insisterai plus loin, sont autant d'entraves au rétablissement de nos finances. Aussi les données qui figurent dans la déclaration écrite sur la situation financière de la Chine, ne peuvent-elles la représenter telle qu'elle devrait être, ni telle qu'elle sera, lorsque les conditions normales de notre vie nationale seront assurées.

Pour le budget, par exemple, l'exercice 1918-1919 accuse les chiffres de 490 millions de dollars pour les recettes et de 496 millions de dollars pour les dépenses, soit plus de 5 millions de déficit. Mais ce déficit n'est qu'une conséquence des discordes politiques qui suivent si souvent les révolutions et dont la Chine a eu sa part. Ces discordes ont, en effet, affaibli l'autorité du Gouvernement central, accru considérablement ses dépenses et rendu difficile, sinon impossible, le recouvrement de certains impôts; d'où rupture d'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Pour ce qui est de notre Dette publique, elle s'élève à la fin de 1919 à 1 milliard 900 millions de dollars, dont 1 milliard 600 millions, c'est-à-dire 87 % de dette extérieure.

Certes, le montant de notre dette ne paraît pas exagéré en comparaison de celle des autres Puissances. Mais il constitue néanmoins un lourd fardeau pour la Chine qui, au point de vue économique, est un pays neuf, en voie de formation et dont la fortune nationale n'est encore qu'insignifiante. Il faut aussi remarquer que toute cette dette est à terme, la Chine n'ayant pas de dette consolidée, et que, par conséquent, notre Dette publique pèse de tout son poids — capital et intérêts — sur nos finances actuelles, à un moment où elles ont le plus besoin d'appui. C'est ainsi qu'en 1918-1919, le service de la Dette était de 128 millions de dollars sur un total de dépenses de 496 millions de dollars, représentant de la sorte plus de 25 pour cent de nos dépenses, pourcentage qui est un des plus élevés du monde et qui est déjà réduit, vu que certains arrérages de l'indemnité des Boxers ne figurent pas dans le service de la Dette de 1919, les Puissances alliées ayant consenti en 1917 à ce que la Chine retarde de cinq ans le payement de leur part de cette indemnité. Le fardeau de la Dette est donc écrasant par rapport à notre budget; mais malgré les lourds sacrifices qu'il impose, nous nous sommes toujours acquittés régulièrement de nos obligations avec cette probité que nous reconnaissent tous ceux qui ont eu affaire avec l'Extrême-Orient. La guerre a profondément affecté notre commerce extérieur. Celui-ci fut interrompu avec l'Allemagne et l'Autriche; la Russie cessa de prendre notre thé, les conditions de transport maritime étaient telles qu'elles élevaient le taux du fret, tout en réduisant le montant du tonnage disponible pour les exportations et les importations.

Cependant, malgré les conditions défavorables, notre commerce extérieur n'a pas cessé de croître. Nos importations qui s'élevaient à 570 millions de taels en 1913, baissèrent pendant la guerre, mais atteignirent 647 millions en 1919. Nos exportations qui étaient de 403 millions de taels en 1913 diminuèrent seulement en 1914 pour se développer graduellement après et atteindre le montant de 631 millions en 1919. Nos exportations ont donc augmenté plus vite que nos importations et notre excédent d'importations sur les exportations qui dépasse en temps normaux 100 millions de taels, tomba à 16 millions en 1919.

N'est-ce pas là un indice de bon augure que notre commerce tend rapidement à se développer et que nos richesses naturelles inépuisables peuvent être mises progressivement à la disposition des autres nations?

C'est notre situation monétaire qui mérite le plus de critiques. D'ailleurs, sa complexité a toujours été son trait caractéristique, rendant onéreuses et souvent aléatoires les transactions commerciales.

Pour mettre fin à une pareille situation, le Gouvernement chinois a adopté en 1914, un dollar unique d'argent comme

étalon monétaire, mais cette réforme n'a pas pu être achevée.

En 1914, le Gouvernement chinois a également commencé le rachat des billets émis par les provinces, billets dont l'émission a été exagérée et qui ont subi de fortes dépréciations. Mais cette réforme non plus n'a pas été achevée, par suite de la guerre mondiale et des événements qui, depuis, se sont déroulés en Chine.

Maintenant que des conditions plus stables devraient pouvoir s'établir dans le monde, ces réformes de la circulation monétaire s'imposent avant tout à notre Gouvernement.

Elles sont essentielles à l'amélioration de notre situation financière en particulier, à notre réorganisation nationale en général. Tous ces problèmes sont pour nous d'une nécessité impérieuse et urgente et c'est vers leur solution que tous nos efforts seront dirigés. Mais si pour nous, ils présentent un intérêt vital, étant la condition même de notre avenir, ils ne peuvent non plus être ignorés par les puissances étrangères. C'est dans l'intérêt du monde entier que la Chine prospère, car seule une Chine prospère, avec toutes ses richesses mises en valeur, pourra contribuer utilement, en étroite et féconde collaboration avec les autres nations, à la reconstruction économique et au bien être du monde.

Seulement, pour que, au préalable, la Chine puisse se réorganiser, sa seule bonne volonté ne peut lui suffire.

Les efforts de la Chine resteraient stériles, si les tarifs conventionnels qui lui furent imposés par les Puissances et qui constituent autant d'entraves à son libre développement, devaient subsister indéfiniment.

De ces entraves, la plus grande est le tarif douanier de 5 %. La Chine est obligée par ses traités de l'appliquer indifféremment à tous les articles d'importation ou d'exportation, de luxe ou de première nécessité. En outre, ce tarif étant basé sur la valeur moyenne des marchandises pendant les années déjà écoulées, est en réalité inférieur à 5 %, puisque la valeur des marchandises augmente rapidement d'année en année. Son rendement insuffisant oblige le Gouvernement chinois à frapper certains articles qui devraient jouir de la franchise de droits. Il est évident qu'avec ce tarif conventionnel, rigide et suranné, la Chine ne peut avoir ni une politique économique conforme à ses intérêts, ni de l'élasticité dans ses recettes douanières.

L'existence de nombreux bureaux de poste étrangers en Chine constitue également une restriction à nos recettes. Cette existence n'a plus aucune raison d'être, puisque la Chine est maintenant membre de l'Union Postale et que, d'autre part, l'administration postale chinoise, complètement organisée, en plus du service international qu'elle assure pour son propre compte, s'est déjà chargée de la distribution du courrier reçu par les bureaux étrangers.

Ces entraves, ainsi que d'autres encore, devraient être écartées le plus tôt possible, mais comme elles résultent de nos traités avec les puissances étrangères, leur consentement unanime est nécessaire.

J'ose croire que cette Conférence, en s'inspirant uniquement des justes principes d'économie politique, ne manquera pas d'approuver nos légitimes aspirations tendant à obtenir des Puissances la suppression [illegible] qui [illegible] l'essor d'une nation aussi travailleuse, aussi riche en ressources naturelles que la Chine.

EXPOSÉ

La délégation chinoise, dans son exposé de la situation financière de la République de Chine, s'efforcera de répondre aussi complètement que possible au questionnaire qui lui a été adressé par le Secrétariat de la Société des Nations lors de la convocation de la Conférence financière de Bruxelles. Cependant, certains détails ne pourront pas être donnés par suite du délai insuffisant accordé pour répondre au questionnaire, ainsi qu'à cause de la situation particulière, dans laquelle se trouve actuellement la Chine. Venant de renverser, il y a peu d'années, un régime absolutiste qui ne pratiquait point la publicité des finances de l'État, elle se trouve forcément dans un état transitoire rendant difficile tout exposé statistique, lequel, en outre, ne pourrait refléter encore la situation réelle des choses en Chine.

D'autre part, certaines données statistiques, pouvant être fournies sur la Chine, sont parfois fondées sur des bases tellement différentes de celles adoptées dans les autres pays, que, pour éviter toute confusion, il a semblé préférable de les omettre que de les reproduire. Quelques exemples des difficultés particulières qui s'élèvent dans l'étude comparative des statistiques chinoises et étrangères se présenteront d'ailleurs dans l'exposé qui suit.

LE BUDGET

Le Budget, dans son sens technique, tel qu'il est compris en Europe et en Amérique, est une création de date récente en Chine. D'une part, le pouvoir absolu de l'empereur, qui pouvait se créer des ressources fiscales sans le consentement préalable de ses sujets, et, d'autre part, la grande autonomie, voire l'indépendance financière des provinces, sont les raisons principales pour lesquelles la Chine, au point de vue budgétaire, n'a pas suivi une évolution analogue à celle qui s'est produite dans les autres pays.

L'empire chinois n'a connu qu'un seul projet de budget, en sa dernière année d'existence, en 1911. La République chinoise a inscrit dans sa Constitution le vote annuel du budget par le pouvoir législatif.

Prévision pour les exercices 1913-1914 et 1916-1917.

(Dollars [illegible])

RECETTES

	1913-1914	1916-1917
	Dollars	Dollars
I. *Ordinaires*		
1. Impôt foncier, direct	79,[illegible]	90,105,784
2. Douanes, indirect	60,970,007	73,056,663
3. Gabelle, indirect	77,[illegible]	63,767,010
4. Impôts d'accise (likin, etc.), ind.	[illegible]	42,719,191
5. Impôts divers, direct	[illegible]	31,7[illegible]8,432
6. Impôts divers, indirect	3,173,530	5,448,686
7. Revenus des valeurs mobilières, direct	[illegible]	2,[illegible]83,101
8. Produits divers venant des provinces (1)	12,[illegible]	5,101,531
9. Produits de l'Administration centrale (1)	—	37[illegible],548
10. Produits reçus directement par le Gouvernement central (1)	—	[illegible],581,311
Totaux	417,900,577	388,009,660

II. *Extraordinaires.*

1. Impôt foncier, direct	3,222,889	5,751.764
2. Douanes, indirect	1,254.280	706,885
3. Droits d'octroi, indirect . . .	6,054	21,025
4. Impôts divers, indirect . . .	132,829	3,911,410
5. Revenus des valeurs mobilières, direct	634,093	8.351
6. Produits divers venant des provinces (?)	10,115,868	91,610
7. Produits de l'Administration centrale (?)	230,308	2,248,438
8. Produits reçus directement par le Gouvernement central (?)	161,269	23,510,969
9. Produits divers du Gouvernement central (?)	—	8,100 000
10. Emprunts	223,370,000	24,291,468
11. Avances des Banques. . . .		16,187,305
Totaux.	239,130,590	84,828,925
Recettes totales	557,031,167	472,838,585

DÉPENSES

I. *Ordinaires.*

1. Affaires étrangères	3,293,115	4,446,548
2. Intérieur.	39,618,149	42,570.109
3. Finances.	210,345 180	61,792,970
4. Guerre	136,864,494	156,606,047
5. Marine	7,665,881	7,304,135
6. Justice	14,671,825	9,337,156
7. Instruction Publique	5,207,215	4,433,893
8. Agriculture et Commerce . .	5,083,386	2,734,790
9. Communications	934,877	1,533,606
10. Affaires mongoles et thibétaines.	—	1,041,216
Totaux	423,684,122	291,803,470

II. *Extraordinaires.*	1913-14	1916-17
	Dollars	Dollars
1. Affaires étrangères	1,013,223	1,846,786
2. Intérieur.	4,263,860	3,117,770
3. Finances.	171,568,614	162,397,633
4. Guerre	26,910,518	10,711,333
5. Marine	1,307,014	847,434
6. Justice	370,312	28,610
7. Instruction publique	1,701,635	594,943
8. Agriculture et Commerce . .	959,735	1,279,496
9. Communications	457,843	116,833
10. Affaires mongoles et thibétaines	—	94,276
Totaux	208,552,754	181,035,114
Totaux des dépenses ordinaires et extraordinaires	632,236,876	472,838,584

Note. — La valeur du dollar chinois était, en 1914, de 22,28 pence ou fr. 2.35; en 1917, de 31,80 pence ou fr. 3.65.

Exercice 1918-1919

RECETTES

	I. Ordinaires — Dollars chinois	II. Extraordinaires — Dollars chinois
Impôt foncier.	86,845,388	3,703,399
Douanes	93,268.907	695,749
Gabelle.	98,815,071	—
Droits d'octroi	39,224,837	26,685
Impôts directs divers	29,182,693	—
Impôts indirects divers	1,332,541	3,911,110
Revenus des domaines et des valeurs mobilières	2,441,368	31,522
Produits divers venant des provinces	5,579,263	293,037
Produits de l'Administration centrale.	3,105,869	3,519,838
Produits reçus directement par le Gouvernement central	47,072,064	17,451,910
Emprunts	—	50,948,235
Totaux . . .	109,838.001	80,581,785

Total des recettes ordinaires . .	409,838,001
" " " extraordinaires.	80,581,785
Total . . .	490,419,786

DÉPENSES

	I. Ordinaires	II. Extraordinaires
Pouvoirs publics.	22,441.359	2,748,192
Affaires étrangères	4,807,336	1,168,555
Intérieur	43,279,539	4,891,183
Finances	39,151,146	8,149,609
Guerre	129.588,829	78,243.653
Marine.	9,191,482	185,024
Justice	10,323,124	6,852
Instruction publique	6,058,723	461,912
Agriculture et Commerce. . . .	3,257,050	442,367
Communications.	1,865,586	163.508
Bureau des Affaires mongoles et thibétaines.	1,318,742	50,000
Service de la Dette publique . . .	—	127.962,826
Totaux . . .	271,289,207	224,473,681

	Dollars chinois
Total des dépenses ordinaires . .	271,289,207
" " " extraordinaires.	224,473,681
Total . . .	495,762,888

Il est à remarquer que, dans ce budget, le service de la Dette publique figure sous un chapitre séparé.

Pour comparer l'état des finances publiques en Chine avec celui des autres pays, il ne suffirait pas de comparer leur budget respectif. C'est que les principes de l'unité et de l'universalité budgétaires appliqués dans la plupart des pays ne se retrouvent pas rigoureusement dans le budget chinois. Certains services, comme celui des chemins de fer de l'Etat, des postes et des télégraphes, ont des budgets propres et ne sont pas inscrits au budget

général. Nombreuses sont aussi les recettes et les dépenses qui ne figurent pas au budget parce qu'elles sont attribuées aux provinces, qui ont une grande autonomie financière. Dans d'autres pays, ces mêmes recettes et dépenses seraient réalisées par le gouvernement central et se trouveraient, par conséquent, au budget général. Naturellement, la presque totalité de ces sommes sont recouvrées et dépensées dans les limites respectives des provinces, mais il n'en est pas toujours ainsi, une partie de ces recettes et dépenses étant effectuée pour le compte du gouvernement central. Citons comme exemple les contributions recouvrées par les administrations provinciales et remises au gouvernement de Pékin. Le montant net de ces contributions est inscrit au budget général, mais les frais de leur recouvrement n'y figurent pas.

Au point de vue de la classification des recettes et des dépenses, les budgets chinois et étrangers sont également difficilement comparables. Certaines dépenses figurant d'ordinaire à part dans le budget sont, en Chine, comprises dans les dépenses du ministère qui en a la charge; alors qu'au contraire, d'autres dépenses, ayant un certain rapport avec un ministère déterminé, ne sont pas comprises dans ses frais. Ainsi le service de la dette est généralement englobé dans les dépenses du ministère des finances, tandis que la part américaine de l'indemnité des Boxers affectée à l'instruction publique, n'est pas soumise au contrôle du ministère de l'instruction publique.

Quant aux revenus publics, leur répartition classique en impôts directs et indirects, doit être complétée par la distinction en impôts recouvrés :

1° directement par le gouvernement central ;

2° par les administrations provinciales pour le compte du gouvernement central ;

3° par des administrations distinctes placées sous un régime spécial de collaboration sino-étrangère.

Chacune de ces deux premières catégories comprend des impôts directs ainsi qu'indirects. Dans la première catégorie rentrent principalement les « Produits reçus directement par le Gouvernement central » qui proviennent du droit de timbre, du droit de licence pour les tabacs et les vins, de l'impôt sur le tabac et le vin, des ventes de tabac et de vins et des redevances des mines. Presque tous les autres impôts, entre autres l'impôt foncier, sont perçus par les administrations provinciales. Enfin, les droits de douane et autres taxes affectant le commerce extérieur sont payés à l'administration des douanes maritimes, tandis que la gabelle est placée sous l'autorité de l'administration de la gabelle dans laquelle, comme pour l'administration des douanes maritimes, des fonctionnaires de nationalité étrangère, nommés par le gouvernement chinois, jouent un rôle important.

Cette distinction des recettes d'après leur mode de recouvrement, a une influence considérable sur l'ensemble du budget. En effet, le montant des impôts recouvrés par les provinces et remis au gouvernement central varie suivant la situation dans laquelle se trouve chaque province. Aussi les dissensions d'ordre politique qui ont eu lieu en Chine pendant ces quatre dernières années ont-elles causé non seulement un accroissement démesuré des dépenses du gouvernement de Pékin, mais en même temps, une réduction sensible de ses recettes actuelles, ce qui a eu pour conséquence de modifier l'aspect normal de son budget.

DETTE PUBLIQUE

La dette publique de la Chine, bien que d'origine moins récente que son budget, n'a cependant pas plus de 55 ans d'existence et la dette non encore remboursée n'est pas antérieure à 1895. Le premier emprunt chinois fut un emprunt extérieur conclu en 1865, alors que le premier emprunt intérieur ne fut connu qu'en 1895. Auparavant, les besoins financiers du gouvernement étaient facilement alimentés au moyen de ses ressources ordinaires. Mais les dépenses du gouvernement furent brusquement accrues par la guerre avec le Japon (1894-1895) et la révolte des « Boxers » (1900) qui ont obligé la Chine au versement d'indemnités dépassant de beaucoup ses possibilités fiscales, et, une fois l'équilibre rompu, les dépenses ne cessèrent d'augmenter, surtout, qu'à celles imposées par les Puissances, vinrent s'ajouter les dépenses qu'impliquait le programme de modernisation de la Chine.

ETAT DE LA DETTE CHINOISE

répartie au point de vue du montant payable à chaque pays créditeur

NATIONALITÉ	Monnaie	Long terme	Court terme	Total	Doll. chinois
Japon	Yens	[illegible]	[illegible]	[illegible]	254 727 100
	£	7 531 985	—	7 531 985	
	Taels	—	297 540	297 540	
Grande-Bretagne	£	16 561 547	[illegible]	[illegible]	194 065 410
	Taels	—	713 295	713 295	
Etats-Unis	$ Or	23 455 767	1 441,000	24 896 767	49 733,010
Russie	£	30 750 083	—	30 750 083	[illegible]
	Doll. chin.	—	450 000	450 000	
	Taels	—	941 383	941 383	
Italie	Lires	147 061 150	—	147 061 150	[illegible]
	£	—	79 240	79 240	
France	Francs	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Taels	—	847 360	847 360	
	Doll. chin.	—	150 000	150 000	
	£	—	12 103	12 103	
Belgique	Francs	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
	£	—	6 425	6 425	
	Doll. chin.	—	500 000	500 000	
Pays-Bas	Florins	1,910,101	—	1,910,101	[illegible]
	Taels	—	[illegible]	[illegible]	
Espagne	Francs	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Portugal	£	50,287		50,287	[illegible]
Suède-Norvège	£	12 811		12 811	[illegible]
Franco-Russe	Francs	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Anglo-Allemande	£	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Anglo-Française	£	—	33 791	33 791	337,910
Compagnies (?) Puissances	£	25 000 000	—	25 000 000	250 000 000
			Dette extérieure		1 641 931 600
Dette Intérieure	Doll. chin.	[illegible]	[illegible]	241 709 857	241 709 857
			Dette totale		1 883 641 457

Il est à remarquer que la Chine ne possède pas de dette consolidée, ce qui vient aggraver notablement ses charges financières. En outre, à la différence des autres pays, sa dette intérieure est beaucoup moins importante que sa dette extérieure.

Le service de cette dette pour l'année allant du 1er juillet 1918 au 30 juin 1919 s'élevait à £ 13,275,000 environ, dans lequel n'était pas comprise l'annuité de l'indemnité des Boxers due aux Puissances alliées, celles-ci ayant consenti en 1917 à ce que le

paiement de cette indemnité fut retardé de 5 ans. La part des Empires centraux en est exclue également par suite de la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie en 1917, déclaration qui annulait toutes les obligations de la Chine à leur égard.

La dette étant en monnaies différentes, variant suivant les pays auxquels elle est due, les chiffres ci-dessus ne peuvent être considérés comme absolument exacts, vu que, le taux du dollar n'étant pas invariable, il est impossible de prévoir dès à présent l'équivalent en dollars des différents emprunts au moment de leur remboursement. Quelques exceptions cependant existent pour certaines dettes contractées à la fois envers plusieurs pays, dettes dont les arrérages, au point de vue du change, ont été déterminés d'avance *ne varietur*. Pour l'indemnité des Boxers, par exemple, la part de chaque Puissance lui est due, en principe, en monnaie chinoise, mais lui est effectivement versée en sa monnaie nationale, seulement, le rapport de change entre ces monnaies a été fixé aux taux suivants :

1 Hai-kouan tael=3.055 Marks=3,595 couronnes=0,742 dollars or= 3.75 francs=3 shillings=1,407 yens=1,796 florins=1,412 roubles or.

Les autres dettes ont été évaluées approximativement au même cours :

1 livre sterling=6.667 tael=25 francs=20 marks=5 dollars or= 10 yens=10 dollars chinois.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les statistiques publiées régulièrement par l'administration des douanes maritimes chinoises fournissent des renseignements détaillés sur le commerce extérieur de la Chine. Elles sont exprimées en « Hai kouan taels » ou taels de douane, monnaie d'argent et unité fictive de compte comme la guinée anglaise. La valeur moyenne du H. K. Tael a été de 36 pence en 1905 et en 1913, et de 76 pence en 1919 (1).

Dans les statistiques des douanes chinoises, la valeur assignée aux importations est celle des marchandises au moment de leur débarquement ne comprenant pas encore les frais à supporter en Chine et représentant, par conséquent, le prix que le pays importateur desdites marchandises doit payer au pays exportateur. Quant à la valeur attribuée aux exportations, c'est la valeur des marchandises au moment de leur embarquement comprenant tous les frais encourus en Chine et représentant le prix dû par le pays importateur étranger à la Chine.

Avant de présenter les chiffres du commerce extérieur de la Chine, il est nécessaire de souligner les difficultés que rencontre l'administration des douanes chinoises dans son évaluation du commerce de la Chine avec tel ou tel pays déterminé. Ces difficultés sont au nombre de deux. La première consiste dans le fait que l'administration des douanes ne peut exiger, pour les importations, la production d'un certificat d'origine, et, pour les exportations, la déclaration de destination finale. Elle ne peut par conséquent connaître, en ce qui concerne les importations, que le pays ou le port de provenance indiqué sur le connaissement et, en ce qui concerne les exportations, elle ne peut enregistrer que le port vers lequel, d'après la déclaration spontanée de l'exportateur, les marchandises sont embarquées.

La deuxième difficulté n'est qu'une conséquence de la première. Elle est créée par l'existence de nombreux et importants ports étrangers de transit pour les importations et exportations chinoises. Comme l'administration douanière ne peut connaître leur pays de production ou de consommation, ces ports sont considérés comme lieux d'origine ou de destination finale, ce qui n'est pas conforme à la réalité. Ainsi Hong-Kong, qui a une part si importante (40 %) dans le commerce extérieur chinois, est surtout un port de transit. La presque totalité des exportations chinoises en sont réexportées en d'autres pays, souvent même en Chine, alors que les importations de la Chine venant de Hong-Kong viennent en réalité d'Europe, d'Amérique, des Indes ou du Japon. Singapore, Gênes, Marseille, Anvers, Rotterdam se trouvent dans une situation comparable à celle de Hong-Kong. De cette manière, les articles suisses, par exemple, se rendant en Chine, sont compris dans le commerce sino-français, s'ils passent par Marseille, et dans le commerce sino-italien, s'ils passent par Gênes. Le montant réel du commerce de la Chine avec chaque pays ne peut donc être rigoureusement exprimé dans les statistiques douanières chinoises.

Les chiffres ci-dessous sont ceux du commerce de la Chine en 1919, 1913 et 1905. Pour 1905, il a été possible de donner, au regard des statistiques chinoises basées sur la provenance et la destination *déclarées* des marchandises, le montant réel du commerce avec chaque pays, d'après les statistiques de ces pays. La comparaison ne pourrait être très précise, les méthodes statistiques variant avec chaque pays, mais elle suffit pour donner une idée de l'importance relative du commerce entre la Chine et les autres nations :

SECTION I

COMMERCE EXTÉRIEUR (Commerce spécial)

Années	Valeur du tael en dollar Etats-Unis	Valeur en milliers de taels		Excédent des importations sur les exportations
		Importations	Exportations	
1910	0.66	462,965	380,833	+ 82,132
1911	0.65	471,504	377,338	+ 93,166
1912	0.74	473,097	370,520	+ 102,577
1913	0.73	570,162	403,305	+ 166,857
1914	0.67	569,241	356,226	+ 213,015
1915	0.62	454,475	418,861	+ 35,614
1916	0.79	516,407	481,797	+ 34,610
1917	1.03	549,518	462,931	+ 86,587
1918	1.26	554,893	485,883	+ 69,010
1919	1.39	646,997	630,809	+ 16,188

(1) Pour plus de détails voyez : IV. Situation monétaire.

SECTION II

Commerce avec les principaux pays étrangers, 1913-1919.

VALEUR EN MILLIERS DE TAELS

PAYS	Importations		Exportations		Excédent des importations sur les exportations + Excédent des exportations sur les importations —	
	1913	1919	1913	1919	1913	1919
Hong-Kong (1)	171 636	[illegible]	117 159	131 185	— 54 [illegible]	+ [illegible]
Allemagne	[illegible]	—	17 [illegible]	[illegible]	— 11 [illegible]	
Belgique	17 831	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ [illegible]	— [illegible]
Canada	1,[illegible]	1[illegible]	[illegible]	4 181	+ 1 214	+ 11,[illegible]
États-Unis	[illegible] 427	110 [illegible]	[illegible]	1[illegible]	— [illegible]	+ [illegible]
France	3 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	— [illegible] 910
Indes Britann. et Ceylan	48 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	+ 17 [illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— 7 [illegible]	— 4 1[illegible]
Japon	119 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ [illegible]	+ [illegible]
Corée	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	— 1[illegible]
Royaume-Uni	[illegible] 911	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ [illegible]	+ 7 [illegible]
Russie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	— 7 [illegible]
Singapore	[illegible]	[illegible]	7,[illegible]	11,[illegible]	+ 1 [illegible]	— 1 [illegible]
Égypte, Perse, Turquie	140	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ [illegible]	— [illegible]

D'autres statistiques sur le commerce extérieur sont données dans le Rapport sur les statistiques du commerce international, mentionnées dans l'introduction.

SITUATION MONÉTAIRE

Cours du change de la monnaie chinoise. — La hausse du prix de l'argent, étalon monétaire employé en Chine, a eu naturellement une répercussion considérable sur le cours du change de la monnaie chinoise. Voici, d'après les statistiques douanières chinoises, la valeur moyenne du H. K. Tael

	Pence	Dollar or	Franc	Mark	Yen
1910	32,31	0,66	3,40	2,76	1,31
1911	32,25	0,65	3,40	2,75	1,32
1912	36,62	0,74	3,85	3,12	1,49
1913	36,25	0,73	3,81	3,08	1,47
1914	32,75	0,67	3,45	2,79	1,34
1915	31,12	0,62	3,39		1,25
1916	39,81	0,79	4,63		1,54
1917	51,81	1,03	5,94		1,98
1918	63,43	1,26	7,11		2,37
1919	76,00	1,39	10,12		2,72

La valeur du dollar chinois, dont 152,77 égalent nominalement 100 H. K. Taels, a suivi les mêmes fluctuations que le tael.

Circulation fiduciaire. — Les billets en circulation peuvent se répartir de la manière suivante à la fin de l'année 1918 :

	Dollars chinois
Billets de la Banque de Chine	52,170,299
» » » Chiao-tung	35,144,564
Total	87,314,863

Encaisse métallique et dépôts. — Le bilan de la Banque de Chine au 31 décembre 1918 donnait les chiffres suivants :

Total de l'encaisse métallique	35,704,789
Total des dépôts à terme et à vue	150,924,570

Les banques étrangères en Chine ne sont pas mentionnées ici ; elles émettent des billets de banque, ont des dépôts importants et, en conséquence, une grande encaisse métallique.

Faute de temps, des précisions sur le bilan de la Banque de Chiao-tung et des autres banques n'ont pas pu être obtenues.

(1) Hong Kong est une métropole commerciale du Sud de la Chine.

ÉTATS-UNIS

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. BOYDEN (Délégué des Etats-Unis)

A la prochaine Conférence Financière, il est probable que l'orateur n'aura pas à se tourner pour se faire entendre des dames qui prennent part à la Conférence. Je ne tenais en aucune façon à prendre la parole le premier cet après-midi, mais la Conférence ayant désiré entendre une déclaration des Etats-Unis, j'étais prêt à parler à n'importe quel moment, et le Président a bien voulu m'en donner maintenant l'occasion.

J'ai à m'acquitter de deux tâches devant cette Conférence. La première consiste à donner certains chiffres en réponse au questionnaire adressé par la Société des Nations aux différentes nations ici représentées. Ces chiffres figurent dans un memorandum qui n'a pas encore été imprimé, mais qui sera mis à la disposition de la Conférence; il est absolument inutile que je les commente en aucune manière; ils sont assez éloquents par eux-mêmes, et je n'ai aucun doute qu'ils soient aussi clairs pour vous que pour moi-même.

Ma deuxième tâche officielle consiste à remercier la Société des Nations d'avoir invité les Etats-Unis à se faire représenter ici; j'exprime au nom des Etats-Unis nos sincères remerciements de cette invitation. Il n'était pas facile pour les Etats-Unis de se faire représenter à cette Conférence. Vous vous rendez tous compte qu'une élection est imminente aux Etats-Unis, et que pendant cette élection, comme pendant les élections de vos propres pays, il est difficile à l'administration de prendre une attitude nette en aucune question particulière. C'est ainsi que, comme représentant officieux des Etats-Unis, j'ai reçu la recommandation expresse d'être particulièrement prudent dans l'expression de mes opinions, et bien que je sache que tous les Membres de la Conférence sont dans la même situation, et qu'ils expriment non l'opinion de leurs Gouvernements, mais la leur propre, je vous demande l'autorisation de vous déclarer qu'il convient de ne considérer mes opinions que comme des opinions personnelles.

La question la plus fréquente qui m'ait été posée au sujet de cette Conférence, et qui vraisemblablement a été posée à tous les Membres ici présents, est la suivante: Cette Conférence aura-t-elle des résultats ?

En un certain sens, les yeux du monde entier, et en particulier des Nations qui éprouvent les difficultés les plus grandes, sont tournés vers cette Conférence, et la question des résultats questionnaire adressé par la Société des Nations aux différentes éventuels est dans l'esprit de chacun. C'est une des difficultés de cette Conférence, qu'elle ait attiré à ce point l'attention et que l'on ait mis en elle tant d'espoirs.

Sans aucun doute cette Conférence aura des résultats: le seul fait que vous soyez ici ensemble, et que vous représentiez effectivement toutes les Nations qui vous ont délégué, et tous les différents points de vue; le seul fait que vous soyez tous rassemblés dans cette enceinte, et que vos conversations portent sur les difficultés de l'heure présente, comporte en lui-même des avantages, indépendamment de tout autre résultat. De plus, il semble bien que cette Conférence aura le résultat très net de s'être prononcée en faveur de certains principes, principes sur lesquels nous pouvons tous être d'accord, principes qui sont peut-être si simples et si connus que l'esprit n'éprouve aucun doute à leur égard; principes qui sont peut-être si vieux que nous sommes tous fatigués de les entendre énoncer, mais qui sont pourtant à la base de la vie économique de tous les pays, et qui gagnent en relief et en force par leur simple répétition à l'heure actuelle; principes auxquels cette Conférence aura transmis une autorité qui, jusqu'ici, leur avait fait défaut.

Je ne crois pas me tromper en déclarant que sans aucun doute nous n'apprendrons guère de choses nouvelles ici, que les opinions exprimées par cette Conférence n'ajouteront probablement pas aux connaissances des Ministres des Finances des différents pays ici représentés; l'influence de cette Conférence sera celle qu'elle aura sur l'opinion publique des différents pays en question. Nul Ministre des Finances ne tient tellement à faire fonctionner la planche à assignats, qu'il ne soit prêt à abandonner ce genre de travail s'il trouve une autre méthode pour équilibrer son budget. Nous ne sommes pas ici pour apprendre aux Ministres des Finances que leurs dépenses doivent au plus équivaloir à leurs recettes: les Ministres des Finances sont fixés là-dessus. Mais notre tâche n'aura pas été vaine si nous faisons comprendre aux peuples cette vérité; car de cette façon nous aiderons les Ministres des Finances à faire comprendre à leurs peuples que ce fait fondamental est à la base de l'économie politique tout autant que de la vie de famille et de tout budget personnel. Ce principe fondamental a été exprimé par beaucoup d'hommes éminents; il est communément dans l'esprit de gens dont les fonctions sont très humbles; il n'a jamais été mieux exprimé que par ce fameux financier anglais créé par l'immortel Dickens, Mr. Micawber. Mr. Micawber exprimait cette profonde pensée en basant ses calculs sur un revenu de 20 shillings: « revenu annuel de 20 shillings: dépenses 20 sh. 6 pence, résultat:

catastrophe. Revenu de 20 shillings; dépenses: 19 sh, 6 pence, résultat: bonheur ». Nous pouvons tous appuyer les déclarations de Mr. Micawber; cette Conférence aura fait œuvre excellente en affirmant avec force ce principe fondamental.

Il y a d'autres principes simples d'économie politique sur lesquels la Conférence sera facilement d'accord, et qu'elle pourra mettre utilement en relief. Il y a d'autres questions plus douteuses que nous pourrions avantageusement discuter, ne fût-ce que pour montrer au monde l'étendue de notre ignorance à leur sujet. Il se peut que la Conférence arrive à la conclusion qu'il n'existe pas de remède aux graves difficultés de l'heure, ou que du moins, elle n'en connait pas. S'il en est ainsi, j'espère qu'elle aura le courage de le dire. Nous devons dans nos délibérations faire montre de courage dans l'examen des problèmes que les diverses Nations peuvent désirer nous soumettre, et ne pas nous laisser retenir par des considérations politiques. Nous devrons même nous montrer prêts à discuter les questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord et sur lesquelles nous ne pouvons exprimer que l'avis de la majorité ou même peut être, exposer seulement les avantages et les désavantages signalés par les uns et les autres. Le seul fait d'avoir librement et entièrement discuté les problèmes qui lui étaient soumis constituera un des résultats les plus intéressants de la Conférence.

Comme je l'ai dit, il est peut-être regrettable que trop d'espoirs aient été mis dans cette Conférence. Nous avons entendu quelquefois exprimer cette opinion que le monde compte que la Conférence, qualifiée parfois de Conférence de médecins, trouvera parmi ses Membres l'inventeur d'un sérum économique et financier qui ,une fois injecté dans nos veines, nous fera trouver une panacée pour guérir tous les maux économiques et financiers de l'univers. Munis de ce sérum, nous rentrerions alors chacun chez nous pour l'injecter dans les veines de nos peuples, et nous verrions, par l'effet de ce sérum, se développer en eux les sains principes économiques; les ouvriers s'efforcer de fournir le maximum de rendement, les bourgeois rivaliser l'économie, tous en un mot devenir des idéalistes préoccupés uniquement d'appliquer les simples principes d'économie politique qui nous paraissent si attrayants à nous, et si peu attrayants au prolétariat des différents pays.

Je n'ai plus que quelques mots à ajouter. Parmi les membres de cette Conférence, il en est sans doute un grand nombre qui envisagent la possibilité d'obtenir l'assistance des Etats-Unis sous forme de crédit ou de secours quelconque. Je ne puis que leur rappeler l'attitude de notre Gouvernement à cet égard, exposée dans la lettre de M. Glass, contenue dans le premier document imprimé communiqué à la Conférence; cette lettre, qui exprime l'opinion officielle de notre Trésorerie, a été confirmée par le Secrétaire aux Finances actuel, M. Houston, peu de temps après sa nomination, en ce qui regarde la possibilité d'obtenir des prêts de notre Gouvernement, je ne vais pas au-delà de mes instructions en vous renvoyant à ces déclarations officielles.

Mais il restera toujours les sentiments d'amitié et de charité du peuple américain à l'égard de l'Europe: ils se sont largement manifestés; ils continuent à se manifester, et mon opinion personnelle est qu'ils dureront. Et pourtant, après tout, la charité ne peut avoir que des effets bien insuffisants en comparaison avec la somme des besoins.

Il y a d'autre part à considérer les relations commerciales ordinaires. Les Etats-Unis sont un pays d'affaires. Ils sont prêts à augmenter encore le chiffre de leurs affaires avec l'Europe dès que les circonstances le rendront possible. Mais personnellement, j'estime que les Américains arriveront difficilement à se convaincre en grand nombre que, pour de grosses affaires l'Europe constitue actuellement un gros placement.

Je vous demanderai de vous rappeler d'abord, que les Américains, d'une manière générale, n'ont pas été habitués à envoyer leurs capitaux à l'étranger; c'est dans les circonstances actuelles, un fait regrettable. En tant que particuliers avec des disponibilités, nous avons toujours trouvé des placements chez nous, et nous n'avons jamais eu l'habitude d'envoyer notre argent à l'étranger. Outre que l'Europe vient de sortir d'une guerre affreuse, si vous songez également à sa situation actuelle, vous comprendrez, en financiers que vous êtes, la façon dont les Américains considèrent les placements à l'étranger; pourtant ces placements ont lieu actuellement, et continueront d'avoir lieu, mais seulement dans la mesure où nos hommes d'affaires les trouveront justifiés par les circonstances. Cette justification, nos hommes d'affaires la verront, lorsqu'ils auront vu et compris ce que l'Europe est en train de faire et ce qu'elle a déjà accompli pour revenir à une situation normale; et ensuite lors qu'ils verront se développer des sentiments de concorde et de coopération entre les différents Etats européens.

Si les Etats-Unis voyaient un progrès vers la réalisation de l'union économique des différentes nations, s'ils voyaient diminuer peu à peu les sentiments d'hostilité qui existent encore à un tel degré entre les peuples, vous constateriez un changement important dans l'état d'esprit américain à votre égard. Le contraste entre les Etats d'Europe séparés par des barrières douanières, par des lignes de démarcation entre les différentes nationalités, jalouses les unes des autres, divisées de maintes autres manières, — le contraste, dis-je, entre cette situation et celle qui existe entre les Etats-Unis d'Amérique, frappe les Américains. Ils savent par expérience que l'absence de ces barrières permet aux Etats-Unis d'étendre leur commerce depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, depuis la frontière mexicaine jusqu'à celle du Canada, combien aussi elle facilite le trafic ordinaire des marchandises et toutes les relations de la vie. Quel contraste lorsqu'ils voient en Europe chacun des différents Etats travailler surtout pour lui-même, sans coopération avec les autres. Lorsqu'on pourra constater un progrès vers la coopération et l'harmonie entre les Etats européens, alors apparaîtra un changement dans l'état d'esprit de l'homme d'affaire américain. Cette Conférence a une tâche à accomplir dans cette direction. Le fait que des représentants de tant de pays sont rassemblés dans cette enceinte, et s'entretiennent, comme vous le faites, dans l'esprit le plus amical aidera à la réalisation de cette fin.

L'invitation envoyée par la Société des Nations aux représentants des pays vaincus, contribuera à faire comprendre aux Etats-Unis ce que l'Europe pourra devenir un jour. Je félicite la Société des Nations d'avoir pris cette initiative et de nous avoir permis d'entendre aujourd'hui les représentants des Nations vaincues. Après une lutte comme celle qui vient de se terminer, c'est aux vainqueurs qu'il appartient de faire les premiers pas à la rencontre des vaincus; je suis heureux que la Société des Nations ait contribué à ce rapprochement avec ceux que nous combattions hier. Cette union se réalisera. Un de nos collègues a parlé hier de la disparition des sentiments d'hostilité créés par la guerre Sud-Africaine. Aux Etats-Unis, nous avons toujours présent à l'esprit le fait qu'il y a soixante ans notre pays se trouvait déchiré par une guerre pour des principes que le Nord comme le Sud considéraient comme sacrés. Aujourd'hui, notre pays est aussi uni que possible; les inimitiés et les passions soulevées par cette lutte ont disparu. C'est quelque chose de semblable que nous espérons voir se réaliser en Europe. Il faudra longtemps sans doute, mais nous espérons que vous emporterez de cette Conférence cette idée essentielle: que la coopération est la base fondamentale de toute reconstitution, que la bonne volonté mutuelle est un principe économique sur lequel il convient que la Conférence insiste, et que cette assemblée pourrait adopter comme une de ses devises et une de ses résolutions, la phrase que vous voyez gravée au-dessus de la tribune présidentielle: « L'Union fait la force ».

EXPOSÉ

Les statistiques des finances publiques du commerce extérieur et de la circulation monétaire, remises en réponse au questionnaire de la Société, sont comprises dans le volume des statistiques qui sera publié prochainement.

Il est à remarquer que les recettes du Gouvernement fédéral provenant des impôts pendant l'année budgétaire finissant au 30 juin 1920 ont donné un excédent de 5,700,000,000 de dollars. On peut remarquer également que les recettes provenant des impôts perçus par les différents Etats et les administrations locales montrent un excédent de $ 2,000,000,000.

Les recettes provenant des impôts pour l'année budgétaire courante, 1er juillet 1920 au 30 juin 1921, sont prévues pour une somme de $ 4.000,000,000. Il est dans l'intention du Trésor de continuer la perception des impôts à peu près sur les mêmes bases, mais la répartition pourrait en être à certains égards modifiée afin de favoriser la production et l'accumulation de réserves.

Sauf les droits d'entrée sur les importations et les restrictions sur l'importation de certaines teintures, sauf également certaines restrictions imposées aux opérations sur le change avec les territoires qui dépendent du Gouvernement bolchevique russe, le commerce avec l'étranger et les opérations sur les changes sont entièrement libres. Il est dans l'intention du Gouvernement actuel de maintenir cette liberté.

Le Trésor et les lois actuelles se proposent de faire commencer immédiatement par le Gouvernement fédéral le remboursement de la dette de guerre. Des mesures sont prises pour arrêter l'accroissement de l'inflation du crédit, ainsi que pour encourager la production et l'économie. Le Trésor estime que ce but ne peut être atteint qu'en évitant, autant que possible, les restrictions et le contrôle du Gouvernement, et en laissant aux entreprises privées toute liberté pour produire l'excédent qui permettra de réduire la dette nationale, et de fournir à l'Europe tous les produits dont elle a besoin pour sa reconstruction.

Les taxes que les Etats-Unis se sont imposées pendant la guerre et qu'ils continuent à s'imposer actuellement ont été un fardeau très lourd, qui, dans beaucoup de cas, a causé des souffrances. La hausse énorme des prix a produit, aux Etats-Unis, le même effet qu'ailleurs. Elle a eu pour résultat d'étendre les demandes de facilités de crédit, elle a également causé des souffrances à toux ceux dont les revenus ne se sont pas accrus dans la même proportion.

Dans ces derniers temps en particulier, la situation des changes dans les pays clients des Etats-Unis a restreint leurs pouvoirs d'achat et gêné nos relations commerciales avec l'étranger. Cette circonstance a évidemment été un des facteurs qui a amené une crise des affaires pendant ces derniers mois. Nos fabriques de laines ont fermées; l'industrie de la chaussure est arrêtée, l'industrie du coton a été très sérieusement touchée. La plus grande société cotonnière du pays vient d'annoncer une réduction de 33 % dans ses prix. D'autres industries ont été atteintes de la même façon. Les difficultés de transport ont contribué également à cette crise. Nos chemins de fer, malgré la hausse des tarifs, ne sont pas dans une situation favorable, ni au point de vue financier, ni au point de vue matériel; ce sont ces raisons, entre autres, qui ne leur permettent pas de faire entièrement face aux demandes qui leur sont faites. Il faut ajouter que ces difficultés de transport sont dues, également, pour une grande part, à des causes datant d'avant-guerre.

Nous souffrons également des difficultés qui existent à se procurer les quantités suffisantes de charbon et de la hausse considérable des prix, mais nos difficultés ne sauraient se comparer à celles que d'autres pays éprouvent à ce sujet.

Les demandes de capitaux venant de toutes les directions ont mis sérieusement à l'épreuve notre système bancaire; en conséquence, le taux de l'escompte et tous les intérêts sur les placements ont monté. Les Etats-Unis ne veulent pas dissimuler la solidité de leur situation financière, mais il convient d'insister sur le point qu'aucune nation, et surtout aucune des nations qui ont pris part à la guerre, n'a été assez forte pour échapper aux conséquences funestes de cette catastrophe.

GUATÉMALA

Situation financière

EXPOSÉ SOUMIS PAR LA DÉLÉGATION

Il n'est guère possible de présenter un exposé documenté sur la situation financière actuelle du Guatémala, car depuis 1916 le rapport annuel du Ministre des Finances n'a pas été publié par suite des bouleversements qui ont surgi dans le pays ces dernières années ; il y a eu d'abord la destruction de la capitale par les tremblements de terre (1917-1918) et le désarroi qui en est résulté, puis un mouvement de protestation général contre la gestion déplorable tant politique qu'économique du gouvernement du docteur Cabrera, mouvement qui a abouti le 8 avril de cette année au renversement de ce pouvoir et à l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, à qui incombe la grosse difficulté de la solution du problème monétaire et économique du pays.

D'autre part, nommés fin mai délégués à une conférence qui devait avoir lieu en juillet, il nous a été matériellement impossible d'obtenir du Guatémala en temps voulu les renseignements et éléments nécessaires pour établir les données d'un rapport approximatif sur la situation financière du pays, depuis ces événements.

Mais un bref rapport de faits connus de tout le monde sera cependant amplement suffisant pour exposer la situation financière du Guatémala, qui, comme tous les pays hispano-américains où la piastre était la monnaie nationale, a vu disparaître l'or et l'argent monnayé et en est réduit depuis trente ans au cours forcé du papier, avec tous les résultats connus des émissions sans contre-parties aucunes.

Cette circulation est actuellement évaluée de 150 à 200 millions de piastres.

Le change au début de la guerre était de 20 piastres = 1 dollar, soit 0.05, et est monté en 1915-1916 jusqu'à 50 piastres = 1 dollar, soit 0.02 ; actuellement il est aux environs de 30 piastres = 1 dollar, soit 0.03.

Dans ces dernières années, le Guatémala, malgré cette situation, a payé cependant les intérêts de sa dette extérieure en établissant à cet effet un droit de sortie de 1.50 dollar par quintal de café.

Les droits d'importation se paient également en partie en dollars ; les marchandises ordinaires sont taxées à 50 % de droits (or) et les outils et accessoires pour l'agriculture à 30 % seulement.

Le Guatémala, pays riche par ses exportations de café et de bananes, est pour tous les pays atteints par la dépréciation de leur monnaie nationale, un exemple des dangers résultant de l'inflation à outrance.

INDES BRITANNIQUES

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION
PAR
M. HOWARD (Délégué des Indes Britanniques)

Monsieur le Président,

Il est dans mon intention de compléter l'exposé imprimé qui a déjà été distribué concernant la situation financière de l'Inde.

Cet exposé complémentaire oral sera très bref. Bien que l'Inde n'ait pas autant souffert de la guerre que d'autres Nations, la guerre a cependant eu sur elle les mêmes conséquences que sur d'autres pays, c'est-à-dire qu'elle a augmenté la dette existante, produit l'inflation monétaire et amené une élévation considérable du prix des denrées. Ce dernier facteur a encore été aggravé par dès conditions intérieures défavorables comme, par exemple, de mauvaises moissons.

Les principes, énoncés par Mr. Brand dans son discours, ont toujours été, avant la guerre, ceux dont s'est inspiré le Gouvernement de l'Inde, pour l'administration des finances, mais la guerre a eu pour résultat d'amener ce pays sur la pente néfaste des mauvaises finances. Obligé de subir cette conséquence inévitable, le Gouvernement a toujours eu dans ses intentions d'obvier à cette situation, de revenir à des conditions meilleures et à des finances plus saines. C'est ainsi que, depuis l'armistice, Lord Meston a présenté trois propositions dans le budget des finances: réduire l'inflation, amortir la dette flottante et ramener le système monétaire à une base plus solide. Il complétait ces trois propositions en rappelant l'urgence qu'il y avait à entrer résolument dans la voie des économies. Il est possible que la solution de ce problème soit un peu plus difficile pour l'Inde que pour d'autres pays, parce que son développement économique n'est pas encore complet.

Il faut donc de bonnes finances, comme l'a reconnu également Mr. Hailey, mais il faut de l'argent pour les entreprises publiques telles que les chemins de fer, les irrigations, etc. Mr. Hailey a donc proposé de couvrir les dépenses ordinaires à l'aide des recettes ordinaires et de ne recourir à l'emprunt que pour les deux motifs suivants: amortissement de la dette flottante et dépenses de capital productives.

En même temps que les mesures déjà signalées, d'autres mesures étaient prises pour l'amortissement de la dette flottante. La valeur de l'émission fiduciaire qui était de 75 crores, soit 750 millions de roupies, avant la guerre, était passée à 1,850 millions de roupies. Des mesures récentes ont été prises pour la réduire à 1,600 millions de roupies, soit plus de 14 %. En même temps, d'aures mesures ont été prises pour augmenter la couverture métallique.

Je ne veux pas faire de comparaison entre notre situation et celle d'autres pays, je ne cherche pas à moraliser, car il faut reconnaître que les circonstances ont été très différentes pour les divers pays; on peut penser cependant que certaines Nations ont pu descendre plus vite que d'autres le long de cette pente dangereuse; mais je suis sûr que j'ai clairement démontré, d'après ce qui précède, que la situation de l'Inde est favorable à ce sujet.

Seulement il y a encore deux autres points sur lequel je voudrais attirer l'attention de la Conférence. Nous avons supprimé toutes les restrictions sur les opérations commerciales et sur la circulation des métaux précieux, mais nous avons laissé subsister encore quelques restrictions à l'exportation des produits alimentaires, parce que, comme je l'ai dit, nous avons eu en 1918 une mauvaise récolte, dont les résultats se font encore sentir. Nous avons supprimé aussi toutes les restrictions sur le change, croyant que la liberté du marché est nécessaire à son rétablissement. J'applle encore l'attention de la Conférence sur le point suivant: la situation de l'Inde est peut-être plus favorable que celles d'autres pays, parce que nous possédons, en grand nombre et en quantités suffisantes, pour nous permettre l'exportation, des produits nécessaires à la reconstitution du monde. Je ne parle pas des produits alimentaires, puisque, comme je viens de l'indiquer, notre situation actuelle ne nous permet pas encore d'en exporter. Mais nous avons des produits tels que le coton, le jute, les peaux brutes,les fèves de Rangoon, le riz, le chanvre, le manganèse et les produits de teinture. En ce qui concerne ces derniers produits, nous désirons, selon nos moyens, et pourvu que l'on puisse arriver à des arrangements financiers satisfaisants, aider les autres pays.

Je ne voudrais pas m'avancer jusqu'à prévoir les mesures financières qui seront prises par la Conférence; je désire attendre les éclaircissements qu'elle nous donnera. Mais, en thèse générale, je voudrais voir prendre des mesures établies sur une base purement commerciale et assurant la liquidation des dettes.

Quoi qu'il en soit, et quelles que soient les décisions que prenne la Conférence, nous, délégués de l'Inde, nous sommes profondément convaincus que la restauration du monde dépend avant tout de l'effort individuel beaucoup plus que de l'intervention des Gouvernements; et que, moins cette intervention se fera sentir, mieux et plus sûrement et plus rapidement sera obtenu le résultat désiré.

EXPOSE

1. Au point de vue financier et économique l'Inde a été moins éprouvée par la grande guerre que beaucoup des participants à la Conférence. Elle est sans doute plus fortunée que quelques-uns d'entre eux du fait qu'elle est grande productrice de plusieurs matières premières importantes, dont une partie considérable, en temps normal, est disponible pour l'exportation. Ces produits comprenant des articles qui font l'objet d'une demande mondiale, tels que blé et autres céréales, jute, coton, graines oléagineuses et peaux.

2. Cependant, bien que la grande guerre ait eu lieu en dehors de ses frontières, l'Inde y a largement contribué en hommes, en argent et en matériel, et depuis la fin des hostilités, elle a eu à conduire des opérations difficiles et coûteuses sur l'une de ses propres frontières.

3. Ainsi, la guerre a réagi sérieusement sur le système financier et économique de l'Inde. Si, d'une part, la demande de matières premières qui en est résulté a servi de stimulant industriel dans une certaine mesure, la guerre a imposé inévitablement une grosse charge aux finances du Gouvernement, nécessitant de lourds impôts nouveaux, et, comme il était impossible de se procurer les fonds additionnels de cette seule source, une augmentation sensible des emprunts de l'Inde ; l'Inde doit maintenant s'occuper du problème de la dette flottante et à court terme. De plus, pendant la guerre, la grande inflation des prix fut accompagnée dans l'Inde d'une augmentation très sérieuse, quoique non-proportionnée, des prix de tous les objets de première nécessité, ce qui causa de grosses privations et de grands troubles. Il n'est pas nécessaire de démontrer que cette situation peut avoir des résultats beaucoup plus importants dans le cas d'un pays oriental que dans le cas d'une communauté occidentale avancée. La forte hausse des prix de produits nécessaires à la vie a eu, comme répercussion inévitable, une augmentation générale du coût de l'administration.

4. On se rendra mieux compte de la situation par la comparaison de quelques chiffres significatifs. Pendant l'année financière précédant la guerre, c'est-à-dire 1913-1914 (sur la base de 15 roupies pour une livre sterling), les recettes brutes de l'Inde se montaient à 85 millions de livres, et les dépenses à moins de 83 millions de livres. Les chiffres correspondants pour le budget de l'année courante 1920-1921 sont 134 millions de livres sterling et 132 millions de livres. (Ces totaux seraient sensiblement plus faibles dans chaque cas si l'on prenait les chiffres nets, c'est-à-dire si l'on indiquait les recettes nettes provenant des entreprises commerciales du Gouvernement obtenues en déduisant les dépenses des recettes brutes, au lieu d'entrer les dépenses d'une part et les recettes brutes d'autre part.) Les augmentations de taxes les plus importantes ont été faites sous les rubriques « Douane » et « Impôts sur le revenu », comprenant une augmentation sous ces rubriques de 110 à 250 millions de roupies, et de 30 à 170 millions de roupies respectivement ; d'autres augmentations sensibles ont également été faites sous d'autres rubriques. En comparant ces chiffres, on doit se rappeler que la capacité d'imposition de l'Inde est faible, comparée à celle des pays occidentaux. Du côté dépenses, les services militaires figurant au budget pour 1920-21 atteignent 570 millions de roupies contre 300 millions pour 1913-14, tandis qu'il y a eu une augmentation générale sous d'autres rubriques du budget, l'augmentation étant étendue à l'administration toute entière.

5. En ce qui concerne les engagements résultant des emprunts de l'Inde, au début de la guerre sa dette était compensée par un actif rémunérateur d'une valeur à peu près équivalente sous forme de bénéfices provenant des chemins de fer et des travaux d'irrigation. Pendant la guerre, il a été nécessaire de se procurer des sommes très élevées pour couvrir les dépenses militaires, et une proportion considérable de cette dette s'est présentée, par conséquent, sous forme d'échéances relativement courtes. Ainsi, avec une dette courante réelle de 193 millions de livres et une dette intérieure de 2,800 millions de roupies, le montant venant à échéance dans le courant des dix prochaines années, jusqu'à 1930 inclus, s'élève à plus de 1 milliard de roupies. On doit ajouter à ces chiffres une dette flottante de plus de 600 millions de roupies, qui, de même que dans les autres pays, sera probablement une source d'embarras continuels jusqu'à ce qu'il soit possible de libérer ou de payer cette dette.

6. Concurremment, la guerre a grandement affecté le système monétaire de l'Inde. L'avance de fonds pour les nécessités militaires, comprenant des fournitures pour les Alliés, imposa de forts déboursements aux Indes, et eut pour résultat une grande expansion de la circulation du papier-monnaie, augmentant d'environ 750 millions de roupies, au début de la guerre, à 1,850 millions en janvier 1920. Cette augmentation de la circulation du papier-monnaie fut accompagnée, surtout à certaines périodes critiques de la guerre, par une forte demande de monnaie métallique, et l'absorption de monnaie d'argent pendant les cinq années d'avril 1915 à mars 1920 se monte à environ 1,400 millions de roupies, en chiffres ronds.

7. La grande demande d'argent sur les stocks mondiaux, que ces chiffres représentent, fut sans doute un des principaux facteurs contribuant à la forte hausse du prix de ce métal. Pendant la guerre, cette augmentation de prix eut à son tour pour résultat qu'au taux du change d'avant-guerre de 15 roupies pour £ 1, la valeur de l'argent pur contenu dans la roupie dépassa la valeur nominale de la pièce. Une baisse au cours du change devint inévitable et nécessita un examen de la situation. Il fut décidé, par suite de la hausse excessive et continue du prix de l'argent après la suppression des contrôles de ce métal pendant la guerre, de fixer la parité de la roupie à 11 3 grains d'or, ou en d'autres termes à 10 roupies = 1 souverain.

Bien que, comparé à cette base, l'or fasse encore prime aux Indes, et bien que ce taux n'ait pas encore été pleinement effec-

tif pour le change extérieur (change à 1 s. 10 1/2 d. au moment où cet exposé est écrit), on peut espérer que cette mesure aura pour effet, pratiquement, de mitiger les problèmes des prix élevés à l'intérieur de l'Inde, en changeant, comme auparavant, l'engrenage entre ceux-ci et les prix extérieurs; il y a, en effet, déjà des indices dans ce sens.

8. On espère également que ce procédé sera favorisé par le fait que l'Inde fait actuellement un effort bien déterminé pour faire face au problème de la déflation. Il a déjà été possible de réduire la circulation du papier-monnaie de 1,850 à 1,630 millions de roupies, et cette diminution a été accompagnée d'une réduction de la circulation métallique d'environ 160 millions de roupies pendant les 4 derniers mois, mais la solution complète du problème réside, comme ailleurs, dans le paiement de la dette flottante courante.

9. En ce qui concerne le commerce extérieur de l'Inde, les importations de marchandises privées en 1913-14, l'année avant la guerre, s'élevaient à 122 millions de livres sterling, et les exportations à 166 millions de livres. Ces chiffres n'ont pas été atteints de nouveau pendant la guerre, et bien qu'en 1919-1920 ils soient passés à 139 millions de livres et 218 millions de livres respectivement, on doit considérer que ceci est dû principalement au renchérissement des prix. Pendant les derniers mois, la balance de commerce a eu une tendance défavorable pour l'Inde, étant donné que d'une part le pays a importé de grandes quantités d'objets manufacturés, difficiles à se procurer pendant la guerre, tandis que d'autre part, les marchés pour l'écoulement de ces produits sont encore limités par le pouvoir d'achat restreint des différents pays. En même temps, il a été nécessaire d'imposer d'importantes restrictions sur l'exportation des céréales de l'Inde, dans les circonstances décrites ci-dessous.

10. Du côté économique, la tension de l'Etat de guerre aux Indes fut aggravée par les ravages de l'épidémie d'influenza en 1918, qui a coûté plus de 6 millions de vies, et aussi dans la même année, par une absence générale de pluies, desquelles dépend largement la prospérité de l'Inde. Il résulta de ce manque de pluies un sérieux déficit dans les récoltes de céréales qui, non seulement rendit plus âpre le problème des prix dont on a déjà parlé, mais fit naître la nécessité d'établir et de poursuivre des restrictions très sévères sur l'exportation des céréales. Bien qu'il y ait eu depuis une amélioration dans ce sens, elle n'est pas encore suffisamment importante pour qu'il soit possible d'abroger les restrictions en vigueur. En ce qui concerne le blé, il n'est pas certain que les ventes directes de blé aux pays d'Europe autres que le Royaume-Uni seront possibles. Pour le rix, la situation est différente : l'exportation est contrôlée, mais les ventes pour l'Europe s'effectuent déjà. Les graines oléagineuses ne sont pas contrôlées, mais en ce qui concerne les céréales autres que le blé, le Gouvernement de l'Inde pense que la levée des restrictions dans un avenir prochain doit dépendre de la moisson dans les prochaines semaines. On a demandé au Gouvernement de l'Inde de fournir avant la réunion de la Conférence les renseignements les plus récents à ce sujet. En ce qui concerne les autres matériaux bruts, la situation est plus simple, et des quantités importantes de coton, thé, jute et peaux, seront disponibles, à condition que des arrangements financiers satisfaisants soient faits ; on reconnaîtra, cependant, que dans le cas où les demandes excéderaient les quantités disponibles, une sorte de rationnement deviendrait nécessaire. On a également demandé au Gouvernement de l'Inde de donner les renseignements les plus récents au sujet des quantités. Le contrôle est exercé à présent sur l'exportation du charbon et de différents produits alimentaires (blé, riz, bajra, orge, gram, jowar, lentilles, maïs, plantes légumineuses). On peut ajouter qu'aucune restriction n'est imposée à l'heure actuelle par le Gouvernement sur les opérations de change effectuées par les particuliers.

JAPON

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. KENGO MORI (Délégué du Japon)

En présentant, au cours de ces précieuses quinze minutes, un tableau de la situation financière actuelle et de la politique générale du pays que j'ai l'honneur de représenter à cette importante Conférence, il n'est pas besoin, j'en suis certain, de m'excuser de ce que mon exposé ne soit qu'une grossière esquisse (voir, pour les détails et les chiffres, le rapport déposé et remis).

Mon Gouvernement s'est avant tout laissé guider par une ligne de conduite, celle d'équilibrer le budget. Le devoir du Ministre des Finances est donc d'assurer, dans tous les cas, le service des dépenses ordinaires au moyen des recettes ordinaires et, si possible, de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, par l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. En procédant ainsi, on atténue la nécessité de recourir à des emprunts, lesquels ne seront autorisés dorénavant que pour les dépenses extraordinaires ou les dépenses de capital pour entreprises productives.

La politique de remboursement des emprunts étrangers, poursuivie pendant les quatre dernières années, continuera à être suivie, mais sous une forme différente.

En ce qui concerne l'inflation monétaire et l'augmentation générale des prix, nous pouvons remarquer que ce sont là des sujets qui préoccupent profondément le Gouvernement et le public. Nous faisons notre possible pour encourager l'épargne et le travail dans toutes les classes de la population, en vue de remédier à cette situation difficile. Parmi les mesures prises, je puis mentionner l'émission d'obligations d'un petit montant à des conditions qui satisfont le goût populaire et qui peuvent susciter l'épargne dans des milieux où, jusqu'ici, elle n'était pas connue.

En matière de commerce extérieur, la politique générale du Japon a toujours été d'éviter les restrictions. Avant la guerre, la balance commerciale du Japon indiquait constamment un excédent des importations sur les exportations ; mais les urgentes demandes de produits que les autres pays nous ont adressées, pendant la guerre, ont changé la situation. Depuis la guerre cependant, une modification complète est survenue. La balance de l'année dernière déjà indiquait un excédent d'importations sur les exportations, excédent qui sera plus considérable encore cette année-ci. Ce fait n'est pas dû uniquement à ce que les changes sont favorables au Japon, mais aussi à la suppression des restrictions commerciales dans plusieurs pays.

Notre Gouvernement a constamment mis le commerce en garde contre une expansion exagérée. A plusieurs occasions, le taux d'escompte officiel a subi des augmentations, jusqu'à ce qu'il ait atteint son niveau élevé actuel. Ces précautions cependant n'ont pas suffi à assurer notre commerce contre certaines faillites et d'autres conséquences fâcheuses, dont nous ne nous sommes pas encore entièrement remis.

En résumé, la situation économique du Japon n'offre aucune exception à l'état général actuel du monde.

Nous avons la ferme conviction que le salut réside uniquement dans l'économie de la consommation et dans un effort croissant en vue de la production et, tout plan tendant à résoudre le problème, sera sans utilité s'il n'est basé sur ce principe fondamental.

Il n'est point, dans aucun pays, de citoyen qui ne puisse servir au progrès de l'activité et de l'économie. Mais je suis certain que l'augmentation de la production ne peut être poursuivie qu'à une condition essentielle : la plus grande liberté du commerce mondial, qui implique l'abolition des restrictions, aussi bien à l'exportation qu'à l'importation, en particulier en ce qui concerne les matières premières et les moyens de production.

Je conclus, Monsieur le Président, en exprimant mes remerciements les plus cordiaux pour l'attention patiente qui m'a été accordée par la Conférence, réunie sous le toit hospitalier de la Chambre des Représentants du pays, auquel le monde doit plus que je ne saurais le dire.

EXPOSÉ

REMARQUES PREALABLES

Il est difficile à la Délégation japonaise de présenter sous une forme précise la situation budgétaire du Japon pour l'exercice financier 1920-1921. Par suite de la dissolution de la Chambre des Représentants, le projet de budget présenté à la Diète Impériale en janvier 1920 n'a pu être voté. En conséquence,

le Gouvernement japonais, suivant la tradition constitutionnelle, a établi un nouveau budget appelé « Budget effectif » pour l'exercice courant, en se basant sur le budget de l'année précédente, à savoir celui de l'exercice 1919-1920 (voir Annexe AA). Il y a lieu d'ajouter à ce « Budget effectif » les crédits supplémentaires votés au cours de la nouvelle session de la Diète Impériale tout récemment, en juillet dernier. Il est donc impossible actuellement de donner en détail les chiffres de tout le « Budget effectif » de l'année 1920-1921 (voir Annexe AA).

Cependant, en faisant voter ces crédits supplémentaires, le Gouvernement s'est inspiré des mêmes principes que ceux exposés dans la déclaration faite à propos du budget au cours de la session de janvier (voir Annexe A). En ajoutant ces crédits supplémentaires, on a constaté que le « Budget effectif » donnait approximativement les mêmes chiffres globaux que le projet de budget pour l'exercice 1920-1921, tant pour les recettes que pour les dépenses.

Voici les traits saillants de la situation financière actuelle et de la politique que le Gouvernement japonais a adopté relativement à ces diverses questions.

I. — On a divisé les recettes et les dépenses en deux parties : ordinaires et extraordinaires, afin de mieux indiquer la stabilité financière de chaque budget.

Il appartient au Ministre des Finances de veiller à ce que les dépenses permanentes soient de toute façon couvertes par les recettes permanentes, et que si possible l'excédent des recettes sur les dépenses permanentes soit utilisé pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires, réduisant ainsi l'importance des emprunts reconnus seulement comme moyens de couvrir les dépenses extraordinaires. On constatera que non seulement dans le projet de budget, mais aussi dans le « Budget effectif » les recettes ordinaires dépassent considérablement les dépenses ordinaires, ainsi que cela a été le cas pour un grand nombre d'exercices précédents. Ceci reflète la préoccupation du Gouvernement de maintenir la stabilité financière.

II. — Voici les chapitres principaux qui prévoient une augmentation de dépenses pour l'exercice 1920-1921 :

Amélioration des transports et des moyens de communication;
Développement de l'Enseignement;
Encouragement donné à l'Industrie et au Commerce;
Reconstitution de la Défense Nationale.

III. — Pour faire face à cette augmentation, soit 222 millions de yens pour les dépenses ordinaires et 242 millions de yens pour les dépenses extraordinaires, on a prévu au chapitre des recettes permanentes, une augmentation de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les spiritueux.

IV. — Les augmentations de dépenses qui ne pourront être couvertes par le produit des impôts augmentés le seront à l'aide d'un excédent de recettes du budget général et par une suspension provisoire du service d'amortissement.

V. — Par suite de la politique employée pour les quatre dernières années, tendant à consacrer 50 millions de yens par an, au rachat d'obligations des emprunts en livres sterling arrivant à échéance en 1925, le Gouvernement japonais est maintenant en mesure de liquider le reliquat desdits emprunts étrangers étant donné que, les avoirs des Caisses d'épargne de l'Etat atteignent à l'étranger le chiffre de 380 millions de yens (janvier 1921), permettant ainsi au Gouvernement de garder une réserve suffisante pour rembourser éventuellement ces emprunts.

Le Gouvernement japonais est donc fondé à suspendre provisoirement le service d'amortissement, au moment où l'on demande à la Nation de fournir un effort fiscal encore plus considérable pour faire face à l'augmentation des dépenses engagées en vue de mesures essentielles de reconstruction.

Bien que le service de l'amortissement soit suspendu, on continue à convertir la dette extérieure au moyen des fonds dont disposent les Caisses d'épargne de l'Etat. En outre, on procédera de nouveau, dans trois ou quatre ans au plus, à la réduction de la dette nationale, au moyen du service de l'amortissement.

VI. — On évalue le total des emprunts destinés à faire face aux dépenses de capital pour divers travaux et entreprises au titre du Compte général et de Comptes spéciaux à 187 millions de yens pour l'exercice financier courant. Il sera encore nécessaire de contracter un emprunt de 122 millions de yens pour faire face aux dépenses de guerre de cette année. Le Gouvernement devra donc faire appel, au cours de cette année, au marché financier pour une somme globale de 309 millions de yens au lieu de 340 millions ainsi que le prévoit le projet du budget. (Voir Annexe A (6).)

VII. — Les impôts que le Gouvernement a été autorisé à établir pour faire face aux dépenses de capital ou à d'autres engagements extraordinaires ont eu incidemment pour effet, au cours des dernières années, d'enrayer l'inflation de la circulation monétaire. Toutefois, sur ce dernier point, le Gouvernement dispose d'un organisme spécial qui permet au Trésor d'instituer un fonds destiné à financer les changes. La loi de 1917 sur les bons spéciaux du Trésor autorise le Gouvernement à émettre des bons jusqu'à concurrence de 200 millions de yens, chiffre porté ultérieurement à 500 millions. Les fonds ainsi constitués ont permis de supprimer à la fois une partie de la circulation monétaire superflue, à l'intérieur, et d'acheter les devises commerciales qui s'accumulaient à l'étranger par suite de l'augmentation des exportations, et qui, autrement, auraient fait monter le change à un taux supérieur à celui qui a été maintenu.

VIII. — La réglementation du marché financier a été l'objet d'un examen spécial de la part du Ministre des Finances dans son exposé de janvier dernier. « Au cours de la première année de paix (1919) », disait le baron Takahasbi, « dans laquelle on s'était avec raison attendu à voir s'effectuer un revirement après la période prospère des cinq dernières années, le montant global des importations et des exportations du Japon a atteint un chiffre sans précédent, les importations s'élevant à 2,173,000,000 de yens et les exportations à 2,098,000,000 de yens, accusant ainsi une balance commerciale passive de 75,000,000 de yens. En regard de cet excédent figurent les exportations invisibles s'élevant à 300,000,000 de yens constituant une balance nette de plus de 200,000,000 de yens en notre faveur. Le capital autorisé

des nouvelles banques et des nouvelles sociétés créées au cours de l'année dernière a atteint le chiffre total de 2,370,000,000 de yens dont 1,200,000,000 ont été versés. Cet état de choses favorable continuant d'exister, le Japon s'est trouvé en posture d'apporter son appui financier à ses alliés d'une part et d'autre part de développer ses industries et son commerce chez lui et à l'étranger. Le Gouvernement a pu également réaliser ses opérations d'emprunts qui comportaient une conversion s'élevant à 206 millions de yens et une émission nouvelle s'élevant à 300,000,000 de yens sans occasionner une tension trop forte du marché financier. Dans l'exécution de son programme d'emprunts pour l'exercice prochain (1920-1921), le Gouvernement tiendra toujours compte des conditions du marché financier ainsi que de l'importance qu'il y a à déterminer judicieusement l'époque et les besoins tout en s'efforçant de faire accepter de bon gré ses emprunts au public. »

IX. — Le Ministre des Finances a surtout insisté sur l'importance de la production et de l'économie qu'il considérait comme le seul moyen de salut accessible à toutes les puissances du monde actuellement aux prises avec de nombreuses difficultés financières et économiques. « A cet égard », déclarait-il, « le Japon ne fait pas exception. Toutes les Nations devraient adopter comme ligne de conduite absolue d'arriver à une abondance de l'offre par un accroissement d'efforts en vue de la production par une mobilisation plus facile du capital, ainsi que par l'amélioration, la réorganisation et l'assainissement des organismes financiers et industriels, d'une part, et, d'autre part, l'encouragement à l'économie et au travail qui feront à tout citoyen un devoir impérieux de mettre fin au gaspillage et à la consommation improductive de façon à ce que tout excédent puisse être utilisé dans les entreprises productives. »

X. — Le baron Takahashi faisait entendre un avertissement très à propos. Il ajoutait : « La Nation traverse actuellement une période de transition. Chacun devrait se garder de succomber à la tentation de spéculer qui a pu être engendrée par la prospérité anormale des années précédentes. Cependant, il ne faut pas tomber dans un excès de prudence ni manquer d'activité. La Nation entière devra constituer un front unifié de coopération et de coordination afin de prendre les mesures les plus sûres et les plus fermes, à la lumière de cette période anormale de son existence. »

XI. — Cet avertissement fut réitéré sur un ton plus énergique encore par la même voix autorisée à l'occasion de la demande de crédits supplémentaires déposée au cours de la session de la Diète Impériale en juillet dernier. Le Ministre des Finances déclarait alors : « C'est avec un regret extrême que nous constatons que notre milieu économique, habitué depuis si longtemps à des temps prospères et faciles, a été pris complètement au dépourvu, malgré des avis réitérés. Des spéculations et des transactions revêtant un caractère spéculatif ont eu des effets multiples qui se sont manifestés cette année (1920) une réaction du marché occasionnant diverses faillites et autres conséquences malheureuses. A ce moment, le Gouvernement a utilisé toutes les ressources dont il disposait pour aider les banques et les maisons de commerce à se tirer d'un mauvais pas, tout en s'efforçant d'établir une distinction entre les cas intéressants et ceux qui n'étaient dignes d'aucun intérêt. Cette politique devra se poursuivre encore pendant quelque temps. Mais le moyen le plus efficace de réaliser la stabilité économique et de réduire le nombre d'opérations spéculatives, consiste à faire les plus grands efforts en vue d'une coopération et d'une assistance mutuelle qui permettent de ramener la confiance, d'encourager la fusion et la coordination des diverses entreprises et, en dernier lieu, d'arriver à une amélioration systématique et bien ordonnée de la production et de la répartition. »

ANNEXE A.

Caractéristiques du budget japonais (projet) pour l'exercice 1920-1921

Voici, en résumé, les points les plus importants du discours prononcé au Parlement, le 22 janvier 1920, par le Ministre des Finances japonais, en déposant le projet de budget :

1. Le Gouvernement, pour établir le budget, s'est inspiré des principes suivants :

a) Etablir un programme approprié de reconstitution de la Défense Nationale en vue du maintien de la Paix.

b) Prendre des mesures en vue du développement et de l'amélioration des réseaux de chemins de fer, des routes, postes, télégraphes et téléphones ;

c) Créer de nouvelles institutions pour l'éducation des classes moyennes, ainsi que des cours complémentaires techniques et accorder des subventions aux universités privées.

d) Augmenter les crédits destinés à encourager l'agriculture et les recherches pour la fabrication des produits azotés et préparer un projet de relèvement pour le compte de l'Etat ;

e) Le compte spécial des dépenses extraordinaires de guerre de 1914 étant susceptible d'être supprimé à la fin du présent exercice, alors que certains chapitres de dépenses imputables à ce compte ne pourront être liquidés immédiatement, ces chapitres seront reportés au compte ordinaire ; ainsi les allocations provisoires accordées aux fonctionnaires, etc., les dépenses supplémentaires des établissements d'Etat et le relèvement des indemnités pour frais de voyage, rendus nécessaires par suite de la hausse des prix, figureront au budget ordinaire.

2. Les recettes sont évaluées à 1,275,000,000 de yens se décomposant en 1,043,000,000 de yens pour les recettes ordinaires et 232,000,000 de yens pour les recettes extraordinaires. La somme de 1,275,000,000 de yens pour les dépenses se décompose en 752,000,000 de yens pour les dépenses ordinaires et 523 millions de yens pour les dépenses extraordinaires.

Les recettes extraordinaires données ci-dessus comprennent 100,000,000 de yens, solde reporté de l'exercice précédent.

Si on les compare à celles de l'exercice précédent, ces dépenses accusent une augmentation pour les dépenses ordinaires et une diminution des dépenses extraordinaires, dues à la réorganisation du compte des crédits extraordinaires, dont la plus grande partie a été reportée au compte des dépenses ordinaires.

3. Les crédits destinés à la Défense Nationale présentent

une augmentation de 99,000,000 de yens (dépenses ordinaires et extraordinaires).

D'après le nouveau programme budgétaire, un crédit de 486,000,000 de yens doit être voté pour l'armée, mais sera réparti sur 14 exercices (1920-1933); pour la marine, le crédit extraordinaire s'élève à 863,000,000 de yens répartis sur 8 exercices (1920-1927). Sur ce total, environ 160,000,000 de yens (dépenses ordinaires et extraordinaires) seront accordés chaque année à partir de 1921.

4. Voici les principaux chapitres et montants des crédits nouveaux ou augmentés, autres que ceux destinés à la Défense Nationale :

	Yens.
Augmentation du personnel des fonctionnaires de l'Etat à l'étranger	529,381
Augmentation des crédits destinés à l'amélioration des routes	2,000,000
Augmentation destinée aux travaux hydrauliques	630,000
Augmentation des crédits destinés aux travaux d'irrigation	5,941,054
Augmentation des crédits coloniaux pour Hokkaido	6,244,191
Crédits destinés à augmenter le matériel de l'Imprimerie Nationale	713,000
Crédits destinés à l'agrandissement de la manufacture de tabac	1,056,595
Crédits supplémentaires accordés au Gouvernement général de Chosen	10,000,000
Crédits supplémentaires destinés à augmenter le matériel de la Monnaie	800,783
Dépenses nécessitées par le développement des programmes d'étude dans des écoles soumises au contrôle direct du Gouvernement	835,179
Augmentation des crédits destinés à encourager l'agriculture	585,170
Crédits destinés à l'administration des forêts et au reboisement	587,075
Crédits nécessités par le développement des communications et du service des virements postaux	5,865,364
Dépenses pour les crédits en vue de l'extension des moyens de communication et du développement de ceux existant	505,294
Augmentation des pensions par suite du relèvement des traitements des fonctionnaires.	1,451,891
Augmentation de la subvention accordée aux compagnies de transports maritimes faisant le service avec l'Amérique du Sud, à la suite du développement de ces lignes	1,038,863
Crédits supplémentaires pour le développement des services téléphoniques	25,935,472
Crédits pour le développement et l'amélioration des services télégraphiques	8,254,595

5. Quant au projet de reconstitution de la défense nationale, il y sera pourvu au moyen d'une augmentation de l'impôt sur le revenu (évaluée à 78,000,000 de yens par an, et pour l'exercice 1920 à 52,000,000 de yens), ainsi que d'un relèvement de l'impôt sur les spiritueux (évalué à 57,000,000 de yens par an, et pour l'exercice 1920 à 5,000,000 de yens). Le solde sera couvert par l'excédent du budget général et par une suspension provisoire du service de l'amortissement.

Au sujet de cette suspension, il y a lieu de remarquer que le Gouvernement japonais est maintenant en mesure de convertir les emprunts en livres sterling arrivant à échéance en 1925, d'autant plus que les avoirs des Caisses d'épargne à l'étranger atteignent le chiffre de 380,000,000 de yens, permettant ainsi au Gouvernement de garder une réserve suffisante pour rembourser éventuellement ces emprunts. Au moment donc où l'on demande à la Nation de faire un nouvel effort fiscal ,il est juste et opportun que le Gouvernement propose de suspendre provisoirement le service de l'amortissement.

On reprendra, dans trois ou quatre ans au plus tard, la réduction de la Dette publique.

6. On évalue de la façon suivante le total des emprunts destinés à faire face aux dépenses du capital pour divers travaux et entreprises, au titre du Compte général et d'autres comptes :

	Yens.
Subvention pour l'amélioration des routes	2,500,000
Création et développement de divers collèges	3,714,226
Développement du réseau téléphonique	40,100,000
Amélioration et extension du réseau télégraphique.	8,000,000
Amélioration des chemins de fer de l'Empire et construction de nouvelles lignes	100,000,000
Travaux publics à Chosen	25,000,000
Travaux publics à Taïwan	8,000,000
Travaux publics à Sagalien	3,400,000
Total.	190,714,226

Il sera encore nécessaire d'engager des dépenses pour l'armée au cours du prochain exercice, bien qu'il soit impossible d'en évaluer le montant à l'heure actuelle. Comme on a l'intention d'y faire face au moyen d'emprunts, un nouvel emprunt d'environ 150,000,000 de yens sera nécessaire si nous prenons comme base les chiffres de cette année, de sorte que le total des emprunts pour le prochain exercice sera porté à 340,714,226 yens, y compris les emprunts pour les travaux publics ci-dessus mentionnés.

7. En ce qui concerne l'échelle des relèvements de traitements du personnel de l'État, on établira une distinction d'après la situation respective des fonctionnaires. Aucune augmentation ne sera accordée aux fonctionnaires supérieurs dont le traitement annuel dépasse 7,500 yens.

Pour tous autres fonctionnaires, l'augmentation sera en raison inverse de leur place dans la hiérarchie, avec un minimum de 7 p. c. et un maximum de 110 p. c.

ANNEXE AA.

« Budget effectif » du Japon pour l'exercice 1920-1921.

Par suite de la dissolution de la Chambre des Représentants de la Diète Impériale prononcée en mars 1920, le projet du budget (Annexe A) n'a pu être voté, et en vertu d'une clause de la Constitution, le Gouvernement japonais a dû remettre en exercice pour l'année financière 1920-1921 le budget appelé « effectif », établi d'après le budget de l'année financière 1919-1920.

1. Voici les chiffres du Budget effectif :

	Ordinaires	Extra-ordinaires.	Total.
	—	—	—
Recettes . . yens.	966,068,000	88,944,000	1,055,012,000
Dépenses	482,100,000	363,545,000	845,645,000
Excédent des recettes .	—	—	209,367,000

2. Voici les crédits supplémentaires votés au cours de la session de juillet de la Diète Impériale :

	Ordinaires	Extra-ordinaires	Total
	—	—	—
Recettes . yens.	46,000,000	209,000,000	255,000,000
Dépenses . . .	222,000,000	242,000,000	465,000,000
Excédent des dépenses. .	—	—	210,000,000

3. Pour faire face à ce solde débiteur de 210,000,000 de yens qui figure au budget supplémentaire, on utilisera l'excédent de 209,367,000 yens, prévu au budget effectif (voir § 1).

4. Voici les chiffres globaux du budget général pour l'exercice actuel 1920-1921 :

	Ordinaires	Extra-ordinaires	Total
	—	—	—
Recettes . yens.	1,012,068,000	297,944,000	1,310,012,000
Dépenses	704,100,000	605,545,000	1,310,645,000

5. En dehors du compte général ci-dessus, on évalue à 134,000,000 de yens les dépenses spéciales de guerre pour l'exercice 1920-1921, dont 122,000,000 seront couverts par des emprunts.

6. Il y a lieu de remarquer, en outre, l'existence de divers comptes spéciaux.

7. Le chapitre le plus important des recettes extraordinaires est l'augmentation de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les spiritueux, qui produiront 25,000,000 de yens pour l'exercice courant. C'est là une réduction de la prévision primitive qui s'élevait à 57,000,000 de yens, qui provient du fait que le relèvement de ces impôts ne devait entrer en vigueur qu'à partir du milieu de l'exercice courant. Toutefois, pour une année complète, cette augmentation produira 135,000,000 de yens.

8. Les crédits supplémentaires ont été établis sur le même principe que celui faisant l'objet de l'exposé financier primitif (voir Annexe A). L'augmentation de dépenses prévue pour la Défense Nationale a été cependant réduite aux deux tiers des prévisions primitives pour l'exercice courant. Les autres chapitres importants sont : l'amélioration des moyens de transport et de communication, le développement de l'enseignement et l'encouragement à l'industrie et au commerce, ainsi que le relèvement des traitements des fonctionnaires (voir Annexe A, § 4).

9. Voici le montant global des emprunts nécessaires pour l'exercice 1920-1921 :

	Yens.
	—
Pour différentes entreprises figurant au Compte général	53,000,000
Pour différentes entreprises figurant aux Comptes spéciaux	134,000,000
Pour dépenses spéciales de guerre .	122,000,000
Total . . .	309,000,000

ANNEXE B.

Circulation monétaire.

N° 1. — *Petites coupures.*

En vue de remédier à la pénurie de petite monnaie, un Décret impérial du 29 octobre 1917 autorisa le Gouvernement à émettre des petites coupures de 50, 20 et 10 yens.

Le montant de ces billets en circulation est de

A la fin de	Yens
1918.	91,200,000
1919.	145,300,000

Ce Décret est encore en vigueur

N° 2. — *Contrôle de l'exportation des pièces et lingots d'or et d'argent.*

Les mesures de prohibition de l'exportation de métaux précieux prises par divers pays d'une part, et l'exportation effectuée par ceux qui profitaient de la hausse des prix d'autre part, ont obligé le Gouvernement à soumettre l'exportation des métaux précieux à un régime d'autorisation à partir du début de septembre 1917; ce régime est encore en vigueur à l'heure actuelle.

N° 3. — *Question de l'inflation.*

La hausse des prix influe considérablement sur la vie nationale du Japon (voir Annexe C). Parmi les diverses raisons auxquelles est imputable cette hausse des prix au Japon, on peut citer les suivantes comme les plus importantes :

L'augmentation de la demande et diminution de l'offre,
L'augmentation du fret,
La spéculation, et
La répercussion de la hausse des prix à l'étranger.

Bien entendu, l'inflation de la circulation monétaire et du crédit est reconnue comme une des causes aussi bien que comme la conséquence de la hausse générale des prix. Le Gouvernement a pris les mesures suivantes relativement à l'inflation :

1. Emission d'emprunts intérieurs.

2. Encouragement aux placements à l'étranger.

3. Rachat des emprunts extérieurs.

4. Emission de « Bons spéciaux du Trésor » en vue de la constitution d'un fonds destiné à financer les échanges étrangers (voir les remarques d'introduction, VII).

5. Encouragement de l'épargne postale et émission de petites coupures (valeur nominale 10 yens) par la Banque Industrielle du Japon, en vue d'absorber la petite épargne.

6. Augmentation du taux de l'escompte. Depuis septembre 1918, le taux de l'escompte de la Banque du Japon a été augmenté à quatre reprises: le taux actuel s'élève à 8.03 p. c.

ANNEXE C.

Restrictions sur les importations et les exportations.

1. En prévision de la pénurie qui pouvait résulter de la déclaration des hostilités, le Gouvernement a décrété à la fin du mois d'août 1914, que l'exportation des produits médicaux devait faire l'objet d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur.

2. Pour se procurer certaines matières premières nécessaires à l'industrie, et en vue d'en contrôler le prix, l'autorisation du Ministre de l'Agriculture et du Commerce a été rendue nécessaire pour l'exportation des produits suivants (Décret, septembre 1914) : Phosphore, gomme et caoutchouc, un certain nombre de produits de teintureries, cyanure de soude et de potassium, nitrate de potasse, laines et lainages, antimoine, tungstène, manganèse, étain, nickel, fer blanc ou acier en tôles, huile de coco, papier d'imprimerie, etc.

3. L'autorisation du Ministre des Finances est nécessaire pour l'exportation des lingots ou des pièces d'or et d'argent depuis le mois de septembre 1917, et pour les marchandises et les alliages d'or et d'argent depuis le mois d'août 1918.

4. Le Gouvernement, estimant que la hausse anormale du prix du riz résultait du déficit de la production, un décret impérial du mois d'avril 1918 a donné au Gouvernement le pouvoir d'importer du riz de l'étranger, de Chosen et de Taiwan, et de soumettre les riz étrangers à un contrôle afin d'en réglementer le prix, auquel la guerre avait porté atteinte. Cette mesure a été modifiée par l'administration actuelle, qui a adopté comme ligne de conduite d'augmenter l'importation des riz étrangers en abaissant les tarifs douaniers.

5. Depuis le milieu de novembre 1918, l'exportation des cotons filés jusqu'au n° 20, a fait l'objet de restrictions par suite de la hausse anormale des prix.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

le Colonel G. F. C. CAMPBELL (Délégué de la Nouvelle-Zélande)

Un exposé imprimé, concernant la situation financière de la Nouvelle-Zélande, ayant été préparé pour vous être remis, il nous suffira de faire quelques remarques générales.

L'accroissement de la Dette Nationale due aux dépenses de guerre, a été couvert par des emprunts et des impôts. Sur les £80,000,000 empruntées pour les besoins de la guerre, £53,750,000 proviennent d'emprunts placés en Nouvelle-Zélande même, le reste en Grande-Bretagne. Le fonds d'amortissement annuel de 1 % est payé avec les ressources du budget ordinaire et l'on espère que cette méthode permettra de rembourser la dette de guerre en une période de 40 ans. Des renseignements détaillés concernant le fonds d'amortissement de la Dette Nationale, à la fois dette de guerre et autres dettes provenant d'argent emprunté, ont été fournis dans les documents déjà distribués aux Membres de cette Conférence. La Dette publique tout entière est consolidée et plus de 50 % de cette Dette se trouve placé en Nouvelle-Zélande.

Les dépenses pour l'année qui se termine le 31 mars 1920 comportent un accroissement de £37,663,000 sur l'année 1914. Cet accroissement a été couvert par des recettes supplémentaires d'impôts jusqu'à concurrence de £11,020,000, par des emprunts et par les excédents accumulés des recettes ordinaires ; ces derniers se sont élevés pour la période 1914-1920 à £17,539,000.

Les accroissements des recettes provenant de l'impôt pendant la période considérée, proviennent principalement :

Des impôts directs pour une somme de £8,730,000 ;
Des impôts indirects pour une somme de £1,632,000 ;
Des bénéfices des travaux publics et des entreprises d'État pour une somme de £2,050,000.

Les exportations pour l'année 1920 ont dépassé les importations d'une somme de £18,615,000.

En ce qui concerne la circulation monétaire, des mesures ont été prises pour permettre aux banques d'émettre des billets ; le montant des émissions est contrôlé par le Gouvernement. Pendant la période considérée, l'émission des billets est passée d'environ 2 millions à 7 1/2 millions de £, mais les banques détiennent une couverture en or et argent monnayés pour une somme équivalente. Le taux du change ne dépend pas des conditions existant en Nouvelle-Zélande, mais correspond à celles qui prévalent en Grande-Bretagne. Il n'y a eu aucune dépréciation dans la valeur des billets émis qui continuent à être au pair.

Les industries du pays ont, d'une façon générale, pour objet les produits de la terre : la laine, les viandes frigorifiées, le fromage, le beurre, le suif, les peaux, le phormium tenax, l'or et le bois de construction constituent les principaux articles d'exportation.

EXPOSÉ

On peut considérer la situation financière de la Nouvelle-Zélande comme très satisfaisante. Les chiffres qui suivent montreront que la dette nationale est lourde relativement à la population, étant donné qu'elle s'élève à une charge de 165 livres par tête ; malgré ce fait, la population a accepté la charge de bon cœur et la richesse du Dominion est un gage sûr pour les détenteurs de valeurs d'État.

On peut dire que depuis 30 ans et plus il n'y a eu aucun arrêt sérieux dans le progrès et l'accroissement de la prospérité du pays, et pourvu qu'il existe un marché suffisant soit au Royaume-Uni, soit ailleurs, pour nos produits principaux, et pourvu que les difficultés de main-d'œuvre ne gênent pas sérieusement nos industries, il n'y a pas de doute que la prospérité actuelle

ne continue. La population de la Nouvelle-Zélande est d'environ 1,220,000 habitants.

Dette nationale.

La dette nationale du Dominion se monte à £ 201,170,755. Il y a dix ans elle s'élevait à £ 74,890,645. De cet accroissement £ 80,000,000 sont dûs à la guerre. La dette est placée de la manière suivante :

En Nouvelle-Zélande	£	102,076,777
A Londres	£	99,093,978
Total	£	201,170,755

Une partie considérable de la dette a été employée en dépenses productives et l'ensemble peut être classifié comme suit :

Dépenses productives	£	37,669,524
Placements		46,345,605
Indirectement productives		13,986,145
Non productives		103,169,481
	£	201,170,755

La dette productive comprend les sommes dépensées pour l'exploitation des chemins de fer (les chemins de fer appartiennent à l'Etat), du télégraphe, du téléphone, des mines de charbons de l'Etat, des usines électriques de l'Etat, etc. Ces différentes exploitations paient l'intérêt et l'amortissement de leurs dettes sur les bénéfices qu'elles font. Les placements comprennent les avances faites aux colons, aux travailleurs et aux autorités locales par le Bureau d'Etat des avances, les sommes employées à l'achat de terrains pour l'établissement de colons et toutes les autres avances faites par l'Etat sur garanties sérieuses portant intérêt. Ces placements paient l'intérêt et l'amortissement du capital de leur dette. Les bénéfices faits par le Bureau des avances d'Etat l'année dernière se montent à £ 170,800, déduction faite de l'intérêt et de l'amortissement. Ce service se suffit actuellement, presque à lui-même et on espère que les autres services d'Etat qui ont été créés à l'aide des fonds fournis par des emprunts pourront à l'avenir se passer de l'aide de l'Etat.

Les dépenses indirectement productives ont servi à faire des routes et des ponts, à creuser des canaux d'irrigation, à amener l'eau, à encourager l'immigration, etc. Ces dépenses ne sont pas directement productives : elles le deviennent cependant, puisqu'elles contribuent à développer la prospérité du pays.

Les dépenses non-productives sont celles nécessitées par la construction de bâtiments publics, l'armement, les frais de guerre, les frais des emprunts, etc.

Etant donné la façon dont a réussi le service chargé de la portion productive de la Dette publique et des entreprises d'Etat, le contribuable est libéré d'une grande partie des charges résultant du paiement des intérêts et de l'amortissement.

Jusqu'au début de la guerre, le Dominion ne contractait des emprunts que de deux façons : sur le marché de Londres, ou bien en empruntant à la Caisse d'Epargne Postale les dépôts d'argent. Depuis le début de la guerre cependant, le Gouvernement a emprunté £ 53,748,780 directement à la population de la Nouvelle-Zélande. Il a été passé une loi d'après laquelle tous les contribuables peuvent être contraints de placer dans les emprunts d'Etat des sommes proportionnées aux biens fonciers qu'ils possèdent, ou à l'impôt sur le revenu qu'ils paient. Naturellement le contribuable a le droit d'appel, de sorte qu'aucun préjudice ne lui est porté.

Fonds d'amortissement.

Le fonds d'amortissement pour le rachat de la Dette publique représentant des avances d'Etat (£ 13,000,000) est placé par le Gouvernement en valeurs foncières ou en obligations communales. Le fonds d'amortissement se monte déjà à la somme de £ 1,500,000. Il existe également un fonds d'amortissement pratiquement destiné au paiement des emprunts de guerre (£ 80,000,000). Les sommes versées annuellement à ce fonds se montent à 1 % de la dette. Les sommes affectées à ce fonds sont fixées de la même façon que ci-dessus.

Il existe un troisième fonds d'amortissement destiné à payer la totalité de la balance de la Dette publique. Les sommes affectées à ce fonds sont également placées en valeurs foncières ou en obligations communales. Le montant des sommes versées à ces deux derniers fonds atteint actuellement 7 millions et quart de livres. On voit que le Dominion est ainsi en train d'établir un fonds d'amortissement qui, tout en s'accroissant, aidera à développer le pays et à accroître sa prospérité.

Aide d'Etat donnée aux fermiers, aux travailleurs et aux assemblées communales.

Taux d'intérêt.

J'ai déjà parlé de la dette constituée par les placements et de celle qui se rapporte au Bureau des Avances d'Etat (£ 13 millions). J'ai dit également que les fonds d'amortissement se développaient rapidement. Toutes ces sommes, ainsi que celles possédées par des institutions d'Etat, telles que la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse des Assurances d'Etat, sont prêtées à des fermiers, à des travailleurs, et à des autorités communales, au taux de 4 1/2 %, parfois 5 1/4 ou même 5 1/2 %. L'argent ainsi prêté à intérêt modique a eu pour résultat de stabiliser les taux sans porter préjudice aux entreprises privées. Toutes les banques et les établissements de crédit ont continué à se développer d'une manière très satisfaisante.

Système des emprunts intérieurs.

Les dépôts de Caisse d'Epargne sont prêtés au Gouvernement. Les emprunts de guerre qui ont été émis parmi la population l'ont été au pair, et portaient intérêt à 4 1/2 %, exempts de l'impôt sur le revenu. Il se pourrait que cette exemption de l'impôt sur le revenu n'existe plus pour les emprunts ultérieurs, auquel cas le taux de l'intérêt sera légèrement relevé. Je ne crois pas qu'aucun emprunt soit émis dans le pays au-dessous du pair ; s'il ne donnait pas les sommes espérées, il est probable que l'on ferait intervenir la loi au sujet de l'obligation à laquelle j'ai fait allusion plus haut.

Système des emprunts extérieurs.

Les emprunts extérieurs sont effectués de la façon ordinaire

sur le marché de Londres par l'entremise du Haut-Commissaire. Cependant cette méthode n'est pas aussi économique que celle adoptée pour les emprunts à l'intérieur.

Recettes.

Le total des recettes du Dominion pour l'année qui a fini le 31 mars 1920 s'est élevé à £ 26,081,340.

Voici quelles sont les principales sources de revenus et les montants de chacune d'elles.

Douane	£	4,830,324
Droit de timbre et de succession		3,344,933
Postes et télégraphes		2,096,757
Impôt foncier		1,557,903
Impôt sur le revenu		6,369,765
Droit sur la bière		355,403
Chemins de fer		5,766,016
Enregistrement et autres droits		175,756
Marine		42,646
Divers		1,204,866
Biens fonciers		218,757
Revenus des concessions d'Etat		112,840
Autres recettes		5,374
Total	£	26,081,340

Il y a dix ans les recettes annuelles totales se montaient à £ 9,239,000.

Impôts.

Les impôts directs qui se montent à £ 11,273,000, comprennent l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, l'impôt du timbre et les droits de succession.

Les impôts indirects qui se montent à £ 5,186,000, comprennent les droits de douane et les impôts de consommation.

Les impôts sur les transactions de tout ordre (enregistrement et timbre) ont donné £ 176,000.

Autres recettes.

Revenus des domaines publics (terres, forêts, droits miniers, etc.)	£	332,000
Recettes provenant des chemins de fer de l'Etat		5,766,000
Recettes provenant des postes et télégraphes		2,097,000
Recettes provenant d'autres sources		1,253,000

Dépenses annuelles.

Le total des dépenses pour l'année jusqu'au 31 mars 1920 se monte à £ 23,781,924, se répartissant comme suit :

Chapitre premier :		
Liste civile	£	26,549
Intérêts et fonds d'amortissement		7,249,426
Produits de décrets spéciaux		1,101,289
Subventions aux autorités municipales		161,085
Revenus fonciers		24,275
Concessions		134,991
Retraites		698,570
Pensions de veuves		136,730
Pensions militaires		45,000
Pensions de guerre		1,811,146
Chapitres annuels :		
Service législatif		44,500
Service des finances		189,061
Postes et télégraphes		1,941,494
Chemins de fer		4,305,965
Monuments publics, domaines et routes		164,142
Service des indigènes		28,457
Justice		587,990
Mines		36,637
Affaires intérieures		336,356
Hôpitaux, hygiène, hospices		556,899
Office du tourisme		68,858
Défense nationale		502,465
Douane, marine, inspection des machines		227,474
Travail		40,016
Ponts et chaussées et arpentage		238,365
Evaluations et élections		196,242
Agriculture, industrie, commerce		818,567
Instruction publique		2,031,825
Services non prévus		77,150
Transfert au compte de remboursements des emprunts des fonds d'amortissement repris pour le remboursement des obligations		400
Total	£	23,781,924

Le total des dépenses il y a 10 ans se montait à £ 8,991,000.

On pourrait constater que les recettes pour l'année qui se termine le 31 mars 1920 sont supérieures aux dépenses, la différence étant de £ 2,299,416.

Il faut se rappeler que les chiffres donnés ci-dessus ne se rapportent qu'aux recettes et dépenses du fonds consolidé.

Certaines autres dépenses d'Etat, telles que celles afférentes à la Caisse des Travaux Publics, aux avances d'Etat, à la Caisse des Dépôts et Consignations, aux assurances d'Etat sur la vie et contre l'incendie ne sont pas couverts par le fonds consolidé, mais donnent lieu à tenue d'une comptabilité distincte et séparée.

Excédent de recettes.

Antérieurement à la guerre, il était d'usage de verser tout excédent annuel à la caisse des travaux publics, mais au cours de l'année 1914, on a pris l'habitude de consolider l'excédent et de le placer à Londres. Une somme de £ 15,000,000 1/4 a été ainsi consolidée et elle est maintenant utilisée pour concéder des terres aux soldats démobilisés, les aider dans leurs affaires, etc.

Fonds de réserve à Londres.

La législation prévoit qu'un fonds de réserve sera établi à Londres en vue de faire face à des besoins soudains ou à des obligations imprévues. Ce fonds, antérieurement à la guerre, s'élevait à £ 800,000. On a reconnu cependant que la situation financière du pays serait renforcée si ce fonds de réserve était augmenté et des mesures sont prises pour porter le total à £ 2,000,000 au moyen des excédents annuels.

Système monétaire.

Il y a en Nouvelle-Zélande deux banques néo-zélandaises et 4 banques australiennes. Il n'y a pas de banque d'Etat ni d'émission de billets de banque d'Etat, mais l'Etat détient une por-

tion considérable du capital de la banque de la Nouvelle-Zélande et possède un nombre important de places au Conseil d'administration. La banque émet ses propres billets et paye à l'Etat une taxe annuelle de 3 % sur l'émission. Le total des billets émis antérieurement à la guerre n'atteignait pas 2 millions; il s'élève maintenant à plus de 7 1/2 millions. Durant cette période, cependant, la monnaie métallique en possession des banques s'est élevée de 5 1/4 millions à 7 3/4 millions.

Durant la guerre, l'exportation de l'or, monnayé ou non, fut interdite. La restriction a maintenant été levée en ce qui concerne l'or non monnayé.

Commerce étranger.

La valeur totale des importations dans le Dominion pour l'année se terminant au 31 mars 1920 s'est élevée à £ 32,162,000 ; celle des exportations à £ 50,777,000.

La proportion des marchandises importées de Grande-Bretagne en cours d'année représente 37.5 % du total, alors qu'elle formait 51.5 % en 1914.

La proportion des marchandises importées des Etats-Unis s'est accrue de 11.6 % en 1914 à 26.3 % en 1919 et la proportion des importations japonaises s'est élevée de 1.1 % à 4.3 %.

Il y a dix ans les importations s'élevaient à un total approximatif de £ 60,000,000 et les exportations environ £ 20,000,000.

Les restrictions sur le commerce avec les pays ennemis sont toujours en vigueur, mais on peut obtenir des licences spéciales pour les objets qu'il est impossible de se procurer ailleurs.

On n'a présenté aucun projet de loi pour la réglementation du change. Cette question du change cependant me semble être influencée beaucoup plus par la situation économique des autres pays que par celle d'un pays comme la Nouvelle-Zélande.

Industrie.

Durant l'année 1916, le nombre des établissements industriels de la colonie s'élève à 4,670 ; en 1906, il s'élevait à 4,186. Depuis il s'est produit un accroissement normal, à la fois dans le nombre des établissements et dans la quantité des produits manufacturés. Les établissements peuvent être classés sous la rubrique suivante :

Entreprises particulières.
Firmes.
Sociétés par actions de tout ordre.
Coopératives.
Entreprises diverses.

La valeur totale des produits manufacturés pour l'année 1916 s'élève à 45 millions et demi. Depuis cette date il y a eu un accroissement très considérable dans la quantité et la valeur des marchandises fabriquées.

Valeur de la propriété foncière.

Il n'y a pas de plus grande preuve de la force et de la prospérité d'un pays que celle offerte par l'accroissement de la valeur des propriétés foncières dans le Dominion. Les chiffres les plus récents concernent l'année 1918, ils fixent la valeur totale des propriétés foncières dans la Nouvelle-Zélande, y compris les améliorations, à £ 421,383,000. Dix années auparavant cette valeur se montait à £ 253,440,000.

L'impôt foncier est basé uniquement sur la valeur des terrains; dans l'année 1918, elle s'élevait à £ 261 millions. Les améliorations apportées à la terre ne sont pas soumises à l'impôt foncier.

Dépenses extraordinaires.

On a demandé de faire figurer les dépenses ordinaires et extraordinaires dans des colonnes séparées sur les tableaux qui ont été remis antérieurement. On me permettra de faire remarquer que les seules dépenses du Gouvernement Néo-Zélandais qui puissent être qualifiées d'extraordinaires sont celles qui se rapportent à la guerre. Les dépenses de guerre ont été couvertes par des emprunts. Les frais de rapatriement et de concessions de terrains aux démobilisés ont été couverts en partie par des emprunts, et en partie par les excédents accumulés du fonds consolidé. Les pensions de guerre sont payées sur les recettes budgétaires.

Restrictions aux importations.

J'ai déjà déclaré que les importations des pays ennemis ne sont autorisées qu'avec des licences. Les autres restrictions à l'importation portent sur des cas où il est considéré comme essentiel que certaines denrées puissent être mises en vente à des prix raisonnables et l'importation de denrées telles que : l'essence de pétrole, les sacs à blé, le blé et la farine sont jusqu'à un certain point soumis à un règlement. Ceci n'est qu'une mesure temporaire. Il y a d'autres restrictions à l'importation qui sont permanentes, mais elles ont pour but uniquement l'application des lois relatives aux marques de fabrique, droits de reproduction, hygiène publique, transport des poisons, vente de stupéfiants, publications pornographiques, etc.

L'importation des marchandises fabriquées par des prisonniers est interdite. Le Gouvernement a le pouvoir d'interdire par un ordre du Conseil l'importation de marchandises dans le cas où cela pourrait être utile dans l'intérêt public.

Restrictions à l'exportation.

Les contrats en vertu desquels le Gouvernement Impérial a acquis le beurre, le fromage, la viande frigorifiée, la laine, les peaux de moutons, etc., ont empêché la liberté d'exportation de ces produits vers les autres pays, mais ces contrats sont venus à expiration ou sont sur le point d'y venir. Il a été nécessaire également de n'autoriser l'exportation des peaux uniquement que dans le cas où les fabricants néo-zélandais n'en auraient pas eux-mêmes besoin.

L'exportation de l'or et de l'argent monnayés est prohibée sauf autorisation spéciale.

PÉROU

Situation financière

EXPOSÉ LU

PAR

M. MARIANO H. CORNEJO (Délégué du Pérou)

Monsieur le Président, Messieurs,

Le Pérou vous remercie de l'honneur d'avoir été invité à cette Conférence dont la grande importance consiste à considérer d'un point de vue absolument nouveau, non plus comme jusqu'à présent d'un point de vue national, mais d'un point de vue international solidaire, la situation financière des peuples déséquilibrée par la guerre, surtout de ceux qui ont le plus souffert.

Le Pérou est heureux aussi de ce que la Société des Nations ait choisi la capitale belge comme siège de la Conférence, hommage si mérité au peuple glorieux qui symbolise l'héroïsme chevaleresque.

Messieurs, comme tous les pays d'Amérique, le Pérou est favorisé au point de vue du change. Nous sommes étonnés chez nous de voir la monnaie péruvienne faire prime et une prime considérable sur l'ancienne reine des marchés, la livre sterling. Mais personne ne se fait d'illusion, car la cherté extraordinaire de la vie est une cause de souffrance pour le peuple qui, malgré la hausse des salaires, ne parvient plus à équilibrer les budgets familiaux. C'est que la dure réalité des faits démontre la solidarité économique des peuples et que la hausse du change ne profite qu'à quelques exportateurs.

C'est pour ce motif que le gouvernement péruvien qui représente les classes populaires est venu à cette Conférence pour apporter son modeste concours à tout projet qui pourrait améliorer une situation dont le monde entier souffre.

Les renseignements fournis par le Pérou sont brefs. Notre dette extérieure n'est pas considérable; elle atteint seulement 3 1/2 millions de livres sterling. Ce n'est pas que nous n'ayons pas envie d'emprunter, mais, pendant et après la guerre, les prêteurs ont fait grève.

Nos exportations ont considérablement augmenté. L'année dernière elles se sont élevées à 26 millions de livres sterling; cette année elles atteindront presque 40 millions de livres sterling, c'est-à-dire au change actuel deux milliards de francs.

Le budget est monté aussi de 4 millions avant la guerre à 7 millions l'année dernière et à 10 millions cette année.

Il convient d'appeler l'attention sur notre émission fiduciaire. Nous avons en circulation 6 1/2 millions de livres sterling de billets, mais ces 6 1/2 millions sont garantis par un dépôt en or d'une valeur égale. Aussi la loi péruvienne désigne-t-elle ses billets sous un autre nom, on les appelle des chèques circulaires.

Vous trouverez, Messieurs, les autres renseignements dans le mémoire annexé.

Je conclus, Messieurs. Dans l'ordre économique, il est très facile de se laisser aller à l'utopie. Pour parer à ce danger dans le domaine économique comme dans le domaine financier, les conseils de prudence, les vérités de bon sens qu'on qualifie de vulgaires, sont nécessaires. C'est pourquoi hier nous avons entendu avec plaisir les conseils donnés par tous les orateurs.

Je ne sais, Messieurs, si cette Conférence pourra arriver à des résultats pratiques qui atténueront l'égoïsme national et amélioreront la situation. Cette Conférence est une délégation de la Société des Nations. Je demande que, dans son rapport, elle rappelle à la Société des Nations que la justice sérieusement appliquée à tous les peuples est la condition indispensable de la solution non seulement des problèmes politiques, mais aussi des problèmes économiques.

ANNEXE

Exercice de 1919.

Revenus du domaine de l'Etat	Lp	448,641.1.28
Recettes des services de l'Etat et taxes		921,335.2.77
Impôts directs		199,916.0.70
Impôts indirects		4,584,275.3.24
Total	Lp.	6,154,170.7.99
Revenus dus à des lois et résolutions spéciales	Lp.	452,242.1.62
Total général	Lp	6,606,412.9.61
Premier semestre 1920	Lp.	5,000,000
Premier et second semestres 1920 (prévisions)		10,000,000
Dépenses prévues au budget		5,799,981.1.35
» dues à l'application des lois et résolutions spéciales		762,302.7.48
Total	Lp.	21,562,283.8.83

Commerce extérieur du Pérou.

Importations :

Sujets aux droits de douane	Lp.	9,323,839.9.79
Exempts de droits		2,880,000.0.00
Total	Lp.	12,203,839.9.79

Exportations :

Sujets aux droits de douane	Lp.	26,320,056.9.56
Exempts de droits		549,671.8.50
Nationalisées		29,693.6.72
Total	Lp.	26,899,422.4.78

Prévisions pour 1920.

Exportations par pays :

Etats-Unis d'Amérique	Lp.	12,499,234.0.94
Grande-Bretagne		8,441,341.7.48
Chili		3,231,653.5.93
Argentine		608,460.5.99
Bolivie		476,314.9.57
Canada		413,912.8.30
France		384,499.2.71
Panama		121,968.4.78
Brésil		109,304.3.27
Divers pays		612,750.6.15
Total	Lp.	26,899,422.4.78

Articles sujets à des droits de douane.

Agricoles :

Sucre	Lp.	8,310,770.0.82
Coton		6,656,845.4.94
Laines		1,631,643.6.06
Cuirs		624,433.0.18
Divers produits		1,091,999.7.71
Total	Lp.	18,315,691.9.71

Minéraux :

Cuivre et argent en barres	Lp.	4,812,298.7.67
Pétrole et dérivés		2,320,318.7.37
Divers produits		871,117.4.81
Total de l'exportation sujet aux droits de douane	Lp.	26,320,056.9.56

Dette extérieure :

Montant de la dette en 1919	Lp.	3,580,300.0.00

Garantie pour l'émission des billets.

a) Garantie en or	Lp.	3,324,597
Dépôts aux Etats-Unis et Londres		2,900,000
Autres garanties		512,397
Total	Lp.	6,736,994
b) Montant de l'émission	Lp.	6,804,247
c) Dépôts dans les banques (1913)		8,109,344
Dépôts dans les banques (1918)		14,473,835

URUGUAY

Situation financière

DISCOURS D'INTRODUCTION

PAR

M. ALBERTO GUANI (Délégué de l'Uruguay)

Messieurs,

Notre pays se trouve parmi ceux qui, éloignés du théâtre de la guerre mondiale, par suite des perturbations économiques que provoque la crise européenne, ont dû multiplier leurs énergies productrices et se soumettre aux restrictions d'exportations et de transports imposées par les autres nations.

Je dois faire remarquer à cet honorable Congrès, que la transformation de notre vie économique, afin d'augmenter la capacité industrielle de la nation, a été une des plus importantes conséquences de cet état de choses.

L'Uruguay, doué d'une situation géographique et de conditions naturelles exceptionnelles peut, sûr de son avenir, présenter les éloquents chiffres statistiques en matière économique et financière, que notre Délégation a eu l'honneur de faire parvenir au Secrétariat de la Conférence.

Le budget national, qui se chiffrait à 30,000,000.00 de piastres pour l'exercice financier écoulé, se trouve augmenté pour l'exercice courant de 5,000,000.00 de piastres.

Il est bon de faire remarquer que les nouvelles dépenses ont pour origine le renchérissement de la vie, et la nécessite de multiplier et étendre les services publics.

D'autre part, le nouveau budget restera équilibré solidement, puisque les recettes publiques ont donné en général, jusqu'à présent, un rendement supérieur aux prévisions.

Notre pays possède un régime monétaire basé sur l'étalon d'or, dont il ne s'est jamais départi, malgré l'intensité de certaines crises que traversa la République. Toutefois, lorsque éclata la guerre européenne, on décréta « l'inconversion », comme mesure de défense financière, mais ce régime, de caractère transitoire comme on pourra le constater par les renseignements que j'exposerai tout à l'heure, n'a en rien diminué la valeur de la monnaie en circulation.

La Banque de la République Orientale de l'Uruguay, organisme tout à fait autonome, possède seule la faculté d'émission.

Les grosses coupures à partir de 10 piastres sont convertibles à vue en or monnayé. Les petites coupures le sont en monnaies d'argent frappées par l'État.

L'émission en circulation est garantie, en ce moment, par une encaisse d'or qui représente 90 % des grosses coupures en circulation, soit plus du double de ce qui a été fixé par la loi.

Le bilan des échanges commerciaux de la République, pour les cinq dernières années, est le suivant :

Valeur effective de l'exportation :	$513,957,000.00
Valeur officielle de l'importation :	187,817,000.00
Solde favorable	$326,140,000.00

Notre pays devient ainsi un créancier important de l'étranger. La nature et la valeur de ses produits d'exportation, principalement les produits d'élevage, laines, cuirs, et les industries dérivées telles que les viandes frigorifiées, conserves, extraits, etc., lui donneront une situation privilégiée sur les marchés internationaux des matières premières.

Mais le problème du change atteindra, sans doute, notre activité commerciale : son instabilité est un obstacle à la fermeté des transactions, tant pour l'exportation que pour l'importation, et c'est le plus vif désir de nos producteurs et de nos consommateurs que l'on arrive à la fixité, au moins relative, de la valeur de la monnaie étrangère.

Le montant de la Dette publique en circulation, extérieure et intérieure, s'élevait, selon nos derniers renseignements, à la somme de $171,8[illegible]8,000.00. Ce montant était en 1917 de $158,874,915.00 et en 1918 de $163,100,[illegible].00.

La Dette publique a augmenté donc, en trois ans, d'environ 13,000,000.00 de piastres, et notre pays a cessé d'être emprunteur de l'extérieur dès 1914.

Ce fut à cette époque qu'une opération financière réalisée en Angleterre, ferma pour nous le cycle des emprunts à l'étranger. Les demandes de crédit qui, postérieurement, furent nécessaires, ont été couvertes par le capital national.

L'Uruguay a pu, aussi, accorder d'importants crédits pour des opérations commerciales à quelques-unes des grandes puissances, comme la France, la Grande-Bretagne, etc. Il a pu, également, consentir à différents pays le placement, sur son marché, d'emprunts s'élevant à plusieurs millions.

A cet égard, une façon très recommandable de diminuer nos créances sur l'étranger, en améliorant, par le fait, les changes internationaux, par rapport à nous, serait que les pays, possesseurs de valeurs de l'Uruguay, envisagent le moyen de les faire revenir sur notre marché.

Notre pays n'a plus de Dette flottante, et il n'a pas dû, jusqu'à présent, avoir recours aux impositions nécessaires ail-

leurs, impositions causées par le caractère exceptionnel des circonstances économiques présentes.

De plus, pour attester notre absolue solvabilité, nous sommes en mesure d'affirmer que la seule valeur des inventions et des industries exploitées par l'Etat et productrices de rentes, est bien supérieure au montant de la Dette publique de la nation.

En ce qui concerne sa politique commerciale, l'Uruguay n'a pas de tarifs douaniers différentiels. Son régime est basé sur la liberté absolue. Il étend ce principe au commerce de transit, direct et indirect, à travers son territoire et dans ses ports, où il n'y a ni restrictions, ni vérifications ou impôts d'aucune espèce, qui puissent rendre difficile le transit régulier de la marchandise.

Ses aspirations visent à ce que des systèmes analogues permettent le libre essor du commerce de transit international; il souhaite l'application, dans les autres pays, d'une réciprocité basée sur des principes identiques.

Comme conclusion à cet exposé sommaire, Monsieur le Président et Messieurs les Délégués, il ne me reste qu'à ajouter que notre pays, même dans la situation favorable que je viens d'avoir l'honneur de vous décrire, se ressent comme tous des graves difficultés de l'heure présente.

L'univers économique, constituant une véritable entité infiniment sensible à toutes les réactions, l'interdépendance, qui nous lie aux pays producteurs et consommateurs du monde, nous oblige à nous intéresser vivement à toutes les solutions de solidarité internationale, proposées comme remèdes au chaos engendré par la guerre.

En ce sens, mon pays a foi, pour le meilleur développement de ses énergies, dans les solutions pratiques, que ce Congrès pourra apporter à l'équilibre des finances universelles et à la reprise normale de la vie économique du monde.

EXPOSÉ

OBLIGATIONS DE LA NATION

La Dette publique internationale, interne et externe, s'élevait au 31 décembre 1917, à

$158,874,915

distribuée comme suit :

	$
Dette internationale	2,135,500
» interne	30,529,215
» externe	126,210,200
	$158,874,915

Après l'an 1917 on n'a pas effectué aucune émission de Dette externe, mais on a autorisé des émissions de Dettes internes jusqu'au montant de $15,000,000.00 pour être employés en des travaux publics, construction de voies de communication et chemins de fer.

45 % de la Dette externe sont placés en Uruguay, 45 % en Europe, 5 % aux Etats-Unis et 5 % restant dans d'autres pays.

Les cours sont comme suit (le 30 juin 1920) :

			%
Dettes externes	3 1/2 %	d'intérêt	65
» »	5	»	85
» internes	6	»	96
» »	6 1/2	»	104

Les placements de l'Etat en valeurs, immeubles, industries, etc., qui produisent des revenus, ont une valeur réelle, actuellement plus forte que le montant de la Dette publique.

La République de l'Uruguay n'a pas de Dette flottante ni d'obligations arriérées.

Le Budget est payé ponctuellement et aux dates établies par la loi.

Le Budget de la Nation, présenté par la Présidence de la République et approuvé par le Conseil National d'administration pour l'exercice 1920-1921, s'élève à :

$41,109,088.76,

répartis ainsi :

	$
a) Pouvoir législatif	954,412.95
b) Présidence de la République	62,432.45
c) Conseil National d'administration	211,680.00
d) Ministère de l'Intérieur	4,341,501.24
e) Ministère des Affaires Etrangères	776,281.46
f) Ministère des Finances	2,802,698.49
g) Ministère de l'Instruction publique	5,587,416.70
h) Ministère de l'Industrie	1,438,018.14
i) Ministère des Travaux publics	1,424,936.00
j) Ministère de la Guerre et de la Marine	7,269,737.44
k) Pouvoir judiciaire	565,430.00
l) Dettes publiques (service)	11,480,998.58
m) Crédits divers	1,415,191.38
n) Retraités et pensionnaires	2,778,853.93
	$41,109,088.76

Le Budget en vigueur pour la période 1919-1920 s'élevait à $36,077,254.47, et est celui qui régira jusqu'à l'approbation par le Parlement, du budget de l'année en cours.

Le Budget est couvert par les recettes suivantes :

	$	$
Droits de douane	17,000,000.00	
Droits additionnels de 5 %	1,050,000.00	
Taxes additionnelles sur importation et exportation	1,000,000.00	
		19,050,000.00
Contribution foncière		4,658,000.00
Patentes de commerce		1,750,000.00
Droits de papier timbré et timbres		1,256,000.00
Impôts sur bétail pour friogrifiques et sur le charbon		4,075,000.00
Impôt pour la statistique et laissez-passer des marchandises en transit		350,000.00
Impôts sur les successions et Dettes publiques		1,520,000.00
Impôts sur l'extraction de la pierre et du sable et additionnel par le bétail		465,000.00
Versements à effectuer par des Institutions nationales d'une partie de leurs bénéfices et montant du service des dettes spéciales		3,136,285.92
Revenus des divers services publics		709,500.00
Droits consulaires		460,000.00
Autres revenus et recettes		611,188.50
Augmentation calculée des recettes ci-dessus détaillées et recettes spéciales qui doivent être créées pour couvrir le Budget		3,065,144.34
		$41,109,088.76

Ce calcul des ressources est fait en se basant sur le montant moyen des recettes des exercices antérieurs, mais dans l'année actuelle jusqu'au 31 août 1920, toutes prévisions ont été surpassées.

Les institutions nationales autonomes « Banque de la République Orientale de l'Uruguay », « Banque Hypothécaire de l'Uruguay », « Banque d'Assurances de l'Etat », « Usines Electriques de l'Etat » et « Administration Nationale du Port de Montévideo » font directement le service de leurs dettes spéciales et produisent annuellement des bénéfices dont une partie est appliquée à l'augmentation des capitaux et à des applications déterminées par diverses lois en vigueur.

Le système monétaire de l'Uruguay est à « or » et l'unité de monnaie est le « peso » or, titre 917/1000 — 1 gr. 697.

L'équivalence à parité de change avec les monnaies étrangères est :

1 « peso » or uruguayen	vaut	51 1/6 pences	(Angleterre)
»	»	5.36 francs	(Belgique)
»	»	5.36 »	(France)
»	»	5.36 »	(Suisse)
»	»	5.36 pesetas	(Espagne)
»	»	5.36 lire	(Italie)
»	»	1,035 dollars	(Etats-Unis)
»	»	1,072 pesos-or	(Argentine)

La valeur des monnaies d'or étrangères ayant cours légal dans la République est :

	Dollars.
Double Aigle (Etats-Unis)	19.32
20,000 reis (Brésil)	10.56
Cóndor (Chili)	8.82
Livre sterling (Angleterre)	4.70
5 pesos-or (Argentine)	4.66
25 pesetas (Espagne)	4.66
Livre pérouane	4.66
20 marks (Allemagne)	4.60
20 francs (Belgique, France et Suisse)	3.73
20 lires (Italie)	3.73

La cote des monnaies étrangères (change), à la place de Montévideo, le 30 juin 1920 était comme suit :

A vue	55 pence	(Angleterre)	pour 1 peso-or uruguayen.	
»	10.50 francs	(France)	»	»
»	9.70 »	(Belgique)	»	»
»	4.90 »	(Suisse)	»	»
»	5.40 pesetas	(Espagne)	»	»
»	14.20 lires	(Italie)	»	»
»	30.10 marks	(Allemagne)	»	»

Il n'existe pas une législation spéciale sur le change; les banques qui opèrent sur l'étranger fixent par un accord commun entre elles, le change pour des quantités inférieures à $200 ou son équivalence. Pour les opérations d'importance supérieure le change est fixé de gré à gré.

La Banque de la République de l'Uruguay a le privilège d'émission de papier-monnaie, ayant le droit d'émettre des billets au porteur de la valeur de 10 pesos à 1,000 pesos, convertibles à vue en or monnayé. En plus la Banque émet des billets de 5 pesos et au-dessous convertibles à vue contre monnaies d'argent frappées par l'Etat.

La situation de la Banque de la République au 30 juin 1920 était la suivante :

$	
55,039,810.98	encaisse en or monnayé;
20,000.00	encaisse en or monnayé pour certificats de dépôts à vue.
55,059,810.98	en or monnayé, équivalent au 90 % de l'émission en circulation à convertir en or.
502,320.00	en or, équivalents au 100 % des certificats des dépôts sous garde.
55,562,130.98	
2,978,146.00	en monnaies d'argent, qui représentent 35 % de l'émission à argent en circulation.
10,169.18	en monnaies de nickel, qui représentent 35 % de l'émission à argent en circulation.
58,550,446.16	

L'émission en circulation, au 30 juin 1920, était :

à « or »	$60,663,550.00
»	502,320.00 pour certificats de dépôts sous garde.
	$61,165,870.00
à « argent »	8,152,453.50
	$69,318,323.50

L'encaisse en or monnayé représente 54.18 % de l'émission en circulation et des dépôts à vue.

Le capital entièrement versé à la Banque de laRépublique de l'Uruguay était de (le 30 juin 1920) $18,683,340.24.

Les Banques Nationales et Etrangères établies à Montévideo avaient (le 30 juin 1920) :

	$
*Capital déclaré (local)	36,462,685.41
Encaisse en or monnayé	61,229,089.55
Encaisse en billets à or	19,856,710.00
Encaisse en billets à argent, argent et nickel	3,210,268.60
	84,296,068.15

Les dépôts s'élevaient à :

En compte courant à vue	96,432,625.34
En compte courant à terme	52,485,527.91
	176,968,305.65

Les Banques payent :

En compte courant à or	1 %	jusqu'à	100,000.00
En dépôts à vue	1 %	»	100,000.00
En caisse d'épargne	3 %	»	10,000.00
En caisse d'épargne	6 %	»	300.00
En caisse d'épargne	5 %	»	1,000.00
En dépôts à terme :			
3 mois	3 %	jusqu'à	10,000.00
6 mois	3 1/2 %	jusqu'à	10,000.00
1 an	4 %	»	10,000.00

Les Banques touchent :

	%
Pour découvert en compte courant	du 7 à 8
Pour billets à ordre	du 6 1/2 à 7 1/2
Pour traites et cautions	du 6 à 7
Pour réescomptes bancaires	du 4 1/2 à 5 1/2

Le solde favorable au pays pour le surplus des exportations sur les importations, de 1914 jusqu'à 1920, est de

$300,000,000.00.

Dans les dernières cinq années l'exportation (moyenne) s'élevait à $110,000,000.00 or par an, et l'importation à $60,000,000.00 or par an.

Le mouvement (moyenne annuelle) de la « Oficina Clearing » est :

$62,000,000.00 or.

*Le capital des banques établies à Montévideo est distribué comme suit :

Banques Uruguayennes : Capital entièrement versé en or	$32,735,463.33
Banques Etrangères : Capital déclaré (local)	$ 3,727,222.08
	$36,462,685.41

La valeur estimée de la propriété territoriale du pays est :

$1,550,000,000.00

ce qui fait sur une population d'un million et demi $1,030 par habitant.

Le mouvement (moyenne annuelle) d'achat de propriétés immobilières s'élève à :

$56,000,000.00

et celui des hypothèques est :

$26,000,000.00.

La taxe d'intérêt sur prêts hypothécaires est 8 %.

La Banque Hypothécaire possède en circulation des cédules et des titres hypothécaires à 6 % d'intérêt garantis par l'Etat, dont le montant s'élevait, au 31 mars 1918, à :

$39,772,950.00

et qui sont cotés de 94 à 99 1/2 % (le 30 juin 1920).

Les opérations officielles enregistrées à la Bourse de Commerce de Montévideo sur des valeurs dont la cote est autorisée, s'élevaient (moyenne de 1915-1920) en valeurs effectives à :

$48,000,000.00

Dans l'exercice 1918-1919 les voies ferrées avaient une extension de	K.2,509.00
avec un capital employé de	$80,540,154.00
et une recette brute de	10,158,668.00
avec frais d'exploitation s'élevant à	7,276,216.00
dont un bénéfice de	2,982,452.00

Le Gouvernement a autorisé la construction de chemins de fer pour compte de l'Etat.

L'Uruguay a adopté le régime de liberté absolue de commerce; il n'a pas de tarifs douaniers différentiels, son régime se basant sur les principes généraux suivants :

a) Les marchandises importées pour la consommation sont frappées de droits;

b) Franchise de droits ou légère contribution aux marchandises, outils et matières premières nécessaires à l'implantation et développement des industries nationales;

c) Application du Drawack et de l'admission temporaire à l'importation des matières premières nécessaires à la fabrication d'articles destinés à l'exportation;

d) Légère contribution aux produits de l'élevage de grande exportation;

e) Franchise de droits aux marchandises en transit, autant à celles qui transitent directement que, à celles qui sont magasinées à ces fins, dans les dépôts fiscaux et aux produits étrangers similaires à ceux du pays, introduits à la place;

f) Franchise de droits aux approvisionnements navals.

IMPORTATIONS

Les droits ne sont exigibles qu'au moment où les marchandises sont retirées de la douane.

Les marchandises peuvent rester magasinées dans les dépôts fiscaux pendant un temps indéfini sans que la perception des droits ait lieu jusqu'à leur dédouanement. On n'exige pas, non plus, la déclaration de qualité, quantité, poids, etc., à l'entrée des marchandises en dépôt, formalité qui doit être remplie au moment du dédouanement.

La perception des droits a lieu moyennant l'application de taxes prévues par le Tarif d'évaluations. Pour les marchandises non spécifiées dans ce Tarif est établie la perception des droits *ad valorem.*

La Chambre doit pourvoir à l'incorporation des marchandises au Tarif d'évaluation. Il n'est pas permis d'assimiler des marchandises ne figurant pas au Tarif d'évaluation à celles qui y figurent.

On doit faire dans ce dernier cas les perceptions des droits *ad valorem* sauf, naturellement, dans les cas prévus par des lois spéciales.

Impôts et taxes additionnelles:

1. Droit additionnel 5 % (Loi du 4 octobre 1890) :
   Perçu sur tous les articles d'importation, sauf pour les marchandises en franchise de droit et celles soumises à une taxe inférieure à 20 % sur les antigaleux et les tabacs en corde .
2. Taxe extraordinaire 5 % (Loi du 30 avril 1915) .
   Perçue aussi sur toutes les marchandises importées, exception faite de celles en franchise de droit, de celles soumises aux taxes *ad valorem* inférieures à 12 % du riz, sucre, cafés, « farine », « pois-chiches », haricots, lentilles, légumes secs similaires, farines, fécules, pâtes, sel de mer, froment et « yerba mate ».
   Sont exceptés, les articles frappés de droits spécifiques, si la réduction de ces droits *ad valorem* n'excède pas le 8 % de l'évaluation (Résolution du 13 mai 1916).
3. Taxe additionnelle 3 % (Loi du 7 novembre 1899) :
   Est perçue sur toutes marchandises sauf sur le bétail sur pied.
4. Taxe consulaire 1 2 %, (Loi du 30 novembre 1906) :
   Est perçue sur toutes marchandises sauf sur le bétail sur pied.
5. Impôt de statistique 3 1/2 % (Loi du 16 septembre 1914).
6. Taxe commerciale 1 1/2 % (Loi annuelle des patentes commerciales).

Droit spécial sur le charbon minéral:

L'entrée du charbon dans la République se fait en franchise de droits de douane, d'impôts et de patentes additionnelles, mais on perçoit, par contre, les impôts suivants:

Le charbon minéral arrivé au port de Montevideo, quelle que soit sa destination, paie une taxe spéciale de 5 centimes par tonne.

Les bateaux porteurs de charbon doivent payer la taxe spéciale de droit de port: 15 centimes par tonne du charbon effectif qu'ils transportent.

Les deux impôts doivent être payés d'après la quantité de charbon déterminée par le connaissement.

EXPORTATIONS

Droits et taxes additionnelles:

En plus des droits de douane, les produits d'exportation sont soumis à des différentes taxes additionnelles, ce sont :

1. Taxe additionnelle de 1 % (Loi du 7 septembre 1899)
   Perçue sur toutes marchandises, exceptées la tourbe, le bétail sur pied, les viandes congelées et frigorifiées, conservées ou bouillies, le « tasajo », la farine de froment et ses sous-produits.
2. Taxe commerciale (Loi annuelle de patentes).
   Perçue sur toutes marchandises à l'exception du bétail sur pied, le « tasajo », les viandes conservées, frigorifiées ou bouillies, les farines de froment et ses subproduits, la tourbe et tous les produits indigènes, exception faite pour les produits dérivants du bétail.
3. Impôt de statistique 1 1/2 % (Loi du 16 septembre 1914)
   Perçu sur toutes les marchandises sauf sur le « tasajo ».
   Les produits d'exportation d'impôts de port.

TRANSIT

Introduction en transit au pays des produits similaires aux indigènes.

Est permise la libre introduction, en transit, des produits naturels, provenant de l'extérieur, similaires aux produits indigènes.

Dépôts dans les magasins de l'Etat de marchandises importées et destinées à l'étranger.

Le magasinage des marchandises sus-nommées, dans les magasins de l'Etat est gratuit pendant la première année. La réexportation a lieu, pour le Brésil, en utilisant les voies ferrées nationales, et par réembarquement par voie maritime et fluviale.

Le trafic en transit avec le Brésil se fait moyennant une convention passée entre cet Etat et la République de l'Uruguay.

Le trafic par voie maritime et fluviale se fait sans que les marchandises soient vérifiées par la douane à leur entrée ni sortie, l'administration donnant les plus grandes facilités afin que les opérations soient réalisées avec facilité et rapidité.

Approvisionnement naval.

L'approvisionnement de charbon par les bateaux qui font escale aux ports de la République est libre, et il est exempt d'autres formalités douanières, sauf le paiement de l'impôt du port : 20 centimes par tonne.

L'approvisionnement des marchandises déposées aux magasins du port est libre pour les bateaux à destination aux ports d'outre-mer ou aux ports fluviaux étrangers, sans escales dans d'autres ports de la République, à condition que ces bateaux aient un tonnage enregistré supérieur à 150 tonnes.

